Commentaires de la consultation du public sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle (format anonymisé)			
Date	**Heure**	**Titre**	**Texte**
20/01/2022	19:43	Des prévisions de trafic à adapter à la nouvelle réalité	Le PPBE est peu disert sur les prévisions de croissance du trafic aérien, et indique simplement reprendre les prévisions du PEB 2007. Or, comme plusieurs études et experts le prédisent (cf sources), on peut anticiper que la baisse du trafic du au Covid19 ne sera pas l'affaire de quelques années seulement mais aura un impact de long terme sur l'utilisation de l'avion, notamment d'affaires, d'autant plus avec la prise de conscience environnementale croissante. Il est donc important de revoir à la baisse ces prévisions, qui ne semblent pas non plus tenir compte de l'abandon de projet de T4, et de prévoir cette décroissance attendue des flux et de réorienter le trafic sur les pistes engendrant le moins de nuisances pour les riverains. - Le PPBE évoque une baisse des recettes lié à la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) en 2020 et 2021 puisque la taxe est liée au trafic. Or, même en cas de trafic réduit, les nuisances et le besoin d'insonorisation persistent. Il conviendrait donc de trouver un système de financement stable (avec des sources extérieures ou indépendantes du trafic) qui ne puisse pas être remis en cause par la baisse des flux. Il serait bon également de pouvoir conjuguer ces aides à l'insonorisation avec des aides à l'isolation énergétique pour profiter des travaux pour tirer partie d'une isolation complète plutôt qu'élément par élément. - Enfin, il est surprenant de voir que seulement trois compagnies ont proposées des mesures volontaires de réduction des nuisances parmi les dizaines utilisant l'aéroport. Une action supplémentaire d'ADP pourrait être d'encourager la prise de mesures de la part d'autres compagnies par une action proactive de communication/lobbying. Par ailleurs, les mesures suivantes pourraient être intégrées : Prise en compte des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid ... - Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h (Avions dont la marge cumulée est inférieure à 13 EPNdB) Sources : https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/12/08/le-transport-aerien-devrait-patir-des-preoccupations-environnementales_6105204_3234.html https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/cloue-au-sol-par-le-covid-19-le-secteur-aerien-pourrait-deja-avoir-atteint-le-peak-plane-149110.html
21/01/2022	13:47	traces	J'habite à Groslay dans le Val d'Oise, sous un couloir aérien. Lorsque je nettoie mon balcon, je trouve des résidus gras, de fines tâches noirâtres. À votre avis, c'est dû à quoi ? Quant au bruit, c'est géant la nuit, lorsque les fenêtres sont ouvertes, par temps chaud. Et comme cela ne va pas s'arranger avec le réchauffement climatique...Parfois, dès 5H00 du matin et même avant, c'est 1 avion toutes les 2 minutes voire 1 minute. Aucun plan de prévention de bruit ne pourra résoudre les problèmes qui en découlent.
22/01/2022	00:51	LE BRUIT TUE	A Aulnay sous Bois, à 13 km de Roissy, des couloirs aériens sont apparus depuis 2016. Des avions passent très bas et de plus en plus nombreux. Il est inadmissible de rendre invivables les villes du 93 qui subissent déjà la pollution automobile (autoroutes non couvertes). Le PPBE d'Orly a été rejeté. Les villes riches sont-elles donc privilégiées ? On constate un mépris pour les populations moins aisées que celles qui vivent dans l'ouest et le sud parisiens et pour lesquelles la présidente de la région ile de France a su se mobiliser. On se demande bien pourquoi elle ne se manifeste pas pour protéger les riverains de Roissy qui ne bénéficie même pas d'un couvre-feu ! C'est une question de santé publique : le trafic de Roissy ne doit pas augmenter mais baisser !! C'est également une nécessité pour stopper le réchauffement climatique !!

22/01/2022	00:51	LE BRUIT TUE	A Aulnay sous Bois, à 13 km de Roissy, des couloirs aériens sont apparus depuis 2016. Des avions passent très bas et de plus en plus nombreux. Il est inadmissible de rendre invivables les villes du 93 qui subissent déjà la pollution automobile (autoroutes non couvertes). Le PPBE d'Orly a été rejeté. Les villes riches sont-elles donc privilégiées ? On constate un mépris pour les populations moins aisées que celles qui vivent dans l'ouest et le sud parisiens et pour lesquelles la présidente de la région ile de France a su se mobiliser. On se demande bien pourquoi elle ne se manifeste pas pour protéger les riverains de Roissy qui ne bénéficie même pas d'un couvre-feu ! C'est une question de santé publique : le trafic de Roissy ne doit pas augmenter mais baisser !! C'est également une nécessité pour stopper le réchauffement climatique !!
22/01/2022	00:51	LE BRUIT TUE	A Aulnay sous Bois, à 13 km de Roissy, des couloirs aériens sont apparus depuis 2016. Des avions passent très bas et de plus en plus nombreux. Il est inadmissible de rendre invivables les villes du 93 qui subissent déjà la pollution automobile (autoroutes non couvertes). Le PPBE d'Orly a été rejeté. Les villes riches sont-elles donc privilégiées ? On constate un mépris pour les populations moins aisées que celles qui vivent dans l'ouest et le sud parisiens et pour lesquelles la présidente de la région ile de France a su se mobiliser. On se demande bien pourquoi elle ne se manifeste pas pour protéger les riverains de Roissy qui ne bénéficie même pas d'un couvre-feu ! C'est une question de santé publique : le trafic de Roissy ne doit pas augmenter mais baisser !! C'est également une nécessité pour stopper le réchauffement climatique !!
23/01/2022	15:04	Madame	Habitante de Deuil-la-Barre (95), je m'oppose fermement à toute augmentation du trafic aérien à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et à la construction de nouveaux terminaux, qui constituent une dégradation importante de notre cadre de vie, une nuisance quotidienne pour notre santé et pour l'attractivité de notre ville et une atteinte au développement durable. A quand la fin de cette tyrannie pour les habitants des communes alentour qui n'ont d'autres choix que subir ces nuisances et cette pollution ?
24/01/2022	19:42	Ce PPBE ne protège pas assez les riverains de Roissy	La Directive 2002/49/CE demande d'évaluer, de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement. Le 1er plan pour Roissy adopté en 2016 se solde par une hausse notable des nuisances sonores passant de 478 000 mouvements d'avions par an en 2013 à presque 505 000 mouvements d'avions en 2019. La population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd'hui bien plus nombreuse, et le nombre d'habitants du Val d'Oise ne cesse de croître de façon problématique. Le nouveau projet de PPBE ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni mesure pouvant faire baisser significativement ce dernier. Il mentionne même une augmentation à long terme du trafic aérien de 180 000 mouvements supplémentaires par an ! L'extension forte de Roissy est donc prévue et encouragée. Les associations ont voté unanimement CONTRE ce plan en Commission Consultative de l'Environnement, et cette commission a émis un avis DÉFAVORABLE. Il faut relancer les réunions de travail afin de soulager les riverains de la pollution sonore et encadrer strictement l'activité de l'aéroport : Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic la nuit à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid, Schiphol ... Réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction plus stricte des avions bruyants la nuit de 22h à 6h comme c'est le cas à l'étranger ou même en province. Roissy accepte des avions trop anciens, trop bruyants, trop polluants et la santé des Franciliens se dégrade vite, c'est un grave problème.
24/01/2022	19:42	Ce PPBE ne protège pas assez les riverains de Roissy	La Directive 2002/49/CE demande d'évaluer, de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement. Le 1er plan pour Roissy adopté en 2016 se solde par une hausse notable des nuisances sonores passant de 478 000 mouvements d'avions par an en 2013 à presque 505 000 mouvements d'avions en 2019. La population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd'hui bien plus nombreuse, et le nombre d'habitants du Val d'Oise ne cesse de croître de façon problématique. Le nouveau projet de PPBE ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni mesure pouvant faire baisser significativement ce dernier. Il mentionne même une augmentation à long terme du trafic aérien de 180 000 mouvements supplémentaires par an ! L'extension forte de Roissy est donc prévue et encouragée. Les associations ont voté unanimement CONTRE ce plan en Commission Consultative

			de l'Environnement, et cette commission a émis un avis DÉFAVORABLE. Il faut relancer les réunions de travail afin de soulager les riverains de la pollution sonore et encadrer strictement l'activité de l'aéroport : Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic la nuit à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid, Schiphol ... Réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction plus stricte des avions bruyants la nuit de 22h à 6h comme c'est le cas à l'étranger ou même en province. Roissy accepte des avions trop anciens, trop bruyants, trop polluants et la santé des Franciliens se dégrade vite, c'est un grave problème.
25/01/2022	11:34	Avis défavorable	Ce PPBE montre qu'il n'y a que trop peu de volonté de diminuer les bruits liés à l'aviation. On constate qu'il est prévu une hausse du trafic de l'ordre 180 000 mouvements annuels comme lorsque le Terminal 4 était prévu. Sans parler des impacts climatiques de la hausse du trafic aérien, il est aisé de constater que bien trop peu de choses sont prévue pour atténuer le bruit lié à cet aéroport. Il serait temps de prendre en compte a minima les valeurs-guide de l'OMS afin de prendre en considération la santé des personnes vivants dans les couloirs aériens de Roissy (selon Air Parif 1.6 millions de franciliens sont impactés par le trafic de cet aéroport). Il serait ainsi bon de plafonner le trafic de l'aéroport aux 500 000 mouvements actuels afin de ne pas continuer de détériorer la santé de centaines de milliers de Franciliens qui perdent jusqu'à 3 ans d'espérance de vie à cause du bruit. Projet totalement à revoir, il ne répond absolument pas aux besoins en l'état.
25/01/2022	11:59	NON aux vols hors trajectoires	J'habite depuis 1985 à MAREIL en France, je me suis installé par rapport aux couloirs aériens. Depuis 2015, la DGAC et le STNA changent les règles et procédures de départ piste Nord. C'est pour la communauté de communes 'Carnelle Pays de France' de plus en plus de vols hors trajectoires, à basse altitude et en pleine poussée ce qui est inadmissible! Si on les regarde bien, les cartes stratégiques du bruit nous prédisent que le pire est à venir par vent d'Ouest...Transfert vers le doublet Nord des vols partant vers l'EST, des vols Long Courriers, et même des vols partant vers le SUD surtout la nuit Il n'est donc pas acceptable que seule la communauté de communes Carnelle pays de France doivent pâtir des errances de l'état en matière d'urbanisme en face des pistes de CDG et pour faire face à l'accroissement du trafic de de la plateforme Concrètement nous demandons: A. La fermeture immédiate du « Portail A-B » du VPE doublet Nord au motif qu'il ne résulte d'aucune trajectoire officielle. B. La suppression des portails A-B et B-C du VPE du doublet SUD au motif que, pour des raisons de sécurité des vols, il n'y aura plus de croisements de flux doublet SUD / doublet Nord à l'intérieur des VPE. C. Le strict respect des trajectoires de survol au dessus de la communauté de communes (trajectoires réputées les plus silencieuses dans les anciennes SIDs) D. La suppression de la trajectoire 5Z au motif que les habitants de la C3PF ne doivent pas payer pour les erreurs de l'état en matière d'urbanisme dans les zones de bruit et que le supposé gain de 110 000 habitants ainsi protégés du bruit reste à démontrer.
25/01/2022	20:51	Le silence ne viendra-t-il que lorsque sapiens aura disparu de la surface de la Terre ?	Au su de l'urgence climatique le transport aérien, fret et voyageurs, devrait être réservé maintenant aux urgences et quand d'autres modes de transport plus écoresponsables n'existent pas. Pas à la croissance de celui-ci qui est irresponsable pour les générations futures. Au su des dégâts que cause le transport aérien sur la santé tant physique que mentale des riverains des aéroports, les meilleures mesures de protections anti-bruit doivent être appliquées pour le trafic résiduel après application des strictes restrictions nécessaires en raison du réchauffement climatique.

26/01/2022	09:58	Le plan de prévention du bruit, une supercherie dénoncée par les associations	Nous étions une cinquantaine à être rassemblé.e.s ce jeudi 20 Janvier devant la préfecture de Cergy-Pontoise, représentant quinze associations de défense de l'environnement. Mais, après tout, fussions-nous cinquante, cinq cents ou cinq mille, le nombre fait-il quelque chose à l'affaire ? C'est 1,4 millions de riverains des aéroports parisiens qui sont impactés, dans leur santé et dans leur vie, par les nuisances aéroportuaires et c'est ce nombre là qu'il faut retenir. Le fait d'avoir été (plutôt mal) élus confère-t-il à nos prétendus représentants et aux lobbies économiques qui les mènent à la baguette le droit de vie et de mort sur un nombre aussi important de citoyens, même si ces derniers sont arithmétiquement une minorité en Ile-de-France ? ce qui compte, beaucoup plus que le nombre, c'est la légitimité des revendications. Or il est légitime de demander que soit mis un terme au développement anarchique et incontrôlé des extensions aéroportuaires qui imposent, au nom d'une croissance sauvage qui ne sert que les plus riches, des nuisances de plus en plus insupportables aux riverains des aéroports. Ceux-ci ne peuvent défendre leur qualité de vie qu'au travers des associations. C'est dans cet esprit que celles-ci ont rejeté à l'unanimité le nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Quinze associations exprimaient leur ras-le-bol de ne jamais être écoutées, même quand elles s'appuient sur les données officielles de BruitParif ou du rapport DEBATS. Dans le communiqué de presse élaboré à cette occasion (voir pièce jointe ci-dessous), les associations signataires ne peuvent que constater l'échec de celui qui vient d'expirer : entre 2013 et 2019, le trafic aérien est passé de 478000 vols annuels à 505000. Le nombre d'habitants surexposés au bruit à cause du seul aéroport de Roissy s'établit à 1,4 millions. Malgré cela, le prochain PPBE prévoit un accroissement de 180000 vols annuels. C'est exactement ce que prévoyait l'extension du T4, qui n'est en réalité abandonné que dans les discours mensongers de Barbara Pompili. "Nous ne sommes pas dupes, commente la porte-parole du collectif Non au T4, et la perspective de croissance du trafic à Roissy inscrite dans le PPBE montre qu'après avoir annoncé l'abandon du Terminal 4, L'État compte faire revenir ce projet par la fenêtre." Face à cette menace, les associations revendiquent un plafonnement des vols de Roissy à 500000 par an. Cette revendication brille par sa modération : elle n'implique aucune décroissance, seulement le maintien du nombre de vols au niveau de 2019. Et pourtant, c'est encore trop demander ! Comme cela semble être trop demandé que soient appliquées des mesures simples qui, à défaut de les supprimer, allégeraient les nuisances sonores autour des aéroports. La présidente de l'ADVOCNAR, énumère : « Un décollage en seuil de piste, l'augmentation de l'angle d'atterrissage et ne pas sortir les trains d'atterrissage trop tôt, mais aussi l'application d'une véritable descente continue pas seulement pour certains vols, comme c'est le cas. » D'autres lacunes de ce plan sont à déplorer : la présidente de l'ADVOCNAR mentionne que les cartes de bruit qui servent de base au débat sont entachées d'une 'erreur de modélisation' et donc à retravailler complètement selon les normes de l'OMS. La question d'un couvre-feu assurant huit heures par nuit de sommeil aux riverains brille par son absence, malgré les avertissements de l'ACNUSA qui prévoit l'augmentation des vols de nuit en 2022. La présidente de l'ADVOCNAR commente : « On sait qu'en Europe il existe des couvre-feux, même partiels [Heathrow, Francfort, Madrid], sauf à Roissy. C'est pourtant une mesure que l'on est en droit de demander, comme l'exige une réglementation européenne ». Mais la DGAC qui a élaboré ce PPBE se moque ouvertement des directives européennes. C'est pourquoi trois des revendications énoncées par les associations dans le communiqué de presse en pièce jointe concernent les décollages de nuit : il s'agit d'interdire les avions bruyants de 22 heures à 6 heures. Quant au couvre-feu, il est préconisé de l'installer en deux temps : d'abord une limitation des mouvements à 30000 par an, puis la mise en place d'un échéancier de réduction du trafic nocturne, devant aboutir à un véritable couvre-feu entre 22heures et 6 heures. Mais là aussi, c'est encore trop demander ! Le problème de l'impact du bruit sur les riverains ne concerne pas que Roissy : à Lyon, une thèse de médecine en forme de méta-analyse cible les nuisances aériennes de l'aéroport Saint-Exupéry et aboutit à des conclusions similaires à celles du rapport DEBATS. A Toulouse, le survol de l'hôpital Purpan par les avions au décollage, de jour comme de nuit, ne semble poser aucun problème de conscience aux autorités aéroportuaires et à la DGAC. C'est la vie humaine qui est prise en otage par la doctrine capitaliste de la

			croissance à tout prix. Bienvenue au royaume du père Ubu : pour le seul maintien de leurs créneaux horaires, qui seraient supprimés s'ils ne sont pas utilisés, les compagnies aériennes proclament aux yeux et aux oreilles de tous une totale indifférence aux conséquences écologiques et sanitaires de leurs pratiques, en faisant décoller des avions à vide. Ainsi, à l'aéroport de Francfort, il est prévu d'effectuer cet hiver 18000 vols sans passagers. Ce scandale des 'vols fantômes' voulu par l'Union Européenne est une véritable provocation, un pied-de-nez aux militants qui se battent pour que la terre reste vivable pour les générations à venir !
26/01/2022	18:32	Vols de nuit et le dimanche	Bonjour, les vols de nuits après 22h et très tôt le matin à partir de 5h sont très courants et très bruyants et nuisent particulièrement à notre santé. Certains matins ces vols peuvent passer au-dessus de Triel toutes les 2mn et certains passent extrêmement bas. Certains dimanches, particulièrement lorsqu'il fait beau c'est un va et viens incessant de vols au dessus de Triel. Le bruit engendré est tout à fait inacceptable.
27/01/2022	21:52	le flou le plus total	Bonjour, Aucune explication sur la manière de participer à cette consultation. Je suppose que les autres messages sont de la même veine mais on ne peut pas les voir . Attristant pour le service public. Salutations
28/01/2022	18:19	STOP AU TRAFIC AERIEN !	Tous ces avions sont-ils vraiment nécessaires ? De l'air pur et des températures viables ne sont-elles pas plus enviables ? Merci de choisir en votre âme et conscience, pour nous, pour nos enfants et pour l'ensemble des êtres vivants...
01/02/2022	23:33	Proposition de modification	Ma proposition de modification: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit letrafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

01/02/2022	23:33	Proposition de modification	Ma proposition de modification: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit letrafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/02/2022	04:55	Réduisez les vols et nuisances Cdg	Stoppez les nuisances : pollution, bruit nuit et jour. J'habite Bouffémont. On en a assez. Reportez traffic ailleurs. Construisez un aéroport en région pour déplacer le traffic. 1er confinement avons véritable changement au quotidien notamment pour l'asthme. Stoppez !
02/02/2022	06:38	Demande de prise en compte des mesures conseillées par le Cirena	Bonjour, Habitante de Conflans Sainte Honorine depuis 2017, ma famille et moi sommes concernées par les nuisances sonores liées à l'aéroport de Roissy. Je demande que les propositions faites par les associations spécialistes du sujet comme le Cirena soient prises en compte à savoir : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/02/2022	08:59	Sauvez nos santés !	Je vous demande de : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/02/2022	09:04	PPBE ROISSY	Je demande les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/02/2022	10:28	Un PPBE largement insuffisant Pour les populations	Je demande les mesures suivantes: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

02/02/2022	11:44	Non à l'augmentation du trafic de l'aéroport CDG.	Contrairement à ce qui est annoncé le PPDE ne diminura pas l'impact sonore que nous subissons bien au contraire. il mentionne la perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné!) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit et le climat. Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires...Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif). Je demande de : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. CE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT NE PROTEGE PAS LES RIVERAINS Le Terminal 4, est une catastrophe pour le bruit mais aussi pour l'environnement.
02/02/2022	14:50	CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY	Ci-dessous la délibération de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dans laquelle celle-ci demande l'inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit) [->https://www.soisy-sous-montmorency.fr/wp-content/uploads/2022/02/DEL2022012710.pdf]
02/02/2022	19:35	Commentaire d'un survolé par les avions	Je fais confiance dans les associations de défense des riverains des aéroports, qui informent leurs adhérents que le P.P.B.E. proposé par les pouvoirs publics aggraverait les nuisances de bruit. Le ministère de la transition écologique doit tenir compte des revendications de ces associations. Cordialement,
03/02/2022	09:57	Monsieur	La diminution du bruit ne peux passer que par la diminution du trafic, le reste n'est que baliverne. La situation actuelle est supportable par la diminution du trafic, pandémie oblige. Seule mesure instaurer une taxe aéroportuaire indexée sur le taux de trafic à augmenter en fonction de la fréquentation.
03/02/2022	12:07	PPBE non conforme à la protection des riverains.	Je demande de : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
03/02/2022	14:40	Arret des vols de nuit	Bonjour, les vols de nuit ne sont pas supportables et ont des conséquences immédiatement visibles sur la santé: réveils nocturnes dans le stress, difficultés de rendormissement, fatigue diurne résiduelle etc, sans préjuger des conséquences sur les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires. Il est certainement possible de détourner, la nuit, les vols de fret vers des aéroports qui n'impactent pas de population.
03/02/2022	17:33	Ayez pitié des riverains de Roissy	Soyez sérieux et enfin courageux! Limitez à 500 000 /an l'ensemble des mouvements. A 30 000 / an les mouvements de nuit. Interdire la catégorie d'avions les + bruyants. Nous voulons profiter de notre environnement, nous étions là bien avant Roissy.
04/02/2022	12:44	Jusqu'où...	Boujour Jusqu'où irons nous dans le développement de l'aviation, tout cela pour transporter des touristes qui passent 3 jours à consommer bêtement ?!!. Notre Terre ne peut plus supporter notre mode de vie, à nous de changer les choses, maintenant !!!. Quand a l'approche des avions sur Roissy, il faudrait absolument qu'ils soient plus haut sur les zones habitées, pour une approche

			plus rapide à l'atterrissage, et même si c'est 'moins' confortable pour les passagers, les centaines de milliers de personnes en dessous auraient une vie grandement améliorée !!. Belle journée à vous.
04/02/2022	15:33	jugement sur le document mis en ligne	A titre personnel,je 'suis' le dossier Roissy depuis 1981(travaux universitaires) Le document montre effectivement les acquits techniques réalisés mais en cas d'une reprise forte du trafic en fin d'épidémie,on reste très dubitatif sur les nuisances sonores en résultant. c'est un dossier très technique difficilement compréhensible par le public.Un petit document technique simplifié distribué dans toutes les mairies des communes concernées par le bruit (et au delà des périmètres du PGS et du PEB) me semble nécessaire avant la fin de l'enquête. p Avis défavorable
04/02/2022	18	Propositions pour améliorer le PPBE	Je constate que le PPBE proposé ne comprend aucun élément significatif pour reduire la nuisance du bruit et plus généralement environnementale. Au contraire ce plan prévoit une augmentation du trafic sans tenir compte des avis des riverains, élus et associations. Il n'intègre dans ses hypothèses aucun élement pour diminuer le trafic aérien et de diriger le trafic aérien vers le trafic ferrovière. Il est également contraire aux engagements pris par la France à la COP25 et 26 pour lutter contre la pollution responsable du changement climatique. Compte tenu de ces constats je propose de développer dans le PPBE les mesures suivants: Proposition 1: Developper des hypotheses et propositions pour diminuer le trafic aérien (division par deux à 250 000 mouvement /an à court terme (2024)) par une diminution et réglementation du fret aérien ainsi que le transfert du trafic aérien vers le trafic ferrovière pour toutes les destinations en Europe et suppression des Hub. Proposition 2 : Instaurer d'ici 2 ans, avant l'éte 2024 un couvre feu pour tous les vols de nuit entre 20h00 et 8h00. Cette plage horaire doit tenir compte notamment du bien être de nos enfants et en particulier les plus petits. Proposition 3: Interdire et réglementer le trafic aérien lors des jours de forte pollution atmosphérique en prenant l'exemple sur la réstriction du trafic routier en région Parisien et lors des pollutions naturelles comme l'éruption volcanique.
04/02/2022	18:26	Zone bruit	Bonjour, Nous habitons à Soisy Sous Montmorency (95230). 2 couloirs aériens passent au dessus de chez nous. Tous les matins nous sommes réveillés vers 4h/5h par les gros porteurs. Il est impossible de dormir les fenêtres ouvertes en été à cause des rotations tardives après minuit et celles du matin. Et évidemment notre zone n'est pas dans celle permettant d'avoir des aides. Je vous invite à venir mesurer le bruit chez nous cet été, cela vous fera certainement changer d'avis ! Bien entendu nous ne comptons pas le nombre d'avions qui ne respectent pas le plafond minimum (Émirates entre autre) ni ceux avec des moteurs qui font vibrer nos murs. Venez faire un test !
04/02/2022	19:08	Contribution PPBE	Je pense qu'il faut supprimer les vols à partir de 22h jusqu'à au moins 7h du matin. Le bruit engendré par ces vols incessants a de vraies conséquences sur la santé des habitants de toute la zone concernée. Je pense également qu'il faut limiter les vols en journée ainsi que les émissions produits par ces vols au dessus de nos têtes. La qualité de l'air que l'on respire en dépend. Trop de nuisances pour notre santé au quotidien cette situation n'est pas tenable ...
04/02/2022	19:26	projet PPBE	NON AU BRUIT DES AVIONS
04/02/2022	19:28	PROJET ppbe	NON AU BRUIT DES AVIONS
04/02/2022	19:43	Non au bruit	Trop de nuisances sonores la nuit et très tôt le matin
05/02/2022	04:24	Stop aux bruits	je constate l anarchie des nombreux avions qui survolent Montmagny, en continue, a très TRÈS basse altitude, très bruyant et ceux 24/24h. NE respectant souvent, plus du tout le plan de gêne sonore PGS et le plan d exposition du bruit PEB au vue de leur trajectoire car les avions passent au-dessus de chez moi et au dessus de mon jardin, qui est hors zone pgs et PEB. Quoi qu il en soit, je ne veux pas d indemnisation, je veux mettre fin à cette pollution sonore et environnementale, qui gâche le calme et le bon vivre de Montmagny 95360. CE N EST PAS NORMAL, ON VIT UN ENFER. Impossible de profiter de notre jardin en été et Nos enfants

			dorment mal à cause du bruit du passage des avions. Cela génère du stress. Je ne fais pas parti de ses personnes qui pensent qu'il faille , s y ''habitué''. Il FAUT QUE CELA CESSE.il faut faire le nécessaire auprès de l aéroport de ROISSY CDG, CORRIGE ET RETABLISSE les trajectoires afin qu'ils circulent dans LEURS ZONES PGS et PEB Augmente l altitude des avions qui décolle ou atterrisse. et enfin qu'il REDUISE DRASTIQUEMENT la fréquence de passage des avions.
05/02/2022	04:24	Stop aux bruits	je constate l anarchie des nombreux avions qui survolent Montmagny, en continue, a très TRÈS basse altitude, très bruyant et ceux 24/24h. NE respectant souvent, plus du tout le plan de gêne sonore PGS et le plan d exposition du bruit PEB au vue de leur trajectoire car les avions passent au-dessus de chez moi et au dessus de mon jardin, qui est hors zone pgs et PEB. Quoi qu il en soit, je ne veux pas d indemnisation, je veux mettre fin à cette pollution sonore et environnementale, qui gâche le calme et le bon vivre de Montmagny 95360. CE N EST PAS NORMAL, ON VIT UN ENFER. Impossible de profiter de notre jardin en été et Nos enfants dorment mal à cause du bruit du passage des avions. Cela génère du stress. Je ne fais pas parti de ses personnes qui pensent qu'il faille , s y ''habitué''. Il FAUT QUE CELA CESSE.il faut faire le nécessaire auprès de l aéroport de ROISSY CDG, CORRIGE ET RETABLISSE les trajectoires afin qu'ils circulent dans LEURS ZONES PGS et PEB Augmente l altitude des avions qui décolle ou atterrisse. et enfin qu'il REDUISE DRASTIQUEMENT la fréquence de passage des avions.
05/02/2022	12:22	Habitant de Gonesse Centre Ville	Je demande: - le retrait des avions les plus bruyants - la réduction drastique des vols commerciaux (hors fret) entre 22h00 et 06h00 - l'application effective par l'Acnusa d'un dispositif de sanctions pour les atterrissages sans créneau entre 0h00 et 05h00
05/02/2022	18:07	Consultation publique NON au bruits des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/02/2022	18:24	NON au bruit des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/02/2022	18:28	NON AU BRUIT DES AVIONS	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/02/2022	19:12	Assez des nuisances sonores!	Nous habitons à Montmorency, et pendant les périodes de vacances d'été, le bruit est insupportable: il y a des passages d'avions toutes les 1min30 au dessus de chez nous, sachant qu'on entend les avions avant qu'ils soient au-dessus de nos têtes et une fois qu'ils sont passés, le bruit est quasi non stop: impossible de rester sur la terrasse l'été. Impossible également de dormir la fenêtre

			ouverte l'été car sinon, nous sommes réveillés par les avions. C'était tellement bien pendant les confinements! Plus d'avion! Sans parler des pollutions engendrées par ses passages incessants d'avions!
05/02/2022	19:54	PPBE c'est totalement insuffisant	Instaurez un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Retirez la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an,soit +35%vs 2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. plafonnerle trafic nocturne a 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux grands aéroports européens, puis tendre petit à petit vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.
05/02/2022	19:55	PPBE c'est totalement insuffisant	Instaurez un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Retirez la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an,soit +35%vs 2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. plafonnerle trafic nocturne a 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux grands aéroports européens, puis tendre petit à petit vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.
06/02/2022	11:20	Nuisance aéroportuaire....	Bonjour, Cela fait 50 ans presque que je vis à gonesse, les nuisances (BUITS ET VIBRATIONS) don't de pires et pires... Et là nuit même si les vols sont moins fréquents cela est insupportable. En été il est impossi le de dormir la fenêtre ouverte (imaginez en période de canicule !! >seule solution : la climatisation, histoire de poluer davantage... Il faut que la cesse, sur orly il y a un couvre feux, pourquoi ne pas faire de même à gonesse ?? Nous avons été équipé en double vitrage et non en triple !! Roissy est beaucoup moins ennuyé que gonesse.il serait normal de devoir avoir plus de subvention pour palier ces nuisances
06/02/2022	14:09	Stop aux nuisances sonores et climatiques de Roissy CDG Droit au silence	Bonjour, Mesures qu'il serait judicieux de mettre en place en urgence pour notre santé, notre sérénité, notre droit à vivre dans le sielence à l'intérieur et extérieur de nos habitations : -Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - Meilleurs répartitions des couloirs pour ne pas impacter toujours les mêmes habitants notamment ceux du quartier Voltaire de Sannois - Revenir à des survols raisonnés - Mettre une taxe significatives sur l'achat des billets d'avions - Limiter les vols d'avions par habitants avec un quota Merci bien Coridialement
06/02/2022	15:39	Améliorer la qualité de vie en Val d'Oise	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/02/2022	16:58	Respectons les riverains	Plafonner à 500.000 par an le nombre de vols et à 300.000 mouvements le trafic entre 22h et 6h du matin Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'oms Interdire les avions les plus bruyants
06/02/2022	17	Respectons les riverains	Plafonner à 500.000 par an le nombre de vols et à 300.000 mouvements le trafic entre 22h et 6h du matin Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'oms Interdire les avions les plus bruyants

06/02/2022	18:12	Demande des mesures suivantes	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/02/2022	18:18	Demande des mesures suivantes	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution de la population qui en bénéficierait à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/02/2022	20:41	Bruit et nuisances : ne pas dépasser le niveau de 2019	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (35% d'augmentation par rapport à 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/02/2022	21:32	opposition au PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
07/02/2022	10:04	OPPOSITION AU PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180 000 mouvements/an soit +35%vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an(soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grand aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
07/02/2022	11:16	Nuisances sonores	Voici les points qui, selon l'association DIRAP, et que je partage, doivent être pris en considération: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

07/02/2022	17:22	PPBE ROISSY CHARLES DE GAULLE	Bonjour Je dénonce le PPBE et demande les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Merci
07/02/2022	18:56	nuisances sonores aéroport CDG	Bonjour, je réside rue des vergers à Deuil La Barre. le bruit des avions qui passent juste au dessus de ma maison est insupportable et encore plus l'été. Dormir la fenêtre ouverte est impossible sauf à être réveillé dès 6h00 du matin avec les premiers avions. les barbecues ne sont pas non plus aussi agréables qu'ils devraient l'être avec le manège incessant des avions. il est grand temps de réaliser qu'un aéroport doit être situé à distance d'une zone urbaine. et prévoir les moyens de transport pour que les usagers puissent rejoindre la ville. de plus cela créera des emplois locaux.
07/02/2022	18:57	Non au bruit des avions	Bonjour, Merci de prendre en compte les points suivants: 1)Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2)Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3)Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4)Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5)Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6)Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement
07/02/2022	19:43	Dénonciation du PPBE aéroport de Roissy	Je souhaite que soient : retirée la mention de croissance du trafic envisagée, instauré un plafonnement à 500 000 mouvements/an plafonné le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22 h et 6 h fixé un objectif de réduction du bruit en indiquée la diminution des populations impactées à l'issue du plan pris comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS interdite la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
08/02/2022	12:06	Favorable	Favorable à cette idée. "
"08/02/2022	14:54	delai aide sur travaux bruit	Délais moyens de traitement entre le dépôt de la demande et le paiement définitif des travaux : Délai de traitement (année) 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 1,2 1,60 1,4 1,8 2,8 3,1 3,7 4,6 5,2 5,8 une honte des delais auusi long"
"08/02/2022	15:30	Ceci est un test	ceci reste un test"

"08/02/2022	19:01	Avis du MNLR-93 Nord Est Parisien	Bruit de Roissy CDG Le PPBE ne répond pas à l'urgence, notre santé est en jeu PPBE 2016-2021 : Un Bilan alarmant La population exposée à un dépassement de la valeur limite Lden 55 a augmenté de 23% de jour et de 80% la nuit. En 2019, l'étude de Bruit-Parif indique que le bruit lié aux mouvements d'avions la nuit amputent la durée de vie en bonne santé de 3 ans pour la population exposée. Non seulement il n'y a eu aucune baisse du nombre d'habitants impactés de jour comme de nuit autour de Roissy CDG mais pire, l'augmentation du trafic aérien (hors périodes Covid) et donc les nuisances sonores subies par les riverains dépassent les prévisions : C'est un échec insupportable pour le PPBE 2016-2021 PPBE 2022-2026 : Encore plus de trafic et de bruit !!! La surface impactée par le bruit située dans le projet de PPBE 2022-2026 augmente de 17 %. De plus cette surface est sous-estimée puisque les CSB (Cartes Stratégiques du Bruit) ne prennent pas en compte les valeurs guides d'impact du bruit sur la santé préconisées par l'OMS (Organisations Mondiale de la santé). Contrairement aux directives européennes (2002/49/CE) les CSB ne tiennent pas compte du bruit cumulé de Roissy CDG et du Bourget. Obligatoire, ce projet de PPBE n'est pas en conformité et majoritairement rejeté. Aucun objectif concret de réduction du bruit n'est fixé, pire la projection de la DGAC et d'ADP porte sur 680 000 mouvements /an. Au quotidien les aides à l'insonorisation ne règlent rien des conséquences sanitaires des multiples mouvements d'avions. Le bruit est un problème de santé publique au même titre que la pollution de l'air. C'est la seconde cause de morbidité, son coût annuel est chiffré à 156 milliards/an (enquête Bruit-Parif). Jusqu'où iront le gouvernement et les lobbies de l'aérien enfermés dans leur logique économico-financière du « capitalisme mondialisé » au mépris de la souffrance imposée aux habitants ? Au nom du « marché et du business » les activités de Roissy CDG impactent la qualité de vie, le vivant et la santé de 1,4 millions de riverains franciliens ! Le rapport du GIEC (août 2021) sur le réchauffement climatique alerte sur l'urgence de la situation et la responsabilité humaine. Il faut des mesures, radicales, transformant profondément les modes de vies, de production et de consommation. Des études montrent que la technologie ne permettra pas de réduire les émissions de GES de l'aviation si le trafic augmente. Cela justifie un arrêt de la croissance du trafic aérien pour que les humains, quel que soit leur lieu de vie, puissent continuer à vivre dans un monde habitable respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Au regard des bouleversements climatiques, des conséquences pour le vivant et la biodiversité, l'absence de choix contraignants lors de la COP 26 à Glasgow (Nov. 2021), les éco-gestes individuels ne pourrons suffire ! Nous sommes très en dessous de l'accord de Paris (COP du Bourget) élaboré par 195 pays pour la neutralité carbone en 2050.D'ailleurs le transport aérien échappe toujours aux taxes sur le kérosène ! Utilisons autrement les moyens financiers dont disposent l'économie française et les compagnies aériennes pour réaménager le territoire. Depuis le début de la pandémie AF /KLM a perçu 14 milliards d'aide. La pandémie a fortement réduit le trafic aérien avec les conséquences pour l'emploi et le budget des familles. Pour les nouvelles générations il faut élaborer ensemble des solutions sociales, économiques et environnementales. Un autre aménagement du territoire plus écologique est indispensable notamment en Ile de France avec relocalisation des emplois pour réduire obligatoirement les besoins de déplacements domicile-travail. La vision d'un « grand Paris ville monde » semble désormais bien démodée au regard de l'extrême urgence des enjeux écologiques et sociétaux du XXIème siècle. Pour alléger le trafic routier et le nombre de camions dans la circulation routière, des zones logistiques comme Garonor et Roissy CDG, la gare de triage de Drancy peuvent être transformées en plate- forme de transports multimodal (ferroutage "
"08/02/2022	19:05	Aeroport de Paris Vatry	Bonjour, Le développement de l'aéroport de Paris Vatry pour le fret et les passagers permettrait de baisser le développement de celui de Roissy. Même si l'entreprise ADP n'y retrouve pas son compte , l'ensemble des habitants auraient moins de pollutions sonores. Il faut faire des choix: à nos élus , de faire les bons. Cordialement"

"08/02/2022	19:22	Aeroport de Paris Vatry	Bonjour, Le développement de l'aéroport de Paris Vatry pour le fret et les passagers permettrait de baisser le développement de celui de Roissy. Même si l'entreprise ADP n'y retrouve pas son compte , l'ensemble des habitants du Val d'Oise aurait moins de pollutions sonores. Il faut faire des choix: à nos élus de faire les bons. Cordialement"
"08/02/2022	21:04	Habitant lassé du bruit	Bsr C'est navrant,il faut arrêter l'expension de l'aéroport C'est insupportable. On en veut pas .c'est de pire en pire . "
"09/02/2022	00:19	Nuisances sonoreS	Bonjour, J'habite sur la commune de Montmorency qui se trouve être déjà très impacté par la pollution sonores des avions. Les avions passent de manière régulière et de plus en plus bas. Il devient de plus en plus pénible de profiter de notre jardin. De plus, au delà de la pollution sonore, les avions passent juste au dessus de nos têtes, avec tout ce que cela entraîne. J'aime voyager avec ma famille et nous avons tous besoin/envie des avions, mais pourquoi toujours plus ? Nous devons tous réapprendre à faire la différence entre ce qui est indispensable et ce dont nous pouvons nous passer. Il en va de l'avenir de notre planète et de nos enfants. Le covid nous a appris beaucoup de choses, la Terre nous avertit, ne faut-il pas l'écouter ? Ce projet doit-il vraiment être le sujet d'une réflexion ? "
"09/02/2022	05:07	Plan inutile car inefficace	Bonjour, Il faut réduire le trafic aérien et non l'augmenter. Danger climatique. Émission de CO2.Épuisement des ressources fossiles. Le meilleur moyen de lutter contre le bruit est encore d'en faire le moins possible ! Vos hypothèses sont absurdes et nous conduisent à un échec dramatique. "
"09/02/2022	07:15	Consultation PPBE	Arrêter la croissance du trafic Réduire le trafic existant Interdire les vols de nuits Prendre en charge l'isolement des habitations dans la zone de l'aéroport notamment la commune de franconville "
"09/02/2022	08:55	Montmorency - plateau des champeaux	Bonjour, je ne comprends pas pourquoi le plateau des champeaux situé à Montmorency n'est pas concerné par les mesures d'indemnisation notamment pour l'installation de fenêtres en double vitrage. En effet, les avions passent souvent très bas au-dessus de nos têtes avant d'atterrir à Roissy. On m'a laissé entendre que si des couloirs aériens étaient présents sur les zones des champeaux et de la chênee, les projets de construction d'immeubles seraient limités et encadrés. Et comme il y a des projets de constructions d'immeubles avec un certain nombre d'étages, il ne fallait rien faire pour l'instant. Il est vrai qu'en regardant la carte, le plateau des champeaux est entouré de zones indemnisées ! En résumé, peut-on m'expliquer pourquoi cette situation ? Merci d'avance. Cordialement "
"09/02/2022	08:58	NON, NON, NON et NON	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
"09/02/2022	09:29	Consultation PPBE	Bonjour, je demande les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+ 180000 mouvements /an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an - Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6 h - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactees à l'issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Merci pour la prise en compte de mon avis. Salutations."
"09/02/2022	11:07	NUISANCE AEROPORTUAIRES CDG	1/ REDUCTION OU SUPPRESSION DES VOLS DE NUIT ENTRE 22H30 ET 6H30 2/ RETRAIT ET AMENDE DES AVIONS LES PLUS BRUYANTS 3/ INTERDIRE LES VOLS DE COURTES DISTANCES ET DE - DE 2H HABITANT DE GONESSE

"09/02/2022	11:43	PPPB	Difficile de lire dans mon jardin l'été quand plusieurs avions le survolent en même temps de manière ininterrompue,notamment les week-end.Ils passent parfois à haute altitude mais pas toujours. Quelle tranquillité retrouvée avec le covid!! La salissure bien noire sur le mobilier de jardin témoigne de la pollution due en grande partie au transport aérien ,ce qui n'est sûrement pas très bon pour la santé. Alors STOP à l'augmentation du trafic à Roissy."
"09/02/2022	12:05	consultation du public sur le PPBE de l'aérodrome de Roissy-Charles -de- Gaulle	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé,des nuisances sonores aériennes. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des Franciliens. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée. En résumé,je rends un avis défavorable sur le PPBE de l'aérodrome Roissy-Charles-de-Gaulle."
"09/02/2022	12:30	Halte aux bruits et pollutions de l'air des avions	Nous habitons la ville d'Eaubonne dans le Val d'Oise. Nous subissons depuis des années le bruit et la pollution du kérosène des avions jour et nuit. C'est insupportable. Donc, nous sommes pour une réduction significative et rapides des vols afin de nous protéger des dégâts causés par ces pollutions."
"09/02/2022	12:53	Test	Ceci est un test."
"09/02/2022	13:57	Arrêt de vol la nuit	Bonjour arrêtez le trafic la nuit.. 20h à 6h du matin.. au moins que nous puissions dormir tranquille et pouvoir récupérer.."
"09/02/2022	14:04	Ce nouveau plan est un scandale !	Habitant Eaubonne depuis 15 ans j'ai vu vu mon cadre de vie considérablement se détériorer du fait de l'intensification du nombre de vols. Mes nuits tournent au cauchemar lorsque dès 3/4h du matin les avions me réveillent. Et la journée, c'est encore pire, un bruit incessant et beaucoup trop élevé. Roissy accepté encore tout type d'avion, même ceux qui sont mal réglés et qui par l'ajout de pièces pourraient réduire leur bruit d'une dizaine de décibels. C'est scandaleux que la région la plus peuplée d'Ile de France continue à être autant survolée. L'impact du bruit et de la pollution sur la santé est connue mais aucune vraie solution n'est envisagée. Prenez exemple sur Francfort ou Heathrow. Mise en place d'un couvre feu entre 23 et 5h et plafonnement du nombre de vols. Lissage des trajectoires aériennes et verbalisation si les seuils de bruits sont dépassés. Ce plan est une blague, merci de revoir votre copie, bien à vous ! I"
"09/02/2022	14:13	Non au projet de terminal4	Il est impensable après tant de concertations que le projet du terminal 4 revienne dans l'actualité A quoi servent nos élus s'ils ne sont pas capables de défendre la santé des administrés et de défendre l'écologie dont on parle temps? La vallée de Montmorency ne doit pas être sacrifiée pour l'intérêt financier de quelques uns"
"09/02/2022	16:41	Prise en compte des nuisances aériennes par les pouvoirs publics	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit et le jour relever le survol à l'atterrissage. appliquer effectivement la configuration face à l'ouest et porter la force du vent où elle s'applique à un niveau équivalent à celui des aéroports européens qui appliquent la force du vent la plus forte "
"09/02/2022	17:09	Stop aux nuisances aériennes	Retrait des avions les plus bruyants. Non aux vols de nuit comme à Orly et à Francfort. Application de sanctions pour les atterrissages sans créneau entre 0 h 00 et 5 h 00. Reforme du dispositif d'aide aux riverains et de la taxe sur les nuisances aéroportuaires. Mise en place d' observatoire de veille sanitaire autour de Paris CDG."

"09/02/2022	17:15	Limitation des vols de nuit	S'agissant des vols de nuit dont Roissy détiendrait le record d'Europe, il convient de les limiter drastiquement compte tenu de leurs conséquences néfastes sur le sommeil des riverains survolés. Je demande le respect des règlements français et européens en la matière.Notre santé est à ce prix. Par ailleurs,en ce qui concerne les perspectives de trafic aérien,je demande que le futur PPBE intègre non seulement le plafonnement du trafic nocturne mais aussi plus généralement un plafonnement des mouvements annuels. Je demande que la mention de croissance du trafic soit supprimée du PPBE "
"09/02/2022	17:39	Commentaire PPBE	Je rends un avis défavorable sur le PPBE Roissy. Il n y a aucune mesure de réduction du bruit. Ce plan prévoit l'inverse. Je recommande les préconisations Associations : Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"09/02/2022	18:08	bruit	Bonjour, Je ne souhaite pas que l aéroport CDG s'agrandisse, ns avions déjà pas mal de nuisances sonores avec le trafic avant covid, si il y a plus de pistes et le trafic à la normal le bruit va super augmenter et ns ne pourrons plus ouvrir nos fenêtres et profiter de nos jardins.Ne parlons pas de CO2 ça va être la cata. Cordialement. "

"09/02/2022	19:10	Avis concernant le PPBE	Les mesures proposées par le PPBE sont insuffisantes pour limiter les nuisances. Je suis favorable à l application des mesures suivantes : - retirer la mention de croissance du trafic envisagée qui est incompatible avec la réduction de bruit - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an - instaurer à moyen terme un couvre feu - fixer un objectif de réduction du bruit Et prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avion la plus bruyante la nuit "
"09/02/2022	20:48	Contre ce plan exposition au bruit	Stopper tout à croissement changer les trajectoires pour éviter survol zone urbaine"
"09/02/2022	21:40	REFUS DU PPBE EN L'ETAT	Madame, Monsieur, Plusieurs points de votre projet ne correspondent pas aux attentes des riverains de Roissy, en tout pas pas aux miennes. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Je vous remercie de prendre en compte mes réflexions Sincères salutations "

"09/02/2022	22:05	Réduction des nuisances aéroportuaires obligatoires	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"09/02/2022	22:24	pour une VRAIE réduction du bruit	-retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat -instaurer un plafonnement à 50à 000mouvements par an -plafonner le trafic nocturne à 30 000mouvements par an entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre feu -fixer un objectif de réduction du bruit et l' indiquer aux populations impactées - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS -interdire la catégorie des avions les plus bruyants la nuit"
"10/02/2022	03:21	Facilitation des aides à l'insonorisation des habitats se trouvant dans le couloir des trafics aériens	S'il est notable que les trafics nocturnes sont très limités, il est cependant très dérangeant de les entendre aux heures indues de la nuit. Mon souhait est qu une transparence et facilitation des démarches soient faites sur les conditions d'aides et que les délais soient d'accord soient raisonnables."

"10/02/2022	08:29	PPBE aérodrome Paris-Charles de Gaulle	Je rends un avis négatif au PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.e nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne

			prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
"10/02/2022	09:27	Contre toute extension et les vols de nuit	Pourquoi les vols de nuit (22h-6h) ne sont-ils toujours pas interdits comme à Francfort ? C'est une nuisance insupportable. Pourquoi envisager des extensions et augmentations de trafic alors que de plus en plus de personnes sont impactées avec la densification des villes et l'augmentation de la population ? Pourquoi enfin n'y a-t-il pas un plan d'ensemble des aéroports pour 'soulager' Roissy (et surtout les riverains !), en déroutant sur Beauvais et même en ouvrant un vrai aéroport passager à Vatry ?"
"10/02/2022	09:28	Contre toute extension et les vols de nuit	Pourquoi les vols de nuit (22h-6h) ne sont-ils toujours pas interdits comme à Francfort ? C'est une nuisance insupportable. Pourquoi envisager des extensions et augmentations de trafic alors que de plus en plus de personnes sont impactées avec la densification des villes et l'augmentation de la population ? Pourquoi enfin n'y a-t-il pas un plan d'ensemble des aéroports pour 'soulager' Roissy (et surtout les riverains !), en déroutant sur Beauvais et même en ouvrant un vrai aéroport passager à Vatry ?"

"10/02/2022	09:29	Contre toute extension et les vols de nuit	Pourquoi les vols de nuit (22h-6h) ne sont-ils toujours pas interdits comme à Francfort ? C'est une nuisance insupportable. Pourquoi envisager des extensions et augmentations de trafic alors que de plus en plus de personnes sont impactées avec la densification des villes et l'augmentation de la population ? Pourquoi enfin n'y a-t-il pas un plan d'ensemble des aéroports pour 'soulager' Roissy (et surtout les riverains !), en déroutant sur Beauvais et même en ouvrant un vrai aéroport passager à Vatry ?"
"10/02/2022	09:31	Contre toute extension et les vols de nuit	Pourquoi les vols de nuit (22h-6h) ne sont-ils toujours pas interdits comme à Francfort ? C'est une nuisance insupportable. Pourquoi envisager des extensions et augmentations de trafic alors que de plus en plus de personnes sont impactées avec la densification des villes et l'augmentation de la population ? Pourquoi enfin n'y a-t-il pas un plan d'ensemble des aéroports pour 'soulager' Roissy (et surtout les riverains !), en déroutant sur Beauvais et même en ouvrant un vrai aéroport passager à Vatry."
"10/02/2022	10:17	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle "

"10/02/2022	10:38	Non à ce projet !!!	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"

"10/02/2022	10:47	CONSULTATION DU PUBLIC sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"10/02/2022	11:37	Plan de prévention du bruit dans 'l'environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Non au bruit des avions! -retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -instaurer un plafonnement des vols/an. -plafonner le trafic nocturne pour préserve notre sommeil. -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. -fixer un objectif réel de réduction du bruit. -prendre comme référence le seuil de bruit recommander par l'OMS. -"

"10/02/2022	16:03	non a l extension l'aeroport de Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle "
"10/02/2022	16:31	aeroport roissy reduisez le trafic pour nous laisser vivre	Habitante de Margency, il n'est plus possible ni de dormir ni de s'entendre et certains avions passent tellement bas qu'on croirait qu'ils vont atterrir dans nos jardins "
"10/02/2022	16:34	aeroport roissy reduisez le trafic pour nous laisser vivre	Habitante de Margency il n'est plus possible ni de dormir ni de s'entendre et certains avions passent tellement bas qu'on croirait qu'ils vont atterrir dans nos jardins c'est INSUPPORTABLE cette densité de trafic plus une minute de répit il est temps d'engager des poursuites pour mise en danger d'autrui La course au profit a des limites soyez des êtres humains responsables "
"10/02/2022	17:11	Les mesures à inclure dans le PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des

			populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit."
"10/02/2022	17:25	riverain	je suis contre ce projet car se sont des nuisances supplémentaires"
"10/02/2022	17:29	riverain	je suis contre ce projet car se sont des nuisances supplémentaires"
"10/02/2022	18:18	Trafic aérien trop intense	Bonjour J'habite la ville de Saint-Leu-la-Forêt. Le passage des avions billet y est extrêmement intense jour et nuit. Les avions passent à basse altitude et à des fréquence élevée. Les nuisances sonores sont extrêmement préjudiciable à notre santé. Nous avons l'impression que les pouvoirs publics ne prennent absolument pas en cause ses nuisances. Il est temps de les réduire et d'améliorer la vie des franciliens. Un immense merci. "
"10/02/2022	21:13	Avis defavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"

"11/02/2022	07:02	Stop ! Ça suffit !	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"11/02/2022	11:09	Stop au trafic nocturne	Il est urgent d'instaurer un couvre-feu de 22h à 6h, comme c'est le cas à Francfort notamment, aéroport international comparable à Roissy Charles de Gaulle. Le bruit est insupportable, nuit à la santé et au sommeil. Une extension de l'aéroport serait catastrophique pour les riverains, pour le réchauffement climatique, la croissance du trafic est un non sens. "
"11/02/2022	11:18	PPBE aéroport CH de Gaulle	Les mesures doivent réellement empêcher l'augmentation en volume des nuisances. On peut donc prendre une référence et s'y tenir. Il semble qu'un consensus puisse se faire sur les volumes enregistrés en 2019 à savoir: 500.000 mouvts/an Trafic nocturne: 30000 mouvts/an. Si certains seuils on fait l'objet de recommandations de l'OMS, s'y tenir. Il convient d'interdire les vols nocturnes des avions les plus bruyants."
"11/02/2022	11:42	Arreter le bruit	il faut arreter le survols des communes habitees a des altitudes inferieures a 2000m a toutes heures de la journee. la communes dans laquelle je vie est exclue du PEB alors que le survols est bien present. Il faudrait peu etre limiter le trafic afin de freiner la polution sonore et polution de l environement"
"11/02/2022	11:45	Nouveau PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la

			protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"11/02/2022	13:01	Nuisances sonores	De nouvelles procédures d'approche des avions doivent être promulguées. Il est admis que si les avions commençaient leur approche au-dessus de Congissur-Thérouanne à 2400 m plutôt qu'à 1200 les terribles nuisances sonores que nous subissons seraient un peu réduites. La pollution de l'air serait elle aussi plus supportable. Des riverains font circuler des suppliques pour que nous puissions profiter de ces améliorations de nos conditions de vie. Cordialement.
"11/02/2022	13:02	Nuisasnces sonores	De nouvelles procédures d'approche des avions doivent être promulguées. Il est admis que si les avions commençaient leur approche au-dessus de Congissur-Thérouanne à 2400 m plutôt qu'à 1200 les terribles nuisances sonores que nous subissons seraient un peu réduites. La pollution de l'air serait elle aussi plus supportable. Des riverains font circuler des suppliques pour que nous puissions profiter de ces améliorations de nos conditions de vie. Cordialement.
"11/02/2022	14:35	Opposition au Plan de Prévention du Bruit sur l'Aéroport de Roissy	Bonjour, Je suis ferment opposé à ce nouveau PPBE car il ne permet pas de diminuer les nuisances sonores et se permet d'évoquer une perspective de croissance alors même que c'est une catastrophe pour le bruit et le climat. Alors même que la pandémie a drastiquement réduit le nombre de vols. J'exige de : Retirer la mention de croissance du trafic envisagé Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an Fixer un objectif de réduction du bruit Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie des avions les plus bruyants la nuit. Bien Cordialement
"11/02/2022	15:30	Bruits aériens et santé	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française"

"11/02/2022	17	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. "

"11/02/2022	17:07	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. "
"11/02/2022	17:13	exposition au bruit	Il est inadmissible en 2022 que le trafic de nuit existe encore et provoque de graves nuisances sur la qualité du sommeil. Ne parlons pas du trafic de jour qui, par vent d'Est, n'offre aucun répits entre les arrivées des avions. Le bruit est quasiment constant entre deux vols ! La qualité de l'air est également fortement impacté...il n'y a pas que la circulation automobile des particuliers qui est en cause. Des solutions sont possibles pour limiter ces désagréments mais ne semblent pas prises en compte par les divers responsables."
"11/02/2022	17:17	Le Plan de prévention du Bruit doit protéger les habitants et le climat... pas empirer la situation	Je souhaite la modification du PPBE dans le sens suivant : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."

"11/02/2022	17:28	Le PPBE ne protège pas les habitants ni le climat	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations Impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. "
"11/02/2022	19:32	Réduction du nombre de vols	Il faudrait réduire le nombre de vols en avion, pour plusieurs raisons, dont notamment : - la réduction du bruit (très désagréable et dangereux pour la santé au long terme) - la réduction des émissions de CO2 "
"12/02/2022	08:49	Contestation du PPBE	Habitant le haut de Montmorency, je suis obligée de dormir depuis des années avec des bouilles quies pour dormir. Et je ne pas non plus profiter pleinement de mon jardin l'ete Tellement le bruit de avions est insupportable.
"12/02/2022	08:50	Contestation du PPBE	Habitant le haut de Montmorency, je suis obligée de dormir depuis des années avec des bouilles quies pour dormir. Et je ne pas non plus profiter pleinement de mon jardin l'ete Tellement le bruit de avions est insupportable.
"12/02/2022	09:34	Projet PPBE : AVIS DEFAVORABLE en l'etat.	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. "
"12/02/2022	13:01	Impact de l'introduction de restrictions d'exploitation	Le projet de PPBE en page 109 acte qu'avec les hypothèses de travail retenues, l'exposition au bruit notamment nocturne est en contradiction avec les valeurs limites mentionnées à l'article R. 572-4 du Code de l'Environnement. Encore une fois, ce projet remet à plus tard des éventuelles solutions à ce problème alors même que l'annexe 8 du document liste des actions à mener dans ce cadre. Ces propositions doivent être intégrées dès à présent dans le corps du document,quitte à ce que leur analyse en terme d'impact, mais avec une date butoir de réalisation effective indiquée soit réaliser ultérieurement. En l'état, j'exprime donc un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"12/02/2022	16:11	avis habitant sur PPBE	Bonjour, Je suis contre ce PPBE et vous demande: - de retirer la mention de croissance du trafic envisagée - d'instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an - de plafonner le trafic nocture à 30 000 mouvements/an - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit Merci de respecter vos citoyens, leur santé"

"12/02/2022	17:11	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. "
"12/02/2022	17:47	protection des riverains	avec la crise internationale liée au COVD-19, il est urgent de réduire sérieusement le développement du trafic aérien quel qu'il soit (business, tourisme, fret). Pour Roissy, tendre vers la suppression du trafic nocturne, l'interdiction de vol pour les avions les plus bruyant, et ramener le trafic diurne à des chiffres comparables à ceux de 2019"
"12/02/2022	17:48	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française."

"12/02/2022	18:02	PPBE aérodrome Paris Charles de Gaulle: observations	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Limiter exclusivement le trafic de l'aerodrome de Roissy au transport des voyageurs, en réservant le traffic du fret à des aérodromes centres logistiques technologiques spécialisés en zone rurale (Type Chateauroux) Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire sans dérogation la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"12/02/2022	20:58	PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000mouvements/an, soit +35%vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat."
"13/02/2022	12:09		Avis défavorable au PPBE de Roissy {{Je donne un avis défavorable au PPBE}} proposé pour plusieurs raisons: Le PPBE précédent a montré son inefficacité pour réduire la pollution sonore subie par les populations. Les documents présentés en attestent car le nombre de personnes subissant ces pollutions a augmenté. La conséquence aurait dû être la mise en place d'actions de restrictions d'activité comme inscrit dans le processus d'approche équilibrée. Il est tout à fait inadmissible que cela n'ait pas été décidé. C'est une grave méconnaissance des règlements par L'Etat. Concernant le PPBE présenté je demande: De fixer un objectif de réduction du bruit et d'indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan présenté, en effet il est inadmissible voir illégal de ne pas fixer l'objectif attendu des actions prévues au PPBE. De prendre les références de seuil de bruit recommandée par l'OMS De retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. D'Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). De plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. D'interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
"13/02/2022	12:37	PPBE	Je reside à dans le val d oise et subis hélas les nuisances aériennes. Je suis donc défavorable au nouveau PPBE.[7]"
"13/02/2022	12:39	PPBE	Je depose un avis defavorable"
"13/02/2022	13:35	Réduire l'impact du bruit de l'aéroport de Roissy	- retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat, - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements / an entre 22h et 6h - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactees à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l OMS, - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
"13/02/2022	16:57	Infernal	Il est impensable de subir de nouvelles nuisances sonores liées à une augmentation de trafic aérien. Nous dormons mal, nous sommes victimes de la pollution et du bruit et en été, lorsque la météo le permet, nous n'avons même pas plaisir à ouvrir les fenêtres et sortir dans notre jardin tellement le trafic est dense. Je m'oppose à toute nouvelle mesure d'aggravation des nuisances aériennes."

"13/02/2022	17:12	Avis consultation PPBE Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"13/02/2022	17:23	Non au bruit des avions	Il faut cesser cette agression sonore et cette pollution. Pouvons nous avoir le droit d'être tout simplement dehors? Non aux avions dont nous voyons les roues d'atterrissage se déployer au dessus de nos têtes!!! et EVIDEMMENT sans parler du bruits et autres nuisances."
"13/02/2022	18:52	Pour un PPBE vraiment protecteur pour l'ensemble des populations survolées par les avions de ROISSY	Ce projet doit vraiment tenir compte des remarques et revendications suivantes: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. "

"13/02/2022	20:21	PPBE Roissy - protégeons la planète et les riverains de CDG	Bonjour 1 - Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. 2/ Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. - Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"13/02/2022	20:53	Dénonciation du PPBE	-Retirer la mention croissance du traffic envisagée car incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. -Plafonner le traffic nocturne à 30 000 mouvements /an entre 22h et 6h , un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre vers un couvre-feu . - Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. "
"13/02/2022	21:39	avis personnel PPBE	-Prendre le seuil de référence du bruit de l'OMS et pas un autre -interdire les avions le plus bruyants la nuit -plafonner le trafic nocturne et instaurer un couvre feu - Plafonnement du trafic à 500 000 mouivements par an - Retirer la mention de croissance du trafic + 180 000 / an qui ne sera pas compatible avec un programme de reduction du bruiy"

"13/02/2022	22:01	Observations sur le PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"13/02/2022	22:16	PPBE ROISSY CDG - consultation du public	- Retirer la mention de croissance incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, soit un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
"13/02/2022	22:22	Opposition à toute augmentation du trafic et aux vols de nuit	Bonjour Pour vraiment mettre en place un PPBE protecteur pour l'ensemble des populations survolées par les avions de ROISSY. il faut - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la

			diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. "
"14/02/2022	10:33	Non au bruit des avions et aux nuisances resultantes	Abandonnez à 100% le projet du terminal 4 de Cdg le Covid a changé l esprit des gens qui voyagent moins en général et moins pour le travail également les teams ont remplacé les voyages d affaires en grande partie et cela va se poursuivre de ce fait . STOP à ces investissements ridicules et en nuisances profondes pour la planète avec moins de CO2 en plus l environnement sera protégé Donc n en rajoutons pas "
14/02/2022	10:38	Non non et non	Stop stop trop de bruit de nuisances"""
"14/02/2022	10:39	Non non et non	Stop stop trop de bruit de nuisances Et demandons arrêt des vols de nuit"
"14/02/2022	10:40	Terminal4	Refus de l'extension. Meilleur contrôle des vols."
"14/02/2022	10:40	Roissy stop	Stop stop trop de bruit de nuisances Et demandons arrêt des vols de nuit"
"14/02/2022	10:47	Mon avis -défavorable- au projet de PPBE de Roissy-CDG	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes: - retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle "
"14/02/2022	11:30	AVIS DEFAVORABLE AU PPBE DE PARIS-CHARLES DE GAULLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles

			Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : •Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. •Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). •Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. •Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. •Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. •Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle "
"14/02/2022	11:38	Non au bruit des avions ! Le PPBE de Roissy ne protège pas les riverains.	Le PPBE doit proposer des mesures pour 5 ans afin de réduire l'impact du bruit de l'aéroport. Ce n'est pas le cas, bien au contraire ! Il ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que nous subissons jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires … Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif). Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le

			bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle."
"14/02/2022	15:20	Denonciation du PPBE	Les nuisances liées au trafic aérien sont devenues invivables. Je souhaite - retirer la mention de croissance du trafic envisagée - une diminution puis un plafonnement du nombre de vols <300 000 - stopper le trafic nocturne qui nous gâche la vie et celle de nos enfants (stop aux avions entre 22h et 7h) - revoir le seuil acceptable du bruit conformément à l'OMS, ne plus être obligés de s'enfermer chez soi pour un peu de calme! - Stop aux avions trop bruyant et hors d'âge "
"14/02/2022	16:13	Demandes de mises en oeuvre des mesures suivantes :	- Plafonnement des mouvements annuels équivalent au trafic de 2019 (soit moins de 500 000 mouvements) et donc supprimer la mention de croissance du trafic de + de 35% (base 2019) - Dans un premier temps, limiter le trafic nocturne entre 22h et 6h à l'équivalent 2019 (moins 30 000 mouvements) et introduire une tendance progressive sur 5 ans de diminution jusqu'à la mise en oeuvre d'un couvre feu, tout en interdisant les mouvements de nuit des avions les plus bruyants. - Fixer de vrais objectifs de réduction de bruit en se basant sur les seuils recommandés par l'OMS "
"14/02/2022	17:05	opposition au PPBE	-La croissance du trafic envisagée est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat : je demande donc le plafonnement à 5000000 mouvements par an et à 30000 pour le trafic nocturne -il faudrait prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire les avions les plus bruyants la nuit (fret ?) : je suis très gênée par les avions entre minuit et 2h du matin."
"14/02/2022	17:22	avis défavorable sur ce plan d'exposition au bruit	Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. il faut qu'il retire la mention de croissance du trafic il faut qu'il intègre le plafonnement des mouvements d'avions en journée et la nuit. Qu'il fixe un objectif de réduction du bruit et interdire les avions les plus bruyants. "

"14/02/2022	17:59	plan de prévention du bruit aéroport Roissy CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. RÊVONS. Mesure pour le futur:délocaliser Roissy CDG dans les champs de betteraves. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"14/02/2022	18:19	Nuisances	Bonjour. Habitante de Margency, je tenais à vous faire part de ma colère et mon découragement face à la nuisance provoquée par les mouvements aériens. Passages très nombreux et bruyants d'avions dont on peut bien souvent lire le nom de la compagnie, passages nocturnes également ainsi que de plus en plus d'avions de chasse (?) dont le passage 'déchire' l'air. Aux beaux jours, le bruit devient encore plus pénible, un avion finissant de passer alors même qu'un autre apparait. Pas de trêve! J'ai également remarqué du gras sur les voitures, ce qu'il n'y avait plus lors du confinement. La pollution est indéniable et abime lentement et sûrement Margency, ma petite commune calme adossée à la forêt de Montmorency qui nus gâche la vie, fait à présent fuir les acheteurs et se poser des questions quant à l'avenir si cette aberration écologique perdure et s'amplifie pour rapporter toujours plus d'argent au détriment du mieux vivre. Cerise sur le gâteau, les éventuelles aides à l'insonorisation dépendent du tracé au millimètre...excluant à 1km près ma commune. Marre de Roissy!!!! "

"14/02/2022	18:44	Avis sur ppbe	Veuillez trouver ci après mes propositions d'ajouts, de suppressions, et commentaires: -le plan de bruit ne correspond pas à la réalité des nuisances, des avions passent tous les jours au dessus de mon jardin alors que je suis dans la zone de faible passage (montmorency) -retirer du ppbe de la mention de 'croissance du trafic envisagée' , qui est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -instaurer un plafonnement à 500000 mouvement par an -ajouter un plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h et tendre vers un couvre feu total -fixer un objectif de réduction du bruut -prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'oms -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. "
"14/02/2022	19:19	Commentaires d'un Herblaysien	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Instaurer immédiatement un couvre-feu des vols entre 23h et 6h Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"14/02/2022	22:07	Trop de nuisances	Habitante des Yvelines, je déplore de fortes nuisances liées au trafic aérien. Cela a été notamment palpable en comparaison avec la période de confinement. Outre le bruit, la pollution est également à déplorer comme en témoigne le dépôt d'une épaisse couche noire sur les meubles de jardin (qui n'est vraisemblablement pas liée qu'au transport routier). Il est important de ce saisir de ce problème et d'agir pour une limitation du trafic aérien plutôt que pour un développement à tout va. Le déplacement par avion devrait d'ailleurs être interdit au sein de l'hexagone quand l'alternative en train existe. "

"15/02/2022	00:26	Refus du plan. Nuisances sonores insupportables à Montmorency	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle"
"15/02/2022	08:33	Respectez notre santé et les Accords de Paris	Ce plan n'est conforme ni à nos espoirs d'un monde vivable ni aux engagements de l'État . Il néglige la nécessité de revoir nos priorités et la nécessaire réduction de nos déplacements aériens pour garantir un avenir souhaitable pour nos enfants comme en atteste les perspectives de développement décrites (+ 35 % !). Il méprise les conditions d'existence de milliers d'habitants victimes des effets néfastes pour leur santé physique et mentale. Il faudrait au contraire réduire le trafic aérien, surtout durant la nuit ! Réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores par tous les dispositifs techniques possibles, types d'avions, de carburants… "
"15/02/2022	09:07	Objectif de réduction du bruit	Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées a l'issue du plan"
"15/02/2022	09:29	nuisance sonnore	bonjour,je ne souhaite pas une augmentation du trafic aérien. les avions se suivent avec des distances si courte que le bruit reste constant"

"15/02/2022	12:49	Avis défavorable sur le projet de PPBE	J'ai parcouru ce gros et très intéressant document. Beau travail ! Cependant, il faudrait : - limiter sévèrement la croissance du trafic si on veut protéger la planète, voire même empêcher cette croissance, - limiter et pénaliser davantage, financièrement, les vols de nuit, - prévoir un couvre-feu d'au moins 4 heures (pour commencer). Cordialement. Habitante à Montmorency"
"15/02/2022	13:38	Réduction du bruit	Bonjour, la meilleure façon de réduire le bruit est de diminuer le trafic aérien. Ça tombe bien, nous devons drastiquement réduire nos émissions de CO2. La solution n'est pas si compliquée à trouver
"15/02/2022	13:40	Lutte contre le bruit engendré par l aeroport de Roissy Charles de Gaulle	Bonjour, Pour ma part qui suis situé juste sous une trajectoire des vols à Saint Prix 95390 depuis 30 ans, il est temps d'arrêter le développement inconsidéré de cet aeroport et repartir le trafic sur d'autres aeroport de France. Notamment en arrêtant le trafic de nuit pour préserver le sommeil des nombreux riverains. La pandémie paradoxalement nous a permis de voir qu'il était possible de moins transporter par les airs nombre de denrée que l'on pourrait produire en France. Je rends pour ces raisons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. SAINT PRIX "
"15/02/2022	13:58	Le PPBE est incomplet	Ce projet ne me semble pas tenir compte de plusieurs questions importantes pour la santé des riverains de l'aéroport ainsi que la lutte contre de réchauffement climatique et les menaces qu'il fait peser aujourd'hui sur notre société et les générations à venir. C'est pourquoi je souhaiterais que soit ajoutés les points suivants : • Le retrait de la mention de croissance du trafic envisagée qui est plus qu'incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat • L'instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements d'avions maximum par an • Et l'ajout d'un objectif de réduction du bruit précis en indiquant la diminution des populations impactées à l'issue de ce plan."
"15/02/2022	14:59	Pour une limitation de la croissance du trafic et des vols de nuit	Le trafic aérien a des impacts sur le climat et le bruit lié aux décollages et aux atterrissages a des impacts aujourd'hui démontrés sur la santé des riverains. Conseiller municipal de Montmorency, Président du groupe l'Avenir Ensemble, je : DEMANDE à l'Etat de revoir le projet de PPBE pour diminuer les nuisances subies par les habitants et préserver les effets du trafic aérien sur le climat avec la mise en place des mesures suivantes : • Retirer de la mention de croissance du trafic envisagé (+180 000 mouvements par an, soit + de 35% par rapport à 2019) et définir un volume maximum de trafic à Paris-Charles-de-Gaulle sur la base du nombre de mouvements annuels, en instaurant un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019). • Interdire les catégories des avions les plus bruyants la nuit. Plafonner les vols de nuit à 30 000 mouvements par an entre 22h00 et 06h00 (la moitié du trafic de 2019) - soit un niveau comparable aux autres grands aéroport européens – et travailler un programme d'objectifs pluriannuels pour tendre vers un couvre-feu. Il faut rappeler que Londres-Heathrow enregistre deux fois moins de vols que Roissy sur cette tranche horaire, que l'aéroport de Francfort dispose d'un couvre-feu entre 23 heures et 5 heures depuis dix ans et que l'aéroport d'Orly est soumis à un couvre-feu de 23h30 à 6h. • Appliquer un dispositif de sanction pour les atterrissages sans créneau entre 0h00 et 05h00 qui sont interdits selon l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) mais pas sanctionnés à ce jour. • Fixer un objectif de réduction du bruit, indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan et prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. DEMANDE la mise en œuvre des solutions techniques destinées à diminuer le bruit et les nuisances aériennes en interdisant la sortie prématurée des trains d'atterrissage ou en favorisant le décollage en seuil de piste. DEMANDE l'abandon de l'indicateur de bruit actuel (Indicateur Global Mesuré Pondéré, IGMP) inadapté à la mesure réelle des nuisances et la mise en place d'un nouvel indicateur évènementiel NA65, à l'instar des autres pays européens, qui prend en compte les pics de bruit, la gêne et les effets sanitaires associés au caractère répétitif des événements sonores. DEMANDE la réforme du dispositif d'aide aux riverains et de la fiscalité sur l'activité aérienne (Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes) pour permettre une meilleure prise en charge des demandes d'insonorisation et un traitement plus efficace. Elle pourrait passer par la création de plates-formes locales de la rénovation énergétique et phonique chargées d'instruire les dossiers d'aide à l'insonorisation. Cordialement

"15/02/2022	16:15	diminuer les nuisances sonores et la pollution par rejets de kérosène	Pour limiter les nuisances sonores: - limiter, plafonner le trafic annuel: 500 000 mouvements par an - pas de croissance du trafic envisageable - établir progressivement un couvre feu de 23h à 6h. - en attendant le couvre feu interdire les cargos nocturnes volant bas et bruyants - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - faire en sorte que les pollutions par kérosène, (visibles sur l'eau de pluie coulant des toits), soient progressivement éliminées"
"15/02/2022	16:24	limitation des nuisances sonores et de la pollution au kérosène	- limiter annuellement le trafic à 500 000 mouvements - interdire les avions cargos bruyants volant bas la nuit d'abord, le jour ensuite - favoriser, comme vous le préconisez, le renouvellement des anciens modèles bruyants - se référer à l'OMS pour établir le seuil de bruit - supprimer progressivement le trafic nocturne de 23h à 6h - ne pas envisager de croissance du trafic - prendre des mesures pour éliminer la pollution par rejets de kérosène, visible dans l'eau de pluie coulant des toits"
"15/02/2022	16:34	Non au bruit des avions	Il faut _ Retirer la mention croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du brui et la protection du climat - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h un niveau comparable aux autres grands aéroports européens - Mettre en place rapidement(2023 au plus tard) un couvre-feu - fixer un objectif de réduction du bruit - Indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - Prendre comme seule référence le seuil recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit"
"15/02/2022	17:05	Plainte contre les nuisances sonores et la pollution des avions sur St Leu La Forêt	Bonjour, Nous subissons le survol de nombreux avions jour et nuit et nous constatons d'importantes nuisances sonores et également celles liées à la pollution dont une partie visible est le dépôt de 'poussières' grises sur les bords de fenêtres. (Ces dépôts avaient d'ailleurs diminué pendant le confinement et la réduction considérable des vols.) Nous avons constaté le passage d'avions qui volaient à une altitude peu élevée au dessus du quartier des Grandes Tannières, ce qui nous permettait de visualiser les détails de ces aéronefs. Nous espérons que des actions concrètes seront menées afin de réduire toutes ces nuisances. Sincères salutations"
"15/02/2022	18:08	Réduction des nuisances sonores de jour comme de nuit	Pour la sauvegarde de notre bien-être, les propositions suivantes doivent impérativement être adoptées: Plafonnement du trafic total à 500.000 mouvements par an (page 129) Retrait des avions les plus bruyants (page 129) Retirer l'hypothèse de trafic retenu pour le long terme : 680 000 mouvements (page 47) car incompatible avec la réduction de bruit et l'amélioration de la qualité de l'air Habitant Ermont, je désire être tenu informé des mesures réalisées par la station installée à Eaubonne (page 112)"
"15/02/2022	19:02	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit."
15/02/2022	19:54	Interdiction des vols la nuit	Je suis habitante des hauteurs de Margency les avions sont très bruyants il rst impossible de dormir la fenêtre ouverte l'été et même lorsque les fenêtres sont fermées cela me réveille la nuit, je souhaiterais interdire les vols d'avion la nuit. bien à vous
15/02/2022	21:47	Avis défavorable	Bonjour, pour les raisons suivantes j'émets un avis défavorable. Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

16/02/2022	08:06	demande de mesures	1/ retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat 2/ instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) 3/ plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu 4/ fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan 5/ prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6/ interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit 7/ revoir la carte de bruit long terme pour permettre aux résidents de bénéficier d'aides à l'équipement anti-bruit https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/06_Carte%20de%20bruit_long%20terme_indice%20Lden.pdf qui exclut la commune de Margency alors que cette dernière est directement impactée par le trafic en phase d'atterrissage (trains de pneus sortis sur certains vol).
16/02/2022	14:24	Nous ne voulons pas de ce PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

16/02/2022	14:45	BRUIT	Bonjour Je quitte la région et j'en suis ravie hélas je laisse à d'autres le plaisir d'être réveillé en pleine nuit par le bruit étourdissant de gros porteurs ! D'essayer de profiter de son petit espace jardin en ayant le bruit incessant des avions qui passent juste au-dessus des maisons (on peut dire coucou au pilote !)toutes les 5mn en période de gros trafic donc l'été ! Et cest donc l'été qu'on profite du jardin ! Justement ! On se moque du monde! Tout cela pour servir encore de gros financiers ! C'est inadmissible ! Et je refuse de me battre avec des loups! Alors je pars!
16/02/2022	16:24	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

16/02/2022	16:25	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

16/02/2022	16:27	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/02/2022	18:01	Amendement du plan de prévention	je vous demande d'intégrer les mesures suivantes : - Interdire le survol des habitations par les aéronefs les plus bruyants la nuit - Limiter le trafic entre 22h00 et 06h00 et créer les conditions de suppression totale du trafic nocturne - Intégrer le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Limiter le trafic aérien en instituant un plafond maxi des mouvements aérien par an à Roisy CDG.
16/02/2022	18:38	Non	Bonjour, je suis habitant d'Eaubonne et voulons être reconnu et avoir des aides pour l'isolation. Arrêt immédiat des vols après 22h! Et avant 6h!

16/02/2022	19:06	Habitante Groslay (95) qui soutient des propositions de l'ADVOCNAR	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

16/02/2022	19:07	Habitante Groslay (95) qui soutient des propositions de l'ADVOCNAR	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/02/2022	19:26	NE VOLONS PAS NOTRE AVENIR	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
16/02/2022	19:45	Il est necessaire de limiter fortement .Trop bruyant et trop polluant acoustique et air ambiant.	Je trouve que les aeroports sont trop polluant acoustiquement et pour l atmosphere qu en outre les royalties sont données a quelques communes qui ne sont pas les plus dérangées... Trop c est trop!

16/02/2022	20:01	Nuisance sonore due aux avions à Soisy sous Montmorency	Nous sommes extrêmement gênés par le bruit provoqué par les avions survolant notre maison. Les vols nocturnes sont insupportables en particulier. Dans la journée, il faudrait vivre enfermé dans nos interieurs...Impossible de profiter sereinement du jardin quand les beaux jours reviennent. Si le trafic augmente, la vallée de Montmorency deviendra une zone totalement sinistrée et invivable.
16/02/2022	20:04	Nuisances sonores dues aux avions à Soisy sous Montmorency	Nous sommes extrêmement gênés par le bruit provoqué par les avions survolant notre maison. Les vols nocturnes sont insupportables en particulier. Dans la journée, il faudrait vivre enfermé dans nos interieurs...Impossible de profiter sereinement du jardin quand les beaux jours reviennent. Si le trafic augmente, la vallée de Montmorency deviendra une zone totalement sinistrée et invivable.
16/02/2022	20:40	des nuisances et une aggravation de la crise climatique	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
16/02/2022	21:56	Contre !!	Contre ses changements qui finalement feront survoler les avions au dessus de nos têtes !!!
16/02/2022	22:41	AVIS DÉFAVORABLE À CE PROJET PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
17/02/2022	09	Dénoncer le plan de prévention du bruit	Supprimer la croissance du trafic envisagée instaurer un plafonnement de mouvements supprimer le trafic nocturne prendre le seuil du bruit recommandé par l'oms interdire les avions les plus bruyants étendre les zones d'aide aux travaux de rénovation des habitations augmenter la part de l'aide des Adp
17/02/2022	09:55	Avis défavorable au PPBE	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de

			réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
17/02/2022	09:56	NON au PPBE / Pas assez de garnaties pour les survolés	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
17/02/2022	10:45	Opposition au PPBE Roissy-CdG	Alors que désormais acteurs politiques et acteurs privés semblent enfin se mobiliser face au défi climatique et à la nécessité de réduire drastiquement les émissions de GES à un horizon de plus en plus court terme, les hypothèses sur lesquelles reposent le projet de PPBE de l'aéroport Roissy-CdG sont en totale contradiction avec ces enjeux et objectifs. Prévoir une hypothèse d'augmentation de plus de 30 % des mouvements d'avions à l'horizon 2026 alors que ce mode de transport est et restera le plus émetteur de CO2 de tous les modes (40 fois celui du ferroviaire) traduit non seulement une totale absence de prise en compte du changement climatique mais est aussi une aberration économique comme l'a montré l'impact de la pandémie COVID19 sur l'activité aéronautique (pandémies qui risquent malheureusement de se reproduire de plus en plus régulièrement à l'instar des phénomènes climatiques extrêmes). Si le lobby aéronautique bénéficie aujourd'hui d'une complaisance certaine de la part de la puissance publique, celle-ci sera de moins en moins assurée dans les années à venir compte tenu de ses impacts, de mieux en mieux documentés, sur le changement climatique et la santé des populations impactées. Le modèle économique actuel du trafic aérien basé sur la non prise en compte des ses nombreuses externalités négatives (dont un tourisme de masse remis en cause dans de nombreux pays compte tenu des dégradations importantes qu'il génère sur l'environnement, les ressources naturelles, et les conditions de vie des populations locales) ne sera plus viable dans les années à venir. C'est donc pour l'ensemble de ces raisons, ainsi que du fait de la quasi-absence de mesures réelles pour réduire l'impact de l'activité de Roissy-CdG sur le bien-être et la santé des populations impactées, que je suis totalement défavorable à ce projet PPBE et demande que soit mis en chantier un véritable projet de réduction des nuisances sonores, s'intégrant dans un plan plus large de mesures de préservation de l'environnement et de la santé, et associant étroitement élus et populations des territoires sous l'emprise des nuisance environnementales et sanitaires générées par cette infrastructure.
17/02/2022	11	Demande de mesures à prendre en compte	1/ Réduire la croissance prévue du trafic de +35 % vs 2019 (rester au niveau de 2019 de 500 000 mouvements/an maximum) 2/ Procédures de descente en continue généralisées 3/ Augmenter les amendes aux compagnies aériennes ne respectant pas la réglementation (altitudes de vol, niveaux de bruits émis) 4/ Instaurer un couvre feu de nuit, comme à Orly 5/ Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS
17/02/2022	11:46	Réduire le trafic	Alors que le gouvernement a demandé de stopper le projet du terminal 4 il est inadmissible de maintenir les mêmes prévisions de croissance du trafic aérien. Cette croissance va à l'encontre des enjeux climat que nous devons dès à présent prendre en compte.

17/02/2022	11:55	bruits s'accumulent	La densité de personnes augmentent ainsi que les bruits. L'aéroport avec le décollage mais également l'atterrissage génère énormément de bruit aussi bien le jour que la nuit en dépit des règles et procédures d'approches dite en descente douce. Si bien qu'il est impossible de se reposer ce qui nuit gravement à la santé.
17/02/2022	12:41	Propositions aménagement de mesure	Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h (le moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution de populations impactées à l'issue du plan Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie d'avions les plus bruyant la nuit
17/02/2022	14:05	Respect et modification du couvre feu CDG	En priorité que le couvre soit respecté, ce qui n'est pas le cas a ce jour ! Vols commerciaux en provenance d'Afrique et Brésil ne respectent pas le couvre feu ! Source flightradar au dessus de Jablines/Esbly 77. Idem FedEx et avions poste ne respectent le couvre feu... trop tôt, voir trop tard, source flight radar. Stop à la recrudescence des avions au dessus de Jablines/Esbly, ou les avions changent de régime moteur ultra bruyant en phase d'atterrissage.
17/02/2022	14:29	Préservation de la santé	J habite le bas Montmorency et suis directement impactée par les vols de jouretour comme de nuit. Je m insurge contre l accroissement de ces vols dans l avenir et demande aux élus de relayer ma requête
17/02/2022	14:45	Un PPBE indigne des enjeux sociétaux, sanitaires et environnementaux actuels	{{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle }} {{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Perspectives de trafic :}} Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le

			trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
17/02/2022	15:34	Avis	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	16:03	BRUIT AVIONS ROISSY	Je soutiens les propositions de l'AREC concernant le bruit de l'aéroport de Roissy. C'est invivable, notamment la nuit. Quand je suis venu m'installer à Villiers Adam, il y avait très peu de nuisances mais ça empire chaque année (hormis covid) alors que je n'ai rien demandé. Mon bulletin de vote sera toujours se souvenir de votre action ou non en notre faveur.
17/02/2022	17:25	Avis défavorable au PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de

			croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	17:27	Stop aux bruits!	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:35	Avis défavorable à l accroissement du trafic aérien de jour et de nuit	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:36	Mes commentaires sur le projet de PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara

			Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:38	Avis défavorable à l'accroissement des avions de jour et de nuit	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:38	Mes commentaires sur le projet de PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara

			Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:39	Mes commentaires sur le projet de PPBE 2022-2026	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	18:41	COMMENTAIRE SUR PPBE CHARLES DE GAULLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	19:50	Stop aux nuisances sonores et polluantes	Mon habitation est située dans le prolongement des pistes de décollage de l'aéroport de Roissy outre le désagrément sonore lié aux multiples décollages, il existe également une nuisance liée au dépôt d'hydrocarbures qui noircit nos maisons, nos terrasses et sans doute nos poumons ….nous vivons cela au quotidien et nous ne le supportons plus nous comptons quitter la région si le trafic devait s'intensifier
17/02/2022	20:01	Avis défavorable	Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -> Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/02/2022	22:33	Assez de ces nuisances toujours plus nombreuses	Bonjour, Les couloirs et leurs nuisances se prolongent dans les simulations long terme du PPBE. Les appareils sont de plus en plus gros et volent bas au dessus des habitations. Les promesses de renouvellement de flottes ne précisent pas d'objectifs de réduction de nuisance sonore ou de réduction de combustion de kérosène. On sait aujourd'hui que ces particules fines impactent notre santé et celle de nos enfants. Pourquoi cela n'est il pas pris en compte? Pourquoi ne pas proposer de couloirs alternatifs pour ne pas faire subir cela toujours aux mêmes communes? Les vents tournent et les avions aussi. Ils peuvent donc décoller face aux vents différemment en fonction des heures de la journée. On ne veut plus de ces nuisances qui abîment nos conditions de vie. On manque d'aménagement por réduire ces bruits.
18/02/2022	08:30	CONTENIR AU MINIMUM LA CIRCULATION AERIENNE	Voici quelques demandes de modification à apporter au texte: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cela semble des limites plus que raisonnables au regard de la tranquillité des riverains mais aussi des enjeux de limitations d'émission de gaz à effet de serre

18/02/2022	10:12	NON AU BRUIT DES AVIONS	sur la commune d'Ezanville (95) les nuisances sonores jour et nuit des avions
18/02/2022	12:28	PPBE	La croissance du trafic envisagée est incompatible avec une réduction effective du bruit pour les riverains. Le trafic doit impérativement être plafonné à 500 000 mouvements. Le trafic nocturne est une véritable nuisance de santé publique. Il doit être strictement interdit de 22 h à 6 heures du matin. Il faut interdire les survols la nuit des avions les plus bruyants. Il faut fixer un objectif ambitieux de réduction du bruit afin que l'on puisse vivre et dormir sans dommages pour notre santé.
18/02/2022	13:20	Améliorer réellement la protection des riverains	Bonjour, je souhaite que l'on plafonne le trafic aérien sur Roissy a 500 000 mouvements par an et 30000 pour les mouvements nocturnes. et que l'on applique les recommandations de l'OMS en interdisant les avions les plus bruyants.
18/02/2022	15:18	Non au bruit des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h. Un niveau comparable au autres grands aéroports européens, puis tendre vers un couvre-feu. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par OMS. Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants.
18/02/2022	16:05	Stop au bruit la nuit.	Couvre feu pour les vols de nuit de 22h00 a 8h00.interdire les avions bruyant la nuit. Pas de terminale 4 et de nouvelles pistes ouest est. Privilégier la piste nord. Éviter la zone d Enghien-les-Bains saint gratien.plafonner le nombre de vols drastiquement.fixer des références de réduction de bruit et s en tenir.
18/02/2022	16:08	PPBE de ROISSY	Prendre pour référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire les avions les plus bruyants la nuit
18/02/2022	16:09	PPBE de ROISSY	Prendre pour référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire les avions les plus bruyants la nuit
18/02/2022	16:09	ANNULATION DU PPBE de ROISSY	Prendre pour référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire les avions les plus bruyants la nuit
18/02/2022	16:57	Non au bruit des avions de l'aeroport Roissy CDG au dessus d'Herblay 95220	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit

			+35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/02/2022	18:41	REFUS DE L'EXTENSION DE L AEROPORT DE ROISSY CDG et du PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/02/2022	18:47	Nuisances Roissy	Nous estimons avoir une nuisance sonore déjà importante et une pollution visble et anormalement perceptible. Nous souhaitons une baisse significative de ces nuisances à effet immédiat pour nous et à plus long termes pour le climat.
19/02/2022	08:06	Avis	Nous sommes contres l'augmentation du traffic aérien sur Roissy Charles de Gaulle.
19/02/2022	08:07	Avis	Nous sommes contres l'augmentation du traffic aérien sur Roissy Charles de Gaulle.
19/02/2022	08:13	Avis	Nous nous opposons fermement contre l ouverture de nouvelles lignes aériennes sur Roissy Charles de Gaulle. Nous habitons groslay et nous sommes déjà très impactés par les nuisances sonores.
19/02/2022	11	Mesures complémentaires au PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-De-Gaulle	Bonjour, Dans le cadre la consultation public du PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-De-Gaulle, je demande les mesures complémentaires suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000mouvements/an (soit le trafic de 2019) Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

19/02/2022	14:23	PPBE de ROISSY CDG 2022-2026 - Avis défavorable	Bonjour, Je réside à Soisy ss Montmorency 1/ Je soutiens les propositions de l'ADVOCNAR et à ce titre: Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. 2/ En complément et à titre personnel, je trouve complètement insuffisant et inefficace le dispositif d'aide à l'insonorisation 2.A/ bien que personnellement soumis aux nuisances sonores du trafic aérien, mon logement est situé hors des zones bénéficiant de l'aide (distance d'1 km de la bordure de zone III). C'est inacceptable d'avoir des nuisances et aucun dédommagement ! => Je demande donc la révision et l'élargissement des zones du dispositif d'aide à l'insonorisation, pour qu'il recouvre à minima la totalité des communes de Soisy, Montmorency, Margency, Andilly et Saint-Brice. 2.B/ En page 68 du PPBE, il est indiqué que les Délais moyens de traitement entre le dépôt de la demande et le paiement définitif des travaux ont atteint 5,8 en 2020. C'est proprement se moquer des citoyens concernés. A croire que c'est un moyen de réduire les aides en misant sur le fait qu'avec un tel délai, les pollués vont abandonner ou auront déménagé avant de pouvoir bénéficier de l'aide. C'est à ADP de trouver les financements, pas aux citoyens de subir les contraintes de trésorerie d'ADP ou des compagnies aériennes. => Je demande à ce que le délai entre le dépôt de la demande et le versement de l'aide soit plafonné à 6 mois maximum, avec une obligation pour ADP d'instruire le dossier de demande d'aide sous 3 mois et en cas de dossier validé, de verser l'aide au bout de 3 mois supplémentaire maximum (sur présentation d'une facture de travaux). En conclusion, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/02/2022	14:27	Consultation du public sur le PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h (moitié du trafic de 2019, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens. Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h.
19/02/2022	17:53	Pour une vraie réduction du bruit aérien	Bonjour, En préambule, les avions passent exactement à la verticale de mon habitation à Eaubonne, donc j'estime être de ceux qui sont concernés par la mise en place de vraies actions de réduction du bruit. Le COVID a été une vraie libération pour ce qui est du bruit aérien, une vraie pause où l'on peut enfin profiter de son jardin et dormir paisiblement la nuit. Je suis contre le fait d'augmenter la croissance du trafic au delà du seuil connu en 2019, qui est déjà un maximum. Je demande le plafonnement du trafic nocturne à la moitié du trafic 2019 comme cela existe DEJA ailleurs en Europe. Il faut mettre en place des mesures objectives et indépendantes du bruit, là où il se trouve c'est à dire à la verticale des zones où passent les avions. Il faut ajouter des objectifs de réduction du bruit avec là encore des suivis objectifs et indépendants. Et puisque l'OMS a réalisé des travaux, il faut prendre les seuils qu'elle recommande comme référence. Enfin, il faut interdire l'accès à nos aéroports (jour et nuit) aux avions les plus bruyants qui sont aussi au passage les plus polluants vis à vis de la qualité de l'air et des émissions de CO2. J'espère que les décideurs publiques et politiques montreront enfin concrètement un intérêt pour les problèmes de ceux qui, via tous les impôts taxe qu'ils paient, financent leurs salaires en fin de mois.

19/02/2022	21:34	Réduction du bruit!!	Instaurez l'arrêt de la circulation des avions la nuit autour de l'aéroport de Roissy, réduisez le nombre d'avions, ne créez pas plus de pistes et instaurez la descente douce pour moins de nuisances sonores
20/02/2022	07:08	Avis sur le PPBE de l'aeroport de Roissy Charles de Gaulle	Bonjour, le projet considère une augmentation des mouvements et une croissance du trafic. Les solutions envisagées ne permettront pas de réduire les nuisances sur les habitants du Val d'Oise. C'est pourquoi il faut retirer la mention de croissance du trafic et instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an. Il faut non seulement augmenter les taxes sur les avions bruyants mais surtout les interdire.
20/02/2022	10:39	Protection des riverains	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avel la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an. Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements. Fixer un objectif de réduction du bruit. Prendre comme referencele bruit recommandé par l Oms. Interdire les avions les plus bruyants la nuit
20/02/2022	11:59	quand ça va s'arrêter, on n'en peut plus!!!!	Heureusement qu'il y des associations qui s'occupent de ces nuisances!!!! Il faut préserver la qualité de vie dans l'environnement de ROISSY, stopper les vols de nuit, réduire les vols journaliers, que vont dire nos petits enfants , cela va devenir invivable.
20/02/2022	13:05	nuisances sonores	Les vols au-dessus de nos têtes, incessants de jour et de nuit attaquent notre santé. Notre corps n'en peut plus. On pense nous dédommager par l'isolation de nos habitations mais nous devons vivre cloisonner et ne plus sortir dans nos jardins. Nous ne dormons plus la nuit ! Quel est celui qui habite au-dessus d'une ligne aérienne parmi tous ceux qui prône l'agrandissement de Charles de Gaulle ? Nombre d'entre nous qui habitons depuis plus de 30 ans au-dessous d'une ligne aérienne n'avons pas les moyens financiers d'acheter ailleurs ! Nos habitations ne valent plus rien !! Arrêtez le massacre de la population pour des raisons économiques ! Vous abrégez nos jours sans aucun scrupule !!! Arrêtez !
20/02/2022	13:18	Trafic aérien aéroport CDG	Je soutiens les propositions d'advocnar. Le bruit actuel est insoutenable. La nuit, nous sommes réveillés par les avions, ce qui fragmente notre sommeil qui n'est pas récupérateur.Le matin on est fatigué malgré 8 h de sommeil. La fatigue s'accumule et baisse notre immunité. Les avions passent très bas, on peut lire les logos des compagnies. Le jour, nous devons interrompre nos conversations quand nous sommes dehors car le bruit des avions est couvert par le bruit des réacteurs. En été, c'est toutes les 1 à 2 minutes. Comment inviter des amis à partager un barbecue quand on ne peut même pas avoir une conversation suivie? Il faut trouver des solutions pour que le bruit des avions ne perturbent ni notre repos,ni notre santé, ni notre vie sociale.
20/02/2022	13:24	avis defavorable	bonjour voici les raisons pour lesquelles j'émets un avis défavorable il y a lieu de retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. impérativement Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). bien sûr, plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. enfin, et non des moindres interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
20/02/2022	13:40	Trop de trafic	Trop de trafic envisagé. Merci de le réduire au lieu de l'augmenter
20/02/2022	15:38	Habitant coteaux argenteuil	Super dérangeant
20/02/2022	16:36	opposition au futur PPBe	Je demande que les pouvoirs publics prennent en compte le bienêtre de millions de franciliens en : -instaurant un plafond de mouvements quotidiens égal au Trafic 2019 -limitant les vols de nuit en se basant sur ce qui est fait dans les autre grands aéroports européens.(comme Francfort, Madrid, Londres -prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS -abandonner le

			projet de croissance de Trafic _interdire le vol des avions les plus bruyants de jour comme de nuit. -Appliquer des réductions de trafic aériens les jours de canicule comme pour le trafic routier -supprimer les avantages tarifaires sur le carburant.
20/02/2022	16:53	Non au PPBE Roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/02/2022	16:58	Non au ppbe	Habitante de viarmes non au ppbe qui apportera plus de nuisances
20/02/2022	17:39	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/02/2022	17:47	PPBE Aéroport Paris Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/02/2022	17:49	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/02/2022	18:06	Avis défavorable.	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/02/2022	18:07	Avis défavorable.	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/02/2022	18:14	Non au projet	Je m'oppose à ce projet
20/02/2022	18:14	NON AU BRUIT LA NUIT SUR MA VILLE DE DEUIL LA BARRE	- RETIRER LA MENTIONE CROISSANCE ENVISAGEE INCOMPATIBLE AVEC LA REDUCTION DU BUIT - INSTAURER UN PLAFONNEMENT A 500 000 MOUVEMENTS - PLAFONNER LE TRAFIC NORTURNE A 30 000 MOUVEMENTS:AN ENTEE 22 H ET 6 H - FIXER UN OBJECTIF DE REDUCTION DU BRUIT - RENDRE COMME REFERENCE LE SEUIL DE BRUIT RECOMMANDE PAR L OMS INTERDIRE LA CATEGORIE D AVIO LES PLUS BRUYANTS LA NUIT

20/02/2022	18:48	Stop à la pollution sonore.	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/02/2022	20:46	Mesures demandées	Bonjour, Je demande à ce que soient prises en compte les mesures suivantes: - Retirer la mention de croissance de trafic envisagée qui est incompatible avec la réduction du bruit d'une part, et les enjeux climats notamment les Accords de Paris. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, soit le trafic de 2019. - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h - Fixer un objectif mesurable de réduction du bruit, avec des sanctions claires et dissuasives en cas de non respect, ainsi qu'un indemnisation des populations impactées. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire les catégories d'avion les plus bruyants la nuit.
20/02/2022	21:07	Limiter les droits à polluer	Aviation légère de tourisme, aviation d'affaires, avions gros porteurs... Je reste désespéré de voir la tranquilité, sinon l'impunité de ces secteurs - a ne pas payer les frais de leur pollution, la sonore étant la pire a vivre, l'autre n'est visible qu'avec le temps, avec la mort a petit feu des victimes - a s'affranchir des règles qui s'appliquent à l'ensemble des citoyens sur les nuisances sonores - a s'affranchir des taxes qui pèsent lourdement sur les citoyens ordinaires, à l'image de la voiture pour juste aller travailler, - a se donner le droit d'ignorer les règlements concernant les survols de villages, non ça c'est pour les autres Si la République ne fait pas

			respecter les lois, si elle protège les plus nantis, a qui faire confiance ? Le mystère qui permet à peu de pourrir la vie d'un très grand nombre. A quand la justice ? A quand une véritable écologie ?
20/02/2022	22:11	Commentaires consultation PPBE	Demande de maintien à 500 000 mouvements par an équivalent au niveau de 2019. Plafonnement à la moitié du traffic de 2019 pour les mouvements nocturnes entre 22 h et 6 h pour être au même niveau que les aéroports européens. Interdiction des catégories d'avions les plus bruyantes. Prise en compte des niveaux de bruit recommandés par l'Organisation Mondiale de le Santé.
21/02/2022	08:56	Commentaire consultation publique	Suite à la lecture des éléments, voici mes commentaires: -retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements/an, soit 25% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) -plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvelents/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impayées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/02/2022	09:17	PBE Charles de gaulle	Suite à la lecture des éléments, voici mes commentaires: -retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements/an, soit 25% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) -plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvelents/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impayées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/02/2022	10:04	Réelle protection des riverains	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/02/2022	10:43	Nuisances générées par la concentration du trafic aérien sur l'aéroport Charles De Gaulle	Bonjour, Les nuisances générées par la concentration du trafic aérien sur l'aéroport Charles de Gaulle (bruits diurnes et nocturnes + pollution) pèsent gravement sur la santé des habitants des communes situées à sa proximité voire dans un périmètre élargi à une vingtaine de km de rayon. Habitant la commune de Luzarches, je suis victime de la politique inconséquente de concentration des vols au départ et à l'arrivée de l'ile de France sur un seul aéroport!!!! Il est urgent de créer un second aéroport dans l'ouest de l'ile de France ou de développer ceux existants dans un périmètre élargi par exemple (Beauvais,…) pour mieux répartir et donc limiter les nuisances pour les habitants de cette région. C'est le devoir des hommes politiques de défendre les valeurs d'égalité et de fraternité des citoyens. Il n'est pas concevable de sacrifier certains aux bénéfice d'autres. Je compte sur vous pour remplir votre devoir de représentant du peuple. bien cordialement
21/02/2022	11:08	VOTRE ECOUTE RESPONSABLE	C'est à l'échelle de la région mais aussi du monde entier que les extrêmes pollutions de toutes sortes et en l'occurrence sonores nuisent à la santé. De grâce, vous êtes aux manettes des décisions et cette fois en connaissance de cause vous pouvez agir pour le bien être des citoyens. C'est également des économies au niveau de la santé. Ce qu'il faut c'est un arrêté préfectoral pour arrêter cette course au toujours plus. Bientôt plus de matière premières alors économisons et soyons frugales. Nous sommes dans un monde fermé, votre responsabilité vis à vis du futur est engagée et nous sommes persuadés que le bon sens guidera votre décision.

21/02/2022	11:25	Halte au bruit	Perturbé jour et nuit par le bruit des trop nombreux avions qui nous survolent, je demande une limitation des vols de jour et la fin de l'augmentation du trafic de jour ainsi que la suppression des vols de nuit. L'interdiction immédiate des avions les plus bruyants.
21/02/2022	11:30	Cormeilles-en-Parisis	Bonjour, Je me permets de vous écrire concernant la situation de Cormeilles-en-Parisis. Cette ville est classée Zone Blanche, hors cela ne représente pas la réalité. Par vent d'Est Cormeilles se prend quasiment tout les avions qui volent en plus très bas. Cela correspond à la période de l'été (periode où le traffic aérien est au plus haut). Je me fait même parfois réveiller à minuit, 1h30 du matin, 6h du matin par des avions qui volent très bas. Cela n'est pas normal, surtout pour une zone dite blanche. Pour être certaine que ça n'est pas moi qui suis trop excessive j'ai même téléchargé l'application 'Flighradar' et il m'est arrivé de compter jusqu'a une dizaine d'avions d'affilé (avec le bruit en stéréo bien sur et cela à 23h-minuit voir plus). Cela n'est vraiment pas normal ! Nous (les habitants de cormeilles) ne souhaitons pas d'augmentation du trafic, nous souhaitons même un couvre feu, ou à minima que les avions volent plus haut la nuit, cela afin de respecter le sommeil des riverains. Il me semble que cela n'est pas trop demandé, sachant que tous les aéroport d'Europe ont une période de fermeture la nuit, pourquoi pas Roissy ! Si il faut attendre 1 ou 2 jours de plus les articles qui transit on attendra ! Je tenais aussi à vous demander de revoir le statut de Zone blanche qu'à Cormeilles en Parisis, refaites des mesures en pleine été et je pense que vous comprendrez. Enfin, le timing de votre consultation est quelques peu non adapté, l'hiver (= moins de traffic, avions qui volent plus haut donc les gens ne pensent pas aux avions). Par contre arrivé l'été alors là c'est autre chose... mais trop tard pour la consultation qui finie au mois de mars. Merci d'avance pour la bonne prise en compte de ce commentaire. Bien cordialement,
21/02/2022	12:28	Pour un PPBE protecteur des populations survolées par les avions de Roissy	Merci de prendre en compte les remarques suivantes: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/02/2022	12:29	Pour un PPBE protecteur des populations survolées par les avions de Roissy	Merci de prendre en compte les remarques suivantes: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

21/02/2022	13:44	avis défavorable	ols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/02/2022	16:01	Contribution de la Ville de Gonesse	Le Conseil municipal de la ville de Gonesse{{ a adopté à l'unanimité }} le 7 février un avis concernant le projet de PPBE pour la période 2022-2026 : CONSIDERANT la directive européenne 2002/49/CE qui prévoit que chaque état membre de l'Union Européenne élabore pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, des cartes stratégiques de bruit (CSB) et un plan d'action, « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement » (PPBE). Le PPBE établit pour la période 2022-2026 n'a pas eu d'effets positifs et on constate une dégradation de la situation : la surface située dans le projet de PPBE 2022-2026 augmente de 17%, la population exposée à un bruit présentant des risques sanitaires a augmenté de 78 %, la surface impactée la nuit augmente de 29 %. Le précédent PPBE est un échec. CONSIDERANT que l'activité de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle constitue un point noir du bruit aérien avec 504 839 mouvements d'avions et 170 avions chaque nuit. C'est un record en Europe. Le trafic de nuit s'est maintenu pendant la crise sanitaire (activité fret) et il pourrait augmenter en 2022 avec notamment l'implantation du hub d'un nouvel expressiste, DHL Express France, aux côtés de FedEx. Le trafic de nuit représente actuellement 12% du trafic total de la plate-forme. CONSIDERANT que l'impact sanitaire de ce bruit a été démontré par plusieurs études et qu'elles concluent à des risques croissants de troubles du sommeil, de maladies cardiovasculaires et psychiques, et de réduction du nombre de mois de vie en bonne santé. C'est donc un enjeu majeur de santé publique pour les habitants des zones aéroportuaires. Le dernier PPBE n'a pas atteint ses objectifs en matière de réduction des nuisances sonores et de protection des populations riveraines et doit faire l'objet d'une révision pour les cinq prochaines années. Le projet de PPBE présenté par l'Etat n'est pour l'instant pas à la hauteur et a obtenu un avis défavorable de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE). CONSIDERANT que l'enjeu de ce nouveau PPBE est donc fondamental, aussi bien pour préserver la santé des riverains que pour mener des actions en faveur de l'environnement et que le projet proposé ne permet pas de protéger suffisamment les populations riveraines du bruit aérien La ville de Gonesse : DEMANDE à l'Etat de revoir sa copie et d'intégrer dans le prochain PPBE des mesures susceptibles de diminuer les nuisances et de garantir leur bien-être avec la mise en place des mesures suivantes : • {{L'étude d'approche équilibrée doit être lancée sans délai pour Paris-Charles-de-Gaulle}}, puisque nous sommes bien dans un cas de persistance d'un problème de nuisances sonores, avec une augmentation significative du bruit en journée, mais encore plus la nuit. • {{Le retrait des avions les plus bruyants.}} • {{La définition d'un maximum de trafic de Paris-Charles-de-Gaulle sur la base du nombre de mouvements annuels.}} • {{La réduction négociée des vols de nuit portant sur les vols commerciaux (hors fret) entre 22h00 et 06h00.}} Il faut rappeler que Londres-Heathrow enregistre deux fois moins de vols sur cette tranche horaire et que l'aéroport de Francfort dispose d'un couvre-feu entre 23 heures et 5 heures depuis dix ans. • {{L'application d'un dispositif de sanction pour les atterrissages sans créneau entre 0h00 et 05h00}} qui sont interdits mais pas sanctionnés comme le demande l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) DEMANDE {{La mise en œuvre des solutions techniques destinées à diminuer le bruit et les nuisances aériennes.}} Par exemple en interdisant la sortie prématurée des trains d'atterrissage ou en favorisant le décollage en seuil de piste. DEMANDE l{{'abandon de l'indicateur de bruit actuel}} (Indicateur Global Mesuré Pondéré, IGMP) inadapté à la mesure réelle des nuisances et la mise en place d'un nouvel indicateur évènementiel NA65, à l'instar des autres pays européens, qui prend en compte les pics de bruit, la gêne et les effets sanitaires associés au caractère répétitif des événements sonores. DEMANDE {{la réforme du dispositif d'aide aux riverains et de la fiscalité sur l'activité aérienne }} (Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes) pour permettre une meilleure prise en charge des demandes d'insonorisation et un traitement plus efficace. Elle pourrait passer par la création de plates-formes locales de la rénovation énergétique et phonique chargées d'instruire les dossiers d'aide à l'insonorisation. DEMANDE {{la réalisation d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et d'un Plan de Gêne Sonore (PGS) prenant en compte les nuisances cumulées de Roissy CDG et de l'aéroport du Bourget.}} DEMANDE {{la réforme des PEB et PGS en leur substituant un document unique}}, en harmonisant les procédures, en simplifiant les cartes, et en prenant en compte les

			niveaux maxima de bruit. DEMANDE {{la création d'un observatoire}} de l'habitat, du logement et de l'évolution démographique du territoire aéroportuaire de Roissy. EMET {{un avis défavorable au projet de PPBE 2022-2026 dans sa version actuelle.}}
21/02/2022	16:29	Consultation pour dénoncer le PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180000 mouvements /an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. _ instaurer un plafonnement à 500000 mouvements /an (soit le trafic de 2019) plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements / an entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre feu. _ fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. _ prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l OMS. _ interdire la catégorie des avions les plus bruyants la nuit
21/02/2022	16:41	Avis d'habitant sur Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	En temps qu'habitant depuis plus de 20 ans de la ville de Gonesse, concerné par deux PEB d'aéroports parisien, je souhaiterais donner mon avis. D'une part, concernant le bruit et les solutions déjà mises en place : Le programme de gêne sonore visant à aider à s'isoler du bruit est de manière global très insuffisant : en été, la maison est souvent aéré et devons laisser les fenêtres ouvertes. Cela n'isole en rien du bruit. D'autant plus que la nuit, les fenêtres sont encore plus souvent ouvertes. Or, les bruits des moteurs d'avions se font encore plus ressentir la nuit, malgré un couvre feu. Les pics sonores de nuits affectent encore plus négativement mon corps qu'en journée. Cela pose soucis même en hiver lors des phases d'aération de la maison. Je note également que les avions ayant un pic sonore bref mais très intense sont encore plus gênant que ceux ayant un bruit peu intense mais long. Les investissements effectués n'ont donc pas permis d'atténuer significativement la gêne subie par le bruit. Il m'arrive effectivement de me faire réveiller en plein milieu de la nuit par un avion qui survole la zone alors que le trafic est supposé s'arrêter à partir d'une heure. Deuxièmement, les effets bénéfiques supposés de la présence de l'aéroport est également à relativiser. D'une part, de très nombreux emplois à pourvoir ne ne sont pas par manque d'accès à l'aéroport, d'information, mais également par les processus de

			recrutement très opaques effectués par diverses agences d'intérim. Souvent, ces emplois sont trop précaires et le sont d'autant plus que les compagnies aériennes ont toujours plus recourt à des prestataires de services qui recrutent pour des contrats très court (beaucoup de contrat journalier allant de 4 heures à 10 heures). Il est d'autant plus insupportable de supporter un trafic aérien qui s'intensifie alors que les bénéfices supposés sont très inégalement réparties. Pour avoir eu la chance d'y travailler, il m'a fallut envoyer des dizaines et des dizaines de candidatures pour des postes pour lesquelles j'étais pourtant déjà formés. La précarité des contrats offert a été un frein. Il est donc pour moi, pour ces deux principales raisons, très difficile d'accepter une intensification du trafic aérien si ce n'est une interdiction immédiate de faire survoler les avions les plus bruyants ainsi que d'étendre la période de couvre-feu avec des amendes plus lourdes pour les compagnies qui violent cette interdiction. Restant à disposition pour échanger.
21/02/2022	17:02	BRUIT LA NUIT COMMUNE DE DOMONT	DOMONT (VAL D'OISE) SELON LES 'PLANS' SUR LE BRUIT CARTOGRAPHIES PAR DES GENS QUI N'Y HABITENT PAS, SERAIT EN DEHORS DE LA ZONE DE BRUITS QUI PERMETTRAIT D AVOIR DES AIDES POUR L'INSONORISATION. NOUS SOMMES SURVOLES TOUTES LES NUITS PAR DES AVIONS AVEC GROS MOTEURS REGULIEREMENT AUX MEMES HEURES. LES AVIONS PASSENT DEVANT MON JARDIN MAIS SELON LA PERSONNE QUE NOUS AVONS EU AU TELEPHONE D'ADP: CE SERAIT FAUX CAR LES 'PLANS' NE LE MENTIONNE PAS. CE QUE NOUS VOYONS C'EST QUE CES PLANS NE SONT PAS CONFORMES A LA REALITE DE CE QUE LES HABITANTS VIVENT. DES FAMILLES ET DES ENFANTS QUI SUBISSENT TOUTES LES NUITS, ET ENCORE PIRE LORS DES VACANCES ET DES JOURS FERIES. LES REGLEMENTS EUROPEENS SUR LES VOLS DE NUIT NE SONT PAS RESPECTES, LES PLAINTES SUR LE SITE ADVNOCAR NE SERVENT A RIEN, LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS SUR LE DOIT AU SOMMEIL ET LE NOMBRE DE DECIBELS DE NUIT NE SONT PAS RESPECTES NON PLUS. ET ADP VOUDRAIT POUVOIR AUGMENTER LE NOMBRE D AVIONS SUR ROISSY? QUE LE PDG ME LAISSE SA MAISON ET ON ECHANGE, IL APPRECIERA SES AVIONS QU IL POURRA CONTEMPLER PAR LA FENETRE ET LES RONRONNEMENTS DE 23H ET 5H30 QUI FONT VIBRER NOS CHAMBRES. DOMONT NE SERAIT PAS EN ZONE DE BRUIT, MAIS EN REVANCHE LA LOI NOUS IMPOSE SI NOUS REVENDONS LA MAISON, D'INFORMER LES FUTURS ACQUEREURS DES DESAGREMENT CAUSES PAR CES AVIONS SOUS PEINE D'ANNULATION DE LA VENTE. ON SE FOUT DE LA GUEULE DU MONDE!
21/02/2022	17:38	Contre d'avantage de nuissances sonores aériennes	Bonjour, J'habite Montmorency et le trafic aérien notament le matin de bonne heure et tard le soir perturbe déjà beaucoup ma tranquilité. Je ne souhaite absolument pas en subir d'avantage avec de futurs projets de croissance du trafic aérien de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Cordialement.
21/02/2022	18:02	Niveau du bruit lié au trafic aérien : point de vue d'une habitante d'Asnières-sur-Oise	Le trafic aérien lié à la construction du T4 va augmenter et intensifier d'autant les nuisances sonores. Ce qui ne correspond pas aux engagements de l'état (Cope 21) Ce qui va à l'encontre des recommandations de l'OMS Ce qui nous retire ni plus ni moins 3 ans d'espérance de vie Ce qui va augmenter le bruit la nuit...moment où l'on a tant besoin de récupérer!
21/02/2022	18:03	Bruit des avions	L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié

			du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/02/2022	19:27	NON DETERIORATION DE LA QUALITE DE VIE DANS LE VEXIN ET PLUS LARGEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT DE CDG	Bonjour Je souhaitais vous faire part de mes remarques sur ce projet : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Bien cordialement
21/02/2022	19:31	CONTRE UNE AUGMENTATION DU TRAFFIC A CDG	Bonsoir Je vous remercie de prendre en compte mes remarques : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement
21/02/2022	20:15	Trop de passages	Depuis la fin du confinement trop de passages et à une altitude moindre. Les doubles vitrage ne suffisent plus à ce stade dans les immeubles anciens.
21/02/2022	20:43	Mon avis et celui des associations dont on doit tenir compte	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
22/02/2022	06:28	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/02/2022	08:21	projet PPBE est un leurre	Ce plan ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que vous subissez jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat.

			Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires … Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif).
22/02/2022	08:24	Projet PPBE est un leurre	Ce plan ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que vous subissez jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires … Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif).
22/02/2022	12:31	Halte au bruit! Les effet positifs de la pandémie sur notre vie quotidienne	La pandémie n'a pas que des effets négatifs! La limitation du traffic aérien durant certaines périodes ces 2 dernières années a été un révélateur supplémentaire de l'extrême nuisance sonore liée à l'activité aéroportuaire de Roissy CDG, et de la qualité de vie sans bruit lié aux vols des avions. Le traffic aérien qui reprend sa cadence habituelle constitue une véritable gêne: de nouveau une moindre qualité du sommeil, de nouveau des conversations en plein air interrompues... Quel est l'impact du bruit des avions sur le développement des enfants, non seulement la nuit mais également la journée à l'école, durant leurs activités de plein air ou bien en faisant leurs devoirs? Habitant Montmorency depuis 50 ans, en dessous d'un couloir aérien, je vous confirme l'extrême nuisance des vols permanents au dessus de nos têtes: à certains moment, 1 avion quasiment toutes les 2 minutes, un sommeil agité pour quelques avions qui volent encore la nuit! Mais vous connaissez toutes les conséquences néfastes du traffic autour d'un aéroport. A cet effet, il est important de prendre nos avis en compte dans la formalisation du PPBE: - Limiter significativement la croissance du traffic, voire la neutraliser en instaurant un plafond annuel de mouvements - Supprimer le traffic de nuit en instaurant un couvre feu comme ce qui est fait à Orly - Interdire les avions les plus bruyant et améliorer les trajectoires pour limiter l'impact sur le nombre de personnes négativement impactées - Fixer des objectifs clairs, quantifiables et rendre compte périodiquement à la population Je vous remercie de la prise en compte de mon message. Par un père de famille de 4 personnes, dont 2 enfants.
22/02/2022	12:54	Pourquoi pas	Personnellement je suis en dessous des couloirs aériens depuis 30 ans, les avions sont beaucoup moins bruyants aujourd'hui je suis donc favorable au développement à condition qu'il génère des emplois
22/02/2022	13:32	avis d'un habitant du val d'oise - 95480 - Pierrelaye	bonjour , veuillez prendre en compte mes remarques ci-dessous svp ces Mesures à intégrer dans le PPBE car nous sommes survolés jour et nuit par trop d'avions : -Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends donc un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/02/2022	15	vols de nuit	La réduction du traffic nocturne est indispensable en commencant par la suppression totale des vols de fret.
22/02/2022	16:23	Pour un PPBE qui prenne en compte les nuisances subies par les populations survolées	1. Réduction significative des vols de nuit qui ont un impact majeur sur la qualité du sommeil 2. Plafonnement impératif du nombre de mouvement d'avions car le niveau actuel tutoie déjà l'acceptabilité des riverains 3. Prise en compte impérative des recommandations de l'OMS en matière de bruit eu égard au réel risque sanitaire encouru
22/02/2022	18:01	AVIS DEFAVORABLE	JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE

22/02/2022	18:19	COMMENTAIRE FUTUR PPBE Paris CDG	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3% la nuit. Le mépris de l'État a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Considérant l'évolution Climatique, l'impact du bruit et des émissions sur la santé des populations dans le cadre du PPBE, envisager une croissance du trafic aérien est aberrant. Il faut rejeter toute idée de croissance, Plafonner le trafic à son niveau de 2019 au pire. Donc instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, qui eux ont réduit le trafic de nuit! Puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Les aéroports cités n'ont pas observer de conséquence économiques et sur l'emploi dans cette réduction, argument mis en avant par l'administration française pour ne rien faire! Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS et Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/02/2022	18:22	Mon opposition au nouveau PPBE de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle	Ce plan de prévention du bruit ne protège pas les riverains dont je fais parti pour les raisons suivantes : - les vols de nuit vont encore augmenter alors que d'autres aéroports les réduisent, - L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/02/2022	19:18	Consultation Projet PPBE Aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle	« Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »
22/02/2022	20:16	Vol de nuit	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/02/2022	20:32	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Le PPBE doit proposer des mesures pour 5 ans afin de réduire l'impact du bruit de l'aéroport. Ce n'est pas le cas, bien au contraire ! Il ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que vous subissez jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Voici mes propositions: Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/02/2022	21:51	Ppbe Paris Charles de Gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement le soleil, tant qualitativement que quantivement, surtout la nuit entre 22h et 6h du matin. Alors que d'autres aéroports réduisent leurs vols nocturnes, pourquoi Roissy CdG ne le fait il pas ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales Plafonner le trafic nocturne comparativement aux autres aéroports européens et tendre vers un couvre feu. Interdire les avions les plus bruyants.avis défavorable au ppbe
22/02/2022	21:54	Ppbe Paris Charles de Gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement le sol56eil, tant qualitativement que quantivement, surtout la nuit entre 22h et 6h du matin. Alors que d'autres aéroports réduisent leurs vols nocturnes, pourquoi Roissy CdG ne le fait il pas ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les français riverains de la constante augmentation des nuisances

			sonores et environnementales Plafonner le trafic nocturne comparativement aux autres aéroports européens et tendre vers un couvre feu. Interdire les avions les plus bruyants. Je dépose donc un avis défavorable au ppbe
22/02/2022	21:56	Contre le pbe Paris Charles de Gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement le soleil, tant qualitativement que quantivement, surtout la nuit entre 22h et 6h du matin. Alors que d'autres aéroports réduisent leurs vols nocturnes, pourquoi Roissy CdG ne le fait il pas ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les français riverains de la cleonstante augmentation des nuisances sonores et environnementales Plafonner le trafic nocturne comparativement aux autres aéroports européens et tendre vers un couvre feu. Interdire les avions les plus bruyants. Je dépose donc un avis défavorable au ppbe
22/02/2022	22:59	Ce PEB ne nous protège pas des nuisances sonores	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Et ce pour plusieurs raisons : 1) Tout d'abord les vols de nuit, tellement nuisibles pour la qualité du sommeil et donc de la santé. Il faut plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6h à 50 vol par nuit, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Comme les autres grands aéroports européens. Et aussi la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. 2) Ensuite pour les vols de jour. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. 3) Toujours pour la santé, je refuse la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Il faut plafonner le nombres de vol à 500 000/an
22/02/2022	23:55	Avis sur le PPBE	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
23/02/2022	07:49	plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aeroport Charles De Gaulle	Bonjour Il faut absolument limiter le nombre de vols en général, pollutions sonore et autres Eviter toute extension, voire le réduire. Avis défavorable
23/02/2022	08	avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de

			Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
23/02/2022	09:47	Observations et remarques à prendre en compte	Je vous prie de prendre en compte les remarques suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180 000 mouvements/an,soit +35% vs 2019) qui est imcompatible avec les objectifs de la COP 21 et les objectifs de réduction du bruit - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Limiter le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactéesàl'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
23/02/2022	09:48	Demande d'intégration des demandes suivantes	- retirer la mention de croissance du trafic envisagée car incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement a 500 000 mouvements par an. - plafonner le trafic nocturne a 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h dans un premier temps puis tendre vers un couvre feu. - fixer un objectif de réduction du bruit quantifiable et indiquer la diminution des populations impactées a l'issue du plan. - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Merci de prendre en compte cette demande et de faire les modifications nécessaires pour vraiment prendre en compte les populations.
23/02/2022	10:42	Consultation sur le PPBE de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle	Madame, Monsieur, Je souhaite apporter ma contribution dans l'élaboration du PPBE de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Habitante de la commune de Saint Leu la Forêt (95320) depuis 46 ans , je constate la dégradation de notre qualité de vie en lien avec le trafic aérien de l'aéroport Roissy CDG. En effet, nous subissons de plus en plus ces nuisances sonores en journée mais aussi la nuit et plus particulièrement en période estivale. Il nous est impossible de profiter de notre jardin en période estivale tant le survol de notre commune est important(nos enfants ont pris pour habitude de lire le nom des compagnies aériennes sur les avions!) Le constat est que la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 a augmenté de 23% et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%. Mon époux et moi même sommes tous deux atteints de maladies auto-immunes et les études scientifiques ont démontré un lien entre l'apparition de ce type de maladie et les nuisances sonores de nuit. N'attendons pas que nos enfants soient également atteints par ce type de maladie! Aussi nous demandons: - Un plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h -

			L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Espérant que ces demandes retiendront votre attention
23/02/2022	11:16	Objectif prioritaire: la santé des personnes sur les zones survolées	Merci de considérer comme absolument prioritaire (P1) la santé des personnes sur les zones survolées. En P2: l'écologie (les transports aériens sont les plus gros pollueurs) L'objectif général : la DECROISSANCE du transport aérien, et non son développement bien évidemment
23/02/2022	11:21	mesures à prendre pour le respect des habitants d'ile de france	Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
23/02/2022	11:30	PPBE Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis

			tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
23/02/2022	12:45	pas d'avion la nuit au dessus de Soisy	stop aux nuisances sonores permanentes un avion par tranche de 5 minutes c est trop et la nuit c'est une honte
23/02/2022	13	Acheter des avions plus silencieux ?	Je ne suis pas pour la réduction des rotations. Il faudrait avoir des avions plus silencieux. C'est un lourd investissement, mais investissement quand même.
23/02/2022	13:08	bruit d'avion	bj A le bonheur lors du confinement a Eaubonne a part le chant des oiseaux et le silence. Ca c'est avant maintenant retour au bruit intenperstifs et aux depot d'hydrocarbure sur les balcons et nos fleurs. Donc stop aux avions de Roissy
23/02/2022	13:48	Beaucoup trop de passage a Eaubonne et pourtant auncune aide financières/subvention pour l'isolation phonique	Bonjour Je me permets d'ajouter mon avis sur la situation a Eaubonne dans 95. Nous sommes situés proche de l'aéroport de charles de gaules, ou, tout du moins assez pour avoir un passage aerien beaucoup trop important. Néanmoins, Eaubonne est à quelques pas de la zone de couverture des subventions lier a l'isolation phonique. Nous ne sommes donc pas éligible a ces subventions qui nous permettrait de ne plus entendre le trafic aérien. Aujourd'hui je n'ai pas les moyens de changer les fenetre pour réduire ces nuisances, pour autant si j'etais dans une autre ville sans trafic aérien, je ne les changeraient pas, ce qui induit une isolation non pas de mon propre chef mais du fait de l'aéroport de charles de gaule. Je subis ca chaque jour Existe t il quelconque dérogation qui nous permettrait de bénéficier des subventions d'isolation phonique ? Selon vos propre chiffre, on estime une reduction de l'esperance de vie egale a 1 mois par an pour une personne en bonne santé suite aux nuisances sonores aériennes.
23/02/2022	14:33	Bruits nocturne	{{Les}} bruits d'avions la nuit sont insupportables malgré les doubles Vitrages et les volets Il nous arrive souvent de voir 4 avions l'un derrière l'autre De notre fenêtre
23/02/2022	16	Propositions	1)Étendre les zones d'aide à l'insonorisation (faire entrer Eaubonne dans la zone) 2) Limiter les nouveaux couloirs aériens au dessus d'Eaubonne 3) déterminer une hauteur minimum de vol au dessus des habitations s
23/02/2022	17:39	Réduction indispensable des nuisances aériennes	Bonjour, Malgré la pose de double vitrages isophoniques effectuée à nos frais les passages des avions nous réveillent et perturbant notre sommeil nuisant ainsi à notre santé. Bien sûr une 4eme piste sur Roissy est impensable, mais même les vols actuels doivent être répartis sur des couloirs plus variés et respecter les hauteurs réglementaires afin que le PEB en soit un réellement.

23/02/2022	17:42	Consultation du public sur PPBE de l'aérodrome CDG	Bonjour, Malgré la pose de double vitrages isophoniques effectuée à nos frais les passages des avions nous réveillent et perturbant notre sommeil nuisant ainsi à notre santé. Bien sûr une 4eme piste sur Roissy est impensable, mais même les vols actuels doivent être répartis sur des couloirs plus variés et respecter les hauteurs réglementaires afin que le PPBE en soit un réellement. Respectueusement,
23/02/2022	20:21	Ok sur toutes les propositions, stop à la croissance sans limites	Déjà trop de nuisances Il faut limiter le bruit et le nombres de mouvements. C'est mauvais pour nous et la planète
23/02/2022	23:12	Perturbations sonores et préjudice aux plantations privées	A) Certains avions émettent un bruit particulièrement fort, la matin vers six heures et la nuit vers minuit-trente B) Contrairement à ce qui avait été promis pour l'activité de l'aéroport Roissy-CDC, aucun avion ne devait être en voie ascensionnelle sur la trajectoire depuis Eaubonne, ce qui n'a pas été respecté et ne le sera plus c) les plantations dans mon jardin sont parfois abimées par des délestages de carburant. Tout cela est inadmissible pour les riverains.
24/02/2022	00:03	Avis défavorable	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
24/02/2022	08:17	PPBE ROISSY Contribution avis défavorable	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
24/02/2022	09:14	PPBE : trop de nuisances sonores aériennes	Je suis défavorable au PPBE proposé en l'état car il n'est pas garant des normes proposées par l'OMS. Je demande : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22 h et 6 h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).
24/02/2022	09:15	Non à la croissance du trafic sur ROISSY	Il faut stopper la croissance du trafic aérien sur Roissy. La nuisance pour les riverains en terme de pollution et de bruit est déjà très forte.
24/02/2022	09:53	Avis défavorable	Je suis défavorable au PPBE proposé en l'état car il n'est pas garant des normes proposées par l'OMS. Je demande : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22 h et 6 h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).

24/02/2022	10:11	soyons réalistes : demandons l'impossible ! c'est non pour ce PPBE	Bonjour riverains de l'aéroport depuis maintenant 30 ans , nous savons ce que signifie la dégradation de la qualité de vie due a l'exposition à un volume et une densite croissants de bruits des vols aériens . chaque retour de période de congés nous fait mesurer l'impact de ces nuisances auxquelles nous mettons de plus en plus de temps a nous réadapter au retour dans notre logement . 1/ la première de ces nuisances concerne les vols de nuit . Au jour même ou je vous écris , nous avons subi la nuit dernière des vils à 3 heures du matin . ces réveils systématiques troublent gravement la qualité du sommeil et entrainent des troubles de santé et une fatique croissante que nous constatons depuis plusieurs années maintenant. Or il semble que l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). je n vois pas pourquoi nous accepterions ce que d'autres refusent et je demande tout simplement le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. 2/ notre fatique et nos réveils nocturnes répétés sont pour nous source d'inquiétude ces conséquences pour la santé des nuisances sonores aériennes font l'objet de nombreuses études qui doivent être prises en compte . Est évoquée une réduction significative de l'espérance de vie . L'OMS a publié des valeurs guide dont je demande expressément la prise en compte et le respect . 3/ il est écrit dans la note de présentation de la consultation: 'Les CSB utilisées pour élaborer ce projet de PPBE sont annexées à celui-ci et reposent, d'une part, pour la situation de court terme, sur le trafic 2019, et, d'autre part, pour la situation de long terme, sur les hypothèses du plan d'exposition au bruit (PEB) actuellement en vigueur et non remises en cause (approuvé le 3 avril 2007)' Il y a de quoi hurler . ne pas remettre en cause les prévisions de trafic , comme si rien ne s'était passé récemment , comme si les perspectives climatiques n'étaient pas désastreuses, comme si les conséquences sur la santé des riverains n'étaient pas démontrées , c'est de l'irresponsabilité . IL est HORS DE QUESTION d'approuver un plan qui repose sur une augmentation du trafic . c'est indécent et décadent . J'adhère donc aux propositions portées par les associtaions qui ont pris le temps d'étudier la situation en détail . A savoir : ->Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. ->Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). ->Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. ->Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. ->Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. ->Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. En l'état je m'oppose a l'adoption du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le refus de ce PPBE ne semble même pas envisagé dans la note de présentation de la consultation que je cite encore : 'Après prise en compte des résultats de cette consultation et publication de son bilan, le projet de PPBE pourra être approuvé par arrêté inter-préfectoral' je souhaite que cette consultation soit utile et que la démocratie qu'elle représente soit respectée.
24/02/2022	10:25	OPPOSITION PPBE	Je déclare m'opposer formellement au Projet de PPBE de l'aéroport de Roissy CDG car les nuisances de pollution de l'air et sonores sont devenues absolument intolérables. Je demande que soient prises impérativement et de toute urgence les décisions suivantes afin de respecter la Loi Climat et protéger les populations survolées. 1)- Mise en place et respect d'un couvre feu la nuit de 22h à 6h. 2)- Suppressions des avions les plus bruyants. 3)- Respect des couloirs aériens et augmentation considérable des amendes. 4)- Modifications des procédures d'approche et de décollage. 5)- Augmentation du plafond d'altitude en approche et décollage. 6)- Taxation par une TVA sur le kérosène. 7)- Plafonnement du nombre de mouvement à celui actuel et abandon de toute augmentation. 8)- Abandon clair et net de toute extension de Roissy CDG et prévision de construction d'un autre aéroport plus éloigné ou décentralisation partielle sur Vatry.

24/02/2022	14:43	PPBE : Trop de nuisances sonores aériennes	Bonjour, Je suis défavorable au PPBE proposé en l'état, car il n'est pas garant des normes proposées par l'OMS. Je souhaite : Le plafonnement du traffic à 500000 mouvements annuels. L'instauration d'un couvre-feu entre 22h00 et 6h00. L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Je vous prie de prendre en compte ces demandes. Cordialement,
24/02/2022	14:45	PPBE : Trop de nuisances sonores aériennes	Bonjour, Je suis défavorable au PPBE proposé en l'état, car il n'est pas garant des normes proposées par l'OMS. Je souhaite : Le plafonnement du traffic à 500000 mouvements annuels. L'instauration d'un couvre-feu entre 22h00 et 6h00. L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Je vous prie de prendre en compte ces demandes. Cordialement,
24/02/2022	15:12	Commentaire PPBE	Bonjour, Ce plan de correspond pas aux enjeux mondiaux modernes. il est inacceptable en l'état. Au delà de la forme, le fond est vide de toute proposition nouvelle et quantifiable pour réduire le bruit. je soutiens donc les propositions transmises par le GARE : Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
24/02/2022	17:01	le nouveau PPBE nous ignore	Les vols de nuit perturbent notre sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré.

			Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
24/02/2022	17:02	le nouveau PPBE nous ignore	Les vols de nuit perturbent notre sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme

			référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
24/02/2022	18:09	Protéger notre santé	le bruit mais encore plus la pollution sont devenus bien plus réels encore lorsque la pandémie a mis un frein sévère aux vols et nous a permis de découvrir à quel point nous et notre environnement les subissions...parmi les plus inquiétants,les gros avions fedex qui n'hésitent pas à passer très bas au dessus de nos têtes au Plessis-Bouchard.. 'Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle » Halte à l'augmentation des vols et oui à la diminution des vols de nuit
24/02/2022	18:14	avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit	Je rends un avis défavorable sur le Plan du Bruit dans l'Environnement de Roissy- Charles de Gaulle. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré.

			Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
24/02/2022	23:31	nuisances sonores à Montlignon	Madame, Monsieur, nous habitons Montlignon, donc une zone dite faiblement impactée par le bruit. Or, nous nous rendons compte lorsque nous sommes dehors dans notre jardin, notamment le WE, qu'il est certains moments de la journée où il ne passe pas 2 vraies minutes sans un passage d'avion, qui est parfois si bas et si bruyant qu'on ne s'entend plus parler. On peut même lire 'quatar' ou 'fedex' sous le ventre de l'appareil tellement les avions sont bas. Respectent-ils vraiment tous la nouvelle règlementation en matière de descente progressive et d'altitude ? Je ne vous cache pas notre inquiétude quant à l'évolution du trafic. Prévoir de nouvelles règlementations est une bonne chose, mais il faudrait aussi prévoir les moyens de les faire respecter. Cordialement,
25/02/2022	00:51	Nuisance sonore	J'habite le secteur de la grande vallée sur GONESSE et le Bruit des avions qui volent très bas nous cause un grand préjudice sur le plan santé et tranquillité. En journée il nous ait impossible de profiter de notre jardin sans avoir à subir le bruit des avions chaque 3 et 5 minutes, la nuit quand tout est calme on entend que leurs bruit de moteur. Il est impératif de faire quelque chose afin de stopper tout ça. Obligé les avions à voler au plus haut pour éviter la naissance sonore aux habitants. Il faut que les compagnies arrêtent de se soucier du portefeuille du coût du carburant et placer la santé et le bien n'être des personnes en priorité.
25/02/2022	09:22	Extension de la carte	Habitante de la commune d'Eaubonne dans un quartier limitrophe du champ de courses d'Enghien, nous sommes à la limite de la zone donnant droit à une aide à l'insonorisation des logements. Or les nuisances subies au niveau du bruit sont aussi fortes que quelques mètres plus loin où l'aide est possible. Le bruit des avions rythme pourtant nos journées d'environ 5 heures du Matin à minuit, les nouveaux avions (type A380) étant encore plus bruyants. L'été par temps découvert nous sommes en mesure de lire le nom des compagnies sur les avions tant ils sont proches, il m'est même arrivé une fois de voir le pilote!!! Je souhaiterais donc que soit étendue le périmètre donnant droit à ces aides, et que ne soit pas étendu le traffic déjà très dense et qui paraît totalement à contre-courant de ce que nous souhaitons tous en matière d'émission à effets de serre!!! Enfin, je ne vois que des mesures concernant le bruit, qu'en est il de la qualité de l'air?
25/02/2022	09:24	Baisser le bruit aux alentours de Roissy	Il est impératif de ne pas augmenter le bruit et les nuisances, dus à l'aéroport supportés par les riverains : -En limitant les mouvements/an aux chiffres de 2019, -En limitant le trafic nocturne à 30.000/an entre 22h et 6h comme c'est fait dans d'autres grands aéroports européens -En fixant un objectif de réduction du bruit et du nombre de personnes impactées -En INTERDISANT les avions les plus bruyants la nuit -En prenant comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS

25/02/2022	09:46	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle
25/02/2022	09:50	Réduction des nuisances	Réduisons les nuisances avec la limite du trafic et donc du bruit surtout la nuit.

25/02/2022	10:06	NON au contenu actuel du PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
25/02/2022	10:35	descente douce	Je souhaite que les avions adoptent la 'descente douce' comme dans de nombreux aéroports dans le monde
25/02/2022	14:13	Le PPBE doit prendre en compte l'amélioration de la santé des 500 000 personnes exposées au Bruit de Roissy !	Le projet de PPBE déroule un 'tapis rouge' à l'augmentation du trafic aérien, contraire aux impératifs climatiques et sanitaires ! Un PPBE aéroport établi pour une durée de 5 ans est censé évaluer, prévenir et réduire le bruit aérien dans l'environnement grâce à des mesures efficaces. Or le 1er plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd'hui bien plus nombreuse. Rappelons qu'1,4 million de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'OMS à cause du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-CDG (Source Bruitparif). Troubles du sommeil, détresse psychologique, maladies cardio-vasculaires, surmortalité : voilà le lot des riverains ! De plus sous les couloirs aériens de Roissy, les Franciliens perdent jusqu'à 3 années d'espérance de vie en bonne santé. L'élaboration du nouveau plan, conduite dans la précipitation par ADP et la DGAC sous l'égide des représentants de l'Etat (préfet et sous- préfet), n'a pas pris en compte les préconisations des associations et des habitants. Le nouveau projet de PPBE ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni aucune mesure efficace

			pouvant faire baisser significativement ce dernier, et mentionne une augmentation envisagée du trafic aérien de 180 000 mouvements/an. l'Etat français engage directement sa responsabilité sur la signature de ce PPBE. Ce plan qui scellera notre sort pour 5 ans ne peut pas être adopté en l'état ! Le projet de PPBE doit être revu pour: - Prendre en compte des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonner le trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … - adopter un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - interdire une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h.
25/02/2022	15:18	nuisances sonores Roissy	Je viens d'acheter une maison dans le bas Montmorency. Je découvre les nuisances sonores provoquées par les avions. Il arrive que même les fenêtres fermées, le passage des avions a basse altitude constitue une gène sonore qui me perturbe profondément dans mon travail, qui nécessite beaucoup de concentration. Le contraste est frappant entre le calme qui règne dans ce quartier quand il n'y a pas d'avions (c'est-à-dire quasiment jamais) et quand nos maisons sont toutes les deux minutes survolées par les avions. Certains habitants affirment 'oublier' le bruit. Pour ma part, comme pour beaucoup d'autres, ce n'est pas possible. C'est une nuisance considérable qui affecte mon humeur et mon efficacité dans le travail, surtout depuis que le télétravail est privilégié. Mon sommeil est aussi perturbée par les avions. Je dois désormais dormir avec des boules quies afin que les avions passant à toute heure de la nuit ne me réveillent pas. Ne serait-il pas possible de limiter, voire de supprimer les vols de nuit, comme cela se fait à Orly ? Si j'ai bien compris, la tendance est plutôt à la multiplication des vols de nuit, via notamment le développement des plateformes de type Fedex et autres. L'engagement de l'Etat pour accompagner les riverains victimes de ces nuisances est par ailleurs plus que limité. J'ai appris l'autre jour en appelant ADP que ma maison était, à 20 m près, en dehors de la zone où l'on pouvait bénéficier d'aides pour l'isolation. Quels sont les critères pour inclure ou exclure certains endroits ? Tout cela me paraît en l'état très arbitraire. L'enjeu est donc de réduire ces nuisances et non de prévoir des projets où elles seraient accentuées. Par ailleurs, outre les nuisances touchant les communes alentours, l'augmentation du trafic aérien ne me semble pas être une option envisageable du point de vue de l'urgence climatique. Comment, compte tenu du réchauffement climatique, proposer des projets favorisant le développement du trafic aérien. L'heure ne serait-elle pas plutôt à la réduction de la voilure? De mon côté, les nuisances qui affectent ma commun et les communes voisines m'ont convaincu de la nécessité de s'engager pour lutter contre l'agrandissement de Roissy et de faire pression pour diminuer le trafic aérien.
25/02/2022	15:25	Avis sur le PPBE	Ce PPBE ne propose aucune solution permettant d'améliorer la situation des riverains des aéroports. Afin de limiter le bruit et de réduire la pollution environnementale, il est inconcevable de continuer à envisager une augmentation du trafic aérien. Nous demandons de: - retirer la mention croissante du trafic envisagé (+180 000 mouvements/an) - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire les catégories d'avion les plus bruyants la nuit
25/02/2022	17	Pollution sonore	Mon pavillon est juste sous un couloir d'atterrissage de Roissy par vent d est, donc quand le temps est dégagé. Mais je profite aussi du couloir suivant, le bruit est un peu atténué. En été il est souvent impossible de rester dehors tant les avions se succèdent. Je n imagine pas que cela puisse augmenter encore. La pollution est ausdi certainement dans l air si on en juge par la noirceur très rapide des tuiles orangées. Pour préserver la santé des riverains la fréquentation de CDG doit être reduite.

25/02/2022	17:01	Pollution sonore	Mon pavillon est juste sous un couloir d'atterrissage de Roissy par vent d est, donc quand le temps est dégagé. Mais je profite aussi du couloir suivant, le bruit est un peu atténué. En été il est souvent impossible de rester dehors tant les avions se succèdent. Je n imagine pas que cela puisse augmenter encore. La pollution est ausdi certainement dans l air si on en juge par la noirceur très rapide des tuiles orangées. Pour préserver la santé des riverains la fréquentation de CDG doit être reduite.
25/02/2022	17:02	Pollution sonore	Mon pavillon est juste sous un couloir d'atterrissage de Roissy par vent d est, donc quand le temps est dégagé. Mais je profite aussi du couloir suivant, le bruit est un peu atténué. En été il est souvent impossible de rester dehors tant les avions se succèdent. Je n imagine pas que cela puisse augmenter encore. La pollution est ausdi certainement dans l air si on en juge par la noirceur très rapide des tuiles orangées. Pour préserver la santé des riverains la fréquentation de CDG doit être reduite.
25/02/2022	17:03	Pollutions	Mon pavillon est juste sous un couloir d'atterrissage de Roissy par vent d est, donc quand le temps est dégagé. Mais je profite aussi du couloir suivant, le bruit est un peu atténué. En été il est souvent impossible de rester dehors tant les avions se succèdent. Je n imagine pas que cela puisse augmenter encore. La pollution est ausdi certainement dans l air si on en juge par la noirceur très rapide des tuiles orangées. Pour préserver la santé des riverains la fréquentation de CDG doit être reduite.
25/02/2022	17:51	avis sur le PPBE Roissy	Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme

			référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
25/02/2022	17:57	Habitant de la commune de Soisy sois Montmorency	Nous sommes très impactés par les couloirs aériens, qui nuisent beaucoup à notre confort et santé quotidienne (stress, manque de sommeil, retombées polluantes…). Nous demandons : Que la mention de croissance du trafic aérien soit retirée car incompatible avec la réduction de bruit et la protection du climat (notre maison brûle, nous sommes tous concernés et devons être responsables). L'instauration d'un plafonnement à 500000 mouvements par an. Le plafonnement du trafic nocturne a 30000 mouvements par an entre 22h et 6h. La fixation d'un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution et les populations impactees a l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
25/02/2022	18:31	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre a minima les mesures suivantes : {{Instaurer un plafonnement}} à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). {{Plafonner le trafic nocturne}} à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. {{Fixer un objectif de réduction du bruit}} et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. {{Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit}} en attendant une suppression de ces avions pure et simple à moyen terme. Je rends ainsi un {{avis défavorable }} sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle

25/02/2022	18:31	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
25/02/2022	18:47	NUISANCES SONORES CDG	jE SUIS CONTRE : LA CROISSANCE DU TRAFIC, POUR : LE PLAFONNEMENT DES MOUVEMENTS à500 000 PAR AN INTERDIRE LE VOL DE NUIT DES AVIONS BRUYANTS ET PLAFONNER LE TRAFIC DE NUIT PRENDRE COMME REFERENCE LE SEUIL DE BRUIT RECOMMANDE PAR L' OMS. TOUT CECI POUR REDUIRE LES BRUITS, LE RECHAUFFEMENT DE LA PLANETE ET LES CHANGEMENTS DE CLIMAT (TORNADE CYCLONE OURAGAN DE PLUS EN PLUS DE VENT VIOLENT)
25/02/2022	18:50	NUISANCES SONORES CDG	{{JE {SUIS} CONTRE : LA CROISSANCE DU TRAFIC, POUR : LE PLAFONNEMENT DES MOUVEMENTS à500 000 PAR AN INTERDIRE LE VOL DE NUIT DES AVIONS BRUYANTS ET PLAFONNER LE TRAFIC DE NUIT PRENDRE COMME REFERENCE LE SEUIL DE BRUIT RECOMMANDE PAR L' OMS. TOUT CECI POUR REDUIRE LES BRUITS, LE RECHAUFFEMENT DE LA PLANETE ET LES CHANGEMENTS DE CLIMAT (TORNADE CYCLONE OURAGAN DE PLUS EN PLUS DE VENT VIOLENT)

25/02/2022	21:15	Avis défavorable car le plan ne protège pas assez les riverains	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

25/02/2022	21:18	Avis défavorable car le plan ne protège pas assez les riverains	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
26/02/2022	00:40	Vols de nuit & type appareil autorisé	1) Le PBE est un non-sens complet: Mon domicile n'est pas compris dans une zone d'exposition au bruit. Pourtant, ma maison tremble à chaque passage d'une avion et les 50 décibels sont bien dépassés. 2) Certains type appareil devraient être interdit à partir d'un certain horaire, je pense principalement aux appareils Fedex à triple réacteur. Il faut donc pour éviter au maximum les nuisances, bloquer le décollage de ces avions à partir de 22h. La cible étant d'interdire tout décollage après 22h.
26/02/2022	09:38	riverain	- La croissance envisgée n'est pas concevable pour les riverains, même sans création du T4. - Supprimer, sinon plafonner le trafic nocturne à 30.000 mouvements entre 22h et 6h (avec respect de ces horaires)
26/02/2022	09:47	Modifications du PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180000 mouvements/an)incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h, niveau comparable avec celui des grands aéroports européens - Interdir la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Fixer les objectifs de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan

26/02/2022	09:57	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Aujourd'hui, les avions survolent les zones les plus habitées. Il faut orienter les trajectoires des avions vers des zones moins peuplées. Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle
26/02/2022	09:57	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Aujourd'hui, les avions survolent les zones les plus habitées. Il faut orienter les trajectoires des avions vers des zones moins peuplées. Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle
26/02/2022	09:58	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Aujourd'hui, les avions survolent les zones les plus habitées. Il faut orienter les trajectoires des avions vers des zones moins peuplées. Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle
26/02/2022	09:59	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Aujourd'hui, les avions survolent les zones les plus habitées. Il faut orienter les trajectoires des avions vers des zones moins peuplées. Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle
26/02/2022	10	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Aujourd'hui, les avions survolent les zones les plus habitées. Il faut orienter les trajectoires des avions vers des zones moins peuplées. Je rends un avis défavorable au PPBE de Roissy Charles de Gaulle
26/02/2022	10:13	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : - La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … - Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:13	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : - La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … - Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:14	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : - La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … - Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:14	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : - La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … - Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. - Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:15	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:18	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de

			Francfort, Heathrow, Madrid … Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:19	Mon opposition au plan de prévention du bruit	je demande la prise en compte de nos revendications pour protéger notre santé et le climat : La prise en compte impérative absolue et continue des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid … Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h. Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants
26/02/2022	10:40	Prevention du bruit et protection santé des riverains de l'aéroport Ch de Gaulle et de la vallée de Montmorency	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements par an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat. - Instaurer un plafonnement maxi à 500 000 mouvements /an (trafic 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 20 000 mouvements/an entre 22h et 6h, puis tendre progressivement vers un couvre feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire les catégories d'avions les plus bruyants la nuit.
26/02/2022	10:44	Prevention du bruit et protection santé des riverains de l'aéroport Ch de Gaulle et de la vallée de Montmorency	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements par an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat. - Instaurer un plafonnement maxi à 500 000 mouvements /an (trafic 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 20 000 mouvements/an entre 22h et 6h, puis tendre progressivement vers un couvre feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire les catégories d'avions les plus bruyants la nuit.
26/02/2022	12:38	Pour une réelle réduction de la pollution sonore !	Instaurer des mesures concrètres de réduction du bruit : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit Et appliquer la réglementation !
26/02/2022	12:41	Pour une réelle réduction de la pollution sonore	Instaurer des mesures concrètres de réduction du bruit : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit Et appliquer la réglementation !
26/02/2022	14:30	Participation enquête publique PPBE Roissy cdg	Je rends un avis défavorable au projet de PPBE de Roissy CDG car celui-ci n'améliorera en rien le sort des riverains. Pour cela il faudrait : - baisser de façon conséquente le nombre de vols de nuit comme c'est le cas dans d'autres aéroports européens, pour arriver à terme à un couvre-feu, - diminuer le trafic quotidien et non l'augmenter comme votre texte le prévoit, et instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an, - interdire les avions très bruyants de nuit comme de jour, - revoir les trajectoires et sanctionner plus sévèrement les infractions, -taxer le kérosène au même niveau que les autres carburants. Le projet actuel de PPBE est une aberration pour l'écologie, le climat et la santé des riverains. D'un côté le T4 a été abandonné, et de l'autre vous ouvrez des

			possibilités de croissance identiques c'est mépriser les règles européennes et se moquer des riverains. NON au projet de PPBE de Roissy CDG 22-26.
26/02/2022	15:48	Halte au bruit	Plus d'avions,plus de bruit,plus de pollutions.Tout ceci va à l'encontre de la sauvegarde de l'Humain sur cette terre et à l'encontre de la préservation de l'Environnement.Pourriez-vous moderniser votre regard sur le monde.Merci.
26/02/2022	16:49	Pour un vrai PPBE	Ce plan valide une augmentation de trafic incompatible avec une réduction du bruit et la protection du climat. Il ne plafonne pas le trafic nocturne à un niveau comparable des grands aéroports européens. Il ne prend pas en compte comme référence le seuil de bruit recommande par l oms. Il n interdit pas la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Il ne fixe pas un objectif de réduction du bruit et de population impacts à l issu du plan. les propositions des associations représentatives de la population doivent être entendues et enfin prises en compte pour le bien de la population et les générations futures. Je soutiens lEs propositions de l ADVOCNAR
26/02/2022	18:21	Consultation du public	La croissance du trafic est une aberration en termes environnementaux et un problème de santé publique. Il est impératif de plafonner le trafic à ce qu'il était en 2019, avant la pandémie, et de plafonner les vols de nuit, qu'il s'agisse de vols passagers ou de fret pour tendre vers une absence totale entre 22 heures et 6 heures. Les avions les plus bruyants doivent être interdits de vol de nuit et les compagnies qui ne respectent pas les mesures imposées sanctionnées financièrement. Il y a moins de vols où l'on peut distinguer d'Ermont le nom de la compagnie aérienne mais certains passages se font beaucoup plus bas que les autres. Il est nécessaire d'avoir un objectif de réduction du bruit et de mesurer la diminution des populations concernées. C'est bien d'aider à l'insonorisation, certes, mais il n'est pas possible de vivre fenêtres fermées la nuit en été.
26/02/2022	21:27	Refus du projet	Bonjour, je pense que nous allons dans le mur en prévoyant d'augmenter le trafic aérien. Cette augmentation n'est pas soutenable pour la planète, les ressources naturelles , le climat, et la santé des milliers de personnes qui subissent les nuisances des avions. Je demande que les normes de l'OMS soient respectées. Je demande que les compagnies soient sanctionnées de façon dissuasive lorsque leurs avions ne respectent pas les distances avec les habitations. Le trafic est déjà extrêmement dense, nous n'en pouvons plus en tant que riverains, mais aussi en tant que citoyens responsables de l'avenir de la planète que nous laissons à nos enfants.
27/02/2022	09:09	Non au bruit des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements / an entre 22h et 6h,un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
27/02/2022	12:01	contribution d'un citoyen de Groslay	Bonjour, Je prie de trouver ci après ma contribution au projet de PPEB CDG. Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements / an, soit +35% vs 2019)incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements / an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements / an entre 22h et 6h (la moitié du trafic 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu à l'horizon 2030. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement

27/02/2022	13:29	Nuisances aériennes	Bonjour, Je confirme que le passage des avions au-dessus de COnflans Sainte Honorine, génère de réelles nuisances sonores. La hauteur n'est pas respectée. De plus cela génère aussi une pollution au sol, visible par des plaques de goudron sur la végétation. Cela n'est pas nouveau, déjà signalé depuis de nombreuses années, mais sans prise en compte et sans résultat.
27/02/2022	17:52	Avis défavorable	- Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. - Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. - Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
27/02/2022	18:25	Demande de mesures à inclure dans le PPBE	Je demande à ce que les mesures suivantes soient prises en compte de à le PPBE: 1. Retirer la mention de hausse de traffic 2. Mettre en place un plafonnement de 500 000 mouvements par an 3. Plafonner le traffic nocturne, avec un objectif de couvre-feu 4. Interdire les avions les plus bruyants la nuit 5. Fixer un objectif de réduction de bruit
27/02/2022	18:26	Demande de mesures à inclure dans le PPBE	Je demande à ce que les mesures suivantes soient prises en compte de à le PPBE: 1. Retirer la mention de hausse de traffic 2. Mettre en place un plafonnement de 500 000 mouvements par an 3. Plafonner le traffic nocturne, avec un objectif de couvre-feu 4. Interdire les avions les plus bruyants la nuit 5. Fixer un objectif de réduction de bruit
27/02/2022	18:35	PPBE aéroport de Roissy	Bonjour, Concernant ce sujet, svp veuillez bien instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h du matin, interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit (les riverains ont besoin de

			dormir !), fixer un réel objectif de réduction du bruit, prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Vous remerciant par avance, Bien cordialement
27/02/2022	18:42	Arrêt des vols de nuit	Rien dans ce projet de plan ne permet de croire que les vols de nuit vont diminuer. Or, les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, alors que d'uatres aéroports européens limitent ou interdisent les vols de nuit (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, entre autres). Le prochain PPBE va accroître ces perturbations nocturnes. Je demande le respect des règles de l'OMS sur les temps de sommeil.
27/02/2022	19:37	Enregistrement du niveau sonore	Nécessite de faire enregistrer par un organisme indépendant sur une période prolongée plusieurs fois dans l' année et au moment des vacances et congés, le niveau sonore diurne et nocturne dans toutes les communes survolées par trafic aérien. Ces résultats seront rendus publics en mairie et sur les réseaux sociaux.
27/02/2022	19:40	Avis défavorable PPBE Roissy Charles de Gaulle	J'ai un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc…). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

28/02/2022	11:25	Aucune prévention du bruit dans le texte.	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{ Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
28/02/2022	12:02	non à l'aggravation du rechauffement climatique	a l'heure du rechauffement climatique , l'heure n'est pas de developper le transport aérien d'autant que nous en subissions particulierement ici le bruit et la pollution et que nous n'aurons pas les moyens d'aller dans nos résidences secondaires au frais quand les étés nous subirons les canicules, le bruit et la pollution
28/02/2022	12:05	non à la pollution et au bruit	Nous subissons déja beaucoup de bruit, de stress, de pollution ici près de Roissy et en plus le transport aérien n'est pas l'avenir avec le rechauffement climatique, il faut diminuer de toute urgence les vols pour nous et pour nos enfants
28/02/2022	12:27	Réduction du bruit nocturne et en phase finale d'atterrissage	Bonjour, Il faut limiter le nombre de vols de nuit et en particulier ceux des vieux avions de transport qui sont les plus bruyants. Il faut également exiger que les pilotes ne sortent pas les trains d'atterrissage trop tôt car cela génère un bruit supplémentaire important. Ces mesures n'étant pas proposées de manière explicite je rends un avis défavorable sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Roissy Charles de Gaulle

28/02/2022	13:39	altitude de suvol des aéroports	Bonjour, Demeurant à Herblay (val d'Oise) le survol des avions (vers/venant de) Roissy et incessant et croissant, sauf en période de confinement (qui au moins à stoppé les nuisances sonores des avions). Ma remarque est relative à l'altitude de survol. A vu d'œil, on remarque que les avions ne sont pas aux mêmes altitudes et donc le bruit est différemment présent ! La question des altitudes de survol aux abords des aéroports: - Mettre en place une surveillance systématique pour le respect des altitudes, et donner de fortes amendes pour faire respecter. - D'un pays à l'autre, les altitudes de descente aux abords des aéroports sont différentes. La France n'applique pas les altitudes les plus hautes, et cela génère de plus grande nuisance sonore ! Il faudrait donc augmenter ces altitudes. - La fréquence des avions est trop élevée, il faudrait établir des quotas pour stopper cette augmentation. Pour la nuit (22h/6H à débattre) interdire la circulation des avions. Ce qui n'est pas le cas!
28/02/2022	16:19	Prise en compte des nuisances sonore et impact écologique du trafic aérien dans le PPBE	En tant que riveraine, je demande: - le retrait de la mention de croissance du trafic envisagée, car incompatible avec le réduction du bruit et la protection du climat - l'instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements/an (niveau de trafic de 2019) - le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019) pour tendre progressivement vers un couvre-feu - la fixation d' un objectif de réduction du bruit avec diminution des populations impactées à l'issue du plan - la prise comme référence du seuil de bruit recommandé par l'OMS - l'interdiction de la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
28/02/2022	16:30	PPBE aéroport Roissy CDG	1/ VOLS DE NUIT L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). L'aéroport de Narita au Japon a depuis longtemps interdit les vols de nuit entre 22h et 6h, les compagnies se sont adaptées. Et les compagnies japonaises n'en ont pas souffert. Pourquoi pas en France ? 2/ SANTE Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. 3/ METTRE UN TERME A LA CROISSANCE DU TRAFIC Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cela montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. L'augmentation des mouvements avions est tout à fait contradictoire avec les engagements du gouvernement sur la réduction des émissions de CO2. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec les engagements du gouvernement sur la réduction des émissions de CO2. 4/ EN RESUME: MESURES A INTEGRER DANS LE DANS le PPBE Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la politique affichée du gouvernement de reduction des émissions de CO2. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
28/02/2022	16:31	Dénoncer ce PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (180000 mouvements par an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement à 500.000 mouvement par an : le trafic 2019 - Plafonner le trafic nocturne à 30.000 mouvements-an entre 22h et 6h, (la moitié de 2019) un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis

			tendre vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
28/02/2022	16:33	Consultation du public sur le PPBE de l'aérodrome Paris Charles de Gaule	VOLS DE NUIT L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). L'aéroport de Narita au Japon a depuis longtemps interdit les vols de nuit entre 22h et 6h, les compagnies se sont adaptées. Et les compagnies japonaises n'en ont pas souffert. Pourquoi pas en France ? SANTE Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. METTRE UN TERME A LA CROISSANCE DU TRAFIC Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cela montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. L'augmentation des mouvements avions est tout à fait contradictoire avec les engagements du gouvernement sur la réduction des émissions de CO2. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec les engagements du gouvernement sur la réduction des émissions de CO2. EN RESUME: MESURES A INTEGRER DANS LE DANS le PPBE Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la politique affichée du gouvernement de reduction des émissions de CO2. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
28/02/2022	16:42	modifier certains points du nouveau PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (180000 mouvements par an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - instaurer un plafonnement à 500.000 mouvement par an : le trafic 2019 - Plafonner le trafic nocturne à 30.000 mouvements-an entre 22h et 6h, (la moitié de 2019) un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
28/02/2022	18:46	Stop aux nuisances sonores	Bonjour trop d'avions en période estivale volent trop et je doute que les réglementations soient complètement respectées merci pour l'attention portée à ce message
28/02/2022	19	Nuisance des avions à Triel sur Seine	Bonjour, Certains avions passent trop bas au dessus de la commune de Triel sur Seine et cela s'entend bien !
28/02/2022	19:04	Nuisance des avions à Triel sur Seine	Bonjour, Certains avions passent trop bas au dessus de la commune de Triel sur Seine et cela s'entend bien !
28/02/2022	19:33	Denonciation du PPBE non au bruit des avions	Prendre comme référence le seuil de bruit de l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan Interdire les couloirs ou se trouvent en dessous des habitations Augmenter la hauteur des passages avant les atterrissages

28/02/2022	19:34	Dénonciation du PPBE. Non au bruit des avions!	Prendre comme référence le seuil de bruit de l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan Interdire les couloirs ou se trouvent en dessous des habitations Augmenter la hauteur des passages avant les atterrissages
28/02/2022	19:36	Dénonciation du PPBE. Non au bruit des avions!	Prendre comme référence le seuil de bruit de l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan Interdire les couloirs ou se trouvent en dessous des habitations Augmenter la hauteur des passages avant les atterrissages
28/02/2022	20:43	interdiction de survol de nuit en basse altitude de zones d'habitations	Bonjour, Je vis à SOISY-SOUS-MONTMORENCY -95 et ma famille et moi sommes régulièrement dérangés par les avions qui survolent notre maison. La nuisance est accentuée la nuit lorsqu'il a y une dizaine d'avions d'affilée qui survolent à basse altitude (atterrissage ou décollage de Roissy). Nous sommes particulièrement dérangés à minuit et vers 4h20 du matin. Ces vols de nuit nous réveillent et réveillent notre fille qui a 3 ans, qui se met à pleurer. Il serait temps de respecter le sommeil des concitoyens, la nuisance sonore ne se limite à un seuil normatif. Nous espérons que vous tiendrez compte de nos observations. Salutations
28/02/2022	20:45	mettre en place un PPBE protecteur pour l'ensemble des populations survolées par les avions de ROISSY	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
28/02/2022	21:08	REDUIRE LES NUISANCES SONORES - SIFFLEMENTS DIVERS	Bonjour Dans le cadre de votre enquête publique, je vous demande en priorité: 1)- d'inscrire dans le plan la fixation d'un objectif de réduction du bruit et d'un objectif de diminution des populations impactées 2)- de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 3)- d'interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement
28/02/2022	21:09	REDUIRE LES NUISANCES SONORES - SIFFLEMENTS DIVERS	Bonjour Dans le cadre de votre enquête publique, je vous demande en priorité: 1)- d'inscrire dans le plan la fixation d'un objectif de réduction du bruit et d'un objectif de diminution des populations impactées 2)- de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 3)- d'interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement
28/02/2022	23:50	Nuisances aux bruits des avions sur Herblay	Le bruit des avions devient de + en + assourdissant et insupportable, au dessus de chez moi dans le centre ville d'Herblay sur Seine. Nuisances au le bruit par les passages des avions qui volent très bas fenêtres ouvertes l'été c'est insupportable. Merci d'établir des normes beaucoup plus restrictives et notamment d'établir un couvre feu la nuit.
28/02/2022	23:51	Nuisances par le bruit des avions sur Herblay	Le bruit des avions devient de + en + assourdissant et insupportable, au dessus de chez moi dans le centre ville d'Herblay sur Seine. Nuisances au le bruit par les passages des avions qui volent très bas fenêtres ouvertes l'été c'est insupportable. Merci d'établir des normes beaucoup plus restrictives et notamment d'établir un couvre feu la nuit.
01/03/2022	08	Non au bruit des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements /an, soit + 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat. _ instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements /an (soit le trafic de 2019) plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements /an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. _ fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. _Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS _ Interdire la catégorie d'avion les plus bruyant la nuit

01/03/2022	08:37	avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
01/03/2022	09:52	Maîtrise du bruit	Il est impératif de ne pas augmenter le niveau de bruit déjà élevé provoqué par le transport aérien. Pour l'aéroport CDG il faut respecter les mesures suivantes: - Ne pas envisager de mention de croissance du trafic incompatible avec la réduction du bruit et la maîtrise des gaz à effet de serre. - Mettre en place un plafonnement à 500.000 mouvements/an c.a.d trafic de 2019. - Limiter le trafic nocturne à 30.000 mouvements par an entre 2h et 6h (moitié du trafic de 2019), niveau comparable aux autres grands aéroports européens. Ensuite viser progressivement un couvre-feu. - Etablir un objectif chiffré de réduction du bruit et préciser la réduction de la part de population impactée en fin de plan. - Affirmer et utiliser comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire les avions les plus bruyants, notamment la nuit.
01/03/2022	10:14	avis vols Roissy	ce projet est largement insuffisant, les riverains de Roissy subissent à longueur d'année les vols de nuits et leurs conséquences. Des avions toute la nuit, être réveillée régulièrement par des avions en plein milieu de la nuit. Des avions ne respectent pas la hauteur légale et donc faisant un bruit assourdissant. Les riverains ne peuvent dormir les fenêtres ouvertes à aucun moment de l'année. Nous sommes contraints de passer les étés cloitrés même en temps de canicule. Comme pour Orly, je demande l'arrêt des vols de

			nuit, c'est la moindre des exigences, un peu de respect pour les riverains. Est-ce trop demander que de vouloir dormir ? Le trafic sur Roissy est déjà saturé. Il faudrait maintenant limoter le nombre de vols quotidien. En période normale, hors Covid, il passe parfois un vol par minute au dessus de nos têtes. Trouvez-vous cela normal ? Faut-il continuer à subir cela sans rien dire ? Merci de la prise en compte de nos remarques.
01/03/2022	10:40	nuisances sonores dûes au trafic des avions de Roissy	il est impératif de retirer ce projet car dans celui-ci les élus qui sont pour ce projet ne pensent absolument pas aux nuisances sonores qui affectent les personnes demeurant sur les trajets des lignes des avions et qui provoquent tant stress, que perte de sommeil et maladies cardio vasculaires . actuellement les avions sont de plus en plus bruyants la nuit, et il devrait être interdit qu'ils volent entre 23 heures et 6 heures du matin. d'autre part la pollution qu'engendre ces trafics sont incompatibles avec les règles qui doivent être prises pour le climat. voir les mesures demandées par l'association ADVOCNAR
01/03/2022	11:04	Ce PPBE ne protège pas les riverains	Habitant de la commune de Cormeilles-en-Parisis, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Roissy-Charles de Gaulle. Ce dernier ne permet pas de diminuer les nuisances sonores que nous subissons jour et nuit. Et mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet de Terminal 4, pourtant abandonné. Tout ceci va à l'encontre des connaissances que nous avons aujourd'hui sur les répercussions de ces nuisances sonores sur la santé - jusqu'à 3 ans de vie en bonne santé perdue [selon Bruitparif->https://www.bruitparif.fr/pages/Actualites/2019-02-09%20Impacts%20sanitaires%20du%20bruit%20des%20transports%20dans%20la%20zone%20dense%20de%20la%20r%C3%A9gion%20%C3%8Ele-de-France/2019-02-09%20-%20Impacts%20sanitaires%20du%20bruit%20des%20transports%20dans%20la%20zone%20dense%20de%20la%20r%C3%A9gion%20Ile-de-France.pdf]. Mais également à l'encontre du défi climatique (cf. dernier rapport du GIEC). Pour toutes ces raisons, je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

01/03/2022	11:44	Avis projet PPBE de Roissy CDG	Toutes les nuits et tous les jours, nous voyons très visiblement et entendons des avions au dessus de VILLEPARISIS alors que notre ville n'est pas un couloir aérien. Toutes les nuits, nous sommes réveillés par des avions qui passent au dessus de notre ville. Il y a quelque temps, cela pouvait arriver bien que cela restait rare. Depuis un certain temps maintenant ce n'est clairement plus le cas. L'impact sur la santé, le sommeil, l'état psychologique...se ressent au quotidien. Travaillant sur Villepinte, je suis déjà confrontée toute la journée aux bruits des avions et maintenant chez moi je dois y être face ! Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.
01/03/2022	11:46	PPBE et nuisances aériennes	Je vis depuis 39 ans dans le Val d'Oise et subis quotidiennement les nuisances liées à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Ayant pris connaissance du PPBE, voici les requêtes que je souhaite formuler : - Retirer du PPBE la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - Plafonner immédiatement le trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu (échéancier à définir). - Fixer un objectif de réduction du bruit, prenant en compte les valeurs-guide de l'OMS. - Interdire les avions les plus bruyants la nuit de 22h à 6h. Cordialement.

01/03/2022	11:48	Bruit trop important des avions survolants st leu la forêt	Depuis que le trafic aérien a repris, j'ai l'impression que les avions volent plus bas qu'avant en survolant st leu. Parfois, j'ai même l'impression que j'ai laissé mes fenêtres ouvertes à cause du vacarme de certains avions. Et mes fenêtres sont bien isolantes puisque je n'entends pas trop les voitures passées dans ma rue qui est la rue de l'ermitage.
01/03/2022	12:13	Le PPBE est fait pour réduire les nuisances aériennes, pas pour augmenter le trafic de l'aéroport	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Or le trafic annoncé lors de la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est de 180 000 mouvements supplémentaires. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme, ce qui est un non sens puisque les hypothèses de fréquentation aérienne sur la période d'exécution du plan 2022-2026 sont fortement revues à la baisse en raison de la crise sanitaire et des relations internationales. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans ce PPBE Je demande donc la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Le point 2 se contente de dispositions sur l'absence de croissance du trafic de nuit entre 23 heures et 5 heures. Ce point doit être réorienté vers une décroissance significative du trafic de nuit et des taux de mouvements commerciaux de passagers pour s'orienter au terme du plan vers un couvre-feu la nuit de 11 h à 6 h du matin. En attendant l'instauration d'un véritable couvre feu, il faudrait plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019). Au point 4, le PPBE prévoit une incitation au renouvellement de la flotte , mais oublie de fixer un objectif de réduction du bruit et de conditionner les incitations financières à la réalisation de cet objectif. Interdire complètement la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Concernant la création de l'observatoire de veille sanitaire évoqué au début du point 4, il faudrait que celui-ci s'intéresse aux parties du territoire qui sont en général survolées à une forte altitude, car elles ne sont pas classées actuellement comme subissant une gêne forte alors que les plaintes d'habitants situés en dehors du périmètre de la carte officielle d'exposition au bruit augmentent.AdP reconnait d'ailleurs que les itinéraires prescrits par les avions ne sont pas toujours respectés, et même si les nuisances y sont moins fortes qu'à proximité immédiate de l'aéroport, le survol à haute altitude suffit à réveiller bon nombre d'habitants la nuit (par exemple à Bellefontaine ou Fosses, par vent d'est). C'est pourquoi je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

01/03/2022	13:50	Nuisances sonores	Bonjour, Habitant le haut de Montmorency près de la forêt, je ne peux que constater l'augmentation ces dernieres années, des nuisances générées par le passage des avions au-dessus des habitations. En effet, ces derniers toujours plus nombreux, passent de plus en plus bas , c'est à peine s'ils ne rasent pas les toits, au point que l'on peut clairement lire le nom de la compagnie et presque faire un salut au pilote. Enfin, le passage presque ininterrompu des avions est un autre désagrément qu'il convient de dénoncer. Ces avions passent à quasi toute heure du jour comme de la nuit ce qui est fatiguant. Il faudrait faire comme à francfort, pas d'avions entre 23h et 5h. Merci
01/03/2022	14:42	Avis défaforable Vols de nuit	Bonjour, Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Merci pour votre attention
01/03/2022	15:26	Non à l'augmentation du trafic	L'augmentation du trafic ne fera qu'augmenter le bruit et l'impact climatique. Il faut au contraire instaurer un plafonnement du nombre de vol de jour comme de nuit et interdire les avions les plus bruyants de l'accès à l'aéroport. Et prendre comme référence le seuil de bruit fixé par l'OMS.

01/03/2022	16:18	Projet de PBE	Vivant dans le Val d'Oise depuis 40 ans, j'ai pris connaissance du projet de PBE. Il ne pourra en aucun cas améliorer les nuisances que nous subissons de plus en plus, sans compter l'impact sur le climat. Je demande donc: - De retirer du PPBE la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - D'instaurer un plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. - De limiter immédiatement le trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu (échéancier à définir). - De fixer un objectif de réduction du bruit, prenant en compte les valeurs-guide de l'OMS. - D'interdire les avions les plus bruyants la nuit de 22h à 6h. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
01/03/2022	16:34	Réponse à l'enquête publique sur le plan de prévention du bruit à Charles de Gaulle	Après lecture des documents et discussions, il ressort que les propositions ne me semblent pas assez ambitieuses et adaptées à un avenir moins carboné... et à l'ambition d'une relocalisation partielle de l'activité économique en France En premier lieu, je m'oppose à la croissance du trafic aérien, envisagée à + de 33% du trafic 2019 alors qu'au mieux elle devrait rester identique. Ensuite réduire peu à peu les rotations nocturnes très gênantes pour le voisinage en en éliminant les avions les plus bruyants. Préciser les objectifs précis de réduction du bruit, par commune. Et enfin avoir comme référence les recommandations de l'OMS concernant l'exposition au bruit. Le respect de ces diverses conditions me semble nécessaire à la cohabitation de l'aéroport avec son environnement urbain.
01/03/2022	16:43	Le bruit des avions, un impact nuisible pour ma santé	Bonjour, J'habite non loin de Roissy et je suis très dérangée par le bruit des avions. Non seulement le jour, mais la nuit aussi , ils m'empêchent de dormir et même parfois me réveillent.C'est un stress insupportable.
01/03/2022	18:10	Non a l augmentation des nuissances	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
01/03/2022	18:23	Non au projet tel qu'il est	Je demande une vraie diminution des vols de nuit Je demande la suppression des vols pas assez pleins Les vols doivent respecter l'altitude ET POURQUOI LORSQU'ON EST JUSTE SOUS LE COULOIR DE VOL NOIS N'AVONS PAS DROIT AUX AIDES POUR INSONORISER LES MAISONS (communes de Margency et Montlignon)
01/03/2022	19:01	Demandes d'un résident de Saint-Leu-la-Forêt (95)	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
01/03/2022	20:46	Très bruyant	Bonjour, on ne s entend plus dans mon jardin lorsqu un avion passe. Le bruit est insupportable et cela a lieu de nombreuses fois par jour. Trop de bruit et trop souvent !!

01/03/2022	21:14	Refus du PPBE en l état	Bonjour, Résidente sur viarmes ville dite non impactée par le bruit et survol des avions je peux assurer que c est faux. Les trajectoires changent régulièrement. Ce qui est différent d avant (25 ans dans ma maison) c est que les avions volent plus bas qu'auparavant induisant plus de nuisance de mon point de vue. Merci de prendre en compte ma remarque pour le bien de tous. Ce moyen de transport est nécessaire mais il faut concilier le tout. Salutations distinguées.
01/03/2022	22:08	Respecter les Hommes et la nature !!!	Respecter les Hommes et la nature !!! Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

01/03/2022	22:16	Respecter nous !!! La nature et les Hommes	Respecter nous !!! La nature et les Hommes les Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

01/03/2022	22:22	Non	Non !!! Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
02/03/2022	08:39	Trop de vol a différentes altitudes	Pollutions sonores et visuelles, des FedEx a 4h du matin, des vols commerciaux trop bas...et pollutions concrètes sur les murs des maisons : traces noires. Vive saint leu la foret! les avions passent trop bas et leur altitude trajectoire n ont pas l air d être contrôlées
02/03/2022	09:07	Trop de nuisances sonores aeriennes	Je suis défavorable au Ppbe proposé en l état car il n est pas garant des normes proposées par l oms je demande le plafonnement du trafic à 500 000 mouvementsannuels , instauration d un couvre feu entre 23h et 6h l utilisation de nouvelles valeurs limites de L den45 et Lnight40 recommandées pat l OMS pour la réalisation des différents documents CBS plan de gene plan d exposition au bruit
02/03/2022	09:26	Cdg mais le Bourget aussu	Bonjour, il serait utile d'étendre cette étude à l'aéroport du Bourget qui reçoit des avions de plus en plus gros et qui volent très bas sur mitry le neuf.

02/03/2022	11:10	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
02/03/2022	12:06	soutien des mesures proposées par l'ADVOCNAR	avis défavorable pour un accroissement du nombre d'avions incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat je suis pour plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an et tendre vers une diminution je suis favorable à l'arrêt de la catégorie des avions la plus bruyante je suis favorable à ce que la référence du seuil de bruit recommandée soit celle de l'OMS La santé et le climat sont des biens précieux, merci de penser à nous et à la planète!
02/03/2022	12:26	Avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Pollution sanitaire et environnementale, les avions trop nombreux, volant trop bas, même la nuit dès 4h du matin puis toute la matinée, pratiquement 'en escadrille' lorsque le temps est clément, pourrissent la vie des riverains à la fois pour les nuisances sonores, source d'un stress permanent ainsi pour une poussière noirâtre qui se dépose partout sur nos terrasses et jardin, et cela depuis maintenant plus de 20 ans. En 2022, alors que nous sommes de plus en plus conscients des risques de pollution et de réchauffement climatique qui va impacter notre planète entière, il est temps de prendre conscience des risques que nous courons et d'en protéger au mieux les populations. Pour tous cela, je rends un Avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle qui ne tient absolument pas compte des risques encourus par les populations.

02/03/2022	13:41	Nuisances sonores accrues	Abus notable et remarqué par tous les concitoyens, passages d d'avions toutes les 4 minutes, toute la journée et tard le soir, ils volent très bas en plus, mise en danger des personnes +++, ceci est un non respect et une mise en danger des personnes
02/03/2022	14:03	Plafonner le nombre de vols annuels	Si quelques éléments de ce plan vont dans le bon sens (mise en place de descente douce et non par pallier, renouvellement de la flotte des compagnies)et permettent de réduire la zone d'exposition au bruit, les prévisions de croissance du nombre de vol (à terme) soit +180000/an ne sont plus de mise. {{Nous sommes tous engagés face aux changements climatiques auxquels l'aviation contribue}}. Il y a donc nécessité à : {{1. ne plus augmenter la croissance du trafic aérien à CDG au delà du nombre de mouvements de 2019}} {{2. réduire le nombre de vols de nuit de 50% avec l'établissement à terme d'un couvre feu.}} Les aides à l'insonorisation des habitations et des lieux publics bien qu'indispensables, ne sont pas les solutions pérennes juste des palliatifs. {{Nous attendons un geste de fort sur ce dossier}}.
02/03/2022	15:19	Ville d'Eaubonne : Motion demandant l'adjonction de mesures destinées à protéger les populations des nuisances sonores au sein du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle pour la période 2022-2026.	Bonjour, Vous trouverez ci-dessous la motion votée lors du conseil municipal de la ville d'Eaubonne du 16 Février 2022. Ne pouvant l'intégrer directement au sein de l'espace 'commentaire' vous la retrouverez recopiée ci-dessous : Conseil municipal du 16 Février 2022 - Délibération n°2022/029 Objet : Motion demandant l'adjonction des mesures destinées à protéger les populations des nuisances sonores au sein du Plan Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle pour la période 2022-2026. VU la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement VU le Code Général des Collectivités Territoriales , notamment son article L. 2121-29 CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, le Conseil Municipal émet des voeux sur tous les objets d'intérêt local CONSIDÉRANT que les Eaubonnaises et Eaubonnais sont sujets à des nuisances quotidiennes liées au dépassement des limites LDden55 et Lnight50 CONSIDÉRANT que des plaintes ont été répertoriées CONSIDÉRANT l'intérêt local de la problématique Le Conseil Municipal, A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés, ARTICLE 1 : APPROUVE la motion suivante : La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements des cartes stratégiques de bruit (CSB) et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ces documents doivent permettre : - d'évaluer l'exposition au bruit dans l'environnement - de prévenir, et réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit généré par les activités aériennes, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine - de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante - d'évaluer le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini et recenser les mesures prévues pour maîtriser ces nuisances. Les nouvelles cartes stratégiques du bruit du PPBE montrent qu'en 6 ans : - la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée entière) a augmenté de 23% Aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées - la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78% - la surface du territoire impacté par le niveau Lden55 augmente de 17 % - la surface impactée la nuit augmente de 29%. Même si théoriquement notre territoire n'est pas exposé à des dépassements des limites Lden55 et Lnight50, les nuisances sont bel et bien présentes au quotidien et les plaintes de plus en plus nombreuses. Aussi, le Conseil Municipal d'Eaubonne demande l'inscription de mesure dans le PPBE 2022-2026 de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - l'instauration d'un couvre-feu entre 22h00 et 6h00 - l'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents Carte Stratégique du Bruit (CSB), plan de gêne sonore, plan d'exposition au bruit notamment) - et par conséquent la réalisation sans attendre d'un nouveau Plan de Gêne Sonore (PGS) prenant en compte les valeurs limites Lden45, permettant l'inscription de la ville d'Eaubonne en zone III du PGS. Vous pourrez également la consulté sur le site internet de

			la ville à l'adresse suivante : https://www.eaubonne.fr/Services-en-ligne/Actualites/Nuisances-sonores-des-avions Bien cordialement.
02/03/2022	16:46	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Bonjour, Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) les chiffres des vols de nuits vont encore augmenter alors qu'ils perturbent déjà gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. D'un point de vue santé, je demande également la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Enfin, le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : . Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. . Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). . Plafonner le trafic nocturne à

			30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. . Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. . Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Cordialement,
02/03/2022	19:58	Consultation PPBE	Habitant à Soisy-sous-Montmorency sous la trajectoire de très nombreux avions, je suis absolument d'accord avec l'analyse faite par l'ADVOCNAR (par exemple, je me réveille 3 à 4 fois par nuit à cause d'un passage d'avion, je ne dors plus que 6 à 7 heures par nuit et suis très fatiguée)c'est pourquoi je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. J'ajoute que j'ai 83 ans et que j'ai connu il y a 79 ans un Soisy champêtre où l'on respirait un air pur et où l'on pouvait entendre le chant des oiseaux, ce qui, hélas, n'est plus le cas, et de loin!
02/03/2022	20:17	Participation à la consultation du PPBE de l'aéroport Roissy : ce PPBE ne protège pas les riverains	Bonjour, Ci-dessous mon avis sur le PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la

			protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Cordialement
02/03/2022	20:18	Participation à la consultation du PPBE de l'aéroport Roissy : ce PPBE ne protège pas les riverains	Bonjour, Ci-dessous mon avis sur le PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du

			trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Cordialement
02/03/2022	20:50	Consultation publique PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/03/2022	21	Recommandations	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
02/03/2022	21:05	Avis défavorable	Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention

			de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur ce projet
02/03/2022	21:16	demandes à inclure	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
03/03/2022	06:10	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable au plan de prévention du bruit, car j'en ai assez d'être réveiller le matin à 4h30 par des avions qui rase le toit de mon immeuble.... Il faut un plan qui prennent vraiment en compte les nuisances sonores du au trafic aérien et un droit au sommeil pour les habitants se trouvant sur le trajet des lignes aériennes.
03/03/2022	06:28	Bruit des avions à St Leu la forêt	J'habite à St leu la forêt depuis plusieurs années à deux endroits différents rue de saint Prix et maintenant rue gâteau et nous sommes très régulièrement dérangés par les avions qui passent au dessus de notre jardin et les vols de nuit. Le confinement a été un repis pour nous. Les avions passent trop bas et la nuit cela nous réveille. Le pire, c'est l'été quand on veut manger dehors ou se détendre, il n'y a presque pas de pause entre deux passages cela coupe les conversations, pas de réelle détente possible et la nuit obliger de fermer la fenêtre au passage d'un avion: c'est une très grosse nuisance. Surtout qu'il est peut-être possible de survoler des zones moins habitées en longeant l'autoroute ou des zones agricoles et surtout plus haut. Limiter la fréquence et interdire les vols de nuit!
03/03/2022	06:30	Bruit des avions à St Leu la forêt	J'habite à St leu la forêt depuis plusieurs années à deux endroits différents rue de saint Prix et maintenant rue gâteau et nous sommes très régulièrement dérangés par les avions qui passent au dessus de notre jardin et les vols de nuit. Le confinement a été un repis pour nous. Les avions passent trop bas et la nuit cela nous réveille. Le pire, c'est l'été quand on veut manger dehors ou se détendre, il n'y a presque pas de pause entre deux passages cela coupe les conversations, pas de réelle détente possible et la nuit obliger de fermer la fenêtre au passage d'un avion: c'est une très grosse nuisance. Surtout qu'il est peut-être possible de survoler des zones moins habitées en longeant l'autoroute ou des zones agricoles et surtout plus haut. Limiter la fréquence et interdire les vols de nuit!
03/03/2022	07:53	avis !	- {{annuler l'augmentation du trafic}} contraire à la réduction du bruit et la protection du climat. {{Tendre vers une diminution !!!}} - {{limiter les mouvements/an à 500 000}}, dont un maximum de {{30 000 mouvements/an entre 22h et 6h }} dans un premier temps, en interdisant les avions les plus bruyants la nuit. puis {{interdire les mouvements nocturnes}} (22h/6h). - {{respect et application des valeurs de l'OMS}} : L'OMS recommande de réduire les niveaux sonores produits en moyenne par le trafic routier à moins de 53

			décibels (dB) Lden, et un seuil d'exposition au bruit nocturne à moins de 45 dB Lnight. Elle préconise aussi de réduire les niveaux sonores moyens produits par le trafic ferroviaire à moins de 54 dB Lden, et ceux nocturnes à moins de 44 dB Lnight. {{Pour le trafic aérien, les valeurs limites sont fixées à 45 dB Lden et 40 dB Lnight.{}}}
03/03/2022	08:25	Trop bruyant	Même.avec les doubles vitrages nous entendons les avions la nuit.vela.perturbe mon sommeil et ma.quite de vie en région parisienne.
03/03/2022	10:17	PPBE de l'aéroport de Roissy	Les conséquences du bruit des avions sur les populations et plus généralement sur l'environnement sont maintenant connues . Ce PPBE doit fixer un objectif de réduction du bruit des avions et indiquer la diminution des populations impactées à l'issu de ce plan .
03/03/2022	10:30	Arrete vols de nuit a Roissy	Nous subissons le bruit d,avion pour roissy jour et nuit... 1.instaurer plafonnement a 500000 mouvements par an 2.plafonner trafic nocturne a 30000 et tendre vers arret trafic la nuit 3.prendre comme reference le seuil de bruit recommande pas OMS 4.interdire categorie d,avion les plus bruyants,jour et nui
03/03/2022	10:31	consultation public PPBE	Nous subissons le bruit d,avion pour roissy jour et nuit... 1.instaurer plafonnement a 500000 mouvements par an 2.plafonner trafic nocturne a 30000 et tendre vers arret trafic la nuit 3.prendre comme reference le seuil de bruit recommande pas OMS 4.interdire categorie d,avion les plus bruyants,jour et nui
03/03/2022	11:09	Nuisance Roissy Charles de Gaulle	Il serait bon de supprimer tous les vols entre 23h et 6h pour que les habitants de la périphérie de l'aéroport puisse dormir en paix. De plus un maximum de 250.000 mouvements annuels serait un maximum de trafic raisonnable. Enfin, que les pilotes cessent de faire des »vols planés » inutiles et dangereux au dessus des villes et villages en respectant les couloirs et une certaine altitude !!!
03/03/2022	11:14	Réduction de bruit aérien de Roissy	Bonjour Je considère que les propositions ne correspondent pas à l'objectif annoncé. šPour cela je demande : . Retirer la mention de croissance du trafic envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. . Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. . Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. . Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. . Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Merci pour notre tranquillité et notre santé.
03/03/2022	11:22	Passages incessants jour et nuit d'avions dans le ciel de Franconville (95130)	Bonjour, depuis plusieurs jours, nous devons supporter des passages incessants d'avions dans le ciel de Franconville (95130), jour et nuit, sans parler des nuisances sonores, prix du carburant, et pollution, bien sûr, la mairie n'est au courant de rien, apparemment, je suis la seule à me plaindre ! j'espère que mon commentaire ne restera pas vain car cette situation empire ! Cordialement.
03/03/2022	12:12	maitrise des bruits et pollutions chimiques en Ile de france	compte tenu des implications antipollutions de plus en plus contraignantes pour le particulier, L'heure n'est plus à l'extension des pollutions diverses et variées mais bien à leur régression. Le bruit source de maladie comme mon extrême hypertension par exemple doit être combattu par tous les moyens. Outre l'accueil d'avions les moins bruyants en particulier la nuit, le plafonnement des mouvements doit être inscrit dans la loi.Le survol de zones déjà impactées par des aérodromes régionaux doit légalement être suspendus. C'est seulement à ces conditions minimum que le trafic aérien pourra être acceptable à défaut d'être accepté.
03/03/2022	12:49	Propositions pour limiter la nuisance sonore concernant l'aérodrome PCDG	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

03/03/2022	13:40	Non au projet	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
03/03/2022	15:06	opposition au PPBE	Suite au projet inacceptable en l'état, je demande, -veuillez retirer la mention de croissance du trafic envisagée, -veuillez instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements / an, -veuillez plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements / anentre 22h et 6h puis tendre progressivement vers un couvre-feu, -veuillez interdire la catégorie d'avions les plus bruyants, -veuillez prendre comme référence le seuil de bruit recommandé pa l'OMS Merci
03/03/2022	15:08	opposition au PPBE	Suite au projet inacceptable en l'état, je demande, -retirer la mention de croissance du trafic envisagée, -instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements / an, -plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements / anentre 22h et 6h puis tendre progressivement vers un couvre-feu, -interdire la catégorie d'avions les plus bruyants, -prendre comme référence le seuil de bruit recommandé pa l'OMS Merci
03/03/2022	15:44	Impact du bruit dans l'environnement de Roissy	Les vols de nuits réveillent souvent (différence notable entre les moments de confinement et actuellement où le trafic reprend). Pourquoi ici alors qu'en Europe les vols de nuit sont très réduits ? A priori le nombre de mouvements ne peut qu'augmenter, ce qui est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Je demande en conséquence de retirer la mention de

			croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit., instaurer un plafonnement du trafic nocturne comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers le couvre feu.,prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS et interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
03/03/2022	16:13	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
03/03/2022	17:51	vols de nuits sur CDG ROISSY	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales.

03/03/2022	18:03	Ma demande est d'obtenir les mesures suivantes	1. retirer la mention de croissance du trafic envisagé 2. instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an 3. plafonner le trafic à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h 4. fixer un objectif de réduction du bruit 5. prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6. interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
03/03/2022	19:08	Arrêt de l'escalade (bruit et pollution atmosphérique)	Il faudrait: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
03/03/2022	20:30	NON au PPBE de Paris Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle tel qu'il est soumis à la consultation publique. Il est inacceptable d'entériner une augmentation de 180 000 vols sur 5 ans sans aucune concertation ! Un tel projet devrait proposer des objectifs concrets et quantifiés visant à améliorer la qualité de vie des riverains et réduire les nuisances et le nombre d'habitants impactés. Je soutiens un plafonnement du nombre de vols à 500 000 et la réduction et la disparition des vols de nuit.
03/03/2022	20:37	Modification du plan anti-bruit Roissy	Après lecture du dossier, je constate avec regret que les mesures prévues ne sont pas de nature à préserver les riverains ni la faune des nuisances, toujours croissantes, d'un trafic aérien qui ne fait que s'intensifier (avec la parenthèse de 2020). Aussi, je demande : 1. de retirer la prévision de croissance du trafic aérien envisagée, qui aboutit à renforcer de plus de 35% ce que nous avons connu en 2019 2. instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements /an 3. plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements sur le créneau 22h/6h, comme cela est fait dans les autres grands aéroports européens 4. fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan 5. prendre comme référence le seuil de bruit retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé 6. Interdire les vols nocturnes des catégories d'avons les plus bruyants.
03/03/2022	20:47	Réduction des nuissances la nuit	Bonjour Habitant la ville de franconville: la nuit je suis réveillé par le bruit des avions et l'été cela peut aller jusqu'à m'empêcher de m'endormir. - il faudrait mettre un couvre feu de 23h30 à 5h30 comme dans d'autres grandes villes J'ai aussi remarqué que les avions volent assez bas (on peut voir les roues) et sont donc dans une phase soit de décélération ou d'accélération, si on ajoute le fréquence de 5 min entre chaque avion, la nuissance sonore devient de moins en moins supportable et à un impact important sur la vie au quotidien (fenêtre fermées l'été, repas en extérieur où l'on doit crier pour discuter,...) - réduire la fréquence et éviter que les avions ne volent trop bas - subventionner à 100% (sans condition de ressources), les habitants pour isoler les maisons
03/03/2022	21:16	pour un PPBE vraiment protecteur	pour être vraiment protecteur de la santé et la tranquillité des riverains ce PPBE devrait se fixer les objectifs suivants - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

03/03/2022	21:40	Avis totalement défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil de ma famille. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales !!!!!!! Par ailleurs, je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE !!!! Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
03/03/2022	21:46	projet de PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Le bruit des reacteurs d'avion en approche de l'aéroport PCD sont très fort rn fin de journée entre 18 h et 20 h ca gene meme les discussion lorsqu'on marche dans la rue.
03/03/2022	21:48	Contre le projet PPBE	Contre le projet PPBE
03/03/2022	22	Consultation publique à diffusion confidentielle et remarques impossibles	Bonjour Trop d'avions au dessus d'Eragny sur oise, qui volent trop bas. Pas d'aides à l'insonorisation de nos logements, pas d'aides au nettoyage de nos toitures Comment est consulté le public? Comment fait-on des remarques?... aucune adresse mail... aucun contact...
03/03/2022	22:18	Nuisances sonores	Le bruit est très fort. On ne s'entend pas parler quand on est dans le jardin. On n'entend pas la télé quand les fenêtres sont ouvertes. C'est pénible et dérangeant surtout l'été. Le sommeil est perturbé à chaque avion qui passe.

03/03/2022	22:28	Refus d'augmenter le trafic aerien	Les nuisances sonores et polluantes sont de plus en plus en saturation au-dessus de la commune de Jouy le moutier. Demandons à réduire et modifier les trajectoires du trafic aérien.
04/03/2022	08:46	Nuisances à Eaubonne	Bonjour Je suis habitant d'Eaubonne (Val d'Oise) et je regrette que depuis quelques temps le bruit de avions devienne de plus en plus insupportable, et notamment la nuit. Dès 4h30 le balais commence et nous empêche de dormir. Nous sommes très stressés et fatigués dès notre lever. Ce phénomène s'est empirer depuis quelques années, nous avons l'impression que les avions volent de plus en plus bas. Cordialement.
04/03/2022	09:32	Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
04/03/2022	10:15	Il faut rectifier cela	Avec tout ce que nous rencontrons il faut minimiser la moindre difficulté Tant qu il est encore possible de changer les choses, il faut se battre

04/03/2022	10:28	Pitié pour notre quallité de vie !	Je demande : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
04/03/2022	10:56	Contre le développement du trafic aérien de Roissy	Après lecture du dossier, je constate avec regret que les mesures prévues ne sont pas de nature à préserver les riverains ni la faune des nuisances, toujours croissantes, d'un trafic aérien qui ne fait que s'intensifier (avec la parenthèse de 2020). Aussi, je demande : 1. de retirer la prévision de croissance du trafic aérien envisagée, qui aboutit à renforcer de plus de 35% ce que nous avons connu en 2019 2. d'instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements /an 3. plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements sur le créneau 22h/6h, comme cela est fait dans les autres grands aéroports européens 4. De fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan 5. De prendre comme référence le seuil de bruit retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé 6. D'interdire les vols nocturnes des catégories d'avons les plus bruyants.
04/03/2022	10:57	Contre le développement du trafic aérien de Roissy	Après lecture du dossier, je constate avec regret que les mesures prévues ne sont pas de nature à préserver les riverains ni la faune des nuisances, toujours croissantes, d'un trafic aérien qui ne fait que s'intensifier (avec la parenthèse de 2020). Aussi, je demande : 1. de retirer la prévision de croissance du trafic aérien envisagée, qui aboutit à renforcer de plus de 35% ce que nous avons connu en 2019 2. d'instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements /an 3. plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements sur le créneau 22h/6h, comme cela est fait dans les autres grands aéroports européens 4. De fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan 5. De prendre comme référence le seuil de bruit retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé 6. D'interdire les vols nocturnes des catégories d'avons les plus bruyants.
04/03/2022	12:03	réponse à la Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Dans le cadre de cette consultation je demande : 1° retirer la mention de croissaance du trafic envisagé (+180000 mouvements/an), soit +35% vs 2019) imcompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat 2° Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) 3° Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvement/an entre 22h et 6h, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -> soit un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, 4° Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 5° INTERDIRE la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
04/03/2022	12:43	Pollution sonore CDG	Bonjour, Après lecture du dossier, je constate avec regret que les mesures prévues ne sont pas de nature à préserver les riverains ni la faune des nuisances, toujours croissantes, d'un trafic aérien qui ne fait que s'intensifier (avec la parenthèse de 2020). Aussi, je demande : 1. de retirer la prévision de croissance du trafic aérien envisagée, qui aboutit à renforcer de plus de 35% ce que nous avons connu en 2019 . 2. d'instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements /an . 3. plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements sur le créneau 22h/6h, comme cela est fait dans les autres grands aéroports européens. 4. De fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5. De prendre comme référence le seuil de bruit retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé. 6. D'interdire les vols nocturnes des catégories d'avons les plus bruyants. Merci!

04/03/2022	13:15	Nuisances sonores	Bonjour Je réside dans la ville de gonesse au quartier des marronniers et malgré le double vitrage, il m'arrive d'être réveillée la nuit par le bruit des avions. Quelles solutions pour cette gêne? Cordialement
04/03/2022	13:24	proposition de mesures de cadrage	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
04/03/2022	13:24	Nuisances et plan bruité - Vision d'un riverain	Bonjour, J'habite la commune de Saint Leu La Forêt dans le Val d'Oise. Je suis dans l'axe direct de l'une des pistes de Roissy. Les principales nuisances constatées à ce jour sont de deux ordres. 1. Des altitudes trop basses. 2. Des vols nocturnes. Les nuisances sont bcp plus gênantes lors de l'atterrissage depuis l'Ouest en passant au dessus de notre tête. Peu de nuisance au décollage vers l'Ouest car les avions prennent vite de l'altitude et tournent rapidement pour rejoindre leur couloir. Le plan anti bruit doit prévoir une vigilance plus rigoureuse concernant le respect des altitudes et la mise en place de pénalités financières importantes pour les compagnies qui ne les respectent pas. Et pourquoi ne pas envisager la perte de slot en cas de répétitions des événements ? Concernant les vols nocturnes, il faut envisager un arrêt des vols la nuit. Des passages réguliers 23h/0h ou plus tardifs 2h/3h sont à proscrire. Le cumul vol nocturne et non respect de l'altitude est terrible. L'Ouest de Roissy est bien plus dense en habitation que l'Est. Pourquoi ne pas forcer systématiquement l'atterrissage depuis l'Est et le décollage vers l'Ouest ? Autre solution de réduction du bruit, accentuer les pentes lors des descentes. C'est certes moins confortables pour les voyageurs mais la machine le supporte. Cordialement,
04/03/2022	13:52	Vicitmes des nuisances sonores	Madame, Monsieur Nous vivons à Saint leu la forêt, commune du Valparisis, depuis quelques années et nous avons été choqués dès notre arrivée des nuisances sonores liées aux passages des avions. Concrètement, le bruit passe même fenêtres double vitrage fermées. Certains vols sont si bruyants que nous sursautons et nous mettons aux aguets aux fenêtres. Impossible de regarder la télévision fenêtres ouvertes, le son des avions couvrant celui du poste. Dormir fenêtres ouvertes en été : impossible. Dans notre jardin, il est des moments où l'enchainement des vols est tel que nous ne pouvons même plus avoir une conversation sans interruption, nous ne pouvons plus parler car nous ne nous entendons plus. Nous ne comprenons pas et sommes même indignés que de telles nuisances soient autorisées. Nous sommes évidemment contre l'extension des vols et pour leur réduction en nombre et décibels. Cordialement,
04/03/2022	14:02	Trop de bruits en mode descente face à l'est	Trop de bruits, quand les avions défilent en mode descente une après l'autre à Soisy sous montmorency (piste sud). De 5h du matin à minuit dépassé. Une fois un avion passe, le suivant est déjà entrain d'arriver, bruit constant ne laissant pas pouvoir profiter du jardin, ni d'un sommeil réparateur pour les enfants. C'est stressant et énervant! éviter d'utiliser le doublet sud (là où il y a le plus de population impactée, surtout en mode descente). Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
04/03/2022	14:21	Avis défavorable au PPBE	Bonjour, je suis un géographe universitaire actuellement hospitalisé à la clinique de Montmorency. Je ne supporte absolument pas les passages incessants d'avions qui aggravent mon état de santé déjà fragilisé. Je suis contre l'augmentation prévue du trafic et demande que soient appliquées les demandes de restriction du bruit portées par l'ADVOCNAR pour préserver nos santé et notre environnement. Je rends donc un avis défavorable au PPBE prévu. Merci d'en prendre bonne note.

04/03/2022	15:42	Avis du Conseil Municipal de Moussy-le-Neuf sur le projet de PPBE de CDG	CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022 L'an deux mil vingt-deux, le 14 Février à 19h03, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel MORET, 25 rue Cléret, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire. Etaient présents : Mme Sophie ESTEVES, M. Laurent ROUDAUT, Mme Claudine RUSMANN, M. Hervé AIGUIER , Mme Brigitte LE GARNEC, Adjoints au Maire. M. Michel DELIGNAT, Mme Marie-Giovanna DUPRÉ, M. Philippe ALCOVER, Mme Odile FOSSIER, M. Pasquale MONTANINI, Mme Nathalie MAINGUET, M. Christophe LASSARRE, Mme Virginie CERQUEIRA, M. Benoît DUCATILLON, M. Yves SATTLER, M. Cyril LECHARTIER, Conseillers Municipaux. Étaient représentés : Mme Véronique LUYCKFASSEL (pouvoir à Mme Brigitte LE GARNEC), M. Grégory PIERRE (pouvoir à M. Benoît DUCATILLON), Mme Emilie BOULANGER (pouvoir à Mme Sophie ESTEVES), Mme Angela ALVES GONCALVES (pouvoir à M. Yves SATTLER), M. Anthony GRATACOS (pouvoir à M. Cyril LECHARTIER) Était absente : Mme Anne CALAO Date d'affichage de la convocation : 08/02/2022 Date d'affichage du compte rendu : 18/02/2022 Nombre de conseillers en exercice : 23 - présents : 17 - représentés : 5 - votants : 22 Secrétaire de séance : Mme Sophie ESTEVES 9-2.1.5 - Avis sur le PPBE Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque état membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50.000 mouvements, des cartes de bruit et de plans d'actions dénommés plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) visant à gérer, sur leur territoire, les problèmes de bruit, ses effets et si nécessaire, sa réduction, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les moussignols, Considérant le positionnement de la CARPF sollicitant la relance du projet de frêt ferroviaire à grande vitesse Euro Carex, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, - POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - EMET un avis favorable, sous réserve que le projet Euro Carex comprenne des mesures de protection acoustique et qu'il n'y ait pas de nouvelles zones impactées par le bruit - DIT que cette délibération sera transmise à la CARPF et déposée dans le dossier de consultation publique sur le site du ministère de la transition écologique. Le Maire, Bernard RIGAULT
04/03/2022	15:44	Avis du Conseil Municipal de Moussy-le-Neuf sur le projet de PPBE de CDG	CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022 L'an deux mil vingt-deux, le 14 Février à 19h03, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel MORET, 25 rue Cléret, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire. Etaient présents : Mme Sophie ESTEVES, M. Laurent ROUDAUT, Mme Claudine RUSMANN, M. Hervé AIGUIER , Mme Brigitte LE GARNEC, Adjoints au Maire. M. Michel DELIGNAT, Mme Marie-Giovanna DUPRÉ, M. Philippe ALCOVER, Mme Odile FOSSIER, M. Pasquale MONTANINI, Mme Nathalie MAINGUET, M. Christophe LASSARRE, Mme Virginie CERQUEIRA, M. Benoît DUCATILLON, M. Yves SATTLER, M. Cyril LECHARTIER, Conseillers Municipaux. Étaient représentés : Mme Véronique LUYCKFASSEL (pouvoir à Mme Brigitte LE GARNEC), M. Grégory PIERRE (pouvoir à M. Benoît DUCATILLON), Mme Emilie BOULANGER (pouvoir à Mme Sophie ESTEVES), Mme Angela ALVES GONCALVES (pouvoir à M. Yves SATTLER), M. Anthony GRATACOS (pouvoir à M. Cyril LECHARTIER) Était absente : Mme Anne CALAO Date d'affichage de la convocation : 08/02/2022 Date d'affichage du compte rendu : 18/02/2022 Nombre de conseillers en exercice : 23 - présents : 17 - représentés : 5 - votants : 22 Secrétaire de séance : Mme Sophie ESTEVES 9-2.1.5 - Avis sur le PPBE Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque état membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50.000 mouvements, des cartes de bruit et de plans d'actions dénommés plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) visant à gérer, sur leur territoire, les problèmes de bruit, ses effets et si nécessaire, sa réduction, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

			(PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les moussignols, Considérant le positionnement de la CARPF sollicitant la relance du projet de frêt ferroviaire à grande vitesse Euro Carex, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, - POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - EMET un avis favorable, sous réserve que le projet Euro Carex comprenne des mesures de protection acoustique et qu'il n'y ait pas de nouvelles zones impactées par le bruit - DIT que cette délibération sera transmise à la CARPF et déposée dans le dossier de consultation publique sur le site du ministère de la transition écologique. Le Maire, Bernard RIGAULT
04/03/2022	15:57	PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
04/03/2022	16:55	Svp préservez notre confort de vie	Bonjour. habitante de gonesse, des dizaines d'avions survolent mon immeuble quotidiennement. En été, lorsque j'ai la fenêtre ouverte, je n'entends plus la télé ou la discussion que je pourrais avoir. En hiver, même la fenêtre fermée j'entends tout de même les avions et ce, même parfois la nuit. Un bal incessant auquel on s'habitue mais qui continue de nous incommoder. Afin de préserver au moins la qualité de notre sommeil, les avions devraient être formellement interdits la nuit et les aides pour l'insonorisation pourraient être plus présentes. Aussi, je m'inquiète pour la revente de mon bien immobilier car la proximité de l'aéroport présente des nuisances sonores mais aucun bénéfice financier, si encore l'aéroport contribuait à réduire nos taxes...mais non, elles sont élevées à gonesse...alors quelles solutions?

04/03/2022	16:56	avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

04/03/2022	16:57	avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

04/03/2022	16:58	avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
04/03/2022	17:13	Nuisances aéroport Charles de Gaulle	En tant que riverains les problématiques de nuisances sont : la récurrence du bruit en premier lieu la force du bruit les odeurs d'hydroacarbure. _ Donc, il faut prendre le problème dans sa globalité et équilibrer le trafic entre les différents aéroports d'île de France, en effet au mois de janvier Orly, le traffic d'Orly était de 16683 vols alors que celui de Roissy était de 37 784 vols sans compter les vols du bourget(4062). _ Il est donc urgent d'équilibrer les nuisances et d'arrêter de polluer la vie d'une partie des citoyens. Pour continuer à faire baisser la récurrence des avions, il faut créer plus de couloirs aériens afin de faire baisser la fréquence des vols au dessus des mêmes personnes.En effet, des couloirs aériens en étoile permettrait un meilleur équilibre. Ou alors pourquoi ne pas utiliser le départ en Z, jour et nuit, si beaucoup moins de population est impactée ? _ Il est bien sur intolérable au vu du trafic sur Roissy d'envisager une quelconque augmentation. C'est d'ailleurs incroyable que le ministère de la transition écologique fasse ce genre de proposItion. _ _ Je suis designer pour le service publique (direction interministerielle du numérique). J'aimerais pouvoir travailler avec vous à trouver de 'vrais' solutions durables qui permettraient à tous de trouver de

			vrais solutions avec des experts (pilotes, tour de controle, ADP et autres). Car quand je vois qu'on propose du double vitrage comme compensation, il est clair qu'on oubli que les gens ont envie de vivre les fenêtres ouvertes et de profiter de leur jardin.
04/03/2022	17:14	Nuisances aéroport Charles de Gaulle	En tant que riverains les problématiques de nuisances sont : la récurrence du bruit en premier lieu la force du bruit les odeurs d'hydroacarbure. _ Donc, il faut prendre le problème dans sa globalité et équilibrer le trafic entre les différents aéroports d'île de France, en effet au mois de janvier Orly, le traffic d'Orly était de 16683 vols alors que celui de Roissy était de 37 784 vols sans compter les vols du bourget(4062). _ Il est donc urgent d'équilibrer les nuisances et d'arrêter de polluer la vie d'une partie des citoyens. Pour continuer à faire baisser la récurrence des avions, il faut créer plus de couloirs aériens afin de faire baisser la fréquence des vols au dessus des mêmes personnes.En effet, des couloirs aériens en étoile permettrait un meilleur équilibre. Ou alors pourquoi ne pas utiliser le départ en Z, jour et nuit, si beaucoup moins de population est impactée ? _ Il est bien sur intolérable au vu du trafic sur Roissy d'envisager une quelconque augmentation. C'est d'ailleurs incroyable que le ministère de la transition écologique fasse ce genre de proposltion. _ _ Je suis designer pour le service publique (direction interministerielle du numérique). J'aimerais pouvoir travailler avec vous à trouver de 'vrais' solutions durables qui permettraient à tous de trouver de vrais solutions avec des experts (pilotes, tour de controle, ADP et autres). Car quand je vois qu'on propose du double vitrage comme compensation, il est clair qu'on oubli que les gens ont envie de vivre les fenêtres ouvertes et de profiter de leur jardin.
04/03/2022	17:37	ST LEU LA FORET	Je demande l'ARRET TOTAL des vols de nuit après 22 voire 23 heures Augmentation du plafond en approche des avions cargos au dessus des zones d'habitations
04/03/2022	17:40	Lutte contre le bruit	J'habite St. Leu la Forêt et suis juste sous le couloir de passage des avions. Non à une extension du nombre de vols à Roissy, parfois on ne s'entend même plus parler quand on est dans le jardin. En ce moment il y a moins de trafic, mais en temps normal c'est infernal, un passage toutes les minutes.Trop c'est trop!

04/03/2022	19:39	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
04/03/2022	20:15	Avis défavorable	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

04/03/2022	20:42	Projet PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

04/03/2022	21:23	Non	Vol de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
04/03/2022	21:33	Demande d'interdiction de survol la nuit	Il faut absolument interdire le survol des zones proches de l'aéroport la nuit entre 22H00 et 7H00 du matin et sanctionner par de lourdes amendes les compagnies aériennes qui ne respectent pas cette règle. Interdire les avions les plus bruyants
04/03/2022	21:34	trop de nuisance	Bonjour, notre maison est situé juste au dessous d'une approche d'une des pistes de Charles de gaule. nous souhaitons que ce trafic baisse. Pas de création du terminal 4. Pas de vol de nuit entre 22H et 6H. On en peut plus. Notre sommeil est souvent gâché par ces avions.
05/03/2022	07:21	PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour Nous sommes actuellement à plus de 500000 mouvements par an, les nuisances sont très élevées pour tous les habitants de la vallée de Montmorency. Je demande de : - maintenir, voire diminuer le nombre de mouvements annuels, - pour les nuits, de diminuer le nombre de mouvements futurs par rapport aux mouvements actuels - pour les nuits, interdire les mouvements pour les avions bruyants. Nous sommes arrivés à une saturation concernant les nuisances sonores, prenez soin de la santé de la population concernée. Cordialement

05/03/2022	08:08	Vivre à 50 km de Roissy et avoir l'impression d'être à côté des pistes !!!	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
05/03/2022	08:15	Très bruyant	Bonjour, Je suis habitant à Saint Leu la forêt (côté plaine) et nous sommes revéillés par le bruit des avions dès 4h du matin. Lorsqu'un avion passe, le signal de bruit du babyphone de mon enfant est au plus haut, indicateur que le bruit est très fort, même avec du double vitrage.
05/03/2022	08:22	Très bruyant	Bonjour, Je suis habitant à Saint Leu la forêt (côté plaine) et nous sommes revéillés par le bruit des avions dès 4h du matin. Lorsqu'un avion passe, le signal de bruit du babyphone de mon enfant est au plus haut, indicateur que le bruit est très fort, même avec du double vitrage.
05/03/2022	09	trop de bruit !!!	La situation est devenue infernale au fil des ans. Les avions sont de plus en plus nombreux et vole de plus en plus bas. Parfois, c'est toutes les 30 secondes qu'un bruit énorme nous signale la présence d'un avion. J'habite à 50 km de Roissy et j'ai l'impression que les pistes sont au bout de mon jardin ! Nous sommes même dérangés la nuit malgré un vitrage épais !
05/03/2022	09:08	Nuisances aériennes	Merci de prendre en compte le bien-être des riverains : retrait des avions bruyants, retrait des vols la nuit, diminution du trafic, plafonner le nombre d'avion.

05/03/2022	09:53	Non au bruit des avions	Je demande les mesures suivantes: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/03/2022	09:56	Non au bruit des avions	Je demande les mesures suivantes: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/03/2022	10:01	Avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

05/03/2022	10:01	Avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

05/03/2022	10:01	Avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

05/03/2022	10:02	Avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

05/03/2022	10:02	Avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
05/03/2022	10:33	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Mesures à intégrer dans le PPBE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

05/03/2022	11:57	PPBE : une catastrophe ppour le climat et la santé des franciliens	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaull
05/03/2022	14:30	Projet de PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/03/2022	14:32	Projet de PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des

			populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/03/2022	15:38	Dénoncer le PPBE qui ne protège pas les riverains de l'aéroport Charles de Gaulle	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
05/03/2022	17:02	PPBE Roissy	En tant que riverain (commune d'Eaubonne), nous demandons: - de suspendre toute augmentation du trafic sur CDG, - la suppression du trafic nocturne (minuit à 6h du matin), - de stopper toute extention de l'aéroport CDG, - la diminution du bruit en interdisant les avions ne respectant pas les normes de bruit recommandées par l'OMS.
05/03/2022	17:21	Avis défavorable au projet de nouveau PPBE de Roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30

			000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
05/03/2022	17:53	Il faut s'engager dans une vraie réduction du trafic à Roissy	Afin de lutter contre le réchauffement climatique et les nuisances sonores, il faut: - retirer la mention de croissance du trafic envisagée dans le projet - instaurer un plafond à 500 000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an - fixer des objectifs mesurables de réduction du bruit - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire les avions les plus bruyants Cordialement
05/03/2022	17:59	Stop à ce bruit infernal	Nous habitons dans une ville concernée par les couloirs aériens de CDG : saint Prix. Nous ne comprenons pas pourquoi nous devons subir le passage des avions spécialement au dessus de notre résidence. Nous souhaiterions partager avec les autres habitants de l'île de France cette nuisance en déplaçant le couloir aérien vers eux! Nous sommes réveillés des 4h du matin par les avions alors que nous avons le double vitrage. En journée on ne s'entend pas parler dans le jardin toutes les 3 minutes. Peut être que ADP pour modifier le couloir aérien va être obliger de refaire les pistes de décollage /atterrissage mais un couloir aérien épargnant le val d'Oise serait plus apprécié. Il y a moins de monde dans l'Oise!
05/03/2022	18:29	avis sur le PPBE	Bonjour, Je trouve que le PPBE favorise davantage les aspects économiques du trafic aérien qu'il ne tient compte des nuisances. Pour ma part (qui vit à Saint-Leu-La-Forêt 95320), je considère qu'il y a énormément de passage aérien (beaucoup trop), le bruit nocturne est infernal !!! Nous aimons beaucoup notre secteur (de naissance) mais cette nuisance sonore nous gâche littéralement notre vie au point d'envisager un départ (à l'instar de quelques amis qui ont préféré partir de la région parisienne à cause des avions !!). Nous ne comprenons pas pourquoi il y a autant d'avion qui circule ! Cette incompréhension se transforme en vive colère concernant les vols de nuit !!! Les avions seraient pleins, nous pourrions admettre qu'il y ait autant de vol. Mais lorsque l'on sait que la plupart des vols ne sont absolument pas rempli, c'est encore la preuve d'une très mauvaise gestion ! Un peu de bon sens entre les contraintes économiques et le savoir vivre et respect d'autrui SVP. Cordialement
05/03/2022	18:59	Stop aux nuisances aériennes	Il faut diminuer le nombre de vols pour le bien être et la santé des riverains ainsi que le climat et l environnement. La crise de Covid nous a montré qu un grand nombre de voyages d affaires pouvaient être remplacés par des visio conferences..donc bcp de voyages sont superflus...

05/03/2022	18:59	Stop aux nuisances aériennes	Il faut diminuer le nombre de vols pour le bien être et la santé des riverains ainsi que le climat et l environnement. La crise de Covid nous a montré qu un grand nombre de voyages d affaires pouvaient être remplacés par des visio conferences..donc bcp de voyages sont superflus...
05/03/2022	19:11	avis tres defavorable au developpement de l aeroport cdg et des nuisances sonores	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

05/03/2022	19:23	Minimisation de l'impact du bruit des arrivées en configuration face à l'est	Bonjour, Je suis habitant de Saint-Prix depuis de nombreuses années et, en dehors de l'effet actuel de la pandémie sur le trafic, force est de constater que les nuisances aériennes ne cessent d'augmenter. Toutefois, elles apparaissent mieux maîtrisées pour les décollages. Le problème, ce sont avant tout les atterrissages, beaucoup plus bruyants, car les avions passent sur les zones urbanisées à une altitude beaucoup plus basse que les décollages, et se mettent en ligne de plus en plus loin à l'ouest. Cette procédure de descente en continu multiplie la part de population touchée par les nuisances, ce qui ne semble absolument pas intégrée dans votre zone de bruit. Outre les zones proches des pistes, c'est l'ensemble de la vallée de Montmorency qui est concernée, mais également maintenant l'agglomération de Cergy-Pontoise et de Cormeilles en Parisis ainsi qu'une partie des Yvelines. Demandez par exemple aux habitants de Maisons-Laffitte et d'Andrésy ce qu'ils en pensent (j'ai des amis là-bas). C'est probablement pas moins d'un million de personnes qui sont touchées en réalité Donc deux interrogations: - Pourquoi ne pas faire atterrir par l'est, zone très peu urbanisée, par vent arrière faible, ce qui est, parait-il possible maintenant? Les jours de nuisances pourraient ainsi passer de 40% à sans doute beaucoup beaucoup moins. L'impact serait rapidement important. - J'ai bien noté la future procédure Z pour les décollages face à l'ouest, qui semble une bonne chose. Pourquoi ne pas l'imaginer pour les arrivées face à l'est? D'une manière générale, pourquoi les avions doivent-ils se mettre en ligne face à la piste aussi loin (parfois jusqu'aux Mureaux, soit au moins à 40 kms des pistes), augmentant ainsi sûrement la consommation? Sur certains aéroports comme à Nice, pour éviter le survol d'Antibes, quelques kms suffisent...Pourquoi ne pas envisager des zones d'attente sur des zones peu urbanisées dans l'Oise ou la Seine et Marne et limiter la zone d'approche des pistes par l'Ouest à la Plaine de France? Je ne suis bien sûr pas technicien, mais du bon sens serait le bienvenu. Je vois bien que ce problème des arrivées face à l'est est, avec les vols de nuit, le point crucial des nuisances car c'est celui qui gêne le maximum de franciliens. Cordialement,
05/03/2022	19:42	Demande de prise en compte de notre santé	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.

05/03/2022	20:57	Invivable	J habite sous un couloir aérien. Les avions passent très bas, font trembler le mobilier, vous empêchant de vous détendre, de dormir. Cela vous réveille tôt et tout cela en ayant les fenêtres closes! Ces passages incessant à des intervalles de moins de deux minutes nuisent à notre santé Nos vies sont impactées de façon trop importante Ça suffit !
05/03/2022	22:58	Contre l'expansion de l'aéroport Roissy CDG	Bonjour, Je vote contre ce projet. J'habite à Sannois. En vous remerciant d'avoir pris en compte mon avis Bien à vous,
05/03/2022	23:52	Mon avis sur le projet de PPBE Roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle et demandes que les mesures suivantes soient intégrées dans le PPBE: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit.Il serait temps que l'Etat prenne en compte ce constat alarmant et rédige un PPBE digne de ce nom, qui réduise l'impact sanitaire sur les populations environnantes.
06/03/2022	00:01	Assez!	Nous, riverains de l'aéroport Roissy Charle de Gaulle, n'en pouvons plus de ce bruit incessant des avions qui nous empêchent le jour de profiter de nos jardins et la nuit, de dormir paisiblement. C'est infernal. Nous souffrons déjà beaucoup et ne pouvons en supporter davantage. Pas de rotations supplémentaires pour les populations et pour la planète qui meurt chaque jour un peu plus. Assez!
06/03/2022	08:20	Peb	Ce mepris de la santé des personnes edt juste scandaleux ! Au secours !
06/03/2022	08:23	Peb	Je m'oppose formellement à ce plan qui meprise les populations. Pensez aux enfants aux vies brisées
06/03/2022	08:25	Nuisances des avions	Bonjour, étant exposé au flux aérien, je souhaiterais qu'ils y ai moins d'avions bruyants surtouts la nuit de 22h à 7h et les nuits de week-end de 22h a 10h, aujourd'hui nous sommes dimanche et je suis réveillé depuis 6h car il y a un flux incessant d'avion qui passent toutes les 2 minutes, cela joue sur ma santé, je suis suivie par un psychiatre car le manque de sommeil et le flux incessant des avions me provoque du stress et de l'irritabilité, je suis à fleur de peau constamment. le week-end aussi quand nous sommes aux beaux jours et que nous pouvons enfin profiter de notre jardin, avoir un flux incessant d'avion toute les 2 minutes, ce n'est pas possible. Merci de prendre en compte mon commentaires avec attention et sérieux
06/03/2022	08:47	Non à l'augmentation du traffic aerien	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

06/03/2022	09:09	Avis defavorable et propositions à prendre en compte	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Augmenter les aides pour les particuliers sans critères de revenus pour équiper leur habitation contre les nuisances sonores. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	09:51	CONTRE LE PROJET PPBE et LES VOLS DE NUIT	Le sommeil est déjà altéré depuis plusieurs années. Les vols de nuit vont renforcer les problèmes de sommeil et devenir des problématiques de santé publique. Je refuse les vols de nuit et le projet de PPBE
06/03/2022	10:29	Avis défavorable	Je suis très gênée par les avions surtout en journée, je ne veux pas d'augmentation du bruit et de la pollution. Avis défavorable au PPBE.
06/03/2022	10:45	PPBE	Madame, Monsieur, Voici les mesures qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le PPBE 2022-2026 doit intégrer les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Cordialement,
06/03/2022	11:14	Consultation du public sur le PPBE	Bonjour, Je souhaite que soit retirer la mention de croissance du trafic (+180000 mouvements par an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande à ce que soit instauré un plafonnement à 500000 mouvements par an. je demande à ce que soit instauré un plafonnement du trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h et que progressivement on puisse tendre vers un couvre-feu. je souhaite que l'on fixe un objectif de réduction du bruit, ainsi qu'un objectif de diminution des populations impactées à l'issue du plan. je demande à ce que l'on prenne comme référence le seuil de bruit indiqué par l'OMS. Enfin, il faut interdire les avions les plus bruyants la nuit comme le jour. Bien cordialement,
06/03/2022	11:42	Trop c'est trop, la nuit et le jour	Une fréquence bien trop importante, des altitudes de plus en plus basses, des nuits de plus en plus courtes. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an,

			soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	11:49	Avis défavorable	Je suis très gênée et je suis pour la réduction des nuisances aériennes surtout la nuit, je ne dors pas. _ avis défavorable
06/03/2022	12:03	Pour le calme !	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
06/03/2022	14:15	Réduction du bruit lié aux avions	Bonjour, Je suis en total accors avec les propositions de l'association ADVOCNAR, a savoir: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/03/2022	14:21	Eaubonne	Classer la ville où une partie en zone C minimum. De nombreux avions ne respectent pas l'altitude au-dessus de la ville et provoque des nuisances. En réalité nous subissons les mêmes nuisances qu'en zone C mais sans aucune aide. L'installation de micro comme à Enghien-les-Bains pourraient permettre de démontrer ce non respect et les nuisances.
06/03/2022	14:26	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	14:41	Non conformité des procédures	Ce plan méconnu de part sa procédure est incongru et n'a qu'un but selon de passer inaperçu Cette concertation doit être public et affichée aux panneaux de publication des mairies et donnée impérativement a la connaissance des maires pour approbation Le non respect des procédures sont passées sous silence pas pour les riverains excédés stop

06/03/2022	14:45	Non au futur PPBE de l'aéroport de Roissy.	Parce qu'il prévoit 180 000 mouvements supplémentaires par an ,par rapport à la situation avant Covid , je refuse le prochain PPBE. Parce qu'il ne prend pas en compte les nuisances cumulées du Bourget et de Roissy ,jr refuse le prochain PPBE. parce qu'il ne propose pas de plafonner le nom total de mou à 500 000 /an ,je refuse le PPBE.v
06/03/2022	14:46	Stop à la pollution sonore et sanitaire de l'aviation	Habitante de la ville dEaubonne le passage intensif des avions au-dessus de nos têtes jouent sur notre santé physique et mentale notamment les vols de nuit pourquoi l'aéroport de Roissy continue d'avoir des vols de nuit ? Arrêtez !
06/03/2022	14:48	Arrêt à la croissance de l'aéroport de Roissy	Habitant Villiers le Bel je vous demande de mettre un frein à l'accroissement du trafic de Roissy, de tout.mettre en oeuvre pour réduire les vols de nuit, bruit et pollution en pensant aux générations futures
06/03/2022	14:49	Plan de prevention du Bruit Aeroport CDG	Nous habitons à Andilly (Val d'Oise) et souhaitons la mise en place d'un couvre-feu comme le font les autres grands aéroports en Europe. Toutes les nuits des avions cargo, bien plus bruyants que les avions de passagers, survolent à des altitudes qui paraissent bien basses. Dans la journée aussi, nous constatons des avions volant très bas, car nous les distinguons très bien depuis notre jardin. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
06/03/2022	14:50	Avis DÉFAVORABLE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	14:50	Arrêt à la croissance de l'aéroport de Roissy	Habitant Villiers le Bel je vous demande de mettre un frein à l'accroissement du trafic de Roissy, de tout.mettre en oeuvre pour réduire les vols de nuit, bruit et pollution en pensant aux générations futures
06/03/2022	14:54	Avis sur le PPBE ROISSY- CHARLES DE GAULLE	je rends un avis défavorable sur le PPBE ROISSY-CHARLES DE GAULLE. 1/ Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
06/03/2022	14:59	NON AU PROJET de l'aéroport Paris Charles de Gaulle	Je refuse le projet de l'aéroport Paris Charles de Gaulle : celui-ci va augmenter le bruit, la pollution, des problèmes supplémentaireset effets secondaires sur la santé vont apparaitre, la qualité de vie va diminuer...La vie va devenir infernale...Je suis moi-même riveraine et mon logement n'a pas pu être entièrement isolé par ADP.

06/03/2022	15:25	1 avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle (PPBE) !	Mon avis défavorable au nouveau PPBE s'appuie sur les points suivants : Concernant la nocivité sanitaire des vols de nuit : ils perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil et j'en ressens personnellement les effets par des réveils inopinés. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...).Or avec le prochain PPBD leur fréquence va augmenter et avec elle leurs impacts avec une augmentation de la surmortalité déjà constatée par les études scientifiques notamment par maladies cardio-vasculaires. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. Pour ces raisons argumentées, - je demande le respect des règlements européens et français de protection contre les nuisances sonores et environnementales. - je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - je demande le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, en interdisant la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit, puis la mise en place d'un couvre-feu à l'équivalent d'Orly. - je demande que soit pris comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS, ce qui conduit à fixer un objectif de réduction du bruit.
06/03/2022	15:31	NON AU BRUIT	Non au bruite aui tue les rivrains de l'aéroport
06/03/2022	15:31	Commentaire	Je demande : - le retrait de la mention de croissance du trafic (+180 000) qui va à l'encontre de l'objectif de réduction du bruit - plafonner le trafic à 500 000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 par an - fixer un objectif chiffré de réduction et sur quelles populations - suivre les recommandations OMS - interdire les avions les plus bruyants la nuit
06/03/2022	15:33	PROJET plan de prevention du bruit ROISY Charles de gaulle	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	15:34	Laissez nous dormir !!!	J'en ai assez d'être réveillé tôt le matin (5 heures) par des avions qui survolent ma résidence. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
06/03/2022	15:34	PROJET plan de prevention du bruit ROISSY Charles de gaulle	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

06/03/2022	15:46	Il faut que ça cesse	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	15:56	Adp	Bonjour, Arrêter les cols de nuits svp. Limiter le bruit des avions. Faire décoller plus le doublet nord ou il y a moins d'habitants en dessous.
06/03/2022	16:20	Que les promesses soient tenues	Les vols ne respectent pas les descentes progressives et abandonner les vols de nuit de 23 heures à 6 heures
06/03/2022	16:34	commentaire	Il est totalement inadmissible dans une zone d'habitation aussi dense que la vallée de Montmorency de laisser se développer une croissance sans limite de l'aéroport de Roissy générant une pollution considérable au détriment ,de la protection du climat,de la santé des habitants. Il serait judicieux d'instaurer un plafond égal au trafic 2019 d'introduire un couvre feu (interdiction des vols entre 23h et 6h) d'interdire les avions les plus bruyants (se refèrer aux seuils dee l'OMS.

06/03/2022	17:08	La hausse du trafic envisagée est inacceptable	Bonjour, Nous sommes déjà en banlieue parisienne survolé par les avions bruyants qui nous empêchent de profiter de nos nuits et empêchent toute discussion sans être interrompu lorsque nous sommes à l'extérieur, et je n'aborde pas la pollution liée au kérozène. Le PPBE envisagé est donc inacceptable en l'état : Il faudrait donc à minima - retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces remarques afin de respecter la santé des populations survolées qui seront directement impactées par vos choix. Cordialement
06/03/2022	17:29	respect des zones de bruit	Nous vivons dans la communauté de Carnelle Pays de france à l'ouest des pistes nord.A une exception pres nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables . ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée . Le portail A-B du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle ,les avions survolent nos villes et villages à tres basse altitude en virage .Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol et la fermeture immédiate du portail A-B. Trajectoire 5Z , tous les vols transféres au nord de nuit sur notre territoire ,cela n'est pas acceptable .
06/03/2022	17:31	avions au dessus de saint prix	A quand la descente en continu et diminution des vols de nuit
06/03/2022	17:32	avions au dessus de saint prix	A quand la descente en continu et diminution des vols de nuit
06/03/2022	17:33	avions au dessus de saint prix	A quand la descente en continu et diminution des vols de nuit
06/03/2022	17:33	projet PPBE	une fois ce projet mener à terme quelles seront les décisions européenne !!!!!
06/03/2022	17:40	Retrait du ppbe	Bjr Je demande le retrait du ppbe tel que proposé : Retrait de l'augmentation du trafic Retour au trafic de 2019 Limiter le trafic nocturne entre 22 et 6h sur le niveau des aéroports européens Interdire les avions les plus bruyants de jour comme de nuit
06/03/2022	17:42	Avis défavorable concernant le PPBE	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle pour les raisons suivantes: - Il ne propose aucune mesure sérieuse susceptible de réduire les nuisances sonores pour des centaines de milliers d'habitants du Val d'Oise, de la Seine et Marne et de Seine St Denis - au contraire, il acte une augmentation de 180 000 vols par an. Je demande: - de retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - d'instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - de plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - de fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/03/2022	17:47	Mon avis contre ce ppbe	Je souhaite voir dans ce ppbe: - retirer la mention de croissance du traffic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - instaurer un plafonnement a 500000 mouvement/an -plafonner le traffic nocturne a 30000 mouvement/an entre 22 et 6h puis tendre progressivement vers un couvre feu. - fixer un objectif de réduction des bruits et indiquer la diminution

			de population impactées a l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie des avions les plus bruyant la nuit.
06/03/2022	17:57	une administration qui n'écoute pas	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle habitant de Deuil la barre, j'ai constaté avant le COVID et désormais depuis quelques jours, que les flux d'avions ne font qu'augmenter. La nuit, c'est un peu comme une guerre sans trêve avec quelques passages qui nous réveillent. tous les avions ne respectent pas les trajectoires. L'Etat n'écoute pas les associations et reste dans une posture dictatoriale sur ses objectifs. C'est insupportable !
06/03/2022	17:58	une administration qui n'écoute pas	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle habitant de Deuil la barre, j'ai constaté avant le COVID et désormais depuis quelques jours, que les flux d'avions ne font qu'augmenter. La nuit, c'est un peu comme une guerre sans trêve avec quelques passages qui nous réveillent. tous les avions ne respectent pas les trajectoires. L'Etat n'écoute pas les associations et reste dans une posture dictatoriale sur ses objectifs. C'est insupportable !
06/03/2022	18:14	Observatiuon	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France. A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z, cette décision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
06/03/2022	18:17	Non au projet de PPBE Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de

			croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	18:23	Non au bruit des avions	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement a 500 000 mouvements/an -Plafonner la trafic nocturne à 30 000 mouvements/an. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé pal l'OMS. Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
06/03/2022	18:29	Réponse à la consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	19:09	Avis PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	19:14	PPBE AVIS DEFAVORABLE	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	19:17	PPBE AVIS	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. De plus lors des épisodes de canicule, nous n'avons même pas la possibilité de dormir les fenêtres ouvertes : sommes nous une population de sacrifiée ?!!

06/03/2022	19:20	PPBE	Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	19:20	Avis défavorable	Avis défavorable , le trafic de nuit détruit la santé des personnes qui sont stressées et tombent en dépression car leur sommeil est perturbé.Pas d'augmentation du trafic à Roissy qui est déjà l'aeroport le plus bruyant de l'Europe !
06/03/2022	19:56	Commentaires sur PPBE 2022-2026	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
06/03/2022	21:22	NON	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	21:34	Consultation PPBE - Avis DEFAVORABLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	21:58	Réponse à la consultation	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : * Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. * Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). * Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. * Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. * Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. * Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - configuration préférentielle face à l'Ouest avec une force de vent comparable à celle des aéroports européens qui acceptent le vent le plus fort - relèvement des vols à l'atterrissage Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
06/03/2022	22:09	Pollution sonore et aux particules fines	Bonjour, Je réside sur la commune de Groslay dans le Val d'Oise. Le bruit incessant des avions est nerveusement éreintant : nous n'avons jamais de quiétude et de repos la nuit, et ne pouvons pas profiter de notre jardin l'été tant le trafic est incessant. Nos enfants ont présenté des problèmes respiratoires des leur plus tendre enfance et notre médecin de famille nous conseillait de déménager car nous vivions sous des 'brumisateurs de particules fines'. Nous n'avons pas les moyens financiers de quitter notre logement pour une destination moins polluée par les avions. Y a-t-il des données sur les maladies respiratoires chez les enfants qui vivent sous ce couloir ? L'ARS dispose-elle de données chiffrées à ce sujet ? Il faut que le trafic soit réduit et cesse totalement la nuit. Je suis fermement opposée à toute extension du trafic aérien et de l'aéroport. C'est une question de santé publique. Les Val d'Oisiens,en particulier les enfants, ne doivent pas payer de leur santé un trafic en constante augmentation.
06/03/2022	22:30	Commentaires sur le PPBE	D'un commun accord avec de nombreuses autres personnes, voici les commentaires que nous vous adressons concernant le PPBE: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

07/03/2022	07:47	Avis	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
07/03/2022	08:44	Mon avis sur le Plan de Prévention du Bruit	C'est le trafic qu'il faut réduire, il en va de la santé de tous. En résumé, je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle ».
07/03/2022	08:58	Contre le PPBE de Roissy	Tel qu'il est proposé, le PPBE ne protège pas les riverains des nuisances sonores. Merci de tenir compte des avis de cette consultation publique.
07/03/2022	09:43	consultation publique sur le PPBE de Roissy	je donne un avis défavorable à la consultation
07/03/2022	09:55	Retours sur la consultation publique sur le PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle	Bonjour, J'habite actuellement à Cormeilles en Parisis et ressens une grande gène due aux passages des avions : - réveils les matins dès 6h tous les jours de la semaine - certains avions font nettement plus de bruits que les autres Suite à la lecture du rapport voici mes demandes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180 000 mouvements/an), - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, - fixer un objectif de réduction du

			bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan, - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS, - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement.
07/03/2022	10:03	Demande de mesures à intégrer au PPBE	- Enlever la mention de croissance du trafic envisagé - Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements / ans - Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/ans entre 22h et 6h - Faire un objectif de réduction du bruit - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
07/03/2022	10:09	Vols de nuit	Bonjour, A)les vols de nuit doivent être proscrits entre 22h et 6h pour respecter 1) LE SOMMEIL DES ENFANTS 2) la santé des adultes qui sont perturbés par des avions la nuit B) les avions peuvent et doivent passer plus haut, respecter les hauteurs C) exiger des pilotes qu'ils modifient leurs façons de piloter, grâce à la descente en continu et qu'ils ne remettent pas les gaz de façon brutale à moins de 50km des pistes pour reprendre de la portance car ils ne vont plus assez vite. cqfd Exiger aussi des 15-20 pilotes de Fédéral express entre 18h30 et 20 h de ne pas piloter comme des pilotes de rallye automobile...bien tranquillement car sans passagers ...facile
07/03/2022	10:17	Très insuffisant	Ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux pour l'environnement et pour la quiétude des riverains que nous sommes. Il faut imposer la réduction des nuisances sonores par tous les moyens, interdire les vols de nuit et imposer les procédures et techniques qui limitent les nuisances !
07/03/2022	10:32	Plainte	Je déplore, les nuisances sonores de jour comme de nuit. Elles sont liées à la fréquence de passage, aux vols relativement bas, mais aussi à la taille des avions qui survolent la ville de Sannois.
07/03/2022	10:46	Interdire toute augmentation du trafic	Mes remarques sont les suivantes : - Ne pas augmenter le trafic par rapport à la référence 2019 - Réduire de 50% le trafic diurne entre 22h00 et 06h00 - Réduire de 30% les niveaux de bruits (référence OMS) - Mieux repartir les couloirs de circulation entre les zones d'habitation
07/03/2022	11:05	Vols incessants et trés bruyants H24 au dessus et autour de mon habitation	Bonjour, Depuis environ 2015/2016, c'est devenu un enfer les survols intensifs et très bruyants au dessus et autour de mon habitation QUARTIER VOLTAIRE DE SANNOIS : {{ {{LES FAITS :}} }} - Réveillée plusieurs fois dans la nuit ou difficulté à s'endormir le soir (Ce matin réveillée vers 4h15, puis ensuite vers 5h20 et ensuite vers 6h30 !) - Quartier VOLTAIRE A SANNOIS ce sont des avions de plus en plus gros et de plus en plus bruyants - Fenêtres fermées, double vitrage, volets fermés, mousses anti bruit dans les oreilles ont les entends malgré tout de façon tres forte, tout ces dispostitifs ne permettent hélas pas de se protéger de ce bruit incessant. Pour information en 2019 fenêtre fermées, double vitrage et mousse anti bruit je ne les entendais plus, ce n'est plus le cas aujourd'hui !!!!! - Un avions toutes 1,30 mn à 2 mn - AVIONS DE PLUS EN PLUS BRUYANTS, DE PLUS EN PLUS BAS,ET DE PLUS EN PLUS GROS - MELANGE DE VIBRATION/GRONDEMENT/SIFFLEMENT/SOUFFLERIE INTENABLE !!!! ET CELA PRATIQUEMENT H24!!! DANS MON LIT JE SENS LES VIBRATIONS - AUCUN MOYEN DE SE PROTEGER DU BRUIT MEME A L'INTERIEUR DE SON HABITATION - Au dessus de mon habitation C'EST DEVENU UNE AUTOROUTE A AVIONS, BRUIT PERMANENT AU DESSUS DE MON HABITATION - La majorité passent sur le couloir du quartier VOLTAIRE de SANNOIS - Mieux répartir les couloirs de vols pour ne pas imapacter toujours les mêmes habitants (Je suis sur le couloir du quartier VOLTAIRE A SANNOIS et c'est nous qui avons le plus de vols) LES PROBLEMES DE SANTE ET AUTRES : - MONTEE DE TENSION AU PASSAGE DES AVIONS - MAL DE TETE PERMANENT - STRESS INTENSE - BATTEMENT DU COEUR QUI S'EMBALLE - PROBLEME DE CONCENTRATION, DIFFICULTE A SE CONCENTRE SUR LES TACHES ADMINISTRATIVES - DIFFICULTE A FAIRE MON ACTIVITE PROFESSIONNELLE EN TELETRAVAIL - PARFOIS DIFFICULTE A PARLER, LE BRUIT DES VOLS EST TELLEMENT INTENSE ET REPETITIF QUE VOUS N'ARRIVEZ MEME PLUS A PARLER? VOUS N'ARRIVER PLUS A REFLECHIR JE DEMANDE : - MOINS DE SURVOLS LA NUIT - COUVRE FEU ENTRE 22H ET 7H00 DU MATIN - UNE MEILLEUR

			REPARTITION DES COULOIRS AERIENS AFIN DE NE PAS TOUJOURS IMPACTER LES HABITATNS DU QUARTIER VOLTAIRE DE SANNOIS - SUPPRIMER LES GROS AVIONS TRES BRUYANTS. POUR CERTAINS ILS SONT TELLEMENT GROS ET VOLENT TELLEMENT BAS QU'ON LES VOIT DANS LE CIEL COMME UN CERF VOLANT - RALLONGER LES ECARTS ENTRE CHAQUE AVIONS, DES VOLS TOUTES LES 1,30 MN C'EST BEAUCOUP TROP - REVENIR A UN TRAFFIC AERIEN MOINS INTENSE - LES AVIONS DOIVENT VOLER PLUS HAUT - FAIRE VOLER LES AVIONS DANS LES ZONES DE CAMPAGNE (PLAINE DE FRANCE) PLUTOT QUE SUR LES AGGLOMERATIONS BETONNES SACHANT QU'AVEC LA DENSIFICATION DES HABITATIONS DANS LES VILLES LE BRUIT AERIEN RESONNE PLUS QUE DANS LES CHAMPS Cordialement
07/03/2022	11:14	Non aux bruits des avions sur Roissy	A certains moments dans la journée, mais aussi la nuit je subis une nuisance sonore importante parfois toutes les 2 minutes au dessus de ma maison. calmé par la pandémie, le trafic aérien vient de reprendre de nouveau. les nuisances sonores sont totalement insupportables.
07/03/2022	11:19	Contribution de l'association Triel Environnement	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le

			trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
07/03/2022	11:30	un PBE non protecteur des riverains	Je demande de : - retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne à 3OOOO mouvements par an entre 22 h et 6 h puis tendre vers un couvre feu - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit
07/03/2022	11:37	Je m'oppose au projet de PPBE	Les CSB proposées, même si elle sont calculées de façon réglementaires, ne correspondent pas au ressenti des riverains autour des aérodromes. Dans la méthode de calcul, il faut abandonner le spectre pondéré en dB(A) et utiliser le spectre non pondéré en dB. Il ne s'agit pas en effet d'établir une courbe d'audition mais de prendre en compte les nuisances sonores. Infrasons et ultrasons font partis des ces nuisances et sont nocifs, vibrations, sifflements. La vitesse des aéronefs doit aussi être prise en considération avec l'effet doppler. Enfin, une lapalissade, un avion bruyant est plus gênant qu'un avion moins bruyant ! Il faut donc modifier l'échantillonnage pour le calcul des cartes de bruits et ne prendre en considération que les avions les plus bruyants, voire l'avion le plus bruyant sur chaque trajectoire. Les règlements, les normes et les lois sont 'a minima'. Rien n'empêche d'aller au-delà avec un peu de volonté politique et de courage.
07/03/2022	12:12	AVIS SUR PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS ENVIRONNEMENT ROISSY	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Je pense que ce plan doit être revu en limitant le nombre de rotations annuelles et en fixant un objectif de réduction de bruit
07/03/2022	12:30	PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Je veux vivre dans un environnement de bonne qualité pas de bruit pas de polution

07/03/2022	14:26	cesser la progression du nombre de mouvements à Roissy	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an) - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 MOUVEMENTS/ AN ENTRE 22 ET 6 H - fixer un objectif de réduction du bruit - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
07/03/2022	14:27	cesser la progression du nombre de mouvements à Roissy	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an) - instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 MOUVEMENTS/ AN ENTRE 22 ET 6 H - fixer un objectif de réduction du bruit - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
07/03/2022	16:03	Mitry Mory	Madame, Monsieur, Je voulais vous signaler que plus ça va et moins ça va concernant le bruit des avions. Tôt le matin, tard le soir, le bruit est devenu un enfer ! Il existe l'aide de l'aéroport pour les fenêtres, notre dossier a été déposé en 2017...à ce jour nous attendons toujours un retour ! Je ne sais pas ce qu'il est possible de faire, mais il faut trouver une solution à ce problème de bruit infernal !
07/03/2022	16:04	OPPOSITION PPBE de Roissy CDG	Dans le cadre de la consultation du public, je tiens par la présente à exprimer ma totale opposition au Projet du PPBE de Roissy CDG ainsi que mon refus express de toute extension quelle quelle soit de cet aéroport et suggère de mettre en place un délestage du trafic aérien de Roiisy CDG sur Vatry.
07/03/2022	16:15	Plan antibruit aéroport CDG	En total accord avec les revendications de l'ADVOCNAR.
07/03/2022	16:15	Plan antibruit aéroport CDG	En total accord avec les revendications de l'ADVOCNAR.
07/03/2022	16:46	Quid de l'aéroport du Bourget ?	Il n'y a pas que Roissy qui impacte la population. Nous subissons aussi le survol encore plus direct des avions du Bourget, qui doivent longer les couloirs réservés aux avions de Roissy
07/03/2022	17:07	Consultation publique projet plan a2571 PPBE du 20/01 au 22/03/2022	Avant de recourir aux interdictions, il conviendrait dans un premier temps: -de faire respecter les normes acoustiques des aéronefs - de réduire les nuisances sonores des aéronefs (entre autres, FEDEX utilise toujours des vieux appareils) -adopter un profil de descente 'douce'
07/03/2022	17:09	modificatifon plan de vol	Je suis contre le changement du plan de vol des avions. En effet, je ne vois pas l'intéret de modifier celui en place actuellement. Viarmes étant situé dans le parc naturel régionnal, il faut défendre à la fois la faune, la flore et les habitants. Ces derniers ont investi pour avoir une certaine qualité de vie et je trouve que ce n'est pas normal d'opérer de tel changement.
07/03/2022	17:36	Réduction drastique nuisances	Bonjour, Il y a trop de nuisances liées à l'aéroport : bruit, pollution, trafic véhicules divers. Je vis à Bouffemont et je souhaite garder le bénéfice du confinement. Quel bénéfice pour tous : humains, nature. Déplacez les vols sur autres régions : Beauvais,l'ouest, centre avec accès TGV ...
07/03/2022	18:26	Projet PBE : commentaires d'un habitant concerné	Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Envisagez vous de faire un referendum auxquel participeraient les habitants du val d'oise (voir type Notre Dame des Landes) Notre

			Dame des Landes projet arrete en partivulier a cause des nuisances sonores ! Les habitants de Saint Leu sont-ils sourds ? Leur qualité de vie moins importante ? Leur sommeil moins important ?
07/03/2022	19:41	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
07/03/2022	19:48	consultation PPBE	1° Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180000 mouvement par an, +35%vs 2019). 2° Instaurer un plafonnement à 500000 mouvement/an (trafic de 2019). 3° Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre vers un couvre feu progressivement. 4° Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5° Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6° Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
07/03/2022	19:58	Augmentation de l'angle de descente des avions à l'atterrissage	Bonjour, Actuellement, les avions survolent la région longtemps ET à basse altitude, notamment avec une arrivée au dessus de la vallée de Monmorency. Il faudrait - comme partout ailleurs dans le monde, dont US - que l'angle de descente soit plus important à l'atterrissage. Ainsi les survols de la RP se feraient à plus haute altitude, donc moins de bruit. Merci
07/03/2022	20:20	Ce plan de prévention ne protège pas les riverains!	Nous demandons les mesures suivantes: Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an Fixer un objectif de réduction du bruit Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit Retirer la.mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Merci de prendre en compte toutes ces remarques
07/03/2022	21:02	Nuisances	Aujourd'hui, le passage des avions perturbent déjà notre quotidien. Certains avions volent très bas et à l intérieur de mon habitation, j entends le bruit des avions.Ces bruits sont très gênants. Je ne pourrai pas supporter encore plus de passages.
07/03/2022	21:02	Nuisances	Aujourd'hui, le passage des avions perturbent déjà notre quotidien. Certains avions volent très bas et à l intérieur de mon habitation, j entends le bruit des avions.Ces bruits sont très gênants. Je ne pourrai pas supporter encore plus de passages.
07/03/2022	21:03	Nuisances	Aujourd'hui, le passage des avions perturbent déjà notre quotidien. Certains avions volent très bas et à l intérieur de mon habitation, j entends le bruit des avions.Ces bruits sont très gênants. Je ne pourrai pas supporter encore plus de passages.

07/03/2022	21:39	Mon avis sur le PPBE de l'aérport RCDG	Le sommeil est perturbé par le bruit. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et ces chiffres vont encore augmenter. A l'instar d'autres aéroports qui réduisent leurs vols de nuit, je souhaiterais que Roissy CDG suive la même voie et qu'il respecte les règlements européens et français pour protéger les Français riverains des nuisances sonores et environnementales. Je demande aussi la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes, le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je conteste le projet d'augmentation de 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Sous réserve que ces évolutions soient prise en compte, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
07/03/2022	21:39	Commentaire PPBE aéroport Paris CGD	Bonjour, Je vis à Eaubonne (95600) sous un des couloirs aériens de l'aéroport de Paris CDG et j'ai constaté que la nuisance dû aux avions était bien plus grande dans la configuration 'Est' les avions survolant assez bas la commune (entre 1500 et 1000 m d'altitude). Dans cette configuration, les cartes d'exposition au bruit ne me semblent plus représentatives, il serait intéressant d'effectuer une carte par configuration, 'Est' et 'Ouest'. De plus, concernant les actions engagées pour la période 2022 -2026, le PPBE ne me semble pas suffisamment précis sur les points suivants: - Concernant le renouvellement des flottes plus économiques en carburant, il est dit, par exemple, pour le groupe Air France que 'l'empreinte sonore est réduite d'un tiers', quel serait l'impact sur la perception du bruit au sol en fonction de la distance à l'aéroport? De même pour les autres compagnies, le changement de flotte aura-t-il un impact perceptible sur le bruit au sol? - De manière générale, quelles sont clairement, pour chaque zone de la carte stratégique du bruit, les actions qui auront un impact perceptibles sur le bruit au sol? - L'action 'généralisation des descentes continues' aura-t-elle un impact sur les zones les plus exposées de la carte stratégique du bruit? Si non, (comme cela semble être le cas), en quoi s'agit-il d'une action pour réduire l'impact du bruit dans la région de l'aéroport Paris CDG? Concernant les restrictions sur l'aéroport Paris CDG, un couvre feu entre 23h et 6h est souhaitable comme pour l'aéroport de Paris Orly et il serait efficace d'interdire aux avions les plus bruyants de voler en soirée et dans la matinée jusqu'à 7 ou 8h (la reprise brutale du trafic aux alentours de 6h est gênante pour le sommeil). Le nombre d'avions survolant les zones d'habitations étant déjà très important (ce qui participe grandement à la gêne ressentie face au bruit au sol), il semble raisonnable de plafonner le trafic de l'aéroport CDG à 500 000 mouvements annuels en attendant la mise en place des solutions pour la réduction du bruit au sol. Est-il possible d'envisager de mieux repartir les vols sur l'ensemble des aéroports internationaux du pays plutôt que de les concentrer sur Paris CDG? Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations, Très Cordialement,
07/03/2022	22:09	Commentaire sur le PPBE	Afin de prévenir le bruit perçu par les habitants sous les couloirs de circulation des avions se rendant où partant de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle. J'estime important de prendre en compte les mesures suivantes. Les mesures à étudier et à adopter sont les suivantes : - Plafonner le trafic total de Roissy CDG à 500 000 mouvements annuels - Plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG à

			30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, ce qui constitue un alignement du nombre des vols de nuit à Roissy CDG sur celui de ses équivalents européens : Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol ...) - Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu sur la période 22h - - 6h
07/03/2022	22:56	plan d'exposition au bruit de l'aéroport CDG	Je vois que la ville d'Eaubonne dans laquelle j'habite n'est pas incluse dans la zone C du PPBE CDG sur le plan présenté page 63. Pourtant les nuisances sonores y sont importantes surtout tôt le matin autour de 6 heures où les vols sont bruyants et rapprochés. y aurait-il moyen d'espacer les vols? Les compagnies aériennes ne pourraient-elles pas décaler les arrivées sur Roissy après 7 heures, y être incités en augmentant les taxes pour les arrivées tôt le matin ou diminuer les vols partant ou arrivant sur le doublet sud la nuit et tôt le matin.
07/03/2022	23:17	Des mesures insuffisantes	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Liste ADVOCNAR

07/03/2022	23:33	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
08/03/2022	00:07	Avis PPBE Roissy CDG	Après avoir pris connaissance de ce projet de PPBE, je suis consterné par le contenue des mesures concrètes envisagées pour réduire l'impact des nuisances sonores lié au trafic aérien. J'habite le quartier du bourg de Mitry-Mory, et je constate que le projet de PPBE s'inscrit dans une évolution de 180000 mouvements supplémentaires et que rien n'est prévu pour stopper le trafic de nuit qui concerne principalement le FRET. Ce bruit nocturne est insupportable, nous ne pouvons même pas bénéficier d'un temps de repos après une journée déjà extrêmement bruyante du aux décollages incessants. L'aéroport de Roissy déteins d'ailleurs le triste record en Europe du nombre de mouvements la nuit. J'émets donc un avis totalement défavorable à ce projet de PPBE qui ne fait que protéger l'activité des compagnies aériennes telles que FEDEX ou DHL mais en aucune façon la vie des riverains
08/03/2022	08:40	Souhaits de riverains	Bonjour, nous ne souhaitons pas plus de mouvements d'avions par rapport au trafic de 2019 déjà très dense. nous souhaitons un plafonnement à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h, comme dans les autres aéroports européens, voire un couvre-feu. Il faudrait interdire les vols de nuits aux avions les plus bruyants. Utiliser le seuil de bruit recommandé par l'OMS comme référent.
08/03/2022	09:17	Avis sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de ROISSY	Je rends un avis totalement défavorable à ce projet. Dans dix ans nous n'aurons pas avancé d'un iota dans la résolution des problèmes actuels.....
08/03/2022	10:02	consultation PPBE Roissy CDG	1° Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+180000 mouvement par an, +35%vs 2019). 2° Instaurer un plafonnement à 500000 mouvement/an (trafic de 2019). 3° Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre vers un couvre feu progressivement. 4° Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5° Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6° Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

08/03/2022	10:07	avis défavorable sur le projet de PPBE de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
08/03/2022	11:01	Mettre en place un PPBE protecteur	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
08/03/2022	11:29	Monsieur	Habitant à Eaubonne 95600, je suis concerné par le traffic aerian et très gené! Je vous demande de prendre les mesures suivantes : 1) Retirer la mention de croissance du tra fic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2) Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3) Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports europeens' .puis tendre progressivement vers un couvre -feu. 4) Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer

			la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5) Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6) Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit cordialement,
08/03/2022	12:46	OPPOSITION AU PROJET DE PPBE	Les nouvelles cartes stratégiques de bruit le prouvent:le nombre d'habitants impactés per le bruit du transport aérien a augmenté de 23,3% le jour et 80% la nuit. Le mépris de l'état a assez duré de même que son obstination coupable à soutenir le secteur aérien. Je demande que le PPBE 2022/2026 intègre les mesures suivantes: >> Retirer la mention de croissance du trafic envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et l'indispensable protection du climat. >> Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an >> Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h soit un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu >> Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. >> Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS >> Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE
08/03/2022	13:03	Report de trafic de Charles de Gaulle vers VATRY	Le report de trafic de Charles de Gaulle vers VATRY permettrait une réduction très significative des populations impactées, un développement économique de la zone aujourd'hui essentiellement agricole de Vatry, sans réduction de la qualité des transports (il faudrait moins de temps en TGV de Vatry à Paris que parfois de Roissy à Paris). Pourquoi cette option n'apparaît-elle pas dans le PPBE?
08/03/2022	13:37	Ca suffit..	Nous savons bien que nous sommes dans un environnement urbain entre les voitures, proximité des grands axes routiers, trains plus avion qui souvent survolent en dessous de la limite autorisée nos habitations Nous sommes impuissants à dénoncer tout ces abus. je réclame un abaissement du nombre de vols. L arrêt de la possibilité d'utiliser 2 couloirs aériens de façon simultanée pour le décollage et l atterrissage sur une même zone. l arrêt des vols nuits. Je réclame également la révision du plan d exposition au bruit, Eaubonne n y figurant pas, alors qu il est évident que la ville est particulièrement exposée.
08/03/2022	16:59	Nuisances sonores	A certains moments dans la journée, mais aussi la nuit je subis une nuisance sonore importante au dessus de ma maison. calmé par la pandémie, le trafic aérien vient de reprendre de nouveau. cela a comme conséquence la reprise des nuisances sonores et c'est totalement insupportable
08/03/2022	17:04	Révision plan de délimatation zone de bruit compans 77290	Madame ,Monsieur, Dans le cadre de cette enquête publique et suite aux différents travaux et aménagements de l aéroport Paris Charles de Gaulle,j'attire votre attention sur une éventuelle révision du plan de délimitation de la zone de bruit du lotissement la fontaine situé commune de COMPANS 77290. En effet ,cinq propriétés(dont la mienne datant de 1994)ne font pas partie de la zone de bruit alors que d'autres situées plus loin en font partie,ce qui est difficilement compréhensible. De ce fait ADP nous a refusé a plusieurs reprises l'octroi d'aides ou de subventions pour la réalisation de travaux d'isolation phonique(Fenêtres-Porte)pour nous préserver des nuisances sonores. Comptant sur votre précieuse collaboration. Bien Cordialement

08/03/2022	18:02	Non au bruit des avions - Avis défavorable au PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
08/03/2022	18:06	Nuisances nocturnes et pollution	Le trafic nocturne doit être suspendu en semaine de 21h à 7h et les week end de 22h à 9h. les avions survolent la ville d eaubonne a 23h , 3h30 , 4h , 5 h du matin : c est insupportable. Idem sur la pollution engendrée : les avions volent beaucoup trop bas .

08/03/2022	18:52	Avis	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
08/03/2022	19:17	PPBE CDG	Bonjour, Je veux donner mon avis. Je voudrais : -le retrait des avions les plus bruyants -la réduction significative des vols de nuits. Nous ne pouvons pas dormir fenêtres ouvertes, ce qui nuira à notre santé. Évitez les cargos qui sont extrêmement bruyants. -Fixer un maximum de trafic en concertation avec nos Élus et ne pas le dépasser -Appliquer la sanction lors des atterrissages sans créneau entre minuit et 5h. Cordialement,
08/03/2022	20:05	Prévention du bruit Paris aéroport Charles de Gaulle	Mon message sera court mais habitant d Épinay-Champlâtreux En bordure de la D316 nous supportons déjà le bruit des véhicules et les dangers de cette route qui ne font que s aggraver alors stop n en rajouter pas !
08/03/2022	20:17	Rapprochement des pistes atterrissage s et envol des avions	Depuis la reprise du trafic aérien nous pouvons constater le rapprochement des avions du bourg ils sont plus visibles de la route soit ils décollent soit ils atterrissent.Par conséquent le bruit est plus soutenu . On peut s inquiéter lorsque le trafic plus intense sera revenu les nuisances sonores seront certainement insupportables malgré l isolation réalisée il y a quelques années Les couloirs sont ils saturés . Serait il possible de utiliser les pistes autrement

08/03/2022	20:29	Réduction du bruit des avions	Bonjour, J'habite Ermont depuis 2008. Notre chambre est sous les toits, munie d'un Velux et d'un volet roulant. Je suis régulièrement réveillée par les avions qui passent au dessus d'Ermont le matin très tôt avant 6h. Je suis pour: - l'instauration d'un plafond à 500 000 mouvements/an, - la réduction du trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, puis de tendre progressivement vers un couvre-feu, - l'interdiction aux avions les plus bruyants de voler la nuit. La croissance du trafic aérien est incompatible avec le réchauffement du climat et le bien-être de tous. Nous sommes tous concernés, c'est l'avenir de nos enfants et petits-enfants qui en dépend. Cordialement,
08/03/2022	21:31	Stop	de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Consultez le document détaillé rédigé par le groupe G.A.R.E (Groupement Associations Roissy Environnement): Mesures de réduction des nuisances sonores aériennes pour le projet de PPBE de Roissy CDG CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA CONSULTATION En complément de la consultation en ligne, le public peut demander à consulter le dossier papier et déposer ses observations dans plusieurs préfectures et une sous-préfecture : Consulter la liste ici Cette entrée a été publiée dans Événements. Taggée le lien en favori. Aviation Civile Les Aéroports Le bruit La pollution Cadre réglementaire PGS, PEB et autres Indemnisation des riverains Les Instances NOS SOUTIENS L'ADVOCNAR - Association de Défense contre les Nuisances Aériennes - a été créée en

			1986, comme force d'information et de proposition pour réduire les nuisances des aéroports Roissy - Charles de Gaulle et du Bourget et défendre les populations survolées. Liens directs Aviation Civile Les Aéroports Le bruit La pollution Cadre réglementaire PGS, PEB et autres Indemnisation des riverains Les Instances ADVOCNAR. Tous droits réservés Mentions légales Nous contacter Brief Créatif
08/03/2022	22:41	minable!	on attend de retrouver notre vie d'avant sur la vallée de Montmorency, et non qu'on nous en rajoute! pourquoi les avions venant du sud ou de l'est font ils un détour pour survoler Enghien, deuil la barre, ...! tout simplement scandaleux !
08/03/2022	22:56	je rends un avis défavorable à ce plan	résidant près de ROISSY je suis impactée au quotidien alors je dis qu'il faut faire quelque chse tout d'abord réduire le nombre de vols et surtout supprimer les vols de nuit pensez à la santé de la population
08/03/2022	23:52	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable au. PPBE
09/03/2022	00:40	Réduction du bruit lié au trafic aérien	Les objectifs du PPBE devraient être plus ambitieux que les 'améliorations' à la marge exposées dans un document qui montre l'immobilisme qui règne depuis des décennies sur le sujet. Les propositions de l'annexe 8 du rapport devraient être mises en œuvre depuis longtemps. En réalité, les progrès significatifs en termes de réduction de bruit résultant des évolutions en matière de technique aéronautique et de navigation vont être effacés par l'accroissement du trafic. C'est expliqué dans ce document de 129 pages et plus particulièrement l'annexe 1 'cartes stratégique de bruit'. Ce ne sont pas des stations de mesure de bruit ou des groupes d'étude ou encore des quelconques commissions d'observation qui vont faire diminuer la pollution sonore Les auteurs de ce PPBE se fichent des populations environnantes ainsi que des lecteurs dudit rapport. Solutions (probablement efficaces) : limiter et sanctuariser le trafic par rapport à une année de référence (2019 par exemple), couvre feu 22h30-06h00, descente continue et couloirs de décollage au dessus de zones géographiques peu peuplées.

09/03/2022	05:31	Désaccord avec le nouveau projet de PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
09/03/2022	05:45	PPBE Roissy	Bonjour, Respectons notre cadre de vie! Oui à l'extention de Roissy mais limitons également les nuisances dû aux bruits des avions à toutes heures du jour et de la nuit.
09/03/2022	08:14	Trop de nuisances sonores et environnementales à Eaubonne	Je suis pour une diminution du nombre de vols à partir de l'aéroport de Roissy et pour aller vers la suppression totale des vols de nuit, à commencer par ceux des avions les plus bruyants. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
09/03/2022	09:19	NUISANCES SONORES	j'habite centre ville Eaubonne et ne suis absolument pas dérangée par le bruit des avions. Mais si cela peut servir pour d'autres personnes je suis pour ce projet
09/03/2022	09:27	Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Il serait nécessaire de : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
09/03/2022	09:42	Madame	Je propose les mesures suivantes : 1 retirer la mention de croissance du traffic envisagée (180000 mouvements/an soit +35% vs 2019 2 Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (comme 2019) 3 Plafonner le traffic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h(la moitié du 2019), un niveau comparable aux grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4 Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5 Prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l'OMS 6 Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants

			la nuit. Stress,perte de sommeil, maladies cardiovasculaires ... 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif)
09/03/2022	09:58	Monsieur	Je vous demande d'intégrer des mesures suivantes: 1 Retirer la mention de croissance du traffic envisagée 5 +180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) 2 Instaurer un plafonnement à 500 000 mouv/an comme en 2019 3 Plafonner le traffic nocturne à 30 000 mouv/an entre 22h et 6h (la moitié du 2019), un niveau comparable aux grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4 Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5 Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6 Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de ROISY (source Bruitparif) par des maladies provoquées.
09/03/2022	10:04	PPBE aéroport de Roissy Charles de Gaulle	Bonjour. Il y a quelques années des mesures semblaient avoir été prises pour réduire la gêne importante occasionnée par le trafic aérien, notamment la nuit. Hélas, soit ces mesures ont été abandonnées, soit elles ne sont plus respectées. C'est pourquoi je demande avec insistance que soient adoptées de nouvelles règles visant à faire respecter la santé et la tranquillité des riverains de l'aéroport de Roissy CDG. Pour lutter contre les nuisances générées par le survol des populations par un trafic aérien toujours plus important, Quatre propositions facilement réalisables : 1° - Suppression des vols de nuit à Roissy CDG et au Bourget et instauration d'un couvre-feu de huit heures consécutives. C'est un droit pour chaque citoyen de disposer d'une période calme de repos. 2° - Plafonnement strict des mouvements de l'aéroport CDG et du Bourget, et plus généralement du trafic en Ile de France, à un niveau permettant de réduire significativement les nuisances. Ce plafonnement existe déjà à Orly. 3° - Mise en place rapide de procédures d'approche de moindre nuisance : relèvement de l'altitude de survol et application de la descente continue. 4° - Renforcement des pouvoirs de l'ACNUSA, médiateur unique entre opérateurs publics et privés et représentants des populations concernées. Cet organisme devra prendre en compte tous les aspects du problème des nuisances aériennes bruit, pollution atmosphérique, respect des règles de navigation, d'urbanisme. Enfin il devra avoir des pouvoirs étendus de contrôle et de sanctions. Bien cordialement.
09/03/2022	10:32	Non au bruit	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
09/03/2022	11:23	VETO TOTAL POUR LE T4	Bonjour, Habitant Deuil la Barre dans le 95 (Rte de St Denis), j'entends beaucoup trop les avions étant sur une de leurs lignes de vols. Il est donc INCONCEVABLE que ces lignes soient augmentées, ou que d'autres soient créées !! De plus, je suis proche d'une ligne de train (ligne H) et je ne suis pas la seule, donc comprenez mon indignation pour ce nouveau projet !! Non seulement j'ai les trains, mais aussi les avions !!!!! STOP !!

09/03/2022	12:28	Réduisons les nuisances de Roissy Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
09/03/2022	14:04	Avis vile d'Epinay-sur-Seine - Délibération du 3 février 2022	SEANCE DU 3 FEVRIER 2022 DELIB. 22/0002 AVIS DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE Rapporteur : Monsieur Ramej Kassamaly LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de

			PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Spinassiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Après en avoir délibéré, DEMANDE L'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit) Pour extrait certifié conforme Le Maire
09/03/2022	14:06	Avis vile d'Epinay-sur-Seine - Délibération du 3 février 2022	SEANCE DU 3 FEVRIER 2022 DELIB. 22/0002 AVIS DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE Rapporteur : Monsieur Ramej Kassamaly LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Spinassiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Après en avoir délibéré, DEMANDE L'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit) Pour extrait certifié conforme Le Maire
09/03/2022	14:22	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »	L'association DIRAP a pour objet de défendre les intérêts des riverains qui subissent les nuisances et pollutions des activités des aérodromes de Pontoise Cormeilles en Vexin et celles induites par l'activité de Roissy. Elle représente les populations du PNR du Vexin Français et des villes lomitrophes. La Dirap donne un avis défavorable au PPBE de Roissy. Elle demande que celui ci soit amendé : En supprimant la référence à une augmentation d'activité de 180 000 mouvements supplémentaires. En donnant un objectif chiffré de réduction de bruit envisagé avec l'application des mesures inclues au PPBE. En stipulant la mise en œuvre d'une étude selon l'approche équilibrée pour appliquer des restrictions car le PPBE précédent n'a pas permis de réduire les nuisances

			puisque le nombre de personnes impactees a augmenté. _ Les restrictions à envisager sont: Limiter l'activité de l'aérodrome à 500 000 mouvements Limiter le nombre de mouvements de nuit à 30 000. Supprimer les avions bruyants (EPNdB <13) la nuit.
09/03/2022	14:23	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »	L'association DIRAP a pour objet de défendre les intérêts des riverains qui subissent les nuisances et pollutions des activités des aérodromes de Pontoise Cormeilles en Vexin et celles induites par l'activité de Roissy. Elle représente les populations du PNR du Vexin Français et des villes lomitrophes. La Dirap donne un avis défavorable au PPBE de Roissy. Elle demande que celui ci soit amendé : En supprimant la référence à une augmentation d'activité de 180 000 mouvements supplémentaires. En donnant un objectif chiffré de réduction de bruit envisagé avec l'application des mesures inclues au PPBE. En stipulant la mise en œuvre d'une étude selon l'approche équilibrée pour appliquer des restrictions car le PPBE précédent n'a pas permis de réduire les nuisances puisque le nombre de personnes impactees a augmenté. _ Les restrictions à envisager sont: Limiter l'activité de l'aérodrome à 500 000 mouvements Limiter le nombre de mouvements de nuit à 30 000. Supprimer les avions bruyants (EPNdB <13) la nuit.
09/03/2022	14:31	Commentaire PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour, Voici mes commentaires concernant le PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.

			Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
09/03/2022	14:41	Demandes sur PPBE de CDG	Bonjour, Supprimer la croissance de trafic envisagés (+35% vs 2019) incompatible avec réduction du bruit et protection climat Plafonner le trafic à 500000 mvts/an Plafonner trafic nocturne à 30000 mvts/an entre 22h et 6h niveau comparable grands aéroports européens. Tendre vers un couvre-feu Fixer un objectif de réduction du bruit, indiquer la diminution des populations impactées Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par OMS Interdire la nuit la catégorie d'avion les plus bruyants
09/03/2022	14:42	CONSULTATION PUBLIQUES PROJET DE PLAN PPBE	Bonjour, Suite à la consultation publique au sujet de ce projet de PPBE : - merci de retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+35% par rapport à 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - plafonnement à 500000 mouvements/an - plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre vers un couvre-feu - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit

09/03/2022	14:43	Avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle	{{METROPOLE DU GRAND PARIS}} {{SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 15 FEVRIER 2022}} {{CM2022/02/15/12 : AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT PARIS - CHARLES-DE-GAULLE}} DATE DE LA CONVOCATION : 8 février 2022 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL {{LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS}} {{Vu}} le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5219-1, {{Vu}} le Code de l'environnement, notamment l'article R. 572-9, {{Vu}} le Code de l'urbanisme, notamment l'article R. 112-5, {{Vu}} la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12, {{Vu}} la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en particulier son article 59-XIII, {{Vu}} le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris, {{Vu}} la délibération CM2017/08/12/09 du 8 décembre 2017 relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores et précisant le champ d'intervention de la métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence, {{Vu}} la délibération CM2019/12/04/01 du 4 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris, {{Vu}} le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 soumis à l'avis du Conseil de la Métropole du Grand Paris, {{Vu}} l'amendement régulièrement déposé par le groupe Ecologiste, Social et Citoyen, {{Vu}} l'avis défavorable sur le projet de PPBE 2022 - 2026 de Paris - Charles-de-Gaulle prononcé à l'unanimité par la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle réunie le 18 janvier 2022, {{Considérant}} que le projet de PPBE 2022-2026 sera soumis à la consultation publique du 20 janvier au 22 mars 2022, {{Considérant}} les problématiques de nuisances sonores et de pollution atmosphérique qu'engendre le transport aérien, et ses conséquences pour les riverains de la plate-forme de Paris - Charles-de-Gaulle mais également pour les communes plus exposées des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne, {{Considérant}} l'impact significatif de ces nuisances sur la santé publique, rappelé récemment, en ce qui concerne le bruit, par le rapport de l'ADEME et du Conseil National du Bruit sur le coût social du bruit, ainsi que la dégradation et la dépréciation du cadre de vie des riverains dans les zones survolées, {{Considérant}} les prévisions de trafic à long terme de 680 000 mouvements annuel soit une augmentation substantielle de 35% par rapport au trafic enregistré sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle en 2019, {{Considérant}} l'augmentation des zones exposées au bruit présent entre le projet de PPBE 2022-2026 et le PPBE 2016-2021, {{Considérant}} les conséquences potentiellement induites par les hypothèses de trafic à long terme de la plateforme Paris - Charles-de-Gaulle, inscrites au projet de PPBE, sur le climat et en particulier les gaz à effet de serre, ainsi que sur la qualité de l'air, {{Considérant}} que le secteur du transport aérien, et les activités aéroportuaires qui y sont liées se trouvent à un tournant historique dû au contexte de l'épidémie de la Covid-19 avec un impact sans précédent sur ces mêmes activités et sur l'emploi, {{Considérant}} que le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle 2013-2018 n'a pas atteint ses objectifs, {{Considérant}} la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de bruit, de qualité de l'air, et d'actions de développement économique d'intérêt métropolitain, {{Considérant}} que le transport aérien et l'activité de la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles-de-Gaulle est structurante pour l'économie, l'emploi et l'attractivité du territoire de la Métropole du Grand Paris, {{Considérant}} le manque d'ambition dans le calendrier des actions proposées dans le projet de PPBE de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle 2022 - 2026 {{Considérant}} que le projet de PPBE de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle doit reprendre les objectifs et dispositions affichés par la Métropole du Grand Paris pour cette plate-forme aéroportuaire {{Considérant}} que l'amendement a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain modifiant le projet de délibéré comme suit : « {{EMET UN AVIS DEFAVORABLE}} sur le projet présenté, qui ne garantit pas, en l'état le respect de

			l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, en particulier : - Le maintien de la protection acquise par les habitants, - La demande d'instauration d'un couvre-feu, pour protéger le sommeil des riverains et satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, - L'instauration de nouvelles restrictions d'exploitation sur les avions chapitre 3 les plus bruyants, - Le maintien d'un contrôle strict du respect des trajectoires ». {{Considérant}} que l'avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de PPBE de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle, ainsi amendé, a été mis au vote du Conseil métropolitain, {{Considérant}} l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, {{Considérant}} que Messieurs Dominique BAILLY, Didier GONZALES, Emile MEUNIER, Denis CAHENZLI et Jean-Michel GENESTIER ne prennent part ni aux débats, ni au vote, La commission « Transition écologique et énergétique » consultée, {{APRES EN AVOIR DELIBERE}} {{RAPPELLE}} la compétence de la Métropole du Grand Paris relative aux nuisances sonores générées par l'activité aérienne et la nécessité de rechercher les synergies entre son PPBE et ceux des grands aéroports franciliens. {{SALUE}} la qualité du document et le travail réalisé par la Direction Générale de Aviation Civile conjointement avec les transporteurs pour prendre en compte l'évolution des flottes dans les prochaines années. {{SALUE}} l'intégration de l'évaluation des impacts sanitaires des populations exposées, selon les prescriptions de la nouvelle annexe III de la directive 2002/49/CE modifiée par la directive 2020/367, transposée par décret n°2021-1633 du 14 décembre 2021. {{EMET UN AVIS DEFAVORABLE}} sur le projet présenté, qui ne garantit pas, en l'état le respect de l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, en particulier : - le maintien de la protection acquise par les habitants, - la demande d'instauration d'un couvre-feu, pour protéger le sommeil des riverains et satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, - L'instauration de nouvelles restrictions d'exploitation sur les avions chapitre 3 les plus bruyants, - le maintien d'un contrôle strict du respect des trajectoires. {{DEMANDE}} l'inscription dans le PPBE d'objectifs chiffrés de réduction des niveaux de bruit et du nombre des populations exposées au terme du PPBE 2022 - 2026, qui permet le suivi de l'impact sanitaire sur les populations exposées. {{DEMANDE}} le respect du calendrier de la mise en œuvre des actions inscrites au projet de PPBE. {{RAPPELLE}} le règlement européen 598/2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée. {{DEMANDE}} le respect de ce règlement. {{DEMANDE}} que soient partagées avec les membres de la Commission consultative sur l'environnement (CCE), les hypothèses qui seront analysées dans le cadre de l'étude d'approche équilibrée. {{DELEGUE}} au Président de la Métropole ou à son représentant, l'organisation d'échanges avec les Maires et établissements publics territoriaux de la Métropole concernés, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes concernés, pour partager sur les enjeux de la plateforme. {{DIT}} que cette délibération sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes, et versée à la consultation publique sur le projet. {{A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES NPPV : 5 (Dominique BAILLY, Didier GONZALES, Emile MEUNIER, Denis CAHENZLI et Jean-Michel GENESTIER)}} Le Président de la métropole du Grand Paris Ancien Ministre Maire de Rueil-Malmaison

09/03/2022	15:59	PPBE Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
09/03/2022	16:37	XX	Il faut des mesures plus radicales: respect du créneau 22h/ 6h pour nous permettre de dormir. Des études montrent l'impact sur la santé physique et psychologique des bruits d'avion toute la nuit. Il faut œuvrer pour aboutir à une couvre feu (pourquoi Paris peut en bénéficier et pas le Val d'Oise?), instaurer un plafonnement des mouvements, continuer et amplifier la réduction du bruit. L'aviation est indispensable mais de gros efforts sont à effectuer pour mieux respecter les populations impactées!
09/03/2022	16:39	XX	Il faut des mesures plus radicales: respect du créneau 22h/ 6h pour nous permettre de dormir. Des études montrent l'impact sur la santé physique et psychologique des bruits d'avion toute la nuit. Il faut œuvrer pour aboutir à une couvre feu (pourquoi Paris peut en bénéficier et pas le Val d'Oise?), instaurer un plafonnement des mouvements, continuer et amplifier la réduction du bruit. L'aviation est indispensable mais de gros efforts sont à effectuer pour mieux respecter les populations impactées!

09/03/2022	16:45	Un PPBE archaïque et inacceptable	Un projet inacceptable - LE CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN organise La lutte et la protection contre les nuisances sonores entre dans le cadre de la politique communautaire pour la protection de la santé et de l'environnement, le bruit étant identifié comme l'un des principaux problèmes environnementaux qui se posent en Europe. - « Le présent PPBE dresse un bilan des actions déjà mises en œuvre sur les dix dernières années. Il est remarquable qu'il ne mentionne pas l'échec du PPBE 2014-2019. - ...autour des quatre leviers d'action prévue dans l'approche dite « équilibrée » de la gestion du bruit énoncée par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale - résolution A33/7) : 1) La réduction, à la source, du bruit des avions 2) La planification et la gestion de l'utilisation des sols 3) Les procédures opérationnelles d'exploitation de moindre bruit 4) En dernier recours, les restrictions d'exploitation. Pourquoi en dernier recours puisque l'actualité nous oriente durablement sur la réduction ou au pire la stagnation ? - « Un nouveau PPBE doit être élaboré et publié tous les 5 ans OU EN CAS D'AUGMENTATION significative des niveaux de bruit identifiés par les cartes de bruit » Ceci signifie que ce plan n'a pas servi à protéger les populations alors que c'est son but ! - « Les préfets des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines et du Val-d'Oise sont compétents pour établir le PPBE de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ». - En approfondissant la question des longs courriers, les vols de nuit seraient inévitables, en grand nombre, car en décollant de jour, on arriverait « forcément » de nuit sur certaines destinations en fonction de la durée des vols et des fuseaux horaires respectifs. Or, c'est une notion à remettre en question. En effet, on impose aux chauffeurs routiers des temps d'arrêt sur les aires d'autoroute (pour des raisons de sécurité) et en respectant des temps où les véhicules de particuliers sont nombreux (le week-end). On pourrait donc faire la même chose pour les avions : des escales destinées à éviter l'atterrissage de nuit seraient imposées. Ceci apporterait 2 avantages : pas de décollages/atterrissages de nuit, notamment pour les vols commerciaux de charge. - Enfin, les PPBE sont réexaminés au moins tous les cinq ans, selon le calendrier fixé par la Commission européenne, et révisés en cas d'évolution significative des niveaux de bruit identifiés. Donc le PPBE est prévu par l'UE pour la prévention et la protection des populations, mais il envisage sa propre révision si (disons quand !) les nuisances augmentent. On se moque de la santé des populations. La réduction n'est pas envisagée en France, tandis que certains aéroports européens ont déjà mis en place des couvre-feux. En tant que riverain et surtout en tant qu'élu en charge de l'Environnement, je ne valide pas un PPBE dont nous savons qu'il ne sera pas respecté et dont la CARPF ne parait pas souhaiter qu'il soit un réel document d'intervention auprès des autorités étatiques et de la DGAC/ADP. Ce document est à reprendre de fond en comble en tenant compte de la situation catastrophique établie et confirmée dans les rapports du GIEC, des différentes situations de crise que nous connaissons actuellement, de la sensibilité accrue des citoyens à la grande cause environnementale et de la santé des riverains largement affectée par l'augmentation déraisonnable des vols de voyageurs (dont les vols à vide imposés !) Ce PPBE doit obligatoirement prévoir une stabilisation puis une décroissance au minimum à partie de 2025 et un couvre-feu progressif puis total entre 22 heures et 6 heures. (Je propose que les individus soient obligatoirement affectés d'un passe aéronautique limitatif) Adjoint au maire de Villeparisis pour l'Environnement, l'énergie, les déchets et les circulations douces.

09/03/2022	16:47	Un PPBE archaïque et inacceptable	Un projet inacceptable LE CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN organise La lutte et la protection contre les nuisances sonores entre dans le cadre de la politique communautaire pour la protection de la santé et de l'environnement, le bruit étant identifié comme l'un des principaux problèmes environnementaux qui se posent en Europe. « Le présent PPBE dresse un bilan des actions déjà mises en œuvre sur les dix dernières années. Il est remarquable qu'il ne mentionne pas l'échec du PPBE 2014-2019. ...autour des quatre leviers d'action prévue dans l'approche dite « équilibrée » de la gestion du bruit énoncée par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale - résolution A33/7) : 1) La réduction, à la source, du bruit des avions 2) La planification et la gestion de l'utilisation des sols 3) Les procédures opérationnelles d'exploitation de moindre bruit 4) En dernier recours, les restrictions d'exploitation. Pourquoi en dernier recours puisque l'actualité nous oriente durablement sur la réduction ou au pire la stagnation ? « Un nouveau PPBE doit être élaboré et publié tous les 5 ans OU EN CAS D'AUGMENTATION significative des niveaux de bruit identifiés par les cartes de bruit » Ceci signifie que ce plan n'a pas servi à protéger les populations alors que c'est son but ! « Les préfets des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines et du Val-d'Oise sont compétents pour établir le PPBE de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ». En approfondissant la question des longs courriers, les vols de nuit seraient inévitables, en grand nombre, car en décollant de jour, on arriverait « forcément » de nuit sur certaines destinations en fonction de la durée des vols et des fuseaux horaires respectifs. Or, c'est une notion à remettre en question. En effet, on impose aux chauffeurs routiers des temps d'arrêt sur les aires d'autoroute (pour des raisons de sécurité) et en respectant des temps où les véhicules de particuliers sont nombreux (le week-end). On pourrait donc faire la même chose pour les avions : des escales destinées à éviter l'atterrissage de nuit seraient imposées. Ceci apporterait 2 avantages : pas de décollages/atterrissages de nuit, notamment pour les vols commerciaux de charge. Enfin, les PPBE sont réexaminés au moins tous les cinq ans, selon le calendrier fixé par la Commission européenne, et révisés en cas d'évolution significative des niveaux de bruit identifiés. Donc le PPBE est prévu par l'UE pour la prévention et la protection des populations, mais il envisage sa propre révision si (disons quand !) les nuisances augmentent. On se moque de la santé des populations. La réduction n'est pas envisagée en France, tandis que certains aéroports européens ont déjà mis en place des couvre-feux. En tant que riverain et surtout en tant qu'élu en charge de l'Environnement, je ne valide pas un PPBE dont nous savons qu'il ne sera pas respecté et dont la CARPF ne parait pas souhaiter qu'il soit un réel document d'intervention auprès des autorités étatiques et de la DGAC/ADP. Ce document est à reprendre de fond en comble en tenant compte de la situation catastrophique établie et confirmée dans les rapports du GIEC, des différentes situations de crise que nous connaissons actuellement, de la sensibilité accrue des citoyens à la grande cause environnementale et de la santé des riverains largement affectée par l'augmentation déraisonnable des vols de voyageurs (dont les vols à vide imposés !) Ce PPBE doit obligatoirement prévoir une stabilisation puis une décroissance au minimum à partie de 2025 et un couvre-feu progressif puis total entre 22 heures et 6 heures. (Je propose que les individus soient obligatoirement affectés d'un passe aéronautique limitatif) Philippe LE CLERRE, adjoint au maire de Villeparisis pour l'Environnement, l'énergie, les déchets et les circulations douces.
09/03/2022	19:19	Plan de Prevention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Retirer la mention de croissance de trafic envisagée incompatible avec la réduction de bruit et la protection du climat Instaurer un plafonnement à 500 000 movements par an plafonner le trafic nocturne a 30000 mouvements /an entre 22h et 6h un niveau comparable aux autres aéroports européens puis tendre vers un couvre-feu fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactees à l'issue du plan prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS interdire la catégorie d'avion les bruyants la nuit
09/03/2022	19:42	Nuisances	Réduction des vols de nuits et retrait des avions les plus bruyants

09/03/2022	20:39	Proposition insuffisante	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
09/03/2022	21:02	Consultation du public pour le PPBE	Plusieurs points ont attiré mon attention : 1/ Comment peut-on vouloir réduire le bruit et diminuer la pollution tout en prévoyant une augmentation de 35% du trafic d'ici 4 ans ? Il faut plafonner le trafic à son niveau de 2019. 2/ Plafonner également le trafic nocturne à son niveau de 2019 tout en se dirigeant rapidement et pas dans 10 ans à son interdiction comme c'est déjà le cas pour Orly. 3/ Imposer des sanctions financières réellement dissuasives pour le non respect des règles du trafic. 4/ Interdire purement et simplement de vol les avions les plus bruyants et les plus polluants. 5/ Augmenter les taxes pour permettre une isolation des bâtiments dans de meilleurs délais ils sont devenus si longs qu'une majorité de personnes ne dépose pas de dossier. 6/ Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.
09/03/2022	21:25	POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE	Demander a la DGAC d'accélérer les plans de vols pour la pente a 2% sur les atterrissages. Bannir du ciel Français les avions pollueurs et bruyants. Améliorer l'interconnexion avec les réseaux ferres existants et les dessertes inter aéroports : LYON LILLE RENNES BREST MARSEILLE MONTPELLIER NICE TOULOUSE afin d'offrir une offre alternative aux vols en courts courriers. Etudier le recyclage des

			produits de dégivrage avion, interdire le rejet dans les rivières, recycler sur les routes de la plateforme par exemple. Équiper toutes les places de PK avions en électricité pour a terme supprimer les groupes électrogènes.
09/03/2022	21:27	POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE	Demander a la DGAC d'accélérer les plans de vols pour la pente a 2% sur les atterrissages. Bannir du ciel Français les avions pollueurs et bruyants. Améliorer l'interconnexion avec les réseaux ferres existants et les dessertes inter aéroports : LYON LILLE RENNES BREST MARSEILLE MONTPELLIER NICE TOULOUSE afin d'offrir une offre alternative aux vols en courts courriers. Etudier le recyclage des produits de dégivrage avion, interdire le rejet dans les rivières, recycler sur les routes de la plateforme par exemple. Équiper toutes les places de PK avions en électricité pour a terme supprimer les groupes électrogènes.
09/03/2022	21:29	POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE	Demander a la DGAC d'accélérer les plans de vols pour la pente a 2% sur les atterrissages. Bannir du ciel Français les avions pollueurs et bruyants. Améliorer l'interconnexion avec les réseaux ferres existants et les dessertes inter aéroports : LYON LILLE RENNES BREST MARSEILLE MONTPELLIER NICE TOULOUSE afin d'offrir une offre alternative aux vols en courts courriers. Etudier le recyclage des produits de dégivrage avion, interdire le rejet dans les rivières, recycler sur les routes de la plateforme par exemple. Équiper toutes les places de PK avions en électricité pour a terme supprimer les groupes électrogènes.
09/03/2022	21:43	Pour un développement raisonné	Obliger la DGAC a accélérer les plans des routes aériennes avec la pente à 2% pour les approches avant atterrissages. Améliorer l'offre de transport SNCF inter aéroports entre CDG et les plate formes régionales: LILLE BREST RENNES STRASBOURG LYON MONTPELLIER TOULOUSE MARSEILLE NICE. Equiper tous les parkings avions en courant électrique afin de supprimer les groupes électrogènes Etudier le recyclage des produits de dégivrage avions : stockage et utilisation sur les taxi ways et circulation routière sur la plateforme. Arrêter tous les rejets produits de dégivrage dans les rivières. Repenser et améliorer la desserte de la plateforme pour les villes avoisinantes et non uniquement pour PARIS. Bannir du ciel aérien Français les avions trop bruyants et pollueurs
09/03/2022	21:44	Pour un développement raisonné	Obliger la DGAC a accélérer les plans des routes aériennes avec la pente à 2% pour les approches avant atterrissages. Améliorer l'offre de transport SNCF inter aéroports entre CDG et les plate formes régionales: LILLE BREST RENNES STRASBOURG LYON MONTPELLIER TOULOUSE MARSEILLE NICE. Equiper tous les parkings avions en courant électrique afin de supprimer les groupes électrogènes Etudier le recyclage des produits de dégivrage avions : stockage et utilisation sur les taxi ways et circulation routière sur la plateforme. Arrêter tous les rejets produits de dégivrage dans les rivières. Repenser et améliorer la desserte de la plateforme pour les villes avoisinantes et non uniquement pour PARIS. Bannir du ciel aérien Français les avions trop bruyants et pollueurs
09/03/2022	21:44	POUR	Obliger la DGAC a accélérer les plans des routes aériennes avec la pente à 2% pour les approches avant atterrissages. Améliorer l'offre de transport SNCF inter aéroports entre CDG et les plate formes régionales: LILLE BREST RENNES STRASBOURG LYON MONTPELLIER TOULOUSE MARSEILLE NICE. Equiper tous les parkings avions en courant électrique afin de supprimer les groupes électrogènes Etudier le recyclage des produits de dégivrage avions : stockage et utilisation sur les taxi ways et circulation routière sur la plateforme. Arrêter tous les rejets produits de dégivrage dans les rivières. Repenser et améliorer la desserte de la plateforme pour les villes avoisinantes et non uniquement pour PARIS. Bannir du ciel aérien Français les avions trop bruyants et pollueurs
09/03/2022	21:46	POUR	Obliger la DGAC a accélérer les plans des routes aériennes avec l pente à 2% pour les approches avant atterrissages. Améliorer l'offre de transport SNCF inter aéroports entre CDG et les plate formes régionales: LILLE BREST RENNES STRASBOURG LYON MONTPELLIER TOULOUSE MARSEILLE NICE. Equiper tous les parkings avions en courant électrique afin de supprimer les groupes électrogènes Etudier le recyclage des produits de dégivrage avions : stockage et utilisation sur les taxi ways et circulation routière

			sur la plateforme. Arrêter tous les rejets produits de dégivrage dans les rivières. Repenser et améliorer la desserte de la plateforme pour les villes avoisinantes et non uniquement pour PARIS. Bannir du ciel aérien Français les avions trop bruyants et pollueurs
10/03/2022	07:34	Stop bruit Cormeilles-en-Parisis	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	08:47	consultation PPBE bruit aéroport CDG	Habitant Deuil la barre, je souhaiterai la suppression des vols de nuits, comme dans d'autres pays, pour pouvoir avoir des nuits calmes
10/03/2022	08:48	consultation PPBE bruit aéroport CDG	Habitant Deuil la barre, je souhaiterai la suppression des vols de nuits, comme dans d'autres pays, pour pouvoir avoir des nuits calmes
10/03/2022	09:31	Avis négatif : peut beaucoup mieux faire	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	09:56	Bruit | altitude | fréquence des vols	J'exprime un souhait sincère que les l'altitude, les bruits et la fréquence des vols diminuent et que les avions soient interdits de vols la nuit.
10/03/2022	10:47	désaccord sur le PBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la

			protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - configuration préférentielle face à l'Ouest avec une force de vent comparable à celle des aéroports européens qui acceptent le vent le plus fort - relèvement des vols à l'atterrissage Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	10:53	désaccord sur le PBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - configuration préférentielle face à l'Ouest avec une force de vent comparable à celle des aéroports européens qui acceptent le vent le plus fort - relèvement des vols à l'atterrissage Une transition écologique avec pour objectif une augmentation inférieure à 2 degrés de la température passe nécessairement par une baisse du traffic aérien . Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	11:13	Consultation ?	Voilà l'exemple même d'une consultation qui fait tout pour ne surtout pas consulter. Elle est presque introuvable ! Sinon, je subis de façon progressive depuis des années une pollution due aux échappements de kérosène et un bruit qui devient insupportable. Je demande donc : - la construction d'un 3e aéroport dans l'ouest de Paris afin de faire supporter de façon plus égalitaire les nuisances des aéroports (réf : Heathrow). Une décroissance du nombre de passagers et de vols sur Roissy se faisant au 'profit' de ce nouvel aéroport, permettrait de réduire les maladies - perte de sommeil, maladies cardiovasculaires, pulmonaires, stress et autres - contractées par les populations concernées par les couloirs aériens de Roissy. - l'instauration d'un plafonnement du nombre de vols. 400 000 mouvements par an doit être une limite afin de revenir à ce que nous subissions dans les années 80-90. -la mise en place d'un plan de réduction du bruit et de la pollution devrait être une priorité. Les avions les plus bruyants d'une part, les plus polluants d'autre part, devraient être interdits au décollage et à l'atterrissage des villes les plus peuplées. Un contrôle et un rapport mensuel - avec pour référence les seuils recommandés par l'OMS - devant être établi par deux sociétés neutres. - Les décollages et atterrissages de nuit devrait être interdits. Merci d'avoir pris le temps de me lire. Cordialement.
10/03/2022	13:02	scandaleux, relisez vous ou arretez les arnaques	prevenir' c'est EVITER , vous voulez reduire le bruit en augmentant généreusement la source sonore ? C'est a la fois aberrant, absurde et irrationnel, c'est au mieux de l'incompétence, mais c'est peut être juste percevoir a tous niveau des remunerations avec pour conséquence une grave dégradation du niveau de vie des personnes impactées... pensez a vos actes! regardez ce que vous faites. Il est fort probable que la personne lisant ceci soit tout en bas de l'échelle et n'en ai pas grand chose a faire, mais rendez vous bien compte que par votre participation vous etes pleinement associé a tout cela et donc responsable aussi.
10/03/2022	14:43	Nuisances sonores insupportables	Tout d'abord, cette consultation pourtant extrêmement importante est difficile à identifier... Depuis des années nous subissons à Montmorency des survols toujours plus nombreux, sans respect des horaires de nuit, ni des règles de survols puisque les trains d'atterrissage sont la plupart du temps sortis sur une zone où cela ne devrait pas être, augmentant ainsi le bruit déjà insupportable. _ Aux heures de pointes, jusqu'à 5 avions en ligne sont visibles et génèrent un bruit quasi incessant troublant le sommeil et la jouissance paisible de nos logements, même fenêtres fermées. La vie quotidienne est donc gravement perturbée. Un vrai plan de réduction du bruit et de la pollution semble, à cet égard, impératif ainsi que la réduction du nombre de survols plutôt qu'une

			augmentation. Pourquoi ne pas revenir au projet d'un troisième aéroport, prévu et abandonné il y a quelques années, permettant ainsi de répartir et donc d'alléger les nuisances ? Ces nuisances sonores et polluantes provoquent des insomnies, des états de stress, des maladies respiratoires, etc... La santé publique dans ce domaine ne semble, pourtant, vraiment pas être une préoccupation. Par avance, merci pour votre écoute et prise en compte.
10/03/2022	15	Stop aux nuisances aériennes	Bonjour, Je suis habitante d'Ermont depuis 1984 et la zone dans laquelle je réside est traversée par un couloir aérien dont le trafic ne cesse de s'intensifier au fil des ans...Nous sommes exaspérés par le bruit, les avions volent de plus en plus bas, les odeurs de kérosène (ce dernier provoque également le jaunissement et la crevaison des haies de nos jardins sans parler des problèmes de santé !).,, Qu'en est-il de l'écologie ? il est temps de réduire toutes ses nuisances...Nous comptons sur vous ! Bien cordialement
10/03/2022	15:01	un bon debut mais il faut aller plus loin	certes il y a des efforts, des études sur le bruit, des propositions d'aides etc... mais plutôt que de soigner un accidenté il vaudrait mieux prévenir l'accident... NON a l'augmentation continue et sauvage des avions sur le secteur, réduisez les vols et vous aller réduire directement et durablement les nuisances... En consultant les chiffres il est même prévu d'augmenter encore le trafic c'est sans fin et en totale démesure avec les faibles mesures actuelles... Vous demandez aux maires des communes des retours et signatures de plans de bruits et vous les ignorez joyeusement jusqu'a signer a leur place pour 'montrer' qu'il n'y a pas grand chose... il n'y a pas que l'argent dans la vie, assumez et arretez les degats, prennez les vraies actions R : restrictions d'exploitation visant à éradiquer certaines source Arrêtez les réunions buffets pour mutuellement vous congratuler sur le travail bien fait, et faite un vrai travail, réduisez reelement le bruit!
10/03/2022	16:12	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Nous avons déjà suffisamment d'avions comme ça. Stop à la pollution et aux nuisances sonores!!! - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (contre les 680 000 projetés). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Et plus globalement développer une flotte aérienne compatible avec les objectifs climat de la France et la santé physique et psychique des riverains qui subissent les nuisances aériennes. Pour toutes ces raisons je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	16:32	Refus de la proposition des nouveaux plans de vol sur Roissy CDG	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés . Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France.A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables . ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle , les avions survolent nos villes et villages à trés basse altitude en virage de jour comme de nuit .. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z,cette decision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit , cette situation n'est pas acceptable.

10/03/2022	16:34	Refus de la proposition des nouveaux plans de vol sur Roissy CDG	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés . Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France.A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables . ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle , les avions survolent nos villes et villages à trés basse altitude en virage de jour comme de nuit .. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z,cette decision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit , cette situation n'est pas acceptable.
10/03/2022	16:37	Refus de la proposition des nouveaux plans de vol sur Roissy CDG	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés . Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France.A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables . ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle , les avions survolent nos villes et villages à trés basse altitude en virage de jour comme de nuit .. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z,cette decision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit , cette situation n'est pas acceptable.
10/03/2022	16:42	Refus de la proposition des nouveaux plans de vol sur Roissy CDG	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés . Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France.A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables . ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle , les avions survolent nos villes et villages à trés basse altitude en virage de jour comme de nuit .. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z,cette decision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit , cette situation n'est pas acceptable.
10/03/2022	16:51	gêne sonore avion mitry mory	Bonjour, je confirme qu'il y a beaucoup de nuisances sonores là où je vis à cause des avions qui passent jour et nuit au dessus de nos habitations. Ces passages répétitifs à tout heure sont vraiment une gêne sonore pour les habitants de notre quartier.
10/03/2022	16:52	gêne sonore avion Mitry Mory	Bonjour, je confirme qu'il y a beaucoup de nuisances sonores là où je vis à cause des avions qui passent jour et nuit au dessus de nos habitations. Ces passages répétitifs à tout heure sont vraiment une gêne sonore pour les habitants de notre quartier.
10/03/2022	18:12	NON au PPBE !	Le PPBE aéroport qui est actuellement soumis à consultation publique, est établi pour une durée de 5 ans et il est censé « évaluer, prévenir et réduire » le bruit aérien, l'Etat s'engageant à le faire respecter en imposant des mesures contraignantes à l'aéroport concerné. Or le dernier PPBE n'a servi à rien : le transport aérien a continué d'augmenter et la population impactée par le bruit a elle aussi augmenté pour ne pas dire explosé. Ce qui revient à dire que l'Etat prétend s'occuper d'un problème alors qu'en fait il laisse faire et n'encadre rien. Bien au contraire puisque le nouveau plan prévoit et entérine une augmentation du trafic de 180.000 mouvements/an supplémentaires ! Ce n'est pas un « Plan de Prévention du Bruit », c'est un « Plan d'Organisation du Bruit ». Quant aux demandes légitimes des associations qui ne recherchent que le respect des préconisations de l'OMS ou ce qui se fait dans les autres aéroports internationaux, elles sont (comme d'habitude ?) ignorées par l'Etat. Nous voulons : - la descente douce qui se déclenche quand l'avion se trouve encore à plus de 3000 mètres, sur une trajectoire en pente douce, moteur au ralenti, sans palier, jusqu'au touché de piste. L'avantage pour les 400.000 habitant du territoire de la Confluence, est que nous serons survolés beaucoup plus haut et surtout au ralenti, générant un bruit et une consommation de kérosène minimum. (CIRENA) - La prise en compte des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit: Plafonnement du trafic de Roissy à 500.000 mouvements annuels. Plafonnement du trafic nocturne à 30.000 mouvements annuels entre 22 H et 6 H à l'instar des aéroports de Francfort,

			Heathrow, Madrid... Adoption d'un échéancier de réduction du trafic nocture dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22H et 6 H. Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22 H à 6 H. MERCI DE PENSER AUX CITOYENS AVANT DE PENSER AUX INTERETS ECONOMIQUES DE CERTAINES ENTREPRISES ! NB : car de toute façon, le transport aérien contribue à la désindustrialisation de la France : non, il n'est pas créateur d'emplois !
10/03/2022	19:14	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

10/03/2022	20:30	Aéroport de Roissy: réduction du bruit	_retirer la mention de croissance du trafic envisagée (*180000 mouvements/an,soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. _Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019. _Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h(la moitié du trafic de 2019) un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puistendre progressivement versun couvre-feu. _Prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l'OMS _Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
10/03/2022	21:13	Une aberration	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales.
10/03/2022	21:54	A quand des mesures pour réduire les nuisances de cet aéroport « poubelle » !!!!	Propriétaire d'une maison à Montmorency, celle -ci se situe sur un couloir aérien. Mon quotidien a complètement été bouleversé depuis mon arrivée récente sur cette commune. Le niveau des nuisances sonores est très important et je pèse mes mots. Toutes les 30 secondes un avion survole ma maison et mon jardin. Le bruit est assourdissant et nous voyons de près ces avions qui lâchent sur nos maisons, leur pollution! C'est un inacceptable que le gouvernement prenne aucune mesure pour réduire les nuisances et contraindre cet aéroport poubelle pour qui tous les droits sont permis! Ou sont les mesures qui nous aideraient comme interdire les avions presque vides de décoller, interdire aux avions bruyants et polluants de survoler notre pays, d'imposer un couvre-feu, d'investir dans la recherche pour qu'à court-terme des avions moins bruyants et ecolos soient plus présents. Pendant ce temps, nous sommes obligés de subir avec nos enfants ce ballet incessant et nuisible à notre santé!
10/03/2022	22:06	avis de l'association 'les Amis du Village d'Eragny' 95610	Vols de nuit : L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : nous exigenso le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic

			envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - Acter la mise en place en 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:09	avis de l'association 'les Amis du Village d'Eragny' 95610	Vols de nuit : L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : nous exigenso le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations

			impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - Acter la mise en place en 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:11	avis de l'association 'les Amis du Village d'Eragny' 95610	Vols de nuit : L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : nous exigenso le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations

			impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. - Acter la mise en place en 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:12	Les mesures proposées ne sont pas suffisantes. Je soutiens Advocnar dans ses revendications	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:15	avis de l'association 'les Amis du Village d'Eragny' 95610	Vols de nuit : L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : nous exigenso le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2- Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3- Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4- Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations

			impactées à l'issue du plan. 5- Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6- Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. 7- Acter la mise en place en 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:16	avis de l'association les Amis du Village d'Eragny 95610	Vols de nuit : L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : nous exigenso le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2- Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3- Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4- Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations

			impactées à l'issue du plan. 5- Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6- Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. 7- Acter la mise en place en 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
10/03/2022	22:40	Contestation du PPBE de l'aerodrome Paris Charles De Gaulle	Bonjour, Des informations nous sont donnees pour decrire les evolutions a venir 2022/2026 sur les zones de bruit et traffic associe. Nous vivons dans la communaute de communes Carnelle Pays de France, a l'ouest des pistes Nord, cependant nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons releve dans les evolutions a venir des incoherences inacceptables. Zone de bruit non conforme a la realite presentee. Le portail 'A-B' du VPE double nord ne resulte d'aucune trajectoire officelle, les avions survolent nos villes et villages a tres basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires reputees les plus silencieuses0 et la fermeture immediate du portail A-B Trajectoire 5Z cette decision transfere tous les vols de nuit sur notre territoire ce n'est pas acceptable. Nous vivons dans un espace naturel avec une faune diverse etant dans la vallee de l'Ysieux classee pour la protection de l'environnement. Merci par avance de la consideration et de la protection de notre environnement classe.
11/03/2022	09:05	SVP NON !	Bonjour je viens tout juste d'emménager il y a 6 mois j'ai fuis le bruit des grandes villes j'ai fuis le 93 pour avoir la tranquillité la détente et le bonheur de vivre en province . Car ayant un travail pénible ou je travail plus de 12h par vacation , le sommeil de nuit et le repos était devenu vitale pour ma sante mental. je ne peux donc pas concevoir aujourd'hui de me retrouver de nouveau dans une zone de bruit et de trafic associes . il faut respecter les trajectoires officielle et la fermeture immédiate de nouveau portail (A-B) . cet décision de transférer les vols sur notre territoire deplus en nuit n'est pas acceptable .
11/03/2022	10:06	Prévention du bruit et de la pollution dus aux nuisances aériennes CDG	Merci de noter que j'approuve totalement cette pétition en faveur de la population voisine à CDG et la situation dramatique relative à la pollution générée par les trafics aériens . Il en va de la santé public Moins de voyages d'affaires sont générés par la COVID 19 entre autres est une des raisons générant cette non construction.... Moins de voyage touristiques devraient également suivre vu la situation en général , par exemple hausse des énergies etc....
11/03/2022	10:07	Prévention du bruit et de la pollution dus aux nuisances aériennes CDG	Merci de noter que j'approuve totalement cette pétition en faveur de la population voisine à CDG et la situation dramatique relative à la pollution générée par les trafics aériens . Il en va de la santé public Moins de voyages d'affaires sont générés par la COVID 19 entre autres est une des raisons générant cette non construction Moins de voyage touristiques devraient également suivre vu la situation en général , par exemple hausse des énergies etc

11/03/2022	11:14	Avis défavorable au PPBE de ROISSY	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
11/03/2022	11:33	Opposition Projet	Bonjour, Des informations nous sont donnees pour decrire les evolutions a venir 2022/2026 sur les zones de bruit et traffic associe. Nous vivons dans la communaute de communes Carnelle Pays de France, a l'ouest des pistes Nord, cependant nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons releve dans les evolutions a venir des incoherences inacceptables. Zone de bruit non conforme a la realite presentee. Le portail 'A-B' du VPE double nord ne resulte d'aucune trajectoire officelle, les avions survolent nos villes et villages a tres basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires reputees les plus silencieuses et la fermeture immediate du portail A-B Trajectoire 5Z cette decision transfere tous les vols de nuit sur notre territoire ce n'est pas acceptable. Nous vivons dans un espace naturel avec une faune diverse etant dans la vallee de l'Ysieux classee pour la protection de l'environnement. Merci par avance de la consideration et de la protection de notre environnement classe.

11/03/2022	13:59	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
11/03/2022	14	Avis defavorable	Mon avis est défavorable a ce projet
11/03/2022	14:23	NON au TERMINAL 4	Retirer la mention de croissance du trafic avec plafonnement à 500000 mouvements par an, dont 30000 mouvements par an entre 22 h et 6 h. Fixation d'un objectif de réduction de bruit surtout la nuit.
11/03/2022	14:29	NON au TERMINAL 4 ET A L'AUGMENTATION DU BRUIT	Pa de croissance du trafic comme envisagé, donc non ouverture du terminal 4. Réduction des vols la nuit entre 22 h et 6 h avec interdiction de vol pour les avions les plus bruyants. Objectif plus général de baisse du bruit.
11/03/2022	14:39	PPBE	Stopper croissance trafic envisagée. Plafonner les mouvements annuels à 500 000. Plafonner le trafic nocturne (entre 22h et 6h) à 30 000 mouvements par an. Fixer un objectif de réduction du bruit. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

11/03/2022	15:38	STOP AUX NUISANCES AERIENNES	Bonjour, Nous habitons à Ermont dans le Val d'Oise. Les nuisances aériennes sont déjà insupportables, donc je vous demande de : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
11/03/2022	16:56	je veux ma tranquilité de jour comme de nuit	j'ai déménagé à Luzarches pour être au calme , je demande que le nombre de vols de nuit soit réduit de façon drastique je ne voudrais pas amputer mon espérance de vie et de retraite de 3 ans à cause des nuisances aéroportuaires. je veux l'interdiction des avions les plus bruyants de jour comme de nuit. je rends donc un avis défavorable à ce plan
11/03/2022	16:56	je veux ma tranquilité de jour comme de nuit	j'ai déménagé à Luzarches pour être au calme , je demande que le nombre de vols de nuit soit réduit de façon drastique je ne voudrais pas amputer mon espérance de vie et de retraite de 3 ans à cause des nuisances aéroportuaires. je veux l'interdiction des avions les plus bruyants de jour comme de nuit. je rends donc un avis défavorable à ce plan
11/03/2022	17:03	MA TRANQUILLITE NUIT ET JOUR !	Je me suis installée à Luzarches pour être au calme, je demande que le nombre de vols de nuit soit réduit de façon drastique ! Je ne voudrais pas amputer mon espérance de vie de 3 ans à cause des nuisances aéroportuaires. Je veux l'interdiction des avions les plus bruyants de jour comme de nuit. Je rends donc un AVIS DEFAVORABLE à ce plan
11/03/2022	17:07	Nuisances sonores avions / Roissy CDG - Commune Montigny Les Cormeilles 95370	{{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Perspectives de trafic : }} Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{Mesures à intégrer dans le PPBE : }} Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à

			30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
11/03/2022	17:14	Bruit des avions en permanence dans le ciel de l'Île de France	Le bruit de avions continuel dans le ciel de l'Est de l'Île de France ne permet pas un développement apaisé de l'habitat des villes proche de la capitale. Le loisir (pour la plupart) des uns contribue à une désagréable nuisance de ceux restés au sol... La désertification, par la jeunesse, de ces villages est-elle mesurée dans le constat de pollution sonore, même quand celle-ci parait minime une fois entendue, la périodicité des survols devient matière obsessionnelle et le bruit des avions l'ennemie numéro un de la survie dans ces paysages...
11/03/2022	17:15	Bruit des avions en permanence dans le ciel de l'Île de France	Le bruit de avions continuel dans le ciel de l'Est de l'Île de France ne permet pas un développement apaisé de l'habitat des villes proche de la capitale. Le loisir (pour la plupart) des uns contribue à une désagréable nuisance de ceux restés au sol... La désertification, par la jeunesse, de ces villages est-elle mesurée dans le constat de pollution sonore, même quand celle-ci parait minime une fois entendue, la périodicité des survols devient matière obsessionnelle et le bruit des avions l'ennemie numéro un de la survie dans ces paysages...
11/03/2022	19:11	REVENDICATIONS : PPBE Aéroport Roissy Charles de Gaulle	Revendications : - le non respect des couloirs décollage, atterrissage, trop de déviance - Stop au développement de l'aéroport CDG le trafic aérien de CDG augmente depuis 20 ans, sans relâche, induisant une augmentation du bruit , induisant également suite au développement de l'aéroport une augmentation du trafic routier, traversant les villages, villes - Droit au sommeil : stop au trafic nocturne , diviser par 2 le flux d'avion la nuit - idéalement instaurer un couvre feu 22h - 6h - Non au T4 - L'environnement de l'aéroport CDG est saturé, stop à son développement, oui à la création d'un autre aéroport.
11/03/2022	22:08	je souhaite dénoncer le PPBE qui ne protège pas les riverains de l'impact du bruit de l'aéroport	je demande de retirer la mention de croissance du trafic envisagé instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6 h à 30000 mouvements/an fixer un objectif de réduction du bruit prendre la référence du seuil de bruit de l'OMS interdire les catégories d'avions les plus bruyants la nuit
12/03/2022	10:22	Réduire le nombre d'avions	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres

			grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
12/03/2022	11:18	avis défavorable	Ma synthése :« Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle » Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Ma conclusion : « Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	11:22	avis défavorable	Ma synthése :« Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle » Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Ma conclusion : « Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	11:57	Un PPBE qui valide la continuité des nuisances aériennes	Je constate que depuis plusieurs années les nuisances aériennes causées par l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle n'ont cessé d'augmenter, surtout la nuit. Ce plan proposé ne propose pas d'amélioration. Pire, il propose une augmentation du trafic aérien (180000 vols supplémentaires) et ne réduit pas les vols de nuit alors qu'il serait nécessaire d'instaurer un couvre-feu la nuit. Ce plan, s'il est adopté tel quel, ne contribuera pas à la prévention du bruit mais risque de dégrader encore plus les conditions de vie des populations qui subissent le trafic aérien.
12/03/2022	12:44	Pollution due a la dépose des résidus de gaz	Bonjour Une consultation sans un sondage des habitants ne sert a rien Pure formalité pour couvrir une décision déjà prise par le futur passage en force de l'administration Nous subissons déjà la pollution carbonique du dépôt de la solidification du gaz' la pluie acide sur les toits et jardins Nous ne souhaitons pas avoir le sort de Bussy St Georges Assorti d'une diminution de nos biens immobiliers Une association de défense verra le jour prochainement Cordialement

12/03/2022	13:13	Plan de prévention du bruit	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

12/03/2022	13:14	Plan de prévention du bruit	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	15:32	Non au PPBE de Roissy CDG	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	15:35	nuisances sonores aériennes Mesnil le Roi	Depuis 2017, nous avons constaté une augmentation du nombre d'avions survolant notre jardin situé dans zone nord du Mesnil le Roi. En été, nous avons pu en dénombrer presque un avion par minute. Ceci nous empêche de profiter sereinement de notre extérieur. Le bruit est constant jour et nuit. Les avions survolent les habitations sans cesse même la nuit. Le sommeil est réellement gêné. Cela crée une réelle anxiété qui va nous conduire à quitter notre maison pour nous installer dans une zone plus calme car il en va de notre santé à présent. C'est vraiment dommage de vivre à 20 kms de l'aéroport Charles de Gaulle et de devoir subir les

			nuisances de cet aéroport de façon si directe. Il faut vraiment réagir, nous ne pouvons pas laisser souffrir comme ça la population de l'ouest de l'Ile de France.
12/03/2022	16:01	Pollution importante sur les habitants	Nous subissons un bruitinfernal et permanent sur nos têtes
12/03/2022	16:02	Remarques sur l'évolution des zones de bruit à venir 2022/2026	J'habite à Lassy, à l'ouest des pistes Nord de CDG. Actuellement quelques passages d'avions gênants la nuit (après 22 h), surtout l'été. L'évolution qui est proposée contient des incohérences inadmissibles. - Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. - Il est indispensable que les trajectoires de survol (trajectoires a priori les moins bruyantes) soit strictement respectées et que le portail A-B soit immédiatement fermé. -Trajectoires 5Z : cette décision qui transfère tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, n'est ABSOLUMENT PAS ACCEPTABLE !
12/03/2022	16:14	plafonner le trafic nocturne	Il faut plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements entre 22h et 6h et viser un couvre feu
12/03/2022	16:15	interdire les avions les plus bruyants la nuit	En prenant comme référence le seuil de bruit défini par l'OMS
12/03/2022	16:15	PPBE de l'aéroort de Roissy	- retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat - ne pas dépasser le trafic de 2019 en instaurant un plafonnement de trafic à 500 000 mouvements/an - plafonner le trafic nocturne. Interdire les avions les plus bruyants et viser progressivement un couvre-feu entre 22h et 6h. -fixer un réel objectif de réduction du bruit notamment celui des gros transporteurs en prenant comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Evaluer les résultats. - Définir des indicateurs d'évaluation de l'impact du bruit généré par les avions sur la santé des populations concernées.
12/03/2022	16:25	HAUTS DE SEINE	Les Hauts de Seine ne sont pas cités dans l'étude sur le bruit. Les avions d'Air France (entre autres) passent pourtant au bout de ma rue, sur la Seine, au niveau de la ville de Colombes. Certains à très basse altitude et très bruyants. De nombreux avions les uns après les autres, pendant 1 heure ou 2 puis silence, matin, après-midi, soir et nuit. Sans tenir compte des petits avions privés qui survolent la ville de Colombes au départ ou en direction du Bourget. Merci.
12/03/2022	16:37	Tourisme Parc naturel et GR	Une partie du territoire survolé fait partie du parc naturel régional Oise-Pays de France, espace de tranquillité, de promenade avec le GR 2, utile au slow tourisme c'est-à-dire se promener dans le calme en pleine nature. L'économie touristique sera négativement impactée.
12/03/2022	17:22	survol de nos communes	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés nous vivons dans la communauté de communes Carnelle Pays de France.A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. Zone de bruit non conforme à la réalité présentée. Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle,les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit.Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoire réputées les plus silencieuse) et la fermeture immédiate du portail A-B .Trajectoire 5Z, cette décision transfère tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit,cette situation n'est pas acceptable .

12/03/2022	18:14	Objet : avis sur le PPBE de l'aéroport Paris Charles de Gaulle	Le 12/3/2022 Mesdames, Messieurs, Selon Bruitparif près de 1,6 million de Franciliens seraient exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à cause du trafic de l'aéroport de Roissy. Cette exposition provoquerait des perturbations du sommeil, des troubles cardio-vasculaires et une baisse des capacités d'apprentissage. Sous les couloirs aériens de Roissy, les Franciliens perdraient jusqu'à trois années d'espérance de vie en bonne santé. Afin de préserver la santé des populations impactées par le bruit et la pollution des aéronefs et contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, comme le prévoit la convention Aarhus, ratifié par la France, nous demandons : - la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an) - le retrait des avions les plus bruyants - qu'un couvre-feu soit institué comme à Orly entre 23h30 et 6 heures en réorganisant les activités en conséquence - l'implantation de stations de mesure de bruit fixe sous les couloirs aériens - la réduction du trafic fret des aéronefs en favorisant le retour d'activités industrielles sur ce secteur afin de réduire notre dépendance envers certains pays ce qui favoriserait la création d'emplois dans d'autres activités que celles liées au transport. aérien. Cordialement. Présidente d'ADENCA 7. 77410 Claye-Souilly
12/03/2022	18:23	Objectifs du PPBE insuffisants face au réchauffement climatique	Alors que le GIEC vient de sortir son nouveau rapport sur les conséquences du réchauffement climatique, ce PPBE ne prévoit aucun plafonnement des mouvements d'avions, pire il table sur une croissance de 180 000 mouvements par an. L'aéronautique est un gros contributeur aux émissions de CO2 qui augmentent l'effet de serre, il faut absolument se donner des objectifs de réduction du trafic dans ce PPBE. Les progrès technologiques des avions, seuls, seront insuffisants pour réduire les émissions et pour permettre d'éviter une catastrophe climatique.
12/03/2022	19:27	LES FUTURS PLANS DE VOL	Il est inacceptable que les vols de Roissy départ ou arrivée passent au dessus de nos communes. les nuisances sonores des avions de jour comme de nuit est intolérable. la mise en place de ces nouveaux couloirs de vol augmenteraient fortement le survol de nos communes. je suis totalement contre...
12/03/2022	20:39	PPBE Roissy CDG	Pourquoi autoriser une augmentation des vols de nuit nuisibles pour notre sommelier en particulier entre 23h et 24H15? Les règlements européens ne concernent ils pas Soisy CDG? Il est avéré que des conséquences sur la santé en découlent. Pourquoi ne pas tenir comptes législations européennes ou françaises? Pour ce faire je suis contre l augmentation de la croissance du trafic évaluée 180 000 mots/an supplémentaires.je demande que le PPBE 2022 26 integre les mesures suivantes:retirer la mention croissance du trafic envisagée ,instaurer leplafonnement a 500 000 mets / an,trafic nocturne 30000mvts/an , réduction du bruit(OMS).Je rends un AVIS DEFAVORABLE sur le PPBE Roissy CDG
12/03/2022	20:41	Consultation Publique PPBE Roissy CDG	Pourquoi autoriser une augmentation des vols de nuit nuisibles pour notre sommelier en particulier entre 23h et 24H15? Les règlements européens ne concernent ils pas Soisy CDG? Il est avéré que des conséquences sur la santé en découlent. Pourquoi ne pas tenir comptes législations européennes ou françaises? Pour ce faire je suis contre l augmentation de la croissance du trafic évaluée 180 000 mots/an supplémentaires.je demande que le PPBE 2022 26 integre les mesures suivantes:retirer la mention croissance du trafic envisagée ,instaurer leplafonnement a 500 000 mets / an,trafic nocturne 30000mvts/an , réduction du bruit(OMS).Je rends un AVIS DEFAVORABLE sur le PPBE Roissy CDG

12/03/2022	21:38	Désapprobation du projet de PPBE de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	21:50	Des restrictions d'exploitation s'imposent	Ce projet de PPBE envisage timidement de recourir à l'étude de mesures de restriction d'exploitation de l'aérodrome. L'annexe 8 rappelle les propositions qui émanent des associations de riverains, mais il semblerait que la plupart de ces propositions ont été écartées dans le projet. Le plafonnement du trafic total de Roissy CDG à 500 000 mouvements annuels et l'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h n'ont pas été retenues malgré l'attente des habitants. Sans ces restrictions d'exploitation, le présent PPBE prépare tous les riverains de l'aérodrome à un avenir toujours plus insupportable.
12/03/2022	22:05	Projet ppbe	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie

			d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
12/03/2022	22:27	avis défavorable sur le projet de PPBE	Messieurs, Je souhaite rendre un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h : 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol...). Le prochain PPBE en l'état augmenterait encore ces chiffres. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	07:50	Avis sur le PPBE de Roissy	Bonjour Médecin je dénonce le grave préjudice en matière de santé publique que représentent les nuisances sonores aériennes imposées aux centaines de milliers de personnes survolées. Ces atteintes à la santé sont largement documentées par de nombreuses publications scientifiques. Les niveaux de bruits sont supérieurs aux niveaux de recommandation de l'OMS publiés en octobre 2019 et Bruitparif a publié le nombre de mois de vie en bonne santé perdus sous l'effet de ce préjudice sanitaire . _ Les indicateurs de bruit utilisés par l'administration reflètent mal le préjudice en matière d'effet sur la santé en particulier il intègre mal l'effet de fréquence des accidents sonores que représentent chaque survol _ Des mesures immédiates doivent être prises pour réduire le bruit : interdiction des vols de nuit pendant 8 h consécutives interdiction des avions les plus bruyants procédures décollage et atterrissage ainsi que trajectoires de moindre bruit plafonnement de l'activité aéroportuaire Respect des recommandations de l'OMS Le projet actuel de PPBE n'est pas adapté aux enjeux de santé publique les autorités s'exposent à un risque juridique de mise en danger de la santé d'autrui. risque aggravé par la connaissance des risques encourus et par le non respect de l'obligation à agir à travers un PPBE sérieux et responsable. _ j'exprime en conséquence un avis négatif à l'occasion de cette consultation Bien Cordialement _

13/03/2022	09:12	Très dur au quotidien et trajectoire qui n'est pas me reflet de la réalité	Bonjour, Récemment installé à Domont, je suis fort impacté par les nuisance aériennes. Chez le notaire aucun souci je vis d acquérir une maison dans une zone dite calme. La réalité est tout autre de 7h30 à 00h00 je subis le traffic aérien qui traverse le milieu de Domont via le parc des coquelicots. Sur les cartes ou via l outil vitrail, ce n est pas par là que l avion passe mais voilà ça fait 1 an et tous les jours la même déception des avions des avions... J ai utilisé tous les outils mis à notre disposition pour remonter le point sans succès... On me renvoie à la maison de l environnement qui ne donne pas suite. Soit les trajectoires sont respectées soit il faut mettre à jour la carte en fonction de la réalité et accompagner financièrement la population.
13/03/2022	09:42	Respecter la population trop c est trop que faut il faire pour se faire entendre	Je rejoins évidemment toutes les demandes ci dessous qui nécessaire Toute croissance du traffic serait une aberration il y a déjà un avion toutes les 3mn qui décollent c est insupportable Je n ai jamais eu de problème pour dormir mais je suis obligé de mettre des boules quies pour ne pas être réveillé par ces maudits avions. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
13/03/2022	10:34	Non à l'augmentation du trafic à Roissy CDG	Les nuisances actuelles sont déjà bien là et une augmentation du traffic serait insupportable! Insupportable à cause du bruit et de la pollution.

13/03/2022	11:27	Non aux nuisances sonores excessives !	Bonjour je demande les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu, - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	11:32	Stop aux bruits des avions	Pas de croissance du trafic. Soyons cohérents avec le rapport sur le climat. Retirer la mention de croissance du trafic plafonner les mouvements à 500 000 mouvements par an Le sommeil de qualité pour tous : plafonner le trafic nocturne : 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h. Prévoir des périodes de couvre feu notamment en période estivales. Fixer un objectif mesurable de réduction du bruit et indiquer les populations impactees prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS stop aux avions les plus bruyants la nuit et le week-end
13/03/2022	11:37	Je rends un avis très défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis très défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle et je souhaiterais: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Merci de prendre en compte tous les avis des riverains et citoyens.
13/03/2022	12:48	Non aux bruit des Avions	Non à la croissance envisagée par le PPBE
13/03/2022	12:52	Non à lacroissance prévue par le PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée par le PPBE. Instaurer un plafonnement de 500000 mouvements /an

13/03/2022	12:53	Ce PPBE ne tient pas compte de la réalité	Ce plan est strictement basé sur des modèlisations et non sur la réalité que nous subissons au quotidien. Pour preuve, j'habite à Franconville, et cette commune ne peut pas bénéficier d'aide à l'insonorisation. Pourtant je suis survolé par 2 couloirs, avec des bruits quasi continus, le bruit des avions s'enchainant, on entend encore l'avion qui vient de passer alors que le suivant se fait déjà entendre. Il n'y a pas de répit. Toutes les nuits je suis réveillé vers 5h30 du matin par les survols incessants. Alors que je dors très bien dans les endroits calmes. L'insonorisation des logements c'est très bien l'hiver, mais l'été, comment fait-on pour dormir la fenêtre ouverte ? Il faut se cloîtrer à l'intérieur avec des températures élevées. Alors ce plan qui prévoit encore une augmentation du trafic ne peut pas répondre à nos préoccupations, même avec des avions moins bruyants ! Parce que dans la vie réelle, je ne constate pas de réduction de bruit, mais plutôt une augmentation de la durée du bruit. Les conditions de bruit à Franconville sont devenues tellement insupportables que j'envisage de quitter la région. Mais peut-être est-ce cela le but recherché par ce PPBE ! En tout cas je reprends les propositions de l'ADVOCNAR et j'ajouterai l'extension des communes impactées par le bruit afin qu'elles puissent bénéficier d'aide à l'insonorisation, c'est un minimum. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

13/03/2022	14:08	Nuisances aériennes	Des mesures doivent être prises pour réduire le bruit, comme l'interdiction des vols de nuit pendant 8 h consécutives, l'interdiction des avions les plus bruyants, la modification des procédures de décollage et d'atterrissage ainsi que l'établissement de trajectoires de moindre bruit dans le simple respect des recommandations de l'OMS
13/03/2022	14:28	Réduction massive des bruits d'avion : Mesure de santé publique	- Pas de croissance du trafic. Soyons cohérents avec le rapport sur le climat du GIEC ! Et imposons les avions à hydrogène comme seuls avions autorisés de vol d'ici 10 ans. - Retirer la mention de croissance du trafic : Plafonner les mouvements à 500 000 mouvements par an. - Un sommeil de qualité pour tous : plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h. Prévoir des périodes de couvre feu notamment en période estivale. - Fixer un objectif mesurable de réduction du bruit et indiquer précisément les populations impactées. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire les avions les 20% plus bruyants la nuit et le week-end.
13/03/2022	14:41	Contre les nuisances sonores des avions	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu, - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Retrouvez le détail de nos propositions
13/03/2022	14:42	Contre la nuisance des avions	. Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Retrouvez le détail de nos propositions
13/03/2022	14:45	Les avions rendent la vie infernale à Ermont	Habitant d'Ermont, j'entends en moyenne un avion toutes les 3 minutes, parfois moins (on est plutôt de l'ordre d'un avion par minute au moment où je vous écris ce message, un dimanche à 14h45). Avec le conflit en Ukraine et le bruit que font ses avions, je me demande à chaque fois en ce moment si un de ses avions n'est pas là pour nous bombarder. Le bruit de ses avions est infernal, incessant. C'est une atteinte inacceptable à notre qualité de vie, avec une dégradation incessante ces 30 dernières années.

13/03/2022	14:51	Le nouveau PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle est une ineptie	Habitant Soisy sous Montmorency depuis plus de 35 ans j'ai constaté la forte augmentation du trafic de l'aéroport Charles-de-Gaulle et ses conséquences sur le niveau de bruit devenu insupportable. Je ne peux donc pas accepter les propositions du nouveau PPBE qui vise encore à augmenter le trafic et donc le bruit supporté par les riverains de jour comme de nuit. Quand il est écrit dans les objectifs de ce PPBE : « réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine » {{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Perspectives de trafic :}} Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{Mesures à intégrer dans le PPBE :}} Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
13/03/2022	15:35	Réduction du bruit lié aux couloirs aériens	Il faut interdire immédiatement la catégorie des avions les plus bruyants la nuit et, progressivement, la journée Réduire le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h et tendre vers un couvre-feu Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS
13/03/2022	15:36	Réduction du bruit lié aux couloirs aériens	Il faut interdire immédiatement la catégorie des avions les plus bruyants la nuit et, progressivement, la journée Réduire le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h et tendre vers un couvre-feu Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS

13/03/2022	15:42	Dénonciation du PPBE	Ce plan de prévention de réduit pas les nuisances subies par les riverains. Il faudrait : Retirer la mention croissance du traffic Instaurer un plafond de 500 000 mouvements/an Plafonner le traffic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22H et 6H Fixer un objectif de réduction du bruit et de dimiution de la population impactée Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie des avions les plus bruyants. Merci.
13/03/2022	15:59	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	16:06	AVIS DEFAVORABLE	IL FAUT : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	16:09	AVIS DEFAVORABLE	IL FAUT : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	16:27	Habitante de Cormeilles-en-Parisis gênée par les avions	Bonjour, J'habite actuellement à Cormeilles en Parisis et ressens une grande gène due aux passages des avions : - réveils les matins dès 6h tous les jours de la semaine - certains avions font nettement plus de bruit que les autres Suite à la lecture du rapport voici mes demandes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180 000 mouvements/an), - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan, - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS, - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement.
13/03/2022	16:31	Trop d'avions, de jour, comme de nuit	Habitante de Jouy-le-Moutier, je ne supporte plus le survol par des avions, de jour comme de nuit. De jour, les avions se succèdent à peine l'un s'éloigne , qu'un autre est en approche. J'ai apprécié la période du Covid, car enfin , le calme est revenu. Il est impératif de réduire le nombre d'avions, d'abord pour réduire leur impact carbone sur la planète, ensuite pour le calme des riverains. Il faudrait limiter le nombre de déplacement en avion par habitant à un seul AR par an. Il faut remplacer tous les trajets en France ou à moins de 1000 km par des trains. Et surtout, il faut interdire tout trafic aérien entre minuit et 6 h.
13/03/2022	17:07	Proposition pour une protection des	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000mouvements/an,soit +35%vs2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection de climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Plafonner le trafic nocturne à 30000/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019)un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

		riverains et une protection du climat	puis tendre progressivement vers un couvre feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par L'OMBRE. interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuits.
13/03/2022	17:09	Proposition pour une protection des riverains et une protection du climat	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements/an,soit +35% vs 2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection de climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Plafonner le trafic nocturne à 30000/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019)un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par L'OMS. interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuits.
13/03/2022	18:21	abandon de la politique d'expension de Roissy CDG	En raison de l 'urgence climatique, de la protection de la santé des riverains de plus en plus nombreux il est impératif de renoncer a l'accroissement du nombre de vol quotidien sur Roissy CDG. les vols de nuit doivent respecter les règlementations françaises et européennes. Les avions les plus bruyants doivent être interdits à Roissy CDG Le seuil de bruit recommandé par l'OMS doit être l 'objectif a atteindre
13/03/2022	18:32	Avis defavorable au PPBE	Il m'apparait indispensable d'integrer les mesures suivantes dans le futur PPBE: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
13/03/2022	19:02	Survol de nos communes	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022-2026 sur les zones de bruit et trafic associés, nous vivons dans la communauté de communes de Carnelle pays de France à l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolution à venir des incohérences inacceptables : zone de Bruits non conforme à la réalité présentée. le portail AB du VPE doublé Nord ne résulte d aucune trajectoire officielle,les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. ous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiat du portail AB,la trajectoire 5z cette décision transfert tous les vols de nuit sur notre territoire en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit cette situation n'est pas acceptable
13/03/2022	19:03	Bruits d'avions la nuit	Bonjour, il est extrêmement gênant d'etre réveillé la nuit à 4h ou 5h du matin par un avion bruyant qui passe trop bas de nos habitations. Le bruit en journée et surtout la nuit gâche nos quotidiens. Il est urgent d'instaurer un couvre feu la nuit de 22h à 6h du matin et interdire les vols nocturnes aux avions les plus bruyants.
13/03/2022	19:17	Pour un PPBE vraiment protecteur pour l'ensemble des populations survolées par les avions de ROISSY.	Ce projet doit vraiment tenir compte des remarques et revendications suivantes: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

13/03/2022	19:20	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

13/03/2022	19:23	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle : Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

13/03/2022	19:25	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy (PPBE)	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
13/03/2022	20:12	demande de mise en oeuvre effective de réduction du bruit auprès des riverains et plus globalement, de l'environnement	- demande de retrait de la mention de croissance du trafic envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat -instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements / an correspondant au trafic 2019, déjà intense sur la zone - instauration d'un couvre feu nocturne pour répondre aux enjeux sanitaires d'une population exposée de plus d'un million de riverains - réalisation d'une étude sur l'impact de l'aéroport sur la santé des riverains - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdiction dès à présent de la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit - mise en place dès à présent de mesures d'atterrissage et de survol moins bruyantes - interdiction des 'vols fantômes' dont l'unique objet et de permettre aux compagnies de conserver leur créneaux de vol - mesures de publicité plus larges auprès des riverains sur les activités et projets de l'aéroport

13/03/2022	20:12	demande de mise en oeuvre effective de réduction du bruit auprès des riverains et plus globalement, de l'environnement de l'aéroport (impact sur la faune)	- demande de retrait de la mention de croissance du trafic envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat -instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements / an correspondant au trafic 2019, déjà intense sur la zone - instauration d'un couvre feu nocturne pour répondre aux enjeux sanitaires d'une population exposée de plus d'un million de riverains - réalisation d'une étude sur l'impact de l'aéroport sur la santé des riverains - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdiction dès à présent de la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit - mise en place dès à présent de mesures d'atterrissage et de survol moins bruyantes - interdiction des 'vols fantômes' dont l'unique objet et de permettre aux compagnies de conserver leur créneaux de vol - mesures de publicité et concertation à développer de façon plus large auprès des riverains sur les activités et projets de l'aéroport - mise en place de contreparties plus importantes vis à vis des riverains (extension des périmètres de prise en charge de travaux d'isolation des logements, augmentation des mesures d'insertion emploi, d'aide sociale, d'aide à la rénovation des bâtiments publics...) et prise en charge des travaux d'isolation phonique dans des délais raisonnables (plus de 4 ou 5 ans d'instruction de dossier aujourd'hui !!!)
13/03/2022	23:33	Stop aux nuisances !	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc...). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la

			catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
14/03/2022	07:56	Non au bruit des avions	-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
14/03/2022	08:42	Avis défavorable	Je souhaite les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. merci par avance de prendre en compte l'avis des habitants d'Eaubonne
14/03/2022	09:39	De Rosny sous Bois à Eaubonne	Bonjour, J'avoue avoir été choqué lorsque j'ai été confronté aux bruits des avions sur la commune d'Eaubonne où nous nous sommes récemment installés. Je les trouves nombreux, bruyants et près. Ce que je ne comprends pas c'est que certains ont l'air de planer et font donc beaucoup moins de bruits. Pourquoi ne le font ils tous pas ? Pourquoi ne volent t ils pas plus haut ? Pourquoi certains couloirs aériens semblent être très proches les uns des autres ? Bref, je me dis que les spécialistes en la matière n'ont pas besoin de mes questions et savent parfaitement bien comment diminuer ces nuisances. Malheureusement comme d'habitude il doit y avoir un coût financier et que vaut la tranquillité du citoyen face à ça. Et quand j'entends que le trafic aérien va augmenter un seul mot me vient à l'esprit 'revendre'.
14/03/2022	10:54	Réduction du bruit des avions	Maintenir le trafic à ce qu'il était en 2019. Onterdire les avions bruyants sur Roissy et Orly

14/03/2022	10:55	Contre le nouveau PPBE	Bonjour, je viens de prendre connaissance du nouveau PPBE. Je suis absolument contre. Ayant vécu 40 ans à Goussainville en zone de bruit, je ne peux accepter ce nouveau plan. J'ai déménagé à Chaumontel ou il n'y avait presque pas d'avions. En 5ans déjà le trafic a augmenté. Au niveau santé vivre en zone de bruit est très néfaste, problème de sommeil, problème de concentration,...
14/03/2022	10:57	Trop de nuisances liées aux avions, à Conflans-Sainte-Honorine !!	Bonjour, J'habite à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines (78), et le vacarme provoqué par les nombreux passages d'avions est vraiment problématique. Sans comptez la pollution de l'air, j'en appelle aux pouvoirs publics pour réduire le trafic aérien le plus rapidement possible. Il en va aussi des enjeux climatiques. D'avance merci
14/03/2022	13:45	Réponse au PPBE du CDG	Bonjour, Nous habitons à Attainville et nous subissons le bruit des avions au décollage notamment sur notre terrasse et jardin. Ce bruit, notamment pour les gros porteurs au décollage (moteurs a plein gaz) est insupportable et comme tout bruit fort morbide, ce qui nous fait penser à déménager à moyen terme pour préserver notre santé.
14/03/2022	13:58	Non à ce PPBE obsolète	En tant que riverain je demande de : - retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mvts/an), incompatible avec la réduction du bruit présentée comme objectif et la protection plus générale de l'atmosphère, - instaurer un plafonnement à 500 000 mvts/an (trafic de 2019), - plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6h à 30 000 mvts/an, niveau comparable aux autres grands aéroports européens, - fixer un objectif de réduction du bruit, - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS, - interdire la nuit les avions les plus bruyants.
14/03/2022	14:07	PPBE de Roissy	Mon mari a fait des gardes de nuit à l'hôpital privé nord parisien à Sarcelles comme médecin accoucheur et se reposait difficilement entre 2 accouchements du fait du bruit des avions. Les riverains de Roissy et ceux surplombés par les couloirs aériens subissent des préjudices sur leur santé dus aux nuisances sonores avec insomnies fatigue stress retentissement cardiovasculaire et une espérance de vie diminuée Nous demandons que tous les moyens soient mis en œuvre pour réduire cette nuisance sonore et surtout l'arrêt des vols de nuit comme dans de nombreux autres pays au monde
14/03/2022	14:25	PPBE de Roissy	Mon mari a fait des gardes de nuit à l'hôpital privé nord parisien à Sarcelles comme accoucheur et se reposait difficilement entre 2 accouchements du fait du bruit des avions. Les riverains et ceux surplombés par les couloirs aériens subissent des préjudices sur leur santé dus aux nuisances sonores provoquant des troubles du sommeil, insomnie, fatigue, stress et retentissement cardiovasculaire et perte d'années d'espérance de vie. Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour diminuer les nuisances sonores aériennes avec surtout l'arrêt des vols de nuit comme cela est fait dans beaucoup d'autres pays au monde.

14/03/2022	15:56	Avis du conseil municipal de Compans (77290)	COMMUNE DE COMPANS Séance du 17 février 2022 Délibération n° 2022-15 Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents 11 Nombre de pouvoirs 4 Nombre de membres ayant pris part au vote ou représentés 15 L an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze février deux mille vingt-deux, s est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Coluche, dans le cadre exceptionnel régie par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de M. Joël MARION. Présents : M. Joël MARION, Mme Sophie BOUDISSA, M. Arnaud LEROUX, Mme Evelyne WEGEL, Mme Nelly DENONAIN, M. Éric SOMON, M. Marc MOREAU, Mme Naoual AIT-IDIR, Mme Isabelle JOLY, M. Manuel LAFIT, Fatima CHERFA. Étaient absents et représentés : Mme Sana EDDAFAOU ayant donné pouvoir à Mme Evelyne WEGEL, M. Bruno ANGEVIN ayant donné pouvoir à M. Marc MOREAU, M. Henri LEMOINE ayant donné pouvoir à M. Joël MARION, M. Claude DONINEAU ayant donné pouvoir à M. Manuel LAFIT Était absent excusé : / Secrétaire de séance : Sophie BOUDISSA POINT 2022-15 : DONNANT UN AVIS DANS LE CADRE DE L ENQUETE PUBLIQUE MENEE POUR LA REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT (PPBE) DANS L ENVIRONNEMENT DE L AEROPORT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE Monsieur Joël MARION, Maire, rappelle au conseil municipal qu il y a actuellement une enquête publique menée dans le cadre de la révision du plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aéroport Roissy Charles de Gaulle. La consultation publique sur ce projet a été lancée ce jeudi 20 janvier, pour deux mois. Cette procédure répond aux exigences de la directive européenne 2002/49/CE, qui prévoit que les aéroports supportant un trafic annuel de plus de 50.000 mouvements publient tous les 5 ans ce document d orientation, élaboré par les services de l Etat (Direction Générale de l Aviation Civile). Il s appuie sur les cartes stratégiques de bruit (CBS) réactualisées sur la base d hypothèses de trafic de court et de long terme, qui lui sont annexées, et expose les mesures, en cours et programmées pour la période 2022-2026, prises pour limiter l exposition au bruit liée au fonctionnement de la plateforme aéroportuaire. Le précédent PPBE de l aéroport de Paris Charles de Gaulle avait été approuvé en 2016 au titre de la troisième échéance de la directive en question. Les CSB sont destinées à permettre l évaluation globale de l exposition au bruit dans l environnement et à établir des prévisions générales de son évolution. Elles sont rendues publiques. Le document reprend ainsi les actions engagées ces 10 dernières années, et notamment celles qui étaient inscrites dans le PPBE de 2016, puis présente les actions prévues pour les 5 années à venir. Six types d actions sont envisagés : réduction du bruit à la source (par amélioration des performances acoustiques des moteurs essentiellement, désignées par la lettre S), planification des sols (P), procédures opérationnelles de vol (O), restrictions d exploitation (R), communication, information et études (C), et enfin les actions n entrant dans aucune des catégories précédentes (A). Le contenu du projet de PPBE avait été dévoilé en Commission Consultative de l Environnement (CCE) le 18 janvier dernier. Il a été défavorablement accueilli par les associations de défense des riverains, qui ont été manifestés devant la Préfecture du Val d Oise pour dénoncer son manque d ambition et l augmentation prévue du trafic (près de 180 000 mouvements en plus à l horizon 2025) et du nombre de personnes exposées (6000 personnes de plus en dépassement des seuils réglementaires en Lden, essentiellement dans le Val d Oise). Le PPBE comporte une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit supérieur aux valeurs limites fixées réglementairement et identifie les priorités pouvant résulter du dépassement de ces valeurs limites, les éventuels problèmes de bruit et les situations à améliorer. Il recense ensuite les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations ainsi identifiées par les cartes de bruit, notamment lorsque des valeurs limites fixées par la réglementation sont dépassées ou risquent de l être. Par ailleurs, il ne faut pas oublier l étude remise par BRUITPARIF en 2019 concernant l impact sur la santé des bruits en tous genres générés par les activités de l aéroport. Ainsi, c est 107 766 « années de vies en bonne santé » qui sont perdues tous les ans en Ile-de-France à cause des nuisances sonores liées aux transports. Au sein de la zone dense francilienne, environ 10 millions d habitants, soit 90 % de la population de la région, sont exposés à des niveaux de bruits supérieurs aux valeurs recommandées par l Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Parmi les

			communes les plus touchées, Compans, voisine de l aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Les habitants de Compans perdraient ainsi 38.1 mois de vie en bonne santé, selon une étude réalisée par Bruitparif en 2019. Ablon-sur-Seine 37,8 mois, Villeneuve-le-Roi 34.3 mois, etc. Dans ce cadre, Monsieur MARION propose que la Commune émette un avis relatif au problème de mise en oeuvre du programme d insonorisation des bâtiments, aux difficultés liées à une mauvaise coordination des dispositifs de rénovation acoustiques et thermiques, ainsi que l inscription de mesures permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées. Le conseil municipal Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l Environnement, Vu la consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle, Considérant les enjeux sanitaires liés au trafic aérien touchant fortement les communes de Seine-et-Marne situées dans l axe des pistes de Paris-CDG, et notamment la commune de Compans, dont il a été mis en lumière une perte de vie en bonne santé de 38,1 mois, eu égard à la conjugaison de fortes expositions aux nuisances sonores aéroportuaires à des expositions marquées aux nuisances générées par les transports terrestres, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Companais, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les délais de traitement, trop longs, des demandes d aide aux travaux d'insonorisation d'un logement proche d'un aéroport, Considérant que les travaux à visée énergétique sont souvent engagés sans prendre en compte les aspects liés à l acoustique, à la qualité de l air intérieur et à la ventilation, et que ces travaux ont même souvent un impact négatif sur le confort sonore ou sur le renouvellement de l air, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l association nationale d élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l aéroport de Roissy, Après avoir délibéré - EMET un avis réservé dans le cadre de l enquête publique menée pour la révision du plan de prévention du bruit dans l environnement de l aéroport de ROISSY-CHARLES DE GAULLE. - DEMANDE d'accélérer la mise en oeuvre du programme d'insonorisation des bâtiments (écoles, établissements sanitaires, logements) et d améliorer davantage l accès des riverains à ce programme. - DEMANDE un accompagnement des administrés qui permette une meilleure coordination des dispositifs de rénovation acoustique et thermique. - DEMANDE l inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : o Limiter les avions les plus bruyants, o Compléter le dispositif de sanction afin que les atterrissages sans créneau entre 0h et 5h soient bien sanctionnés par l ACNUSA, - AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier. - CHARGE le maire ou son représentant de l exécution de la présente délibération. APPROUVE À L UNANIMITE. FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CONFORME COMPANS, LE 17 FEVRIER 2022 Le Maire Joël MARION
14/03/2022	16:33	Je suis contre car déjà plus bruyant que prévu !	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et

			villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z, cette décision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable. Merci pour votre écoute
14/03/2022	17:37	Consultation PPBE CDG - Riverain de Soisy Sous Montmorency	Habitant dans la ville de Soisy-Sous-Montmorency, voici mes principales attentes fortes sur les futures mesures prévues par le nouveau PPBE: 1 - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019). Répartir et rééquilibrer le trafic sur Orly et autres aéroports parisiens. 2 - Plafonner le trafic nocturne à 15 000 mouvements par an entre 22h et 6h et tendre progressivement vers un couvre-feu. 3 - Réadapter les trajectoires d'atterrissage et de décollage au sein des TMA et CTR afin d'éviter le plus possible le survol des habitations. Prendre des trajectoires de contournement au dessus de zones désertes (champs ou forêts) situées vers le Nord. Cas des trajectoires passant au-dessus des villes d'Enghien les Bains Soisy Sous Montmorency (cf. zone en jaune à l'ouest sur la carte p118 du PPBE_CDG_2022_CP.docs). Même à 1000 mètre d'altitude, la nuisance est suffisamment forte pour empêcher les conversations en extérieur et empêcher d'ouvrir ses fenêtres l'été. Etudier un déplacement de ces trajectoires vers le Nord dont l'urbanisation est bien moins dense et bien moins peuplé. 4 -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5 - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6 - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit 7 - Réviser les critères d'éligibilité aux aides gouvernementales pour la protection et l'isolation phonique sur la ville de Soisy Sous Montmorency, considérée actuellement hors zone de nuisance. Mon actuelle adresse est considérée hors des zones d'éligibilité bien que nous soyons à la vertical des axes réguliers de survol des avions.
14/03/2022	17:39	Opposition évolution trafic	Des informations nous ont été données concernant les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle Pays de France à l'ouest des pistes Nord. A une exception près, nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z, cette décision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable. Cordialement
14/03/2022	19:03	Demande de modifications du PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour, Dans le cadre de cette consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle, je demande les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorisation d'avion plus bruyant la nuit. Cordialement,

14/03/2022	19:10	Mes commentaires concernant le projet PPBE	LE 14 MARS 2021, Bonsoir, Tout d'abord, ce projet ne répond plus à l'intérêt général qui est de préserver la santé des mondes vivants et la pérennisation de notre planète. On sait tous que le transport par avion est le plus polluant, le plus injuste parce qu'il n'est pas taxé sur le carburant, le plus laxiste en terme d'engagement environnemental et nous sommes tous coupables de vouloir aller partout très vite, toujours ailleurs, toujours plus vite, et pour quoi? Pour être malade et pour ne jamais être satisfait de ce qu'on a à portée de chemin....Entre prendre un avion 1 fois tous les 5 ans et partir tous les 2 mois ici et là, à 400 km ou 4000 km en avion, il y a un abysse. Et c'est une décision courageuse d'interdire ces fréquences abusives que nous devrons le salut de notre lieu de vie. A quoi bon prendre un avion pour visiter des lieux détruits par la pollution que ces avions ont engendrée.... Alors voici mes arguments pour que cette décision courageuse de modifier votre projet : Merci de votre aide Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
14/03/2022	19:20	Ça suffit	Tjrs plus de bruit de pollution et tjrs pour les mêmes je suis contre

14/03/2022	21:16	Les nuisances causées par les avions nous font vivre l'enfer	Aujourd'hui, les bruits causes par les avions sont une nuisance inhumaine. Envisager une augmentation du trafic est tout simplement une hérésie, environnementale, sociale. Privilégier l'économie sans se préoccuper des autres critères me semble tellement d'un autre temps que je suis effaré. Habitant de deuil la barre, je soutiens à 100% les mesures suivantes : - il faut retirer la mention de croissance du trafic envisagée. C'est tout simplement inacceptable - il faut instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an (le trafic de 2019). - plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an (entre 22h et 6h), un niveau en ligne avec les aéroports comparables en Europe - fixer un objectif chiffre, clair, ambitieux de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme seuil de référence le seuil de bruit recommande par l'oms - interdire les catégories d'avion les plus bruyantes Il serait temps de prendre en compte l'humain dans les décisions politiques.
14/03/2022	21:16	Les nuisances causées par les avions nous font vivre l'enfer	Aujourd'hui, les bruits causes par les avions sont une nuisance inhumaine. Envisager une augmentation du trafic est tout simplement une hérésie, environnementale, sociale. Privilégier l'économie sans se préoccuper des autres critères me semble tellement d'un autre temps que je suis effaré. Habitant de deuil la barre, je soutiens à 100% les mesures suivantes : - il faut retirer la mention de croissance du trafic envisagée. C'est tout simplement inacceptable - il faut instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an (le trafic de 2019). - plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an (entre 22h et 6h), un niveau en ligne avec les aéroports comparables en Europe - fixer un objectif chiffre, clair, ambitieux de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan - prendre comme seuil de référence le seuil de bruit recommande par l'oms - interdire les catégories d'avion les plus bruyantes Il serait temps de prendre en compte l'humain dans les décisions politiques.
15/03/2022	07:19	Notion jour nuit	Le concept jour/ nuit du PPB n est pas conforme. En effet, avoir une nuit de 23h30 à 6h, offre aux riverains seulement 6h30, de 'répit' sonore. Cela va à l encontre des recommandations des experts pour la bonne santé des gens. En effet, quand il est reconnu qu il faut 8 à 10h de repos, le PPB ne laisse que 6h30. Pour cette raison, le ppb est néfaste aux personnes incluses et riveraines du périmètre défini dans le PPB, et sûrement coûteux pour la sécurité sociale.
15/03/2022	09:34	Dénonciation du PPBE	Je demande les mesures suivantes : Retrait de la mention de croissance du trafic envisagée. Instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants.
15/03/2022	09:46	Consultation du public sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy	Bonjour, Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

15/03/2022	10:19	Il faut que cela cesse !	{{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Perspectives de trafic : }} Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{Mesures à intégrer dans le PPBE : }} Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement {{vers un couvre-feu}}. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. {{Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.}} Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{Je rends un avis défavorable}} sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
15/03/2022	10:45	Prise en compte des répercussions graves	Bonjour, de part ces répercutions graves sur la qualité de vie, la santé et sur l'environnement, je demande que soit pris en compte les études allant à l'encontre du bien fondé du projet de PPBE. Merci.
15/03/2022	10:46	Prise en compte des répercussions graves	Bonjour, de part ces répercutions graves sur la qualité de vie, la santé et sur l'environnement, je demande que soit pris en compte les études allant à l'encontre du bien fondé du projet de PPBE. Merci.
15/03/2022	11:42	Traffic de nuit.	J'habite à Herblay. Le bruit la journée passe encore, bien que certains avions volent très bas. La nuit cela est très dérangeant, voire intolérable, à croire que ce sont des avions plus bruyants qui circulent la nuit. Il faut absolument que les avions respectent les normes recommandées par l'OMS et les procédures définies pour le décollage et l'atterrissage. Salutations
15/03/2022	11:45	Traffic de nuit.	J'habite à Herblay. Le bruit la journée passe encore, bien que certains avions volent très bas. La nuit cela est très dérangeant, voire intolérable, à croire que ce sont des avions plus bruyants qui circulent la nuit. Il faut absolument que les avions respectent les normes recommandées par l'OMS et les procédures définies pour le décollage et l'atterrissage. Salutations

15/03/2022	11:53	Dénonciation du PPBE	On essaie de nous endormir !! Il est impossible que les nuisances (bruit et pollution) n'augmentent pas alors qu'on nous prédit une augmentation du trafic de 35% !! _ Il faut retirer la mention de croissance du trafic envisagée,(+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) _ Il faut plafonner les mouvements : inférieur ou égal au trafic de 2019 _ Il faut une garantie que le trafic nocturne ne dépasse pas les 30000 mouvements entre 22h et 6h _ Il faut tendre vers un couvre-feu pour la nuit _ Il faut fixer un objectif de diminution du bruit et en communiquer les bénéfices sur les populations impactées _ Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS _ Et il faut interdire les avions les + bruyants la nuit.
15/03/2022	11:59	non favorable au developpement du bruit sur le 95	bonjour j habite Ezanville et j'ai à subir le bruit de nombreux avions y compris la nuit alors que je pensais qu'il y avait un trève la nuit. j'ai bien lu ce que vous proposez et trouve que sur Roissy n'est pas pris en compte les ombreuses perturbatins que le tarfic dex avions provoque. Oui bien sur on a besoin de se dépalcer mais je ne veux pas que l'on développe l'activité de l'aéroport Roissy Charles de Gaule =>Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales sur Roissy. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens de Roissy et du 95 survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Certains avions ne font pas de bruit donc il suffit d'investir - Fedex par exemple doit pouvoir faire cela . ses avions sont repérables car bruyants Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. non n'augmentez pas le trafic - faites un aéroport ailleurs en rase campagne et développez le fret.Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. merci de votre compréhension - developpez les trains par exemple

15/03/2022	12:07	PPBE de Roissy CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

15/03/2022	12:12	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

15/03/2022	12:34	AVIS DEFAVORABLE AU PROJET	Nous habitons Conflans sainte Honorine et nous souffrons des vols à toute heure du jour et de la nuit, à des altitudes très basses. Ces nuisances sont invivables. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}

15/03/2022	12:35	AVIS DEFAVORABLE AU PROJET	Nous habitons Conflans sainte Honorine et nous souffrons des vols à toute heure du jour et de la nuit, à des altitudes très basses. Ces nuisances sont invivables. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
15/03/2022	12:59	PPBE	Bonjour nous sommes des habitants de Montmorency gênés par le bruit des avions qui volent trop bas et nous perturbent jour et nuit avec des pics de nuisance lorsqu'il fait beau (les avions volent encore plus bas) ainsi qu'en été lorsque nous ouvrons les fenêtres ou que nous tentons de profiter de notre terrasse. Merci de mettre en place des mesures efficaces pour limiter ces nuisances en supprimant le trafic nocturne au moins de minuit à 6h du matin et en n'augmentant pas le trafic aérien le jour ainsi qu'en imposant des seuils de bruit et des hauteurs de vol respectés par les compagnies aériennes. Cela ne semble pas vraiment être le cas dans le plan proposé.
15/03/2022	13:01	Consultation du PPBE	Bonjour nous sommes des habitants de Montmorency gênés par le bruit des avions qui volent trop bas et nous perturbent jour et nuit avec des pics de nuisance lorsqu'il fait beau (les avions volent encore plus bas) ainsi qu'en été lorsque nous ouvrons les fenêtres ou que nous tentons de profiter de notre terrasse. Merci de mettre en place des mesures efficaces pour limiter ces nuisances en supprimant le trafic nocturne au moins de minuit à 6h du matin et en n'augmentant pas le trafic aérien le jour ainsi

			qu'en imposant des seuils de bruit et des hauteurs de vol respectés par les compagnies aériennes. Cela ne semble pas vraiment être le cas dans le plan proposé.
15/03/2022	13:02	Consultation du PPBE	Bonjour nous sommes des habitants de Montmorency gênés par le bruit des avions qui volent trop bas et nous perturbent jour et nuit avec des pics de nuisance lorsqu'il fait beau (les avions volent encore plus bas) ainsi qu'en été lorsque nous ouvrons les fenêtres ou que nous tentons de profiter de notre terrasse. Merci de mettre en place des mesures efficaces pour limiter ces nuisances en supprimant le trafic nocturne au moins de minuit à 6h du matin et en n'augmentant pas le trafic aérien le jour ainsi qu'en imposant des seuils de bruit et des hauteurs de vol respectés par les compagnies aériennes. Cela ne semble pas vraiment être le cas dans le plan proposé.
15/03/2022	14:08	PPBE aérodrome Paris Charles de Gaulle	Bonjour, Je vous demande de prendre en compte les mesures suivantes suite à la consultation public du PPBE cité en objet: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements/an, soit 35%vs2019)incompatible avec la réduction du bruit et de la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22H et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement.
15/03/2022	14:15	Stop aux nuisances sonores	J'habite rue d'enghien à Eaubonne et ma famille et moi subissons les nuisances sonores épouvantables liées au trafic aérien. Les bruits s'arrêtent vers 1h 30 du matin pour reprendre vers 5 h. Les vols sont espacés d'une minute pendant certaine période et le trafic est donc quasi continu. Ces nuisances affectent le sommeil donc notre santé. Elles s'accompagnent en outre d'une intense pollution. Le premier confinement nous a permis de retrouver le calme tant nous avons pu constater les effets dévastateurs d'un trafic aussi intense sur la santé des cotoyens. Il est intolérable que nos cris d'alarme ne soient pas davantage écoutés et il est grand temps que les choses évoluent dans le bon sens.
15/03/2022	14:32	Retirer la mention de croissance du traffic envisagée	Bonjour, Partir sur une augmentation du traffic est incompatible avec la réduction du bruit et surtout avec la protection du climat. Si l'on souhaite réduire notre émission de carbonne, il est urgent de penser à d'autres solutions qu'au transport aérien qui le moyen de transport le plus polluant par kilogramme transporté. On doit donc réduire le traffic au plus vite et c'est ce qui doit être présent dans ce texte : prévoir non une augmentation, mais une réduction du traffic.
15/03/2022	14:42	fixer un objectif de réduction de bruit	Bonjour, Je demande de fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan ainsi que le niveau sonore maximum auxquelles elles seront soumises. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle en l'état.

15/03/2022	14:42	Avis defavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Bonjour, habitant, chemin du Pré Hacqueville à Saint leu la Foret porte un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. je subis des nuisances insupportables du aux vols d'avions jours et nuits. C'est catastrophique pour la santé, le sommeil et au quotidien. etant Journaliste je suis sur le point de faire un sujet pour les différents medias pour lesquels je collabore: Europe 1, Libé, Society. Voici les points qui me font porter un avis défavorable sur ce sujet: Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
15/03/2022	15:12	PPBE Avis défavorable	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée : +180 000 mouvements par an. Plafonner le trafic aérien à 500 000 mouvements par an. Refuser toute augmentation sur le Hub de Roissy. Transférer le Hub de Roissy sur Lyon Bordeaux Nantes Fermer Roissy de 22h00 à 06h00 comme Orly. Détourner le fret aérien nocturne sur Beauvais ou Vatry. Fixer un objectif de réduction de bruit. Sanctionner sévèrement les manquements aux dépassements des planchers d atterrissage (Amende 100 000 € par dépassement à verser avant l envol suivant). Obliger les pilotes à utiliser prioritairement la piste Nord. Je rends donc un avis très défavorable sur le projet de Plan de Prévention du bruit dans l Environnement de Roissy Charles de Gaulle. 95160 MONTMORENCY

15/03/2022	15:14	Consultation publique PPBE Roissy	Bonjour, Je souhaite que le PPBE soit réellement protecteur pour les populations survolées par les avions de Roissy, soit : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
15/03/2022	15:49	prévention des bruits de l'aéroport CDG	Bonjour, habitant dans le Val d'Oise, à Montigny les cormeilles, depuis la 2ème semaine de Mars je constate des passages de très nombreux avions avant 6H du matin et jusqu'à 8h30 environ, il en passe un toutes les 40 secondes par moment. C'est insupportable tant pour le bruit que pour la pollution de l'air. ce qui est curieux sont ces survols matinaux, le reste de la journée : quelques avions, chaque matin c'est un défilé très désagréable. Quand seront prises des mesures sérieuses pour éviter ces survols de banlieues ?
15/03/2022	17:21	NON AU BRUIT DES AVIONS EN VAL D'OISE	Je demande : - l'instauration d'un plafonnement à 500000 mouvements/an (données 2019) - le plafonnement du trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h pour tendre en 2026 à un reel couvre feu . - retirer du PPBE la mention de croissance du trafic qui est strictement incompatible avec la reduction des nuisances sonores et la protection du climat - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
15/03/2022	17:21	NON AU BRUIT DES AVIONS EN VAL D'OISE	Je demande : - l'instauration d'un plafonnement à 500000 mouvements/an (données 2019) - le plafonnement du trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h pour tendre en 2026 à un reel couvre feu . - retirer du PPBE la mention de croissance du trafic qui est strictement incompatible avec la reduction des nuisances sonores et la protection du climat - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
15/03/2022	17:23	NON AU BRUIT DES AVIONS EN VAL D'OISE	Je demande : - l'instauration d'un plafonnement à 500000 mouvements/an (données 2019) - le plafonnement du trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h pour tendre en 2026 à un reel couvre feu . - retirer du PPBE la mention de croissance du trafic qui est strictement incompatible avec la reduction des nuisances sonores et la protection du climat - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
15/03/2022	17:23	NON AU BRUIT DES AVIONS EN VAL D'OISE	Je demande : - l'instauration d'un plafonnement à 500000 mouvements/an (données 2019) - le plafonnement du trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h pour tendre en 2026 à un reel couvre feu . - retirer du PPBE la mention de croissance du trafic qui est strictement incompatible avec la reduction des nuisances sonores et la protection du climat - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
15/03/2022	18:23	Consultation pour dénoncer ce PPBE	Demande pour les mesures suivantes: . retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. . Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an. . Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre vers un couvre-feu. . Fixer un objectif de réduction du bruit. . Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. . Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
15/03/2022	20:01	Propositions à intégrer au PPBE	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction

			du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
15/03/2022	20:02	Propositions à intégrer au PPBE	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
15/03/2022	20:04	Propositions à intégrer au PPBE	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
15/03/2022	20:53	Nouvelles mesures	Veuillez prendre en compte les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
15/03/2022	22:53	NON aux avions la nuit et NON à l'augmentation des vols de jours. c'est TROP.	Il serait temps que l'on puisse dormir sans être réveillé en pleine nuit. Ce matin 4h40 un avion me réveille puis entre 6h et 8h ce sont de nombreux avions qui arrivent de l'Ouest sur Roissy , toutes les 1,30 minutes . Ce soir il est 22h42 je les entends encore qui défilent...Mon mari veut quitter la région parisienne à cause de cela, c'est compliqué pour moi qui aime ma maison ...cela frôle le divorce. Je pense partir d'ici quelques mois mais la maison sera vendue à autre famille qui subira cela à son tour. J'habite franconville depuis 28 ans et au début c'était plus calme sinon je ne serais pas venue habitée ici. Avec le premier confinement c'était le bonheur , plus de bruit...même si je ne souhaite pas qu'on revive cela c'était très apaisant. Bien cordialement
16/03/2022	00:26	Bruit des avions .....AVIS DEFAVORABLE	pour l'Association riverains bord de Marne : le loisirs des uns dans le ciel ne doit pas perturber par le bruit continuel des avions la vie des personnes sur terre... Les couloirs aériens sont toujours injustes pour ceux qui les supportent... Avis défavorable pour cette nuisance sonore...

16/03/2022	00:28	Bruit des avions .....AVIS DEFAVORABLE	pour l'Association riverains bord de Marne : le loisir des uns dans le ciel ne doit pas perturber par le bruit continuel des avions la vie des personnes sur terre... Les couloirs aériens sont toujours injustes pour ceux qui les supportent... Avis défavorable pour cette nuisance sonore...
16/03/2022	06:52	Insupportable	Les avions se succèdent nuit et jour .. souvent à basse altitude.. il convient de repartir sur tout le territoire ces nuisances (a défaut de les stopper) comment? En répartissant par exemple les approches et décollages sur des pistes différentes ! En interdisant les vols avant 7h du matin et après 23h?
16/03/2022	08:45	Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/03/2022	08:46	Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/03/2022	09:01	Non à l'accroissement du trafic aérien	Concernant la consultation sur le PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle je demande de : -arrêter la croissance du trafic aérien, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019), voire le faire descendre encore. - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
16/03/2022	09:09	Notre santé dans tout ça ???	Bonjour Je suis alarmée du manque de mesures dans ce PPBE. Malgré les recommandations de l OMS les seuils sonores sont clairement dépassés. Aucune baisse de trafic n'est envisagée en particulier la nuit. Des aéroports européens ont mis en place un couvre feu (23h30 6h), pourquoi cela ne se fait-il pas pour Roissy? Alors que la transition énergétique est nécessaire et que les dommages causés par le trafic aérien ne sont plus à prouver ces non-mesures sont préjudiciables à la santé des franciliens. J'espère que des mesures judiciaires viendront sanctionner ces choix injustifiés, pour les citoyens, mais justifiés uniquement par le profit, quoi qu'il en côute...
16/03/2022	09:49	Nuisances sonores	Nous habitons Montlignon et dans la journée, le bruit des avions engendre des nuisances variables, ça dépend du couloir aérien choisi, de la saison, de la météo et du calendrier : ainsi les week-end d'été il est souvent impossible de finir sa phrase, si l'on déjeune dehors, quand un avion passe. En revanche la nuit, le bruit est très gênant quelle que soit la saison. L'été il est impossible de dormir en ouvrant les fenêtres et pour les autres saisons, c'est aussi très pénible, la nuit tout résonne davantage ! Il faut vraiment réduire le trafic durant la nuit. Merci
16/03/2022	09:55	Plan de prévention du bruit Roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/03/2022	10:05	ANTI BRUIT AEROPORT CDG	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
16/03/2022	10:43	Trafic aérien au-dessus de Deuil La Barre 95170	Bonjour Nous souhaiterions que le trafic aérien au-dessus de notre commune soit réduit. Le trafic est trop important et les avions volent trop bas. En outre l'intensité à partir de 5h15 des vols trop tôt le matin nous empêchent de poursuivre notre repos que tout administré doit avoir. Le son d'un vol toutes les deux minutes donc pratiquement en continu, malgré des fenêtres en double vitrage et des combles isolés avec deux couches de laine de verre de 120 mm d'épaisseur est intolérable. Il faut impérativement réduire le seuil du bruit avec des vols en altitudes plus élevées ou modifier les couloirs des vols pour les placer au-dessus de zones non habitées. Merci de prendre en considération nos exigences Cordialement

16/03/2022	10:50	Avions au dessus de Colombes	Il y a de plus en plus d'avions qui passent au dessus de Colombes. Certains sont effroyablement bruyants et passent au delà de 1h du matin. Que sera-ce cet été ! Je suis scandalisé de constater que des mesures vont être prises pour les départements entourant Roissy et que rien n'est envisagé pour le 92. Les riverains d'Orly ont obtenu l'arrêt des vols de nuit semble t-il, alors ce sont peut-être ces avions que l'on retrouve au dessus de Colombes. Ces avions vont-ils à Roissy ou au Bourget ? Pourquoi n'y a t-il pas un partage du trafic au dessus de toute la zone plutôt qu'un seul couloir ? Pourquoi le couloir n'est pas situé au dessus de la Seine ce qui ne dérangerait personne ?
16/03/2022	12:11	Non aux bruits d avions	Contre tous projets d'augmentation !!!
16/03/2022	16:38	PROJET DE PPBE	Bonjour, je suis totalement contre ce projet qui ne réduira pas les nuisances aériennes en particulier les nuisances nocturnes. Chacun a droit à un sommeil réparateur et ce n'est plus le cas pour nous qui habitons sur EAUBONNE RUE EDMOND ROSTAND. Je trouve discriminatoire qu'il y ait un couvre feu sur Orly ou les grandes villes Européennes et pas sur Roissy. Je demande donc le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Par ailleurs ce survol de villes très peuplées est contraire à toute logique. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Cordialement

16/03/2022	16:38	PROJET DE PPBE	Bonjour, je suis totalement contre ce projet qui ne réduira pas les nuisances aériennes en particulier les nuisances nocturnes. Chacun a droit à un sommeil réparateur et ce n'est plus le cas pour nous qui habitons sur EAUBONNE RUE EDMOND ROSTAND. Je trouve discriminatoire qu'il y ait un couvre feu sur Orly ou les grandes villes Européennes et pas sur Roissy. Je demande donc le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Par ailleurs ce survol de villes très peuplées est contraire à toute logique. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Cordialement
16/03/2022	17:51	Avis défavorable au PPBE	Je souhaite déposer un avis défavorable au nouveau PPBE car celui-ci prévoit une augmentation du trafic aérien et des nuisances. Je suis cardiaque et insomniaque, il me faut des nuits sans trafic aérien pendant plusieurs heures pour un sommeil récupérateur. La journée, je ne peux pas profiter de mon jardin. Salutations
16/03/2022	18:05	Avis défavorable au PPBE	J'émets un avis défavorable au PPBE pour toutes les raisons exposées par ADVOCNAR. Il convient de retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Il faut instaurer un plafonnement à 500.000 mouvements/an soit le trafic de 2019. Plafonner le trafic nocturne (déjà insupportable) à 30.000 mouvements par an entre 22h et 6h.un niveau comparable au autres grands aéroports européens. Tendre progressivement vers un couvre-feu. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire les avions les plus bruyants la nuit. J'émet donc UN AVIS DEFAVORABLE AU PPBE.
16/03/2022	18:33	Non au survol de nos communes	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France. A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z, cette décision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.

16/03/2022	18:35	Non au survol de nos communes	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle pays de France. A l'ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B -Trajectoire 5Z, cette décision transfére tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
16/03/2022	19:06	Avions trop bruyant surtout la nuit	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la maitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan.
16/03/2022	19:16	Avis très DEFAVORABLE - Le PPBE est vide - Il ne répond pas aux exigences réglementaires	Nous subissons un bruit très supérieur aux recommandations de l'OMS jour et nuit. Par conséquent nous perdons jusqu'à 3 ans de vie en bonne santé sous les couloirs aériens (source Bruitparif), nous sommes exposés à la privation de sommeil, au stress chronique, à la détresse psychologique, à une surmortalité par maladies cardiovasculaires (source Étude Debats). C'est un SCANDALE SANITAIRE. Je demande : - de fixer un objectif de réduction du bruit et d'indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan, - de plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, puis une réduction progressive jusqu'au couvre-feu, - de retirer la mention de croissance du trafic envisagée de 180 000 mouvements/an, incompatible avec la réduction du bruit et protection du climat, - d'instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, - d interdire la catégorie d'avions les plus bruyants en commençant par la nuit, - de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.
16/03/2022	19:21	Stop aux bruits incessants	Certaines heures, le bruit est incessant et bien au delà du seuil de bruit recommandé par l'OMS. Il arrive que les murs de la maison entrent en résonance avec les avions et fonts trembler toute la maison. Ça devient plus qu'insupportable! Quand je teste avec un sonomètre c'est quelques fois plus fort que dans un stade de foot.
16/03/2022	19:22	Stop aux bruits incessants	Certaines heures, le bruit est incessant et bien au delà du seuil de bruit recommandé par l'OMS. Il arrive que les murs de la maison entrent en résonance avec les avions et fonts trembler toute la maison. Ça devient plus qu'insupportable! Quand je teste avec un sonomètre c'est quelques fois plus fort que dans un stade de foot.
16/03/2022	19:24	Stop aux bruits incessants	Certaines heures, le bruit est incessant et bien au delà du seuil de bruit recommandé par l'OMS. Il arrive que les murs de la maison entrent en résonance avec les avions et fonts trembler toute la maison. Ça devient plus qu'insupportable! Quand je teste avec un sonomètre c'est quelques fois plus fort que dans un stade de foot.
16/03/2022	19:25	Stop aux bruits incessants	Certaines heures, le bruit est incessant et bien au delà du seuil de bruit recommandé par l'OMS. Il arrive que les murs de la maison entrent en résonance avec les avions et fonts trembler toute la maison. Ça devient plus qu'insupportable! Quand je teste avec un sonomètre c'est quelques fois plus fort que dans un stade de foot.
16/03/2022	22:01	nuisances aériennes	Nous sommes contre le PPBE pour les motifs suivants: Vous proposez une plage nocturne de 22h à 6h du matin qui représente tout de même 12% du trafic or, le trafic est intense et bruyant à partir de 5h voire 4h45.Il y en a même qui sont bruyants entre 0h et 5h!!!! Vous parlez de redevance pour les avions trop bruyants comment se fait-il qu'il reste une partie des A320 non rectifiés? Ne peut-on pas les taxer pour inciter au rétrofit? A ce propos, comment se fait-il que l'on ait souffert pendant trente ans de ces avions 'siffleurs' alors que l'on pouvait y remédier avant? ces avions sont si désagréables que même un triple vitrage n'est pas efficace. Votre consultation qui normalement s'adresse à tous publics est très fastidieuse, trop technique et trop longue pour que chacun

			puisse en prendre connaissance facilement Des gens ayant acheté leur bien pendant le confinement regrettent d'avoir investi ici à Cormeilles-en-Parisis, soi-disant zone à faible bruit. D'ailleurs,ayant été interviewé par une journaliste du Parisien, celle-ci a été extrêmement et désagréablement surprise par le nombre d'avions survolant notre jardin et la gêne que cela occasionne, à savoir que parfois, on ne s'entend pas parler.
16/03/2022	22:15	PPBE	On vient d'écrire un message (de 30 lignes minimum) argumenté sur notre opposition au PPBE. Lors de l'envoi tout semble avoir disparu. Non aux vols de nuit puisque les plages nocturnes ne sont pas respectées à savoir que les premiers avions bruyants commencent avant 5h quand les derniers se sont arrêtés bien souvent après minuit. Quand seront rectifiés les derniers A320 'siffleurs' ?
16/03/2022	23:58	Avis négatif	Bonjour Je rends un avis négatif sur le ppbe Paris Charles de Gaulle. Je demande à ce que soit pris en compte la santé et qualité de vie des riverains en : - ne faisant pas mention d'une augmentation du traffic aérien - limitant fortement les vols de nuit entre 22 et 6h pour rendre vers un couvre feu - en imposant les mesures de réduction de bruit en phase d'atterrissage aux compagnies aériennes.
17/03/2022	01:11	PPBE 2022-2026	Proposition de la Commune de Dammartin en Goele au Conseil municipal du 16 mars 2022: 1) Poursuivre et encourager les Cies aériennes a renouveler leur flotte 2) Interdiction de vol la nuit aux aéronefs les plus bruyants (sélectionnés uniquement à partir de leur EPNdB de certification) 3) Limitation de nombre de vols de nuit 4) Remplacement de l'IGMP par un indicateur plus pertinent, prenant en compte le nombre de mouvements et le bruit de 'crête' enregistré à chaque passage d'avion 5) Maintient des sorties officielles et des routes de départ standards en vigueur, qui seules garantissent un bruit minima
17/03/2022	01:12	PPBE 2022-2026	Proposition de la Commune de Dammartin en Goele au Conseil municipal du 16 mars 2022: 1) Poursuivre et encourager les Cies aériennes a renouveler leur flotte 2) Interdiction de vol la nuit aux aéronefs les plus bruyants (sélectionnés uniquement à partir de leur EPNdB de certification) 3) Limitation de nombre de vols de nuit 4) Remplacement de l'IGMP par un indicateur plus pertinent, prenant en compte le nombre de mouvements et le bruit de 'crête' enregistré à chaque passage d'avion 5) Maintient des sorties officielles et des routes de départ standards en vigueur, qui seules garantissent un bruit minima
17/03/2022	06:10	Plan anti bruit avion	Bonjour, je suis résident à Saint Leu la forêt. À mon sens il y a trop de trafic aerien et cela crée de grave nuisance pour notre santé. Il convient donc: - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (contre les 680 000 projetés) Plafonner le trafic nocturne (entre 22 h et 6 h) à 30 000 mouvements/an, avec à terme pour objectif de le supprimer Interdire la nuit le vol des avions les plus bruyants
17/03/2022	07:15	Ce plan de prvention du bruit ne protege pas les riverains	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

17/03/2022	08:32	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

17/03/2022	08:34	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/03/2022	08:52	Plafonner le trafic aérien pour la santé des concitoyens et pour notre environnement	Bonjour, je viens d'emménager à Saint Leu la forêt. À mon sens il y a trop de trafic aérien et cela crée de graves nuisances pour notre santé et pour l'environnement. On a la chance d'avoir une belle faune dans cette ville mais le bruit leur nuit. Par ailleurs des avions semblent ne pas respecter les règles liées à ces nuisances. De temps en temps certains émettent des bruits vraiment très importants et inquiétants. Il conviendrait donc: - de contrôler davantage le bruit émit par les avions et d'augmenter les amendes des compagnies qui ne respectent pas les règles. - d'instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne (entre 22 h et 6 h) à 30 000 mouvements/an, avec à terme pour objectif de le supprimer ou de le diminuer fortement Interdire la nuit le vol des avions les plus bruyants. - aider les compagnies à renouveler leur flotte vers des avions plus écologiques et moins bruyants.

17/03/2022	09:18	PPBE ROISSY	VOLS DE NUIT Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. SANTE Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. PERSPECTIVES DE TRAFIC Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. MESURES A INTEGRER DANS LE PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/03/2022	11:09	avis du conseil municipal de Mitry-Mory	Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint la délibération n°2022.00015 du conseil municipal de Mitry-Mory en date du 15 mars 2022 relative au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle pour la période 2022-2026. Le Conseil Municipal a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur les cartographies du bruit et sur le projet de PPBE de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle assorti de nombreuses demandes. la délibération est consultable via le lien suivant : [->https://www.mitry-mory.fr/wp-content/uploads/2022/03/2022.00015-Avis-sur-le-projet-de-Plan-de-Prevention-du-Bruit-de-lEnvironnement-de-laeroport.pdf]
17/03/2022	11:12	DEJA TROP DE BRUIT	Les passages d'avions au dessus de chez nous? en région de PONTOISE, ont déjà participé à hacher nos nuits et nuire à notre santé. Qui portera les conséquences d'une augmentation de ces nuisances aux effets vitaux pour toute une population invisible mais qui coûtera encore trop à notre système de santé? Prenez vos responsabilités civiques et ne rajoutez aucune nuisance sonore.

17/03/2022	11:14	DEJA TROP DE BRUIT	Les passages d'avions au dessus de chez nous en région de PONTOISE, ont déjà participé à hacher nos nuits et nuire à notre santé. Qui portera les conséquences d'une augmentation de ces nuisances aux effets vitaux pour toute une population invisible mais qui coûtera encore trop à notre système de santé? Prenez vos responsabilités civiques et ne rajoutez aucune nuisance sonore.
17/03/2022	11:44	PPBE AEROPORT CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
17/03/2022	11:46	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Mesures à intégrer dans le PPBE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

17/03/2022	12:07	Ce plan de prévention du bruit ne protege pas les riverains	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objecif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l 'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit de ROISSY
17/03/2022	12:24	Vols de nuit	Il y a toujours trop de vols la nuit entre 23h et 6h avec des mouvements vers 3h du matin et un pic de trafic entre 4h30 et 5h au-dessus de Montmorency 95160.
17/03/2022	13:56	Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise - Projet PPBE CDG 2022-26	LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D OISE, après en avoir délibéré : Considérant le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle 2022-2026 CONSTATE que l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle comptabilisait 90 190 emplois directs en 2016, dont 12 446 valdoisiens (13,8 %), et 21,6 Mds de contribution au Produit Intérieur Brut (PIB), et que la crise sanitaire a lourdement impacté le secteur économique et aérien SALUE les efforts du secteur aérien tendant à réduire ses émissions carbone d'ici 2050 (augmentation de l'usage de biocarburants, et, à plus long terme, par la recherche et l'accélération des investissements pour l'innovation (électrification, hydrogène) DEPLORE les hypothèses d'augmentation du trafic de 34,7 %, avec une hausse de 504 839 mouvements en 2019 à 680 000 mouvements sur le long terme, sur lesquelles repose le projet de PPBE de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle 2022-2026 DEPLORE l'augmentation de la population exposée au bruit généré par le trafic aérien de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle entre 2012 et 2019, en Lden 55 (+ 31 %) et plus encore en Ln 50 (+ 118 %) DEPLORE que les valdoisiens représentent 90 % de la population impactée en 2019 à la valeur Lden 55, et 87,7 % de la population exposée de nuit à la valeur Ln 50, et qu'ils seront impactés dans des proportions similaires dans les projections à long terme, basées sur des hypothèses d'augmentation de trafic à 680 000 mouvements NOTE la demande d'évaluation des impacts sanitaires des nuisances sonores sur les riverains de la plateforme (102 471 'fortement gênés' de jour, et 31 026 affectés par de 'fortes perturbations du sommeil'), introduite par la modification en 2020 de la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement Pour ce qui concerne le projet de programme d'actions du PPBE 2022-2026 : NOTE les projections de hausse modérée de la population impactée de jour à long terme (+ 1,9 % en Lden 55), et surtout de réduction significative de la population impactée de nuit (- 61,2 % en Ln 50), en constatant toutefois que les pourcentages élevés de valdoisiens parmi la population impactée demeurent sensiblement les mêmes NOTE les perspectives ouvertes par le renouvellement programmé des flottes d'Air France, d'Easyjet et de Fedex à horizon 2025-2027, qui contribueront à terme à réduire le bruit à la source NOTE la mise en place à venir, à compter de fin 2023, des procédures de descentes continues (descentes douces) SALUE l'application des amendes en cas de non-respect par les compagnies des procédures opérationnelles et des créneaux de jour et nuit visant à réduire le bruit, notamment la nuit REGRETTE l'absence d engagement à maitriser un niveau de trafic propre à rendre perceptible par la population les investissements des compagnies aériennes dans des avions moins bruyants et plus économes en énergie et la mise en oeuvre des procédures opérationnelles REGRETTE l'absence de cartographie informative et d'objectifs à plus long terme de réduction du bruit conformes aux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à 45 dB(A)/Lden et 40 dB(A)/Ln REGRETTE la non-intégration, dans les attendus des études d'impacts des restrictions d'exploitation, des coûts collectifs de l'interdiction et des contraintes d'urbanisation et des coûts sanitaires DEMANDE à connaitre le rappel du cumul des locaux insonorisés, et leur

			localisation, depuis le début du dispositif d'insonorisation, au regard des besoins d'insonorisation de logements identifiés dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) en 2013, estimés à 96 306 logements DEMANDE des objectifs clairs de réduction importante des délais de traitement des dossiers d'insonorisation (délais constatés de 5,8 ans en moyenne en 2020 entre la demande et le paiement final) REGRETTE que la longue procédure de révision annoncée du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et du Plan de Gêne Sonore (PGS) ne soit prévue que 'vers 2024' DEMANDE la mise en révision immédiate du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et du Plan de Gêne Sonore (PGS) conjointe des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget EMET par conséquent, un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle 2022-2026.
17/03/2022	14:11	Avis de la ville de Montmorency sur le projet de PPBE	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-CDG (PPBE), qui scellera indirectement pour 5 ans les conditions de développement du trafic aérien sur notre territoire, ne peut pas être adopté en l'état. En effet, au regard des éléments qu'il comprend, il ne permettra pas une réduction tangible des nuisances sonores aériennes avec toutes les conséquences sur la santé de nos concitoyens que cela implique. Ces nuisances engendrent des troubles du sommeil, des maladies cardio-vasculaires et une surmortalité. C'est la santé des Montmorencéens qui est en péril, notre ville faisant partie des 50 communes avec les valeurs les plus élevées concernant la perte du nombre de mois de vie en bonne santé sur une vie entière: 17,8 mois. Cela engendre des inégalités entre territoires et des risques de santé publique qui sont inacceptables pour les habitants de Montmorency. La situation ne peut que se dégrader davantage avec 180 000 mouvements annuels supplémentaires annoncés dans le nouveau PPBE. En mon nom propre et au nom de la ville de Montmorency, j'émets un avis défavorable au projet de PPBE. Nous demandons officiellement l'inscription au PPBE 2022-2026 d'éléments concrets pour améliorer la situation, à savoir : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'installation d'un couvre-feu entre 22H et 6h du matin (et a minima le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels de 22h à 6h) - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Maire de Montmorency
17/03/2022	14:29	Consultation du public sur le PPBE pour l'aérodrome Roissy-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit perturbent la qualité et la quantité du sommeil. Roissy-Charles-de-Gaulle détient le record des vols entre 22h et 6h,soit plus du double de beaucoup d'aéroports européens. Je demande le respect des règlements européens et français. L'impact des nombreux vols est extrêmement grave pour la santé. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation du trafic mais eu contraire d'augmenter les mouvements aériens. Je demande que le PPBE retire la mention de croissance du trafic et fixe un objectif de réduction du bruit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE

17/03/2022	14:30	Consultation du public sur le PPBE de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit perturbent la qualité et la quantité du sommeil. Roissy-Charles-de-Gaulle détient le record des vols entre 22h et 6h,soit plus du double de beaucoup d'aéroports européens. Je demande le respect des règlements européens et français. L'impact des nombreux vols est extrêmement grave pour la santé. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation du trafic mais eu contraire d'augmenter les mouvements aériens. Je demande que le PPBE retire la mention de croissance du trafic et fixe un objectif de réduction du bruit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE
17/03/2022	14:31	Consultation du public sur le PPBE de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit perturbent la qualité et la quantité du sommeil. Roissy-Charles-de-Gaulle détient le record des vols entre 22h et 6h,soit plus du double de beaucoup d'aéroports européens. Je demande le respect des règlements européens et français. L'impact des nombreux vols est extrêmement grave pour la santé. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation du trafic mais eu contraire d'augmenter les mouvements aériens. Je demande que le PPBE retire la mention de croissance du trafic et fixe un objectif de réduction du bruit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE
17/03/2022	14:31	Consultation du public sur le PPBE de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit perturbent la qualité et la quantité du sommeil. Roissy-Charles-de-Gaulle détient le record des vols entre 22h et 6h,soit plus du double de beaucoup d'aéroports européens. Je demande le respect des règlements européens et français. L'impact des nombreux vols est extrêmement grave pour la santé. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation du trafic mais eu contraire d'augmenter les mouvements aériens. Je demande que le PPBE retire la mention de croissance du trafic et fixe un objectif de réduction du bruit. JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE
17/03/2022	14:36	deliberation mairie villaines sous bois	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS Date de convocation : 07/02/2022 Date d'affichage : Conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12 Vote POUR : 12 Vote CONTRE : 0 Abstentions : 0 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ..... L'an deux mille vingt-deux, le 9 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN, Maire. Présents : M. Mmes, P. BARBE C. MONTFORT D. BECOUR E. FREIXO P. DUPE F. VOLOVIK M. DUMORTIER C. REYTHIER J. BOURDON J. CAMPIN C. MOUREAU Absents : M.O. BOISANTE Pouvoirs : aucun Secrétaire de Séance : Jeanne BOURDON N° 04_02_2022 délibération dans le cadre de la consultation du public sur le PPBE Roissy CDG Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan comme prévu par le Code de l'Environnement. - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée à long terme (+ 180 000 mouvements/an, soit + 35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Adopter un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h et interdire une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de

			22h à 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DEMANDE l'inscription de ses mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et notamment la commune de Villaines-sous-Bois et de réduire les nuisances engendrées. Publié le 17/02/2022 Transmis en Sous-Préfecture le 17/02/2022 Certifié exécutoire par le Maire, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal A Villaines-sous-Bois, Le Maire, Patrice ROBIN
17/03/2022	14:50	Actions très insuffisantes	Prise entre 2 couloirs aériens la vie extérieure devient insupportable sans parler de la nuit quand vont venir les chaleurs et les fenêtres ouvertes ! Les mesures annoncées sont insuffisantes et incompatibles avec la protection des individus! -Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. MERCI
17/03/2022	14:56	Non à l'extension de l'aéroport de Roissy ou de son trafic	Vivant à Saint Gratien je suis contre l'extension de l'aéroport de Roissy ou de l'accroissement de son trafic car les nuisances sonores et la pollution par le kérosène sont déjà trop élevées.
17/03/2022	15:06	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:07	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et

			nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:09	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:10	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:13	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:17	Plan de Prévention du Bruit dans l' Environnement de l' aéroport de Roissy(PPBE)	je demande que soit * retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000mouvements/an)incompatible avec la réduction de bruit et protection du climat *instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (trafic 2019) *plafonner le trafic nocturne à 300000 mouvement/an entre 22H. et 6H. *fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l' issue du plan *prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l' OMS *interdire la catégorie d' avions les plus bryants la nuit
17/03/2022	15:18	Plan de Prévention du Bruit dans l' Environnement de l' aéroport de Roissy(PPBE)	je demande que soit * retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000mouvements/an)incompatible avec la réduction de bruit et protection du climat *instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (trafic 2019) *plafonner le trafic nocturne à 300000 mouvement/an entre 22H. et 6H. *fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l' issue du plan *prendre comme référence le seuil du bruit recommandé par l' OMS *interdire la catégorie d' avions les plus bryants la nuit

17/03/2022	15:24	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:26	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	15:27	SURVOL DE NOS COMMUNES	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir sur les zones de bruits et trafic associés Nous vivons dans la communauté de communes de Carnelles Pays de France à l'Ouest des pistes nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. Le portail « A-B » du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et nos villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B Trajectoire Z, cette décision transférée tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
17/03/2022	16:27	CHABANEL	Ce projet de PPBE ne prend aucune nouvelle mesure importante de réduction du bruit par rapport à celui de 2016 et au contraire annonce une augmentation de 180000 mouvements supplémentaires sur Roissy dans les années à venir. Il y a là un enjeu de santé publique et d'atteinte à l'environnement, doublé d'une problématique relative au dérèglement climatique, qui ne peut plus se concevoir aujourd'hui. Il est donc urgent et essentiel de revoir ce projet de PPBE
17/03/2022	16:29	CHABANEL	Ce projet de PPBE ne prend aucune nouvelle mesure importante de réduction du bruit par rapport à celui de 2016 et au contraire annonce une augmentation de 180000 mouvements supplémentaires sur Roissy dans les années à venir. Il y a là un enjeu de santé publique et d'atteinte à l'environnement, doublé d'une problématique relative au dérèglement climatique, qui ne peut plus se concevoir aujourd'hui. Il est donc urgent et essentiel de revoir ce projet de PPBE
17/03/2022	17:38	Limite	Bonjour , A chaque passage d'avion on se demande si un jour nous pourrons vivre tranquillement à deuil et profiter d'un moment de calme! Déjà le bruit est parfois insupportable et c'est épuisant la nuit , alors avec une augmentation du trafic je n'arrive pas à imaginer, la vrais question qui se pose où ça peut aller, et quelles sont les limites de cette nuisance qui ne cessent d'êtres pousser déjà .
17/03/2022	17:55	avis défavorable au plan prévention du bruit CDG	favorable à la suppression,ou au moins à la réduction des vols de nuit, surtout pour les avions les plus bruyants contre la possibilité d'augmenter le trafic aérien pour la réduction du bruit et de la pollution de l'air
17/03/2022	18:02	Avis/consultation publique	Avis défavorable car les mesures ne sont pas suffisantes pour réduire de façon significative les nuisances aériennes.

17/03/2022	18:03	Avis-consultation publique	Avis défavorable car les mesures ne sont pas suffisantes pour réduire de façon significative les nuisances aériennes.
17/03/2022	19:12	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT	JE DEMANDE EXPRESSEMENT LES MESURES SUIVANTES : - RETIRER LA MENTION DE CROISSANCE DU TRAFIC ENVISAGEE (+180000 MOUVEMENTS/AN SOIT 35% VS 2019) INCOMPATIBLE AVEC LA REDUCTION DU BRUIT ET LA PROTECTION DU CLIMAT. - INSTAURER UN PLAFONNEMENT A 500 000 MOUVEMENTS/AN (SOIT LE TRAFIC DE 2019) - PLAFONNER LE TRAFIC NOCTURNE A 30 000 MOUVEMENTS/AN ENTRE 22H ET 6H (LA MOITIE DU TRAFIC DE 2019), UN NIVEAU COMPARABLE AUX AUTRES GRANDS AEROPORTS EUROPEENS, PUIS TENDRE PROGRESSIVEMENT VERS UN COUVRE FEU. - FIXER UN OBJECTIF DE REDUCTION DU BRUIT ET INDIQUER LA DIMINUTION DES POPULATIONS IMPACTEES A L'ISSUE DU PLAN - PRENDRE COMME REFERENCE LE SEUIL DE BRUIT RECOMMANDE PAR L'OMS - INTERDIRE LA CATEGORIE D'AVION LES PLUS BRUYANTS LA NUIT.
17/03/2022	21:59	Avis défavorable à l'encontre du nouveau projet PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

17/03/2022	22:34	Non à la révision proposée du Ppeb	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle _ Ezanville
17/03/2022	23:14	PPBE de l'aérodrome de Paris Charles de Gaulle	1) retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2) instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an (soit le trafic de 2019. 3) plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4) fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution de la population impactée à l'issue du plan. 5) prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6) interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	08:02	AVIS DEFAVORABLE POUR CE PLAN !	Habitant Eaubonne, nous subissons jour et nuit les nuisances de Roissy et dans ce plan nous ne voyons aucune mesure pouvant améliorer notre quotidien ! Augmenter encore le trafic aérien ? Il serait temps d'ouvrir les yeux et de voir que l'avenir ne s'annonce pas aussi rose : réchauffement climatique, covid et maintenant guerre aux portes de l'Europe, il faut revoir notre manière de vivre ! Le trafic nocturne ? Pourquoi seul, Roissy devrait tourner à un tel régime ? Les grands aéroports européens respectent davantage leurs riverains... Il faut fixer un vrai objectif de réduction du bruit et prendre pour référence les valeurs recommandées par l'OMS moins partisane ! Et interdire DES MAINTENANT les avions les plus bruyants DE JOUR COMME DE NUIT, et obliger les compagnies à

			respecter les procédures (de nombreux avions survolent Eaubonne avec les trains d'aterrissage déjà sortis Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable pour ce plan
18/03/2022	08:48	Non au bruit des avions !	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : -Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	08:51	Non aux nuisances aériennes !	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : -Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). -Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. -Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. -Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. -Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	08:55	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par lrEtat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	08:57	Non à l'extension de l'aéroport CDG	Bonjour. Le bruit incessant des avions porte un problème de santé publique. L'augmentation du trafic aérien aura donc des conséquences graves sur la santé des franciliens. Je m'oppose donc à l'extension de l'aéroport CDG et suis déterminé à lancer les procédures nécessaires pour contre ce projet. Cdt.
18/03/2022	08:57	Non à l'extension de l'aéroport CDG	Bonjour. Le bruit incessant des avions porte un problème de santé publique. L'augmentation du trafic aérien aura donc des conséquences graves sur la santé des franciliens. Je m'oppose donc à l'extension de l'aéroport CDG et suis déterminé à lancer les procédures nécessaires pour contre ce projet. Cdt.
18/03/2022	09:07	Non à l'augmentation des vols de nuit des avions	Habitant Ermont les nombreux avions passent au dessus de ma maison et nuisent à la qualité de notre sommeil, c'est infernal et ces avions volent vraiment trop bas .
18/03/2022	09:09	Stop a l'intensification du Traffic déjà trop	le trafic envisagé est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. C'est tout simplement climaticide! Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an (soit le trafic de 2019. Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis Tendre progressivement vers un couvre-feu.

		dense de l'aéroport de roissy	Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution de la population impactée à l'issue du plan. {{Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS.}} Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	09:11	PPBE AERODROMME PARIS CHARLES DE GAULLE	Je vis sur la commune d'Eaubonne et les nuisances sonores aériennes perturbent ma santé et mon cadre de vie. Les rotations aériennes sont de plus en plus fréquentes et génèrent un bruit insupportable. Je souhaite que : 1/ des objectifs relatifs aux réductions de bruits soient clairement exposés et définis par des études réalisées par des organismes indépendant de tout conflit d'intérêt en lien avec l'aéroport Charles de Gaulle 2/ que l'étude évalue la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de ces 5 années du plan 3/ En subissant une dégradation croissante de mon cadre de vie due à l'augmentation incessante du trafic aérien, je demande à ce que le trafic de l'aéroport Charles de Gaulle soit plafonné à moins de 500 000 mouvements par an 4/ Pour me permettre d'avoir un meilleur sommeil (chose qui était garantie pendant le COVID) je demande à ce le trafic nocturne soit plafonné entre 22h et 6h du matin à 30 000 mouvements l'an. Je sollicite donc dans mes propositions la mise en place d'un couvre feu. 5/ La flotte aérienne est trop sonore. Quand bien même un renouvellement du parc d' Air France serait renouvelé à hauteur de 40% avec les nouvelles technologies, il serait plus que souhaitable que les avions qui ne produisent pas des certificats de mise en conformité avec la règlementation sonore fixée par l'OMS soient interdits sur le territoire français 6/ que la France s'aligne sur l'expérience des autres états membres de l'UE en matière de réduction de mouvements aériens et de nuisance sonore. 7/ Enfin et tout simplement interdire tous les avions les plus bruyants ne répondant pas aux normes de l'OMS tant la nuit que le jour 8/Supprimer la mention d'augmentation de trafic de 180000 mouvements inscrite dans le PPBE Je vous remercie de tenir compte de l'ensemble de mes formulations.
18/03/2022	09:32	Opposition au projet de PPBE	En tant que riverain survolé en permanence par le trafic des deux doublets de l'aéroport CDG, je rend un avis défavorable sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, pour les raisons suivantes : - il n'y a pas lieu d'envisager une croissance du trafic à l'heure où tous les indicateurs environnementaux disent qu'il faut réduire le volume du trafic aérien, pour limiter le réchauffement climatique et économiser les ressources. - il n'y a aucune raison que les riverains de Roissy soient plus mal traités que ceux d'Orly. Un couvre-feu entre 22 heures et 6 heures doit être imposé dans les plus brefs délais. -- le constat de l'évolution des nuisances depuis plus de dix ans est sans appel: plus de riverains impactés, plus de perturbations liées au bruit malgré l'amélioration des aéronefs et des procédures. - la référence comme seuil de bruit doit être celui recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.
18/03/2022	09:33	Stop aux vols de nuit sur la zone large de Roissy	Le développement des vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants de la zone très large de Roissy. Ces vols de fret et/ou de passagers doivent être répartis sur les aéroports disponibles sur le territoire métropolitain. Ils doivent être limités et reportés sur du fret maritime. Combien de passagers de régions éloignées sont obligés de rallier l'Ile de France pour prendre leur vol international? Et combien de km le fret doit-il parcourir pour être distribué sur le territoire? La rationalité (ou non) de tout cela devrait être portée à la connaissance du public par des études largement vulgarisées par les médias non spécialisés. A quand?
18/03/2022	09:35	Stop aux vols de nuit sur la zone large de Roissy	Le développement des vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants de la zone très large de Roissy. Ces vols de fret et/ou de passagers doivent être répartis sur les aéroports disponibles sur le territoire métropolitain. Ils doivent être limités et reportés sur du fret maritime. Combien de passagers de régions éloignées sont obligés de rallier l'Ile de France pour prendre leur vol international? Et combien de km le fret doit-il parcourir pour être distribué sur le territoire? La rationalité (ou non) de tout cela devrait être portée à la connaissance du public par des études largement vulgarisées par les médias non spécialisés. A quand?

18/03/2022	09:35	Stop aux vols de nuit sur la zone large de Roissy	Le développement des vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants de la zone très large de Roissy. Ces vols de fret et/ou de passagers doivent être répartis sur les aéroports disponibles sur le territoire métropolitain. Ils doivent être limités et reportés sur du fret maritime. Combien de passagers de régions éloignées sont obligés de rallier l'Ile de France pour prendre leur vol international? Et combien de km le fret doit-il parcourir pour être distribué sur le territoire? La rationalité (ou non) de tout cela devrait être portée à la connaissance du public par des études largement vulgarisées par les médias non spécialisés. A quand?
18/03/2022	09:38	Stop aux vols de nuit sur la zone large de Roissy	Le développement des vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants de la zone très large de Roissy. Ces vols de fret et/ou de passagers doivent être répartis sur les aéroports disponibles sur le territoire métropolitain. Ils doivent être limités et reportés sur du fret maritime. Combien de passagers de régions éloignées sont obligés de rallier l'Ile de France pour prendre leur vol international? Et combien de km le fret doit-il parcourir pour être distribué sur le territoire? La rationalité (ou non) de tout cela devrait être portée à la connaissance du public par des études largement vulgarisées par les médias non spécialisés. A quand?
18/03/2022	09:50	Non à l'extension de l'aéroport	Non à l'extension de l'aéroport à cause du bruit et de la pollution cordialement
18/03/2022	09:51	Réductions des nuisances sonores et chimiques	1) retirer la mention de croissance du trafic envisagée (180000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2) instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an (soit le trafic de 2019. 3) plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4) fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution de la population impactée à l'issue du plan. 5) prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6) interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	10:03	Maîtrise du niveau de bruit des activités de l'aéroport de Roissy	- Supprimer le projet de croissance du trafic de 180000 mouvement /an - Instaurer un plafonnement à 500000 mouvement /an - Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvement /an entre 22h et 6h - Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impacts à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommande par l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	10:16	nuisances aeriennes a franconville	suppressions vols nocturnes de 23h a 6h du matin impossible de dormir les fenetres ouvertes l ete revoir les couloirs aeriens surtout doublet sud altitudes pas respecter ni trajectoires
18/03/2022	10:33	Bien à Vivre à l'Hautil (Association Triel-sur-Seine, Yvelines)	Association Bien Vivre à l'Hautil L'Hautil - Triel-Sur-Seine https://www.bienvivrealhautil.org Le principal objectif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) devrait être la réduction du bruit généré par les activités aériennes, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine. Et cela en passe par une évaluation le plus juste possible du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini. La lecture du PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période de 2022 à 2026 montre qu'il n'est pas conforme à cet objectif puisque non seulement les chiffres des populations soumis à une forte gêne sonore à long terme vis à vis de la situation actuelle ne font qu'augmenter mais aucun objectif de baisse de valeurs limites n'y est fixé. Et pour cause le PPBE intègre et de facto entérine une croissance du trafic à 680 000 mouvements annuels soit +35% par rapport au trafic actuel. Toutes les études confirment que l'exposition au bruit des avions, en France comme ailleurs, a une incidence négative sur l'état de santé, la santé psychologique, la gêne, la quantité et la qualité du sommeil et les systèmes endocrinien et cardiovasculaire. Alors qu'il est urgent d'agir ce projet de PPBE nous semble totalement incompatible avec toute réduction de bruit. Ce PPBE doit être amendé pour prendre en compte les mesures suivantes : - utiliser des indicateurs de bruits internationaux (ne plus utiliser l'indicateur IGMP spécifique à Paris-CDG) et pertinents (prise en compte des pics de bruit et du caractère répétitif des événements sonores) - adopter comme référence des seuils de bruit recommandés par l'OMS - plafonner le trafic à 500 000 mouvements (trafic 2019) - instaurer un véritable couvre feu la nuit entre 22h et 6h (l'OMS

			recommande 8 heures de sommeil) - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à long terme - mettre en place au plutôt la descente continue H24 au lieu d'attendre fin 2023 pour en débuter son déploiement En l'état actuel nous exprimons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle car il ne permet pas de préserver la santé des populations survolées.
18/03/2022	11:01	Avis défavorable au projet de PPBE	Le groupe local Forêt de Montmorency d'Europe Ecologie les Verts rend un avis défavorable sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, pour les raisons suivantes : - il n'y a pas lieu d'envisager une croissance du trafic à l'heure où tous les indicateurs environnementaux disent qu'il faut au contraire réduire le volume du trafic aérien, entre autres pour limiter le réchauffement climatique - il n'y a aucune raison que les riverains de Roissy soient plus mal traités que ceux d'Orly, et donc un couvre-feu entre 22 heures et 6 heures doit être imposé dans les plus brefs délais - la référence comme seuil de bruit doit être celui recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Responsable du groupe local EELV Forêt de Montmorency
18/03/2022	11:18	Nuisances sonores des aéronefs survolant les habitations dans les axes de l'aéroport	Bonjour, Les aéronefs survolant les axes de départ et d'arrivée de l'aéroport CDG ont des comportements et des impacts différents selon le cas. Il serait judicieux de pouvoir remonter les cas des aéronefs ne respectant pas les conditions sonores soit par ce qu'ils survolent avec les trains d'atterrissage sortis ou bien s'ils volent trop bas. Par ailleurs ne pourrait on pas fixer un seuil bas minimal d'approche de l'aéroport pour limiter les nuisances ? Merci pour la prise en compte de ma remarque. Habitant de Soisy Sous Montmorency
18/03/2022	11:41	REDUCTION DU BRUIT	Ce projet de PPBE ne respecte pas les textes européens. Il n'y figure aucun bilan du PPBE précédent et aucune proposition pour réellement réduire le bruit. Par contre, il y figure une menace inacceptable pour l'avenir, d'augmenter de 500.000 mouvements actuels par an à 680.000 mouvements par an, soit une augmentation du bruit de plus de 30%. Pour un Plan qui prévoit de réduire le bruit, c'est tout de même un peu fort. Je demande le plafonnement de Roissy à 500.000 mouvements par an. Le plafonnement la nuit à 30.000 mouvements par an. La mise en place à terme d'un couvre-feu entre 22h et 6h. la suppression des avions les plus bruyants.

18/03/2022	11:46	avis défavorable au PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	11:46	avis défavorable au PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	12:34	plan anti bruit	Je m'associe à l'association Advocnar dans ses revendications concernant ce plan anti-bruit.
18/03/2022	13:10	Non à l'augmentation du nombre de vols de nuit	Le développement des vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants de la zone très large de Roissy. Ces vols de fret et/ou de passagers doivent être répartis sur les aéroports disponibles sur le territoire métropolitain. Ils doivent être limités et reportés sur du fret maritime. Combien de passagers de régions éloignées sont obligés de rallier l'Ile de France pour prendre leur vol international? Et combien de km le fret doit-il parcourir pour être distribué sur le territoire? La rationalité (ou non) de tout cela devrait être portée à la connaissance du public par des études largement vulgarisées par les médias non spécialisés. A quand?
18/03/2022	13:27	Stop aux nuisances sonores !	Respectez en premier lieu notre sommeil. Merci
18/03/2022	13:35	participation à la consultation pour dénoncer le PPBE	Au regard des nuisances (sonores et écologiques)que nous subissons chaque jour,je dénonce le PPBE et demande : - de retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - l'instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements/soit trafic 2019. -plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit et même le jour.
18/03/2022	14:11	observations de la Commune de Deuil - La Barre	Lors du conseil municipal du 14 février 2022, la commune de Deuil - La Barre a décidé de demander l'inscription des mesures dans le PPBE 20022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire significativement les nuisances engendrées, en particulier : - d'utiliser les valeurs limites recommandées par l'O.M.S pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de Gêne Sonore, Plan d'Exposition au Bruit), à savoir Lden45 le jour et Lden 40, la nuit, - de plafonner le trafic de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à 500000 mouvements par an, - d'instaurer un couvre-feu entre 22 h et 6 h du matin, - d'interdire les avions les plus bruyants.
18/03/2022	14:15	PPBE	-Supprimer les avions les plus bruyants -Supprimer les lignes de mons d'une heure en France. -Intaurer absolument un COUVRE-FEU NOCTURNE. -Tenir compte des évaluations médicales réalisées qui tiennent compte des pathologies avérées pour toutes les catégories d'âge liées au trafic aérien. -Avis défavorable au plan initialement proposé. -Merci.
18/03/2022	14:29	Consultation publique	Le bruit des avions est très anxiogène. Nous avons pu avoir un répit pendant les confinements. Un augmentation du trafic nous pousserait à quitter la région. J'habite la commune d Attainville.
18/03/2022	14:29	Consultation publique	Le bruit des avions est très anxiogène. Nous avons pu avoir un répit pendant les confinements. Un augmentation du trafic nous pousserait à quitter la région. J'habite la commune d Attainville.
18/03/2022	14:43	Diminution des vols: aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Les vols de nuit constitue une atteinte à la santé des habitants dans la zone de Roissy. Trop c'est trop ..... les enfants ne peuvent pas suivre correctement les cours: passage sans arrêt de vols d'avions.(de jour) Les riverains n'ouvrent plus les fenêtres: obligation de refaire les isolations .... Il serait peut être raisonnable de diminuer les vols (économie, écologie, arrêtons d'aller polluer la planète avec nos 'voyages touristiques'°.
18/03/2022	14:55	Avis sur le projet de PPBE de l'aéroport de Roissy CDG	Bonjour, Je tiens à exprimer mon opposition au projet tel que communiqué à ce jour pour les principales motivations suivantes: 1/ Il est prouvé que le bruit a de réels impacts sur la santé. L'OMS a d ailleurs souligné leur importance et conseillé des seuils qui sont dépassés dans l'environnement de Roissy, comme le précise Bruitparif. Le projet communiqué ne s'oriente pas vers la prise en compte de ces seuils. 2/ Des vols ont aussi lieu la nuit et le projet communiqué ne contient pas des mesures visant à les interdire. 3/ Les perspectives d augmentation du trafic sont actées alors qu'il faudrait au contraire limiter le trafic. En résumé ce document conduit à pérenniser les nuisances sonores et acter leur augmentation, bien que soient mentionnées des solutions techniques visant à réduire l'émission du bruit perçu au niveau des habitations. La prévention du bruit doit être considérée autrement, en intégrant des réflexions plus larges. Il faut que les services de l'état aient le courage d'imposer des limites. Cordialement,
18/03/2022	14:56	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNIERES SUR OISE (95270)	AVIS SUR L ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE L AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE délibération n° 8 Madame LAMOTTE rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 2020, avait majoritairement décidé de s'associer à la procédure en annulation du SCOT concernant l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. A l'initiative de l'Association d'Elus pour le Climat contre le Terminal 4 extension de Roissy-Charles de Gaulle (C.E.C.C.T4), il nous est proposé d'émettre un avis sur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Roissy-CDG, soumis à enquête publique du 20 Janvier au 22 Mars 2022. Pour information, la C.E.C.C.T4 émet les demandes suivantes : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Monsieur le Maire souligne que le T4, qui devait être abandonné, revient à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 2 Abstentions (A.

			BROCHARD et O. GAL, pour raisons professionnelles), DEMANDE l'inscription des mesures suivantes dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit).
18/03/2022	14:57	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNIERES SUR OISE (95270)	AVIS SUR L ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE L AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE délibération n° 8 Madame LAMOTTE rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 2020, avait majoritairement décidé de s'associer à la procédure en annulation du SCOT concernant l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. A l'initiative de l'Association d'Elus pour le Climat contre le Terminal 4 extension de Roissy-Charles de Gaulle (C.E.C.C.T4), il nous est proposé d'émettre un avis sur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Roissy-CDG, soumis à enquête publique du 20 Janvier au 22 Mars 2022. Pour information, la C.E.C.C.T4 émet les demandes suivantes : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Monsieur le Maire souligne que le T4, qui devait être abandonné, revient à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 2 Abstentions (A. BROCHARD et O. GAL, pour raisons professionnelles), DEMANDE l'inscription des mesures suivantes dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit).
18/03/2022	14:57	Non au PPBE de Roissy Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara

			Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	14:58	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNIERES SUR OISE (95270)	AVIS SUR L ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE L AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE délibération n° 8 Madame LAMOTTE rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 2020, avait majoritairement décidé de s'associer à la procédure en annulation du SCOT concernant l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. A l'initiative de l'Association d'Elus pour le Climat contre le Terminal 4 extension de Roissy-Charles de Gaulle (C.E.C.C.T4), il nous est proposé d'émettre un avis sur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Roissy-CDG, soumis à enquête publique du 20 Janvier au 22 Mars 2022. Pour information, la C.E.C.C.T4 émet les demandes suivantes : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Monsieur le Maire souligne que le T4, qui devait être abandonné, revient à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 2 Abstentions (A. BROCHARD et O. GAL, pour raisons professionnelles), DEMANDE l'inscription des mesures suivantes dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit).
18/03/2022	14:58	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNIERES SUR OISE (95270)	AVIS SUR L ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE L AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE délibération n° 8 Madame LAMOTTE rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 2020, avait majoritairement décidé de s'associer à la procédure en annulation du SCOT concernant l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. A l'initiative de l'Association d'Elus pour le Climat contre le Terminal 4 extension de Roissy-Charles de Gaulle (C.E.C.C.T4), il nous est proposé d'émettre un avis sur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Roissy-CDG, soumis à enquête publique du 20 Janvier au 22 Mars 2022. Pour information, la C.E.C.C.T4 émet les demandes suivantes : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Monsieur le Maire souligne que le T4, qui devait être abandonné,

			revient à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 2 Abstentions (A. BROCHARD et O. GAL, pour raisons professionnelles), DEMANDE l'inscription des mesures suivantes dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels – L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h – L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit).
18/03/2022	15:52	Limitons les nuisances aériennes	Je dénonce les nuisances aériennes. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »
18/03/2022	15:53	Limitons les nuisances aériennes	Je dénonce les nuisances aériennes. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »
18/03/2022	15:55	Pour un nouveau plan de prévention améliorant vraiment notre qualité de vie actuelle	Bonjour, Ma maison se trouve à Deuil la Barre sous un couloir aérien et les nuisances sonores deviennent insupportables, notamment le fret actuellement vers 5 h du matin qui semble reprendre de plus belle et qui nuit grandement à la qualité de notre sommeil. Nos demandes sont les suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an, soit +35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6 h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit Cordialement
18/03/2022	16:03	PPBE UNE CATASTROPHE	De plus en plus d'avions la nuit qui sont très bruyants et nuisent à la qualité du sommeil .On doit réduire le trafic de jour et parvenir à le supprimer la nuit pour garantir la santé de tous. Les avions passent souvent très bas et ne respectent pas les consignes.
18/03/2022	16:28	Non au plan de développement proposé	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara

			Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	16:30	Non au projet de nuisance de l'aéroport Charles De Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	16:41	non à la croissance de l'aéroport	prenez connaissance de la gêne occasionnée à la population. ex : réveils en sursaut en pleine nuit...
18/03/2022	16:42	Maitriser les nuisances sonores de l'aéroport Charles de Gaulle	Pour pouvoir se promener en Ile de France sans se boucher les oreilles, pour vivre dans nos appartements fenêtre ouverte, pour des nuits plus paisible, il faut absolument maîtriser et limités les nuisances sonores de l'Aéroport Charles de Gaulle. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	16:44	Maitriser les nuisances sonores de l'aéroport Charles de Gaulle	Pour pouvoir se promener en Ile de France sans se boucher les oreilles, pour vivre dans nos appartements fenêtre ouverte, pour des nuits plus paisibles, il faut absolument maîtriser et limiter les nuisances sonores de l'Aéroport Charles de Gaulle. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	17:10	Vols de nuit et avions bruyants	Le PPBE de Paris Charles de Gaulle doit beaucoup mieux prendre en compte la problématique des vols de nuit qui sont une nuisance très pénalisante pour les riverains, notamment au plan de la santé non seulement ces vols devraient être beaucoup plus limités comme c'est le cas dans tous les pays européens similaires, mais en outre les avions les plus bruyants devraient être complètement proscrits, ce qui est très loin d'être le cas. A terme un couvre feu la nuit devrait être visé. Le PPBE est loin d'être en ligne avec ces objectifs élémentaires de protection des riverains. En conséquence, je rends un avis défavorable au projet de PPBE de Paris Charles de Gaulle.
18/03/2022	17:23	Réduction des nuisances de Paris Charles de Gaulle	J'émets un avis défavorable au projet de PPBE de Paris Charles de Gaulle, car ce projet loin de limiter les nuisances devraient les renforcer. Or, étant sous un couloir de cet aéroport, et même en étant relativement éloigné de celui-ci, nous subissons de fortes nuisances, très préjudiciables à notre santé, notamment la nuit pendant lesquelles nous sommes systématiquement réveillés par des avions particulièrement bruyants qui ne respectent visiblement pas les trajectoires. Dans l'état actuel des choses, et devant le peu d'empressement à limiter des nuisances portant maîtrisables, ce projet ne peut que conduire à une dégradation de la vie des riverains.

18/03/2022	17:45	Points sur le PPBE de Roissy	Mesdames, messieurs, Vous trouverez ci-après mes remarques concernant le PPBE de Roissy. Sur le PPPBE en général : Comment le riverain 'lambda' (comme moi par exemple) peut-il se rendre compte de l'ampleur / des conséquences du PPPBE avec des informations exposées dans ce plan : - 'évasives' - imprécises - non argumentées concrètement. En fait tout est très opaque et très généralisé sur l'ensemble des territoires. On peut difficilement recouper les information pour les comparer ou les additionner . Difficile de se projeter pour les riverains. Aucune carte interactive par département, par ville. Les zones sont difficiles a apprécier et quand on cherche des cartes ou des informations précises impossible de trouver un site unique qui rassemble un ensemble d'informations qui soient concrètes, avec des chiffres ville par ville . Page 30 - Journées caractéristiques par tranche d'altitude : aucune carte dynamique, impossible de zoomer , impossible de voir quoi que ce soit par département, par ville. Quel nombre d'avions ? Combien d'avions à l'heure au-dessus de telle ou telle ville ? Quel bruit mesuré ? En approche à partir d'où ? etc. Page 51 - Tableau comparatif de situation actuelle et long terme (jour/soirée/nuit et nuit): Sur quoi se basent ces chiffres ? Je trouve les chiffres et l'extrapolation très conservateur pour ne pas dire à côté de la réalité : Le plan parle d'une augmentation de la population seulement d'environ 6 000 habitants sur 6 ans sur plusieurs départements. Sachant que la Grand Paris est en plein boom. Que la population augmente fortement . Rien que sur 1a commune de Deuil La Barre on sait déjà qu'il va y avoir d'ici 6 ans 2000 à 2500 habitants de plus. Donc 6 000 pour plusieurs départements c'est une plaisanterie. Bilan des chiffres (situation 2019 et 2025) : Comment peut-on accepter une augmentation de la surface exposée, une augmentation des populations exposées . Alors qu'on sait que c'est un problème. Malgré les mesures prises, le bruit augmente. Cela veut dire que soit les mesures prises ne fonctionnent pas, ou qu'il y a plus d'avions ou que les avions font plus de bruit ou que la végétation est détruite au profit des construction donc plus de réverbération du bruit. Donc dans tous les cas il y a un problème avec le PPBE... ca ne fonctionne pas. Page 61 et 62 'De plus, l'article 6 de cet arrêté prévoit « que la procédure de révision du plan d'exposition au bruit sera engagée dès que le nombre annuel de mouvements d avions atteindra 600 000 mouvements ». A ce jour, ce chiffre n'a pas été atteint'. Pourquoi accepter une augmentation de 100 000 mouvements alors que les mesures mises en place pour diminuer le bruit ne fonctionnent pas. C'est une hérésie. Il faut d'abord que les mesures mises en place fonctionnent, que les décibels baissent réellement et ensuite seulement on pourra envisager quel devra t être le volume du trafic. . Aucune compagnie aérienne a donné un calendrier précis de changement de flottes, avec quel bruit, etc. On sait que les aides à l'insonorisation sont complètement tronquées et que de nombreux riverains ne peuvent pas attendre entre 2 à 6 ans avant de pouvoir faire des travaux. On ne parle pas non plus clairement des nuisances réelles en pleine journée : des bruits assourdissants des avions quand vous êtes sur votre balcon ou dans votre jardin. Ou encore quand les fenêtres sont ouvertes et que vous devez vous taire pour continuer la conversation après le passage d'un avion . Quelles sont les actions prévues pour baisser toutes les nuisances sonores même celles de la journée ? Ce n'est certainement pas en augmentant le trafic ni même en le maintenant à son niveau actuel. Il faut moins de décibels ou moins d'avions, beaucoup moins d'avions. - Pourquoi prévoir une intensification de trafic alors que les mesures mises en place ne fonctionnent pas vraiment ? : Changement des flottes d'avions / aide aux riverains / carte interactive pour les habitants des communes concernées, etc. - Pourquoi très peu ou pas de calendrier d'actions avec des obligations de résultats avant de pouvoir parler de trafic supérieur ? - N'est-il pas anormal de partir sur des augmentations de trafic alors qu'aujourd hui on connaît les problèmes liés au bruit et à la pollution ? Où en est le droit des riverains de profiter d'un environnement calme et sain ? - Qui accepte ces augmentations de trafic (validées par qui / comment / pourquoi ?) - N'est ce pas aberrant d'augmenter le trafic si près des villes ? - Pourquoi le trafic actuel n'est-il pas encore plus remonté vers des zones moins habitées ? - Pourquoi ne donne-t-on pas aux riverains un outil en temps réel qui leur permet de savoir ce qui se passe au-dessus de leurs têtes ? - A quoi sert la zone bruit si les élus, et en particulier les préfets, peuvent décider de construire du collectif ou non et où ils veulent ? - Pourquoi pas de zones grises (zones de

			transitions entre zone bruit et zone non bruits) sur lesquelles le collectif est complètement interdit ? - Pourquoi pas de stations de mesures en limite de Zone C / D pour vérifier que la zone de bruit est bien délimitée et qu'elle ne s'étend pas au-delà de la zone C ? - Pourquoi les autres aéroports ont-ils un couvre-feu la nuit et pas Roissy ? - Pourquoi pas une diminution exigible des décibels ? - Suite aux lois qui imposent aux mairies de construire de plus en plus de collectif (logement sociaux) , on détruit les jardins, les zones vertes qui absorbent le bruit. Donc avec la densification des villes, la notion de bruit va augmenter même si le trafic aérien n'augmente pas . Pourquoi le PEB ne prend-il pas cela en compte ? Pourquoi ne pas prendre en compte le cumul des nuisances (circulation aérienne et routière + augmentation du bruit des personnes lié aux habitations collectives) et attendre qu'elles soient maitrisées avant de décider d'une quelconque augmentation de traffic ? Le son va prendre de l'ampleur même si le traffic n'augmente pas (voir page 38 - Propagation du bruit : reflection, transmission , propagation, etc.) . Avec l'augmentation du bruit , le PPBE ne prend nullement en compte la dévalorisation des biens . Que fait-on pour les particuliers exposés ? Concernant l'aide aux riverains : - Difficile de savoir si on est en zone exposée ou pas (nécessité d'une carte interactive précise et sans parti pris !!!) . - Cette aide est faite de façon à aider le moins de personnes possible. La plupart des riverains ne peuvent pas y avoir accès en raison des délais ingérables. Cette aide ne prend pas en compte le fait qu'un riverain ne peut pas attendre plusieurs mois voire années avant de faire ses travaux. Dans les cas de rénovation totale avec les emprunts en cours pour travaux et la nécessité de devoir être rapidement logés, les délais imposés par l'aéroport de de Roissy sont impossibles à respecter. A partir du moment qu'un riverain subit les nuisances sonores il doit avoir systématiquement droit à l'aide même après travaux à condition de fournir une facture avec visite d'un contrôleur. J'ai personnellement fait une demande de prise en charge en 2019 (la maison date de 1937) et je n'ai pas pu produire 3 devis (artisans débordés, en liquidation, covid etc.) , les délais étant considérables et ayant vendu mon logement je n'ai pas eu d'autres choix que de faire les travaux rapidement pour pouvoir vivre dans ma nouvelle maison . J'ai donc fait mes travaux sans avoir reçu aucune aide. Ce qui est inadmissible. Bref la procédure imposée est inacceptable Pour ce PPBE, j'emets un avis très défavorable. Avant d'envisager quelques changement que ce soient : Il faut d'abord avoir de vrais outils en place : une information claire, sur un seul site et accessible à tous. Des cartes interactives, 'zoomables' . Un seul site sur lequel se trouvent TOUTES les informations : plan de gêne sonore, plan d'exposition au bruit. Avec par adresse la possibilité de savoir combien d'avions passent au dessus - par heure / jour / mois. Quelle altitude, etc. Je demande que l'on reprenne les mesures de bruit dans les limites de zones C / D (distance de 20 / 40 m et 100 m de la zone C) La pollution sonore des avions est un vrai enjeu. Il faut moins de bruit. A l'heure de la crise environnementale il est impensable de ne rien faire et encore plus impensable de parler de croissance de trafic aérien.

18/03/2022	17:46	Points sur le PPBE de Roissy	Mesdames, messieurs, Vous trouverez ci-après mes remarques concernant le PPBE de Roissy. Sur le PPPBE en général : Comment le riverain 'lambda' (comme moi par exemple) peut-il se rendre compte de l'ampleur / des conséquences du PPPBE avec des informations exposées dans ce plan : - 'évasives' - imprécises - non argumentées concrètement. En fait tout est très opaque et très généralisé sur l'ensemble des territoires. On peut difficilement recouper les information pour les comparer ou les additionner . Difficile de se projeter pour les riverains. Aucune carte interactive par département, par ville. Les zones sont difficiles a apprécier et quand on cherche des cartes ou des informations précises impossible de trouver un site unique qui rassemble un ensemble d'informations qui soient concrètes, avec des chiffres ville par ville . Page 30 - Journées caractéristiques par tranche d'altitude : aucune carte dynamique, impossible de zoomer , impossible de voir quoi que ce soit par département, par ville. Quel nombre d'avions ? Combien d'avions à l'heure au-dessus de telle ou telle ville ? Quel bruit mesuré ? En approche à partir d'où ? etc. Page 51 - Tableau comparatif de situation actuelle et long terme (jour/soirée/nuit et nuit): Sur quoi se basent ces chiffres ? Je trouve les chiffres et l'extrapolation très conservateur pour ne pas dire à côté de la réalité : Le plan parle d'une augmentation de la population seulement d'environ 6 000 habitants sur 6 ans sur plusieurs départements. Sachant que la Grand Paris est en plein boom. Que la population augmente fortement . Rien que sur 1a commune de Deuil La Barre on sait déjà qu'il va y avoir d'ici 6 ans 2000 à 2500 habitants de plus. Donc 6 000 pour plusieurs départements c'est une plaisanterie. Bilan des chiffres (situation 2019 et 2025) : Comment peut-on accepter une augmentation de la surface exposée, une augmentation des populations exposées . Alors qu'on sait que c'est un problème. Malgré les mesures prises, le bruit augmente. Cela veut dire que soit les mesures prises ne fonctionnent pas, ou qu'il y a plus d'avions ou que les avions font plus de bruit ou que la végétation est détruite au profit des construction donc plus de réverbération du bruit. Donc dans tous les cas il y a un problème avec le PPBE... ca ne fonctionne pas. Page 61 et 62 'De plus, l'article 6 de cet arrêté prévoit « que la procédure de révision du plan d exposition au bruit sera engagée dès que le nombre annuel de mouvements d'avions atteindra 600 000 mouvements ». A ce jour, ce chiffre n'a pas été atteint'. Pourquoi accepter une augmentation de 100 000 mouvements alors que les mesures mises en place pour diminuer le bruit ne fonctionnent pas. C'est une hérésie. Il faut d'abord que les mesures mises en place fonctionnent, que les décibels baissent réellement et ensuite seulement on pourra envisager quel devra t être le volume du trafic. . Aucune compagnie aérienne a donné un calendrier précis de changement de flottes, avec quel bruit, etc. On sait que les aides à l'insonorisation sont complètement tronquées et que de nombreux riverains ne peuvent pas attendre entre 2 à 6 ans avant de pouvoir faire des travaux. On ne parle pas non plus clairement des nuisances réelles en pleine journée : des bruits assourdissants des avions quand vous êtes sur votre balcon ou dans votre jardin. Ou encore quand les fenêtres sont ouvertes et que vous devez vous taire pour continuer la conversation après le passage d'un avion . Quelles sont les actions prévues pour baisser toutes les nuisances sonores même celles de la journée ? Ce n'est certainement pas en augmentant le trafic ni même en le maintenant à son niveau actuel. Il faut moins de décibels ou moins d'avions, beaucoup moins d'avions. - Pourquoi prévoir une intensification de trafic alors que les mesures mises en place ne fonctionnent pas vraiment ? : Changement des flottes d'avions / aide aux riverains / carte interactive pour les habitants des communes concernées, etc. - Pourquoi très peu ou pas de calendrier d'actions avec des obligations de résultats avant de pouvoir parler de trafic supérieur ? - N'est-il pas anormal de partir sur des augmentations de trafic alors qu'aujourd hui on connaît les problèmes liés au bruit et à la pollution ? Où en est le droit des riverains de profiter d'un environnement calme et sain ? - Qui accepte ces augmentations de trafic (validées par qui / comment / pourquoi ?) - N'est ce pas aberrant d'augmenter le trafic si près des villes ? - Pourquoi le trafic actuel n'est-il pas encore plus remonté vers des zones moins habitées ? - Pourquoi ne donne-t-on pas aux riverains un outil en temps réel qui leur permet de savoir ce qui se passe au-dessus de leurs têtes ? - A quoi sert la zone bruit si les élus, et en particulier les préfets, peuvent décider de construire du collectif ou non et où ils veulent ? - Pourquoi pas de zones grises (zones de

			transitions entre zone bruit et zone non bruits) sur lesquelles le collectif est complètement interdit ? - Pourquoi pas de stations de mesures en limite de Zone C / D pour vérifier que la zone de bruit est bien délimitée et qu'elle ne s'étend pas au-delà de la zone C ? - Pourquoi les autres aéroports ont-ils un couvre-feu la nuit et pas Roissy ? - Pourquoi pas une diminution exigible des décibels ? - Suite aux lois qui imposent aux mairies de construire de plus en plus de collectif (logement sociaux) , on détruit les jardins, les zones vertes qui absorbent le bruit. Donc avec la densification des villes, la notion de bruit va augmenter même si le trafic aérien n'augmente pas . Pourquoi le PEB ne prend-il pas cela en compte ? Pourquoi ne pas prendre en compte le cumul des nuisances (circulation aérienne et routière + augmentation du bruit des personnes lié aux habitations collectives) et attendre qu'elles soient maitrisées avant de décider d'une quelconque augmentation de traffic ? Le son va prendre de l'ampleur même si le traffic n'augmente pas (voir page 38 - Propagation du bruit : reflection, transmission , propagation, etc.) . Avec l'augmentation du bruit , le PPBE ne prend nullement en compte la dévalorisation des biens . Que fait-on pour les particuliers exposés ? Concernant l'aide aux riverains : - Difficile de savoir si on est en zone exposée ou pas (nécessité d'une carte interactive précise et sans parti pris !!!) . - Cette aide est faite de façon à aider le moins de personnes possible. La plupart des riverains ne peuvent pas y avoir accès en raison des délais ingérables. Cette aide ne prend pas en compte le fait qu'un riverain ne peut pas attendre plusieurs mois voire années avant de faire ses travaux. Dans les cas de rénovation totale avec les emprunts en cours pour travaux et la nécessité de devoir être rapidement logés, les délais imposés par l'aéroport de de Roissy sont impossibles à respecter. A partir du moment qu'un riverain subit les nuisances sonores il doit avoir systématiquement droit à l'aide même après travaux à condition de fournir une facture avec visite d'un contrôleur. J'ai personnellement fait une demande de prise en charge en 2019 (la maison date de 1937) et je n'ai pas pu produire 3 devis (artisans débordés, en liquidation, covid etc.) , les délais étant considérables et ayant vendu mon logement je n'ai pas eu d'autres choix que de faire les travaux rapidement pour pouvoir vivre dans ma nouvelle maison . J'ai donc fait mes travaux sans avoir reçu aucune aide. Ce qui est inadmissible. Bref la procédure imposée est inacceptable Pour ce PPBE, j'emets un avis très défavorable. Avant d'envisager quelques changement que ce soient : Il faut d'abord avoir de vrais outils en place : une information claire, sur un seul site et accessible à tous. Des cartes interactives, 'zoomables' . Un seul site sur lequel se trouvent TOUTES les informations : plan de gêne sonore, plan d'exposition au bruit. Avec par adresse la possibilité de savoir combien d'avions passent au dessus - par heure / jour / mois. Quelle altitude, etc. Je demande que l'on reprenne les mesures de bruit dans les limites de zones C / D (distance de 20 / 40 m et 100 m de la zone C) La pollution sonore des avions est un vrai enjeu. Il faut moins de bruit. A l'heure de la crise environnementale il est impensable de ne rien faire et encore plus impensable de parler de croissance de trafic aérien.
18/03/2022	17:50	Non à votre PPBE	Vous ne faites aucun effort pour améliorer la vie des riverains de Roissy que vous détruisez. Il faut, au minimum : Limiter à 500 000/an les mouvements à Roissy. A 30 000 maximum, ceux entre 22h00 et 6h00. Supprimer les avions les plus bruyants Augmenter les angles de décollage et d'atterrissage.

18/03/2022	17:53	Non à votre PPBE	Vous ne faites aucun effort pour améliorer la vie des riverains de Roissy que vous détruisez. Il faut, au minimum : Limiter à 500 000/an les mouvements à Roissy. A 30 000 maximum, ceux entre 22h00 et 6h00. Supprimer les avions les plus bruyants Augmenter les angles de décollage et d'atterrissage.
18/03/2022	17:57	Avis défavorable	Je suis opposée au PPBE, car ce dernier ne tient pas compte des réels problèmes auxquels nous sommes confrontés comme le bruit jour et nuit et la pollution permanente. C'est notre santé qui est en jeu
18/03/2022	18:12	contre les nuissances aeriennes	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l 'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	18:13	contre les nuissances aeriennes	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	18:13	contre les nuissances aeriennes	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	18:19	je rends un avis défavorable sur le plan de prévention du Bruit dans l environnement de Roissy Charles de Gaulle	J ai maintenant des problèmes constatés par ma cardiologue. Des avions me réveillent dès 4 ou 5 heures du matin et impossible de me rendormir.
18/03/2022	18:28	PPBE	Bonjour, nous habitons Groslay depuis plus de 20 ans et nous sommes très gênés de jour comme de nuit par tous les avions qui survolent notre maison, surtout lorsqu'ils sont dans le sens atterrissage. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

18/03/2022	18:30	Avis défavorable sur le projet PPBE de Roissy	En habitant à Eaubonne (95), je suis exposé à trop de bruit des avions. Ceci est particulièrement insupportable en journée quand il fait beau et la nuit quand il fait chaud. C'est donc avec intérêt que je lis ce PPBE et je n'y trouve principalement que des moyens pour mesurer le bruit subit et quasiment pas de mesures pour le réduire réellement. Pour les vols de nuit : il faut arriver à les réduire comme pour les autres aéroports européens. Le mécanisme des créneaux de nuit pour les décollages doit aussi être appliqué aux atterrissages. Les vols fantômes doivent être interdits et sanctionnés par la suppression du créneau utilisé. Ce plan ne va pas dans le sens de réduire le bruit puisqu'il prévoie au contraire un accroissement du nombre de vols : c'est évident que le bruit ne pourra que croitre ! En dehors du titre du document, où est la « prévention » du bruit quand on ne parle que d'accroitre ? Le bon sens voudrait que le nombre de vols annuels soit plafonné aux derniers enregistrés et que des objectifs de réduction de bruits tendent à réduire le bruit des vols existants : ça ne suffit plus de mesurer toujours plus le bruit, il faut agir ! En particulier, ce serait facile d'interdire les avions les plus bruyants la nuit. Pour la protection du climat, il est nécessaire de réduire le trafic aérien. Les taxes permettent d'agir sur des sociétés guidées uniquement par les profits et non la qualité de vie de millions de personnes : établir un système de taxe en fonction du bruit émis (rendons utiles toutes les mesures) et du carburant utilisé. J ai lu avec intérêt le passage sur les redevances à l'atterrissage par groupe d'avion : ceci doit s'amplifier pour arriver à dissuader de faire transiter les avions les plus bruyants. Eaubonne n'est pas en Zone C sur le plan d exposition au bruit : ceci ne reflète pas ce que je subis au quotidien. Le PEB doit être révisé pour refléter la gêne réelle subie par les habitants. {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle }}
18/03/2022	18:55	Non à l'augmentation du trafic aerien	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié dutrafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puistendre progressivement vers un couvre-feu . Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populationsimpactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	18:57	NON MODIFICATION PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié dutrafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puistendre progressivement vers un couvre-feu . Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populationsimpactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	19	NON AUGMENTATION DU BRUIT	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié dutrafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puistendre progressivement vers un couvre-feu . Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populationsimpactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	19:02		Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié dutrafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puistendre progressivement vers un couvre-feu . Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des

			populationsimpactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	19:04	Assez de nuisances	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle »
18/03/2022	19:14	Demande de modifications de PPBE Roissy CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
18/03/2022	19:53	Avis négatif au projet de PPBE	Je dépose un avis défavorable au projet de PPBE. trop d'avions passent au-dessus de nos têtes, bruyants avec des fréquences importantes le matin et le soir ainsi que la nuit. ils passent à faible altitude, faisant fi des gens qui vivent en-dessous. De plus, une pollution aux particules se dépose sur nos habitations laissant une pellicule semblable à la suie. J'espère que la santé et la vie de la population seront très rapidement respectées et protégées. Le plus important, ce sont les citoyens, femmes/hommes/enfants, l'environnement urbain et agricole, la nature et non les avions, les aéroports et les intérêts commerciaux qu'ils représentent

18/03/2022	19:55	Avis négatif au projet de PPBE	Je dépose un avis défavorable au projet de PPBE. trop d'avions passent au-dessus de nos têtes, bruyants avec des fréquences importantes le matin et le soir ainsi que la nuit. ils passent à faible altitude, faisant fi des gens qui vivent en-dessous. De plus, une pollution aux particules se dépose sur nos habitations laissant une pellicule semblable à la suie. J'espère que la santé et la vie de la population seront très rapidement respectées et protégées. Le plus important, ce sont les citoyens, femmes/hommes/enfants l'environnement urbain et agricole, la nature et non les avions, les aéroports et les intérêts commerciaux qu'ils représentent
18/03/2022	19:57	Avis négatif au projet de PPBE	Je dépose un avis défavorable au projet de PPBE. trop d'avions passent au-dessus de nos têtes, bruyants avec des fréquences importantes le matin et le soir ainsi que la nuit. ils passent à faible altitude, faisant fi des gens qui vivent en-dessous. De plus, une pollution aux particules se dépose sur nos habitations laissant une pellicule semblable à la suie.J'espère que la santé et la vie de la population seront très rapidement respectées et protégées.Le plus important, ce sont les citoyens, femmes/hommes/enfants, l'environnement urbain et agricole, la nature et non les avions, les aéroports et les intérêts commerciaux qu ils représentent
18/03/2022	20:01	AVIS DEFAVORABLE POUR CE PLAN !	Pour réduire le bruit et aussi l'impact environnemental, il faut réduire le trafic aérien, donc avoir des objectifs de décroissance de ce trafic. Il faut aussi interdire les avions bruyants et les vols de nuit. Merci bien
18/03/2022	20:10	Stop aux nuisances aériennes	La période de covid avec sa réduction du trafic aérien a été une belle expérience de ce que pourrait être notre quotidien sans les nuisances sonores liées aux avions. A Conflans Ste Honorine nous sommes soumis aux rotations à basse altitude en attente d'atterrissage. Hormis le bruit ne pas oublier la pollution chimique insidieuse liée aux rejets des réacteurs. Une raison complémentaire pour limiter voire réduire le trafic aérien tel qu'il est organisé de nos jours. Pourquoi la descente douce est elle en place depuis des décennies dans les villes de certains pays (Denver, Francfort, ...) et pas à Roissy ? Serait on plus bête en France qu'à l'étranger ? Ou plus cossard, d'avantage enclin au statu quo qu'à la mise en place des changements réclamés de longue date par la population concernée ?
18/03/2022	20:15	Contre de projet	Je suis totalement opposé à ce projet qui va accentuer les nuisances sonores et la pollution sur Andrèsy. la situation va devenir invivable.
18/03/2022	20:17	Non au bruit des avions	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

18/03/2022	20:33	Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy	Merci de noter que je suis CONTRE ce projet de PPBE Je suis d'accord et soutiens les mesures préconisées par l'ADVOCNAR
18/03/2022	20:34	Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy	Merci de noter que je suis CONTRE ce projet de PPBE Je suis d'accord et soutiens les mesures préconisées par l'ADVOCNAR
18/03/2022	20:42	Projet incohérent avec les préoccupations actuelles	Mesdames, Messieurs, Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la communauté de communes Carnelle pays de France. A l'ouest des pistes nord. A une exception près, nous ne sommes pas en zone de bruit. Cependant, en l'état actuel, des nuisances sonores étant déjà relevées sur le secteur, il n'est pas imaginable qu'un autre sujet que la réduction des nuisances soit abordé. En effet, le débat devrait plutôt être soulevé sur le respect des couloirs à emprunter par les pilotes, qui bien souvent, pour des raisons de commodité, coupent leurs trajectoires au-dessus de nos têtes. Aussi, nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables et que je soupçonne s'avérer bien pire que ce que vous nous annoncez la bouche en coeur. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B. -trajectoire 5Z, cette décision transfère tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable. Nous sommes en zone de parc naturel, ou le respect de la nature prime. Aussi, votre projet semble hors-temps et je m'y oppose formellement.
18/03/2022	20:57	Demande l'application de mesures importantes	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements /an, +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic norturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
18/03/2022	21:20	Les riverains prennent la parole	Le dernier projet n à pas permis de réduire le bruit provenant des avions arrivant sur roissy. Au contraire le bruit des avions est plus important et est plus régulier car il y a plus d avions. Le côté positif de la covid 19 est que nous avions moins de bruit et de ce fait que notre vie était plus apaisée. Notre stress avait diminuer pendant cette période.
18/03/2022	21:24	Denoncement du PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du limat Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements par an Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit
18/03/2022	21:30	Mesures de réduction du trafic aérien	Retirer la mention de croissance du trafic envisagé, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre feu. Fixer un objectif de réduction

			du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdir la catégorie d'avion les plus bruyant la nuit.
18/03/2022	21:33	Réduction du trafic aérien	Bonjour, Je souhaite demander les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagé, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdir la catégorie d'avion les plus bruyant la nuit.
18/03/2022	21:42	Non au bruit!	J habite attainville.. je peut vous dire que y suis depuis plus de 10 ans... C insupportable et de pire en pire le bruit d avion! Surtout le soir.entre 23h et 2 ou 3 heure du mat. Parfois en 10 minute passe 2 ou 3 avion et il passe très bas.l été on ne s entend plus avec les fenêtre ouverte.voir même impossible de s endormir!
18/03/2022	21:43	STOP aux nuisances sonores et environnementales	J'habite Argenteuil , dans le Val d Oise (quartier Orgemont) et j'aimerais pouvoir m'endormir avant 1h du matin (dans le meilleur des cas, c est-à-dire l hiver et depuis le COVID) à cause du ronflement des avions. Certains sont encore plus bruyants et plus lourds que d'autres, mais tous tournent régulièrement très bas au-dessus de nos habitations avant de descendre atterrir à Roissy. C'est vraiment usant, difficile à vivre lorsque nous ne sommes pas équipés de fenêtres à triple vitrage phonique. Messieurs les Décideurs, SVP, ne nous infligez pas de nuisances et de pollutions environnementales supplémentaires. Usez de compassion pour vos concitoyens ou équipez-nous pour protéger notre santé physique et mentale.
18/03/2022	22:49	Prévention du bruit dans l environnement de roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le plan de Prévention du bruit dans l'environnement de Roissy Charles de Gaulle . Aujourd'hui encore , après midi avec en bruit de fond le vol continue des avions . Herblay s/Seine
18/03/2022	22:57	Les populations subissent trop de nuisances	La croissance du trafic envisagé est contraire à la protection de l'air et du climat sans parler de l'augmentation du bruit avec des incidences certaines sur la santé des populations. Le nombre de vols ne doit pas être augmenté, le niveau de 500000 mouvements par an est un nombre vraiment maximum, ce nombre est déjà trop important quand on vit aux abords et sous les pistes de décollage de Roissy. Le trafic de nuit doit être absolument supprimé, il faut instauré un véritable couvre feu ou réduire ce trafic, surtout entre 22h et 6h du matin, le nombre de 30000 mouvements par an est un maximum ! L'objectif de ce plan est de réduire le bruit par lequel de nombreuses populations sont impactées et souffrent, il est important de vérifier par des mesures la véritable diminution du bruit, si ce n'est pas le cas de nouvelles orientations doivent être prises pour respecter l'objectif de ce plan. Les références du seuil de bruit de l'OMS doivent être respectées. Les catégories d'avions les plus bruyants doivent être absolument interdites.
18/03/2022	23:21	Pour une diminution des nuisances aériennes au dessus d'Herblay	Bonjour ma conjointe et moi vivons à Herblay depuis 2 ans. après une brève accalmie suite au confinement et au covid, le trafic aérien au-dessus d'Herblay est incessant. Si en journée les nuisances semble peut-être plus tolérable au vu d'autres bruits environnants tel que les voitures et activités des habitants, la nuit, nous entendons sans cesse des avions passer au-dessus de nos têtes. Pour décrire le son, c'est comme un bruit sourd qui apparaît soudain et s'étire en différentes modulations assés insupportables quand on est censé dormir pour se reposer et pouvoir travailler le lendemain. Notre sommeil est perturbé par le moyen de transport ramenant très peu de gens de leur voyage comparativement au bruit et dégagement de CO2 qu'il emet. Le sommeil c'est aussi notre santé. Ce peux de capital santé que l'on est sensé pouvoir controler et disposer, est ébréché par ces nuisances sonores que l'on subit jour et nuit. Nous sommes très inquiet par la perspective de la non écoute des habitants, des

			personnes concernées, de la santé de chacun et d'une potentielle augmentation du trafic et donc des nuisances sonores. Nous espérons de tout coeur que vous comprendrez qu'il faut agir pour la décroissance rapide de cette cause de stress, maladie cardiovasculaire et perte de sommeil de dizaines de milliers d'habitants sous les couloirs aériens de l'aéroport de Roissy que sont les vols d'avions de fret et de ligne. Merci
18/03/2022	23:24	Je rend un avis défavorable	je souhaite que vous Fixiez a 500.000 le maximum de vol Je souhaite le plafonnement du nombre de vol de nuit je souhaite la Suppression des avions bruyant ma proposition j'ai été surpris de voir que les 'Rideaux d'air ' utilisé dans les cuisines industrielles pour éviter le déploiement de bactérie empêche aussi de parler d'un coté à l'autre coté du mur https://fr.wikipedia.org/wiki/Rideau_d%27air j'ai aussi pu voir l'efficacité des buses des ventilateur dyson, qui font tres peu de bruit je propose le projet suivant envoyer 4 essaims de drones autour du chemin future de l'avion qui décolle un essaim au dessus un au dessous un a gauche un a droite suffisamment loin du chemin pour éviter tout danger dans le cdre de 1) La réduction, à la source, du bruit des avions les 4 essaims sont donc 'en pente' les drones chaque drone dispose d'un ballon d'hélium pour etre plus léger que l'air et pour opposer une résistance suffisante chaque drone dispos aussi de buses 'de type dyson' pour envoyer un rideau d'air chaque drone dispose de moteur (à hélice) pour garder sa position chaque drone peut avoir un moteur thermique et un moteur électrique et l'essaim forme alors un matelas d'air l'essaim ayant la longueur de la descente de l'avion ou, si l'essaim se déplace, il est suffisamment long pour que, lorsque l'avion passe le dernier drone, son altitude est suffisante une fois que l'avion est passé devant chaque drone chaque drones se rapproche de son voisin pour former un tuyau d'air canalisant le bruit de l'avion afin que le bruit de l'avion reste dans le tuyau d'air puis l'essaim se met le plus horizontal possible pour envoyer le bruit horizontalement au dessus des maisons une fois que l'avion est sortie de l'essaim, l'essaim se position pour réceptionner le prochain avion qui atterrit cette fois, l'essaim se déplace alors 'vers l'aéroport' pendant que l'avion le dépasse après l'atterrissage, l'essaim se reposition pour le prochain décollage etc... je propose le second projet : que les avions qui décollent en application de - P : gestion et contrôle de la politique de planification des sols - O : mesures opérationnelles sur les procédures de vol autour de l'aérodrome ne décollent pas l'un après l'autre de la même piste mais qu'il y ai un (long) moment de silence entre chaque avion partant d'une même piste Je rend un avis défavorable car les mesures actuelles me paraissent insuffisantes voilà
19/03/2022	07:25	PPBE Aérien: Accroissement du Bruit diurne et nocturne !	Un PPBE a pour objet la Prévention du Bruit ... pour tous, sauf pour le secteur aérien apparemment ! Comment comprendre que l'objet de ce type de plan soit à ce point dévoyé pour que non seulement il ne réduise pas le bruit auquel sont soumises de jour comme de nuits les populations riveraines mais planifie une augmentation de la nuisance. Les porteurs de ce document ont pour objectif, de façon évidente, la défense de la croissance du secteur aérien et non la réduction du bruit dans l'environnement comment est-ce possible ? N'y a-t-il personne pour faire respecter le sens des textes législatifs. Je suis totalement opposé à l'approbation du Projet de PPBE pour l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	08:12	Trop de naissances aérien	Bonjour Nous avons emménagés début janvier à Franconville, un coup de coeur pour cette maison et un beau jardin arboré... Aujourd'hui nous vivons un enfer car nous sommes en dessous d un couloir aérien, même avec du double vitrage on les entend nuit et jour je pense qu ils volent trop bas de nos maisons et j aimerais qu ils changent de couloir pour qu on puisse respirer un peu car ici tous les 5 minutes il y a un qui passent.

19/03/2022	08:14	Opposition à l'extension du trafic de l'aéroport de Roissy	Bonjour, Je suis opposée à l'extension du trafic de l'aéroport de Roissy pour les raisons suivantes : -problèmes de sommeil pour les riverains dont je fais partie. Pas de vie sereine - problèmes environnementaux liés aux avions, rejets de CO2, compagnies insuffisamment taxées et prix des billets d'avion trop bas -j'habite à Enghien les bains et malgré le bruit que j'endure nuit et jour je ne peux bénéficier d'aucune aide actuellement pour changer mes fenêtres (maison)
19/03/2022	08:40	Avis défavorable	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
19/03/2022	08:50	Opposition à l'augmentation du trafic aérien a l'aéroport Charles-de-Gaulle	Motifs de mon apposition : _ Nuit nuisible pour les riverains - pollution nuisant à l'environnement - En opposition aux objectifs de baisse de l'empreinte carbone. - j'habite Enghien-les-Bains et nous n'avons aucune aide pour isoler phoniquement notre pavillon.
19/03/2022	08:51	Opposition à l'augmentation du trafic aérien a l'aéroport Charles-de-Gaulle	Motifs de mon apposition : _ Nuit nuisible pour les riverains - pollution nuisant à l'environnement - En opposition aux objectifs de baisse de l'empreinte carbone. - j'habite Enghien-les-Bains et nous n'avons aucune aide pour isoler phoniquement notre pavillon.
19/03/2022	09:21	Nuisance bruits avions	Dans le cadre du PPBE, il me semble critique de stopper la croissance du trafic aérien. Les voyages professionnels ont diminué depuis la Covid donc cela doit être possible. Plus précisément de maintenir le nombre de mouvements au niveau de 2019, de réduire le trafic nocturne et d'interdire les avions les plus bruyants pendant cette période, et de prendre le seuil de bruit de l'OMS comme référence. Merci beaucoup !
19/03/2022	09:41	Avis défavorable et propositions dont descente douce	Je pense qu'il existe des solutions de première urgence afin de soulager les populations sinistrées par le trafic aérien. Ce que j'exige des pouvoirs publics : - la modification des procédures d'approches tant au niveau de la définition des trajectoires qu'à celui de la hauteur et du régime des appareils, - l'instauration d'un couvre feu sur les aéroports de la Région Ile-de-France dans le cadre d'une réglementation européenne, - la limitation du nombre de mouvements sur les aéroports de Roissy et du Bourget, Une proposition que je souhaite appuyer est la descente douce : 'Devant la multiplication des nuisances depuis le relèvement des trajectoires de novembre 2011 (triplement des survols et doublement du bruit à plus de 62 db) et l'absence de propositions de la DGAC pour apporter le moindre soulagement aux populations du territoire de la Confluence très impactées, le CIRENA s'est mis au travail avec ses spécialistes pour définir une procédure d'atterrissage qui soit la plus discrète et la moins polluante possible. Nous l'avons appelé 'la descente douce' pour que tout le monde comprenne bien et pas seulement les spécialistes. C'est une descente qui se déclenche quand l'avion se trouve encore à plus de 3000 mètres, sur une trajectoire en pente douce, moteur au ralenti, sans palier, jusqu'au touché de piste. L'avantage pour les 400.000 habitants du territoire de la Confluence, est que nous serons survolés beaucoup plus haut et surtout moteur au ralenti générant un bruit et une consommation de kérosène minimum. Un gain donc inestimable pour notre santé, notre qualité de vie et notre patrimoine mais aussi très appréciable pour les finances des compagnies

			aériennes (8 M/an pour Air France) et la réduction des gaz à effet de serre.' Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
19/03/2022	10:18	Trahison toxique	Lorsque j'ai choisi de m'installer en ville Nouvelle de Cergy, c'est parce qu'elle n'était pas dans les axes des pistes. Et il a suffi d'un rien pour que tout change ! maintenant nous avons l'impression d'un survol permanent seule parade : fuir vers d'autres régions et laisser la place à des plus pauvres moins exigeants. Mon avis est DEFAVORABLE.
19/03/2022	10:38	Stop aux nuisances sonores des avions	Bonjour, mon sommeil est perturbé dès 5h30 par le bruit des avions qui amorcent leur phase d'atterrissage. Il faut interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je propose de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Cordialement
19/03/2022	11:03	consultation publique sur le PPBE de Roissy	Je rends un avis défavorable sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Roissy Charles de Gaulle
19/03/2022	11:07	Commentaires sur le PPBE	Je demande que soient prises les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% par rapport à 2019), incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
19/03/2022	11:10	Nuisance de bruit !	Comment peut-on accepter qu'une grande partie de l'île de France ne puisse pas accéder à un sommeil sans être réveillée par le bruit des avions passant allègrement toute la nuit au dessus des villes ? Comment peut on accepter que les professeurs et les élèves soient interrompus dans leur enseignement et apprentissage par ces bruits réguliers ? Comment peut-on accepter le délestage des hydrocarbures sur la population avant l'atterrissage ?
19/03/2022	11:16	Un avis court, de quelques lignes, reprenant nos revendications phare, vaut mieux que pas d avis du tout. Nous vous suggérons de commencje rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle ». J'habite à Jouy le Moutier depuis 30 ans mais depuis plus de 15 ans nous subissons les avions à une hauteur plus ou moins basse ils y en a qui ne respectent pas la hauteur minimum qui volent plus bas. Elles passent juste au dessus de la maison.aux beaux jours,c'est infernal d'avoir les portes ouvertes ou être dehors dans le jardin. Mon époux ne supporte plus du tout ça le déprime depuis plusieurs années. Merci de faire quelques choses Peut être pourraient elles passer sur les champs où il n'y a pas d'habitation.

		Roissy-Charles de Gaulle .	
19/03/2022	11:39	Riverains subissant nuisances sonores dès 5h du matin	Bonjour, Nous tenons à apporter notre témoignage concernant les nuisances sonores des avions que nous subissons régulièrement vers 5h du matin. Toute la famille est impactée, des enfants aux adultes. De plus, en journée, ce sont des avions dont nous arrivons à lire le nom de la compagnie, qui survolent notre maison. Je ne pense pas que cela soit normal. Que le besoin en transports aériens soit nécessaire, c'est une chose, mais au détriment de la qualité de vie de centaines de milliers de personnes. Cordialement
19/03/2022	11:56	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable au PPBE dans l'environnement de Roissy Charles De Gaule
19/03/2022	12:25	Bruit et qualité de vie dégradée à cause des avions	Habitant de Cormeilles en parisis, le bruit des avions tous les jours impacte fortement à notre qualité de sommeil. la carte de bruit ne représente pas la vérité à refaire les avions volent de plus en plus bas avec un bruit assez dérangeant Les avions peuvent choisir d'autre couloir aérien
19/03/2022	12:52	Limitation des vols	J'habite Conflans sainte Honorine et je suis gênée toute l'année par le survol de nos maisons la nuit. Les avions volent également bas car nous arrivons à lire le nom de la compagnie ! Cela n'est pas normal.
19/03/2022	12:54	Ce plan ne répond pas à la demande de réduction des bruits d'avion.	Vols de nuit : Ce plan doit en priorité diviser par 2 le nombre de vol de nuit par rapport à 2019 et interdire les avions de classe les plus bruyante entre 22h et 6h du matin. Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. L'interconnexion entre les vols intérieurs et les vols internationaux doit être supprimée pour les villes qui sont à moins de 4h de train (TGV). Le train doit remplacé ces vols intérieurs. Si nécessaire, il faut développer des vols directs internationaux avec d'autres grands aéroports régionaux. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.

			Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	13:05	Commentaire suite à la lecture du nouveau projet	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an, soit +35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6 h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à ' issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
19/03/2022	13:33	avis défavorable au PPBE	Je ne vois pas dans ces propositions une réduction du bruit qui déjà est intenable. Il faut non pas envisager une croissance du trafic mais une DÉCROISSANCE! Le TRAFFIC DOIT ÊTRE RÉDUIT de jour comme de nuit, comme cela a déjà été le cas dans la plupart des grand aéroports européens. Il semble qu'il n'y ait qu'en France qu'on ne respecte pas la santé physique et psychique des citoyens. A l'heure des questionnements écologique, c'est vraiment très rétrograde et résolument démodé.
19/03/2022	13:33	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable sur le PPBE de Roissy Charles de Gaulle. Déjà beaucoup trop d'avions et trop de vols de nuit bruyants et perturbateurs du sommeil.
19/03/2022	13:39	Fatigués!!!	Bonjour, je ne comprends pas que rien ne soit fait pour nous, habitants du val d'oise. Je subi le bruit des avions, c'est un cauchemar au quotidien. J'habite à Eaubonne. Quand nous sommes dans le jardin, nous attendons que l'avion soit passé pour finir notre phrase. Les avions me réveillent la nuit! Je veux que le trafic baisse, qu'un couvre feu soit instaurer entre 22h et 6h et que des efforts soient faits pour les angles de décollage et atterrissage pour nous préserver du bruit. Obligez également les compagnies aeriennes a utiliser des avions de nouvelle génération. DES SOLUTIONS EXISTENT!!! Arrêtez de nous mépriser!!!
19/03/2022	13:42	Trafic aérien	Réveil toutes les nuits plafond non respectes
19/03/2022	13:44	Avis très DEFAVORABLE sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Roissy-Charles-deGaulle	1-Il est INADMISSIBLE de constater, dans ce dossier, une augmentation de trafic, comme si le projet de T4 n'avait pas reçu une opposition incontestée, de la part des populations ! Cela engendrera des pollutions illégitimes (pollution sonore, pollution chimiques atmosphériques et augmentation importante du taux de CO2, contraire aux réflexions climatiques). 2-Nous demandons la diminution significative du niveau sonore de nuit, de minuit à 06h du matin, voire l'arrêt complet du trafic de nuit, comme cela est le cas dans d'autres capitales. 3-Nous exigeons que soient respectées les seuils de niveaux de bruit recommandés par l'OMS. 4-Nous demandons que soient nettement revues à la baisse, les augmentations de trafic. 5-La France n'étant pas un désert humain, nous

			exigeons que les POPULATIONS SURVOLEES soient respectées. Il en va de LEUR SANTÉ. Il en va donc, en conséquence, de l'état des finances de la Sécurité Sociale, donc des finances de la France.
19/03/2022	13:46	Bruit nocturne	Les avions volent trop bas réveil malgré les doubles vitrages
19/03/2022	13:49	JE DONNE UN AVIS DÉFAVORABLE CE PLAN, NE NOUS PROTÈGE PAS!	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, ' est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
19/03/2022	13:49	Avis très DEFAVORABLE sur le PPBE de Roissy-Charles-de-Gaulle	1-Il est INADMISSIBLE de constater, dans ce dossier, une augmentation de trafic, comme si le projet de T4 n'avait pas reçu une opposition incontestée, de la part des populations ! Cela engendrera des pollutions illégitimes (pollution sonore, pollution chimiques atmosphériques et augmentation importante du taux de CO2, contraire aux réflexions climatiques). 2-Nous demandons la diminution significative du niveau sonore de nuit, de minuit à 06h du matin, voire l'arrêt complet du trafic de nuit, comme cela est le cas dans d'autres capitales. 3-Nous exigeons que soient respectées les seuils de niveaux de bruit recommandés par l'OMS. 4-Nous

			demandons que soient nettement revues à la baisse, les augmentations de trafic. 5-La France n'étant pas un désert humain, nous exigeons que les POPULATIONS SURVOLEES soient respectées. Il en va de LEUR SANTÉ. Il en va donc, en conséquence, de l'état des finances de la Sécurité Sociale, donc des finances de la France.
19/03/2022	14:02	Réduisons toutes nuisances sonores!!!	J'habite à La Frette sur Seine aujourd'hui il est impossible de s'entendre parler dehors quand un avion passe et que l'on se trouve à plus de 2m de son interlocuteur. Lors des pics de passage l'été on ne peut pas dormir avec les fenêtres ouvertes car on est réveillé dès 5h du matin. Pourquoi les autres pays réduisent leur trafic aérien sauf la France? Arrêtons de voyager à l'autre bout de la planète!! Pensons à l'impact néfaste écologique, sanitaire et sur la santé de chacun de nous!!!
19/03/2022	14:02	Réduisons toutes nuisances sonores	J'habite à La Frette sur Seine aujourd'hui il est impossible de s'entendre parler dehors quand un avion passe et que l'on se trouve à plus de 2m de son interlocuteur. Lors des pics de passage l'été on ne peut pas dormir avec les fenêtres ouvertes car on est réveillé dès 5h du matin. Pourquoi les autres pays réduisent leur trafic aérien sauf la France? Arrêtons de voyager à l'autre bout de la planète!! Pensons à l'impact néfaste écologique, sanitaire et sur la santé de chacun de nous!!!
19/03/2022	14:03	Réduisons toutes nuisances sonores	J'habite à La Frette sur Seine aujourd'hui il est impossible de s'entendre parler dehors quand un avion passe et que l'on se trouve à plus de 2m de son interlocuteur. Lors des pics de passage l'été on ne peut pas dormir avec les fenêtres ouvertes car on est réveillé dès 5h du matin. Pourquoi les autres pays réduisent leur trafic aérien sauf la France? Arrêtons de voyager à l'autre bout de la planète!! Pensons à l'impact néfaste écologique, sanitaire et sur la santé de chacun de nous!!!
19/03/2022	14:04	Réduction du bruit pour les habitants	Bonjour, Tout d abord je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. En effet il existe des solutions qui permettraient des économies de kérosène et surtout produirait moins de nuisances comme la descente douce. _ Cordialement
19/03/2022	14:18	PPBE	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions de nuit notamment est vraiment intolérable e t le sommeil est vraiment de mauvaise qualité. l L air dans notre région du Val d Oise est très pollué et la santé des habitants en est très affectée.
19/03/2022	14:19	AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DE ROISSY CHARLES DE GAULLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de

			Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
19/03/2022	14:36	Diminution des nuisances sonores aeriennes	Je demande l'application de toutes les mesures proposées par l'association ADVOCNAR afin de réduire les nuisances sonores diurnes et nocturnes générées par le trafic aérien. Ces nuisances ont de graves conséquences sur la vie et la santé des habitants d'Herblay sur seine et de Montigny les Cormeilles entre autres.
19/03/2022	14:40	Raz le bruit	Plus d'ambition ! Sauvons notre planète, sauvons notre santé
19/03/2022	14:40	Diminution des nuisances sonores aeriennes	Je demande l'application de toutes les mesures proposées par l'association ADVOCNAR afin de réduire les nuisances sonores diurnes et nocturnes générées par le trafic aérien. Ces nuisances ont de graves conséquences sur la vie et la santé des habitants d'Herblay sur seine et de Montigny les Cormeilles entre autres.
19/03/2022	14:42	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Interdiction des vols de nuit, départs et arrivées comme cela est fait dans de nombreux grands aéroports internationaux. Prise en considération des études d'impact sur la santé des riverains. Limitation du nombre de vols au niveau actuel dans un objectif écologique et de santé publique

19/03/2022	14:45	Avis consultation négatif	Bonjour Je réside à Montmorency, veuillez trouver ci-dessous mon avis NEGATIF concernant cette consultation Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

19/03/2022	15:06	PPBE ROISSY AVIS DEFAVORABLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	15:34	Tout le monde doit vivre sereinement	Bonjour Trop de nuisances, trop de bruit, top de pollution, jour et nuit. Je demande pour moi, ma famille, mes enfants et petits enfants, mes voisins et amis, pour les générations d'aujourd'hui et demain: - un vrai couvre feu de 22h à 6 h, comme dans la plupart des autres grands aéroports - un remplacement des vieux avions par des avions moins bruyants et moins consommateurs de kérosène, donc moins polluants - l'application des règles européennes sur les angles d'approche - un plafonnement, voire une baisse du trafic aérien sur Roissy Bref, une vrais prise en compte du mal vivre dans la vallée de Montmorency du fait des nuisances aériennes.
19/03/2022	15:35	Stop au bruit	Bonjour, le bruit de la circulation aérienne au-dessus de La Frette est insupportable. Il faut modifier les trajectoires de descente (en linéaire sans rupture de pente et avec passage plus haut au-dessus de la commune)et revoir les seuils de vent de face pour limiter le nb annuel de jours de survol. La Frette subit déjà les nuisances d'Acheres. Avoir le sens du partage est une vertu même quand il s'agit de nuisances.

19/03/2022	15:37	Nuisances Roissy : ça suffit!!!	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	16:07	NON	APPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si ' autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	16:40	avis sur le PPBE	Bonjour, je me suis installé sur la commune de Conflans Ste Honorine en juin 2021, et j'ai découvert à quel point le bruit des avions passant à proximité était fort et gênant. Le PPBE présenté se montre insuffisant au regard des nuisances qu'engendre le trafic aérien. Il est étonnant que malgré que nous soyons loin de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle, nous subissions tous ses désagréments, et ce, sans bénéficier de ses avantages... Il faut que le PPBE soit plus drastique et prenne en compte la santé psychique des populations dérangées par le survol des avions. Merci par avance pour cette prise en compte.
19/03/2022	16:41	avis sur le PPBE	Bonjour, je me suis installé sur la commune de Conflans Ste Honorine en juin 2021, et j'ai découvert à quel point le bruit des avions passant à proximité était fort et gênant. Le PPBE présenté se montre insuffisant au regard des nuisances qu'engendre le trafic aérien. Il est étonnant que malgré que nous soyons loin de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle, nous subissions tous ses désagréments, et ce, sans bénéficier de ses avantages... Il faut que le PPBE soit plus drastique et prenne en compte la santé psychique des populations dérangées par le survol des avions. Merci par avance pour cette prise en compte.
19/03/2022	16:45	projet de plan de prévention du bruit	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle car il ne comprend pas notamment les mesures suivantes : 1 - Diminuer la croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la

			protection du climat. 2 - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an 3 - Supprimer le trafic nocturne entre 22h et 6h 4 - Interdire les avions les plus bruyants
19/03/2022	17:04	PPBE ROISSY CHARLES DE GAULLE	JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PLAN DE PREVENTION DE BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE
19/03/2022	17:05	PPBE ROISSY CHARLES DE GAULLE	JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PLAN DE PREVENTION DE BRUIT DANS L ENVIRONNEMENT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE
19/03/2022	17:06	Plan de prévention sur les nuisances sonores de roissy cdg	J'émets un avis défavorable sur le plan de prévention des nuisances de l'aéroport de roissy charles de Gaulle. L
19/03/2022	17:07	Plan de prévention sur les nuisances sonores de roissy cdg	J'émets un avis défavorable sur le plan de prévention des nuisances de l'aéroport de roissy charles de Gaulle
19/03/2022	17:48	Consultation publique	Avis defavorable
19/03/2022	17:52	Avis défavorable	Demander l'avis du public sur un projet de 129 pages en dit long sur le souci de simplification de l'administration à moins que sa volonté soit de rendre la chose si complexe que les pauvres riverains préféreront se résigner et abandonner face à un tel exercice technique. La prise en compte de la souffrance des riverains de CDG n'est pas une préoccupation sincère des autorités sinon des mesures très simples auraient depuis été décidées comme : La pénalisation des compagnies dont les A320 ancienne génération n'ont pas été retrofités à l'image de ce qui se fait à l'aéroport de Gatwick. Les compagnies réfractaires sont pénalisées. Si 80% des avions ont été retrofités on le doit aux associations qui se sont battues pour cela et en aucun cas aux autorités. Ce sifflement a été un vrai calvaire pour les riverains pendant plus de 30 ans ! Il reste 20% d'avions à corriger, prenons modèle sur Gatwick ! C'est une mesure simple et immédiate Cf. Gatwick Noise Action Plan 2019-2024 / Section 18 - Our Noise Action Plan, p 87 - Action n°2 sur 50 https://www.gatwickairport.com/globalassets/business--community/new-sub-category-landing-pages/aircraft-noise--airspace/fpt-reports/gal-end-noise-action-plan-2019-2024-lr.pdf Rappelons que le coût du retrofit est de 10 000 €. L'équilibrage des doublets. Il avait été promis il n'a jamais été tenu et le déséquilibre se fait de de plus au détriment du doublet sud qui survole pourtant beaucoup plus de population. Cet équilibrage permettrait également aux pilotes d'adoucir leur approche et de faire moins de bruit mais également de mieux répartir le trafic mais des caprices de praticité sur la plateforme expliquent des demandes infondées d'atterrir sur le doublet sud. Les vols de nuit sont un scandale mais ceux qui rédigent les PPBE ne vivent probablement pas sous les couloirs...Pourquoi CDG fait voler la nuit deux fois plus d'avions que les aéroports européens de même taille ? Quand la santé des riverains sera t'elle prise en compte ? Le directeur de la DGAC avait reconnu lors d'un entretien que ni les aiguilleurs du ciel ni les pilotes ne sont ni formés ni informés sur les nuisances que génèrent leurs décisions. Et si les autorités les sensibilisaient aux souffrances des riverains pour améliorer les trajectoires quand cela est possible? L'éloignement de Roissy n'est pas une mesure fiable pour décider que telle zone est moins bruyante quand on sait par exemple que le sifflement de l'A320 est audible de 12 à 40 km de l'aéroport, entre 240 kt et 180 kt, train d'atterrissage rentré. Pour être allé rencontrer la direction d'Air France j'ai été surpris par le calme dans les bureaux proches du tarmac.... Les indices de mesure lden sont une supercherie car mesurer le bruit en moyenne n'a pas de sens. C'est comme prendre la moyenne de bruit d'une basse cour avec 50 poules et un coq. Même si le coq vous réveille toutes les demi heures la moyenne sera bonne ! Bref habitant Cormeilles en Parisis je ne crois pas ou plus dans la volonté ni la sincérité des autorités à prendre de vraies mesures parfois très simples pour soulager les riverains. Envisager 680 000 mouvements est une pure folie et je crains que la seule solution des riverains sera de quitter leur habitation ou de finir à l'hôpital

			vaincus par le stress et le manque de sommeil . Pour toutes ses raisons et il y en aurait bien d'autres Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle sachant que cette consultation est une simple formalité et qu'il est fort à parier que le rouleau compresseur de CDG continuera d'écraser les populations survolées sans que personne ne s'en inquiète vraiment !
19/03/2022	17:57	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
19/03/2022	18:50	Non au bruit à Ermont	Pas de croissance du trafic Max 500 000 mvt/an 30 000 mvt,/an nuit Réduire le bruit induit, seuil OMS Interdire avions bruyants (on suit l'ombre au sol des avions dans notre jardin)
19/03/2022	19:12	Non au bruit	Pas de croissance du trafic Max 500 000 mvt/an Max 30 000mvt/an de nuit Réduction du bruit, seuil recommandé par OMS Interdire les avions trop bruyants.
19/03/2022	19:41	Commentaire sur le projet aerodrome PPBE	Nous demandons qu'il n'y ai pas de croissance du trafic, c'est à dire pas plus de 500000 mvt/an, et pas plus de 30000 mvt/an de nuit. Nous demandons une réduction de bruit selon le seuil recommandé par l'OMS. Et nous demandons l'interdiction des avions trop bruyants.
19/03/2022	19:48	plan de prévention du bruit de l'aéroport de Roissy	Je souhaiterais demander le retrait de la mention de croissance du trafic envisagée car elle est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. De plus un plafonnement à 500 000 mouvements/ an serait souhaitable. Le trafic nocturne devrait être plafonner à 30 000 mouvements / an voir même envisager un couvre feu. Les avions les plus bruyants devraient être interdits la nuit. Merci de bien vouloir prendre en compte ces éléments pour la révision du PPBE.
19/03/2022	20:29	Priorité à la santé des riverains et à la	Je demande l'interdiction des vols de nuit. Je refuse l'extension de l'aérodrome CDG. Je demande la réduction du nombre de vols passagers. Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

		préservation de la planète	
19/03/2022	21:19	Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
19/03/2022	21:37	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

19/03/2022	21:40	Non au bruit des avions et la polllution	Notre planète refuse encore et encore de la pollution humaine je refuse catégoriquement d'augmenter encore les nuisances de bruit des avions et la pollution de notre environnement c'est catastrophique pour l'homme
19/03/2022	21:53	PPBE insatisfaisant	Le PPBE n'a pas vocation à mentionner l'évolution previsible du bruit. Les objectifs de réduction du bruit n'ont pas été fixé .Or depuis 2019 une tres forte aigmentation du bruit est intolerable Il faut dans le PPBE: * fixer des objectifs de réduction du bruit *supprimer la mention d'augmentation du trafic de 180 000 mouvements inscrits dans ce PPBE *Plafonner le trafic à 300 000 mouvements/an *Plafonner le trafic de nuit avec trêve couvre-feu de 22h/6h à 150 000 mouvements/ an *supprimer les avions bruyants en particulier la nuit *sanctionner les avions volant trop bas *évaluer la diminution du nombre de personnew exposées au bruit à l'issue des 5 ans du plan Notre santé enfants et adultes est gravement altérée .Arretez de nous détruire !
19/03/2022	22:42	Consultation	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

19/03/2022	22:45	Consultation	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu .Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	22:59	Avis defavorable	Je rends un avis defavorable sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement de roissy charles de Gaulle
19/03/2022	23:36	PPBE	En tant que citoyenne de Soisy sous Montmorency,qui entend passer de nombreux avions toute la journée(quand il fait beau surtout et que l'on st sur son balcon), le soir,la nuit je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du bruit dans l'environnement de Roissy-Charles de Gaulle
19/03/2022	23:49	Non aux nuisances sonores à CDG Roissy	Respect des normes suggérées par l'OMS en matière de bruit Limitation des vols de nuit Interdiction des avions dépassant un certain seuil sonore Respect des populations et de leur santé, physique et mentale Non à l'évolution exponentielle du trafic à CDG, d'autres aéroports ont vu leur croissance limitée, pourquoi pas Roissy
19/03/2022	23:54	Avis PPBE	En tant qu'habitant de la frette/seine impacté par le bruit récurrent des avions, je souhaite faires les remarques suivantes Il faut: Retirer la mention de croissance du trafic envisagée, Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
20/03/2022	06:54	Nuisances	1le fret aérien doit être gérer plus loin des agglomérations. 2/moratoire des atterrissages et des décollages entre 22h et 7h 3/en dehors des nuisances sonores la pollution à un Impact direct sur notre santé et sur la biodiversité . 4/considération direct et indirect des effets néfastes de L essort du traffic aérien de cet aéroport.

20/03/2022	06:59	Avis défavorable au PPBE de Roissy CDG	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	07	Stop à une croissance illusoire et aux nuisances qui en découlent	- Il faut abandonner la croissance envisagée de 180000 mouvements, Le Plan doit prévoir le blocage à 500000 vols. - Il faut abandonner la notion de recettes constantes. Une réduction des flux s'impose. - Réduction drastique des vols de nuit avec transfert de société comme Fedex ou DHL à Vatry.Il est intolérable d'être réveillé à 2h10 avec le passage de 2 avions à 8mn d'écart ! - Le seuil de bruit recommandé par l'OMS doit être pris comme référence. AVIS DEFAVORABLE
20/03/2022	07:18	Avis défavorable	Je suis en accord avec les arguments suivants : il faut : - abandonner la croissance envisagée. Le Plan doit prévoir le blocage à 500000 vols - abandonner la notion de recettes constantes. Une réduction des flux s'impose. - une réduction drastique des vols de nuit.Il est intolérable d'être réveillé à 2h10 avec le passage de 2 avions à 8mn d'écart ! - Le seuil de bruit recommandé par l'OMS doit être pris comme référence.
20/03/2022	08:01	Nuisance bruit eaubonne	Depuis plusieurs semaines le trafic aérien sur ma ville d eaubonne Est incessant. Il démarre vers 5h du matin. Les avions sont Pratiquement les uns derriere les autres. Le monde d après.....fait peur. Le plan anti bruit réglera t il Cet épouvantable problème..... Impossible de profiter de son jardin ou d ouvrir ses fenêtres.

20/03/2022	08:50	Non a l extension de l aeroport Roissy charles de gaulle	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	09:37	TROP C'EST TROP	Bonjour, Herblaysiens depuis 1995 nous sommes de plus en plus dérangés par le bruit des avions car ils volent très très bas ce qui n'était pas le cas auparavant. Certes le nombres de vols à dû augmenter mais une hauteur convenable serait plus supportable à vivre. Les couloirs ont du changer également ce qui nous expliquerait en partie ces désagréments. En souhaitant une nette amélioration.
20/03/2022	09:40	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie

			d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	09:42	Mesures à intégrer au PPBE	Bonjour, Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1) Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2) Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3) Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4) Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5) Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6) Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle est donc à revoir en profondeur. Merci d'avance, Cordialement,
20/03/2022	10:45	Non au bruit des avions	Il faut plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6h Interdire les avions les plus bruyants la nuit Il faut réduire le bruit, j'habite Franconville, je vois et j'entends beaucoup d'avions passés au dessus de la maison. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy Charles de Gaulle
20/03/2022	11:14	PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Je ne suis pas favorable à ce projet pour 2022-2026. Je souhaite que les mouvements soient plafonnés à 500 000 par an, que le trafic entre 22h et 6h ne dépasse pas à la moitié de celui de 2019, que la référence sur le seuil de bruit soit celle recommandée par l'OMS.
20/03/2022	12:16	Suggestion d'amélioration	Bonjour, J'habite la commune de Gonesse dans le Val d'Oise, riveraine de l'aéroport Roissy CDG. Mon habitation, proche du centre ville, est dans une zone non couverte par la prise en charge par ADP de l'insonorisation, ce que je ne comprends pas. Mon appartement fait partie d'une petite copropriété construite en 1982. Les fenêtres disposent d'un très vieux double vitrage, devenu obsolète. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas bénéficier de l'aide à l'insonorisation alors qu'un couloir aérien est situé juste au-dessus de nos habitations. Certains propriétaires ont effectué des changements à leurs frais mais d'autres, comme moi, ne peuvent financer cela. Nous sommes oubliés dans ce projet. Merci d'avance pour votre soutien. Bien cordialement,
20/03/2022	12:17	Suggestion d'amélioration	Bonjour, J'habite la commune de Gonesse dans le Val d'Oise, riveraine de l'aéroport Roissy CDG. Mon habitation, proche du centre ville, est dans une zone non couverte par la prise en charge par ADP de l'insonorisation, ce que je ne comprends pas. Mon appartement fait partie d'une petite copropriété construite en 1982. Les fenêtres disposent d'un très vieux double vitrage, devenu obsolète. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas bénéficier de l'aide à l'insonorisation alors qu'un couloir aérien est situé juste au-dessus de nos habitations. Certains propriétaires ont effectué des changements à leurs frais mais d'autres, comme moi, ne peuvent financer cela. Nous sommes oubliés dans ce projet. Merci d'avance pour votre soutien. Bien cordialement,
20/03/2022	12:18	Suggestion d'amélioration - aide à l'insonorisation	Bonjour, J'habite la commune de Gonesse dans le Val d'Oise, riveraine de l'aéroport Roissy CDG. Mon habitation, proche du centre ville, est dans une zone non couverte par la prise en charge par ADP de l'insonorisation, ce que je ne comprends pas. Mon appartement fait partie d'une petite copropriété construite en 1982. Les fenêtres disposent d'un très vieux double vitrage, devenu obsolète. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas bénéficier de l'aide à l'insonorisation alors qu'un couloir aérien est situé juste au-dessus de nos habitations. Certains propriétaires ont effectué des changements à leurs frais mais d'autres, comme moi, ne peuvent financer cela. Nous sommes oubliés dans ce projet. Merci d'avance pour votre soutien. Bien cordialement.

20/03/2022	12:30	respects des règlements Européens et Français Vols ROISSY CHARLES DE GAULLE	Nous sommes fortement perturbés par la qualité et la quantité du sommeil. En effet nous sommes fortement dérangés par les vols de nuit . Dans la journée c'est un défilé d'avions qui nous survolent . Notre santé est impactée, maladie cardio vasculaires, fatigue.. Il faut plafonner le trafic nocturne comme dans les autres pays européens, respecter les altitudes , réduire le bruit et plafonner les vols de jour. Il faut aussi interdire les avions trop bruyants la nuit. En période de Covid pas d'avions la nuit c'était l'idéal Nous ne sommes PAS FAVORABLE au PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT dans l'Environnement de ROISSY CHARLES DE GAULLE
20/03/2022	12:39	Aéroport CDG	Il est aujourd'hui impossible de garder les vitres ouvertes de nos maisons, impossible de tenir une conversation sans devoir nous interrompre lors des passages successifs des avions, impossible de télétravailler sans être gêné par ces bruits sourds et incessants nous payons pourtant le prix fort de l'immobilier, mais nous devrions encore être sanctionné davantage, je ne comprends plus Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	12:47	Mesures à intégrer au PPBE	Bonjour, Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1) Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2) Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3) Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4) Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5) Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. 6) Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends donc un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle, qui est donc à revoir en profondeur. A l heure actuelle nous souffrons suffisamment des nuisances aériennes. Il est temps de prendre en compte la santé des riverains (dont les enfants !!) et de notre planète !! Cordialement
20/03/2022	13:55	Commentaire	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,

			3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	14:32	Nuisances sonores	Pour le bien-être, il faut non pas augmenter les bruits des avions mais bien diminuer les bruits des avions soit par diminution du trafic voir suppression complet sur des horaires plus larges qu'actuellement, il ne faut prendre au conditionnel la réduction du bruits mais sous forme impérative. Revoi les couloirs aériens qui impose aux avions de passer aussi bien au décollage qu'à l'atterrissage au-dessus du minimum de ondes à haute densité d'habitations, voir la modification ou construction de nouvelles pistes prenant en compte ces impératifs de nuisances sonores.
20/03/2022	14:51	Nuisance sonore des avions	Bonjour Par ce message, nous souhaitons confirmer la nuisance sonore de plus en plus importante des avions. Nous habitons Herblay sur Seine (95) et cela devient vraiment très handicapant notamment les vols de nuit (particulièrement à 5h du matin). Nous ne pouvons plus passer de nuits normales et les avions volent de plus en plus bas. Cela a de vraies conséquences sur notre santé. Nous espérons vivement que ce plan de prévention prendra en compte ces demandes. Bien cordialement
20/03/2022	14:52	Nuisance sonore des avions	Bonjour Par ce message, nous souhaitons confirmer la nuisance sonore de plus en plus importante des avions. Nous habitons Herblay sur Seine (95) et cela devient vraiment très handicapant notamment les vols de nuit (particulièrement à 5h du matin). Nous ne pouvons plus passer de nuits normales et les avions volent de plus en plus bas. Cela a de vraies conséquences sur notre santé. Nous espérons vivement que ce plan de prévention prendra en compte ces demandes. Bien cordialement
20/03/2022	14:54	Nuisances sonores avion - couloir aérien	Bonjour Par ce message, nous souhaitons confirmer la nuisance sonore de plus en plus importante des avions. Nous habitons Herblay sur Seine (95) et cela devient vraiment très handicapant notamment les vols de nuit (particulièrement à 5h du matin). Nous ne pouvons plus passer de nuits normales et les avions volent de plus en plus bas. Cela a de vraies conséquences sur notre santé. Nous espérons vivement que ce plan de prévention prendra en compte ces demandes. Bien cordialement
20/03/2022	15:19	Contre le ppbe tel que présenté	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction

			du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	15:21	Obliger les compagnies à avoir des avions plus récents et arrêter les vols de nuit	Des compagnies comme FedEx utilisent des avions très bruyants et polluants ayant plus de 30 ans comme leurs MD-11. Est-il normal d'autoriser cela aujourd'hui alors que les enjeux environnementaux sont au coeur de toutes les préoccupations? De même il serait temps d'interdire les vols de nuit. L'été est de plus en plus chaud, nous dormons les fenêtres ouvertes, le passage d'un avion en pleine nuit joue sur la santé de chacun. De nombreuses études vont en ce sens.
20/03/2022	15:22	Contre le ppbe	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	15:23	Contre le ppbe	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	15:24	Contre le ppbe	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	15:25	Contre le ppbe	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	15:27	Contre le ppbe tel que présenté	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	15:29	Contre le ppbe tel que présenté	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
20/03/2022	15:30	Avis sur plan de prévention	Bonjour, Par ce message, je souhaite faire part de mon avis défavorable concernant le nouveau plan de prevention du bruit de l'environnement de Charles de Gaulle. Le bruit des avions est de vraiment contraignant car de plus en plus fréquent et ils volent de plus en plus bas. Ci-dessous les points importants: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement identique au trafic de 2019 qui était beaucoup moins important que maintenant - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Bien cordialement.

20/03/2022	15:31	Avis sur plan de prévention	Bonjour, Par ce message, je souhaite faire part de mon avis défavorable concernant le nouveau plan de prevention du bruit de l'environnement de Charles de Gaulle. Le bruit des avions est de vraiment contraignant car de plus en plus fréquent et ils volent de plus en plus bas. Ci-dessous les points importants: - Retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement identique au trafic de 2019 qui était beaucoup moins important que maintenant - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Bien cordialement.
20/03/2022	16:09	Consultation PPBE	Je rends un avis défavorable au projet de plan de prévention du bruit de l'environnement de l'aérodrome de Paris Charles De Gaulle.
20/03/2022	16:17	AVIS DEFAVORABLE	{{Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit généré par les avions ne cesse d'augmenter et je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.}}
20/03/2022	16:18	AVIS DEFAVORABLE	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit généré par les avions ne cesse d'augmenter et je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
20/03/2022	16:33	Consultation PPBE	Je rends un avis défavorable pour ce plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport, aérodrome de Paris Charles De Gaulle
20/03/2022	16:34	Consultation PPBE	Je rends un avis défavorable pour ce plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport, aérodrome de Paris Charles De Gaulle
20/03/2022	16:35	Consultation PPBE	Je rends un avis défavorable pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris Charles De Gaulle
20/03/2022	17:05	PPBERoissy 2022_2026	Bonjour nous sommes d accord pour qu'il n y ait pas d avion de 22h 6h on est contre toute construction pour un nouvel aérogare bonne réception
20/03/2022	17:28	Nuisances	Les nuisances sonores et polluantes nuisent gravement à la santé
20/03/2022	17:29	Trop de bruit d'avion sur la commune d'Ermont	Des avions trop bas sur Ermont, trafic incessant des atterrissages d'ouest en est dès 5h15, je suis réveillé tous les matins, voire parfois des vols en pleine nuit, soi disant qu'il y a un couvre feu, pour moi ce sont des foutaises. Et pourquoi certains avions sont plus bas que les autres? Je reste persuadé que certains avions ne respectent même pas l'altitude et ne sont pas à l'amende. Je ne parle même pas de l'été dans le jardin où il est difficile de s'entendre à cause du bruit permanent des avions en approche les uns derrière les autres. A peine le bruit atténué d'un avion passé que le bruit monte de l'avion suivant. Il n'y a plus de pause, c'est cela qui provoque du stress. C'est affreux parfois. Je n'en peux plus. Je pense même vendre ma maison pour quitter cette zone de bruit. Lorsque je lave ma table de jardin toute grasse des retombés de polluant des avions qui passent à la verticale de ma maison, je suis inquiet pour mes poumons. J'ai le sentiment que toutes les solutions ne sont pas envisagées. -Pourquoi ne pas voler plus en altitude au dessus de cette zone très urbanisée quitte à plonger vers Roissy après la butte de Montmorency? -Pourquoi ne pas multiplier les couloirs aériens pour partager la nuisance. Actuellement il y a 2 couloirs pour les 2 pistes sur Roissy mais pourquoi ne pas imaginer 4 couloirs et l'alignement sur 2 couloirs se ferait ensuite dans la plaine de France, il n'y a que des champs. Ne sacrifiez pas le Valparisis

20/03/2022	17:44	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l' impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	17:44	xxxx	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	17:47	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	18:01	Halte aux nuisances	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	18:05	Avis défavorable	Les vols de nuit me réveillent toutes les nuits et je perds le sommeil progressivement. Comment se fait-il que CDG accepte ces survols nombreux et bruyants au-dessus de zones d'habitation en pleine nuit? Les règlements européens et français n'autorisent pas ces pratiques. En conséquence, je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je rends donc un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	18:08	Avis défavorable au PPBE	Les vols de nuit perturbent le sommeil de mes parents depuis des années leur santé s'en trouve impactée. La ualité de notre sommeil à tous s'en trouve altéré. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Comment se fait-il que la littérature scientifique et en partiuclier médicale sur l'impact des nuisances sonores et la pollution ne soit pas prise en compte dans l'élaboration de ce genre de plan? De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	18:10	Défavorable !!!!!	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle !!!!!
20/03/2022	18:29	Avis défavorable au PPBE	Les nuisances aériennes sont insupportables, dégradent notre santé et la valeur de notre patrimoine, empêchent la concentration dans les écoles, c'est bien plus qu'une simple « gêne ». En tant que jeunes adultes, la Région Parisienne et particulièrement le Val d'Oise sont des territoires qui sont maintenant pour nous de véritables « repoussoirs ». Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Réduire le nombre de survols. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

20/03/2022	18:30	Avis défavorable	Bonjour Les nuisances sonores sont de plus en plus importantes de jour comme de nuit. La situation s'est fortement dégradée et ceux avant le 1er confinement. Côté environnement il faut arrêter d'augmenter le nombre de trajet en avion, il a d'autres alternatives qui doivent se développer. Développer plutôt les chemins de fer plutôt que polluer d'avantages. Les propositions ne sont pas faites pour réduire le nombre de vol et proposer des alternatives. Il s'agit de fausses actions, qui ne seront pas respecter pour continuer à se développer. Pour la santé et le bien être des générations futures arrêter ce massacre ! Non à ce développement aérien.
20/03/2022	18:40	Avis défavorable au PPBE	Nos nuits sont hachées depuis bien trop longtemps en tant que riverains, nos journées sont pénibles et entachées d'un brouillard épais. Les impacts vont nettement au-delà des cartes officielles. Manque de concentration, maux de tête, problèmes de santé aggravés, productivité impactée pour notre travail et donc perte de compétitivité pour nos employeurs. Les cadres des entreprises savent-ils que leurs employés qui télétravaillent et/ou vivent sous les nuisances ne peuvent pas avoir une bonne qualité de réflexion ? Nous devons arriver à des survols limités en journée et à un couvre-feu comme à Orly, l'égalité des citoyens doit être respectée. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h, c'est inacceptable. Ces avions sont bas, bruyants, polluants car trop anciens. Si d autres aéroports comme Francfort suppriment leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy-CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Les zones survolées sont les plus densément peuplées de France, c'est incompréhensible. Aujourd'hui, nous avons toutes les études médicales qui avèrent un impact sur la santé que tous les citoyens payent. L'argent public est précieux. En outre, les emplois sont de plus en plus réduits et automatisés dans l'aérien, ce n'est pas un secteur d'avenir. Il est urgent de pratiquer la sobriété dans tous les secteurs, y compris dans celui-ci. J'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	18:49	Non à toute extension de l'aéroport	Nous riverains de l'aéroport de Roissy n'en pouvons plus des nuisances qui nous sont infligées par l'aéroport en terme de bruit . Pour moi une augmentation des vols est hors de question.Notre qualité de vie et notre santé en dépendent. Je demande l'arrêt des vols de nuit qui perturbent notre sommeil et encore plus l'été, lorsque nous devons dormir la fenêtre ouverte. Vers 1 heure du matin on peut souvent entendre jusqu'à 10 avions en moins de 10 minutes. C'est insupportable. Il faut aussi aider les habitants des communes qui ne sont pas encore concernés pour isoler leurs fenêtres. A l'époque où l'on parle de la Défense de notre planète, il le

			paraît vraiment illogique de continuer cette course de toujours plus de vol. Nous sommes 3 personnes dans mon foyer et je m'exprime au nom de nous 3.
20/03/2022	18:52	Avis sur le projet de PPBE de ROISSY CDG	En tant que résident de Franconville dans le Val d'Oise je m'sssocie pleinement à la position de l'association ADVOCNAR sur le projet de PPBE de l'aéroport ROISSY CDG , à savoir Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. En conséquence je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	19:01	NON AU TERMINAL 4 DE ROISSY CDG	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

20/03/2022	19:03	Nuisances sonores amplifiées à Cormeilles en Parisis	Bonjour, nous constatons une augmentation importante du trafic aérien dans le haut de Cormeilles En Parisis où nous résidons. En cas d'atterrissage des avions face à l'est, c'est un défilé continu d'avions qui volent à basse altitude dès 4-5h du matin et jusqu'à minuit-1h. Au dessus de la commune dans notre secteur, les avions s'enchaînent donc à longueur de journée, espacés les uns des autres d'environ 2 minutes, et à basse altitude puisque nous pouvons lire le nom de la compagnie sur le fuselage. Les plus bas et plus bruyants sont d'ailleurs ceux de la compagnie Fly Emirates, les plus bas et les plus bruyants. Ces nuisances sonores altèrent fortement notre sommeil la nuit, et notre quiétude dans la journée. En été, impossible de dormir avec les fenêtres ouvertes. Nous nous tenons à disposition si vous souhaitez le constater sur le terrain et effectuer des relevés. Bous espérons que le futur plan apporte des aménagements significatifs par rapport à la situation actuelle : altitude supérieure, fréquence moindre, trajectoires diversifiées. Nous restons à disposition pour tout complément d'information. Cordialement,
20/03/2022	19:09	Je refuse catégoriquement le projet de ppbe tel que rédige	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l 'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	19:20	Avis sur le projet de PPBE Roissy CDG	En référence aux : - avis défavorable émis par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires par son rapport du 15 mars 2022 - Requêtes exprimées par les associations de défense des riverains de Roissy : *Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. *Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). *Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. *Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. *Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. *Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit - Solutions évidentes d'optimisation des trajectoires limitant le survol du plus grand nombre des populations (respect strict des approches face à l'ouest selon les vents dominants ou nuls, ralliement au cap de croisière « au plus près » du décollage , décollages de nuit par le nord ouest en survol de la plaine de France) - Pollutions sonores et atmosphériques que je subis au quotidien en tant que riverain de l'aéroport, en recrudescence actuelle et future du fait de la fin de la pandémie et des prochains jeux olympiques, et dont rien dans ce projet ne me permet d'espérer une quelconque amélioration, J'émets un AVIS DEFAVORABLE à ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle qui reconduit de fait un mépris permanent des pouvoirs publics envers les populations riveraines ,et ce à l'encontre de l'avis de l'ACNUSA, à l'encontre de la nécessité de définir et prendre en compte des objectifs en cohérence aux enjeux climatiques. Dès à présent je rejoins une démarche collective visant à recourir aux voies légales nationales ou européennes pour suspendre ce projet, s'il ne fait pas l'objet de modifications substantielles.
20/03/2022	19:21	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la

			protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	19:21	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	CE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT NE PROTÈGE PAS LES RIVERAINS Le PPBE doit proposer des mesures pour 5 ans afin de réduire l'impact du bruit de l'aéroport. Ce n'est pas le cas, bien au contraire ! Il ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que vous subissez jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif) En conséquence, je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	19:32	CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET PPBE MARS 2022	jE SOUHAITE PAR LA PRESENTE PRECISER MES SOUHAITS PAR RAPPORT A CE PROJET Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an, soit +35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6 h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. 95230 SOISY
20/03/2022	19:36	PPBE	Bonjour, A la lecture du plan, voici mes observations : - je ne comprends pas que le plan parle d'augmentation du trafic ce n'est pas compatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - le plan doit définir un plafond en terme de mouvements/an celui doit être de 500 000 maximum afin de ne pas dépasser le trafic de 2019 - le plafonnement du trafic nocturne doit être comparable à celui des grands aéroports européens avec 30 000 mouvements/an maximum - le plan d'indique pas d'objectif clair de réduction du bruit et de diminution des populations impactées - un objectif à noter est la suppression des catégories d'avions bruyants notamment la nuit - le seuil de bruit recommandé doit être celui de l'OMS EN conclusion je rends un avs défavorable sur le PPBE en l'état

20/03/2022	19:39	pour une vraie prise en compte des habitants de deuil la barre	habitants de deuil la barre depuis peu, nosu avons avons analysés, comme les représentants de la commune, le plan d'exposition aux bruits. nous avons noté que La population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée entière) a augmenté de 23 %. Aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées. - La population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78 %. - La surface située dans le nouveau projet de PPBE augmente de 17 %. - La surface impactée la nuit augmente de 29 %. comme la commue l'a demandé, je confirme les souhaits, demandes en mon nom - demander l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire significativement les nuisances engendrées, en particulier : o D'utiliser les valeurs limites recommandées par l'O.M.S. pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de Gêne Sonore, Plan d Exposition au Bruit), à savoir de Lden45 le jour et de Lden40, la nuit, o De plafonner le trafic de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à 500 000 mouvements par an, o D'instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h du matin, o D'interdire les avions les plus bruyants. merci de votre prise en compte bien cordialement
20/03/2022	19:45	Nuisances aériennes PPBE	L'idée que l'on doive subir encore voir plus de vol de nuit est insupportable . Cet aéroport a été bêtement fait à se développer vers le sud après le doublé nord. Erreur dont souffrent beaucoup de citoyens impacté par les nuisances bruit. Tout est négatif pour les populations survolées: nuisances sonore impact santé par trouble du sommeil voir la pollution atmosphérique que cela engendre. Dévaluation des biens immobiliers et popérisation urbaine car c'est bizarrement les populations désavantagées que l'on installe sous les couloirs aériens. Pourquoi s'évertuer de faire de Roissy un HUB, laissons cette place aux autres qui auront peut être l'intelligence de le faire dans des zones moins habitées..
20/03/2022	19:46	Sommeil perturbé durablement	Malgré les double vitrages, les vols de nuit sont trop nombreux et avec un niveau de bruit trop important. c'est devenu une menace pour la santé des val d'oisiens
20/03/2022	19:59	Habitants Andilly 95580	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle On veut dormir!!!!
20/03/2022	20:14	non non et non	Non à toujours plus d'avions: trop de bruit, trop de pollution, les avions propres, économes et silencieux ça n'existe pas et ça n'existera pas (hydrogéne, électricité juste des mots pour nous faire croire que tous va aller mieux après...). Alors oui pour un couvre-feu entre 22h et 6h pour que nous puissions dormir la fenêtre ouverte en été pendant les canicules. Limitons le nombre de survols en plein jour, on a le droit de parler dans les jardins sans avoir à hurler pour se faire entendre un avion toutes les 2 minutes sur 2 couloirs, la vallée de montmorency n'en peut plus. le confinement de 2020 nous a appris ce que pourrait être notre cadre de vie.

20/03/2022	20:43	PPBE Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	21:11	De plus en plus de bruits	Nous entendons de plus en plus d'avion d'une manière plus forte qu'avant...

20/03/2022	21:33	Sifflement A320 - Equilibrage des doublets - Avis défavorable	Je suis Pilote de ligne, 20 ans de pratique de CDG et les 12 dernières années chez Air France. J'habite à Cormeilles en Parisis, à 27 km de CDG, dans l'axe des pistes 08. Je connais donc les deux coté du décor, je sais comment fonctionne la plateforme de CDG et je sais aussi les nuisances que subissent au quotidien ceux qui vivent sous les trajectoires d'approche, même à des distances importantes de CDG. J'ai pris la peine de lire attentivement ce projet de PPBE, donc je demande à ce que mon commentaire soit également lu attentivement, et par des personnes compétentes. Pour commencer, et contrairement à ce que laissent supposer les cartes stratégiques de bruit du PPBE, le bruit et la gêne occasionnés par le trafic aérien de ne s'arrêtent pas à la limite des 50 Ln ou 55 Lden. Ces concepts théoriques ne traduisent que très imparfaitement la réalité des nuisances subies. Les cartes elles-mêmes sont trompeuses : je peux par exemple affirmer, d'expérience, que sur le tarmac de Roissy, avec les avions au ras du sol, c'est très calme, bien plus qu'à 30 km de là, sous les approches, avec des avions à 5000 ft qui se suivent à moins d'une minute d'intervalle A la lecture de ce PPBE, il apparaît clairement que le périmètre de l'étude n'est absolument pas représentatif de la réalité du terrain et des nuisances que subissent, au quotidien, des centaines de millier de personnes dans un rayon de 40 km autour de l'aéroport. Le bruit ne peut pas se résumer à des indicateurs tels que le Lden. De plus, le bruit en approche intermédiaire, qui sort visiblement du périmètre de ce PPBE, est très dépendant de la conduite du vol. Un avion qui effectue une approche décélérée sera bien plus silencieux qu'un avion en palier, accroché à ses moteurs, régulé en vitesse à 180 kt ou moins. Surtout si ces avions se succèdent à moins d'une minute d'intervalle. D'autres éléments comme l utilisation des aérofreins ou la sortie prématurée des roues sont des facteurs additionnels de bruit. D'où la nécessité que le trafic soit le mieux reparti possible sur les pistes Nord et Sud, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui, puisque la majorité des avions se posent au Sud. La réalité du terrain, par exemple face à l'Est à Cormeilles en Parisis, c'est que, du lever au coucher, vous ne pouvez pas ouvrir une fenêtre, vous ne pouvez pas ouvrir une porte, sans avoir le vrombissement d'un avion. Je vois des gens qui craquent, qui n'en peuvent plus, qui sont en dépression, qui ne savent pas quoi faire, à part partir Mais pour aller où ? Quand vous vivez dans un tel environnement, il est clair que la perspective de 680000 mouvements par an peut faire frémir Cette réalité existe, elle doit être prise en compte. Il ne faut pas perdre de vue que, sous les avions, il y a des êtres humains et pas seulement des sonomètres. Le présent PPBE prétend limiter les nuisances en s'appuyant, entre autre, sur les leviers suivants (2.1.3.2, p22): 1 - La réduction, à la source, du bruit des avions 2 - Les procédures opérationnelles d'exploitation de moindre bruit C'est pourquoi, je propose ci-après deux actions très simples aptes à améliorer de façon substantielle le quotidien des populations affectées au-delà de la zone à 55 Lden. {{- 1 - Réduction du bruit à la source : Le sifflement des Airbus A320 - 2 - Procédure opérationnelle : Equilibrage des doublets}} {{ }} {{1 Réduction du bruit à la source : Le sifflement des Airbus A320 }} La famille A320 a présenté, dès l'origine, un défaut acoustique majeur. L'émission d'un sifflement très reconnaissable dont les caractéristiques sont les suivantes (Source Airbus) : - Généré par quatre trous sous les ailes (orifice de surpression réservoirs), qui agissent comme des sifflets géants. - Fréquence perçue : 580 650 Hz (comme les sirènes des véhicules de police et du SAMU) - Audible de 12 à 40 km de l'aéroport, entre 240 kt et 180 kt, train d'atterrissage rentré. Ce bruit est parfaitement identifiable en dessous du niveau 100 et durant toute l'approche. Il a une portée considérable et une très grande rémanence. De par sa fréquence élevée, il traverse les vitrages phoniques. Bien sûr, ce bruit n'est pas pris en compte dans la certification acoustique, de l'avion telle que définie par la norme. (Cf. PPBE, 3.2.4, p40) Depuis 2014, ce défaut est corrigé sur les avions produits, et un kit de rétrofit existe pour les avions existants (petits générateurs de vortex à placer devant les trous). Le sifflement disparait et les gains observés sont énormes : {{ -11 dB pour une approche avec palier, -9 dB pour une CDA. }} (Mesures Airbus) [Cf. Document United : [->http://www.oharenoise.org/sitemedia/documents/presentations/United%20Airbus%20319-320%20Vortex%20Generators.pdf] Le coût de cette modification est minime pour les compagnies 10 heures de main d'oeuvre et {{9000 € par avion}} (Source Air France, interrogé par l'ADVOCNAR), soit à peine plus que le coût d un sonomètre (7500 €, p112)

			{{Le rapport efficacité/coût est imbattable.}} Des grandes compagnies ont modifié leurs avions, mais il reste encore beaucoup d'exploitants qui ne l'on pas fait {{ }} {{Action proposée n°1}} : Pénaliser les compagnies réfractaires, comme cela se passe en Angleterre Cf. Gatwick Noise Action Plan 2019-2024 / Section 18 - Our Noise Action Plan, p 87 - Action n°2 sur 50 [->https://www.gatwickairport.com/globalassets/business--community/new-sub-category-landing-pages/aircraft-noise--airspace/fpt-reports/gal-end-noise-action-plan-2019-2024-lr.pdf] -{{ 2 Procédure opérationnelle : Equilibrage des doublets}} En approche, la piste 08R ou 26L est privilégiée. On connait la raison : les pistes Nord sont plus éloignées des principaux terminaux, alors, pour faire moins de roulage, les contrôleurs privilégient le Sud, même si l'avion vient du Nord, ou accèdent aux demandes des équipages en ce sens. Les inconvénients sont multiples, notamment face à l'Est : - Les zones survolées en finale 08R sont plus densément peuplées qu'en 09L (en limite de la forêt de Montmorency) - Les trajectoires sont plus longues puisque l'interception du glide se fait à 5000 ft au lieu de 4000 ft au nord. - Charger une piste implique des espacements réduits, donc plus de régulation en vitesse, avec sortie prématurée des volets. - Les passages incessants du nord au sud génèrent des survols de population importants et produisent en général des trajectoires verticales peu optimisées. {{Du coup, les quelques minutes de roulage que l'on veut gagner au sol se font au prix de trajectoires plus longues et d'approches non optimisées, génératrice de bruit et de pollution.}} (Un avion consomme beaucoup plus en l'air qu'au sol.) D'ailleurs, au paragraphe 5.2.1.6 « Actions de type A à engager pour la période 2022-2026 » (p114), sont présentées les propositions portées par EasyJet, qui recommande une approche décélérée en descente continue. Or, compte tenu des différentiels de vitesse que cela peut induire, ceci n'est aujourd'hui réalisable de façon routinière que si les avions sont suffisamment espacés, donc avec des doublets mieux équilibrés. Certes, en page 47 (4.1.2 Situation à long terme), la répartition visée est bien de 50% au Nord et 50% au Sud, mais c'est avec 680000 mouvements/an, soit au maximum de capacité A CDG, il y a deux paires de pistes, alors utilisons les équitablement dès aujourd'hui. {{ }} {{Action proposée n°2}} : En approche, utiliser dès maintenant les pistes Nord et Sud de façon équitable, notamment face à l est. Limiter les trop nombreux passages du Nord au Sud qui induisent le survol d'importantes zones urbanisées et allongent inutilement les trajectoires. Ne pas accéder aux demandes des pilotes, pensez qu'il y a des gens en dessous. {{ }} {{Conclusion}} Les deux mesures proposées et argumentées ci-dessus ne relève que du bon sens et d'un juste équilibre entre les intérêts des exploitants et ceux des riverains. - Elles ne nécessitent aucun investissement de la part d'ADP ni de la DGAC, juste la volonté de le faire, - Elles n impactent pas la sécurité, - Elles sont réalisables tout de suite, pour un bénéfice maximum, en bruit, en consommation de carburant et en pollution. Ne pas les considérer, ni même les mentionner, signifierait qu'il n'y a aucune volonté réelle d'améliorer le sort des « riverains » de CDG (jusqu'à 40 km), et que ce PPBE n'est décidemment qu'une farce En l'état, je me prononce contre ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Paris CDG.

20/03/2022	21:43	Le Préfet osera-il signer ce plan inacceptable, comme cela a été fait pour les PPBE de Nantes et d Orly ?	- La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) à rendu un avis défavorable le 18 janvier dernier et ce plan 2022-2026 ne correspond pas à la 4ème échéance prévue par la directive bruit.,. - Le « problème de bruit » est parfaitement bien identifié et documenté et ce PPBE ne présente ni objectifs de réduction du bruit ni justification des mesures présentées. Particulièrement aucune mesure ne permet de garantir le respect du plafond des mouvements en coeur de nuit : absence de mesures efficaces permettant de sanctionner les vols de nuit sans créneau. - La Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) a, depuis des décennies, des recettes notoirement insuffisantes ce qui provoque des délais d'attente inacceptables entre le dépôt d'une demande et l'attribution de l'aide à l'insonorisation. Les ayant-droit sont ainsi sournoisement découragés de présenter une demande. – L'instrument officiel de mesure du bruit à CDG, l'Indice Global Mesuré Pondéré (IGMP) est une « moyenne de bruit » qui permet de justifier une augmentation du nombre de mouvements à mesure que les avions les plus anciens, et bruyants, sont remplacés. Cet instrument ne mesure pas le phénomène de « gêne sonore », à l'origine des atteintes à la Santé, qui est, lui, fortement corrélé au nombre de mouvements. A quand un indicateur « événementiel » mesurant plus correctement la gêne ? Nos associations ne peuvent que lutter pour empêcher l'application de ce plan et demander que la loi soit respectée : plus aucun riverain soumis à un bruit supérieur aux « valeurs limites » de l'arrêté du 4 avril 2006 révisé le 23 décembre dernier. Valeurs limites qui sont, rappelons-le 10 dB au dessus des recommandations de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS). Membre de la CCE au titre de France-Nature-Environnement Ile-de-France
20/03/2022	21:51	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
20/03/2022	21:55	Perspectives de trafic	Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. je demande également de: Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

20/03/2022	22:14	Un PPBE protégeant les riverains	{{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le {{respect des règlements européens et français}} afin qu'ils protègent réellement les riverains de l'aéroport de Roissy de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande également l'{{interdiction la nuit des avions les plus bruyants.}} {{Perspectives de trafic :}} Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans ce PPBE, qui est censé proposer des mesures afin de réduire l'impact du bruit de l'aéroport. Je demande la {{suppression de la mention de croissance du trafic envisagée}} (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande de {{plafonner le trafic à 500 000 mouvements/an}} dont {{30 000 mouvements/an la nuit entre 22h et 6h,}} un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre dans les prochains PPBE vers un couvre-feu. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. Je demande le {{respect des valeurs-guide de l'OMS}} pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la {{mise en place d'un objectif de réduction du bruit}} rendu obligatoire par la législation européenne et française.
20/03/2022	22:24	projet PPBE 2022-2026	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

20/03/2022	22:33	Prendre des mesures contre le bruit la nuit et... le week end !	Bonjour. J'ai repris les propositions des associations avec de légères modifications. Elles sont mises en évidence en {{police grasse }} sur le site. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{ {{Vols le Dimanche et les jours fériés La définition 'd'horaire de nuit' doit être adaptée les jours férié et les weekend. Les survols des gros porteurs à 5h du matin les jours où les habitants ont le droit de se reposer doit cesser. La réglementation et calculs des indicateurs de nuisance doivent prendre en compte le fait que la nuit ne s'arrête pas à 6h le dimanche et les jours fériés.}} }} Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par lrEtat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1.Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{2.Instaurer un plafonnement à 400 000 mouvements/an !}} 3.Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. 5.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. 6.Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. {{7. Adapter la définition des 'horaires de nuit' et des 'horaires de soirée' aux habitudes réelles des franciliens. Les dimanches et les jours fériés, la nuit ne se termine pas à 6h du matin mais plutôt à 10h !}} ====>Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
20/03/2022	22:34	Moins de nuisances	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

20/03/2022	23:54	Des restrictions qui semblent déjà influencer les décisions...	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Voilà des années que nous attendons que la descente douce soit enfin appliquée dans les plans de vol... Les hululements des réacteurs et les passages à une altitude trop basse obligent parfois à cesser toute activité en extérieur dans le secteur de Conflans Ste Honorine. Les restrictions 'si cela est nécessaire' et 'lorsque nécessaire' sont donc très inquiétantes car elles semblent d'ores et déjà écarter, selon des critères qui risquent d'être, au final, davantage ceux d'ADP et des compagnies que des riverains, les mesures indispensables 'pour préserver les effets nuisibles pour la santé humaine'. Soit quelques années de bonne santé en moins, selon des études médicales sérieuses.
21/03/2022	00:04	L'inverse de ce que réclament les habitants	Avis défavorable pour ce projet Au lieu de fortement augmenter le trafic il faut le plafonner et interdire les vols les plus bruyants. Les autres aéroports européens l'ont fait, nous pouvons le faire, pour soulager la population déjà très impactée par ce bruit infernal.
21/03/2022	04:23	Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour 2022-2026	Madame, Monsieur, Notre association reçoit chaque année des remarques et/ou des plaintes de riverains conflanais qui se plaignent de nuisances venant des avions. Le bilan dans le cadre du PPBE de 2016-2021 doit vous apporter une liste des améliorations à mettre en place. Le prochain PPBE doit prendre en compte l'amélioration de la santé d'un très grand nombre de personnes exposées au Bruit de Roissy & ses alentours. Il doit lister ensuite de nouvelles actions qui seront mises en oeuvre, par les parties prenantes au cours de la période couverte, en vue de maîtriser les nuisances sonores et de limiter la gêne sonore ressentie par les riverains. Un PPBE aéroport établi pour une durée de 5 ans est censé évaluer, prévenir et réduire le bruit aérien dans l'environnement grâce à des mesures efficaces. Or le 1er plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd'hui bien plus nombreuse. Rappelons qu 1,4 million de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'OMS à cause du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-CDG (Source Bruitparif). Troubles du sommeil, détresse psychologique, maladies cardio-vasculaires, surmortalité : voilà le lot des riverains ! Le nouveau projet de PPBE ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni aucune mesure efficace pouvant faire baisser significativement ce dernier et mentionne une augmentation envisagée du trafic aérien de 180 000 mouvements/an. L'Etat français engage directement sa responsabilité sur la signature de ce PPBE. Ce plan qui scellera notre sort pour 5 ans ne peut pas être adopté en l'état ! Le projet de PPBE doit être revu pour : - Prendre en compte des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit - Plafonner le trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid - Adopter un échéancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h - interdire une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h. Le projet de PPBE permet l'augmentation du trafic aérien, contraire aux impératifs climatiques et sanitaires ! Nous soutenons l'association CIRENA. Bien cordialement, l'association CONFLANS CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT
21/03/2022	06:55	projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour, Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. J'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à

			30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Cordialement
21/03/2022	07:04	Mesures insuffisantes	Bonjour. Ce PPBE ne répond pas au besoin des riverains de l'aéroport Charles de Gaulle. En effet, il prévoit une augmentation de 35% de mouvements par an par rapport à 2019, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Il ne permet pas de diminuer les nuisances sonores que nous subissons jour et nuit, et il mentionne la perspective de croissance de trafic que le projet (portant abandonné !) de Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Il faut donc : - Plafonner à 500 000 mouvements/an, soit le trafic de 2019. - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seul de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit. Bien cordialement
21/03/2022	07:28	Avis négatif	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens,

			puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle _ merci
21/03/2022	07:58	Réveillés chaque jour à partir de 5h30	J'habite à plus de 40km à l'ouest de Roissy, pourtant chaque fois qu'il fait beau les avions descendent vers la piste en volant si bas qu'il n'est plus question de dormir malgré le double vitrage. Aujourd'hui 21 mars 22, ce bruit intolérable a commencé à 5h30, il est 7h50 et nous n'avons pas eu une minute de répits. Nous sommes épuisés.
21/03/2022	07:59	bruits et pollution	Bonjour, Énormément de bruits d'avion nuits et jour à Eaubonne, en augmentation depuis quelques semaines. Cela est très pénible et interroge sur la pollution et les répercussions globales sur la santé. Quid des recommandations de l'OMS?
21/03/2022	08:01	avis défavorable	Bonjour, Habitant à 30km des pistes, malheureusement dans un des couloirs aerien, le passage incessant des avions (les nuisances d'un premier avion sont couvertes par celles du second, sans aucun silence entre les deux) rend la vie en extérieur impossible en intérieur les vols de jour sont tolérables, mais très présent la nuit malgré des fenêtres adaptées. Le plan de prévention proposé n'apporte aucune amélioration crédible face à ces nuisances vis à vis des riverains meme eloignés. Pour ces raisons je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Cdlt,
21/03/2022	08:13	Trop de bruit!	Il faut limiter les nuisances sonores liées au trafic de l'aéroport CDG.
21/03/2022	08:49	Consultation du public au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle	J'emets un avis défavorable .pour ce plan de prévention du bruit pour l'environnement de Roissy Charles de Gaulle. Il faut plus de restrictions pour les vols de nuit réduire le nombre et faire respecter par les compagnies la hauteur à respecter pour le survol des communes .
21/03/2022	09	Arrêtez	Bonjour arrêtez le développement de cdg. Trop d avions survolent Maisons Laffitte. Tôt le matin et aprés minuit les longs courriers. Sans compter les FedEx. Les enfants sont réveillés la nuit. Remettez kes couloirs comme avant. Quelle honte .
21/03/2022	09:01	Arrêtez	Bonjour arrêtez le développement de cdg. Trop d avions survolent Maisons Laffitte. Tôt le matin et aprés minuit les longs courriers. Sans compter les FedEx. Les enfants sont réveillés la nuit. Remettez kes couloirs comme avant. Quelle honte .
21/03/2022	09:02	Arrêtez	Bonjour arrêtez le développement de cdg. Trop d avions survolent Maisons Laffitte. Tôt le matin et aprés minuit les longs courriers. Sans compter les FedEx. Les enfants sont réveillés la nuit. Remettez kes couloirs comme avant. Quelle honte .

21/03/2022	09:34	PROPOSITIONS RELATIVES AU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT DE ROISSY	-PLAFONNER LE NOMBRE DE MOUVEMENTS PAR AN AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE DES HABITANTS -INSTAURER UN COUVRE-FEU ENTRE 23H ET 6H COMME DANS LA PLUPART DES GRANDS AEROPORTS EUROPEENS -RECENSER LES CATEGORIES D'AVIONS LES PLUS BRUYANTS ET LEUR INTERDIRE LE SURVOL DES ZONES HABITEES DANS CERTAINES PLAGES HORAIRES LES PLUS TARDIVES OU LES PLUS MATINALES -RESPECTER LES ALTITUDES DE SURVOL ET AUGMENTER LES CONTROLES DE DEPASSEMENTS DE SEUIL DE BRUIT PAR l'ACNUSA.AU-DELA DES AMENDES PREVOIR DES INTERDICTIONS DE SURVOL EN CAS DE MULTIRECIDIVES -FIXER DES OBJECTIFS DE REDUCTION DE BRUIT ET DE POLLUTION A 5 ANS
21/03/2022	09:36	PPBE CDG	Il est temps de tirer les leçons de la pandémie et limiter enfin la croissance pourle bien de tous .
21/03/2022	09:40	avis DEFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Veuillez trouver ci-dessous mes motivations sur l'avis Défavorable du PEB: 1) Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 2) Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. 3) Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, 4) Mesures à intégrer dans le PPBE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée Instaurer un plafonnement à 300 000 mouvements/an tendre vers un couvre feu de 22h et 6h Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement,
21/03/2022	09:45	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Veuillez trouver ci-dessous mes motivations sur l'avis Défavorable du PEB: 1) Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 2) Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. 3) Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, 4) Mesures à intégrer dans le PPBE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée Instaurer un plafonnement à 300 000 mouvements/an tendre vers un couvre feu de 22h et 6h Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Cordialement,
21/03/2022	09:47	Non aux bruits des avions	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	09:54	CONSULTATION DU PUBLIC de l'aéroport de Roissy du PPBE	Bonjour CE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT NE PROTÈGE PAS LES RIVERAINS Le PPBE doit proposer des mesures pour 5 ans afin de réduire l'impact du bruit de l'aéroport. Ce n'est pas le cas, bien au contraire ! Il ne permettra pas de diminuer les nuisances sonores que vous subissez jour et nuit. Il mentionne la même perspective de croissance de trafic que le projet (pourtant abandonné !) de

			Terminal 4, une catastrophe pour le bruit mais aussi pour le climat. Stress, perte de sommeil, maladies cardiovasculaires Jusqu'à 3 années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy (source Bruitparif)
21/03/2022	10:31	réponse à consultation PPBE ROISSY 2022	En référence aux : - avis défavorable émis par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires par son rapport du 15 mars 2022 - Requêtes exprimées par les associations de défense des riverains de Roissy : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit - Solutions évidentes d'optimisation des trajectoires limitant le survol du plus grand nombre des populations (respect strict des approches face à l'ouest selon les vents dominants, ralliement au cap de croisière « au plus près » du décollage , décollages de nuit par le nord ouest en survol de la plaine de France) - Pollutions sonores et atmosphériques que je subis au quotidien en tant que riverain de l'aéroport, en recrudescence actuelle et future du fait de la fin de la pandémie et des prochains jeux olympiques, et dont rien dans ce projet ne me permet d'espérer une quelconque amélioration J'émets un AVIS DEFAVORABLE à ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle qui reconduit de fait un mépris permanent des pouvoirs publics envers les populations riveraines ,et ce à l'encontre de l'avis de l'ACNUSA, à l'encontre de la nécessité de définir et prendre en compte des objectifs en cohérence aux enjeux climatiques. Dès à présent je rejoints une démarche collective visant à recourir aux voies légales nationales ou européennes pour suspendre ce projet, s'il ne fait pas l'objet de modifications substantielles.
21/03/2022	10:38	10 ans sous le noeud d'étranglement pour Conflans-Sainte-Honorine : ça suffit !	Bonjour, Habitant de Conflans-Sainte-Hopnorine, nous subissons les nouveaux couloirs aériens depuis 10 ans maintenant. Si nous notons un effort significatif sur les A320, dont le bruit d'approche était épouvantable, nous sommes dorénavant sous le noeud d'étranglement pour l'approche de l'aéroport en vent d'Est. C'est une grande nuisance pour notre territoire. Des avions qui passent à des moments toutes les 3 mn. On ne peut plus profiter du calme de l'extérieur alors même que le vent d'Est correspondant au beau temps. Il faudrait maintenant modifier le lieu du noeud d'étranglement pour alléger Conflans-Saint-Honorine, dont les habitantes et habitants ont assez 'payé'! Cordialement,
21/03/2022	10:48	RAS LE BOL	Ras le bol de la dégradation de la qualité de vie à Saint Prix à cause du bruit constant des avions de jour comme de nuit très préjudiciable à la santé! Sans parler de la pollution! Il faut que cela cesse! Nous avons besoin d'avoir un sommeil réparateur, de pouvoir profiter sereinement de nos jardins...
21/03/2022	10:49	Doléances pour le plan	-subvention de l'isolation phonique des logements impactés par les nuisances sonores. -retirer la mention de croissance du trafic envisagé plus 180.000 mouvements par an soit + 35 % versus 2019 incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. -instaurer un plafonnement à 500.000 mouvements par an soit le trafic de 2019 -plafonner le trafic nocturne à 30.000 mouvements par an entre 22h et 6h la moitié du trafic de 2019 un niveau comparable aux autres grand aéroport européen puis progressivement vers un couvre-feu. -fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactés à l'issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

21/03/2022	10:50	Stop aux nuisances aériennes !	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	10:52	PPBE Roissy	je demande les mesures suivantes : 1 Retirer la mention du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat 2 instaurer un plafond à 500000 mouvements /an 3 Plafonner le trafic nocturne à 30000/ an entre 22h et 6h puis tendre progressivement vers un couvre feu 4 fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue de ce plan 5 prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6 interdire la catégorie d'avion les plus bruyant la nuit
21/03/2022	11:03	réponse consultation PPBE Roissy Charles de Gaulle	Madame, monsieur, Ce projet de PPBE ne tient absolument pas compte des nuisances subies jour et nuit par les Franciliens. Il est nécessaire de ne pas prévoir une augmentation du trafic, mais de le plafonner à 500 000 mouvements par an il est nécessaire de revoir les éléments chiffrés en tenant compte, c'est la moindre des choses, des valeurs limites recommandées par l'OMS pour tous les documents (Lden45 le jour, Lden40 la nuit) il est nécessaire de mettre en place un couvre feu réel, disons de 22h à 6h. Ce PPBE doit être dénoncé, et il est nécessaire qu'un nouveau travail sérieux tenant compte du quotidien des riverains concernés soit réalisé.

21/03/2022	11:12	Consultation du public PPBE Roissy Charles de Gaulle	Bonjour, Je souhaite faire part de la dégradation exponentielle de mes conditions de vie dans mon habitation située à Deuil la Barre. Le bruit insupportable au passage de nombreux avions, qui plus est la nuit, ont provoqué chez moi des difficultés d'endormissement, des réveils nocturnes et une fatigue générale au lever. Je demande qu'il n'y ait aucune augmentation du trafic, il est déjà insoutenable. Je demande la suppression des vols de nuit, un couvre-feu. Subsidiairement un rationnement drastique du trafic nocturne. Je demande que les objectifs de réduction du bruit, rendus obligatoires par la législation européenne et française, soient plus ambitieux qu'ils n'apparaissent dans le plan présenté et suivis d'effets notables. Aussi, je rends un AVIS DEFAVORABLE sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle.
21/03/2022	11:22	Demande de nouvelles mesures	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée, - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h, - Fixer un objectif de réduction du bruit en prenant comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS, - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	11:31	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle . En ces moments où l'avenir de la planète est en jeu, si ce n'est pas déjà trop tard, je n'accepte pas que l'on puisse augmenter le trafic aérien. Des Solutions existent
21/03/2022	11:40	Avis défavorable sur le projet de PPBE Roissy CDG 2022-2026	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	11:41	Avis défavorable sur le projet de PPBE Roissy CDG 2022-2026	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	11:47	Avis défavorable Au Plan PPBE	Supprimer la mention d'augmentation du trafic:plus 180000mvts/an. Plafonner le trafic jour à 500000/an et le trafic nuit à30000/an. Exgiger un couvre feu de 22Hà6h. Limiter les pollutions sonores et chimiques qui ont des conséquences dramatiques. sur la santé et le climat . Supprimer les avions bruyants. Agée de 75 ans,j'aimerais pouvoir dormir la nuit et profiter le jour de mon jardin. ARRETER LA CATASTROPHE.
21/03/2022	11:57	AVIS DEFAVORABLE SUR LE PPBE DE ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE	Je demande les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Sans ces mesures, je donne un avis défavorable au PPBE de l'aéroport CDG.

21/03/2022	12:02	Mise en place d'un couvre-feu la nuit	je demande la mise en place d'un couvre feu sur l'aéroporte de CDG comme c'est déjà le cas dans les autres grands aéroports européens de Londres Madrid et Francfort et également en application à Orly
21/03/2022	12:02	Nuisances PPBE et populations impactées	Le coût souciai du bruit concernant les pollutions sonores aéroports est estimé à 15 milliards d'euros. Il y a déjà beaucoup plus de populations exposées au seuil imite Le lden 55 a augmente de 23 % en 6 ans et le lden night de 80 % Les surfaces impactées ont augmentées d'un cinquième au moins.la croissance du trafic envisagée est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat: le seuil de référence de l'OMS n'est pas pris en compte
21/03/2022	12:02	Mise en place des descentes continues	Je demande la mise en place obligatoire des descentes douces dès 2023 pour tous les aéronefs
21/03/2022	12:03	Mise en place des descentes continues	Je demande la mise en place obligatoire des descentes douces dès 2023 pour tous les aéronefs
21/03/2022	12:03	Nuisances PPBE et populations impactées	Le coût souciai du bruit concernant les pollutions sonores aéroports est estimé à 15 milliards d'euros. Il y a déjà beaucoup plus de populations exposées au seuil imite Le lden 55 a augmente de 23 % en 6 ans et le lden night de 80 % Les surfaces impactées ont augmentées d'un cinquième au moins.la croissance du trafic envisagée est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat: le seuil de référence de l'OMS n'est pas pris en compte
21/03/2022	12:05	Nuisances PPBE et populations impactées	Le coût souciai du bruit concernant les pollutions sonores aéroports est estimé à 15 milliards d'euros. Il y a déjà beaucoup plus de populations exposées au seuil imite Le Lden 55 a augmente de 23 % en 6 ans et le Lden night de 80 % Les surfaces impactées ont augmentées d'un cinquième au moins.la croissance du trafic envisagée est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat: le seuil de référence de l'OMS n'est pas pris en compte
21/03/2022	12:06	Mise en place de taxe prohibitive pour les aéronefs les plus bruyants	Augmenter de façon significative les taxes sur les aéronefs ne répondant pas aux normes les plus récentes en termes de nuisance acoustique les valeurs actuelles sont dérisoires et n'encouragent pas les compagnies à renouveller leur flotte pour des avions moins bruyants
21/03/2022	12:06	Mon avis sur le PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. J'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme.Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d'extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3 % la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle

21/03/2022	12:25	PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour Je suis très déçu par le peu d'ambitions de ce soi-disant plan de prévention du bruit. Le nombre de nouements est déjà énorme à plus de 500 000 et le plan prévoit de le porter à 180 000 de plus. De qui se moque-t-on ? Rien n'est fait pour les vols de nuit qui devraient faire l'objet d'un couvre-feu afin de respecter le nécessaire repos des habitants villes survolées et densément peuplées. A titre d'illustration j'ai du changer de chambre et quitté le lit conjugal afin d'être moins exposé au couloir aérien qui arrive droit sur mon lieu d'habitation. Les plans de vol devraient être revus afin de minimiser leur impact sonore. Pourquoi lorsque l'on arrive de l'est de l'Europe doit on traverser le haut du Val-d Oise, tourner sur Cergy Pontoise et remonter toute la vallée de Montmorency avant d'atterrir. Ainsi le département du val d'Oise est doublement pénalisé. Alors qu'il me parait plus judicieux d'éviter cette double traversée et atterrir directement à l'est des pistes ? Et que dire de la santé des populations survolée. C'est une atteinte grave à la qualité et à la quantité du sommeil, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. Alors ne manquez pas d'ambition et réécrivez ce plan qui n'a de prévention que le nom. Pour toutes ces raisons je suis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	12:42	STOP AUX NUISANCES	Bonjour, le trafic génère déjà de nombreuses aériennes il est inconcevable de les majorer.
21/03/2022	12:49	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la

			catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	12:50	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	12:51	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	12:56	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l'aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j'exige le respect des valeurs-guide de l'OMS pour l'évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d'un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d'améliorer la situation, bien au contraire, puisqu'il acte 180 000 mouvements d'avions supplémentaires à long terme. Cette projection d'augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n'a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d'extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l'abandon par l'Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d'habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l'Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	12:59	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d'Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c'est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d'autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd'hui, l'impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c'est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c'est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d'espérance de vie en bonne santé. L'activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	13:01	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports

			européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	13:19	Nuisances à Conflans	Habitants Conflans depuis 40 ans, nous avons constaté des nuisances liées aux avions de plus en plus fréquentes. certains volent très bas et ce dès 5 heures du matin parfois !
21/03/2022	13:29	Désapprobation du PPBE	Bonjour, Je ne peux que déposer un avis défavorable à ce PPBE qui ne reflète que partiellement les nuisances sonores subies dans les Yvelines. Les courbes de bruit reflètent une situation administrative qui ne correspond pas à la réalité perçue . Résident d'Evecquemont, et bien que la situation intenable depuis le décret NKM se soit améliorée avec les descentes douces, nous continuons à subir des réveils intempestifs le matin par des gros porteurs entre 1000 et 1500 m. Cordialement.
21/03/2022	13:38	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée.
21/03/2022	13:39	Avis sur le PPBE de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle pour la raison suivante : Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. De ce fait, je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

21/03/2022	13:39	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé.
21/03/2022	13:43	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	13:48	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	13:49	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	13:50	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	13:55	Avis défavorable sur le PPBE de Roissy CDG	J ai fait construire en 1993 hors PEB et hors PGS. Un projet de 3è piste nord-sud devait nous soulager des nuisances en période de faible trafic. Le nombre de mouvements d avions était moindre et leur fréquence tolérable. L ouverture de 2 pistes est-ouest supplémentaires (1999 et 2000) et la très forte croissance du trafic est venue nous rendre la vie insupportable, c était totalement imprévisible en 1993. Nous avons perdu la jouissance de nos extérieurs, le bruit des avions pénètre à travers les double-vitrages, nous dormons difficilement et par épisodes. Nous sommes entrés depuis 2005 dans le PGS et depuis 2007 dans le PEB, ces deux plans s étant considérablement étendus avec les nuisances. J ai attendu le remboursement à 100% des travaux d insonorisation pour déposer un dossier . Et j ai patienté 3 ans et demi pour faire réaliser mes travaux ! Si une amélioration est notée au rez-de-chaussée, le 1er étage reste bruyant. Les fréquences aigues et basses caractéristiques des avions traversent sans difficulté les double-vitrages phoniques. Et mon jardin n est pas insonorisé, lui ! Déménager ? Cela pourrait être une solution personnelle, mais pas une solution au problème de santé publique posé par l activité sans cesse croissance de l aéroport Roissy CDG. En effet chaque famille qui déménage est remplacée par une autre qui hérite des problèmes de nuisances et est affectée à son tour dans son sommeil et sa santé. Personnellement, j ai des troubles du sommeil, des problèmes de stress et d hypertension depuis plus de 20 ans. Les effets du bruit aérien sont bien démontrés, en particulier par l étude DEBATS sortie en 2020. Qu attend-t-on pour passer à l action ? Ma colère est grande en découvrant que le projet de PPBE 2022-2026 n a ni objectifs de réduction du bruit, ni mesure anti-bruit vraiment efficace et évaluée, ni mention du résultat prévisible de ses actions. On nous ressort les mêmes actions qu en 2016, qui n ont absolument pas réduit le bruit pour nous riverains, le constat étant au contraire une augmentation substantielle du nombre de personnes impactées de jour et encore plus la nuit. La prévision sur le long terme est basée sur une augmentation de + 180 000 mouvements par rapport à 2019, c est inadmissible. Rien n est fait pour protéger le sommeil des riverains en réduisant le trafic entre 22h et 6h et en instaurant un couvre-feu. Orly, Bâle-Mulhouse, Beauvais-Tillé et maintenant Nantes-Atlantique ont un couvre-feu partiel, alors que c est Roissy qui détient le record européen des vols de nuit. La priorité de santé publique est à Roissy ! C est pourquoi je rends un avis défavorable au projet de PPBE pour Roissy CDG, et je soutiens la mise en place d urgence des mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

21/03/2022	14:10	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	14:29	Ce PPBE doit être amélioré !	Ce PPBE doit être grandement amélioré quand on s'intéresse à l'écologie en général, notamment en terme de pollution. Voici certains axes d'amélioration et de réflexion (déjà évoqués par d'autres personnes) : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Cordialement,
21/03/2022	14:46	nuisances aériennes au-dessus de Conflans sainte Honorine	Je remarque que tous les plans et graphiques du projet ne tiennent pas compte des nuisances sonores aériennes au-dessus de Conflans et des communes voisines, là où les avions virent pour atterrir à Roissy et sont souvent bruyants dans leur phase de décélération. Qu'en est-il des actions anti-bruit dans le cadre des manoeuvres de changement de direction des aéronefs pour

			atterrir face au vent? Il est inconcevable d'augmenter le nombres de vols dans les conditions actuelles de gêne à la population des nuisances environnementales en Ile-de-France.
21/03/2022	15	réduction du bruit Roissy	-retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat -instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an -plafonner la trafic nocturne à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h et tendre progressivement à un couvre feu -fixer un objectif de réduction du bruit -prendre comme référence l seuil de bruit recommandé par l'OMS -interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
21/03/2022	15:04	Survol de l agglomération de eaubonne	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée.
21/03/2022	15:29	Nuisances sonores de Roissy CDG	A quelque chose malheur est bon dit-on. La chute du transport aérien due au Covid a eu, au moins, une conséquence positive démontrer à quel point les riverains de CDG retrouvaient une meilleure qualité de vie tant de jour que de nuit. Malheureusement, cette amélioration disparait progressivement. Les vols passagers moins nombreux sont compensés par une augmentation du Fret, opéré surtout la nuit, avec des avions plus bruyants dont on peut se demander s'ils respectent les plafonds imposés en théorie (quelles vérifications réelles d'ailleurs ?) ainsi que, comble de l'absurdité, par les fameux vols à vide ou fantômes destinés à maintenir les slots existants. L'aéronautique est une chose merveilleuse en soi mais l'usage qui en est fait est d'une sottise absolue. Il ne s'agit plus de répondre à un besoin mais de le susciter autant que possible pour satisfaire un modèle économique toujours plus gourmand et qui ignore toute autre considération. Nuisances sonores, effets sur la santé des populations, pollution, aggravation des effets sur le climat, éventuels accidents ne sont rien devant les bénéfices d'ADP ou d'Air France. Confirmation supplémentaire s'il en était besoin, les projets récents d'agrandissement de CDG T4 qui apparaissent encore plus stupides lorsque l'on constate que nous ne sommes même pas capables de créer une liaison directe de l'aéroport vers le centre ville. Que pensent les touristes attirés par Paris qui découvrent avec grand plaisir les jolies gares RER de notre belle banlieue et parfois leurs pickpockets ? Les difficultés actuelles soulignent qu'il est donc plus que temps de modérer ces ardeurs inutiles et nuisibles. Je partage largement les commentaires et demandes de l'ADVOCNAR. Nous ne sommes plus en un temps où les 'décideurs' peuvent ignorer autant d'évidences.
21/03/2022	15:32	Nuisances sonores de Roissy CDG	A quelque chose malheur est bon dit-on. La chute du transport aérien due au Covid a eu, au moins, une conséquence positive démontrer à quel point les riverains de CDG retrouvaient une meilleure qualité de vie tant de jour que de nuit. Malheureusement, cette amélioration disparait progressivement. Les vols passagers moins nombreux sont compensés par une augmentation du Fret, opéré surtout la nuit, avec des avions plus bruyants dont on peut se demander s'ils respectent les plafonds imposés en théorie (quelles vérifications réelles d'ailleurs ?) ainsi que, comble de l'absurdité, par les fameux vols à vide ou fantômes destinés à maintenir les slots existants. L'aéronautique est une chose merveilleuse en soi mais l'usage qui en est fait est d'une sottise absolue. Il ne s'agit plus de répondre à un besoin mais de le susciter autant que possible pour satisfaire un modèle économique toujours plus gourmand et qui ignore toute autre considération. Nuisances sonores, effets sur la santé des populations, pollution, aggravation des effets sur le climat, éventuels accidents ne sont rien devant les bénéfices d'ADP ou d'Air France. Confirmation supplémentaire s'il en était besoin, les projets récents d'agrandissement de CDG T4 qui apparaissent encore plus stupides lorsque l'on constate que nous ne sommes même pas capables de créer une liaison directe de l'aéroport vers le centre ville. Que pensent les touristes attirés par Paris qui découvrent avec grand plaisir les jolies gares RER de notre belle banlieue et parfois leurs pickpockets ? Les difficultés

			actuelles soulignent qu'il est donc plus que temps de modérer ces ardeurs inutiles et nuisibles. Je partage largement les commentaires et demandes de l'ADVOCNAR. Nous ne sommes plus en un temps où les 'décideurs' peuvent ignorer autant d'évidences.
21/03/2022	15:37	réponse à la consultation	Bonjour, Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Afin de garantir l'utilisation la plus rationnelle de l'espace aérien au dessus de nos agglomérations sans pénaliser une secteur économique important, j'aimerai comprendre pourquoi la 'descente douce' telle que présentée par CIRENA n'est pas tout simplement appliquée ???? merci de votre attention
21/03/2022	15:45	REPONSE AOC PARIS-CDG	Madame La Ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili Objet : réponse de l'Airlines Operators Committee (AOC) de Roissy-CDG à la Consultation du public sur le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) sur l'aérodrome de Paris-Charles-de- Gaulle (CDG) 2022-2026 Madame La Ministre, L'AOC de CDG remercie les autorités en charge de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la possibilité de déposer ses observations sur le projet de PPBE. L'AOC de CDG est une association de Loi 1901 à but non lucratif qui représente depuis 1994 les compagnies aériennes opérant sur la plateforme de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle compte â ce jour 62 membres actifs. A ce titre, elle défend les intérêts de tous ces membres auprès de l'Autorité aéroportuaire et auprès des Instances publiques. L'AOC tient â rappeler les dispositions du réglement (UE) n° 598/2014, selon lesquelles l'étude d'approche équilibrée doit définir un objectif de réduction de bruit et démontrer que les trois premiers piliers de mesures, visant â réduire les répercussions des nuisances sonores (réductions â la source, planification et gestion des terrains, procédures opérationnelles), ne permettent pas d'atteindre cet objectif fixé, avant d'envisager le quatriéme pilier, que constituent les restrictions d'exploitation. Or, il semble que le projet de PPBE 2022-2026 soit contradictoire avec ces dispositions, puisqu'il montre un bilan positif des actions de types S, P et 0 engagées au titre des trois premiers piliers dans le cadre du précédent PPBE, mais prévoit d'emblée des restrictions d'exploitation (actions de type R). En conséquence, il apparait donc peu opportun â l'AOC que l'Etat envisage une étude d'approche équilibrée sur l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle. Par ailleurs, l'AOC s'inquiéte que certaines contributions reçues lors de l'élaboration du présent PPBE fassent état de propositions de restrictions, qui pourraient - aprés analyse - être retenues comme scénarios â étudier dans le cadre d'une étude d'approche équilibrée. En effet, certaines propositions pourraient être très pénalisantes pour ses membres, notamment celles prévoyant de « plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG â 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h . Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir â un couvre-feu sur la période 22h - 6h. ». En l'état, l'AOC s'oppose â ce que les propositions figurant à l'Annexe 8 soient retenues comme scenarios. Veuillez agréer Madame la Ministre nos salutations distinguées. Président de l AOC Paris-CDG

21/03/2022	15:45	Avis ERAGNY la Citoyenne sur PPBE CDG	{{Contribution de l Association Éragny La Citoyenne (95610) à la consultation sur le projet « Plan de prévention du bruit dans l environnement » PPBE Notre association a participé à : - l 'étude du dossier de concertation préalable à Eragny organisée par Aéroport de Paris ADP / CDG - la réunion de concertation de Conflans sainte Honorine - la réunion technique « Trajectoires » à CDG Dans ce PPBE, qu est-ce qui change entre la référence et le long terme ? Les mesures envisagées pour réduire le bruit. Point 2.1.4 contenu du PPBE (R 572-8 code de l environnement) Reproche : au point 8 « un résumé non technique du plan » : c est bien dommage ! Une synthèse technique ne serait pas un luxe. Point 4.1. Situations court terme / long terme (p44) La situation actuelle est de 504 839 mouvements (444 308 J / 60 531 N) {{« Hypothèse de trafic retenu 680 000 mouvements » Donc, toutes les réunions de concertations en 2019 sur l extension du terminal T4 de Roissy n auront servi à rien ! Pourquoi concerter si c est pour se moquer de toutes les remarques d une grande majorité des participants ! Alors même que le T4 n est plus d actualité (Barbara Pompili février 2021) !}} Comparaison Référence / long terme population exposée P 50 C est la constatation d une augmentation globale de la population impactée sur les 3 départements 77 / 93 / 95 de + 2% et en particulier de + 4% pour le Val d Oise. Mais ces chiffres apparemment faibles sont conditionnés à un application complète des améliorations techniques : - Remplacement d avions trop bruyants par les compagnies aériennes, - Réussite complète de la « descente continue » pour tous les avions 24/24 à l approche de CDG . Hors cette technique est très délicate comme cela nous a été parfaitement expliquée lors de la réunion spécifique du 24 avril 2019 à CDG. TOUS les avions doivent l appliquer ! Rien n est moins sûr ! Nos remarques formulées en 2019 restent entièrement applicables à cette proposition de PPEB ! * en positif vis à vis du projet en ce qui concerne l impact environnemental : - La recherche de solution technique pour limiter le bruit avec la descente continue, - Une fluidification de l approche routière à CDG - Un remplacement des avions bruyants * en négatif vis à vis du projet en ce qui concerne l impact environnemental : - L augmentation des mouvements journaliers qui vont passer de 480 000 à 680 000 - La modification des PEB (plan d exposition au bruit) et PGS (plan de gêne sonore) - La dépréciation immobilière lors de l entrée d une commune dans le nouveau PEB - L augmentation significative de la production de GES obligatoire avec 680 000 mouvements bien que des améliorations techniques recherchent leur diminution par avion, - L abandon par les élus des riverains à leurs malheurs en leur faisant miroiter des isolations phoniques peu coûteuses. Ce qui est inacceptable: - La dépréciation immobilière : ADP veut nous faire croire que l augmentation du bruit dans les zones concernées n a aucun impact sur le coût de l immobilier. - L augmentation flagrante des gaz à effets de serre GES : impact sur le climat alors que l urgence est aujourd hui totalement à l opposé de ce type d évolution non contrôlée. - Les risques sur la santé : toutes les études prouvent les dégâts du bruit sur la santé des populations. - Les vols de nuit : il est impératif de limiter le nombre des vols de nuit et tendre vers un couvre-feu, comme le font nombre d aéroports. {{NOUS RAPPELONS : - Notre demande de limiter à 500 000 mouvements maximum pour CDG - Notre grande réserve sur les hypothèses optimistes de baisse des émissions sonores (remplacement d avions, descente en continue) - Une étude sérieuse sur l impact immobilier des nuisances sonores Le refus de donner « l autorisation environnementale unique » avec cet objectif de 680 000 mouvements / jour.}} {{Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle.}}
21/03/2022	15:52	réflexions d'une sannoisienne engagée	Tout d'abord, je m'oppose fermement à l'augmentation, même substantielle , du trafic aérien (180 000, c'est une ineptie.) D'autre part, l'altitude des avions est très souvent trop basse. Ensuite, il est impératif de diversifier davantage les couloirs aériens. A l'évidence, ce sont toujours les mêmes quartiers qui pâtissent du bruit. A Sannois par exemple, le quartier Voltaire est beaucoup plus impacté que les autres quartiers. Enfin, il faut contraindre les compagnies aériennes à renouveler leur flotte avec des avions modernes et moins bruyants et plus respectueux de la qualité de l'air. Elue à Sannois

21/03/2022	15:53	réflexions d'une sannoisienne engagée	Tout d'abord, je m'oppose fermement à l'augmentation, même substantielle , du trafic aérien (180 000, c'est une ineptie.) D'autre part, l'altitude des avions est très souvent trop basse. Ensuite, il est impératif de diversifier davantage les couloirs aériens. A l'évidence, ce sont toujours les mêmes quartiers qui pâtissent du bruit. A Sannois par exemple, le quartier Voltaire est beaucoup plus impacté que les autres quartiers. Enfin, il faut contraindre les compagnies aériennes à renouveler leur flotte avec des avions modernes et moins bruyants et plus respectueux de la qualité de l'air. Elue à Sannois
21/03/2022	15:54	Avis negatif pour PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.
21/03/2022	15:58	réflexions d'une sannoisienne engagée	Tout d'abord, je m'oppose fermement à l'augmentation, même substantielle , du trafic aérien (180 000, c'est une ineptie.) D'autre part, l'altitude des avions est très souvent trop basse. Ensuite, il est impératif de diversifier davantage les couloirs aériens. A l'évidence, ce sont toujours les mêmes quartiers qui pâtissent du bruit. A Sannois par exemple, le quartier Voltaire est beaucoup plus impacté que les autres quartiers. Enfin, il faut contraindre les compagnies aériennes à renouveler leur flotte avec des avions modernes et moins bruyants et plus respectueux de la qualité de l'air. Elue à Sannois

21/03/2022	15:59	PPBE Roissy	je demande les mesures suivantes : 1 Retirer la mention du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat 2 Instaurer un plafond à 500000 mouvements /an 3 Plafonner le trafic nocturne à 30000/ an entre 22h et 6h puis tendre progressivement vers un couvre feu 4 Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue de ce plan 5 Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6 Interdire la catégorie d'avion les plus bruyant la nuit
21/03/2022	16:02	Avis défavorable	Bonjour, Ci-dessous mon retour suite à la publication pour consultation du PPBE Roissy 2021-2026 : {{Vols de nuit :}} Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Santé :}} Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Perspectives de trafic : }} Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{Mesures à intégrer dans le PPBE : }} Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle {{Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
21/03/2022	16:13	Stop aux nuisances sonores	Stopper la croissance de l'aéroport Charles de Gaulle car trop de nuisances sonores de jour commme de nuit dans un rayon de 50km.

21/03/2022	16:20	Saint-Leu-La-Forêt - Nuisances sonores aériennes au départ de Roissy	Nous constatons une hausse des passages d'avion toujours dans le même couloir aérien au-dessus de Saint-Leu-La-Forêt, et plus exactement au-dessus de notre zone d'habitation qui est aussi notre lieu de travail. Il semblerait qu'aucune alternance des couloirs ne soit mis en vigueur. Cela à pour effet de ne nous laisser aucun répit quant aux nuisances sonores continuelle que nous subissons. C'est tout simplement invivable. Est-ce qu'une diminution des vols à certaines heures seraient envisageable ? Si une réduction du trafic serait compliquée à mettre en place, un roulement des usages des couloir aériens empruntés ne serait-il pas possible afin de ne pas impacter toujours les mêmes zones ?
21/03/2022	16:27	Mesures à intégrer dans le PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	16:38	Consultation du public au PPBE de l'aeroport de Roissy Charles de Gaulle	Consultation du public au PPBE de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle En 1968 il a été décidé le couvre-feu pour Orly pour la principale raison de sa proximité avec l'urbanisation de l'époque. En 2022 soit 54 ans plus tard pour Roissy on peut légitimement se poser la même question de sa proximité de l'urbanisation compte tenu de la forte expansion urbaine. Roissy est maintenant en milieu dense urbain, il serait donc légitime de lui appliquer les même règles que l aéroport d'Orly, soit donc un couvre-feu de 22h à 6h. Autre point concernant les procédures d'atterrissage : Depuis plusieurs années ADP ne montre aucun empressement à limiter le bruit lors des atterrissages alors que la technique dite 'descente continue' ou 'descente douce' est largement utilisée dans nombre d'aéroports internationaux. ADP peut prétexter nombre d'arguments pour différer l'introduction de cette technique, mais la volonté affichée d'y arriver serait le meilleur garant de la réussite. Souhaitons que cette année voit la généralisation de cette technique qui outre la diminution de bruit pour les riverains diminuera aussi la consommation de carburant des aéronefs. Il faut se rendre à l'évidence, Roissy a déjà dépassé sa capacité maximale de nuisances et qu'il doit faire de nombreux efforts pour rester tolérable dans le contexte actuel. Le toujours plus n'apporte pas forcément le toujours mieux. Je suis donc défavorable au PPBE présenté pour Roissy principalement sur les points suivants: La seule référence des niveaux de bruits devrait être celle recommandée par l'OMS Les objectifs de réduction de bruit devraient être élaborés conjointement entre ceux qui génèrent les bruits et ceux qui les subissent. Les mouvements doivent être limités à 500 000 par an (trafic 2019) L'interdiction des avions 'bruyants' devrait être immédiate Le trafic nocturne hors créneaux doit être proscrit La création d'un nouveau terminal T4 doit être clairement abandonnée. Au sujet des dispositifs de mesures du bruit installés par ADP, on peut remarquer que seuls des capteurs sont installés dans les zones dites de nuisances. Comment peut-on dire qu'en dehors de ces zones il n'y a pas de nuisances puisse qu'il n'y a pas de mesures pour l'attester? Qui plus est comment verbaliser les contrevenants puisque l'on ne peut leur opposer une mesure réelle ? Comment expliquer que les stations de mesures du bruit les plus éloignées des pistes soient celles ayant le plus mauvais taux de fonctionnement ?Ne serait il pas judicieux d'avoir un résultat de mesure indiquant le taux de conformité du niveau de bruit plutôt que le niveau de dépassement qui lui est entaché des 'oublis' des résultats aberrants ? Pour terminer, le choix du doublet d'atterrissage devrait privilégier le doublet Nord car impactant moins de riverains .

21/03/2022	16:43	Extension : danger	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	16:56	Agrandissement de l'aéroport	Je ne vois pas comment avec la construction du T4 on pourrait avoir moins de bruit dans notre région ...bien au contraire, je trouve cela scandaleux !! Plus de nuisance sonore jour et nuit ,pollution augmentée, vraiment nos gouvernants non rien a faire du bien être de la population.
21/03/2022	16:58	Agrandissement de l'aéroport	Je ne vois pas comment avec la construction du T4 on pourrait avoir moins de bruit dans notre région ...bien au contraire, je trouve cela scandaleux ! Plus de nuisance sonore jour et nuit ,pollution augmentée, vraiment nos gouvernants non rien a faire du bien être de la population.
21/03/2022	17	PPBE	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	17:03	un PPBE avec de gros manques et qui ne nous prend pas en compte, nous survolés de la Confluence Seine-Oise	Bonjour, En premier lieu, il est remarquable de noter que ce projet de PPBE a fait l'objet d'un avis défavorable de l'ACNUSA alors si l'Autorité de Contrôle elle-même le rejette en l'état, comment les 'survolés de la Confluence', notamment à Conflans Sainte-Honorine, où nous avons acheté notre maison depuis 2008, pourraient-ils y être favorables? Ensuite, je note que les associations de défense des populations survolées en IdF, au travers du collectif G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) ont également refusé de voter ce projet de PPBE. J'émets donc le même avis négatif, à partir du constat de fond et des déficiences pointés et notifiés tant par l'ACNUSA, dans sa séance du 8 mars 2022, sur son site (l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires!) que par les associations du collectif (G.A.R.E) dans son communiqué de presse du 6 décembre 2021 Je note aussi que page 52 de ce PPBE le tableau Situation comparative de l évolution du nombre de personnes exposées par départements n'indique que 3 départements (77,93 et 95) et ne prend donc en compte que les départements limitrophes de Roissy-CDG, cad les riverains, quand nous, survolés de la Confluence, résidons dans le 78 et subissons directement et fortement les nuisances aériennes, à basse altitude par situation de vent d'est, depuis les arrêtés ministériels de 2011/2012 concernant les modifications des trajectoires suite au relèvement de 300 mètres des altitudes. J'aimerais donc que l'on m'explique pourquoi pour nous, survolés de la Confluence et notamment de Conflans Sainte-Honorine, le département 78 n'est pas mentionné dans ce PPBE ? C'est ahurissant ! Rien que pour cela, ce PPBE est plus que contestable, l'étude étant faussée, mais aussi sérieusement à revoir: - page 43, le PPBE prend en compte un trafic de 680 000 mouvements., alors que 2019 (dernière année normale de référence) s établissait à 504 839 mouvements: nous demandons, au travers des collectifs qui nous défendent, un plafonnement à 500.000 mouvements , ce qui est déjà énorme. - le PPBE ne définit pas un objectif de réduction du bruit, rendu obligatoire par la législation Européenne et le Code de l'Environnement - nous constatons depuis plusieurs mois, avec le recul de la pandémie partout, une recrudescence des survols en coeur de nuit, qui coupent le sommeil: nous demandons un véritable couvre-feu de 8 heures pleines, comme cela existe déjà sur les grandes plate-formes aéroportuaires européennes - il y a lieu de traiter sérieusement les nuisances plus spécifiques du fret nocturne: par ex j'ai bien noté dans une annexe de ce PPBE les pseudo-engagements de Fedex...qui ne sont que des déclarations d'intention! Je ne suis pas entré dans les détails de toute la problématique bruit aérien'lié à Roissy-CDG, voire le Bourget, qui

			touche directement notre habitat et, même si j'espère bien que la descente continue, dite 'descente douce' puisse effectivement être opérationnelle à compter de 2024 (le ciel européen unique, SESAR vous y oblige aussi), la réalité nous a déjà prouvé qu'il vaut mieux tenir (plus exactement réagir activement) que courir: tant que la 'descente douce' , pour laquelle nous nous battons depuis près de 10 ans (!) alors qu'elle est déjà couramment appliquée ailleurs en Europe depuis un moment, ne sera pas effective...nous continuons à subir le bruit aérien jour et surtout nuit. Merci de votre attention.
21/03/2022	17:29	Meilleure prise en compte des nuisances sonores demandée	Les effets directs et indirects du bruit sur la santé sont reconnus et la prévention des nuisances sonores liée au trafic aérien constitue un enjeu de taille pour toutes les populations survolées. Il apparait impossible, à la lecture de ce rapport, d'imaginer toute amélioration des nuisances subies, aucun objectif de réduction n'étant clairement fixé. A contrario, une augmentation du trafic est toujours envisagée alors que la situation est déjà inacceptable pour un grand nombre d'habitants. Un plafonnement des vols est à inscrire. A quand la suppression des vols de nuit ? Le trafic nocturne peut s'arrêter, certains grands aéroports ont déjà fait ce choix. Les progrès attendus en terme de performances environnementales des flottes (bruit, pollution) se font attendre et continueront à se faire attendre en l'absence de pression forte mais aussi de limites technologiques et financières. A quand, a minima, l'application de mesures de répression à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux pour les compagnies qui ne respectent pas les règles du jeu fixées ? Ce rapport présente de trop nombreuses limites pour pouvoir être validé en l'état.
21/03/2022	17:30	protestation contre le PPBE	Ce PPBE ne répond pas à une demande majeure devenue aujourd'hui incontournable,à savoir la baisse significative des bruits émanant des avions dans la tranche horaire 22h-6h .Les ètudes èpidèmiologiques arrivent aux mêmes conclusions : un sommeil durablement perturbé a des répercussions sur la santé et la longévité des individus. Il semblerait que les grands aéroports voisins l'aient compris et mis en application sans que leur CA en ait vraiment souffert
21/03/2022	17:40	Consultation publique trafic aérien CDG	Bonjour, Riverain de Roissy depuis 40 ans je suis hostile à toute extension du trafic et en particulier des vols de nuit.La Ma santé ainsi que celle des riverains doivent rester la priorité dans cetye affaire, loin devant les profits des transporteurs. Or un réveil brutal en pleine nuit peut nuire gravement à des milliers de Franciliens. Cordialement
21/03/2022	17:41	Commentaire sur PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle effectué le 21 mars 2022	Retirer la mention de croissance du trafif envisagée(180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit letrafic de 2019). Plafonner letrafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

21/03/2022	17:42	Commentaire sur PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle effectué le 21 mars 2022	Retirer la mention de croissance du trafif envisagée(180 000 mouvements/an, soit 35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit letrafic de 2019). Plafonner letrafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	17:42	Consultation publique trafic aérien CDG	Bonjour, Riverain de Roissy depuis 40 ans je suis hostile à toute extension du trafic et en particulier des vols de nuit.La Ma santé ainsi que celle des riverains doivent rester la priorité dans cetye affaire, loin devant les profits des transporteurs. Or un réveil brutal en pleine nuit peut nuire gravement à des milliers de Franciliens. Cordialement
21/03/2022	17:44	Consultation publique trafic aérien CDG	Bonjour, Riverain de Roissy depuis 40 ans je suis hostile à toute extension du trafic et en particulier des vols de nuit.La Ma santé ainsi que celle des riverains doivent rester la priorité dans cetye affaire, loin devant les profits des transporteurs. Or un réveil brutal en pleine nuit peut nuire gravement à des milliers de Franciliens. Cordialement
21/03/2022	17:51	PPBE de l'aéroport de Roissy	Afin de réduire l'impact du trafic aérien sur la santé des riverains de l'aéroport, et sur le réchauffement climatique, je demande que ce PPBE prenne en compte : - la suppression de la mention de croissance du trafic (+ 180 000 mouvements par an) - un plafonnement à 500 000 mouvements par an, - le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h, en tendant progressivement vers un couvre-feu, - entre-temps, l'interdiction de la catégorie d'avions les plus bruyants.
21/03/2022	17:55	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy	Afin de réduire l'impact du trafic aérien sur la santé des riverains de l'aéroport, et sur le réchauffement climatique, je demande que ce PPBE prenne en compte : - la suppression de la mention de croissance du trafic (+ 180 000 mouvements par an) - un plafonnement à 500 000 mouvements par an, - le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements par an entre 22h et 6h, en tendant progressivement vers un couvre-feu, - entre-temps, l'interdiction de la catégorie d'avions les plus bruyants.
21/03/2022	17:59	PPBE 2022-2026 de l aérodrome CDG inacceptable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles

			Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	18:01	PPBE inacceptable	. supprimer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la nécessaire réduction du bruit et la protection du climat . instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (id 2019) . Trafic nocturne : Au minimum Plafonner à 30 000 mouvement/an entre 22h et 6h pour rester au niveau des grands aéroports européens puis tendre progressivement à un couvre-feu. . fixer un objectif de réduction du bruit et de la pollution et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan . Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS . interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit Je suis contre le projet de PPBE
21/03/2022	18:02	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy	Dans le but de préserver l'environnement, et la santé des riverains, il ma paraitrait judicieux : - de ne pas envisager un accroissement du trafic de 180 000 mouvements par an, par rapport à 2019, - d'instaurer un plafonnement de 500 000 mouvements par an, - de plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an, entre 22 h et 6 h. en tendant progressivement à un couvre-feu, - et d'interdire en temps le vol de nuit des avions les plus bruyants.
21/03/2022	18:09	Réduisons les nuisances	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ?
21/03/2022	18:17	Ma vie sous les avions.	L'hiver ça peut aller. Mais l'été et à la belle saison, fenêtres ouvertes ou installée au jardin, c'est le bruit de l'autoroute en bruit de fond et toutes les 10 à 15 minutes, le passage d'un avion. Vivre en région parisienne et dans le secteur de Roissy, c'est vivre toujours dans le bruit. Pas un bruit tonitruant, mais un bruit constant, voitures, avions, un bruit fatiguant, usant pour le système nerveux. Je rêve de silence, du silence de mes promenades dans le Vexin où l'absence de toutes ces nuisances, me fait reprendre conscience qu'on peut vivre sans tout ce bruit incessant. Il faut limiter le nombre d'avions, limiter les possibilités de prendre l'avion pour un oui pour un non. Je ne prends jamais l'avion, je pars en vacances en France, dans une région calme. Il faut penser à toute la population de ces banlieues, qu'on densifie, en plus, encore et encore et à tous ces gens qu'on condamne à vivre , sans arrêt , dans le bruit.

21/03/2022	18:19	Avis défavorable au PPBE	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	18:20	Voeux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France par rapport au Plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022- 2026	CONSEIL COMMUNAUTAIRE ROISSY PAYS DE FRANCE 17 MARS 2022 48. Voeux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France par rapport au Plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 Vu le Code général des collectivités territoriales Vu le Code de l environnement et plus particulièrement l article R.572-9 Vu l arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des aérodromes mentionnés à l article R. 112-5 du Code de l urbanisme Vu les statuts de la communauté d agglomération Roissy Pays de France Vu l avis de mise à disposition du public du projet de Plan de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle pour la période 2022 2026 Considérant la mise à disposition du public du 20 janvier au 22 mars 2022 du projet de Plan de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle, sur le site internet du Ministère de la transition écologique, ainsi qu en Préfectures de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val d Oise et à la sous-préfecture de Sarcelles Considérant que la communauté d agglomération Roissy Pays de France souhaite partager sa position quant au projet de Plans de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle pour la période 2022 2026 Entendu le rapport du Président Sur proposition du Président Le conseil délibère, et 1°) approuve la proposition de voeux de la communauté d agglomération Roissy Pays de France telle qu exposée ci-après : Dans le cadre de l élaboration du PPBE Paris-Charles de Gaulle, la communauté d agglomération Roissy Pays de France émet des propositions avec comme objectif la protection renforcée des populations riveraines de l aéroport. Ces propositions reprennent le positionnement de la communauté d agglomération Roissy Pays de France, en date du 31 janvier 2019, sur le projet de Terminal 4 de l aéroport Paris-Charles de Gaulle, dans lequel elle demandait à l Etat un certain nombre de compensations pour le territoire de Roissy Pays de France dont certaines concernaient les nuisances aériennes : la mise en oeuvre d un schéma aéroportuaire national et d un Contrat de développement durable aéroportuaire (CDDA) pour l aéroport Paris-Charles de Gaulle la prise en compte d une démarche développement durable pour les populations (protection renforcée des populations riveraines, la réforme du dispositif d aide aux riverains, la réduction négociée des nuisances sur Paris Charles de Gaulle, la nuit. La mise en oeuvre d'une diminution des nuisances sur Paris-Charles-de-Gaulle la nuit La DGAC doit réaliser en 2022 une étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation selon l approche équilibrée. L objet est de procéder à des études d'impact afin d'établir un état des lieux des nuisances sonores induites par le trafic aérien auprès des populations aux abords des aéroports et d'évaluer les éventuels impacts des mesures de restriction d'exploitation envisagées pour limiter ces nuisances, afin de permettre d'identifier les restrictions répondant au problème de bruit identifié et présentant le meilleur rapport coût-efficacité. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - L engagement par la DGAC, en 2022, de l étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation selon l approche équilibrée. - Une participation de la communauté au groupe de travail/comité de pilotage de cette étude. - L élaboration de cartes de bruit qui prennent en compte les nuisances cumulées des deux aéroports. - La révision conjointe du Plan d exposition au bruit (PEB) et du Plan de gêne sonore (PGS) avec la prise en compte des nuisances cumulées des deux aéroports. - Le renoncement de la DGAC à mettre en place le « radar vectoring ». - L absence de croissance du trafic de nuit entre 23 heures et 5 heures. - La mise en place progressive de mesures de réduction, en cohérence avec les conclusions de l étude menée par la DGAC, du nombre de mouvements commerciaux de passagers durant la nuit. - Un meilleur suivi des mesures de contrôle pour les atterrissages sans créneau entre 0h et 5h afin de les réduire. - La relance du projet de fret ferroviaire à grande vitesse Euro Carex. La prise en compte d une démarche développement durable pour les populations La communauté d agglomération Roissy Pays de France souhaite la protection renforcée des populations riveraines de l aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et la réforme du dispositif d aide aux riverains. Le premier objectif est de mieux informer les populations riveraines de l aéroport sur l évolution du bruit aérien. L Indicateur global mesuré pondéré (IGMP) est l indicateur représentatif de l énergie sonore de l aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Or cet indicateur ne prend en compte ni les modifications de trajectoires,

			les zones et les populations survolées, les reports d un doublet sur l autre. Il n est pas retenu par l Europe dans le cadre de la cartographie stratégique du bruit aérien. Il est préférable de suivre un indicateur événementiel de type NA 65 qui s intéresse aux pics de bruit et qui permet de mieux mesurer la gêne et les effets sanitaires associés au caractère répétitif des événements sonores. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - L utilisation des valeurs-guides relatives au bruit aérien recommandées par l OMS Lden, soit Lden45 et Ln40 lors de l élaboration des documents cadres (CSB, PGS et PEB). - La prise en compte de l indicateur évènementiel NA 65 outre l IGMP spécifique à Paris-CDG. - La publication annuelle des cartes de bruit de l indice NA65 journalier moyen sur l année ainsi que le nombre de riverains exposés à NA65 > ou égal à 50/jour. - L amélioration du maillage de stations de mesures de bruit, notamment par l implantation d une station au sud de la plateforme. - La mise en place d incitations financières par l Etat, dans le cadre du plan de relance, au renouvellement accéléré des flottes et à l augmentation du taux d emport par avion. Le deuxième objectif porte sur la réparation de la nuisance subie particulièrement en matière de bruit et d insonorisation. Le dispositif d aide aux riverains fonctionne mal en Ile-de-France notamment pour Paris - Charles de Gaulle. On observe de fréquents blocages dans l instruction des dossiers avec des temps d attentes trop longs pour le riverain (trois ans en moyenne et jusqu'à cinq ans) et les entreprises spécialisées dans l isolation phonique des bâtiments éligibles. Il est donc nécessaire d accélérer le processus d insonorisation des habitations des riverains en le couplant à la rénovation thermique. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - Qu une part suffisamment importante des taxes perçues par les aéroports soit dédiée à l insonorisation des logements restants dans le PGS de Paris - Charles de Gaulle. Le plan de relance peut permettre de compenser les pertes de recettes de la TNSA estimées à 83 millions d euros par la DGAC pour la période 2020-2022 du fait de la pandémie de la Covid-19. - La mise en oeuvre d une approche conjointe entre isolation acoustique et isolation thermique afin de coupler les travaux. A cette fin, il serait utile de créer une plateforme locale de la rénovation énergétique et phonique chargées d instruire les dossiers d aide à l insonorisation. Pour une évaluation du coût économique et social du bruit aérien sur le territoire aéroportuaire L équilibre économique du marché immobilier est perturbé par les contraintes de construction très fortes issues de la loi de 1985 sur le PEB. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - La mise en place d un Observatoire de veille sanitaire autour de l aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. - La mise en place d un assouplissement des contraintes d urbanisme afin d éviter les risques de dégradation urbaine et de paupérisation sociale. A ce stade, la communauté d agglomération Roissy Pays de France demande à la DGAC d engager une étude d impact environnemental de l activité aéroportuaire sur la base de 2019 et de mettre en place des actions de réduction des nuisances (notamment les conséquences liées au bruit et à la pollution pour les riverains) courant 2022, en association avec l ensemble des parties prenantes, dans un esprit de co-construction. Elle demande également d intégrer dans la version finale, arrêtée par le Préfet, une clause de revoyure à mi-parcours qui permettra d apprécier la pertinence du plan d action au regard de la réalité du trafic et de l adapter à l évolution observée (cartes stratégiques de bruit) 2°) dit que la présente délibération sera notifiée à l Etat 3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d accomplir toutes les formalités nécessaires à l exécution de la présente délibération.

21/03/2022	18:21	Voeux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France par rapport au Plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022- 2026	CONSEIL COMMUNAUTAIRE ROISSY PAYS DE FRANCE 17 MARS 2022 48. Voeux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France par rapport au Plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 Vu le Code général des collectivités territoriales Vu le Code de l environnement et plus particulièrement l article R.572-9 Vu l arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des aérodromes mentionnés à l article R. 112-5 du Code de l urbanisme Vu les statuts de la communauté d agglomération Roissy Pays de France Vu l avis de mise à disposition du public du projet de Plan de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle pour la période 2022 2026 Considérant la mise à disposition du public du 20 janvier au 22 mars 2022 du projet de Plan de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle, sur le site internet du Ministère de la transition écologique, ainsi qu en Préfectures de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val d Oise et à la sous-préfecture de Sarcelles Considérant que la communauté d agglomération Roissy Pays de France souhaite partager sa position quant au projet de Plans de prévention du bruit dans l environnement de l aérodrome Paris Charles de Gaulle pour la période 2022 2026 Entendu le rapport du Président Sur proposition du Président Le conseil délibère, et 1°) approuve la proposition de voeux de la communauté d agglomération Roissy Pays de France telle qu exposée ci-après : Dans le cadre de l élaboration du PPBE Paris-Charles de Gaulle, la communauté d agglomération Roissy Pays de France émet des propositions avec comme objectif la protection renforcée des populations riveraines de l aéroport. Ces propositions reprennent le positionnement de la communauté d agglomération Roissy Pays de France, en date du 31 janvier 2019, sur le projet de Terminal 4 de l aéroport Paris-Charles de Gaulle, dans lequel elle demandait à l Etat un certain nombre de compensations pour le territoire de Roissy Pays de France dont certaines concernaient les nuisances aériennes : la mise en oeuvre d un schéma aéroportuaire national et d un Contrat de développement durable aéroportuaire (CDDA) pour l aéroport Paris-Charles de Gaulle la prise en compte d une démarche développement durable pour les populations (protection renforcée des populations riveraines, la réforme du dispositif d aide aux riverains, la réduction négociée des nuisances sur Paris Charles de Gaulle, la nuit. La mise en oeuvre d'une diminution des nuisances sur Paris-Charles-de-Gaulle la nuit La DGAC doit réaliser en 2022 une étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation selon l approche équilibrée. L objet est de procéder à des études d'impact afin d'établir un état des lieux des nuisances sonores induites par le trafic aérien auprès des populations aux abords des aéroports et d'évaluer les éventuels impacts des mesures de restriction d'exploitation envisagées pour limiter ces nuisances, afin de permettre d'identifier les restrictions répondant au problème de bruit identifié et présentant le meilleur rapport coût-efficacité. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - L engagement par la DGAC, en 2022, de l étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation selon l approche équilibrée. - Une participation de la communauté au groupe de travail/comité de pilotage de cette étude. - L élaboration de cartes de bruit qui prennent en compte les nuisances cumulées des deux aéroports. - La révision conjointe du Plan d exposition au bruit (PEB) et du Plan de gêne sonore (PGS) avec la prise en compte des nuisances cumulées des deux aéroports. - Le renoncement de la DGAC à mettre en place le « radar vectoring ». - L absence de croissance du trafic de nuit entre 23 heures et 5 heures. - La mise en place progressive de mesures de réduction, en cohérence avec les conclusions de l étude menée par la DGAC, du nombre de mouvements commerciaux de passagers durant la nuit. - Un meilleur suivi des mesures de contrôle pour les atterrissages sans créneau entre 0h et 5h afin de les réduire. - La relance du projet de fret ferroviaire à grande vitesse Euro Carex. La prise en compte d une démarche développement durable pour les populations La communauté d agglomération Roissy Pays de France souhaite la protection renforcée des populations riveraines de l aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et la réforme du dispositif d aide aux riverains. Le premier objectif est de mieux informer les populations riveraines de l aéroport sur l évolution du bruit aérien. L Indicateur global mesuré pondéré (IGMP) est l indicateur représentatif de l énergie sonore de l aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Or cet indicateur ne prend en compte ni les modifications de trajectoires,

			les zones et les populations survolées, les reports d un doublet sur l autre. Il n est pas retenu par l Europe dans le cadre de la cartographie stratégique du bruit aérien. Il est préférable de suivre un indicateur événementiel de type NA 65 qui s intéresse aux pics de bruit et qui permet de mieux mesurer la gêne et les effets sanitaires associés au caractère répétitif des événements sonores. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - L utilisation des valeurs-guides relatives au bruit aérien recommandées par l OMS Lden, soit Lden45 et Ln40 lors de l élaboration des documents cadres (CSB, PGS et PEB). - La prise en compte de l indicateur évènementiel NA 65 outre l IGMP spécifique à Paris-CDG. - La publication annuelle des cartes de bruit de l indice NA65 journalier moyen sur l année ainsi que le nombre de riverains exposés à NA65 > ou égal à 50/jour. - L amélioration du maillage de stations de mesures de bruit, notamment par l implantation d une station au sud de la plateforme. - La mise en place d incitations financières par l Etat, dans le cadre du plan de relance, au renouvellement accéléré des flottes et à l augmentation du taux d emport par avion. Le deuxième objectif porte sur la réparation de la nuisance subie particulièrement en matière de bruit et d insonorisation. Le dispositif d aide aux riverains fonctionne mal en Ile-de-France notamment pour Paris - Charles de Gaulle. On observe de fréquents blocages dans l instruction des dossiers avec des temps d attentes trop longs pour le riverain (trois ans en moyenne et jusqu'à cinq ans) et les entreprises spécialisées dans l isolation phonique des bâtiments éligibles. Il est donc nécessaire d accélérer le processus d insonorisation des habitations des riverains en le couplant à la rénovation thermique. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - Qu une part suffisamment importante des taxes perçues par les aéroports soit dédiée à l insonorisation des logements restants dans le PGS de Paris - Charles de Gaulle. Le plan de relance peut permettre de compenser les pertes de recettes de la TNSA estimées à 83 millions d euros par la DGAC pour la période 2020-2022 du fait de la pandémie de la Covid-19. - La mise en oeuvre d une approche conjointe entre isolation acoustique et isolation thermique afin de coupler les travaux. A cette fin, il serait utile de créer une plateforme locale de la rénovation énergétique et phonique chargées d instruire les dossiers d aide à l insonorisation. Pour une évaluation du coût économique et social du bruit aérien sur le territoire aéroportuaire L équilibre économique du marché immobilier est perturbé par les contraintes de construction très fortes issues de la loi de 1985 sur le PEB. La communauté d agglomération Roissy Pays de France demande : - La mise en place d un Observatoire de veille sanitaire autour de l aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. - La mise en place d un assouplissement des contraintes d urbanisme afin d éviter les risques de dégradation urbaine et de paupérisation sociale. A ce stade, la communauté d agglomération Roissy Pays de France demande à la DGAC d engager une étude d impact environnemental de l activité aéroportuaire sur la base de 2019 et de mettre en place des actions de réduction des nuisances (notamment les conséquences liées au bruit et à la pollution pour les riverains) courant 2022, en association avec l ensemble des parties prenantes, dans un esprit de co-construction. Elle demande également d intégrer dans la version finale, arrêtée par le Préfet, une clause de revoyure à mi-parcours qui permettra d apprécier la pertinence du plan d action au regard de la réalité du trafic et de l adapter à l évolution observée (cartes stratégiques de bruit) 2°) dit que la présente délibération sera notifiée à l Etat 3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d accomplir toutes les formalités nécessaires à l exécution de la présente délibération. Pascal DOLL
21/03/2022	18:28	Roissy nous casse les oreilles Non au PPBE	Nous , association des Amis de la Terre du Val d Oise , reconnue d utilité publique , signalons notre désaccord avec le prochain PPBE. L état , au travers de ce PPBE devrait protéger les riverains contre l augmentation du bruit et beaucoup souffrent déjà beaucoup, notamment des écoles survolées. Or , ce PPBE prévoit une augmentation du trafic de 180 000 mouvements par an. Nous demandons le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements/ an, ce qui est comparable au niveau des grands aéroports parisiens.

			Nous demandons un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019). Nous demandons de prendre comme référence le seuil fixé par l OMS.
21/03/2022	18:43	Avis défavorable sur le projet de PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	18:50	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales particulièrement la nuit. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. et notamment le fait que les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. J exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Enfin je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	19:06	PPBE Roissy	Je demande les mesures suivantes : 1. Retirer la mention du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat 2. Instaurer un plafond à 500 000 mouvements /an 3. Plafonner le trafic nocturne à 30 000 / an entre 22h et 6h puis tendre progressivement vers un couvre feu 4. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue de ce plan 5. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS 6. Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit
21/03/2022	19:26	Décevant, insuffisant et inquiétant pour le long terme	Le PPBE en cours est décevant et le prochain pour la période 2022-2026 l'est encore plus. Ces plans dérogent complètement aux principes de bien-vivre suivants : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé - article 1 de la charte de l'environnement 2004 Le droit reconnu à chacun de vivre dans un environnement sonore sain doit faire partie intégrante de la politique de l'Etat, des établissements publics, et des collectivités territoriales - loi LOM 2019 et vont à l'encontre de l'engagement de l'Etat en matière d'écologie. Le Val d'Oise compte parmi les départements d'IDF avec la plus forte croissance démographique depuis 2013 et la population exposée aux nuisances aériennes est estimée à au moins 1,9 million en IDF (Bruitparif). De même les effets sur la santé (augmentation du stress, de problèmes cardio-vasculaires, troubles du sommeil), sur la concentration et le développement cognitif des enfants et le bien-être de la faune (survie et déplacement de certaines espèces, Nature) sans oublier la qualité de l'air ne sont malheureusement plus une nouveauté. Il est grand temps de prendre en compte ces paramètres dans le plan de prévention des nuisances aériennes et de changer les activités aériennes en conséquence ! Mes demandes : 1 - le plafonnement du nombre de mouvements annuels à 500 000 grand minimum 1 bis - et donc la suppression de la mention d'augmentation du trafic de 180 000 mouvements inscrit dans le prochain PPPBE 2 - Prise en compte des recommandations de l'OMS qui recommande fortement réduire les niveaux sonores produits par le trafic aérien en journée à moins de 45 dBL den et le trafic aérien nocturne à moins de 40 dBLnight, car un niveau sonore supérieur à cette valeur est associé à des effets néfastes sur la santé 3 - le plafonnement du trafic de nuit (22h-6h) à 30 000 mouvements par an en mesure d'urgence pour commencer à réfléchir à un couvre-feu (comme en ont tous les autres aéroports européens de cette taille) avant la fin du prochain PPBE 4 - la suppression des avions bruyants de jour et complètement la nuit - oui au revoir McDonnell Douglas et autre A380 dont le chant est loin de ressembler à une douce berceuse quand ils passent en pleine nuit 5 - l'obligation de respecter les altitudes d'usage (1500 m pour le doublet Sud et 1200 m pour le doublet N d'Eaubonne) pourtant entérinées par l'arrêté du 5 septembre 2012, sanctionner les avions qui volent plus bas 5 bis - et/ou s'ils ont leur train d'atterrissage sorti trop tôt 5 ter - application de la descente douce immédiatement (le premier semestre 2022 aurait normalement dû être la phase de test pour cette mesure demandée depuis longtemps) 6 - augmenter les altitudes minimum pour les vols de nuit d'au moins 500 m par rapport à la journée pour ne pas déranger les populations survolées (donc 2000 m pour le couloir menant au doublet Sud et 1700 m pour le doublet N) 7 - imposer une taxe supplémentaire pour les compagnies de fret (DHL, Fedex) à verser aux communes survolées la nuit 8 - l'interdiction de l'expansion ad vitam aeternam des zones PGS/PPBE, ce n'est pas normal qu'un aéroport gêne dans un rayon de 30 km alentour. Si l'activité aérienne doit s'accroître, il faut réfléchir à d'autres solution (fret ferroviaire, autres aéroports (Orly, Vatry)) 8 bis maintenir l'aide ADP à l'insonorisation, réduire les délais à 1 an max (et pas 6 ans comme c'est le cas actuellement) et inclure la zone D dans les zones indemnisables 9 - coupler les zones de survol aux grands axes de passages/autoroutes : les zones calmes en dehors des bruits aériens doivent le rester 10 - interdire le survol au-dessus et autour des bâtiments dit d'intérêt majeur ou d'intérêt élevé inscrits dans le PLU 11 - imposer une fréquence dans les passages : pas plus de 10 passages d'avions en moins de 15 mn par heure en-dessous de 1500 mètres d'altitude 12 - la demande de l'avis de la population ne doit plus se faire sous la forme très laxiste d'une consultation mais devenir l'objet d'une enquête publique à partir du prochain PPBE 13 - imposer des stations de mesures du bruit en bon état de marche à raison d'une par commune avec des relevés quotidiens 14 - obliger un état des lieux de la santé des

			populations vivant dans le PEB (stress, qualité du sommeil, développement cognitif, risque cardiaque) tous les ans Concernant les actions annoncés dans le PPBE : - réduire votre nombre d'actions à de vrais actions avec résultats avérés, mesurables et tangibles : 'suivre l évolution des documents d urbanisme' n'est aucunement une action - concernant le projet 'Big Feat' dont l'échéance était prévue en 2021 : économisez vos forces et utilisez-les pour de vraies actions, une app web & mobile Flightradar24 existe déjà depuis 2007 et fait très bien le travail .... - la station de mesure à Eaubonne aurait déjà dû être installée, l'annoncer comme une nouvelle mesure de ce PPBE est mensonger - concernant les actions 'Communication' : rendre accessible le PPBE via une présentation simple, interactive et concise sous la forme d'un site web responsive par exemple permettrait de mieux atteindre et diffuser des informations importantes aux populations concernées qu'un document indigeste sous format PDF de 130 pages - merci pour les mentions à des textes dont la réalité ne semble pas douteuse pour un sou ! Exemples : Arrêté interpréfectoral du xx xxxxxxx xxxx portant approbation de la cartographie du bruit de l aérodrome de xxxxx (p24) ou 'arrêté interpréfectoral du XXXXXX.' (p.43) Je n'approuve pas ce nouveau PPBE 2022-2026 et met une mention défavorable.
21/03/2022	19:50	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Le bruit des avions est une souffrance quotidienne. Je peine à m'endormir et suis réveillée par le bruit des avions. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), nous entendons les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic

			envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	19:53	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une souffrance quotidienne. Je peine à m'endormir et suis réveillée par le bruit des avions. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), nous entendons les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019)

			incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	19:54	Projet insuffisant et inquiétant pour le long terme	La lecture de ce projet de PPBE n'est pas rassurante quant à la volonté des différents acteurs de réduire l'impact des nuisances sonores de Paris-CDG. Il donne l'impression de favoriser les mesures les moins contraignantes et les moins concrètes et fait pratiquement l'impasse sur les mesures de restriction d'activité, probablement pour ne pas affecter des objectifs de croissance économique qui semblent en décalage complet avec les attentes des citoyens. Il est très inquiétant de lire que l'évolution des mouvements prévue pour le long terme est en forte augmentation par rapport à une situation actuelle, déjà considérée comme intenable par de nombreux habitants. Pourquoi reprendre une estimation de 2007 dans un contexte pré-pandémique ? Pourquoi valider cette estimation alors que le l'augmentation de trafic qu'aurait entrainé le projet de T4 a suscité l'indignation d'une grande partie de la population ? Comment le projet de PPBE arrive à la conclusion d'une baisse massive du nombre d'habitants impactés par les vols de nuit (Ln) alors même qu'en valeur absolue il reste dans les mêmes proportions du fait de l'augmentation globale des mouvements ? Il semble clair que ces chiffres ne devraient même pas apparaitre au risque d'entériner cette augmentation et servir de justification future pour des projets alternatifs au défunt T4. Il faut mettre fin à l'accroissement sans borne du trafic aérien à Paris-CDG, en limitant à 500.000 le nombre de mouvements à l'année maximum dont 30.000 mouvements la nuit. Ce sont ces mouvements nocturnes, les plus nocifs pour la qualité de vie et la santé des habitants, qui devraient faire l'objet des mesures les plus prioritaires. Paris-CDG doit cesser d'être le champion d'Europe des nuisances nocturnes. À terme un couvre-feu permettant de respecter le minimum de sommeil non-perturbé recommandé par l'OMS semble être un impératif moral. Cet objectif de long terme devrait être mentionné, et en attendant, des mesures devraient être prises pour interdire formellement les catégories d'avions les plus bruyants la nuit (en prenant bien évidemment en compte les nouvelles recommandation de l'OMS pour les valeurs seuils en Ln à 40dB). Par ailleurs il ne sert à rien d'évoquer des actions incitatives si elles ne sont pas encadrées par des mesures contraignantes. A quoi bon augmenter les altitudes des paliers d'interception si ces dernières ne sont pas respectées ? À quoi bon tergiverser sur la descente douce et multiplier les phases de test ? Et que dire des trains d'atterrissage sortis trop tôt, produisant une nuisance importante sans aucune justification ? Il est temps de renforcer les mesures coercitives pour que les mauvaises pratiques soit encadrées et sanctionnées, pour que les actions évoquées dans ce document soit suivies d'effets. Enfin il est urgent de mettre un

			terme au scandale des délais de versement pour les aides à l'insonorisation, qui rendent ces dernières caduques tant elles incitent les gens qui sont les plus affectés à tout simplement partir pour ne pas devoir rester des années dans la souffrance. Il est risible que le PPBE parle de continuer et d'étendre ce dispositif sans apporter une réponse à son absence de budget à l'état actuel. Idéalement il faudrait que cette nouvelle budgétisation permette l'inclusion des logements de la zone zone D mais proche de la zone C, qui ne bénéficient d'aucune aide alors que leurs habitants peuvent être plus impactés que la moyenne de la zone C du fait d'une configuration particulière (absence de combles, isolation insuffisante etc...). En bref, rien n'assure en l'état que ce projet amène à une réduction des nuisances sonores d'ici le prochain PPBE, ce qui est pourtant son lieu d'être. Aussi je me vois obligé de donner une {{Mention défavorable}} à ce document.
21/03/2022	19:56	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Les bruits des avions me gênent fortement au quotidien, nuit et jour. Je les entends à toute heure de la journée, y compris lorsque même fenêtres sont fermées (je dispose d'un double vitrage renforcé). Le bruit m'empêche de profiter sereinement des espaces extérieurs. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019)

			incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	19:59	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une souffrance quotidienne. Je peine à m'endormir et suis réveillée par le bruit des avions. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019)

			incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	20:01	CONSULTATION DU PUBLIC sur le PPBE	Habitants Eaubonne et survolés par de nombreux avions (jour et nuit) Vous trouverez ci-dessous notre avis défavorable pour le PPBE proposé : => Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an soit +35% vs 2019) ceci est incompatible avec la réduction de bruit et la protection du climat => Ne pas dépasser 450 000 mouvements/an => Appliquer un couvre-feu total entre 22h et 6h00, déjà en vigueur dans de grands aéroports européens => Fixer un objectif de réduction du bruit, selon les recommandations de l'OMS, et recenser l'impact sur la population concernée. => Accélérer le remplacement des avions les plus bruyants et sanctionner réellement ceux qui ne respectent pas les directives
21/03/2022	20:03	Mon avis sur ce projet	Vols de nuit: Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Perspective de trafic : Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPTE : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Mon avis sur ce projet : Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	20:15	Le PPBE est insuffisant	En l'état, le PPBE de l'aéroport est insuffisant tant sanitairement qu'écologiquement. Le plafonnement voire la diminution du trafic aérien vont dans le sens de l'Histoire et de la prise de conscience des enjeux de société et de santé.

21/03/2022	20:16	avis PPBE Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	20:17	Le PPBE est insuffisant	En l'état, le PPBE de l'aéroport est insuffisant tant sanitairement qu'écologiquement. Le plafonnement voire la diminution du trafic aérien vont dans le sens de l'Histoire et de la prise de conscience des enjeux de société et de santé.
21/03/2022	20:18	Le PPBE est insuffisant	En l'état, le PPBE de l'aéroport est insuffisant tant sanitairement qu'écologiquement. Le plafonnement voire la diminution du trafic aérien vont dans le sens de l'Histoire et de la prise de conscience des enjeux de société et de santé.
21/03/2022	20:32	Mesures à intégrer dans le PBE 2022-2026	Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	20:37	avis consultation ppbe	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	20:47	consultation	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

21/03/2022	20:50	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une nuisance quotidienne. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Le bruit des avions perturbe mon sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

21/03/2022	20:52	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une nuisance quotidienne. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Le bruit des avions perturbe mon sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

21/03/2022	20:53	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une nuisance quotidienne. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Le bruit des avions perturbe mon sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

21/03/2022	20:54	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une nuisance quotidienne. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Le bruit des avions perturbe mon sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

21/03/2022	20:55	avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit des avions est une nuisance quotidienne. Ces nuisances polluent mon environnement sonore et m'empêchent de profiter sereinement de mon jardin et des espaces extérieurs. Même lorsque les fenêtres sont fermées (j'ai un double vitrage renforcé), j'entends les avions à toute heure de la journée et de la nuit. Le bruit des avions perturbe mon sommeil. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je demande à ce que soient fixés et respectés des objectifs de réduction du bruit, à ce que soit supprimée la mention d'augmentation du trafic, à ce que le nombre de mouvements soit plafonné à 500 000 par an, à ce que soit mis en place un couvre feu minimum de 22h à 6h du matin sans mouvements d'avions, à ce que les avions les plus bruyants soient interdits par un arrêté. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
21/03/2022	20:58	Le bruit, stop!	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an, soit +35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6 h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants
21/03/2022	20:59	Le bruit, stop!	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+ 180 000 mouvements/an, soit +35 % vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6 h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux

			autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants
21/03/2022	21:18	Non à cette proposition irresponsable de la santé et de l'environnement	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	21:33	Non au plan de prévention du bruit a Roissy Charles de Gaulle	Bonjour, Y en a assez d être pollué par toujours plus de traffic aérien. Destruction de notre air sain, mort des arbres fruitiers, pollution sonore et visuelle. Je donne un avis défavorable au plan de prévention du bruit dans l environnement de Roissy Charles de Gaulle.
21/03/2022	21:35	Pas d accord avec le plan de prévention du bruit a Roissy Charles de Gaulle	Bonjour, Y en a assez d être pollué par toujours plus de traffic aérien. Destruction de notre air sain, mort des arbres fruitiers, pollution sonore et visuelle. Je donne un avis défavorable au plan de prévention du bruit dans l environnement de Roissy Charles de Gaulle.
21/03/2022	21:45	Avis défavorable à ce PPBE	Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me permette un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols par an mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc un respect des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d'un nombre croissant de franciliens survolés.
21/03/2022	21:47	Avis défavorable à ce PPBE	Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me permette un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols par an mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc un respect des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d'un nombre croissant de franciliens survolés.
21/03/2022	21:49	Plan d exposition à revoir !	Bonjour Je rends un avis défavorable ! J ai fait confiance aux différentes cartes (PEB / PPBE / Carte stratégique du bruit) pour acheter mon bien en pensant être protégé des nuisances sonores. Il s avère que pas du tout ! Mon bien n est pas présent dans le PEB et pourtant j ai un avion toutes les 30 secondes qui passe au dessus de chez moi, en plein virage ! Ça génère autant de bruit et de vibration qu au décollage alors que je suis à Saint-Pathus. Un grand merci pour ce PPBE qui n est que du vent : pas de

			changement des trajectoires des avions / pas de mesure concrète hormis des promesses qui mettront des années et des années à donner des résultats. cdt
21/03/2022	21:51	Avis défavorable au projet de PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	21:51	Avis défavorable à ce PPBE	Avis défavorable à ce PPBE Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me permette un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu il faudrait amender selon les mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols par an mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc un respect des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d un nombre croissant de franciliens survolés.

21/03/2022	21:53	Proposition sur le plan d'exposition aux bruits	Je réside rue Paul Delinge à Enghien et les nuisances dues aux avions ne font qu'empirer. Je propose : - interdiction des vols de nuit - limitation de l'altitude de vol et du niveau de bruit avec sanctions contraignantes en cas d'infraction
21/03/2022	22:09	Trop de bruit à Franconville	J'habite à Franconville (Val d'Oise). Les avions survolant notre commune sont déjà très nombreux. Comment est-il possible de maintenir voire augmenter le trafic comme cela est indiqué? Ceci est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Il faudrait limiter le trafic de nuit, comme c'est le cas dans de nombreux aéroports et tendre vers un couvre-feu. Il est nécessaire d'interdire de vol les avions les plus bruyants.
21/03/2022	22:11	NUISANCES CONTINUELLES	je vous confirme avoir eu du répit durant les périodes de confinement puisque les avions étaient cloués au sol. Depuis la reprise des vols il est difficile de laisser les fenêtres ouvertes. Les avions à l atterrissage et aux décollages survolent notre résidence. L été arrive et nous allons être obligés de dormir les fenêtres fermées. Assez du bruit cumulé, et, il ne faut pas en ajouter.
21/03/2022	22:11	NUISANCES CONTINUELLES	je vous confirme avoir eu du répit durant les périodes de confinement puisque les avions étaient cloués au sol. Depuis la reprise des vols il est difficile de laisser les fenêtres ouvertes. Les avions à l atterrissage et aux décollages survolent notre résidence. L été arrive et nous allons être obligés de dormir les fenêtres fermées. Assez du bruit cumulé, et, il ne faut pas en ajouter.
21/03/2022	22:13	Pour la santé des riverains et populations survolées	Je rends un {{avis défavorable}} sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle pour les raisons suivantes : {{Impact sur la santé}} : Je demande de prendre en compte les très nombreuses études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. En tant que citoyenne habitant une zone de survol sous les couloirs de Roissy CDG, je perds 3 ans d espérance de vie en bonne santé comme le reste des populations survolées. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. {{Graves conséquences des vols de nuit }} : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit. Nous dépassons largement le trafic nocture aérien en comparaison des aéroports européens équivalents tels que Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol. Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont malheureusement encore augmenter. Si d autres aéroports européens et internationaux réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. {{Evolutions haussières néfastes du trafic de Roissy CdGaulle}}: Au lieu d'améliorer la situation déjà fort altérée, le PPBE prévoit d'augmenter le trafic et les zones de survol : ce plan planifie 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements est contraire à l'objectif de protection des populations contre le bruit. Cela conduit à long terme à une augmentation des populations exposées sans tenir compte des nuisances déjà impactantes. Ce plan met en évidence le maintien insidieux d'un projet d extension de Roissy CDG et ceci bien que l Etat ait abandonné le projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. C'est pourquoi, je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. {{Autres proposition de mesures à intégrer dans le PPBE}} : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1 - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2 - Instaurer un

			plafonnement à 250 000 mouvements/an (*) soit la moitié du trafic de 2019 qui ne tenait pas compte des objectifs climatiques et des connaissances sur l'importance de la qualité du sommeil (*) cela correspond encore à 40 avions/heure !! 3 - Plafonner le trafic nocturne à 15 000 mouvements/an entre 22h et 6h (le quart du trafic de 2019), pour atteindre un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4 - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	22:15	PPBE Roissy Charles de Gaulle	Le développement du trafic aérien est incompatible avec les accords de Paris. On ne restera pas en dessous de 1,5°, ni même 2°C d'augmentation de température sans une certaine sobriété. Si on agit de manière sobre, il faut privilégier les productions vitales (nourriture, santé, accès à l'eau potable, logement). Le trafic aérien ne fait fait partie des besoins vitaux d'un être humain. Je rends un avis défavorable au projet de PPBE pour Roissy CDG, et je soutiens la mise en place d urgence des mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

21/03/2022	22:18	AVIS DEFAVORABLE AU PPBE	Bonjour, Je considère le PPBE dangereux pour la santé et l'environnement. Il est bâti sur des projections de trafic qui vont contribuer à diminuer l'espérance de vie en bonne santé et dégrader l'environnement, Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Cordialementt,

21/03/2022	22:26	Avis défavorable PPBE	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
21/03/2022	22:32	Avis défavorable au PPBE tel qu'il est envisagé	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Parce que : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Le bruit qui nuit par ailleurs à la santé, les vols de nuit gênent le sommeil.
21/03/2022	22:38	Avis défavorable	Je demande que les futures mesures tiennent compte,avec la plus haute exigence, des multiples études sur les conséquences avérées des nuisances sonores pour la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy doit être compatible avec la santé des franciliens survolés et se faire dans le respect scrupuleux des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit. L'époque n'est plus à la croissance du trafic mais à la réduction des nuisances

			pour la santé dans le cadre d'une attention soutenue au dérèglement climatique. Il est grand temps que les compagnies aériennes conforment leur responsabilité sociale à l'égard des terrestres. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
21/03/2022	22:39	Non au bruit des avions	Retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement trafic de 2019 ou plus raisonnable encore. Plafonner au maximum le trafic nocturne moiti3 trafic de 2019 entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre feu. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants de jour comme de nuit.
21/03/2022	22:42	non au terminal 4	la construction d un quatrième terminale est une aberration pour le climat et la santé des riverains. La pollution. sonore et écologique empoisonnent ma vie des français et réduit leurs espérance de vie. vous êtes des élus et votre rôle est de défendre les intérêts de vos concitoyens....faites ce dont pour quoi vous avez ete élu protéger les citoyens français
21/03/2022	22:45	Non au bruit des avions.	Retirer la mention de croissance du trafic envisagé incompatible avec la réduction du bruit. Plafonnement à 500 000 mouvements par an. Plafonner le trafic nocturne le plus possible moitié du trafic de 2019 entre 22h et6h. Interdire les avions les plus bruyants de jour comme de nuit.
21/03/2022	22:50	Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Les nuisances aériennes que je subis quotidiennement, de jour comme de nuit, doivent être drastiquement réduites. Ceci doit impérativement passer par une réduction du trafic aérien, ce que le PPBE ne prévoit pas.
21/03/2022	23:23	Avis négatif	Bonjour, _ En tant que riveraine de l'aéroport, je souhaite rendre un avis négatif sur ce PPBE qui ne contient ni objectif de réduction du bruit, ni du nombre de personnes impactées. De plus, il ne comporte aucune mesure réellement efficace. Sans compter qu'il mentionne une prévision d'augmentation de trafic équivalente à celle du Terminal 4, pourtant abandonné ! Ce plan ne protège donc pas la santé des personnes survolées. Or les études prouvant l'impact du bruit sur la santé sont maintenant nombreuses ! Il est urgent d'en tenir compte. Nos élus doivent réaliser qu'à l'avenir il faudra moins d'avions à Roissy pour protéger la santé des habitants et le climat: la croissance économique ne peut se faire au mépris de ces deux enjeux qui relèvent de l'intérêt public. Le trafic doit dans un premier temps être plafonné au niveau de 2019, et l'aéroport de Roissy doit tendre progressivement vers un couvre-feu la nuit.
21/03/2022	23:29	Avis sur le Plan Prévention Bruit Environnement Roissy	L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3 % la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs

			2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle
21/03/2022	23:36	Réponse à la consultation	Bonjour, l aeroport de Roissy Charles de Gaulle est actuellement une très grande source de nuisances sonores pour les riverains, y compris ceux qui habitent pas les communes limitrophes mais sont survolés jour et nuit par des avions, volant au-dessus des maisons avant d atterrir. Il est indispensable de réduire largement le trafic, pour la santé des habitants et pour le climat. Le kérosène doit être taxé et les prix des billets doivent correspondre au vrai coût du voyage. Bien cordialement
21/03/2022	23:50	Avis defavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus

			bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	00:05	Observations sur le PPBE Paris Charles-de-Gaulle 2022-2026	Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Trafic : Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	00:08	Propositions pour améliorer la tranquillité publique	Arrêter l'expansion de l'activité aéroportuaire. Pour cela, créer un nouvel aéroport plus éloigné des zones urbaines. Pénaliser fortement les compagnies qui ne respectent pas l'altitude requise lors de l'atterrissage. (plus de hauteur réduit le bruit et élargit la zone impactée) Diversifier les couloirs aériens. Infléchir la politique d'investissement des compagnies afin que les avions soient plus modernes, donc moins bruyants.
22/03/2022	00:08	Nuisances sonores	2 points essentiels : Limiter le nombre de vols par à 500000 Intégrer un couvre feu entre 22h30 et 6h du matin.

22/03/2022	00:59	mon avis sur la consultation	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	01	Ce que j'en pense	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	01:09	Projet de PPBE de Roissy CDG pour la période 2022-2026 soumis à consultation : avis très défavorable	Eaubonnais depuis plus de 50 ans, mon habitation est située sous les couloirs de Roissy CDG. Je suis donc survolé quotidiennement par les avions et leur cortège de pollution et de nuisances sonores... Depuis les années 2000, ces nuisances sonores et environnementales sont en constante augmentation, à la mesure du trafic aérien. Elles constituent un véritable un problème de santé publique. Quel est, au juste, l'ambition de ce PPBE, censé participer à la protection de riverains de l'aéroport ? Pour répondre à sa finalité, ce PPBE doit prévoir des mesures fortes et fixer un objectif vertueux de réduction du bruit (en considération des seuils préconisés par l'OMS, et conformément aux réglementations française et européenne) et indiquer la diminution des populations impactées à l issue de la période couverte par le plan. Comment ce Plan peut-il par ailleurs raisonnablement s'intéresser la prévention des nuisances en envisageant en même temps une augmentation du trafic aérien de +180 000 mouvements/an dans les prochaines années ? Les vols de nuits, particulièrement pernicieux sur la santé, comme l'indiquent de très sérieuses études médicales, doivent être drastiquement réduits. Un objectif de 30 000 mouvements/an entre 22h00 et 6h00 paraît dans un premier temps acceptable (cela se fait pour d'autres aéroports européens), avant de tendre progressivement vers un arrêt des vols de nuit

			(couvre-feu total). Le nombre de mouvements annuels doit lui aussi être plafonné sur Roissy CDG à un niveau maximum de 500 000 dans un premier temps, puis tendre vers une diminution progressive et raisonnable. A l'heure des préoccupations climatiques et d'une prise de conscience de notre consommation outrancière et de nos excès, le temps est en effet venu de changer de paradigme en matière de transport aérien. En l'état, le projet de PPBE ne prévoit aucun de ces objectifs ou mesures. Je demande qu'elles y figurent. Pour ces raisons, je rends un avis très défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
22/03/2022	02:58	Droit au sommeil / droit à un air pur	Bonjour, Nous sommes mes enfants ma femme et moi réveillés plusieurs fois par nuit par les avions arrivant ou partant de Roissy Charles de Gaulle. Je ne vois pas comment le nouveau PPBE pourrait résoudre cela car il n'impose pas de couvre feu strict sur la période de sommeil nécessaire à un enfant (ou adulte). L'aéroport CDG de part sa situation très proche des zones urbaines denses doit respecter le droit fondamental au sommeil. Les citoyens doivent avoir un traitement équitable sur tout le territoire et il n'est pas acceptable que plusieurs millions de personnes subissent une pollution sonore, chimique allant au delà des normes de l'OMS mettant leur santé en danger et réduisant leur durée de vie. La croissance de cet aéroport figurer dans le PEPB. Cordialement,
22/03/2022	06:29	NON au survol de nos communes	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. A l'Ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B. -Trajectoire 5Z, cette décision transfère tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
22/03/2022	06:31	NON aux modifications des plans de vol	Des informations nous sont données pour décrire les évolutions à venir 2022/2026 sur les zones de bruit et trafic associés. Nous vivons dans la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. A l'Ouest des pistes Nord. A une exception près nous ne sommes pas en zone de bruit. Nous avons relevé dans les évolutions à venir des incohérences inacceptables. ZONE DE BRUIT non conforme à la réalité présentée. -Le portail 'A-B' du VPE doublé nord ne résulte d'aucune trajectoire officielle, les avions survolent nos villes et villages à très basse altitude en virage de jour comme de nuit. -Nous demandons le strict respect des trajectoires de survol (trajectoires réputées les plus silencieuses) et la fermeture immédiate du portail A-B. -Trajectoire 5Z, cette décision transfère tous les vols de nuit sur notre territoire, en imaginant ne plus avoir de décollage au sud la nuit, cette situation n'est pas acceptable.
22/03/2022	06:55	Avis	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	08:07	Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de paris-charles-de-gaulle l'aérodrome de	Je donne un avis défavorable pour ce plan de prévention du bruit.le traffic aérien est déjà trop dense la nuit er perturbé les nuits des riverains

22/03/2022	08:19	Equilibre de vie	bonjour Habitant à Arnouville, j'ai vu se développer le trafic depuis la fin des années 1990 avec des avions toujours plus nombreux et plus bas. La fréquence s'est intensifiée avec des avions toutes les 30 secondes à certaines heures. il n'est pas possible de profiter de son jardin à ce moment là. Il n'est pas possible d'envisager une croissance de l'aérien sur cette zone déjà bien impactée par le bruit avec les conséquences que l'on connait sur la santé. Aux avions le jour, se rajoute le frêt avec des avions très bruyant qui passent à partir de minuit. Aussi, ne faudrait-il pas : - travailler la fréquence des rotations d'avions pour que les habitants puissent aussi avoir des temps de silence programmés - revoir leur altitude au décollage et atterrissage - arrêter les avions de fret la nuit après 23h30 - interdire les vols de nuit de 23h30 à 6h30 le matin - il n'est peut-être pas nécessaire que 90% des marchandises passent par Roissy, il y a des métropoles d'équilibre... L'inquiétude est que les populations ayant les moyens de partir vont rechercher ailleurs un logement ne subissant pas les bruits aériens. Ce sera un territoire économique, riche de taxes et pleines d'entreprises intéressées par la proximité de l'aéroport, mais ce ne sera pas un territoire mixte socialement à vivre. L'augmentation de 35% de vols prévus est juste inimaginable. La période COVID a montré ce que pouvait être un environnement sans bruit. Il y a un juste milieu à trouver entre activité aéroportuaire nécessaire à la vie de la nation et qualité de vie à retrouver.
22/03/2022	08:26	Avis de Val d'Oise Environnement dur le PPBE de l'aéroport de Roissy	Avis de Val d Oise Environnement sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement 2022-2026 pour l aéroport Paris-Charles de Gaulle NON À L IMPACT NÉGATIF DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES ! Le PPBE est élaboré et publié tous les 5 ans ou en cas d évolution significative des niveaux de bruit identifiés par les cartes stratégiques de bruit (CSB). Il répond à 3 objectifs : - prévenir le bruit dans l environnement et gérer les effets du bruit, - réduire les niveaux de bruit générés par les activités aériennes, - préserver la qualité de l environnement sonore lorsque nécessaire. Il faut rappeler que la première version du document présentée fin janvier a été rejetée par Val d Oise Environnement et d autres associations ainsi que des élus du Val-d'Oise. Jugée inefficace et imprécise, la première mouture du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy-CDG pour la période 2022-2026 a été rejetée par la commission consultative de l'environnement, le 18 janvier. La santé environnementale mérite d aller bien au-delà que du simple respect de la loi et nous sommes en droit d attendre un véritable plan de prévention et pas une coquille vide. Ce nouveau projet de plan ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni aucune mesure efficace pouvant le faire baisser : - Aucun objectif de réduction du bruit n est formellement fixé alors qu il est prouvé que l'exposition aux nuisances sonores est source d'hypertension, de stress et de perte de sommeil pour les habitants. - Aucune réduction du nombre de vols de nuit. Nous préconisons, a minima, de réduire leur nombre de moitié. Le gendarme des transports aériens, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) a constaté que leur nombre dépassait largement les limites imposées. « Nous avons prononcé 573 sanctions au cours des cinq dernières années pour violation des règles de protection contre le bruit la nuit à CDG », indique Gilles Leblanc, président de l'autorité indépendante. - Aucun plafonnement du nombre de vols annuels, le PPBE se basant au contraire sur une hausse de 180.000 vols supplémentaires (soit 680.000 vols au total) les prochaines années ! Nous demandons le plafonnement au nombre au flux actuel de 500 000 vols pour à terme programmer une décroissance. Par ailleurs, il ne prévoit pas de financement supplémentaire qui pourrait venir compenser l effondrement de l'enveloppe destinée à financer les aides pour les habitants souhaitant réaliser des travaux d isolation phonique. En effet, le montant de cette aide, financée sur les recettes de la taxe sur les nuisances sonores aériennes qui pèse sur les compagnies aériennes, s'est effondré avec la crise sanitaire et la chute du trafic aérien. Elle est passée de 28 à 12 millions d'euros en 2019 et 2021. Conjuguée à la hausse des demandes d'indemnisation, la baisse de l'enveloppe a conduit à l'allongement des délais de traitement de 1 à 6 ans. 22 500 logements n auraient pas déposé de dossier. Pour ces différentes raisons VOE maintient un avis défavorable

22/03/2022	08:26	PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	08:34	Nuisance sonore au dessus de Deuil Montmagny et stress des riverains	Bonjour, Nous avons goûter aux joies de la période Covid sans avion de 2020 à 2021 et pouvons mesurer réellement l'impact psychologique que le bruit des aéronefs fait pèser sur nos vies au quotidien depuis la reprise. Les avions s'enchainent toutes les 50 secondes environ et avec un niveau sonore intolérable et ce de 5h du matin à 23h30.C'est incessant. On ne peut pas s'entendre quand un avion passe au dessus de nos têtes et ça nous cause de sérieux maux de tête et beaucoup de stress. Merci par avance de prendre en compte mes remarques et d'y remédier pour que notre vie ne soit plus liée au stress sonore.
22/03/2022	08:44	JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET PPBE ROISSY	je demande la suppression de la mention croissance du tarfic envisagée, augmentation de +180000 mouvements/an, soit + 35% sur 2019 je demande que soit respecté les résultats des analyses sur l'impact du bruit sur la santé des 'survolés' de ROISSY CDG, en mettant en place avec des mesures contraignantes : la réduction du bruit, la protection du climat, la diminution des vols de nuit, l'instauration d'un plafonnement à 500 000 mouvements/an, le plafonnement des vols nocturnes à 30 000 mouvements/an entre 22 h et 6h -comparable aux autres grands aéroports européens-enfin prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS
22/03/2022	09:05	Avis défavorable	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Habitant Montmorency les nuisances actuelles sont déjà fortes et les améliorations attendues notamment pour le trafic durant l été.
22/03/2022	09:06	Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable d Eragny sur Oise	Le 3C2D d Eragny sur Oise soutien et reprend les revendications des associations de défense des populations victimes des nuisances aériennes autour de l aéroport Roissy CDG. Le présent PPBE soumis à la concertation, en l état, ne donne pas de garanties suffisantes pour permettre d atteindre de réels objectifs de réduction des nuisances. De plus, ce plan table toujours sur une augmentation du trafic qui ne nous paraît plus justifiée (en particulier dans le cadre d une orientation de réduction des gaz à effet de serre) et ne peut que faire croître les nuisances sonores et environnementales pour les riverains. Nous demandons que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. - Acter la mise en place dès 2023 de la descente continue et la modification des trajectoires pour une meilleure protection des populations. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	09:09	REDUCTION DES NUISANCES SONORES	Il convient à mon sens de prendre des mesures de réduction du bruit et des nuisances sonores en s'opposant notamment à l'expansion des mouvement aériens à Roissy. Au dela de stopper l'accroissement des rotations aériennes, notre objectif doit etre de les réduire. Ce nouveau plan ne prend en compte ni l'un ni l'autre

22/03/2022	09:12	Plan de prévention insuffisamment ambitieux : pensez aux gens qui subissent cette nuisance au quotidien !	Bonjour, Ce projet de plan de prévention contre le bruit dans l'environnement n'est pas assez ambitieux et ignore complètement l'impératif de réduction des transports aériens pour freiner le changement climatique, conformément aux accords de Paris sur le climat. En conséquence, je demande : - retirer la mention de croissance du traffic envisagée (+180000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an, soit le traffic de 2019. - plafonner le traffic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du traffic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. - Interdire la catégorie d'avions les plus bruyants la nuit. Je demande la modification du PPBE en intégrant ces modifications. Je vous rappelle à toute fin utile qu'au-delà des cartes, les victimes du bruit de l'aéroport sont des citoyens comme les autres, mais dont l'espérance de vie en bonne santé est significativement réduite, selon Bruitparif. À ce titre et selon le principe du pollueur/payeur, il serait logique que cette nuisance mène à une indemnisation des victimes et au financement du système de santé dans les zones concernées.
22/03/2022	09:16	projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Bonjour, J'habite la vallée de Montmorency depuis 40 ans et les avions de l'aeroport Roissy Charles de Gaulle sont devenus la source de nuisances la plus importante par le bruit et la pollution. Je demande : - l'interdiction des vols de nuit comme cela se fait dans la plupart des grands aéroports européens. Le bruit des avions me reveillent la nuit et nuit donc à ma santé. - le plafonnement du nombre de vol à 500 000 par an. Trop d'avions nuisent à la santé.Donc pas d'augmentation du trafic par rapport à 2019. - il faut prendre en compte les recommandations de l'OMS quand au bruit - il faut respecter les régles européens en ce qui concerne le bruit et la polution. - Il faut interdire les avions les plus bruyant Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome Roissy Charles de Gaulle.
22/03/2022	09:20	projet de PPBE de Roissy-Charles de Gaulle	Je rends un avis défavorable au plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Roissy-Charles-de-Gaulle. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
22/03/2022	09:21	projet de PPBE de Roissy-Charles de Gaulle	Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.

22/03/2022	09:24	PPBE Charles de Gaulle	Bonjour, Je suis défavorable au projet de plan de prévention du bruit de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Il y a beaucoup trop d'avions le jour et la nuit (à toutes les heures avec des bruits très sourds) avec des vols trop bas et très bruyants. Nous ne pouvons pas dormir la nuit alors que nous habitons à 30 km de Roissy et même la journée, il est désagréable de rester dehors pour se reposer tellement il y a d'avions. Le matin, il y a souvent une odeur de kerosene dans l'air. Le projet de plan de prévention ne règle pas les problèmes : les mesures ne sont pas assez fortes. Il faut revoir ce projet qui ne protège pas les habitants mais favorise les nuisances. Voici des argumentaires: Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	09:26	nuisances à Taverny	Il y a beaucoup d'avions très bruyants même la nuit.Hauteur des avions souvent non respectée(du genre 500m au lieu de 1000m, surtout tôt le matin et en début de nuit.Pollution permanente aux particules fines.A cause du lobby aérien,les compagnies,notamment celles subventionnées comme Air France-KLM font voler des appareils à faible taux de remplissage,au lieu de ne maintenir que des vols à fort taux.

22/03/2022	09:27	Nuisances sonores nocturnes	Habitante de montmorency, nous constatons que des vols sont effectués régulièrement de nuit et à basse altitude. En plus de les subir toute la journée, à de forte intensité selon les vents, nuages etc., leur nuisance se prolonge la nuit, de sorte à ne nous laisser aucun répit. Le droit nous protège des nuisances sonores qu un voisin trop bruyant pourrait effectuer mais rien ne nous protège de ces avions qui peuvent voler après 22h, la nuit et trop près de nos maisons. Nous demandons un couvre feu entre 22h et 6h du matin car pouvoir dormir après sa journée de travail ou d école est un droit fondamental. Il en va de notre santé et de celle de nos enfants. Stop aux avions la nuit
22/03/2022	09:33	Avis défavorable - adjoint au Maire Sannois	Madame, Monsieur, habitant Sannois depuis 40 ans et ayant travaillé auprès du Député-Maire Yanick Paternotte pendant près de 10 ans sur les questions de nuisances aériennes, je souhaite porter à la connaissance de la commission mon avis. Je considère que les cartes de bruit telles que présentées ne prévoient aucunement d'améliorer la vie des riverains de l'aéroport, massivement survolés. Ces cartes pointent même une augmentation conséquentes des habitants survolés et prévoient un accroissement de 180 000 mouvements. Déjà en 2010, nous appelions les autorités à plafonner les mouvements sur Roissy au grand maximum à 560 000 par an en augmentant l'emport moyen. Ce fut le cas avec une moyenne de 500 000 mouvements sur les années 2011-2019. On envisage aujourd'hui un survol annuel de près de 700 000 mouvements ! C'est inadmissible. Idem sur les vols de nuit qui, en l'état, sont un véritable fléau pour les riverains. Nombreux aéroports internationaux prennent des mesures de limitation voire de suppression des vols de nuit. A Charles-de-Gaulle, rien n'est prévu à court terme et les promesses de réduction des nuisances se font attendre. Aussi, j'appelle les autorités à considérer les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6h sur le même principe que l'arrêté De Robien pour les vols entre minuit et 5h. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. - Réviser au plus vite le Plan de Gêne Sonore et accroitre son périmètre. - Accélérer la mise en place des procédures d'atterrissage en descente continue pilotées par guidage satellite afin qu'elles soient applicables 24h/24 et en toutes circonstances. (initialement prévues pour 2024) Fait à Sannois le 22 mars 2022 pour valoir ce que de droit

22/03/2022	09:38	Avis défavorable	Bonjour, Sauf erreur, nous ne sommes pas un couloir aérien à VILLEPARISIS et depuis un certain temps nous voyons de trop près et entendons de jour (du lundi au dimanche : CDG/BOURGET) comme de nuit (4h du matin, allez-vous rendormir avec cela. Impossible 10/15 min plus tard un autre avion qui passe puis un autre et encore un autre Je n ose même pas imaginer la qualité du sommeil en pleine période de chaleur. Dormir les fenêtres ouvertes pour espérer avoir de l air frais, cela pense inimaginable il faudra choisir entre la chaleur et le bruit des avions Nous subissons les bruits du trafic routier (A104), les bruits du chemin de fer, la Reneuse polluée à Claye-Souily et Villeparisis par la station d épuration de Villeparisis (modernisation/agrandissement en cours) et maintenant nous devons subir les nuisances aériennes (sonores, santé, sommeil, anxiété, pollution, stresse). Je donne un avis défavorable à votre projet. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.

22/03/2022	09:40	réflexions sur le plan d'exposition au bruit	un plan qui ne soulage en rien les populations les plus exposées au bruit , mais qui protège les intérêts d'ADP la descente douce ne diminuera les nuisances qu'au delà de20 km du seuil de piste , là où elles sont déjà minimes c'est un peu le médecin qui se féliciterait de guérir le rhume d'un cancéreux en phase terminale !! On se souvient des mensonges grossiers utilisés en 1997 pour justifier l'extension de l'aéroport CDG , un 3ème aéroport en service pour 2015 !!! bien vite enterré par la législature suivante par un cinglant : ' il fallait être naïf pour croire ...' 3ème aéroport remplacé par une limitation à 50 millions de passagers par an écartée encore plus vite bien vite oublié les recommandations NKM en particulier le trafic préférentiel face à l'Ouest mais le césar du foutage de gueule revient à une cruche (désolé pour le mot) qui refusa d'inclure la fréquence des survols dans l'évaluation des nuisances , alors qu'elle en est un paramètre aussi important : les répétitions de bruit à intervalles rapprochés est aussi dommageable pour le corps humain en particulier le système nerveux c'est bien commode , si on ne compte pas les survols , il n' y a plus de bruit et plus du tout de nuisances On saluera le ' très gros effort ' , l'alignement sur les autres aéroports européens Heathrow et Francfort en ce qui concerne les vols de nuits Franchement , à votre avis , quel effet ça peut faire de vivre sous une autoroute aérienne , avec des survols à moins de 1000 m d'altitude toutes les deux minutes , voire 75 secondes en période d'affluence , les approches trains volets sortis avec poussée moteur , les vibrations engendrées par les sorties de trains d'atterrissage jusqu'à l'intérieur des maisons ? l'insonorisation est une fumisterie d'acousticien en mal d'utilité , le bruit pénètre allègrement elle peut être efficace pour des immeubles de plusieurs étages mais certainement pas pour des pavillons individuels Fedex peut se dire ' attaché à l'importance .. ' , elle a bien trépigné pour installer son centre de tri à CDG et l'agrandir ensuite ,et plusieurs fois par semaine nous avons droit au défilé incessant de leurs cargos jusqu'à une heure avancée de la nuit sur les pistes Nord En conclusion on ne peut que rejeter ce plan à minima on se demande bien le pourquoi de la consultation : toujours exemplaire dans ses annonces , l'état continuera d'en faire qu'à sa tête les avions continueront de nous pourrir la vie du matin au soir et encore plus du soir au matin L'état a transformé un endroit paisible en un enfer environnemental
22/03/2022	09:40	réflexions sur le plan d'exposition au bruit	un plan qui ne soulage en rien les populations les plus exposées au bruit , mais qui protège les intérêts d'ADP la descente douce ne diminuera les nuisances qu'au delà de20 km du seuil de piste , là où elles sont déjà minimes c'est un peu le médecin qui se féliciterait de guérir le rhume d'un cancéreux en phase terminale !! On se souvient des mensonges grossiers utilisés en 1997 pour justifier l'extension de l'aéroport CDG , un 3ème aéroport en service pour 2015 !!! bien vite enterré par la législature suivante par un cinglant : ' il fallait être naïf pour croire ...' 3ème aéroport remplacé par une limitation à 50 millions de passagers par an écartée encore plus vite bien vite oublié les recommandations NKM en particulier le trafic préférentiel face à l'Ouest mais le césar du foutage de gueule revient à une cruche (désolé pour le mot) qui refusa d'inclure la fréquence des survols dans l'évaluation des nuisances , alors qu'elle en est un paramètre aussi important : les répétitions de bruit à intervalles rapprochés est aussi dommageable pour le corps humain en particulier le système nerveux c'est bien commode , si on ne compte pas les survols , il n' y a plus de bruit et plus du tout de nuisances On saluera le ' très gros effort ' , l'alignement sur les autres aéroports européens Heathrow et Francfort en ce qui concerne les vols de nuits Franchement , à votre avis , quel effet ça peut faire de vivre sous une autoroute aérienne , avec des survols à moins de 1000 m d'altitude toutes les deux minutes , voire 75 secondes en période d'affluence , les approches trains volets sortis avec poussée moteur , les vibrations engendrées par les sorties de trains d'atterrissage jusqu'à l'intérieur des maisons ? l'insonorisation est une fumisterie d'acousticien en mal d'utilité , le bruit pénètre allègrement elle peut être efficace pour des immeubles de plusieurs étages mais certainement pas pour des pavillons individuels Fedex peut se dire ' attaché à l'importance .. ' , elle a bien trépigné pour installer son centre de tri à CDG et l'agrandir ensuite ,et plusieurs fois par semaine nous avons droit au défilé incessant de leurs cargos jusqu'à une heure avancée de la nuit sur les pistes Nord En conclusion on ne peut que rejeter ce plan à minima on se demande bien le pourquoi de la consultation : toujours exemplaire dans ses

			annonces , l'état continuera d'en faire qu'à sa tête les avions continueront de nous pourrir la vie du matin au soir et encore plus du soir au matin L'état a transformé un endroit paisible en un enfer environnemental
22/03/2022	09:42	PPBE : un exemple flagrant de contre-sens la politique publique sur le terrain	Madame, Monsieur, suite à la prise de connaissance de l'ensemble des documents mis à disposition lors de la 'Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle', je me permets de réagir car je déplore le manque de réalisme ou d'objectivité vis-à-vis de la réalité terrain du PPBE. Le document manque cruellement de mesures et de données chiffrées sur les véritables impacts des nuisances aériennes sur les habitants du val d'Oise : impacts sociétaux, environnementaux, économiques et psychologiques. Habitant Deuil-la-Barre, je ne peux que constater l'accentuation (hors période COVID) à la fois du nombre de vols quotidiens au dessus de mon pavillon, limitrophe de la zone bruit traversant la commune, et l'augmentation de la plage horaire des vols rendant le sommeil de moins en moins réparateur. Je déplore en outre que les mesures telles qu'indiquées au chapitre 5.1.1 (ex. Examiner régulièrement la pertinence du plan d exposition au bruit et le réviser le cas échéant) ne soient pas mises en place, ou le cas échéant, qu'aucune information publique sur des travaux ne n'aient été porté à connaissance de la population - à minima, celle limitrophe à la zone bruit. Plus abruptement, les citoyens ne sont en aucun cas informés des résultats d'analyses supposées menées par les institutions publiques. Les effets de nuisance, visibles de tous et liés à l'accroissement des vols ne se limitent pas au bruit. A cet égard, je me permets de citer trois exemples concrets : 1) le survol de notre pavillon tend également à déconnecter notre boitier WIFI 2.4Ghz (parfois 3 fois par minutes), rendant notre activité professionnelle plus contrainte et de constater un manque de productivité 2) le manque de clarté en ce qui concerne le tracé de la zone bruit, (carte d'état major) permet aux élus une interprétation contestable de ce dernier. L'impact est immédiat : construction densifiée de logements collectifs en plein coeur de la commune de Deuil-la-Barre pour satisfaire à d'autres ambitions étatiques telle que la loi Duflot. 3) les avions degazent au dessus de nos têtes et nous ne pouvons que constater, à court termes, l'effet du dégazage sur nos pavillons qui se teintent progressivement. Cette pratique doit être interdite et nous devrions être en mesure de porter plainte contre les compagnies aériennes qui la pratique. A cet égard, j'émets donc un avis très défavorable au PPBE. Il est urgent de constater une véritable réduction des nuisances aériennes avant d'autoriser un accroissement quelconque des vols. Bien à vous,
22/03/2022	09:50	Demande de correction du PPBE pour une réduction réelle des nuisances occasionnees par le traffic aérien.	Pour un PPBE n'aggravant pas les nuisances deja constatées et mesurées. Que les contestations soient réellement et utilement prises en compte pour les 5 ans à venir. A defaut, que les compagnies aeriennes ne s'étonnent pas que les Francais lui préfèrent de plus en plus le train ou le bateau, voire perdent de leur prestige et de leur rentabilité. La Sante et le mieux-être de tous est en jeu.

22/03/2022	10:04	Avis défavorable : mesures à intégrer	Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	10:17	Réduction des vols	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales.
22/03/2022	10:33	Avis défavorable sur ce plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport Charles de Gaulle	Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme, ce qui ne fera que dégrader la situation actuelle. Je ne comprends pas cette projection dans un plan de prévention destiné à réduire les effets défavorables des vols sur les populations. Je demande donc la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants touchés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je suis donc très défavorable au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	10:37	AVIS DE LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	Le 11 avril 2019, l Assemblée nationale a voté la loi Pacte, validant la privatisation de plusieurs fleurons de l économie française comme le groupe ADP. Cette volonté de privatiser à tout prix Aéroports de Paris relève d un désir de permettre un développement débridé de la zone aéroportuaire, hors de tout contrôle de la puissance publique, qui créera inévitablement des nuisances supplémentaires pour les habitants du territoire. C est dans ce contexte que des projets encadrant l activité aéroportuaire sont portés par l Etat comme le projet de PPBE. En effet, la réglementation prévoit qu un plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) est élaboré pour chaque plateforme aéroportuaire recevant plus de 50 000 mouvements annuels. Ayant accueilli 504 839 mouvements en 2019, l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle est soumis à cette l obligation. Ce plan est fondamental pour la réduction de la pollution sonore et son impact sanitaire pour les riverains. Le PPBE est élaboré et publié tous les 5 ans. Il répond à trois objectifs : : -prévenir le bruit dans l environnement et gérer les effets du bruit, en particulier en évaluant le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini et en recensant les mesures prévues pour maîtriser les nuisances -réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes, -préserver la qualité de l environnement sonore1 Le précédent (adopté en 2016) étant arrivé à échéance, il doit être renouveler. Un projet est soumis à consultation du 20/01/2022 au 22/03/2022. Après cette consultation, le projet devra être approuvé par arrêté inter-préfectoral. Au regard de sa position stratégique par rapport à l activité de l aéroport, et des impacts positifs et négatifs sur les habitants, la ville est concerné directement par ce projet. D autant plus au regard des positions prises par les élus récemment, notamment sur la privatisation d ADP ou en faisant part de son opposition au projet de Terminal4. Il est donc nécessaire pour la ville de participer à cette consultation en donnant un avis. {{ {AVIS DE LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE} }} {{ {Le PPBE de 2013 à 2016 : un échec} }} Le PBBE est censé évaluer, prévenir et réduire le bruit aérien dans l environnement grâce à des mesures efficaces. Or le 1er plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance (2013 : 478 306 mouvements / 2019 : 504 836 mouvements) et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd hui bien plus nombreuse. { {{Des projections inquiétantes}} } 1,4 million de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l OMS à cause du trafic aérien de l aéroport de Roissy-CDG (Source Bruitparif). Troubles du sommeil, détresse psychologique, maladies cardio-vasculaires, surmortalité : voilà le lot des riverains ! De plus sous les couloirs aériens de Roissy, les Franciliens perdent jusqu à 3 années d espérance de vie en bonne santé (source bruitparif) Les hypothèses de trafic sur lesquels se basent ce projet reflète la stratégie de centralisation du trafic aérien sur l Ile-de-France, qui en accueille déjà plus de 50%. Il fait peser sur une zone de population à très haute densité les nuisances qui en découlent. La ville de Tremblay-en-France s inquiète des importantes hypothèses du projet, notamment environnementales, clairement sous-évaluées. { {{Le Projet de PPBE de 2022 : avis défavorable}} } Augmentation envisagée du trafic aérien de 180 000 mouvements/an. Impensable ! Comme l ont fait remonter les associations de défense de riverains, ni objectif de réduction du bruit aérien, ni aucune mesure efficace pouvant faire baisser significativement ce dernier n est proposé. La ville a déjà eu l occasion à plusieurs reprises de faire part de ses exigences en matière de lutte contre les nuisances sonores aériennes. Notamment à l occasion de son opposition au projet de Terminal 4. {{A ce titre, dans l optique de rester cohérent avec celle-ci, la ville rend un avis défavorable à ce projet}} (qui sera transmis à la direction d ADP, le Préfet du Val d Oise et la CCAR d ADP). {{Nous demandons à ce que soit prises en compte les exigences suivants (résumé ci-dessous) :}} 1.Améliorer les modalités de la consultation (prolongement de la durée, et mise en place d un vraie CONCERTATION PUBLIQUE) 2.Actualiser les hypothèses de trafic et les plafonner à 500 000 mouvements à horion 2025 3.Prendre en compte des valeurs-guide de l OMS 4.Fixer des objectifs contraignants de réduction des nuisances 5.Plafonner le trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels. 6.Réduire voir supprimer le trafic nocturne : a.Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid ... b.Adoption d un échéancier

			de réduction du trafic nocturne dans l objectif d aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h c.Interdiction d une nouvelle catégorie d avions bruyants la nuit de 22h à 6h 7.Faire évoluer l emport à 240 passagers par avion 8.Mettre en place un PGS cumulé entre les aéroports de Paris CDG et le Bourget 9.Augmenter les aides à insonorisation et les pérenniser 10.Mesures opérationnelles sur les procédures de vol autour de l aérodrome 3 (Mesures de type O) 11.Augmenter le plafond des amendes (2016) relatifs aux infractions de vols 12.Mettre en place un suivi des mesures de bruit plus efficace et transparent
22/03/2022	10:39	Association AREC plaine de France	Le PPBE de l'aéroport de Roissy présenté ne comporte aucune amélioration de gêne sonore pour les années à venir, au contraire il est prévu une augmentation du trafic aérien qui va augmenter les nuisances sonores. Mon avis est donc négatif!
22/03/2022	10:41	Habitante de VIARMES	Bonjour, Je demande que le PPBE intègre une {{interdiction aux pilotes}} lors de vols d'{{amorcer leur virage avant}} l'axe prévu induisant un {{survol de ces avions}} {{à basse altitude}} du secteur où je vis situé au Sud de Viarmes et {{que des contrôles soient opérés}}. Il faut également {{limiter le trafic}} et instaurer un {{couvre-feu la nuit y compris pour le FRET}}. {{Merci de tenir compte de mon avis}}. Cordialement.
22/03/2022	11:23	Il est passé par ici, il repassera par là...	Le bruit, c'est comme le projet du T4 : on le chasse par la porte, il revient par la fenêtre . Arrêtez de nous casser les oreilles, et laissez-nous dormir et respirer !
22/03/2022	11:25	Franconville_désaccord_PPBE	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvts/an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an (la moitié du trafic de 2019) entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

22/03/2022	11:26	PPBE_Franconville_désaccord	- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvts/an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019) - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements par an (la moitié du trafic de 2019) entre 22h et 6h puis tendre vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	11:32	PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée(+ 180000 mouvements/an, soit +35% vs 2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction de bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	11:45	avis defavorable	je suis contre les nuisances sonores qui impactent la santé, le sommeil... contre l'augmentation du trafic Il faut instaurer un plafonnement des mouvements des avions et une réduction du bruit. _ Je donne un avis défavorable sur le projet du plan de prévention du bruit de l'environnement de Roissy Charles de Gaulle.
22/03/2022	11:46	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Plusieurs points sont à prendre en compte : Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de

			réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends donc un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	11:49	Avis défavorable sur le PPBE dans l'environnement de Roissy CDG	Habitant Taverny, nous sommes réveillés chaque nuit par le passage d'avions, parfois à faible altitude. Ces nuisances sonores nocturnes ont des répercussions sur notre concentration et notre bien-être. Révisez ce PPBE 2022-2026 en y intégrant des mesures efficaces contre les pollutions sonore et atmosphérique qui ont un impact sur notre vie de tous les jours et sur l'avenir de la planète ! Merci !
22/03/2022	11:51	Avis de la ville de Saint-Prix	N° DEL-2022-014 OBJET : AVIS DE LA VILLE DE SAINT-PRIX DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire, VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, VU la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, VU sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l Environnement, CONSIDERANT l élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement (PPBE) de l aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, CONSIDERANT qu en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, CONSIDERANT les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l association nationale d élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l aéroport de Roissy, CONSIDERANT la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Saint-Prissiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, CONSIDERANT les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L instauration d un couvre-feu entre 22h et 6h - L utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d Exposition au bruit). VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l unanimité, Article 1er : DEMANDE l inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L instauration d un couvre-feu

			entre 22h et 6h - La mise en place de trajectoires et procédures de décollage et atterrissage de moindre bruit (descente continue) - L utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d exposition au bruit) - L intégration d une clause de revoyure à mi-parcours qui permettra d apprécier la pertinence du plan d action au regard de la réalité du trafic et l adapter à son évolution (cartes stratégiques du bruit) - La réalisation d une étude d impact environnemental de l activité aéroportuaire sur la base de 2019 et des actions de réduction des nuisances figurant au PPBE (notamment les conséquences liées au bruit et à la pollution pour les riverains).
22/03/2022	11:57	Avis sur le PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Madame, Monsieur, Après la prise de connaissance de l'ensemble des documents mis à disposition lors de la 'Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle', je suis forcée de constater le manque de d'objectivité voire de réalisme vis-à-vis de la réalité terrain du PPBE. Le PPBE est censé proposer des mesures afin de réduire l impact du bruit de l aéroport, à la lecture ce plan de prévention nous ne pouvons constater qu aucune étude d impacts sérieuse n a été réalisée et que les informations exposées dans ce plan sont très évasives, et non argumentées. Je déplore le manque d indicateurs, de mesures et de données chiffrées sur les véritables impacts des nuisances aériennes sur les habitants du val d'Oise : impacts sociétaux, environnementaux, économiques et psychologiques. Comment accepter une augmentation de la surface exposée, une augmentation des populations exposées, alors qu à partir de 3 heures du matin, je suis réveillée en trombe par le passage intempestif des avions ? Habitante Deuil-la-Barre, en zone limitrophe de la zone bruit traversant la commune, je ne peux que constater l'accentuation (hors période COVID) à la fois du nombre de vols quotidiens au-dessus de mon habitation, et au-delà de l'augmentation de la plage horaire des vols rendant le sommeil de moins en moins réparateur (passage intempestifs à partir de 3h00 du matin), les avions semblent aussi passer de plus en plus bas (les fenêtres en double vitrages vibrent régulièrement la nuit) ce qui n était pas le cas il y a encore 4 ans. Et, je n évoquerai pas les repas de famille qu il n'est pas possible de réaliser non plus à l extérieur en période estivale car à chaque passage d avion (cad environ toutes les 3 minutes), vous ne pourrez plus entendre ce que vous dit votre voisin de table (Phénomène accentué depuis environ 4 ans hors période COVID). Par ailleurs, je déplore que les mesures telles que exprimées au chapitre 5.1.1 (cad Examiner régulièrement la pertinence du plan d exposition au bruit et le réviser le cas échéant) ne soient pas mises en place, ou le cas échéant, qu'aucune information publique sur des travaux n'aient été portée à connaissance des riverains - à minima, celle limitrophe à la zone bruit. En effet, les citoyens ne sont en aucun cas informés des résultats d'analyses supposées menées par les institutions publiques. Les effets de nuisance, visibles de tous et liés à l'accroissement des vols ne se limitent pas au bruit. Je me permets de citer quelques exemples concrets : -Un état de fatigue chronique lié à la perturbation du sommeil -Le survol de notre pavillon tend à déconnecter le boitier WIFI (parfois 3 fois par minutes), rendant notre activité professionnelle très contrainte, à l heure du développement du télétravail Est ce acceptable ? - Les avions dégazent au - dessus de nos têtes et nous ne pouvons que constater, à court termes. Des plantations qui ont plus de 20 ans et qui n ont plus fière allure alors qu elles se portaient très bien pendant le COVID. Cette pratique doit être interdite et nous

			devrions être en mesure de porter plainte contre les compagnies aériennes qui le pratiquent. -Le manque de clarté en ce qui concerne le tracé de la zone bruit, (carte d'état-major) permettant aux élus une interprétation contestable de ce dernier. L'impact est immédiat : construction densifiée de logements collectifs en plein coeur de la commune de Deuil-la-Barre pour satisfaire à d'autres ambitions étatiques telle que la loi Duflot. J émets donc un avis très défavorable au PPBE. Il est indispensable et plus qu urgent de constater une véritable réduction des nuisances aériennes avant d'autoriser tout accroissement de trafic aérien. Bien cordialement,
22/03/2022	11:58	Avis sur le PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Madame, Monsieur, Après la prise de connaissance de l'ensemble des documents mis à disposition lors de la 'Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle', je suis forcée de constater le manque de d'objectivité voire de réalisme vis-à-vis de la réalité terrain du PPBE. Le PPBE est censé proposer des mesures afin de réduire l impact du bruit de l aéroport, à la lecture ce plan de prévention nous ne pouvons constater qu aucune étude d impacts sérieuse n a été réalisée et que les informations exposées dans ce plan sont très évasives, et non argumentées. Je déplore le manque d indicateurs, de mesures et de données chiffrées sur les véritables impacts des nuisances aériennes sur les habitants du val d'Oise : impacts sociétaux, environnementaux, économiques et psychologiques. Comment accepter une augmentation de la surface exposée, une augmentation des populations exposées, alors qu à partir de 3 heures du matin, je suis réveillée en trombe par le passage intempestif des avions ? Habitante Deuil-la-Barre, en zone limitrophe de la zone bruit traversant la commune, je ne peux que constater l'accentuation (hors période COVID) à la fois du nombre de vols quotidiens au-dessus de mon habitation, et au-delà de l'augmentation de la plage horaire des vols rendant le sommeil de moins en moins réparateur (passage intempestifs à partir de 3h00 du matin), les avions semblent aussi passer de plus en plus bas (les fenêtres en double vitrages vibrent régulièrement la nuit) ce qui n était pas le cas il y a encore 4 ans. Et, je n évoquerai pas les repas de famille qu il n'est pas possible de réaliser non plus à l extérieur en période estivale car à chaque passage d avion (cad environ toutes les 3 minutes), vous ne pourrez plus entendre ce que vous dit votre voisin de table (Phénomène accentué depuis environ 4 ans hors période COVID). Par ailleurs, je déplore que les mesures telles que exprimées au chapitre 5.1.1 (cad Examiner régulièrement la pertinence du plan d exposition au bruit et le réviser le cas échéant) ne soient pas mises en place, ou le cas échéant, qu'aucune information publique sur des travaux n'aient été portée à connaissance des riverains - à minima, celle limitrophe à la zone bruit. En effet, les citoyens ne sont en aucun cas informés des résultats d'analyses supposées menées par les institutions publiques. Les effets de nuisance, visibles de tous et liés à l'accroissement des vols ne se limitent pas au bruit. Je me permets de citer quelques exemples concrets : -Un état de fatigue chronique lié à la perturbation du sommeil -Le survol de notre pavillon tend à déconnecter le boitier WIFI (parfois 3 fois par minutes), rendant notre activité professionnelle très contrainte, à l heure du développement du télétravail Est ce acceptable ? -

			Les avions dégazent au - dessus de nos têtes et nous ne pouvons que constater, à court termes. Des plantations qui ont plus de 20 ans et qui n ont plus fière allure alors qu elles se portaient très bien pendant le COVID. Cette pratique doit être interdite et nous devrions être en mesure de porter plainte contre les compagnies aériennes qui le pratiquent. -Le manque de clarté en ce qui concerne le tracé de la zone bruit, (carte d'état-major) permettant aux élus une interprétation contestable de ce dernier. L'impact est immédiat : construction densifiée de logements collectifs en plein coeur de la commune de Deuil-la-Barre pour satisfaire à d'autres ambitions étatiques telle que la loi Duflot. J émets donc un avis très défavorable au PPBE. Il est indispensable et plus qu urgent de constater une véritable réduction des nuisances aériennes avant d'autoriser tout accroissement de trafic aérien. Bien cordialement,
22/03/2022	13:02	Un cauchemar	Nous habitons montmorency proche enghien. C est un défilé ! Le confinement nous a fait tellement de bien à ce niveau c était extraordinaire. trouvez des solutions svp pour que cela cesse ou diminue. merci
22/03/2022	13:17	Pour une meilleure cohabitation riverains - avions	J'habite Cormeilles en Parisis. La qualité du sommeil et de la santé des habitants concernés par le trafic aérien de Roissy doit être prise en compte dans le PPBE, c'est pourquoi il me semble important que : - les avions ne doivent pas circuler la nuit entre 23h et 6h du matin : d'autres grands aéroports européens le font, pourquoi pas Roissy ? -il faut imposer une interdiction de vol aux avions les plus bruyants, à ceux qui pourraient être modifiés pour résoudre des problèmes de sifflement ou autre bruit mais ne le sont pas. - il faut octroyer les autorisations de vol au avions les moins bruyants et les moins polluants - les sanctions en cas de non-respect des règlementation de vol doivent être exemplaires. - Il faut arrêter les projets d'augmentation des rotations tant qu'il n'y a pas de solutions appliquées pour que les nuisances n'augmentent pas pour les riverains : avions moins bruyants moins polluants diversification des couloirs aériens etc.
22/03/2022	13:18	Pour une meilleure cohabitation riverains - avions	J'habite Cormeilles en Parisis. La qualité du sommeil et de la santé des habitants concernés par le trafic aérien de Roissy doit être prise en compte dans le PPBE, c'est pourquoi il me semble important que : - les avions ne doivent pas circuler la nuit entre 23h et 6h du matin : d'autres grands aéroports européens le font, pourquoi pas Roissy ? -il faut imposer une interdiction de vol aux avions les plus bruyants, à ceux qui pourraient être modifiés pour résoudre des problèmes de sifflement ou autre bruit mais ne le sont pas. - il faut octroyer les autorisations de vol au avions les moins bruyants et les moins polluants - les sanctions en cas de non-respect des règlementation de vol doivent être exemplaires. - Il faut arrêter les projets d'augmentation des rotations tant qu'il n'y a pas de solutions appliquées pour que les nuisances n'augmentent pas pour les riverains : avions moins bruyants moins polluants diversification des couloirs aériens etc.

22/03/2022	13:23	Plan de prévention du bruit dans l environnement de l aéroport CdH	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	13:31	Contre le PPBE	Au nom de l'association AREC, je prononce un vote {{contre}} le projet de PPBE. Ce projet ne prends pas en compte les revendications des associations représentatives de la population concernée. Par exemple, alors que nous demandons le plafonnement à 500 000 mouvements, le PPBE envisage une progression de 180 000 mouvements pendant la période. Nous demandons également la réduction des vols de nuits dans un premier temps et un couvre feu, à terme. Cette demande n'est pas reprise dans le projet. Président de l'AREC - 9544 Ecouen
22/03/2022	13:35	Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des

		de Roissy-Charles de Gaulle	populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	13:35	Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de l aéroport de Roissy (PPBE) E)	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés :De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2-Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3-Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. 4-Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. 5-Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	13:43	Réponse de l Union Française de l Express (UFEX) à la Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026	L UFEX remercie les autorités en charge de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle (CDG) pour la possibilité offerte de déposer des observations et propositions sur le projet de PPBE. La participation de l UFEX à la consultation vise à : - Démontrer sa volonté de s inscrire dans une démarche de collaboration avec les pouvoirs publics pour la mise en oeuvre de solutions à la fois mesurées et efficaces quant à la limitation des nuisances aériennes, tant sonores qu environnementales (I) - Apporter un éclairage sur l importance du fret aérien pour les chaines de valeur françaises et l économie francilienne (II) - Donner l avis de la filière quant à certaines des mesures incluses dans le projet de PPBE (III) - Alerter sur l usage fait des études d approche équilibrée et le risque inhérent à l extension des restrictions opérationnelles (IV). I. Préambule Le secteur du fret express est pleinement conscient de ses responsabilités environnementales et cherche, sur l ensemble de ses activités, à limiter ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que le bruit engendré par ses opérations. Les compagnies membres de l UFEX soutiennent pleinement la mise en oeuvre de normes modernes en matière de bruit selon les dernières classifications acoustiques, en cohérence avec leurs engagements environnementaux. Elles s efforcent d'introduire des avions plus efficaces et collaborent avec les aéroports où elles opèrent pour développer, évaluer, tester et mettre en oeuvre des procédures d'atténuation du bruit, chaque fois que cela est technologiquement, opérationnellement et économiquement envisageable. Les membres de l UFEX cherchent à réduire le bruit par plusieurs moyens à Paris-CDG : 1. La modernisation des flottes. Les compagnies apportent une très grande attention à la modernisation de leurs flottes, en optant pour des appareils plus silencieux et plus économes en carburant. Des efforts incontestables ont été réalisés et le projet de PPBE démontre que la part des aéronefs les moins bruyants est en constante augmentation, tant en journée que sur les aéronefs opérant de nuit, et que les performances acoustiques des aéronefs utilisés par les compagnies ont été améliorées. 2. Les procédures et autres améliorations opérationnelles spécifiquement destinées à réduire l empreinte sonore. Les pilotes de nos compagnies sont, de façon continue, sensibilisés, formés et évalués aux problématiques environnementales. Ils sont tenus de respecter les procédures inscrites dans leurs manuels d exploitation ainsi que les restrictions d exploitation, les trajectoires, etc. Les membres de l UFEX sont notamment attachés à appliquer certaines procédures opérationnelles évoquées dans le projet de PPBE telles que la descente continue et l application du roulage N-1 à l arrivée. Ces mesures opérationnelles de gestion des vols ont apporté des bénéfices sensibles du point de vue de l exposition au bruit et des émissions gazeuses, en coeur de nuit. 3. Le respect de la programmation de nuit. L UFEX attire l attention sur l engagement fort de ses membres en matière de respect de la programmation de nuit ainsi que le travail fait par le comité de suivi des vols de nuit, sous l égide du Préfet Guyot, qui a permis de réduire significativement le nombre de vols programmés de jour et opérés de nuit. Il est important de rappeler que les arrivées anticipées des vols relèvent en majorité de circonstances exceptionnelles et indépendantes de l action des compagnies aériennes, sur lesquelles ces dernières n'ont donc pas d influence (évènements météorologiques, ATC .) II. Le fret aérien : un secteur structurant et essentiel. La crise pandémique du Covid-19 a mis en lumière le rôle essentiel joué par le cargo aérien pour maintenir un minimum d activité économique ainsi que dans la lutte contre la propagation du virus : avant-hier pour acheminer masques, équipements de test et biens de consommation, hier les vaccins, des tests et, aujourd hui, pour permettre à l économie française de se relancer. L activité de fret aérien sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle a su faire preuve de résilience et d agilité, en se mettant au service des demandes d acheminement particulièrement fortes dans un contexte sanitaire extrêmement ardu. Plus généralement, le transport aérien de marchandises assure 35% des exportations françaises extra-européennes en valeur, soit 3% en volume par rapport aux autres modes de transport. Le fret aérien concerne des produits et composants de faible poids mais à forte valeur unitaire et/ou dont le temps de mise en marché constitue un facteur de compétitivité central (produits pharmaceutiques, instruments de précision, équipements électriques, dispositif médical, matériel paramédical, vaccins, animaux vivants, pierres précieuses, textiles de mode, etc.). Le fret aérien est donc un vecteur de compétitivité structurant pour des marchandises à haute

			valeur ajoutée. Le fret aérien express est un facilitateur pour la compétitivité des entreprises françaises à l étranger. En Europe, plus d une entreprise sur deux utilise l industrie de l express et 73% de ces entreprises estiment ce service essentiel. L industrie est le secteur le plus dépendant du transport express (voir en annexe p.8 la présentation de l express). En France, nous avons la chance d avoir, avec Paris-CDG, une porte d'entrée internationale qui tient la première place en Europe et qui participe à la compétitivité de son territoire comme de ses entreprises. L aéroport de Paris-CDG est donc une infrastructure essentielle dont l activité économique doit être préservée et le développement accompagné. Le fret aérien transitant par Paris-Charles de Gaulle représente environ 92% des exportations et 90% des importations du fret aérien national. Pré-Covid, les estimations chiffraient à environ 49 milliards d euros de fret en exportation transitaient par l aéroport de Paris-Charles de Gaulle (25 milliards d euros pour le fret en importation). Ce chiffre n a cessé d augmenter depuis 2019. La logistique (le fret aérien en particulier) est un contributeur essentiel à l emploi au sein des écosystèmes aéroportuaires. - Un secteur structurant : Fin 2021, les universités Gustave Eiffel et Paris-Saclay ont calculé que près de 36 000 emplois de l écosystème aéroportuaire francilien sont liés à l économie du fret et de la logistique (9 300 totalement liés, 14 200 fortement liés, 12 400 en partie liés). - Un secteur porteur à l avenir : Paris CDG Alliance estime, dans son rapport sur les conséquences du Covid-19 sur l activité aérienne, aéroportuaire et aéronautique de la région Ile-de-France, que les métiers liés à la logistique et aux transports sont parmi les plus « porteurs » d ici à 2024, avec ceux de la maintenance aéroportuaire, de la sécurité et de la cybersécurité. De grands acteurs de l express ont ainsi annoncé d importantes créations de postes à Paris-CDG au cours des derniers mois. Le fret aérien sort renforcé de la crise, avec de solides perspectives. Les aéroports jouent un rôle absolument critique pour la compétitivité de l économie française et son attractivité. Il est important que les réflexions menées sur le développement des plateformes aéroportuaires tiennent compte de cette réalité économique. Maintenir les vols cargo, y compris la nuit, constitue une impérieuse nécessité pour la compétitivité française. III. Avis de l UFEX quant aux actions à engager pour la période 2022-2026 Mesure S2 : Poursuite de la modulation des redevances d atterrissages pour inciter les compagnies aériennes à renouveler leurs flottes avec des avions plus performants du point de vue acoustique. L arrêté modifiant la classification des aéronefs en groupe acoustique a été publié en septembre 2021, répartissant de manière différente les aéronefs dans les groupes, pour une application au 1er avril 2022. Il est important de souligner pour l UFEX que cette nouvelle classification, qui ne différencie pas les avions dédiés au cargo des avions « passagers », entraînera des surcoûts importants pour les opérateurs de fret express. En effet, la nouvelle modulation proposée est particulièrement ambitieuse - voire punitive - pour les opérateurs de fret express. De fait, il ne semble pas opportun à l UFEX que cette nouvelle classification fasse partie de la catégorie des mesures de type S « réduction du bruit à la source », mais plutôt de la catégorie des mesures de type R « restrictions opérationnelles ». Il est important de s assurer que cette nouvelle classification n entraîne pas de hausse de la redevance d atterrissage au niveau global sur l aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Mesure S3 : Modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes en fonction des performances acoustiques des appareils et de la période de la journée Même commentaire que pour la mesure S2. Mesures S4, S5 et S6 : Renouvellement des flottes L UFEX attire l attention sur l investissement important des compagnies en matière de renouvellement de flottes, et ce dans un contexte économique particulièrement volatile. Il convient de souligner qu il s agit d investissements à long terme, dont les effets ne peuvent être immédiats : temps d acquisition, décalage entre la commande et la livraison, adaptation de l organisation des hubs de manière à pouvoir accueillir et stationner le nouveau type d avions, formation des pilotes, des mécaniciens et des personnels au sol Par conséquent, une période de quelques années est à prendre en compte entre la commande et l arrivée d un nouveau type d avions sur une plateforme. Mesure O1 : Généralisation des Descentes Continues L UFEX soutient très largement cette mesure. Les compagnies aériennes soutiennent les sous-actions visant à réduire les nuisances à l arrivée par la mise en oeuvre de procédures de descentes continues et sont volontaires pour augmenter le nombre de descentes continues, dans le respect de la sécurité aérienne.

			Mesure O2 : Promouvoir des pratiques opérationnelles visant à retarder la sortie des trainées des aéronefs Cette recommandation existe déjà dans les procédures des compagnies aériennes et est appliquée quand les conditions le permettent et que la sécurité du vol n est pas menacée. Il est essentiel que cela reste une recommandation, puisqu en fonction des conditions du jour, notamment météorologiques, les compagnies peuvent ne pas pouvoir effectuer ce type de procédures. Mesure R2 : Respect des trajectoires Les sorties de VPE ne sont pas seulement notifiées aux compagnies aériennes, mais bien jugées et éventuellement sanctionnées par l ACNUSA, lorsque ces sorties ne se font pas pour des raisons de sécurité (turbulence de sillage, évitement météorologiques,). IV. Alerter sur l usage fait des études d approche équilibrée et le risque inhérent à l extension des restrictions opérationnelles Les membres de l UFEX réitèrent vivement leur inquiétude quant à l usage qui est fait des études d approche équilibrée en France. Alors que celles-ci doivent permettre d'identifier les meilleures solutions pour atténuer les nuisances sonores, nous regrettons que cet outil soit utilisé comme un premier pas mécanique en direction de restrictions d'exploitation. Le projet de PPBE de CDG prévoit (mesure R1) la réalisation d une étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation, selon l approche équilibrée (EIAE). L UFEX tient à rappeler que, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 598/2014, l étude d approche équilibrée doit démontrer que les trois premiers piliers de mesures, visant à réduire les répercussions des nuisances sonores (réductions à la source, planification et gestion des terrains, procédures opérationnelles), ne permettent pas d atteindre l objectif fixé, avant d envisager le quatrième pilier, que constituent les restrictions d exploitations. Or : - Nous constatons que le nombre de 504 839 mouvements enregistrés pour 2019 est en deçà du seuil de 600 000 mouvements, fixé pour réévaluer le PEB et en deçà de l hypothèse de trafic inscrite au PGS de 2013 à 520 000 mouvements pour l année 2014. - Nous notons également que les mesures opérationnelles de gestion des vols ont apporté des bénéfices notables du point de vue de l exposition au bruit et des émissions gazeuses, notamment en coeur de nuit. Compte tenu des bénéfices des actions de type S, P et O à la fois déjà engagées et annoncées, il nous apparaît donc injustifié que l Etat envisage une étude d approche équilibrée sur l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle. Nous regrettons que le projet de PPBE soit contradictoire avec le principe précité de l approche équilibrée, puisqu il anticipe a priori des restrictions d exploitation (actions de type R), sans avoir préalablement démontrer l insuffisance des actions de type S, P et O. Par ailleurs, les contributions reçues lors de l élaboration du présent projet de PPBE font état de propositions de restrictions qui pourraient &#8211 après analyse &#8211 être retenues comme scénarios à étudier dans le cadre d une étude d approche équilibrée. Or, il apparaît à l UFEX que certaines propositions sont décorrélées de la réalité et seraient très pénalisantes pour les opérateurs cargo, comme celle en particulier prévoyant le « retrait d une nouvelle catégorie d avions bruyants sur la période 22h-6h, dont la marge acoustique est comprise entre 10 et 13 EPNdB », ou celle prévoyant de « plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h ( ). Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu sur la période 22h - 6h. ». En l état, l UFEX s oppose à ce que les propositions de l Annexe 8 soient retenues comme scenarios envisagés. L UFEX et ses membres souhaitent également être étroitement associés à l étude d impact dite d approche équilibrée. Annexe 1 : A propos de l UFEX et de l industrie du transport express Créée en 1983, l UFEX (Union Française de l Express) a pour objet d expliquer, de valoriser et de défendre les enjeux de l industrie du transport express en France. Cette association regroupe trois des principaux intégrateurs du marché : DHL Express, FedEx et UPS. Qu est-ce que l express ? L activité de l industrie de l express consiste à fournir aux entreprises et aux particuliers des services de transport et de livraison en porte-à-porte en moins de 24h pour l Europe et l Amérique du Nord (le J+1), et en moins de 48h à 72h pour le reste du monde, sur une couverture géographique représentant plus de 90% de l économie mondiale. Infographie : Les principales étapes d'une livraison express internationale typique Quelles sont les principales caractéristiques transport express ? - Ces services sont considérés comme étant « à haute valeur ajoutée ». L industrie de l express offre une solution « clef en main » en intégrant toutes les étapes du

			transport et de la logistique : enlèvement et livraison de porte-à-porte dans des délais garantis, prise en charge des formalités administratives (procédures de dédouanement, assurance des biens de valeur, etc.), suivi en temps réel des livraisons, systèmes de gestion des envois. - L express participe de façon décisive à la compétitivité des entreprises elles-mêmes. Avec l internationalisation des chaînes de valeur, le temps des entreprises s est considérablement accéléré : il faut réagir très vite (réassort par exemple), répondre à la demande dans des délais extrêmement serrés (envoi d échantillons, de pièces de rechange, de médicaments, de vaccins), et réduire les temps d attente, sous peine de perdre des parts de marché. Pourquoi les vols de nuit sont nécessaires pour notre secteur ? Seuls les vols de nuit permettent de garantir une livraison le lendemain. Les expressistes sont amenés à faire de la collecte des colis en fin de journée, soit 12 heures environ avant l horaire de livraison prévu. Pour envisager toutes les connexions possibles, les intégrateurs doivent donc rassembler, regrouper, trier, consolider et orienter tous les colis au niveau de leurs centres de tri. De telles contraintes opérationnelles ne peuvent être gérées que par une activité nocturne sur des tranches horaires très réduites. L organisation de vols de nuit par les opérateurs de l industrie express ne résulte pas d un choix mais d une nécessité. L industrie du transport express en chiffres* - L intérêt de l express pour les entreprises : en Europe, plus d une entreprise sur deux utilise l industrie de l express et 73% de ces entreprises estiment ce service essentiel. L industrie est le secteur le plus dépendant du transport express. - La contribution de l express à l économie : le secteur emploie directement plus de 330 000 collaborateurs et soutient plus d 1,1 million d emplois dans l UE. On estime ainsi que le secteur de l express génère 3 fois plus d emplois qu il en crée directement. En France, le secteur de l express emploie plus de 46 000 collaborateurs et contribue au PIB français à hauteur de 4,9 milliards d euros. - La typologie des entreprises utilisant des services de livraison express. Tous les secteurs utilisent l industrie de l express. Les secteurs des TIC, la pharmacie et de l automobile représentant respectivement 15%, 9% et 5% des clients de l express. Environ 1/4 des envois livrés sont des vêtements, textiles et produits en cuir - en grande partie des envois BtoB (par exemple entre fournisseurs et détaillants). 20% des envois concernent d'autres produits manufacturés tels que les équipements industriels, de construction et agricoles, ainsi que les biens de consommation. Source : Oxford Economics, Impact of the Express Industry on the EU Economy, 2020.

22/03/2022	13:51	Avis défavorable PPBE	Bonjour, Sauf erreur, nous ne sommes pas un couloir aérien à VILLEPARISIS et depuis un certain temps nous voyons de trop près et entendons de jour (du lundi au dimanche : CDG/BOURGET) comme de nuit (4h du matin, allez-vous rendormir avec cela. Impossible 10/15 min plus tard un autre avion qui passe puis un autre et encore un autre Nous pouvons même parfois identifier la compagnie aérienne (ex. : EASYJET), inadmissible. Je n ose même pas imaginer la qualité du sommeil en pleine période de chaleur. Dormir les fenêtres ouvertes pour espérer avoir de l air frais, cela pense inimaginable il faudra choisir entre la chaleur et le bruit des avions Nous subissons déjà les bruits du trafic routier (A104), les bruits du chemin de fer, la Reneuse polluée à Claye-Souily et Villeparisis par la station d épuration de Villeparisis (modernisation/agrandissement en cours) et maintenant nous devons subir les nuisances aériennes (sonores, santé, sommeil, anxiété, stresse, pollution de l air, pollution de nos habitations, pollution des toits des maisons, pollution du linge qui sèche en extérieur, pollution des jardins agricoles). Je donne un avis plus que défavorable à votre projet. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.

22/03/2022	13:53	Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de l aéroport de Roissy (PPBE)	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. J exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1-Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2-Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3-Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4-Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. 5-Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. 6-Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
22/03/2022	14:10	Observations Conseillère municipale - Maisons-Laffitte (78)	Maisons-Laffitte, le 22 mars 2022 Madame, Monsieur, Maisons-Laffitte subit de nombreuses nuisances aériennes du fait de sa proximité avec l aéroport Paris Charles-de-Gaulle et cela, alors même que la ville est située hors du périmètre du plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE). Maisons-Laffitte est à environ 16NM (soit 5300 pieds) du seuil de piste de la 08R qui est la plus proche. Les avions causant les nuisances en atterrissage passent systématiquement au-dessus du Parc de Maisons-Laffitte, et parfois même au-dessus du centre-ville, pour rejoindre cette piste. Maisons-Laffitte est localisée dans le département des Yvelines (78) et à ce titre, n est pas représentée à la table des négociations avec la DGAC. Aussi, à défaut d être associés, ni même considérés, dans le cadre du dialogue instauré avec les autorités, les habitants que je représente en tant qu élu local ne peuvent que subir en silence. Tel que vous pouvez le constater au travers de la pétition figurant sous ce lien https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/mettre-terme-aux-nombreuses-nuisances-aeriennes/162239, nous sommes plus de 11 500 habitants, déterminés à combattre ces nuisances injustement subies, nuit et jour, et dont l intensité a cru considérablement depuis fin 2017. Sur la base des enregistrements Flightradar dont nous vous fournirons une copie par courrier séparé, notre exposition quotidienne est d 1 avion toutes les 2 minutes, soit 30 avions par heure, d une altitude allant de 4 500 à 3 500 pieds et d une intensité allant de 62 à 72 décibels, à chaque passage. Entre atterrissages et décollages, les avions se succèdent sans cesse, sans laisser aucun répit aux riverains qui ne peuvent plus profiter correctement de leur jardin et sont même réveillés en pleine nuit par le sifflement des aéronefs et les vibrations générées par leur vrombissements. Je rappelle que la ville de Maisons-Laffitte comprend un nombre important d édifices et de sites naturels protégés. En effet, la ville recèle 9 édifices classés et 15 édifices inscrits aux monuments historiques (loi du 31 décembre 1913), auxquels s ajoutent à la liste 2 sites classés et 3 inscrits aux sites et monuments naturels (loi du 2 mai 1930). J insiste sur le fait que depuis l arrêté du 26 février 2001, le Parc de Maisons-Laffitte qui est systématiquement survolé par les avions est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des Yvelines. Ces nuisances à outrance depuis fin 2017 dégradent ces sites, en infraction avec la protection qui en est faite. Je note par ailleurs un phénomène de concentration des vols au-dessus de notre ville depuis fin 2017. A une vision plus élargie, nous constatons que Maisons-Laffitte supporte à elle-seule 70% du trafic en provenance du nord. Les habitants sont impactés par tout vent, ne leur laissant jamais de répit, à la différence d autres villes. Outre

			notre cadre de vie, ces survols continus polluent notre environnement et mettent à mal notre santé, au point désormais qu ils ne sont plus supportables. La ville est d ailleurs classée en niveau mauvais, selon l association RESPIRE, du fait notamment de sa pollution aux particules fines. Nous comptons environ 24 000 habitants, dont de nombreux enfants et personnes âgées particulièrement vulnérables. La situation est bien trop grave pour demeurer en l état. Je reconnais le progrès apporté par le secteur aérien et les retombées économiques ainsi générées pour notre pays. Toutefois, il doit être exploité de façon à préserver la santé des populations survolées, dont le nombre ne cesse de croître aux abords de l aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Aussi, dans cet esprit constructif, il vous est demandé de bien vouloir prendre en considération nos propositions : 1/ Interdire tout survol de Maisons-Laffitte afin de généraliser le survol des zones non habitées à proximité L étude des trajectoires réalisées par les avions en approche de la piste 08R prouvent que ces derniers peuvent parfaitement survoler des zones non habitées, telles que la zone d activité d Achères et le bras de Seine, qui se trouvent légèrement au nord de Maisons-Laffitte.

22/03/2022	14:10	Observations de Conseillère municipale - Maisons-Laffitte (78)	La trajectoire formée par la route nationale N184, l étang du Corra et la zone d épuration d Achères permettrait un passage entre la Frette sur Seine et Cormeilles-en-Parisis, en épargnant Maisons-Laffitte, tout en plaçant l aéronef dans l axe prévu pour l atterrissage. Il est donc demandé de généraliser cette pratique en interdisant tout survol de la ville. 3/ Instaurer de façon immédiate un couvre-feu nocturne, à l instar de ce qui existe depuis 1968 pour l aéroport d Orly Les populations ont des droits constitutionnellement garantis, au repos et à la santé. Priver de sommeil un individu sur le long terme a des conséquences catastrophiques sur sa santé. Ce couvre-feu constitue un véritable droit au répit pour les habitants de Maisons-Laffitte. Il est donc indispensable de le mettre en place immédiatement. La densité urbaine aux abords de l aéroport Roissy-Charles de Gaulle a largement rejoint celle de l aéroport d Orly en 1968, justifiant désormais la prise de mesures identiques. Un report du trafic de nuit vers l aéroport de Beauvais pourrait permettre la réalisation de cet objectif en cas d impératif particulier. 2/ Relever les altitudes d approche L'approche se fait classiquement en suivant un palier (l'altitude d'approche) puis au point de descente prévu, une finale effectuée selon une trajectoire rectiligne dans le plan horizontal et suivant un plan de 5% jusqu'au seuil de piste dans le plan vertical. Relever les altitudes d'approche signifie donc des débuts d'approches finales (dont le plan est pour toutes de 5% par construction) que les avions iront chercher plus loin (à 4 000 pieds le début de descente est à 12NM du seuil de piste, à 6 000 pieds, il est à 18NM). Cette idée est à bannir pour les avions arrivant dans le mauvais sens (de l'Est pour un atterrissage face à l'Est par exemple), car ce serait une source de bruit auparavant inexistant pour les communes proches de ces nouveaux points de descente reculés, tout en imposant plus de consommation de carburant et donc de pollution atmosphérique. En revanche, relever l'altitude d'approche pour les avions arrivant dans le bon sens est intéressant car en palier, les moteurs font plus de bruit qu'en finale où ils sont au ralenti. Nous aurons donc dans ce cas un tronçon de ralenti moteur plus important. Maisons-Laffitte étant à environ 16NM (soit 5 300 pieds) du seuil de piste de la 08R, les altitudes possibles (à discrétion du contrôleur) pour le palier avant la finale 08R sont actuellement de 4 000, 5 000 ou 6 000 pieds. Arriver à 4 000 pieds jusqu à 5 000 fait supporter aux habitants de Maisons-Laffitte des nuisances sonores importantes. Mais à 6 000 pieds, cela s'estompe de façon notable car l'avion est déjà en descente quand il survole la ville. 3/ Poursuivre la mise en place des descentes continues suivant des arrivées et des approches utilisant des trajectoires courbes et non rectilignes. Ces trajectoires sont relativement faciles à suivre pour un avion équipé de GPS, équipement déjà très répandu dans les avions modernes. Et à défaut d un tel équipement, la descente continue reste possible, hors trajectoires GPS, avec l aide du contrôleur aérien qui guide alors l'avion sur une trajectoire qui lui permette d effectuer une descente constante. 4/ Enfin, nous demandons également à intégrer la table des négociations avec la DGAC afin que notre souffrance soit enfin prise en considération. Vous remerciant par avance de la prise en compte de nos observations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l assurance de mes salutations respectueuses. Conseillère municipale

22/03/2022	14:16	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	14:17	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	14:21	Non au plan de prévention tel qu il est présenté	Tout à fait opposé au Plan de Prévention de l aéroport de Roissy. Assez aussi de ces semblants de consultation populaire dont les « décideurs » ne tiennent jamais compte. Oui à une véritable information préalable à toute consultation.

22/03/2022	14:21	Avis projet PPBE de Roissy CDG	Bonjour, Sauf erreur, nous ne sommes pas un couloir aérien à VILLEPARISIS et depuis un certain temps nous voyons de trop près et entendons de jour (du lundi au dimanche : CDG/BOURGET) comme de nuit (4h du matin, allez-vous rendormir avec cela. Impossible 10/15 min plus tard un autre avion qui passe puis un autre et encore un autre Nous pouvons même parfois identifier la compagnie aérienne (ex. : EASYJET), inadmissible. Je n ose même pas imaginer la qualité du sommeil en pleine période de chaleur. Dormir les fenêtres ouvertes pour espérer avoir de l air frais, cela pense inimaginable il faudra choisir entre la chaleur et le bruit des avions Nous subissons déjà les bruits du trafic routier (A104), les bruits du chemin de fer, la Reneuse polluée à Claye-Souily et Villeparisis par la station d épuration de Villeparisis (modernisation/agrandissement en cours) et maintenant nous devons subir les nuisances aériennes : sonores, santé, sommeil, anxiété, pollution, stresse, pollution de nos maison, pollution des toits, des jardins agricoles... Je donne un avis plus que défavorable à votre projet. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.

22/03/2022	14:24	Avis projet PPBE	Bonjour, Sauf erreur, nous ne sommes pas un couloir aérien à VILLEPARISIS et depuis un certain temps nous voyons de trop près et entendons de jour (du lundi au dimanche : CDG/BOURGET) comme de nuit (4h du matin, allez-vous rendormir avec cela. Je n ose même pas imaginer la qualité du sommeil en pleine période de chaleur. Dormir les fenêtres ouvertes pour espérer avoir de l air frais, cela pense inimaginable il faudra choisir entre la chaleur et le bruit des avions Nous subissons déjà les bruits du trafic routier (A104), les bruits du chemin de fer, la Reneuse polluée à Claye-Souily et Villeparisis par la station d épuration de Villeparisis (modernisation/agrandissement en cours) et maintenant nous devons subir les nuisances aériennes : sonores, santé, sommeil, anxiété, pollution, stresse, pollution de nos maison, pollution des toits, des jardins agricoles... Je donne un avis plus que défavorable à votre projet. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.

22/03/2022	14:24	AVIS DEFAVORABLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	14:27	Opposition au projet de PPBE	Bonjour Je voudrais faire connaitre mon opposition au projet présenté. Je ne supporte le fait d être survolée en permanence à toute heure du jour comme de la nuit. L augmentation de trafic projetée est inadmissible. Le nombre actuel de mouvements est déjà au-delà du supportable. Comment peut-on penser à encore en rajouter ? Car outre le bruit il faut parler des rejets de ces avions. Ils salissent nos maisons, les toits la végétation. Certaines plantations ne peuvent plus poussée. Leur développement est atrophié. Et l air que nous respirons. Il est vicié par tous ces dépôts. Et notre espérance de vie ? Elle serait diminuée de plusieurs années. Alors je dis stop et émets un avis défavorable à ce plan de prévention qui ne nous protège de rien et veut au contraire nous y exposer davantage.

22/03/2022	14:28	Avis défavorable au projet PPBE pour Roissy CDG	Je suis extrêmement étonnée à la lecture du projet du PPBE 2022. Il n'y a aucune évaluation sur l'efficacité du précédent plan (sans doute parce qu'elle est négative), ni mesure efficace pour la réduction du bruit dont nous pâtissons jour après jour. Ce bruit subi, nous nous en rendons d'autant plus compte lorsque nous partons dans une région non survolée par des avions par un effet de silence envahissant, assourdissant, silence auquel nous ne sommes plus habitué, quel paradoxe !!!! . Obligés de passer les nuits fenêtres fermées, ne pas pouvoir aérer en journée sans subir le bruit, voici notre quotidien, les conséquences sur la santé, démontrées par des rapports officiels, ne sont pas prises en compte dans ce PPBE qui prévoit même une augmentation de plus de 180000 mouvements par rapport à 2019. Aucune logique ! Resterait une solution (la solution personnelle) : déménager. Mais le problème resterait le même pour la personne qui arriverait. Je rends donc un avis défavorable au projet de PPBE pour Roissy CDG, et je soutiens la mise en place d urgence des mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	14:30	Avis projet PPBE	Bonjour, Nous ne sommes pas un couloir aérien à VILLEPARISIS et depuis un certain temps nous voyons de trop près et entendons tous les jours et la nuit (4h du matin, allez-vous rendormir avec cela. Impossible c'est une succession d'avion. Je n ose même pas imaginer la qualité du sommeil en pleine période de chaleur. Dormir les fenêtres ouvertes pour espérer avoir de l air frais, cela pense inimaginable il faudra choisir entre la chaleur et le bruit des avions Nous subissons déjà les bruits du trafic routier (A104), les bruits du chemin de fer, la Reneuse polluée à Claye-Souily et Villeparisis par la station d épuration de Villeparisis (modernisation/agrandissement en cours) et maintenant nous devons subir les nuisances aériennes : sonores, santé, sommeil, anxiété, pollution, stresse, pollution de nos maison, pollution des toits, des jardins agricoles... Je donne un avis plus que défavorable à votre projet. Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration

			de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.
22/03/2022	14:32	Trafic nocturne	Interdire le trafic nocturne
22/03/2022	14:44	un avis défavorable	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Le bruit généré par les avions et surtout la nuit est devenu insupportables. les solutions proposées ne sont aps du tout à la hauteur des désagréments subis
22/03/2022	14:53	JE RENDS UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET PPBE ROISSY	Je demande que l'augmentation de +180000 mouvements/an, soit + 35% sur 2019 ne soit pas appliquée. Il faut diminuer les vols de nuit, instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, plafonner les vols nocturnes à 30 000 mouvements/an entre 22 h et 6h -comparable aux autres grands aéroports européens-enfin prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS
22/03/2022	14:59	CE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT NE PROTÈGE PAS LES RIVERAINS DE SANNOIS	CE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT NE PROTÈGE PAS LES RIVERAINS de SANNOIS Bonjour, J'habite depuis 1993 à Sannois (95). Je précise que j'ai pris 5 fois un avion en 50 ans. Je constate une dégradation et une impossibilité de dormir les fenêtres ouvertes en période de printemps et d'été pour aérer les pièces faire baisser la chaleur dans mon habitation. J'ai des troubles de santé à cause de ces nuisances: pertes de sommeil, fatigues, troubles digestifs et cognitifs. Car entre 22h et 6h c'est un balai incessant d'avions qui se suivent toutes les minutes à 900 mètres d'altitude et pourtant nous sommes à 30 kms des pistes. Roissy détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	14:59	La meilleure façon de lutter contre le bruit	La meilleure façon de lutter contre le bruit des avions, leur pollution sonore et pollution de l'air est de limiter le trafic. Lutter contre le bruit, c'est ne pas faire de bruit tout simplement. Avons-nous vraiment besoin d'un ballet insensé au-dessus de nos têtes? Avons-nous vraiment besoin de nous déplacer pour quelques jours au bout de la planète, pour quelques heures en Europe? Avons-nous besoin de marchandises qui font le tour de la terre? Il y a des jours,et surtout des nuits où la cadence est insupportable.Le sommeil est indispensable à la bonne santé, le bruit est un très fort perturbateur. Réduire le trafic est donc le meilleur plan de lutte contre le bruit.
22/03/2022	15:05	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	15:06	AVIS DEFAVORABLE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet.
22/03/2022	15:06	Nuisances sonores jour et NUIT	Ce n'est pas possible d'envisager ENCORE une augmentation du trafic sur Roissy-Charles-de-Gaulle alors que nous sommes soumis au bruit quasiment constant des atterrissages ou décollages. Impossible également de continuer à être dérangé par ces vols de nuit par les avions qui transportent du fret et qui sont les plus bruyants. Il faut ajouter les effets de la pollution qui sont à l'origine de de beaucoup de problèmes de santé.

22/03/2022	15:25	vol de nuit aeroport ROISSY CDG +SANTE + TRAFFIC	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
22/03/2022	15:27	vol de nuit aéroport ROISSY CDG -SANTE et TRAFFIC	Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je

			demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.
22/03/2022	15:29	Santé et repos	Il nous faut fixer les priorités : La santé préservée par le repos nocturne et l air garanti respirable pour les populations du Val d Oise survolées et/ou habitant aux alentours. Limiter voire diminuer la croissance du nombre de vols. Arrêter les vols trop courts. Respecter les normes de l OMS en matière de seuil de bruit recommandé. Le bruit nuit gravement à la santé. Limiter drastiquement les vols de nuit pour le repos et la bonne santé des val d oisiens déjà fortement impactés.
22/03/2022	15:31	Fixer des limites vivables	Il nous faut fixer les priorités : La santé préservée par le repos nocturne et l air garanti respirable pour les populations du Val d Oise survolées et/ou habitant aux alentours. Limiter voire diminuer la croissance du nombre de vols. Arrêter les vols trop courts. Respecter les normes de l OMS en matière de seuil de bruit recommandé. Le bruit nuit gravement à la santé. Limiter drastiquement les vols de nuit pour le repos et la bonne santé des val d oisiens déjà fortement impactés.
22/03/2022	15:32	Fixer des limites vivables	Il nous faut fixer les priorités : La santé préservée par le repos nocturne et l air garanti respirable pour les populations du Val d Oise survolées et/ou habitant aux alentours. Limiter voire diminuer la croissance du nombre de vols. Arrêter les vols trop courts. Respecter les normes de l OMS en matière de seuil de bruit recommandé. Le bruit nuit gravement à la santé. Limiter drastiquement les vols de nuit pour le repos et la bonne santé des val d oisiens déjà fortement impactés.
22/03/2022	15:37	stop	stop au bruit des avions et a l'accroissement des vols des avions sur les zones urbaines que ce soit a roissy ou orly pas de terminal 4 a roissy
22/03/2022	15:54	PPBE	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne entre 22h et 6h sur le même principe que l'arrêté De Robien pour les vols entre minuit et 5h. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Réviser au plus vite le Plan de Gêne Sonore et accroitre son périmètre. Accélérer la mise en place des procédures d'atterrissage en descente continue pilotées par guidage satellite afin qu'elles soient applicables 24h/24 et en toutes circonstances. (initialement prévues pour 2024)

22/03/2022	16:02	Totalement opposée à cette nouvelle catastrophe les populations et pour le climat	Je suis contre le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle Terminal 4, C est une nouvelle catastrophe pour l exposition au bruit des populations mais aussi pour le climat. Il est impératif de respecter les valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit de la législation européenne et française. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales qui ne sont ici pas pris en compte. La projection d augmentation du nombre de mouvements conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n est en fait pas l objet du PPBE, et montre que ce qui est anticipé est bien le projet d extension de Roissy CDG et du Terminal 4. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Associations écologistes et des habitants concernés, demandons que soit pris comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Et ainsi instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an, d imposer un couvre-feu nocturne, de fixer un objectif de réduction du bruit et d oeuvrer à la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.
22/03/2022	16:28	Espérance de vie oubliée	Bonjour, Je suis élue et résidente de Compans 77290. Notre village est fortement impacté par les nuisances aériennes. Nous, citoyens, sommes tellement impactés, que nous avons une espérance de vie réduite de plus de 3 ans à Compans selon les études de l ARS. Aussi, ce PPBE ne considère aucunement les prérogatives de santé publique des riverains de l aéroport CDG, tant sur le bruit que sur l environnement. _ Des vols à vides notamment qui pourraient être réduits car non justifiés mais aussi des vols qui perdurent entre minuit et 6h du matin outrepassant les obligations des compagnies. _ La toxicité des carburants se nettoie à la main, traces importantes sur les toitures mais surtout sur les arbres, les fleurs, détruisant ainsi la végétation et tout l écosystème. Pour toutes ces raisons, dont mon Conseil municipal a déjà pris part à des réserves, je suis opposée à ce plan insuffisant en matière de solutions au bien vivre des riverains de ma commune et plus largement du territoire de CDG.
22/03/2022	16:35	Avis sur le projet PPBE	Je demande le respect des règlements européens et français afin qu'ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales dues au trafic aérien. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des riverains, suite aux nuisances sonores aériennes de jour comme de nuit. Je demande l'annulation de la mention de croissance du trafic aérien envisagée, incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
22/03/2022	16:40	Respectons la santé des habitants	Limiter au maximum les atterrissages / décollages de nuit (22H 6H) et au plus à un niveau comparables aux autres grands aéroports européens avant ensemble de les interdire. En attendant interdire les avions les plus bruyants la nuit ainsi que le transport de Fret. Mesurer le bruit selon les normes OMS et pas des valeurs trafiquées. Plafonner les mouvements par an au seuil de 2019 et éviter les atterrissages / décollages vers les plaines du nord en l'absence de vent ou de vent faible. La réduction du bruit et la santé doit primer sur l'économie de carburant.

22/03/2022	16:58	Avis défavorable	L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales.Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme.Cette projection d augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3 % la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle
22/03/2022	16:59	Avis défavorable	L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme.Cette projection d augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3 % la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle
22/03/2022	17:01	denoncer le projet PPBE	- retirer la mention de croissance du trafic envisagée incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an - plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h. (Niveau comparable aux autres grands aéroports européens), puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan -prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

22/03/2022	17:16	PPBE ROISSY	doléances respectables,à savoir: -retrait de la mention croissance de trafic à l'antipode de la réduction du bruit et la protection du climat -plafonnement à 500 000mouvements/an (soit le trafic 2019) -plafonnement du trafic nocturne à 30 000mouvements/an entre 22h et 6h(moitié du trafic 2019)niveau comparable aux autres grands aéroports européens puis tendre vers 1 couvre-feu progressif. -Prendre comme référence le seuil de bruit de l'OMS -Interdiction catégorie d'avions trop bruyants
22/03/2022	17:19	Mesures exigées	Je souhaite que : Soit la mention de croissance du trafic envisagé Que soit instauré un plafonnement à 500000 mouvements par an Que le trafic nocturne soit plafonné à 30000 mouvements par an entre 22h et 6h Que soit fixé un objectif de réduction du bruit et que soit indiquée la diminution des populations impactées à l'issue du plan Que soit pris comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.

22/03/2022	17:33	Réponse de la Chambre Syndicale du Transport Aérien	Le secteur du transport aérien français est pleinement conscient de ses responsabilités environnementales et cherche, sur l ensemble de ses activités, à limiter ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que le bruit engendré par ses opérations. Cependant, le transport aérien français vit actuellement une des crises les plus graves de son histoire. Il est en conséquence aujourd hui essentiel de repenser le cadre qui permettrait aux compagnies aériennes d engager les investissements nécessaires à une réduction de leur empreinte sonore ainsi qu à la transition écologique du secteur.L aéroport de Paris-CDG est une infrastructure essentielle. En particulier, la plateforme est une véritable porte d entrée internationale du fret aérien en France. Paris-CDG joue donc un rôle absolument critique pour la compétitivité de l économie française et son attractivité dans lequel les vols de nuit constituent un atout majeur. {{ ACTIONS DE TYPE S À ENGAGER POUR LA PERIODE 2022-2026 }} {Mesure S2 : Poursuite de la modulation des redevances d atterrissages pour inciter les compagnies aériennes à renouveler leurs flottes avec des avions plus performants du point de vue acoustique.} L arrêté modifiant la classification des aéronefs en groupe acoustique a été publié en septembre 2021, répartissant de manière différente les aéronefs dans les groupes, pour une application au 1er avril 2022. Il est cependant important de s assurer que cette nouvelle classification n entraîne pas une hausse de la redevance d atterrissage au niveau global sur l aéroport de Paris-Charles de Gaulle. { Mesure S3 : Modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes en fonction des performances acoustiques des appareils et de la période de la journée } L arrêté modifiant la classification des aéronefs en groupe acoustique a été publié en septembre 2021, répartissant de manière différente les aéronefs dans les groupes, pour une application au 1er avril 2022. Il est cependant important de s assurer que cette nouvelle classification n entraîne pas une hausse de la TNSA au niveau global sur l aéroport de Paris-Charles de Gaulle. { Mesures S4, S5 et S6 : Renouvellement des flottes Air France, EasyJet et FedEx} La CSTA attire l attention sur l investissement important des compagnies Air France, EasyJet et FedEx en matière de renouvellement de flottes, et ce dans un contexte économique particulièrement difficile notamment pour le transport aérien de passagers. {{ ACTIONS DE TYPE O À ENGAGER POUR LA PERIODE 2022-2026 }} {Mesure O1 : Généralisation des Descentes Continues} La CSTA soutient très largement cette mesure. Les compagnies aériennes soutiennent les sous-actions visant à réduire les nuisances à l arrivée par la mise en oeuvre de procédure de descentes continues et sont volontaires pour augmenter le nombre de descentes continues, dans le respect de la sécurité aérienne. { Mesure O2 : Promouvoir des pratiques opérationnelles visant à retarder la sortie des trainées des aéronefs} Cette recommandation existe déjà dans les procédures des compagnies aériennes et est appliquée quand les conditions le permettent et que la sécurité du vol n est pas menacée. Il est essentiel que cela reste une recommandation, puisqu en fonction des conditions du jour, notamment météorologiques, les compagnies peuvent ne pas pouvoir effectuer ce type de procédure. {{ ACTIONS DE TYPE R À ENGAGER POUR LA PERIODE 2022-2026 }} {Mesure R1 : Réalisation d une étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation, selon l approche équilibrée (EIAE).} La CSTA tient à rappeler que l étude pour éventuellement créer de nouvelles restrictions d exploitation est le quatrième pilier de l étude d approche équilibrée et selon le règlement (UE) 598/2014 « ne doit être appliquée que si la combinaison actuelle des mesures d atténuation du bruit ne permet pas d atteindre les objectifs fixés en matière de réduction du bruit, compte tenu du développement prévu de l aéroport. » La CSTA s inquiète de l usage fait des études d approche équilibrée ces derniers mois en France. Compte tenu des bénéfices des actions de type S, P et O à la fois déjà engagées et annoncées, il n apparaît pas totalement justifié à la CSTA d envisager le lancement d une étude d approche équilibrée sur l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle. Nous regrettons que le projet de PPBE soit contradictoire avec les principes dessous-tendant l approche équilibrée, puisqu il anticipe a priori des restrictions d exploitation (actions de type R), sans avoir préalablement démontrer l insuffisance des actions de type S, P et O. Par ailleurs, les contributions reçues lors de l élaboration du présent projet de PPBE font état de propositions de restrictions qui pourraient après analyse être retenues comme scénarios à étudier dans le cadre d une étude d approche équilibrée. Or, il apparaît à la CSTA que certaines propositions auraient des conséquences

			disproportionnées pour ses adhérents, à l image de celle prévoyant de « plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h ( ). Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu sur la période 22h - 6h. ». En l état, il n apparaît par pertinent à la CSTA que les propositions de l Annexe 8 soient retenues comme scénarios envisagés. Les compagnies aériennes et la CSTA souhaitent être étroitement associées à l étude d impact dite d approche équilibrée. { Mesure R2 : Respect des trajectoires} Les sorties de VPE ne sont pas seulement notifiées aux compagnies aériennes, mais bien jugées et éventuellement sanctionnées par l ACNUSA, lorsque ces sorties ne se font pas pour des raisons de sécurité (turbulence de sillage, évitement météorologiques,). {{ ACTIONS DE TYPE A À ENGAGER POUR LA PERIODE 2022-2026 }} LA CSTA attire l attention sur l engagement fort des compagnies aériennes en matière de respect de la programmation de nuit ainsi que le travail fait par le comité de suivi des vols de nuit qui a permis de réduire significativement le nombre de vols programmés de jour et opérés de nuit. Il est important de rappeler que les arrivées anticipées des vols relèvent pour partie de circonstances exceptionnelles sur lesquelles les compagnies aériennes n'ont pas d influence (vent, couvre-feu, etc.). La CSTA relève également que les infractions éventuelles font d ores et déjà l objet d une procédure de sanctions de la part de la Commission administrative de l Aviation Civile. Cet état de fait semble avoir échappé à l attention de l ACNUSA qui communique largement et à tort sur une absence supposée de réglementation en la matière.

22/03/2022	18	Réponse de l Union Française de l Express (UFEX) à la Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026	Réponse de l Union Française de l Express (UFEX) à la Consultation du public sur le projet de plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 L UFEX remercie les autorités en charge de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle (CDG) pour la possibilité offerte de déposer des observations et propositions sur le projet de PPBE. La participation de l UFEX à la consultation vise à : - Démontrer sa volonté de s inscrire dans une démarche de collaboration avec les pouvoirs publics pour la mise en oeuvre de solutions à la fois mesurées et efficaces quant à la limitation des nuisances aériennes, tant sonores qu environnementales (I) - Apporter un éclairage sur l importance du fret aérien pour les chaines de valeur françaises et l économie francilienne (II) - Donner l avis de la filière quant à certaines des mesures incluses dans le projet de PPBE (III) - Alerter sur l usage fait des études d approche équilibrée et le risque inhérent à l extension des restrictions opérationnelles (IV). I. Préambule Le secteur du fret express est pleinement conscient de ses responsabilités environnementales et cherche, sur l ensemble de ses activités, à limiter ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que le bruit engendré par ses opérations. Les compagnies membres de l UFEX soutiennent pleinement la mise en oeuvre de normes modernes en matière de bruit selon les dernières classifications acoustiques, en cohérence avec leurs engagements environnementaux. Elles s efforcent d'introduire des avions plus efficaces et collaborent avec les aéroports où elles opèrent pour développer, évaluer, tester et mettre en oeuvre des procédures d'atténuation du bruit, chaque fois que cela est technologiquement, opérationnellement et économiquement envisageable. Les membres de l UFEX cherchent à réduire le bruit par plusieurs moyens à Paris-CDG : 1. La modernisation des flottes. Les compagnies apportent une très grande attention à la modernisation de leurs flottes, en optant pour des appareils plus silencieux et plus économes en carburant. Des efforts incontestables ont été réalisés et le projet de PPBE démontre que la part des aéronefs les moins bruyants est en constante augmentation, tant en journée que sur les aéronefs opérant de nuit, et que les performances acoustiques des aéronefs utilisés par les compagnies ont été améliorées. 2. Les procédures et autres améliorations opérationnelles spécifiquement destinées à réduire l empreinte sonore. Les pilotes de nos compagnies sont, de façon continue, sensibilisés, formés et évalués aux problématiques environnementales. Ils sont tenus de respecter les procédures inscrites dans leurs manuels d exploitation ainsi que les restrictions d exploitation, les trajectoires, etc. Les membres de l UFEX sont notamment attachés à appliquer certaines procédures opérationnelles évoquées dans le projet de PPBE telles que la descente continue et l application du roulage N-1 à l arrivée. Ces mesures opérationnelles de gestion des vols ont apporté des bénéfices sensibles du point de vue de l exposition au bruit et des émissions gazeuses, en coeur de nuit. 3. Le respect de la programmation de nuit. L UFEX attire l attention sur l engagement fort de ses membres en matière de respect de la programmation de nuit ainsi que le travail fait par le comité de suivi des vols de nuit, sous l égide du Préfet Guyot, qui a permis de réduire significativement le nombre de vols programmés de jour et opérés de nuit. Il est important de rappeler que les arrivées anticipées des vols relèvent en majorité de circonstances exceptionnelles et indépendantes de l action des compagnies aériennes, sur lesquelles ces dernières n'ont donc pas d influence (évènements météorologiques, ATC .) II. Le fret aérien : un secteur structurant et essentiel. La crise pandémique du Covid-19 a mis en lumière le rôle essentiel joué par le cargo aérien pour maintenir un minimum d activité économique ainsi que dans la lutte contre la propagation du virus : avant-hier pour acheminer masques, équipements de test et biens de consommation, hier les vaccins, des tests et, aujourd hui, pour permettre à l économie française de se relancer. L activité de fret aérien sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle a su faire preuve de résilience et d agilité, en se mettant au service des demandes d acheminement particulièrement fortes dans un contexte sanitaire extrêmement ardu. Plus généralement, le transport aérien de marchandises assure 35% des exportations françaises extra-européennes en valeur, soit 3% en volume par rapport aux autres modes de transport. Le fret aérien concerne des produits et composants de faible poids mais à forte valeur unitaire et/ou dont le temps de mise en marché constitue un facteur de compétitivité central (produits pharmaceutiques, instruments de précision, équipements

			électriques, dispositif médical, matériel paramédical, vaccins, animaux vivants, pierres précieuses, textiles de mode, etc.). Le fret aérien est donc un vecteur de compétitivité structurant pour des marchandises à haute valeur ajoutée. Le fret aérien express est un facilitateur pour la compétitivité des entreprises françaises à l étranger. En Europe, plus d une entreprise sur deux utilise l industrie de l express et 73% de ces entreprises estiment ce service essentiel. L industrie est le secteur le plus dépendant du transport express (voir en annexe p.8 la présentation de l express). En France, nous avons la chance d avoir, avec Paris-CDG, une porte d'entrée internationale qui tient la première place en Europe et qui participe à la compétitivité de son territoire comme de ses entreprises. L aéroport de Paris-CDG est donc une infrastructure essentielle dont l activité économique doit être préservée et le développement accompagné. Le fret aérien transitant par Paris-Charles de Gaulle représente environ 92% des exportations et 90% des importations du fret aérien national. Pré-Covid, les estimations chiffraient à environ 49 milliards d euros de fret en exportation transitaient par l aéroport de Paris-Charles de Gaulle (25 milliards d euros pour le fret en importation). Ce chiffre n a cessé d augmenter depuis 2019. La logistique (le fret aérien en particulier) est un contributeur essentiel à l emploi au sein des écosystèmes aéroportuaires. - Un secteur structurant : Fin 2021, les universités Gustave Eiffel et Paris-Saclay ont calculé que près de 36 000 emplois de l écosystème aéroportuaire francilien sont liés à l économie du fret et de la logistique (9 300 totalement liés, 14 200 fortement liés, 12 400 en partie liés). - Un secteur porteur à l avenir : Paris CDG Alliance estime, dans son rapport sur les conséquences du Covid-19 sur l activité aérienne, aéroportuaire et aéronautique de la région Ile-de-France, que les métiers liés à la logistique et aux transports sont parmi les plus « porteurs » d ici à 2024, avec ceux de la maintenance aéroportuaire, de la sécurité et de la cybersécurité. De grands acteurs de l express ont ainsi annoncé d importantes créations de postes à Paris-CDG au cours des derniers mois. Le fret aérien sort renforcé de la crise, avec de solides perspectives. Les aéroports jouent un rôle absolument critique pour la compétitivité de l économie française et son attractivité. Il est important que les réflexions menées sur le développement des plateformes aéroportuaires tiennent compte de cette réalité économique. Maintenir les vols cargo, y compris la nuit, constitue une impérieuse nécessité pour la compétitivité française. III. Avis de l UFEX quant aux actions à engager pour la période 2022-2026 Mesure S2 : Poursuite de la modulation des redevances d atterrissages pour inciter les compagnies aériennes à renouveler leurs flottes avec des avions plus performants du point de vue acoustique. L arrêté modifiant la classification des aéronefs en groupe acoustique a été publié en septembre 2021, répartissant de manière différente les aéronefs dans les groupes, pour une application au 1er avril 2022. Il est important de souligner pour l UFEX que cette nouvelle classification, qui ne différencie pas les avions dédiés au cargo des avions « passagers », entraînera des surcoûts importants pour les opérateurs de fret express. En effet, la nouvelle modulation proposée est particulièrement ambitieuse - voire punitive - pour les opérateurs de fret express. De fait, il ne semble pas opportun à l UFEX que cette nouvelle classification fasse partie de la catégorie des mesures de type S « réduction du bruit à la source », mais plutôt de la catégorie des mesures de type R « restrictions opérationnelles ». Il est important de s assurer que cette nouvelle classification n entraîne pas de hausse de la redevance d atterrissage au niveau global sur l aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Mesure S3 : Modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes en fonction des performances acoustiques des appareils et de la période de la journée Même commentaire que pour la mesure S2. Mesures S4, S5 et S6 : Renouvellement des flottes L UFEX attire l attention sur l investissement important des compagnies en matière de renouvellement de flottes, et ce dans un contexte économique particulièrement volatile. Il convient de souligner qu il s agit d investissements à long terme, dont les effets ne peuvent être immédiats : temps d acquisition, décalage entre la commande et la livraison, adaptation de l organisation des hubs de manière à pouvoir accueillir et stationner le nouveau type d avions, formation des pilotes, des mécaniciens et des personnels au sol Par conséquent, une période de quelques années est à prendre en compte entre la commande et l arrivée d un nouveau type d avions sur une plateforme. Mesure O1 : Généralisation des Descentes Continues L UFEX soutient très largement cette mesure. Les

			compagnies aériennes soutiennent les sous-actions visant à réduire les nuisances à l arrivée par la mise en oeuvre de procédures de descentes continues et sont volontaires pour augmenter le nombre de descentes continues, dans le respect de la sécurité aérienne. Mesure O2 : Promouvoir des pratiques opérationnelles visant à retarder la sortie des trainées des aéronefs Cette recommandation existe déjà dans les procédures des compagnies aériennes et est appliquée quand les conditions le permettent et que la sécurité du vol n est pas menacée. Il est essentiel que cela reste une recommandation, puisqu en fonction des conditions du jour, notamment météorologiques, les compagnies peuvent ne pas pouvoir effectuer ce type de procédures. Mesure R2 : Respect des trajectoires Les sorties de VPE ne sont pas seulement notifiées aux compagnies aériennes, mais bien jugées et éventuellement sanctionnées par l ACNUSA, lorsque ces sorties ne se font pas pour des raisons de sécurité (turbulence de sillage, évitement météorologiques,). IV. Alerter sur l usage fait des études d approche équilibrée et le risque inhérent à l extension des restrictions opérationnelles Les membres de l UFEX réitèrent vivement leur inquiétude quant à l usage qui est fait des études d approche équilibrée en France. Alors que celles-ci doivent permettre d'identifier les meilleures solutions pour atténuer les nuisances sonores, nous regrettons que cet outil soit utilisé comme un premier pas mécanique en direction de restrictions d'exploitation. Le projet de PPBE de CDG prévoit (mesure R1) la réalisation d une étude d impact pour l introduction de restrictions d exploitation, selon l approche équilibrée (EIAE). L UFEX tient à rappeler que, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 598/2014, l étude d approche équilibrée doit démontrer que les trois premiers piliers de mesures, visant à réduire les répercussions des nuisances sonores (réductions à la source, planification et gestion des terrains, procédures opérationnelles), ne permettent pas d atteindre l objectif fixé, avant d envisager le quatrième pilier, que constituent les restrictions d exploitations. Or : - Nous constatons que le nombre de 504 839 mouvements enregistrés pour 2019 est en deçà du seuil de 600 000 mouvements, fixé pour réévaluer le PEB et en deçà de l hypothèse de trafic inscrite au PGS de 2013 à 520 000 mouvements pour l année 2014. - Nous notons également que les mesures opérationnelles de gestion des vols ont apporté des bénéfices notables du point de vue de l exposition au bruit et des émissions gazeuses, notamment en coeur de nuit. Compte tenu des bénéfices des actions de type S, P et O à la fois déjà engagées et annoncées, il nous apparaît donc injustifié que l Etat envisage une étude d approche équilibrée sur l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle. Nous regrettons que le projet de PPBE soit contradictoire avec le principe précité de l approche équilibrée, puisqu il anticipe a priori des restrictions d exploitation (actions de type R), sans avoir préalablement démontrer l insuffisance des actions de type S, P et O. Par ailleurs, les contributions reçues lors de l élaboration du présent projet de PPBE font état de propositions de restrictions qui pourraient &#8211 après analyse &#8211 être retenues comme scénarios à étudier dans le cadre d une étude d approche équilibrée. Or, il apparaît à l UFEX que certaines propositions sont décorrélées de la réalité et seraient très pénalisantes pour les opérateurs cargo, comme celle en particulier prévoyant le « retrait d une nouvelle catégorie d avions bruyants sur la période 22h-6h, dont la marge acoustique est comprise entre 10 et 13 EPNdB », ou celle prévoyant de « plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h ( ). Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu sur la période 22h - 6h. ». En l état, l UFEX s oppose à ce que les propositions de l Annexe 8 soient retenues comme scenarios envisagés. L UFEX considère donc que l annexe 8 devrait être retirée du projet de PPBE. L UFEX et ses membres souhaitent également être étroitement associés à l étude d impact dite d approche équilibrée. Annexe 1 : A propos de l UFEX et de l industrie du transport express Créée en 1983, l UFEX (Union Française de l Express) a pour objet d expliquer, de valoriser et de défendre les enjeux de l industrie du transport express en France. Cette association regroupe trois des principaux intégrateurs du marché : DHL Express, FedEx et UPS. Qu est-ce que l express ? L activité de l industrie de l express consiste à fournir aux entreprises et aux particuliers des services de transport et de livraison en porte-à-porte en moins de 24h pour l Europe et l Amérique du Nord (le J+1), et en moins de 48h à 72h pour le reste du monde, sur une couverture géographique représentant plus de 90% de l économie

			mondiale. Infographie : Les principales étapes d'une livraison express internationale typique Quelles sont les principales caractéristiques transport express ? - Ces services sont considérés comme étant « à haute valeur ajoutée ». L industrie de l express offre une solution « clef en main » en intégrant toutes les étapes du transport et de la logistique : enlèvement et livraison de porte-à-porte dans des délais garantis, prise en charge des formalités administratives (procédures de dédouanement, assurance des biens de valeur, etc.), suivi en temps réel des livraisons, systèmes de gestion des envois. - L express participe de façon décisive à la compétitivité des entreprises elles-mêmes. Avec l internationalisation des chaînes de valeur, le temps des entreprises s est considérablement accéléré : il faut réagir très vite (réassort par exemple), répondre à la demande dans des délais extrêmement serrés (envoi d échantillons, de pièces de rechange, de médicaments, de vaccins), et réduire les temps d attente, sous peine de perdre des parts de marché. Pourquoi les vols de nuit sont nécessaires pour notre secteur ? Seuls les vols de nuit permettent de garantir une livraison le lendemain. Les expressistes sont amenés à faire de la collecte des colis en fin de journée, soit 12 heures environ avant l horaire de livraison prévu. Pour envisager toutes les connexions possibles, les intégrateurs doivent donc rassembler, regrouper, trier, consolider et orienter tous les colis au niveau de leurs centres de tri. De telles contraintes opérationnelles ne peuvent être gérées que par une activité nocturne sur des tranches horaires très réduites. L organisation de vols de nuit par les opérateurs de l industrie express ne résulte pas d un choix mais d une nécessité. L industrie du transport express en chiffres* - L intérêt de l express pour les entreprises : en Europe, plus d une entreprise sur deux utilise l industrie de l express et 73% de ces entreprises estiment ce service essentiel. L industrie est le secteur le plus dépendant du transport express. - La contribution de l express à l économie : le secteur emploie directement plus de 330 000 collaborateurs et soutient plus d 1,1 million d emplois dans l UE. On estime ainsi que le secteur de l express génère 3 fois plus d emplois qu il en crée directement. En France, le secteur de l express emploie plus de 46 000 collaborateurs et contribue au PIB français à hauteur de 4,9 milliards d euros. - La typologie des entreprises utilisant des services de livraison express. Tous les secteurs utilisent l industrie de l express. Les secteurs des TIC, la pharmacie et de l automobile représentant respectivement 15%, 9% et 5% des clients de l express. Environ 1/4 des envois livrés sont des vêtements, textiles et produits en cuir - en grande partie des envois BtoB (par exemple entre fournisseurs et détaillants). 20% des envois concernent d'autres produits manufacturés tels que les équipements industriels, de construction et agricoles, ainsi que les biens de consommation. Source : Oxford Economics, Impact of the Express Industry on the EU Economy, 2020. L étude complete est télécheargable ici.
22/03/2022	18	Consultation PPBE Roissy 2022 2026	Avis défavorable à ce PPBE Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me permette un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu il faudrait amender selon les mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de

			22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc un respect des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d un nombre croissant de franciliens survolés.
22/03/2022	18:19	Trêve nocturne	Bonjour, il me semble important de préserver le sommeil des habitants de Compans en mettant en place une trêve nocturne du le survol du village entre 00 et 05. Le PPBE devra absolument intégrer une telle disposition. Cordialement,
22/03/2022	18:27	Contribution du groupe Pôle écologiste de la Seine-Saint-Denis	{{Dans le cadre de cette consultation publique, les élues du Pôle écologiste du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis rappellent la nécessité d améliorer les mesures prises contre les nuisances sonores générées par le trafic aérien et de travailler à la réduction de ce trafic.}} Ce plan pluriannuel est un document essentiel pour la nécessaire prévention de la pollution sonore subie par les riverains directs de Roissy-CDG et les habitants de la Seine-Saint-Denis et du Val-d Oise situés sous les couloirs aériens et à proximité. Aujourd hui, selon Bruitparif 1,4 millions de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux recommandations de l OMS en raison du trafic aériens de Roissy-CDG. Les nuisances sonores pèsent particulièrement sur plus de 250 000 personnes habitant dans le périmètre direct de l aéroport, provoquant troubles du sommeil, maladies cardio-vasculaires, baisse de l espérance de vie en bonne santé ou détresse psychologique. Dans ce contexte, nous considérons que le nouveau plan présenté le 18 janvier dernier pâtit d un manque d ambition en matière de prévention et de réduction du bruit. Ce plan ne comporte pas d objectifs précis de réduction du bruit aérien ni de mesures claires pour faire baisser significativement ce bruit, ni d indicateurs permettant une évaluation. Nous regrettons ces manques s ils ne correspondent pas à une obligation, ils devraient selon nous être au centre d un document de cette ampleur et même lui donner tout son sens. Il est même envisagé une augmentation du nombre de personnes exposées au bruit, 6000 personnes supplémentaires se retrouvant en dépassement des seuils réglementaires du « day evening night ». Les périmètres d exposition au bruit retenus posent problème : selon les recommandations de l OMS, les zones impactées à partir de 45 décibels devraient être intégrées, non 55 comme dans les cartes présentées. Nous nous interrogeons également sur l absence de prise en compte des effets cumulés des nuisances de Roissy-CDG et de l aéroport voisin du Bourget, premier aéroport d affaires d Europe. Enfin, les mesures visant à inciter au renouvellement des flottes pour promouvoir des avions plus récents et moins bruyants via une amélioration des performances acoustiques des moteurs constituent une évolution nécessaire mais insuffisante et pas à la hauteur de l enjeu : pour lutter contre les nuisances sonores liées au trafic aérien, il s agit d entamer dès demain une baisse franche de ce trafic, pas de remplir le ciel de toujours plus d avions présentés comme moins polluants. Nous pensons que la réduction du bruit passe nécessairement par la réduction du trafic. De ce point de vue le précédent plan adopté en 2016 apparaît comme un échec puisque le trafic aérien a continué à augmenter jusqu à 2019, dépassant les 505 000 mouvements annuels, avant une chute due à la crise du Covid-19. Ce plan devrait afficher pour les années à venir un objectif chiffré de plafonnement du trafic au lieu de cela, il envisage une augmentation du trafic aérien de 180 000 mouvements par an à l horizon 2025. Le trafic de nuit en particulier doit être réduit, au regard de son fort impact négatif sur les nuisances sonores et la santé des populations concernées. Alors qu il a augmenté entre 2019 et 2021, porté par la croissance continue du secteur du fret aérien, nous pensons là encore qu un objectif de plafonnement des vols devrait être inscrit dans ce plan, ici pour les vols entre 22h et 6h du matin. Nous soutenons également les propositions des associations locales mobilisées de travailler à un échéancier de réduction du trafic nocturne, afin d aboutir à un couvre-feu à terme, mesure destinée à garantir la tranquillité des populations concernées, aujourd hui asphyxiées par les effets cumulés des nuisances des trafics aériens et routiers dans le Nord et l Est de la Seine-Saint-

			Denis. Les élues écologistes s étaient exprimées contre le projet d extension de la surface de Roissy-CDG par la construction d un Terminal 4, finalement abandonné car jugé obsolète par le gouvernement. Nous ne souhaitons pas voir l activité du site continuer sa croissance comme si ce projet porteur d une augmentation massive et inconsidérée du trafic avait vu le jour. Au-delà de ses effets sur les nuisances sonores, la baisse du trafic aérien est aussi une nécessité écologique, qu il convient de rappeler chaque fois que cela est possible. Le secteur du transport aérien ne doit pas être exempt de l effort collectif de réduction des gaz à effet de serre et sa place dans les déplacements doit être interrogée. C est en ce sens que les écologistes proposent par exemple d interdire les lignes aériennes lorsque le trajet en train dure moins d un nombre d heures défini. La crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la pandémie de Covid-19 doit être l occasion de dessiner les contours d un monde nouveau, plus sobre et soucieux de la préservation de notre environnement ce type de plan pluriannuel doit exprimer notre volonté d être à la hauteur des enjeux climatiques et sociétaux auxquels nous sommes confrontés. Pour toutes les raisons exposées ici, nous formulons un avis défavorable sur le document présenté et appelons à une révision de ce plan de prévention du bruit sur les points soulevés.

22/03/2022	18:34	Avis d'Elan-SE sur le PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h : 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : Nous exigeons le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, à la suite de la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. - Ne pas être sanctionné au niveau immobilier (maintien du PLU et des insonorisations sur les constructions) en raison du passage des avions. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	18:42	Mesure à intégrer dans le PPBE Roissy	Je demande que soient intégrées dans le PPBE 2022/2026 les mesures suivantes... Je souhaite que soit retirer la mention qui fait référence à l'augmentation du trafic envisagée (+180000 mouvements/an qui ne permettra aucune réduction du bruit et surtout qui ne protégera pas le climat... Je souhaite également qu'un plafonnement à 500000 mouvements soit inscrit au PPBE... Je souhaite aussi, notamment entre 22 heures et 6 heures du matin que le trafic 'nocturne' ne dépasse pas 30000 mouvements/an... Je souhaite enfin retrouver dans ce PPBE un objectif de réduction substantielle du bruit... qui de mon point de vue devrait prendre pour référence les préconisations de l'OMS... Pour tous ses 'motifs' je rends un avis défavorable sur le PPBE Roissy Charles de Gaulle...

22/03/2022	18:44	Observations ASL AIRLINES FRANCE	Veuillez trouver les observations d'ASL Airlines France qui portent essentiellement sur les mesures envisagées pour la période 2022/2026. Mesure S3 : L arrêté modifiant la classification des aéronefs en groupe acoustique a été publié en septembre 2021 pour une application au 1er avril 2022. Il répartit de manière différente les aéronefs dans les groupes acoustiques. Ainsi la flotte cargo d ASL Airlines France, dont tous les avions avaient été modifiés au prix de lourds investissements afin de les positionner dans le meilleur groupe acoustique défini dans la règlementation précédente, se trouve appartenir à un groupe pour lequel l impact financier de la TNSA sera majeur (hausse de la TNSA de 69% à CDG par exemple). Aucune nouvelle modification n existe ou n'est prévue à ce jour chez le constructeur ou chez le motoriste pour faire évoluer à nouveau la marge acoustique des avions d ASL Airlines France. Par ailleurs, aucun avion de remplacement cargo court/moyen-courrier présentant des performances supérieures n existe sur le marché, rendant impossible le renouvellement de la flotte cargo d ASL Airlines France pour la faire passer dans les nouveau groupes acoustiques 4 ou 5. Cette nouvelle classification, présentée comme incitative, est donc uniquement punitive pour certains opérateurs. Cet état de fait a été mis en évidence lors de la consultation menée par la DGAC sur le projet de nouvel arrêté sans qu aucune mesure d atténuation de cette anomalie majeure ne soit ensuite mise en oeuvre. Il était pourtant aisé de jouer sur le coefficient de modulation affecté à chacun des nouveaux groupes pour mitiger cette très forte augmentation de la TNSA, quitte à faire évoluer ensuite au fur et à mesure des années ces coefficients vers les valeurs retenues, en fonction de la mise sur le marché d avions cargo court/moyen-courriers de remplacement. Il conviendra bien entendu aussi de démontrer annuellement que le montant de TNSA collecté sur CDG dans le cadre de la nouvelle classification reste au même niveau que celui correspondant à la classification précédente, si cette mesure S3 est retenue. Mesure S2 : Même commentaire pour la redevance d atterrissage sur l aéroport de CDG que celui indiqué ci-dessus pour la mesure S3 et la TNSA. Mesures S4 à S6 : Il est à noter que bien qu ayant une taille beaucoup plus modeste que les 3 compagnies citées, ASL Airlines France participe également au renouvellement des flottes évoluant sur l aéroport de CDG. Elle a notamment remplacé au cours des 18 derniers mois 4 avions dont la certification acoustique répond aux normes énoncées au chapitre 3 de la classification OACI par 4 avions dont la certification acoustique répond aux normes énoncées au chapitre 4 de la classification OACI. Un 5ème avion sera remplacé sur les mêmes bases avant l été 2022. Il convient de noter que ces investissements pourtant majeurs pour une compagnie de la taille de celle d ASL Airlines France, menés dans un contexte économique particulièrement difficile, ne sont pas du tout récompensés dans le cadre de la nouvelle classification acoustique des aéronefs. Là encore, l aspect incitatif annoncé de cette nouvelle classification peut être remis en cause. Mesures O1 et O2 : ASL Airlines France soutient la mise en oeuvre de ces mesures opérationnelles et prendra pleinement sa part à leur bonne application dans le respect des exigences de sécurité aérienne. Nous regrettons toutefois que d autres mesures opérationnelles ne soient pas promues, ou au moins étudiées plus précisément, telles que le décollage depuis les seuils de pistes, les opérations par vent arrière ou l utilisation préférentielle des doublets de piste lorsque les configurations météorologiques et le niveau de trafic le permettent. Mesure R1 : La mise en oeuvre de la mesure R1 n apparait pas conforme aux dispositions du règlement (UE) n° 598/2014 qui prévoient que l étude d approche équilibrée doit démontrer que les trois premiers piliers de mesures visant à réduire les répercussions des nuisances sonores (réductions à la source, planification et gestion des terrains, procédures opérationnelles) ne permettent pas d atteindre l objectif fixé, avant d envisager le quatrième pilier, que constituent les restrictions d exploitation. Le projet de PPBE montre que les actions engagées lors des 10 dernières années ont significativement amélioré la situation et il ne fait aucun doute que celle-ci sera encore améliorée par les actions programmées sur la période 2022-2026, rendant encore moins nécessaire le recours à des restrictions d exploitation. Par ailleurs, il n est pas concevable que des mesures de restrictions soient déjà proposées en annexe 8 du projet de PPBE. Ce sont les résultats de l étude d approche équilibrée qui devront permettent de déterminer s il convient de mettre en oeuvre d éventuelles restrictions d exploitation et le cas échéant, d évaluer la nature de celles-

			ci. ASL Airlines France demande donc la suppression de l annexe 8 du projet de PPBE. Mesure complémentaire : Une mesure qui pourrait être codifiée A5 devrait prolonger les travaux menés dans le cadre du suivi des arrivées de nuit sur créneaux de jour depuis 2019. L efficacité de ces travaux a été remarquable et démontre que la concertation entre acteurs impliqués est beaucoup plus efficace que la mise en place d un système de sanctions. Il convient à notre sens de prolonger ces travaux dans le temps afin de sensibiliser toujours plus de compagnies. Cette mesure pourrait être portée par la DGAC ou par COHOR et ne devrait plus être menée dans le cadre d un mandat de l ACNUSA. Nous vous remercions par avance de la bonne prise en compte de ces observations.
22/03/2022	18:48	Avis sur le PPBE	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h : 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Nous demandons le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Nous demandons la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : Nous exigeons le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de

			mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, à la suite de la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Nous demandons la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. - Ne pas être sanctionné au niveau immobilier (maintien du PLU et des insonorisations sur les constructions) en raison du passage des avions. Nous rendons un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	18:49	Les mesures que je demande sont les suivantes	Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019), incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS. Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	18:59	PPBE	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle car les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité de sommeil.
22/03/2022	19:15	Avis défavorable à ce PPBE	Avis défavorable à ce PPBE Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me permette un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu il faudrait amender selon les mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc un respect des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d un nombre croissant de franciliens survolés.
22/03/2022	19:26	avis défavorable	Il ne suffit pas de mettre en avant les économies de carburant pour tenter de faire croire à une diminution des nuisances sonores. Tout ça ne servira à rien s'il y a toujours trop de mouvements, toujours trop de vols de nuit. Il faudrait remédier à ça pour diminuer réellement les nuisances aériennes les riverains comme la nature ont besoin d'une période de repos journalière pour vivre ! Je ne peux pas donner un avis favorable à ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	19:36	Avis sur le PPBE 2022/2026	Habitante de Sannois depuis 1986 je subis l'accroissement du trafic aérien qui n'était pas pénalisant lors de notre installation. Aujourd'hui je prends des somnifères pour dormir !!!!! Nous envisageons de partir mais tout notre réseau social est dans la région En conséquence je demande que le PPBE 2022/2026 intègre les mesures suivantes Retirer la mention de croissance du trafic envisagé (+180000 mvts/an soit +35%de trafic par rapport au trafic de 2019de 2019)incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat Instaurer un plafonnement à 500 000 mit/an soit le trafic de 2019 Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mit/an entre 22 h et 6 H un niveau comparable aux grands aéroports européens, puis tendre vers un couvre feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impayées à l'issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy Charles de Gaulle. J'espère que la voix de la population sera écoutée!!!
22/03/2022	19:45	Non aux avions de nuit à Montmorency	Marre de ces rotations la nuit sur Montmorency pour des avions super bruyants de type Cargo Fedex, ASL... Couvre feu entre 22h et 7h du matin devrait être obligatoire ! Merci aussi de rectifier les couloirs en montant la hauteur des avions tant au décollage qu'à l'atterrissage. Enfin, merci de ne pas accroitre le traffic, il est largement suffisant et gênant comme ça.
22/03/2022	20:14	Contribution de la Commune de L ÎLE-SAINT-DENIS, rendu par son Conseil municipal du 22 mars 2022	Par délibération, adoptée à l'unanimité, le 22 mars 2022, le Conseil municipal de L'ÎLE-SAINT-DENIS a souhaité apporter une contribution volontaire à la présente enquête publique. Même si, à la lecture des CSB, les Îlodionysien.nes ne sont pas exposé.es à des dépassements des limites Lden55 et Lnight50, les nuisances sont bel et bien présentes au quotidien. Plus généralement, notre Commune, aux côtés du Collectif des élu.es pour le climat, contre le Terminal 4, estime nécessaire de contenir le développement de l aéroport Roissy-CDG, dans une logique de sobriété des déplacements, de limitation de l empreinte carbone et de préservation des ressources naturelles avoisinantes. En outre, au regard de la définition règlementaire du PPBE, ce document semble irrecevable au motif qu il n affiche aucun objectif de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites. Nos inquiétudes semblent être partagées par la Commission Consultative de l Environnement (CCE) qui a accueilli défavorablement le projet, dans son avis du 18 janvier 2022, comme par la MÉTROPOLE DU GRAND PARIS qui, lors du Conseil Métropolitain, du 15 février 2022, a rendu un avis défavorable, pointant les mêmes limites au projet de PPBE que celles relevées dans le présent rapport. La Commune de L ÎLE-SAINT-DENIS souhaite ainsi apporter une contribution volontaire durant la phase d élaboration du nouveau PPBE de l aéroport Roissy-CDG pour que les enjeux de santé publique et de protection de l environnement soient pris en compte au mieux des intérêts des Îlodionysien.nes et de la préservation de leur cadre de vie. Le Conseil municipal demande donc l inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : o L instauration d un couvre-feu entre 22h et 6h o Le plafonnement du trafic de manière à supprimer l'exposition de la population à « la forte gêne » et aux « fortes perturbations du sommeil » sur la base des valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l OMS o La réduction linéaire des mouvements annuels pour atteindre, en 2026, le nombre de mouvements de 2020 o La réalisation et l'intégration des CSB pour les années 2020 et 2021.
22/03/2022	20:19	Oh regret du confinement sanitaire	Les périodes de block out ont bien fait la démonstration en creux de la nuisance sonore (outre visuelle et pollution) induite par le trafic aérien transcontinental.
22/03/2022	20:35	Opposition au projet de PPBE	Je m oppose au projet de PPBE pou les raisons suivantes : 1°) Il repose sur des hypothèses d évolution du trafic aérien en totale contradiction avec les engagements pris pour réduire nos émissions de GES. Alors q il faudrait réduire de 30% le trafic aérien pour espérer respecter la trajectoire de réduction des consommations d energie Fossile, le PPBE part de l hypot Inverse : Une augmentation de 35% du trafic aérien alors que ´avion est et restera pendant au moins 2 décennies le mode de transport le plus émetteur de GES 2°) Il repose sur une cartographie erronée de la pollution sonore engendrée par l aéroport de Roissy. Ce qui avait motivé le recours de la communauté d agglomération du Val Parisis contre la cartographie de gêne sonore du Val d Oise en 2018

			Cette cartographie ignore complètement le survol systématique en trajectoire d atterrissage des centres-villes de Saint-Leu-la. Forêt et Taverny par situation de vent d Est et donc la gêne sonore occasionnée pour les riverains, d autant plus élevée que ce survol s effectue dans de nombreux cas à des altitudes largement inférieures aux altitudes prévues en phase d approche. En espérant que cette consultation ne soit pas un simple habillage de décisions déjà prises et que la voix des riverains et de leurs élus soient enfin entendue
22/03/2022	20:46	Avis défavorable	Avis défavorable pour les raisons suivantes: Bien que le plafonnement était prévus à 500 000 mouvements, en 2019 nous en sommes à un peu plus de 504 000. Depuis plus de 15 ans les associations de riverains se battent pour réduire les nuisances aériennes et là les prévisions parlent de 680 000 mouvements soit une augmentation de +35%. C'est inacceptable. !! Les promesses des politiques ne tiennent éventuellement que le temps d'un mandat. La consultation ne traite que le bruit mais il faut tenir compte de l'impact sanitaire (pollution), de l'impact sur le climat (urgence climatique)... Malgré les propositions de réduction de bruit, il faut progressivement interdire les vols de nuit et se fixer une échéance ambitieuse (2/3 an). Suivant la nouvelle classification acoustique des aéronefs taxer ceux-ci progressivement de plus en plus fort pour que les compagnies renouvelle leur flotte. Confirmer le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements.
22/03/2022	20:46	Opposée à ce plan	Je vis dans une zone qui sera beaucoup plus impactee avec ce plan. Je suis contre. Je suis favorable à la réduction des vols en général, interdiction totale la nuit, et pour une taxation sur le carburant. Ce plan ne repond en rien à aucune des enjeux actuels autour de l aviation.
22/03/2022	20:56	Je rends un avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit	Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an soit le trafic de 2019. Réduire le trafic nocturne et tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.
22/03/2022	21:01	PPBE de Roissy CDG 2022 - 2026	Bonjour, Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avions les plus bruyants la nuit pour tendre progressivement à les interdire le jour. - Augmenter le budget pour insonoriser les bâtiments et les habitations ainsi que le reste à charges pour les propriétaires. Cordialement
22/03/2022	21:23	Avis défavorable du projet de PPBE	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	21:30	Trop d'avions	J'habite les coteaux d'Argenteuil ça devient insupportable le passage de ces avions qui se suivent à quelques minutes alors surtout n'en rajoutez pas.
22/03/2022	21:37	Avis défavorable	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	21:44	Avis défavorable au PPBE de Roissy	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	21:46	PPBE insuffisant	Je demande plus que le respect des règlements européens et français afin de protéger réellement les riverains de CdG. Le plan de prévention qui a pour objectif de « réduire les bruits nuisibles » comme le rappelle le résumé ne doit pas être obsolète en terme d objectifs avant même d arriver au terme des 5 ans pour lequel il est élaboré. Le risque majeur pour CdG est le crash d un avion sur un lieu d enseignement. L histoire récente du 737 max nous rappelle que ce risque est avéré et qu il peut toucher les riverains de CdG, alors même qu on ne ferait voler que des avions récents. Il est évident qu un événement catastrophique qui toucherait des enfants ferait bien plus de bruit que tous les bruits des avions et pourrait signifier la fermeture de CdG. Pour réduire ce risque, je demande que d ici 10 ans tous les vols ne se fassent que lorsqu il n y a plus de concentration humaine, c est à dire la nuit ! Cet objectif n est envisageable que si les vols ne génèrent plus de bruit perturbant le sommeil des riverains, ce qui nous ramène au PPBE , mais avec des objectifs nettement plus à court terme : Par conséquent, dans l état actuel des relevés du rapport, je demande que soit inclus dans le PPBE : - la suppression des vols de nuit - la division par 2 par rapport au niveau 2019 des vols entre 8h00 et 16h30 les jours d'écoles - la diminution du trafic de 180 000 mouvements par an au lieu d une augmentation de 180 000 - fixer des objectifs clairs de réduction de bruit autre que les « petits pas » des avionneurs. - le Les objectifs de la région en terme de densification de population autour des moyens de transport (en particuliers les gares RER) n est pas pris en compte dans les impacts du bruit en terme de nombre de personnes survolées. Enfin, du point de vue rédactionnel, ce rapport laisse beaucoup à désirer. Cela donne à que vous n accordez pas beaucoup d importance à ceux qui vous liront ce qui est très dommageable pour votre image. Ainsi, par exemple, on n évalue un nombre d habitant. Cela signifierait qu on donne un jugement de valeur bon ou mauvais. Auriez-vous un comportement malthusien ? Le terme juste en statistique est « estimer ». Aussi, la phrase « réduire, si besoin et si possible, les niveaux de bruit » alors que la Directive est « de mettre en oeuvre et piloter des mesures visant à prévenir et réduire, si nécessaires le bruit nuisible ». Ce « si besoin et si possible » serait-il un lapsus révélateur des intentions du rédacteur qui voudrait suggérer qu en fait, il n a pas l intention de faire quoi que ce soit ? Une précision bien inutile et qui dessert le PPBE. Et vous risquer de vexer les ingénieurs de ma société aéronautique en laissant entendre que vous avez déjà décider pour eux de ce qui est possible. Frilosité ou manque d ambition ? Ou plan rédiger en hâte sans volonté d en faire un levier de progrès. etc mais je ne vais pas m attarder sur les incomplétudes les xxxxx, les annexes manquantes, les choix statistiques (en terme mathématique) non précisés. Vous pouvez faire mieux que de viser la stricte limite imposé par les directives, ce qui reste au demeurant un bel exercice de publication. Puisque ce rapport suggère une augmentation du trafic, donc, par conséquence, des nuisances aériennes, Je rends un avis défavorable sur ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	21:46	AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

22/03/2022	21:47	PPBE insuffisant	Je demande plus que le respect des règlements européens et français afin de protéger réellement les riverains de CdG. Le plan de prévention qui a pour objectif de « réduire les bruits nuisibles » comme le rappelle le résumé ne doit pas être obsolète en terme d objectifs avant même d arriver au terme des 5 ans pour lequel il est élaboré. Le risque majeur pour CdG est le crash d un avion sur un lieu d enseignement. L histoire récente du 737 max nous rappelle que ce risque est avéré et qu il peut toucher les riverains de CdG, alors même qu on ne ferait voler que des avions récents. Il est évident qu un événement catastrophique qui toucherait des enfants ferait bien plus de bruit que tous les bruits des avions et pourrait signifier la fermeture de CdG. Pour réduire ce risque, je demande que d ici 10 ans tous les vols ne se fassent que lorsqu il n y a plus de concentration humaine, c est à dire la nuit ! Cet objectif n est envisageable que si les vols ne génèrent plus de bruit perturbant le sommeil des riverains, ce qui nous ramène au PPBE , mais avec des objectifs nettement plus à court terme : Par conséquent, dans l état actuel des relevés du rapport, je demande que soit inclus dans le PPBE : - la suppression des vols de nuit - la division par 2 par rapport au niveau 2019 des vols entre 8h00 et 16h30 les jours d'écoles - la diminution du trafic de 180 000 mouvements par an au lieu d une augmentation de 180 000 - fixer des objectifs clairs de réduction de bruit autre que les « petits pas » des avionneurs. - le Les objectifs de la région en terme de densification de population autour des moyens de transport (en particuliers les gares RER) n est pas pris en compte dans les impacts du bruit en terme de nombre de personnes survolées. Enfin, du point de vue rédactionnel, ce rapport laisse beaucoup à désirer. Cela donne à que vous n accordez pas beaucoup d importance à ceux qui vous liront ce qui est très dommageable pour votre image. Ainsi, par exemple, on n évalue un nombre d habitant. Cela signifierait qu on donne un jugement de valeur bon ou mauvais. Auriez-vous un comportement malthusien ? Le terme juste en statistique est « estimer ». Aussi, la phrase « réduire, si besoin et si possible, les niveaux de bruit » alors que la Directive est « de mettre en oeuvre et piloter des mesures visant à prévenir et réduire, si nécessaires le bruit nuisible ». Ce « si besoin et si possible » serait-il un lapsus révélateur des intentions du rédacteur qui voudrait suggérer qu en fait, il n a pas l intention de faire quoi que ce soit ? Une précision bien inutile et qui dessert le PPBE. Et vous risquer de vexer les ingénieurs de ma société aéronautique en laissant entendre que vous avez déjà décider pour eux de ce qui est possible. Frilosité ou manque d ambition ? Ou plan rédiger en hâte sans volonté d en faire un levier de progrès. etc mais je ne vais pas m attarder sur les incomplétudes les xxxxx, les annexes manquantes, les choix statistiques (en terme mathématique) non précisés. Vous pouvez faire mieux que de viser la stricte limite imposé par les directives, ce qui reste au demeurant un bel exercice de publication. Puisque ce rapport suggère une augmentation du trafic, donc, par conséquence, des nuisances aériennes, Je rends un avis défavorable sur ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	21:50	AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles	Vols de nuit : Les vols de nuit perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019).Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu.Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan.Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS.Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit.

22/03/2022	21:55	contre le projet de PPBE qui ne prend pas en compte les nuisances des survolés	Vols de nuit : Les vols de nuit sont en perpétuels augmentations. Cela nuit à notre santé et à la qualité et la quantité du sommeil nécessaire. L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les Français riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Je souhaite une réduction importante du trafic, au moins de 50% et l'étude d'un couvre feu à minima de 0h à 6h. Santé : Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. De plus, les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. L activité économique de l aéroport de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé des franciliens survolés : j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Perspectives de trafic : Je demande le déplacement de toutes les compagnies de fret qui volent particulièrement la nuit de l'aéroport de Roissy sur l'aéroport de Vatry. Le PPBE ne prévoit pas d améliorer la situation, bien au contraire, puisqu il acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme. Cette projection d augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées n a rien à faire dans un PPBE, et montre que le projet d extension de Roissy CDG est bien toujours en perspective, malgré l abandon par l Etat du projet de Terminal 4, suite à la déclaration de Barbara Pompili en février 2021. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Mesures à intégrer dans le PPBE : Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle
22/03/2022	21:55	Non à l'augmentation des vols de nuit !	Habitant de Montmorency, je suis directement impacté par les vols de nuit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Ces vols perturbent gravement la qualité et la quantité du sommeil. Cet aéroport détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h: 170 avions chaque nuit, c est le double des aéroports européens comparables (Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol, etc). Avec le prochain PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement) ces chiffres vont encore augmenter. Si d autres aéroports réduisent leurs vols de nuit, pourquoi pas Roissy CDG ? Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales.
22/03/2022	22:09	Avis Défavorable sur le projet	J'ai un avis défavorable du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour l'aéroport de Roissy-Charles de Gaules. Ce projet est insuffisant pour protéger la population des nuisances sonore, notamment des vols nocturnes, et les perspectives d'augmentation de trafic sont un non-sens écologique.

22/03/2022	22:12	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Madame, Monsieur, Le PPBE n'est pas satisfaisant en ce que les actions pour maîtriser les nuisances sonores et limiter la gêne sonore sont insuffisants. Notamment, il est prévu une augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées. La mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat et doit être supprimée. Le projet d extension de Roissy CDG et le projet de Terminal 4 doivent également être définitivement abandonnés. Non seulement ce n'est pas acceptable en terme de bruit pour les riverains mais cela n'est plus du tout compatible avec les grosses problématiques de climat et d'environnement actuelles et futures. Le COVID a également transformé les modes d'échanges. Le monde demande de plus en plus d'énergie et ces ressources en énergie doivent également être utilisées autrement. Je demande également que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. En conclusion, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
22/03/2022	22:14	Avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Madame, Monsieur, Le PPBE n'est pas satisfaisant en ce que les actions pour maîtriser les nuisances sonores et limiter la gêne sonore sont insuffisants. Notamment, il est prévu une augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées. La mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat et doit être supprimée. Le projet d extension de Roissy CDG et le projet de Terminal 4 doivent également être définitivement abandonnés. Non seulement ce n'est pas acceptable en terme de bruit pour les riverains mais cela n'est plus du tout compatible avec les grosses problématiques de climat et d'environnement actuelles et futures. Le COVID a également transformé les modes d'échanges. Le monde demande de plus en plus d'énergie et ces ressources en énergie doivent également être utilisées autrement. Je demande également que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. En conclusion, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.

22/03/2022	22:41	Avis de la ville d'Argenteuil sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Courrier du Maire d'Argenteuil et Vice-Président de Boucle Nord de Seine Monsieur le Préfet, Conformément aux dispositions de l article R.572-9 du code de l environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle est mis à la disposition du public pendant deux mois, soit du 20 janvier 2022 au 22 mars 2022 inclus. Le public étant appelé à émettre un avis, la ville d Argenteuil va délibérer à son prochain conseil municipal, le 29 mars prochain, sur ce projet. Ne pouvant être émis dans les délais, je tiens, en attendant, à vous faire part, via ce courrier, de notre avis sur le dossier. La ville d Argenteuil est l une des villes de la métropole du Grand Paris les plus impactées par le bruit des transports aériens en terme d impact sanitaire. Or il a été démontré par plusieurs études (notamment l'étude de Bruitparif de 2019) des risques croissants de troubles du sommeil, de maladies cardiovasculaires et psychiques et de réduction du nombre d'années de vie en bonne santé pour les populations riveraines de l'aéroport. Le PPBE établit pour la période précédente n'a pas eu d'effets positifs sur les nuisances subies par les habitants et n'a pas atteint ses objectifs en matière de réduction du bruit et de protection des populations riveraines : la surface située dans le projet de PPBE 2022-2026 augmente de 17,5 %, la population exposée à un bruit présentant des risques sanitaires a augmenté de 80 %, et la surface impactée la nuit a augmenté de 29,3 %. La situation ne peut que se dégrader davantage avec 180 000 mouvements annuels supplémentaires annoncés dans le nouveau PPBE. En outre, le projet présenté ne respecte pas les demandes du Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement (PPBE) métropolitain, en particulier : la demande d instauration d un couvre-feu, l instauration de nouvelles restrictions d exploitation sur les avions les plus bruyants (chapitre 3 de la norme OACI) et le maintien d un contrôle strict du respect des trajectoires. La ville d Argenteuil avait émis un avis défavorable au Plan d Exposition au Bruit de l Aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle par la délibération 2007/153 du 25 juin 2007 et demandait déjà l instauration d un couvre-feu total entre 0 et 5 heures ainsi qu une décroissance progressive du trafic après 22 heures et avant 6 heures dans un souci de préservation de l environnement sonore et de la santé publique ainsi que la mise en révision du Plan de Gêne Sonore pour étendre l indemnisation légitime des habitants exposés aux nuisances aéroportuaires, notamment pour la zone D du Plan d Exposition au Bruit. La ville d Argenteuil demandait aussi à l Etat de respecter ses engagements de plafonnement des nuisances et d imposer tous moyens pour cela, notamment la modification des procédures de décollage et d atterrissage, et la réduction accélérée du nombre d avions bruyants. Dans la délibération présentée au Conseil Municipal de mars, la Ville évoquera l inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire significativement les nuisances engendrées, en particulier : - d utiliser les valeurs limites recommandées par l O.M.S. pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de Gêne Sonore, Plan d Exposition au Bruit), à savoir de Lden45 le jour et de Lden40, la nuit - de fixer un objectif de réduction du bruit, d indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan et prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS - de retirer de la mention de croissance du trafic envisagé (+180 000 mouvements par an, sort + de 35% par rapport à 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat et définir un volume maximum de trafic à Paris-Charles-de-Gaulle sur la base du nombre de mouvements annuels, en instaurant un plafonnement à 500 000 mouvements par an (soit le trafic de 2019). Il sera aussi souligné le besoin d'abandon de l'indicateur de bruit actuel (Indicateur Global Mesuré Pondéré, IGMP) inadapté à la mesure réelle des nuisances et la mise en place d'un nouvel indicateur événementiel NA65, à l'instar des autres pays européens, qui prend en compte les pics de bruit, la gêne et les effets sanitaires associés au caractère répétitif des événements sonores. Je vous remercie de prendre en compte ce courrier dans le cadre de cette consultation publique et j espère que malgré le retard, vous intégrerez l avis du Conseil Municipal du 29 mars au dossier de consultation publique. Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l expression de ma considération. Le Maire , Vice-Président de Boucle Nord de Seine

22/03/2022	22:43	Bruit insupportable et continu des vols au dessus de mon domicile	Je suis à maisons laffittes en pleine ligne droite des décollages et atterrissages sur cdg . Depuis que vous avez modifié les couloirs de survols, les avions , changent leurs trajectoires juste au dessus du parc de maisons laffittes pour se mettre dans la ligne droite de vos pistes . Il en résulte un vacarme assourdissant puisqu.ils remettent les gaz des qu ils ont fini leur manoeuvre . Cela commence très tôt le matin et je ne vous parle même pas l été quand nous sommes dans le jardin . comment avez vous pu autoriser cela au détriment de la quiétude des riverains . Que les avions fassent leurs boucles véritablement au dessus de zones non urbaines et surtout , réduisez les fréquences des vols . il y a trop d avions qui ne sont pas complets En réduisant les créneaux , vous diminuez le bruit, la pollution ! cordialement
22/03/2022	22:44	Avis défavorable sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit prouvent que le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : 1- Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. 2- Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). 3- Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. 4- Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. 5- Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. 6- Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. {{En conclusion, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle}}
22/03/2022	22:45	Trafic aérien et nuisance en seine et marne (mareuil-lès-meaux)	L'aéroport est un sérieux pourvoyeur d'emploi, un outil indispensable à l'activité d'une métropole et vital pour ma famille (j'y travaille). Cependant, habitant à 45km de l'aéroport, à Mareuil-lès-Meaux, je constate clairement qu'une hausse du trafic entraînerait une détérioration de mon bien-être voire de ma santé (surtout celle de ma famille) et pour cause: - les avions tôt le matin et tard le soir sont un sérieux frein au sommeil de qualité (pourtant j'habite une maison neuve correctement isolée), je ne parle pas de la détente en été dans le jardin ...même à 45km les avions sont très bas et font un bruit délirant ! N'étant pas natif d'Ile-de-France, j'ai vraiment été surpris par ces nuisances ! - je redoute également la pollution induite par l'échappement du kerosène des avions ? - l'aérodrome près de chez moi entraîne aussi des nuisances, peu ou pas prise en compte si je ne m'abuse - de surcroît, je m'aperçois qu'à Neuilly sur seine, Nanterre ou Val d'europe, ou même l'Oise, les nuisances sonores sont également présentes. Il y a donc peu de havre de paix en IDF. Nous avons atteint un plafond en Ile-de-france en terme de trafic et il est totalement insensé et déraisonnable d'envisager plus de trafic si les avions ne sont pas plus silencieux - depuis le covid j'en ai d'autant plus pris conscience que le trafic s'est nettement réduit et permet de ne plus entendre des avions pendant que l'on regarde la tv fenêtres et volets fermées ... - Ainsi ma commune ne se situait pas dans une zone normalement considérée comme impactée par les avions ...pourtant clairement le niveau de nuisance est peu ou prou celui d'autres communes plus proches de l'aéroport
22/03/2022	22:59	Contre le développement de l'aéroport au détriment des riverains	Habitante du Val d'Oise je subis les nuisances de l'aéroport et n'en peux plus de voir les intérêts économiques se développer au détriment de ma santé, de la santé publique et de l'environnement. - Il faut absolument interdire les vols de nuit après 21h pour favoriser le sommeil des enfants notamment - Il faut réduire les fréquences des vols le week-end pour que l'on puisse se reposer - Il faut absolument sanctionner les compagnies qui ne respectent pas les distances et altitudes de vol, trop nombreuses infractions visibles - Il faut de nouveau prendre en charge l'isolation phonique des maisons et des établissements publics proches, notamment les établissements scolaires - Il faut prendre en charge les problèmes de santé : tension, dépressions, ... dans les communes proches de l'aéroport par une participation aux dépenses de santé - Il faut enfin réfléchir sérieusement à la baisse et à la fin du trafic aérien, non durable, non nécessaire, et extrêmement nuisible à notre santé et à l'environnement.

22/03/2022	23	Participation à la consultation sur le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle	L aéroport de Roissy-Charles de Gaulle détient le record d Europe du nombre de vols de nuit entre 22h et 6h et avec le prochain PPBE ces chiffres vont encore augmenter. Je demande le respect des règlements européens et français afin qu ils protègent réellement les riverains de la constante augmentation des nuisances sonores et environnementales. Les populations survolées sous les couloirs de Roissy CDG perdent 3 ans d espérance de vie en bonne santé. Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. j exige le respect des valeurs-guide de l OMS pour l évaluation et la réduction du bruit aérien et la mise en place d un objectif de réduction du bruit rendu obligatoire par la législation européenne et française. Le PPBE acte 180 000 mouvements d avions supplémentaires à long terme.Cette projection d augmentation du nombre de mouvements montre que le projet d extension de Roissy CDG (Terminal 4) est bien toujours en perspective. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80,3 % la nuit. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. Instaurer un couvre-feu entre 22h et 6h Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles-de-Gaulle
22/03/2022	23:05	Non a l extension des vols sur l aéroport de Roissy CDG	Je demande les mesures suivantes: - le retrait de la mention de croissance du trafic envisagée de 180000 mouvements par an, car c est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - instaurer un plafonnement a 500000 mouvements par an - plafonner le trafic nocturne a 30000 mouvements par an puis instaurer un couvre feu pour arrêter de réveiller les habitants survolés - interdire les avions les plus bruyants et les plus polluants
22/03/2022	23:08	Avis défavorable	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle

22/03/2022	23:10	Avis technique de la commune de Villeparisis - Seine-et-Marne	{{La ville de Villeparisis émet un avis défavorable assorti de propositions au projet de PPBE de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle présenté}} avec comme objectif la protection renforcée des populations riveraines de l aéroport. {Pour la bonne mise en oeuvre des objectifs de diminution des nuisances sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle la ville de Villeparisis souhaite que les éléments suivants soient repris au projet de PPBE :} - Introduire dès 2022 des restrictions d exploitation selon l approche équilibrée. - Elaborer des cartes de bruit qui prennent en compte les nuisances cumulées des deux aéroports (Roissy CDG et Le Bourget). - Engager la révision conjointe du plan d exposition au bruit (PEB) et du plan de gêne sonore (PGS) avec la prise en compte des nuisances cumulées des deux aéroports (Roissy CDG et Le Bourget). - Respecter durablement une absence de croissance du trafic de jour par rapport aux données de mouvements enregistrées en 2019 (env 500 000). - Mettre en place progressivement sur 5 ans des mesures de réduction du nombre de mouvements commerciaux de passagers et du nombre de mouvements de fret (hors postal) durant la nuit, pour tendre à une activité nocturne conforme avec les principales plates-formes concurrentes à savoir Heathrow, Schiphol et Francfort. (La moyenne des vols de nuit entre 22h et 6h des 3 concurrents de Roissy CdG se situe à environ 50% du niveau de l aéroport parisien) - Eviter les zones très urbanisées : La trajectoire de décollage de moindre nuisance en configuration face à l ouest vers le nord pour éviter les zones très urbanisées du Val d Oise entre 0h et 5h est utilisée depuis le doublet nord. Cette disposition doit aussi être appliquée depuis le doublet sud, et que ces pratiques soient étendues à la période 22h-6h. - De même pour les atterrissages en configuration face à l est, pour éviter les zones très urbanisée du Val d Oise, mettre en place une approche courbe par un guidage RNAV. - Réévaluer la règle obligeant les compagnies aériennes à utiliser un pourcentage défini de leurs créneaux de décollage et d'atterrissage pour pouvoir les conserver, afin que les compagnies continuent d'assurer des vols uniquement quand la demande le justifie. - Développer un pilotage volontariste de l emport des appareils afin de répondre à la croissance du nombre de passagers sans augmenter les nuisances qui seraient le résultat de l augmentation des survols. {Pour la bonne prise en compte d une démarche de développement durable pour les populations, la ville de Villeparisis souhaite que les éléments suivants soient repris au projet de PPBE :} - Utiliser des valeurs-guides relatives au bruit aérien recommandées par l OMS Lden , soit Lden45 et Ln40 lors de l élaboration des documents cadres (CSB, PGS et PEB). - Prendre en compte de l indicateur évènementiel NA 65 outre l IGMP spécifique à Paris-CDG. - Publier annuellement des cartes de bruit de l indice NA65 journalier moyen sur l année ainsi que le nombre de riverains exposés à NA65 > ou égal à 50/jour. - Améliorer le maillage de stations de mesures de bruit, notamment par l implantation d une station au sud de la plateforme. - Mettre en place des incitations financières par l Etat, dans le cadre du plan de relance, au renouvellement accéléré des flottes. - Eliminer progressivement les avions les plus bruyants et prévoir un nouvel arrêté de restriction d exploitation pour interdire la nuit les aéronefs de chapitre 3 présentant une marge cumulée < 13 EPNdB, comme cela se fait à Nice Côte d Azur depuis 2011, et plus récemment sur l aéroport de Toulouse Blagnac. - Dédier une part suffisamment importante des taxes perçues par les aéroports à l insonorisation des logements restants dans le PGS de Paris - CDG. - Mettre en oeuvre une approche conjointe entre isolation acoustique et isolation thermique afin de coupler les travaux d'amélioration du bâti. - Créer un Observatoire de veille sanitaire autour de l aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Frédéric Bouche Maire de Villeparisis
22/03/2022	23:14	Avis défavorable	Les nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit le prouvent : le nombre d habitants impactés par le bruit aérien a augmenté de 23,3 % le jour et de 80, 3% la nuit. Le mépris de l Etat a assez duré. Je demande que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la

			diminution des populations impactées à l issue du plan. Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. - Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de saGaulle.
22/03/2022	23:16	Avis défavorable à ce PPBE	Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon lez mentions suivantes : ne pas envisager une augmentation du trafic de 180 000 vols mais au contraire limiter le trafic à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre-feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants respecter doncD des règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat et aux effets du bruit sur la santé. L'activité de Roissy ne doit pas se faire au détriment de la santé d'un nombre croissant de franciliens survolés.
22/03/2022	23:34	Avis défavorable à ce PPBE de Roissy	Agée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur, réduise les effets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes: ne pas envisager une augmentation du trafic mais au contraire le limiter à 500 000 vols par an réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre-feu de 22 heures à six heures interdire les avions bruyants donc respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la aanté.
22/03/2022	23:35	plan de prévention du bruit dans l environnement (PPBE) de l aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle	Je demande la prise en compte des multiples études sur les conséquences avérées pour la santé des nuisances sonores aériennes. Aujourd hui, l impact sanitaire est déjà extrêmement grave : être survolé c est une atteinte à la qualité et à la quantité du sommeil, c est vivre dans une situation de détresse psychologique, avoir un risque plus important de maladies cardio-vasculaires, une surmortalité avérée. Je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle. Je demande la suppression de la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat.Je demande au contraire une réduction drastique du trafic aérien au dessus de la vallée de Montmorency.
22/03/2022	23:52	Avis défavorable concernant le PPBE	Madame, Monsieur, Le PPBE n'est pas satisfaisant car les actions pour maîtriser les nuisances sonores et limiter la gêne sonore sont insuffisants. Notamment, il est prévu une augmentation du nombre de mouvements qui conduit à long terme à une augmentation des populations exposées. La mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) est incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat et doit être supprimée. Le projet d extension de Roissy CDG et le projet de Terminal 4 doivent également être définitivement abandonnés. Non seulement ce n'est pas acceptable en terme de bruit pour les riverains mais cela n'est plus du tout compatible avec les grosses problématiques de climat et d'environnement actuelles et futures. Le COVID a également transformé les modes d'échanges. Le monde demande de plus en plus d'énergie et ces ressources en énergie doivent également être utilisées autrement. Je demande également que le PPBE 2022-2026 intègre les mesures suivantes : - Retirer la mention de croissance du trafic envisagée (+180 000 mouvements/an, soit +35% vs 2019) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat. - Instaurer un plafonnement à 500 000 mouvements/an (soit le trafic de 2019). - Plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements/an entre 22h et 6h (la moitié du trafic de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu. - Fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l issue du plan. - Prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l OMS. -

			Interdire la catégorie d avion les plus bruyants la nuit. En conclusion, je rends un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l Environnement de Roissy-Charles de Gaulle.
22/03/2022	23:56	Avis defavorable à ce ppbe de Roissy	Âgée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les efets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes:ne pas envisager une augmentation du trafic mais au congr3le limiter à 500 000 vols par an, réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures, interdire les avions bruyants, don respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. Les
22/03/2022	23:56	Avis defavorable à ce ppbe de Roissy	Âgée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les efets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes:ne pas envisager une augmentation du trafic mais au congr3le limiter à 500 000 vols par an, réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures, interdire les avions bruyants, don respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. Les
22/03/2022	23:58	Avis defavorable à ce ppbe de Roissy	Âgée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les efets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes:ne pas envisager une augmentation du trafic mais au congr3le limiter à 500 000 vols par an, réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures, interdire les avions bruyants, don respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé.ü
22/03/2022	23:59	Non au bruit des avions	Je demande expressément: - Que soit retirée la mention de croissance de trafic envisagée(+180 000 mouvements /an) incompatible avec la réduction du bruit et la protection du climat - que soit instaurée un plafonnement à 500 000 mouvements /an (soit le trafic de 2019) - de plafonner le trafic nocturne à 30 000 mouvements /an entre 22h et 6h (la moitié de 2019), un niveau comparable aux autres grands aéroports européens, puis tendre progressivement vers un couvre-feu - de fixer un objectif de réduction du bruit et indiquer la diminution des populations impactées à l'issue du plan. - de prendre comme référence le seuil de bruit recommandé par l'OMS - Interdire la catégorie d'avion les plus bruyants la nuit
23/03/2022	00	Avis defavorable a ce ppbe de Roissy	Âgée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les efets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes:ne pas envisager une augmentation du trafic mais au congr3le limiter à 500 000 vols par an, réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures, interdire les avions bruyants, don respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. Les

23/03/2022	00:01	Avis defavorable à ce ppbe de Roissy	Âgée de 77 ans, je souhaite que le plan de prévention du bruit me procure un sommeil plus réparateur,réduise les efets du bruit sur ma santé et me permette de bénéficier de mon jardin sans gêne excessive. Je suis défavorable à ce plan qu'il faudrait amender selon les mentions suivantes:ne pas envisager une augmentation du trafic mais au contraire le limiter à 500 000 vols par an, réduire le trafic de nuit à 30 000 vols par an et prévoir un couvre feu de 22 heures à six heures, interdire les avions bruyants, don respecter les règlements européens et français relatifs à la réduction du bruit, à la protection du climat, aux effets du bruit et de la pollution sur la santé. Les
23/03/2022	13:36	Actions immédiates	Depuis 3-4 ans, la nuisance aérienne s'accentue dans les quartiers paisibles de Jouy le moutier et l'impact sur la santé des habitants sont visibles. Donc oui aux actions immédiates!!
03/03/2022		Contribution Préfecture	Interdire les avions les plus bruyants (bannir complétement les groupes 1 et 2 et interdire les groupes 3 la nuit). Notons que le bénéfice est aussi environnemental Instaurer des créneaux horaires sans avions, par rotation sur les territoires (minimum 6h/jour) Maintenir et renforcer l'ensemble des mesures opérationnelles de vols à moindre bruit : relever les altitudes d'approches, généralisation des descentes en « continu », dévier les trajectoires hors zones habitées, décollages en seuil de pistes
03/03/2022		Contribution Préfecture	A) Faire partie du top 3 des aéroports européens en termes de bruit (mesure : graphique p. 59) B)Mailler la périphérie des zones de bruits avec des sonomètres pour préparer le futur PGS / PEB C)Mener sur le 95, des études médicales statistiques, faisant le lien (ou non) entre les nuisances et les maladies
03/02/2022		Contribution Préfecture	1)Ne pas susciter d'augmentation du trafic : faire en sorte qu'ADP soit rentable avec un trafic identique à 2019 <500 000 mvts/an, voir contrat de régulation économique ADP/Etat 2)Préparer le futur plan de gêne sonore pour inclure les Rougemonts : installer des stations officielles de mesure de bruit dans le quartier un an avant sa révision soit en 2023 3)Ne plus densifier la ville en termes de logements, ni obliger à constuire des logements sociaux : accorder une dérogation à la loi ALUR pour toutes les communes dont le PGS concerne plus de 50%

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) est constitué des associations de défense des riverains et de défense de l'environnement représentées à la Commission Consultative de l'Environnement de Roissy-Charles de Gaulle, ainsi que d'associations et collectifs préoccupée par la protection de l'environnement, de la santé et du climat situés dans les zones de bruit de l'aéroport. Rappel du contexte : Roissy-Charles de Gaulle est avec Heathrow l'un des deux points noirs majeurs du bruit aérien en Europe. Il détient également le triste record du nombre des vols de nuit entre 22h et 6h avec environ le double de mouvements de nuit des aéroports européens comparables (Francfort, Heathrow, Schiphol, Madrid). La mise en chantier d'un deuxième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour le 1er aéroport européen en nombre de mouvements d'aéronefs n'est donc pas une simple formalité mais une opportunité de prévenir et réduire vraiment le bruit dans l'environnement pour 1,4 million de franciliens qui subissent un dépassement des valeurs-guide pour le bruit aérien fixées par l'OMS en 2018[1] (Source Bruitparif). L'enjeu die santé publique est de taille : tandis que l'étude épidémiologique DEBATS[2] (Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé) est venue confirmer en 2020 les conséquences négatives - déjà bien documentées - du bruit aérien sur la santé, le nouveau rapport CNB-ADEME sur le coût social du bruit[3] paru le 22 juillet 2021 fait état d'un coût de 6,1 milliards d'euros par an rien que pour les impacts « pollution sonore » du transport aérien. En lle- de-France, le coût social du bruit aérien représente 10% du coût social du bruit dans cette région soit 4,1 milliards d'euros (Rapport Bruitparif « Le coût social du bruit en Ile-de-France »[4]). Une étude européenne[5] révélée le 6 juin 2019 aux patrons des compagnies aériennes lors du sommet de l'lATA à Séoul (Association internationale du transport aérien), évalue le coût environnemental des 33 aéroports examiné par l'étude à 33 milliards d'euros par an. Ce montant recouvre les coûts de bruit, des émissions de CO2 et de l'impact sur le changement climatique. L'aviation a de loin la facture environnementale la plus élevée. Selon cette étude, la facture environnementale de Roissy atteint 4 milliards d'euros. En commentaire à cette étude, la Commissaire européenne au transport sortante, Violetta Bulc, a souligné que « le prix payé par ceux qui voyagent en avion couvre à peu près les coûts d'infrastructure, mais pas les coûts environnementaux » et elle invitait la Commission future à exercer les instruments dont elle dispose pour redresser la situation rapidement. Bilan du PPBE 2016-2021 Le bilan du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2016 présenté en Comité Permanent le 29 juin 2021 n'est qu'un descriptif des mesures qu'il contient, sans aucun indicateur de réussite en termes de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement sur la période 2016-2021. En revanche les nouvelles cartes Stratégiques de Bruit « situation de référence 2019 », comparées aux cartes stratégiques de Bruit « situation de référence 2013 », appellent un constat alarmant : — La population exposée à un dépassement de la valeur-limite Lden55 a augmenté de 23,3 % en 6 ans, entre 2013 et 2019 : 251 608 personnes impactées en 2013, 310 236 personnes impactées en 2019 La population exposée à un dépassement de la valeur Lnight50 a augmenté de 80 % sur cette même période : 74 810 personnes impactées en 2013, 134 894 personnes impactées en 2019 La surface impactée par le niveau Lden55 augmente de

			17,5 % — La surface impactée la nuit augmente de 29,3 % Nous sommes face un problème de bruit persistant, avec un impact sanitaire sur les populations en forte croissance. Cette augmentation consacre l'échec du PPBE 2016 et justifie l'activation du 4ème pilier de l'approche équilibrée ainsi que le lancement sans délai d'une étude d'approche équilibrée portant sur l'ensemble des restrictions d'exploitation que nous proposons dans ce document, démarche imposée par le Règlement UE 598/2014 (et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2)

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	Cartes stratégiques de bruit : Présentation des CSB Les 4 cartes présentées (Lden et Ln court terme, Lden et Ln long terme) doivent respecter la même échelle et représenter le même périmètre afin d'être comparables. Hypothèses CSB court terme Il est important d'établir les CSB sur le trafic réel de l'aéroport pour l'année de référence, afin que les cartes de court terme représentent bien une photographie de la situation des populations au regard du bruit aérien avant l'élaboration du PPBE. Nous nous félicitons de la révision des CSB « situation de référence 2019 » sur la base du trafic réel de 2019 soir 504 836 mouvements (et non 498 175 mouvements comme la première version). Avec cette même préoccupation de précision, nous renouvelons notre demande que les cartes Stratégiques de Bruit « situation de référence 2013 » soient également revues. En effet elles avaient été élaborées sur la base de l'hypothèse de trafic du PGS 2013. Cette hypothèse de court terme, fixée à 520 000 mouvements au lieu des 478 306 mouvements réellement effectués en 2013, a conduit à produire des CSB 2013 de court terme surévaluées. L'objectif est d'avoir des cartes comparables réalisées avec le même outil de modélisation, afin d'éviter les biais méthodologiques, dans le but d'évaluer l'évolution du bruit entre 2013 et 2019 et d'en tirer les bonnes conséquences pour l'élaboration du PPBE 2022-2026. Hypothèses CSB long terme : Les CSB de long terme sont basées sur l'hypothèse de long terme du PEB de 2007, soit « 680 000 mouvements en 2025 » (cf PEB Roissy 2007 - Rapport de présentation pages 15/16). L'utilisation de cette hypothèse est en décalage complet avec la notion de long terme pour le projet de PPBE 2022-2026 pour plusieurs raisons : L'échéance 2025 est dans 3 ans, ce n'est pas du long terme. — Il y a suffisamment d'éléments pour dire qu'avec une hypothèse de long terme de 680 000 mouvements, nous ne sommes pas dans le cadre d'« évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence » (article R572-5 alinéa d) En effet le projet de Terminal 4 à Roissy CDG tel que prévu en 2019 a été abandonné. La crise sanitaire, et tout récemment le conflit ukrainien sont venus apporter une réduction drastique du trafic aérien et un frein à sa reprise dont le lobby aérien évalue les effets à 5 ans sous forme de prévisions de trafic, fourchette haute, médiane et basse qui en aucun cas ne dépasseront en 2026 le niveau de trafic 2019. — Les hypothèses de long terme du PEB reprises pour élaborer les CSB 2019 sont accompagnées de données concernant la répartition du trafic par doublet qui sont erronées, car aucune mesure prise aujourd'hui dans le PPBE ou prévue dans un autre cadre ne vient supposer qu'on tendra vers cette nouvelle répartition du trafic. Les hypothèses de long terme du PEB sont basées sur une diminution du nombre des vols de nuit entre 22h et 6h : on passerait de 60 531 vols en 2019 à 55 080 vols à long terme. Les CSB de long terme en Lnight indiquent donc une diminution des populations impactées la nuit. Or aucune mesure prise aujourd'hui dans le PPBE ou prévue ailleurs ne vient étayer cette théorie. Nous demandons l'abandon des hypothèses de long terme du PEB comme base à l'élaboration des CSB de long terme. La mention d'une possible augmentation de + 180 000 mouvements par rapport à 2019 n'a pas sa place dans un PPBE et est en complète

			contradiction avec l'esprit de la Directive 2002/49/CE et sa transposition en droit français. En effet chaque plan d'action sur 5 ans doit apporter une réduction de l'impact de la pollution sonore sur les populations concernées. La Directive 2002/49/CE prévoit une « stratégie à long terme » (Annexe V, paragraphe 1, alinéa 10) Nous demandons des CSB à un horizon de 5 ans basées sur une hypothèse de 500 000 mouvements/an, en cohérence avec notre demande de restriction d'exploitation. Une hypothèse de long terme (à 15 ans par exemple) devra être basée sur une diminution du nombre de mouvements, pour concilier à la fois la réduction des nuisances sonores, chimiques et la réduction d'un facteur 6 des gaz à effet de serre du transport aérien à l'horizon 2050. On ne peut pas décorréler certaines mesures de réduction du bruit des mesures de réduction des GES de l'activité aérienne. Evolution nécessaire de l'élaboration des CSB - Choix des valeurs-limites : Dans son rapport 2018, L'OMS affirme que l'impact sanitaire du bruit commence à partir du Lden 45 et du Lnight 40. Les CSB doivent intégrer les périmètres correspondants. Les valeurs-limites retenues par l'Etat français doivent être calquées sur les valeurs-guide de l'OMS : Lden 45 et Lnight 40.

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	Objectifs de réduction du bruit : Nous rappelons qu'aucun objectif de réduction du bruit pour le projet de PPBE n'a été fixé à ce jour, ce qui est contraire au Règlement UE 598/2014 et à la transposition de la Directive 2002/49/CE. En effet c'est méconnaitre l'article R572-8 du Code de l'Environnement (paragraphe I alinéa 3) qui stipule I. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement prévu au présent chapitre comprend : 3º Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites mentionnées à l'article R. 572-4 . Si ces objectifs ne sont pas de rester sous une valeur-limite comme dans le cadre de la Directive 2008/50/CE, ce sont bien des objectifs de réduction du bruit qu'il faut exprimer clairement. Ces objectifs peuvent parfaitement être exprimés par une fourchette concernant les résultats attendus, en termes de réduction du bruit ou en termes de réduction des populations impactées. Effet attendu du projet de PPBE 2022-2026 : La diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan n'est pas indiquée. Or l'article R572-8 du Code de l'Environnement (paragraphe I alinéa 7) indique : l. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement prévu au présent chapitre comprend : 7º Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues Mesures de réduction des nuisances sonores aériennes : 1e' pilier (Mesures de type S) — Mesures pour réduire le bruit à la source Modulation des redevances et taxes : S2-1 - La révision de la classification des aéronefs en groupes acoustiques est une bonne mesure. S2-2 - La modulation des redevances d'atterrissage sera-t-elle vraiment incitative au renouvellement des flottes ? Il n'y a aucune étude d'impact de cette mesure, dont nous ne pouvons pas évaluer les enjeux financiers pour les compagnies. S3 - Modulation de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) : c'est une réforme à recettes constantes, donc aucune amélioration du budget de l'aide à l'insonorisation. En termes d'incitation au renouvellement des flottes, les enjeux financiers de la modulation sont faibles en comparaison du prix de rachat d'avions plus récents ou neufs pour les compagnies. Renouvellement des flottes : S4 - Renouvellement de la flotte Air France : l'effet de cette mesure en termes de réduction du bruit pour les riverains n'est pas évalué. S5 - Renouvellement de la flotte d'EasyJet : l'effet de cette mesure en termes de réduction du bruit pour les riverains n'est pas évalué. S6 - Renouvellement de la flotte de FedEx : les éléments fournis au niveau mondial ne permettent pas d'imaginer les avancées pour les riverains de Roissy CDG. L'effet de cette mesure en termes de réduction du bruit pour les riverains n'est pas évalué. Le renouvellement des flottes d'autres compagnies majeures opérant à Roissy CDG n'est pas abordé. Nous demandons également de planifier avec les compagnies aériennes le retrait d'avions bruyants identifiés par les stations de mesure de bruit et les riverains. Depuis plusieurs années, nous demandons en particulier le renouvellement des avions à

			turbopropulseurs anciens, type ATR 72 200 par des ATR 72 500/600 dont la marge de bruit est au moins deux fois plus importante ainsi que l'élimination des MD11 de FedEx. D'autres avions sont identifiés dans les rapports mensuels et annuels des stations de mesure de bruit d'ADP comme étant les plus bruyants opérant à Roissy CDG : A388, A332, A333, B77L et B77W. Cette liste est non exhaustive.

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	2ème pilier (Mesures de type P — Mesures de gestion et contrôle de la planification des sols Pour la réalisation des CSB, PGS et PEB, utiliser comme valeurs-limites les valeurs-guide de bruit aérien recommandées par l'OMS, soit Lden45 et Ln40. Nos demandes concernant la révision du PEB, en complément des mesures P1-1 à P1-6 : — Réaliser un PEB prenant en compte les nuisances cumulées de Roissy CDG et le Bourget. — Utiliser l'indice Lden 55 pour la limite extérieure de la zone C — Supprimer l'article 166 de la Ioi ALUR qui permet depuis 2014 un assouplissement des contraintes d'urbanisme et une augmentation jusqu'à 5 % de la population en zone C du PEB dans les CDT Val de France/Gonesse/BonneiI-en-France et CDT Cœur économique Roissy-Terres de France. Nos demandes concernant le dispositif d'aide à l'insonorisation : — Planifier des rentrées de TNSA suffisantes sur 5 ans pour insonoriser les logements restants dans le PGS de Roissy CDG. En effet si le budget n'est pas à la hauteur des enjeux, les mesures P2-2, P2-3, P3 et P5 accentueront l'engorgement du dispositif d'aide à l'insonorisation. — Fin 2011, la Ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet avait fixé un objectif de réduction à un an du délai entre l'ouverture d'un dossier de demande d'aide à l'insonorisation et la réalisation des travaux : cet objectif doit faire partie des priorités dans l'amélioration du dispositif. — L'Etat prévoira une avance sur trésorerie afin de combler la pénurie due à la baisse du trafic aérien à cause de la crise sanitaire. — Prévoir une 2ème insonorisation pour les logements insonorisés dans les débuts du dispositif : en effet les fenêtres utilisées aujourd'hui sont bien plus performantes en termes d'isolation phonique que celles d'il y a 25 ans. Mettre en place un contrôle sérieux des prestataires (cabinets acoustiques et entreprises de pose de fenêtre et d'isolation) ainsi que de la qualité et de l'efficacité des prestations réalisées. Mettre en place une obligation de résultats, par rapport aux objectifs de réduction acoustique. P6 - Révision du PGS — Réviser le PGS compte tenu des informations fournies par les CSB 2019 : augmentation de la population et des surfaces impactées dans le périmètre du Lden 55. — Réaliser ce PGS prenant en compte les nuisances cumulées de Roissy CDG et le Bourget. 3ème Pilier (Mesures de type O) - Mesures opérationnelles sur les procédures de vol autour de l'aérodrome O1 - Généralisation des descentes continues La généralisation de la descente continue de type « descente douce » en 2023 est une excellente mesure pour les riverains situés à plus de 20 km du seuil des pistes (palier à 1 200 mètres actuellement), et à plus de 25 km du seuil des pistes (palier à 1 500 mètres actuellement). Elle n'aura pas d'effet sur les territoires situés dans les CSB. Cette mesure n'est donc pas une mesure pour le PPBE. Elle peut néanmoins être citée à titre informatif mais en ayant l'honnêteté de préciser que ce sera sans effet sur les CSB. Contrairement à ce qui est mentionné page 107, la DSNA n'a jamais confirmé les effets possibles de réduction du bruit en zone D du PEB. Rajouter les mesures suivantes (nos propositions non intégrées) : — Mettre en place le décollage généralisé en seuil de piste, évaluer l'évolution du taux de décollage en seuil de piste et en rendre compte régulièrement.

			— Mettre en place un angle d'atterrissage de 3,2° comme à Francfort. Avoir comme objectif d'équilibrer les survols entre les territoires autour de l'aéroport, ceci dans le but d'uniformiser la gêne subie par chaque habitant de ces territoires. • Equilibrer le trafic entre le doublet nord et le doublet sud • Séparer virtuellement le trafic entre les deux doublets à basse altitude : prévu à l'atterrissage entre 7000 pieds et le toucher de piste dans le cadre de la mise en place de la descente douce, à mettre en place également au décollage après avoir réalisé une étude d'impact sur différentes options de cette mesure.

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	4ème Pilier (Mesures de type R) - Restrictions d'exploitation R1 - Réalisation d'une étude d'impact pour l'introduction de restrictions d'exploitation, selon l'approche équilibrée L'étude d'approche équilibrée doit être lancée sans délai pour Roissy CDG, puisque nous sommes bien dans un cas de persistance d'un problème de nuisances sonores, avec une augmentation significative du bruit en journée, mais encore plus la nuit. Les mesures à étudier et à adopter sont les suivantes : — Plafonnement des mouvements totaux : • Plafonner le trafic total de Roissy CDG à 500 000 mouvements annuels Ce plafonnement permettra à la fois une réduction effective du niveau de bruit, mais aussi d'éviter une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte où ces émissions doivent baisser d'environ 7% chaque année selon le GIEC pour respecter l'Accord de Paris. Il est désormais établi qu'une croissance du trafic aérien serait incompatible avec une réduction des émissions du secteur, même en tenant compte des progrès technologiques à venir (source : référentiel aviation et climat ISAE-SUPAERO[6]) Plafonnement du trafic nocturne : • Plafonner le trafic nocturne de Roissy CDG à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, ce qui constitue un alignement du nombre des vols de nuit à Roissy CDG sur celui de ses équivalents européens : Francfort, Madrid, Heathrow, Schiphol ...) • Puis adopter un échéancier de réduction du trafic dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu sur la période 22h - 6h. Il s'agit d'une urgence sanitaire. En effet 132 848 personnes sont désormais impactées par un niveau de bruit supérieur ou égal à Ln50 (CSB situation de référence 2019). Si on considère la valeur-guide de l'OMS pour la nuit, c'est plus d'un million de franciliens qui sont impactés la nuit par un niveau de bruit supérieur ou égal à Ln40 lié au trafic aérien de Roissy CDG. Un couvre-feu est en place depuis 2012 entre 23h et 5h à Francfort. Un couvre-feu existe à Orly de 23h30 à 6h depuis 1968 / 56 845 personnes soumises à Ln>=50 Des couvre-feux se développent pour plusieurs aéroports régionaux, alors que les populations impactées la nuit sont bien moins nombreuses : Bâle-Mulhouse : couvre-feu de Oh à 5h pour les atterrissages, de Oh à 6h pour les décollages, en passe d'être étendu de 23h à Oh pour les décollages / 1 402 personnes soumises à Ln>=50 Nantes-Atlantique : arrêté de couvre-feu de 0h à 6h en passe d'être adopté / 1 730 personnes soumises à Ln»=50 Restrictions en fonction des performances acoustiques des avions

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	Retrait d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants sur la période 22h-6h, dont la marge acoustique est comprise entre 10 et 13 EPNdB, comme à Nantes-Atlantique (arrêté en cours d'adoption). Nice-Côte d'Azur et Toulouse-Blagnac bénéficient également d'une interdiction de ces avions bruyants sur une grande partie de la période nocturne. L'énoncé de cette mesure devra être accompagné d'un inventaire, compagnie par compagnie, du nombre de ces avions bruyants. L'ACNUSA devra être missionné pour suivre cette opération de retrait. Nous notons que nos propositions sont globalement reprises dans la liste en annexe 8 du projet de PPBE. Néanmoins page 109, la formulation du paragraphe ci-dessous n'est pas satisfaisante : Les contributions reçues lors de l'élaboration du présent PPBE font état de propositions de restrictions à étudier, listées dans l'annexe 8. Ces propositions, qui peuvent être appelées « cas d'étude », feront l'objet d'une préanalyse lors de la 1ère phase de l'EIAE, à savoir l'état des lieux initial, pour identifier leur pertinence au regard du problème de bruit identifié et de l'objectif de réduction du bruit fixé pour y répondre. Après consultation des parties prenantes, l'autorité compétente validera ensuite parmi les cas d'étude envisagés ceux qui seront retenus comme scénarios et qui seront présentés lors d'une réunion de concertation, avant lancement de la 2nde phase de l'ElAE, qui est l'évaluation des impacts, au cours de laquelle des parties prenantes pourront à nouveau être consultées. Toutes les propositions sont pertinentes, or on voit qu'il va y avoir une préanalyse : sur quelle base va-t-on juger de la pertinence d'une mesure alors qu'on ne l'aura pas soumise à l'étude coût- efficacité ? Nous demandons que soit retirée la mention de préanalyse et de choix par l'autorité compétente des cas d'étude qui seront retenus. Objectif de réduction du bruit Le Règlement UE 598/2014 stipule : Les États membres veillent à ce que : a) l'objectif de réduction du bruit pour l'aéroport concerné, en tenant compte, le cas échéant, de l'article 8 et de l'annexe V de la directive 2002/49/CE, soit défini Faire figurer dès maintenant cet objectif page 109 R2 - Respect des trajectoires Après la mesure qui porte uniquement sur le respect des VPE, rajouter notre deuxième mesure qui est « Respect des pentes de montée » Dispositif de sanction concernant le non-respect de la règlementation environnementale : Compléter sans délai le dispositif de sanction afin que les atterrissages sans créneau entre Oh et 5h soient bien sanctionnés par l'ACNUSA et que ces sanctions soient suffisamment sévères pour être dissuasives. Ces atterrissages sans créneau sont déjà interdits par le dispositif réglementaire de 2003, mais pas sanctionnés. Mesures de type C : actions de communication C5 - Suivi des mesures de bruit Calculer l'lGMP pour la situation de long terme Utiliser et publier d'autres indicateurs de bruit pour objectiver les nuisances subies par les riverains et l'évolution de la situation des nuisances : Lden, NA62, NA65 et NA70, déjà étudiés par Bruitparif et le laboratoire d'ADP. Développer une base de données ouverte et exploitable à partir du site httos://vitrail.entrevoisins.on/vitrail/ permettant de compiler les informations des vols et mesures du bruit par avion, type d'avion, compagnie et/ou exploitant et les écarts par rapport aux règlementations en vigueur. Présenter en CCE une fois par an ›n bilan des mesures de bruit réalisées par le laboratoire d'ADP C5-3 Amélioration du maillage de stations de mesure Le déploiement d'une station à Eaubonne est insuffisant pour étoffer le maillage de stations de mesure du bruit actuel. D'autres

			stations positionnées en limite extérieure du PGS seront utiles pour évaluer la pertinence de ce plan. L'accès aux niveaux de bruit des avions se fait via l'outil Vitrail avec un décalage. La présentation des données n'est ni pratique ni ergonomique. Nous demandons l'accès aux informations en instantané et aux historiques via un système équivalent à celui de Bruitparif.

22/03/2022		Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2022-2026 pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle Contribution groupe G.A.R.E.	Mesures de type A Réaliser une étude d'impact concernant la séparation virtuelle du trafic des doublets nord et sud à basse altitude au décollage, avec plusieurs options. Demande de saisine de la Haute Autorité de Santé au titre de ses missions de recommandations en matière de santé publique préalablement à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, afin qu'elle indique en toute indépendance, en fonction des niveaux de bruit constatés, des recommandations de l'OMS, des connaissances scientifiques et des études publiées, les mesures à prendre pour protéger la santé des populations. Faire respecter les trajectoires et procédures de vol dans le but de réduire le niveau de bruit au sol (pentes de montée, VPE) par l'application stricte des sanctions prévues, par des formations régulières des contrôleurs et des pilotes aux procédures environnementales. Il est à noter que dans son avis défavorable rendu le 8 mars dernier, le collège de l'ACNUSA partage de nombreux constats faits ci-dessus par les associations : hypothèses retenues pour évaluer le trafic futur en utilisant les hypothèses de long terme du PEB inadaptées, absence d'objectifs de réduction du bruit et de justification des mesures présentées, absence de présentation des résultats escomptés pour les populations â échéance 2026, actions des compagnies aériennes basées insuffisamment documentées, absence des poursuites Iors des arrivées de vols sans « créneau de nuit » entre 0h30 et 5h30, nécessité de mobiliser des fonds en appui de la TNSA afin de réduire le temps de traitement des demandes d'aide à l'insonorisation, nécessité de réaliser l'étude dite d'approche équilibrée afin de prendre rapidement les mesures les plus opportunes pour réduire le problème de bruit afin de respecter le objectifs locaux. Les associations du groupe G.A.R.E rendent un avis défavorable au projet de PPBE de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle pour la période 2022-2026. Cet avis est partagé et soutenu par plusieurs ONG listées ci-dessous : ADVOCNAR, LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE, FNE ILE-DE- France, FNE SEINE-ET- MARNE, AREC, CIRENA, COLLECTIF NON AU T4, CSNA, DIRAP, ENVIRONNEMENT 93, MNLE 93 ET NORD-EST PARISIEN, ONASA, ROSO, SOS VALLÉE DE MONTMORENCY, VAL D'OISE ENVIRONNEMENT, ALTERNATIBA PARIS, CECCT4 (COLLECTIF D'ELUS POUR LE CLIMAT CONTRE LE TERMINAL 4), NOTRE AFFAIRE À TOUS, LES AMIS DE LA TERRE PARIS, GREENPEACE PARIS. Notes de bas de page : [1] https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/383923/noise-guidelines-exec-sum-fre.pdf [2] http://debats-avions.ifsttar.fr/images/Rapport_Debats_2020.pdf [3] https://www.bruit.fr/images/stories/les-chiffres-du-bruit/Rapport_complet_Cot_Social_Bruit_et_mesures_bruit_air_-_VF5.pdf [4] https://www.bruitparif.fr/le-cout-social-du-bruit/ [5] http://www.advocnar.fr/wp-content/uploads/2021/01/2018_12_17-CE-Delft-year-multimodality-external-costs-ce-delft-preliminary-results.pdf

			[6] https://oatao.univ-toulouse.fr/28309/13/Synthese_Referentiel_ISAE-SUPAERO.pdf
03/02/2022		Pétition Saint Brice	Texte de la pétition signée par 84 personnes "Consultation en vue du Plan de prévention du Bruit 2022 à 2026— aéroport de Paris Charles de Gaulle- Expression des habitants du quartier des Rougemonts à Saint Brice sous forêt 95350 Ce document rassemble les demandes des signataires concernant le futur PPEB de l'aéroport Charles de-Gaulle, sachant que chacun d'entre eux peut directement par ailleurs. Il est à considérer que « les Rougemonts » est le seul quartier de la ville de Saint Brice sous Forêt à l'extérieur du Plan de Gêne Sonore il ne bénéficie donc pas des aides à l'isolation phonique. Les cartes de bruit ayant été établies sur la base de calculs mais pas de mesures réelles, il est donc concevable que les nuisances aériennes dépassent les seuils limites. Nos propres mesures peuvent d'ailleurs en témoigner. Ayant lu le document de consultation public, nous sommes conscients des réalisations du précédent PPEB et souhaitons les amplifier. Voici donc nos demandes: 1. Ne pas susciter l'augmentation du trafic : faire en sorte qu'ADP soit rentable avec un trafic identique à 2019 (<500 000 mouvements/an) – voir le futur contrat de Régulation Économique ADP/État. Faire partie des 3 meilleurs aéroports Européens en émission de bruit (mesuré sur le graphique p59) 2. Préparer le futur Plan de Gêne Sonore (PGS) pour inclure les Rougemonts : installer des stations de mesure de bruit officielles dans le quartier un an avant sa révision, soit en 2023, et plus généralement en périphérie des zones de bruit du PEB 3. Ne plus densifier la ville en termes de logement, ni obliger à construire des logements sociaux : accorder une dérogation à la loi ALUR pour toute commune dont le PGS couvre plus de 50 %. 4. Interdire les avions les plus bruyants : bannir complètement es groupes 1 et 2 et interdire les groupes 3 la nuit. Notons que le bénéfice est aussi environnemental. 5. Instaurer des créneaux horaires sans avions, par rotation sur les territoires : minimum 6h/jour 6. Renforcer l'ensemble des mesures opérationnelles de vol à moindre bruit ainsi que leur contrôle : relever les trajectoires

			d'approches, généralisation des « descentes continues », dévier les trajectoire hors zones habitées, décollages en seuil de pistes. 7. Mener des études médicales statistiques cherchant le lien éventuel entre les nuisances sonores et les malades autour de CDG 8. S'engager sur les délais pour obtenir l'aide à l'isolation des logements."
03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? Oui Entendez-vous les avions la nuit ? Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à fa Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans

			Retrouver un cadre de vie apaisé et un air plus sain est devenu une priorité incontournable pour la région Île-de-France. Il nous faut œuvrer collectivement en ce sens.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? Oui Entendez-vous les avions la nuit ? Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler?

			Il faut un couvre feu entre 22h et 6h comme pour Orly et le Bourget.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • + de 75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler?

			Surtout le soir et. les week-end, c'est sans arrêt.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ?

			Les avions passent au dessus de chez moi à 01h du matin et à basse altitude, la période de l'été est un calvaire entre le bruit et la chaleur. **L'hiver a encore 01h du matin la balais sans cesse des avions détruits nos quartiers qui d'habitude sont calme et détruit cette ambiance campagne dans la zone pavillonnaire** **HELP STOP**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Il faut nous attacher à être classé en zone permettant d'obtenir des subventions permettant d'installer une isolation phonique dans nos immeubles**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Aux nuisances de Roissy s'ajoutent celles du Bourget. C'est déjà beaucoup**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **De plus en plus nombreux et de plus en circulant sur le centre ville et de plus en plus bas,. Augmentation des avions d'affaires de l'aéroport du BOURGET, il est loin le calme du confinement....**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **De plus en plus souvent d'avions passent**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'age vous situez-vous ? • 16-18 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Non Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 18-24 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? Non

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Les avions ne passaient pas jusqu'à récemment au-dessus du centre ville d'Epinay. Nous etions épargnés. Ceux de Roissy passaient au dessus du quartier du Cygne d'Enghien et ceux du Bourget au-dessus du quartier de la Briche. Maintenant nous avons ceux de Roissy au-dessus du centre ville et I été c'est franchement pénible lorsque I on veut profiter du jardin.**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? Les avions ne passaient pas jusqu'à récemment au-dessus du centre ville d'Epinay. Nous etions épargnés. Ceux de Roissy passaient au dessus du quartier du Cygne d'Enghien et ceux du Bourget au-dessus du quartier de la Briche. Maintenant nous avons ceux de Roissy au-dessus du centre ville et I été c'est franchement pénible lorsque Ion veut profiter du jardin.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Non Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 18-24 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? Non

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 18-24 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Un trafic responsable est souhaitable ...**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Trop de survols sur le quartier des Econdeaux et Enghien Les Bains**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e} au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Les avions ne respectent pas les couloirs aériens,** **C'est toujours le week-end qu'ils passent au dessus d'Epinay quand l'atterrissage est de Ouest vers est**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e} au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous fonnuler? **Avions très bruyants la journée.**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Trop de survols sur le quartier des Econdeaux et Enghien Les Bains**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 16-18 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Trop de survols sur le quartier des Econdeaux et Enghien Les Bains**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Non Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie ? • Oui Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Limité le nombre d'avions sur CDG est selon moi contre productif mais imposer une réduction par l'adaptation des normes de bruits serait plus adapté.** **(Epinay étant dans l'axe ou en parallèle à un couloir aérien)**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22 h et 6 h** **L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ?

			La nuit des avions "cargo" qui doivent partir ou atterrir au BOURGET+ les avions privés

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Orgemont

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Je suis spinassienne depuis 5 ans et je n'entendais pas autant les avions. Cela s'est dégradé depuis la fin du confinement surtout la nuit. Je me lève tôt pour aller travailler et je suis extrêmement fatiguée car je dors mal à cause du trafic aérien Nous envisagerons de déménager si la situation ne s'améliore pas. J'espère vraiment que la ville d'Épinay fera son maximum pour préserver la qualité de vie de ses concitoyens.**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • + de 75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles • Les Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler? **Avec les chaleur de I été les naissance sonores cause pas les avions sont insupportable vu qu'on ouvre les fenêtres.**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler?

			De plus en plus de vols nocturnes.. même entre 3h et 6h du matin. Par ailleurs ces nuisances sont relativement récentes.. changement des circuits aériens ?? Merci. Cordialement

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Non Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 18-24 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Le Cygne d'Enghien

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Je réside hors d'Epinay-sur-Seine, dans le Val d'Oise (95)

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **Je travaille à Stains**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Non Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Non Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus.

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 25-34 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Centre-ville

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 50-75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles

			Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **régulièrement les avions passent jusqu'à 1HOO du matin**

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions? • Oui Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui • Non Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • 35-50 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • Les Econdeaux

03/02/2022		Sondage de la ville d'Epinay	Etes-vous dérangé(e) au quotidien par les nuisances sonores provoquées par les avions ? • Non Entendez-vous les avions la nuit ? • Oui Seriez-vous favorable à une limitation du trafic aérien sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ? • Oui Jugez-vous que le bruit généré par le trafic aérien dégrade votre qualité de vie et votre santé ? • Oui Afin que votre avis soit pris en compte, consentez-vous à ce que vos nom, prénom et adresse email soient transmis à la Préfecture du Val d'Oise • Je consens à ce que mes données soient transmises à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre uniquement de cette consultation publique. Je certifie avoir lu et accepté la clause de confidentialité des données ci-dessus. Questions facultatives Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? • + de 75 ans Dans quel quartier résidez-vous ? • La Source-Les Presles Avez-vous des remarques ou des commentaires à nous formuler ? **C'est également une source de pollution importante et il y a un vrai camouflet pour notre santé de faire des vols à vide pour garder des couloirs aériens!**

18/03/2022		Courrier du collectif d'élus C.E.C.C.T4	Collectif d'Elu.e.s pour le climat, contre le Terminal 4, extension Roissy CDG C.E.C.C.T4 MAISON DES ASSOCIATIONS 79 ter, rue de Paris 93800 Epinay-sur-Seine Monsieur le Préfet du Val d'Oise Hôtel de préfecture du Val d'Oise 5, avenue Bernard Hirsch 95000 CERGY Epinay-sur-Seine, le 18 mars 2022 Objet : Consultation sur le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle Monsieur le Préfet, L'association C.E.C.C.T4 dont je suis Présidente souhaite porter à votre connaissance les différentes délibérations sur le PPBE portées par les communes d'Asnières-sur-Oise, Bouffémont, Chaumontel, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Epinay-sur-Seine, Ermont, Gennevilliers, Pierrefitte, Saint- Prix, Stains mais aussi la Communauté d'agglomération Valparisis et la Métropole du Grand Paris. Toutes ces délibérations s'opposent à la validation du PPBE dans son état actuel. Nous demandons à minima que le PPBE inclut : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ; L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents {CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Cette position est soutenue par toutes les associations de lutte contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR, GARE...). De plus, je vous transmets des avis recueillis par la Ville d'Epinay-sur-Seine lors de l'enquête publique venant de citoyennes et citoyens qui expriment leur point de vue sur les nuisances aériennes qu'ils sont nombreux à subir au quotidien. Espérant pouvoir compter sur votre soutien pour que le PPBE remplisse son rôle : protéger les populations vis-à-vis du bruit et préserver leur santé, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération. Pour le Collectif, sa Présidente, Eugénie PONTHIER PJ: délibérations d'Asnières-sur-Oise, Bouffémont, Chaumontel, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Epinay- sur-Seine, Ermont, Gennevilliers, Pierrefitte, Saint-Prix, Valparisis, Métropole du Grand Paris. Courrier de Plaine Commune à la Métropole. Avis citoyens.

		VILLE D'ASNIÈRES-SUR-OISE - CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022	L'An deux mille vingt-deux, Et le sept février à 19h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire. Etaient présents : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Adjoints M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL (arrivé à 19h50), Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET (arrivée à 19h35), M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés : Mme Sylvie PESLERBE, pouvoir à Eric THERRY - Mme Laurine RENARD, pouvoir à Sandrine BONNETAIN Absent : M. Franck LAGNIAUX Secrétaire de séance: Mme Sandrine BONNETAIN AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE Madame LAMOTTE rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 2020, avait majoritairement décidé de s'associer à la procédure en annulation du SCOT concernant l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. A l'initiative de l'Association d'Elus pour le Climat contre le Terminal 4 extension de Roissy- Charles de Gaulle (C.E.C.C.T4), il nous est proposé d'émettre un avis sur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Roissy-CDG, soumis à enquête publique du 20 Janvier au 22 Mars 2022. Pour information, la C.E.C.C.T4 émet les demandes suivantes: Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Monsieur le Maire souligne que le T4, qui devait être abandonné, revient à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 2 Abstentions (A. BROCHARD et O. GAL, pour raisons professionnelles), DEMANDE l'inscription des mesures suivantes dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h

			L'utilisation de nouvelles valeurs limite de Lden45 et Lnight 40, recommandées par l'O.M.S., pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit). Le Maire, Claude KRIEGUER

21/03/2022		VILLE DE BOUFFEMONT - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022	Le 17 février 2022, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Centre culturel - rue Jean-Baptiste Clément en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire En exercice : 29 Présents :23 Votants : 28 Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - Catherine LE BRETON - Gilbert BENSIMON - Corinne GUIBON - Viviane RONGIERAS - Saliha MERZOUGUI - Jocelyn JEAN LOUIS - Evelyne DIL - Thierry BCEUF - Elizabeth BEGUERY - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Azedine ZAMIT - Samuel CORVELLEC - José MARTINS DELGADO - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA Conseillers municipaux. Absents excusés : Viviane DECERLE (pouvoir à Mme GUIBON) - Joël BOUSSEAU (pouvoir à M. LACOUX) - David BOUBLI (pouvoir à M. POISSON) - Christian BRUMAIN (pouvoir à Mme POL) - Camille BRUNEAU - Laurence GAUTHE (pouvoir à Mme GUADAGNIN). Secrétaire de séance : Saliha MERZOUGUI. Avis n°12 : avis de la ville de Bouffémont dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle Vu la loi° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses positions de vigilance sanitaire Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78% Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Spinassiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment: - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels: - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).

			Le Conseil municipal, A l'unanimité DEMANDE l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire Michel LACOUX Acte rendu exécutoire suite à dépôt en sous-préfecture le : et publication ou notification le :

22/03/2022		VILLE DE CHAUMONTEL - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr. sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire. Etaient présent · : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER Procurations : Monsieur José DA ROCHA pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOU, Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Ernest COLLOBER pouvoir à Madame Marguerite FONT, Madame Virginie VIEVILLE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Corinne TANGE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER Excusé(s) : Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA Nombre de Conseillers en Exercice : 23 Présents : 12 Votants : 18 Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, ici compte rendu de la délibération ci- contre et qu'il n'a été fait aucune observation. Fait à CHAUMONTEL, Le 1er mars 2022 Secrétaire de Séance : Madame Maryse POSTOLLE Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L 572-1 à L 572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de

			23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Chaumontellois, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment: - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité: DEMANDE l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit) Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite. Le Maire, Sylvain SARAGOSA

14/02/2022		DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	l'An deux mille vingt-deux, le Quatorze Février, à 20 H 30. Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 08 Février 2022 et, par affichage du 08 Février 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire. PRESENTS : Mme PETITPAS, M. CHABANEL, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 17), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoints au Maire. Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. DESAUNAY, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN, M. GUIRAL, Mme ANBANE (Arrivée à la question 02), M. BONTEMS, Mme GOCH-BAUER, M. MEREL, M. GUILLO, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD, M. ROY et M. LEGROUNE Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice. ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. BAUX, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, Mme MICHARD, M. MASSERANN, M. GAYRARD, Mme BOUABDALLAH. Secrétaire M. SARFATI. PROCURATION(S) :M. BAUX A M. CHABANEL, M.TIR A Mme SCOLAN (De la question 01 à 16 incluse), Mme GERMAIN A M. DUFOYER, Mme NAIT-DAOUD A Mme DOUAY, Mme MICHARD A M. FROIDURE (A compter de la question 06), M. MASSERANN A Mme PETITPAS, M.GAYRARD A Mme CHALLAL-PEREIRA, Mme BOUABDALLAH A M. MEREL. Secrétaire : Mme SARFATI Procurations : M BAUX à M CHABANEL M TIR à Mme SCOLAN (de la question 1 à 16 incluse) Mme GERMAIN à M DUFOYER Mme NAIT-DAOUD à Mme DOUAY Mme MICHARD à M FROIDURE (à la question 6) M MASSERANN à Mme PETITPAS M GAYRARD à Mme CHALLAL -PEREIRA Mme BOUABDALLAH à M MEREL 09-AVIS DE LA COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES- DE-GAULLE VU la note présentant cette délibération, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29, VU la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

			VU la transposition de la directive européenne en droit français et notamment les articles L 572-1à L 572- 11 du code de l'Environnement, VU l'avis de la Commission Environnement en date du 1er février 2022, CONSIDERANT que la directive européenne 2002/49/CE dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, des cartes stratégiques du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement découlant desdites cartes, CONSIDERANT le nombre important d'habitants impactés par les nuisances sonores, 1,4 million de Franciliens étant exposé à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'O.M.S. à cause du trafic de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, CONSIDERANT que ces nuisances engendrent des troubles du sommeil, de maladies cardio-vasculaires et une surmortalité, les Franciliens pouvant perdre jusqu'à 3 ans de vie en bonne santé, vivant sou les couloirs aériens, CONSIDERANT que la situation ne peut que se dégrader davantage avec 180 000 mouvements annuels supplémentaires annoncés dans le nouveau PPBE, CONSIDERANT l'avis défavorable donné sur le PPBE par la Commission Consultative de l'Environnement réunie en date du 18 janvier 2022, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de demander l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire significativement les nuisances engendrées, en particulier: D'utiliser les valeurs limites recommandées par l'O.M.S. pour la réalisation des différents documents {CSB, Plan de Gêne Sonore, Plan d'Exposition au Bruit), à savoir Lden45 le jour et Lden40, la nuit, De plafonner le trafic de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à 500000 mouvements par an, D'instaurer un couvre-feu entre 22 h et 6 h du matin, D'interdire les avions les plus bruyants. FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE. La maire Muriel SCOLAN

16/02/2022		VILLE D'EAUBONNE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	SÉANCE DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2022 DÉLIBERATION N°2022/029 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SEIZE FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE-NEUF LE CONSEIL MUNICIPAL, Légalement convoqué le 10 février 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire. ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille. M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia. M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis. Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. LE FUR Corentin, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice. ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance : Mme CHARBONNIER Martine a donné pouvoir à M. BALLOY Philippe Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire Mme STRADE Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE jusqu'à la délibération n° 2022/003 incluse: Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. BALLOY Philippe ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE jusqu'à la délibération n° 2022/005 incluse: Mme MENEY Maryse ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à partir de la délibération n° 2022-006: Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean, M. ARMAND François ayant donné pouvoir à Mme CARON Camille SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. DUFOUR Quentin Rapporteur: Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au Développement Durable VU la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ; VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29: CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local: CONSIDÉRANT que les Eaubonnaises et Eaubonnais sont sujet à des nuisances quotidiennes liées au dépassement des limites Lden55 et Lnight50 CONSIDÉRANT que des plaintes ont été répertoriées; CONSIDÉRANT l'intérêt local de la problématique ; Le Conseil Municipal, A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

			ARTICLE 1 : APPROUVE la motion suivante : La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements des cartes stratégiques de bruit (CSB) et un plan de prévention du bruit dans /'environnement (PPBE). Ces documents doivent permettre: d'évoluer l'exposition au bruit dans l'environnement: de prévenir, et réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit généré par les activités aériennes, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine: de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante; d'évaluer le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini et recenser les mesures prévues pour maîtriser ces nuisances. Les nouvelles cartes stratégiques du bruit du PPBE montrent qu'en 6 ans : la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée entière) a augmenté de 23 % : Aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées ; la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78 % ; la surface du territoire impacté par le niveau Lden55 augmente de 17 % ; la surface impactée la nuit augmente de 29 %. Même si théoriquement notre territoire n'est pas exposé à des dépassements des limites Lden55 et Lnight50, les nuisances sont bel et bien présentes ou quotidien et les plaintes de plus en plus nombreuses. Aussi, le Conseil Municipal d'Eaubonne demande /'inscription de mesures dans le PPBE 2022- 2026 de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment: le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; l'instauration d'un couvre-feu entre 22h00 et 6h00 ; l'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par /'OMS, pour la réalisation des différents documents Carte Stratégique du Bruit (CSB), plan de gêne sonore, plan d'exposition au bruit notamment) ; et par conséquent la réalisation sans attendre d'un nouveau Plan de Gêne Sonore (PGS) prenant en compte les valeurs limites Lden45, permettant l'inscription de la ville d'Eaubonne en zone III du PGS. La Maire, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, Marie-José BEAULANDE

23/03/2022		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERMONT	EXTRAIT DU REGISTRE DES COMMUNES D'ERMONT DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERMONT SEANCE DU 18 FEVRIER 2022 L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de février à 19H00 OBJET: APPROBATIONS ET REGLEMENTS DIVERS-MOTION Avis de la Commune d'Ermont dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 11 février 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN. Présents: M. Xavier HAQUIN, Maire M. BLANCHARD, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Adjoints au Maire Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD,M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, Conseillers Municipaux Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35. Absent excusé ayant donné pouvoir : M. GODARD (pouvoir à M. HAQUIN) Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à !'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KEBABTCHIEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. OBJET: APPROBATIONS ET REGLEMENTS DIVERS - MOTION Avis de la Commune d'Ermont dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle

			Sur la proposition du Maire, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 VU la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement VU l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle CONSIDÉRANT que le nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle doit être élaboré et approuvé pour 2022 pour respecter le rythme de tous les 5 ans CONSIDÉRANT que les mesures recensées dans le PPBE sont réparties en plusieurs catégories selon qu'elles permettent de réduire le bruit à la source, d'agir sur la politique de planification des sols, sur les restrictions d'exploitation, sur les procédures de vols, de communiquer, etc., CONSIDÉRANT que les nouvelles cartes stratégiques de bruit (CSB) montrent qu'en 6 ans: - La population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée entière) a augmenté de 23% Aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées. - La population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78% - La surface située dans le nouveau projet de PPBE augmente de 17% - La surface impactée la nuit augmente de 29%, CONSIDÉRANT qu'aucun objectif de réduction du bruit et du nombre d'habitants impactés n'est fixé dans le nouveau PPBE CONSIDÉRANT que la Commune d'Ermont veut apporter une contribution volontaire durant la phase d'élaboration du nouveau PPBE de l'aéroport Roissy pour que les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement soient pris en compte au mieux des intérêts des habitants du territoire et de la préservation de leur cadre de vie, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL • DEMANDE l'inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - La mise en place d'un observatoire des nuisances aériennes, à la composition large, - La mise en place d'incitations financières aux transporteurs pour renouveler leur flotte, - Le retrait des avions les plus bruyants, - La modification des procédures de vol, telle que préconisée par les acteurs du secteur, - Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).

03/02/2022		EPINAY-SUR-SEINE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022	DEL.VILLE.22 / 0002 AVIS DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE Rapporteur : Monsieur Ramej KASSAMALY, Adjoint LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-l à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Spinassiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels; L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h; L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). L'an deux mille vingt-et-deux, le trois février, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de vingt-huit, puis vingt-neuf à partir de vingt heures quarante-neuf, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, à l'Espace Culturel, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit janvier précédent. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021- 1465 du 10 novembre 2021, des dispositions dérogatoires de vigilance sanitaire sont mises en place pour assurer une continuité institutionnelle. Étaient Présents : M. CHEVREAU Hervé ; M. KONIECZNY Patrice ; M. SAIDANI Farid ; M. KASSAMAL Y Ramej ; M. LE DANOIS Daniel ; Mme BASTIDE Patricia ; M. LISON Norbert ; Mme MHEBIK. Hinda ; M. CHERFAOUI Mohammed ; M. BENYARIA Farid, Adjoints ; M. GRAUER Armand ; M. ELMALEH Armand ; M. BOURCIER Thierry ; M. REDON Denis ; M. LEROY Hervé; Mme AZIZ Hanane ; M. TCHENDJOU Marius ; M. MATRAT Alain ; Mme TRAIKIA Mauna ; Mme ANYA MBANG Christelle; Mme AIT MOUFFOK Vanessa; M. SIDIBE Mamadou; M. AYYILDIZ Oben; Mme BADENE Sonia ; Mme GASRI Sarah ; Mme CHEVAUCHÉ Catherine; M. BONNIN Gérald;

			Mme ALLAIRE Emmanuelle; M. CHALLAL Madjid (à partir de vingt heures quarante-neuf la délibération n° 4) ; Conseillers Municipaux. Absents excusés et/ou représentés : Madame AZZOUZ Sarnia, représentée par Monsieur KONIECZNY, Madame PONTHIER Eugénie, représentée par Monsieur KASSAMALY, Madame GAUTIER Bernadette, représentée par Monsieur SAIDANI, Madame KERNISSI Fatiha, représentée par Monsieur LE DANOIS, Monsieur LEROY Jean-Pierre, représenté par Monsieur BOURCIER, Madame TUFFERY TOULLEC Catherine, représentée par Madame BASTIDE, Madame TRUONG NGOC Geneviève, représentée par Monsieur LEROY Hervé, Madame SAID ABDALLAH Maryse, représentée par Monsieur LISON, Madame YAZIDI Samira, représentée par Madame MHEBIK, Madame KAIS Nadia, représentée par Monsieur CHERFAOUI, Monsieur LE FLOCH Guillaume, représenté par Monsieur BENYAHIA, Monsieur AHMED Karim, représenté par Monsieur REDON, Madame TAN Isabelle, représentée par Monsieur SAIDANI, Madame MICRON VENET Prescillia, représentée par Monsieur GRAUER. Absents: Monsieur BOURDI Salah, Monsieur TAVARES Pierre-Franklin, Monsieur CHALLAL (Jusqu'à vingt heures quarante-neuf) Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame BADENE Sonia, ayant obtenu 42 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés. Après en avoir délibéré, DEMANDE l'inscription dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées notamment : -le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; -L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ; -L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden 45 et Lnight 40, recommandés par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit) .

24/03/2022		Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers	Séance publique du mercredi 2 février 2022 Convoqué le Jeudi 27 Janvier 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en visioconférence via l'application ZOOM, à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC. Présents: Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, lbrahima N'DIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKOANE, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid OAMOUN, Elol SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, lbrahima DIALLO, Philippe HALLAIS Etalent représentés : Philippe CLOCHETTE représenté par Isabelle MASSARD, Nadia MOUADDINE représentée par lbrahima N'DIAYE, Sonia BLANC représentée par Véronique DESMETTRE, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Gwenola HAUG représentée par Laurent NO L. Fabienne MOREAU représentée par Eloi SIMON, Elsa FAUCILLON représentée par Zineb ZOUAOUI, Ahcen MEHARGA représenté par Karine CHALAH Absente excusée : Aurélie REMACLE Ne prend pas part au vote : Nombre de votes pour : 42 Nombre de votes contre : Nombre d'abstentions : Mention du vote : Adoptée â l'unanimité Avis de la ville de Gennevilliers dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle Le Conseil, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29, Vu la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement {PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de

			23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Gennevillois, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, Considérant les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h : L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Vu l'avis de la Commission intéressée, DELIBERE Demande l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).

15/02/2022		METROPOLE DU GRAND PARIS SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 15 FEVRIER 2022	CM2022/02/15/12: AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE l' AÉROPORT PARIS - CHARLES-DE- GAULLE DATE DE LA CONVOCATION : 8 février 2022 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5219-1, Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R. 572-9, Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article R. 112-5, Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12, Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en particulier son article 59-XIII, Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris, Vu la délibération CM2017/08/12/09 du 8 décembre 2017 relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores et précisant le champ d'intervention de la métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence, Vu la délibération CM2019/12/04/01du 4 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris, Vu le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026 soumis à l'avis du Conseil de la Métropole du Grand Paris, Vu l'amendement régulièrement déposé par le groupe Ecologiste, Social et Citoyen, Vu l'avis défavorable sur le projet de PPBE 2022 - 2026 de Paris - Charles-de-Gaulle prononcé à l'unanimité par la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle réunie le 18 janvier 2022, Considérant que le projet de PPBE 2022-2026 sera soumis à la consultation publique du 20 janvier au 22 mars 2022, Considérant les problématiques de nuisances sonores et de pollution atmosphérique qu'engendre le transport aérien, et ses conséquences pour les riverains de la plate-forme de Paris - Charles-de-Gaulle mais également pour les communes plus exposées des Hauts-de- Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne, Considérant l'impact significatif de ces nuisances sur la santé publique, rappelé récemment, en ce qui concerne le bruit, par le rapport de l'ADEME et du Conseil National du Bruit sur le coût social du bruit, ainsi que la dégradation et la dépréciation du cadre de vie des riverains dans les zones survolées, Considérant les prévisions de trafic à long terme de 680 000 mouvements annuel soit une augmentation substantielle de 35% par rapport au trafic enregistré sur la plateforme de Paris- Charles de Gaulle en 2019, Considérant l'augmentation des zones exposées au bruit présent entre le projet de PPBE 2022-2026 et le PPBE 2016-2021, Considérant les conséquences potentiellement induites par les hypothèses de trafic à long terme de la plateforme Paris - Charles-de-Gaulle, inscrites au projet de PPBE, sur le climat et en particulier les gaz à effet de serre, ainsi que sur la qualité de l'air,

			Considérant que le secteur du transport aérien, et les activités aéroportuaires qui y sont liées se trouvent à un tournant historique dû au contexte de l'épidémie de la Covid-19 avec un impact sans précédent sur ces mêmes activités et sur l'emploi, Considérant que le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle 2013-2018 n'a pas atteint ses objectifs, Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de bruit, de qualité de l'air, et d'actions de développement économique d'intérêt métropolitain, Considérant que le transport aérien et l'activité de la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles-de-Gaulle est structurante pour l'économie, l'emploi et l'attractivité du territoire de la Métropole du Grand Paris, Considérant le manque d'ambition dans le calendrier des actions proposées dans le projet de PPBE de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle 2022 - 2026 ; Considérant que le projet de PPBE de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle doit reprendre les objectifs et dispositions affichés par la Métropole du Grand Paris pour cette plate-forme aéroportuaire ; Considérant que l'amendement a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain modifiant le projet de délibéré comme suit : « EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet présenté, qui ne garantit pas, en l'état le respect de l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, en particulier : Le maintien de la protection acquise par les habitants, La demande d'instauration d'un couvre-feu, pour protéger le sommeil des riverains et satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, L'instauration de nouvelles restrictions d'exploitation sur les avions chapitre 3 les plus bruyants, Le maintien d'un contrôle strict du respect des trajectoires ». Considérant que l'avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de PPBE de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle, ainsi amendé, a été mis au vote du Conseil métropolitain, Considérant l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, Considérant que Messieurs Dominique BAILLY, Didier GONZALES, Emile MEUNIER, Denis CAHENZLI et Jean-Michel GENESTIER ne prennent part ni aux débats, ni au vote, la commission « Transition écologique et énergétique » consultée, APRES EN AVOIR DELIBERE RAPPELLE la compétence de la Métropole du Grand Paris relative aux nuisances sonores générées par l'activité aérienne et la nécessité de rechercher les synergies entre son PPBE et ceux des grands aéroports franciliens. SALUE la qualité du document et le travail réalisé par la Direction Générale de Aviation Civile conjointement avec les transporteurs pour prendre en compte l'évolution des flottes dans les prochaines années. SALUE l'intégration de l'évaluation des impacts sanitaires des populations exposées, selon les prescriptions de la nouvelle annexe Ill de la directive 2002/49/CE modifiée par la directive 2020/367, transposée par décret n°2021-1633 du 14 décembre 2021. EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet présenté, qui ne garantit pas, en l'état le respect de l'ensemble des demandes du PPBE métropolitain, en particulier : le maintien de la protection acquise par les habitants,

			la demande d'instauration d'un couvre-feu, pour protéger le sommeil des riverains et satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, L'instauration de nouvelles restrictions d'exploitation sur les avions chapitre 3 les plus bruyants, le maintien d'un contrôle strict du respect des trajectoires. DEMANDE l'inscription dans le PPBE d'objectifs chiffrés de réduction des niveaux de bruit et du nombre des populations exposées au terme du PPBE 2022 - 2026, qui permet le suivi de l'impact sanitaire sur les populations exposées. DEMANDE le respect du calendrier de la mise en œuvre des actions inscrites au projet de PPBE. RAPPELLE le règlement européen 598/2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée. DEMANDE le respect de ce règlement. DEMANDE que soient partagées avec les membres de la Commission consultative sur l'environnement (CCE), les hypothèses qui seront analysées dans le cadre de l'étude d'approche équilibrée. DELEGUE au Président de la Métropole ou à son représentant, l'organisation d'échanges avec les Maires et établissements publics territoriaux de la Métropole concernés, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes concernés, pour partager sur les enjeux de la plateforme. DIT que cette délibération sera notifiée à l'ensemble des parti.es prenantes, et versée à la consultation publique sur le projet. A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES NPPV: 5 (Dominique BAILLY, Didier GONZALES, Emile MEUNIER, Denis CAHENZLI et Jean- Michel GENESTIER) Patrick OLLIER Ancien Ministre Maire de Rueil-Malmaison Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra fa1re l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

25/03/2022		Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Pierrefitte-sur-Seine	VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE SEANCE EN DATE DU JEUDI 17 FÉVRIER 2022 DEL2022-18 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE AVIS DE LA VILLE DE PIERREFITTTE-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE Le Conseil Municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales Vu La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement Considérant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle Considérant que ce PPBE doit être élaboré par la Préfecture du Val-d'Oise, avec l'appui de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en 2022 pour la période 2022-2026 Considérant qu'une Commission Consultative de L'Environnement est créé en vue de l'élaboration du PPBE et que les collectivités territoriales intéressées peuvent y prendre part Considérant l'intérêt de préserver la qualité de l'environnement sonore des pierrefittois Considérant le souhait de la ville de Pierrefitte-sur-Seine d'apporter une contribution volontaire lors de l'élaboration du nouveau PPBE Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DELIBERE Publication le 24 février 2022 Télétransmission en Préfecture le 24 février 2022 Article 1er : La ville de Pierrefitte-sur-Seine émet, en l'état, un avis défavorable sur le projet de PPBE et demande l'inscription des mesures

			suivantes : Le plafonnement du trafic à 500000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Article 2 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis. Article 3 La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine. Article 4 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Maire, conseiller départemental Michel FOURCADE DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont les Membres présents, signé après lecture. VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE PROCES-VERBAL DE LA SEANC DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FÉVRIER 2022 L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 11 février 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique. Nombres de Conseillers en exercice : 39

			ETAIENT PRESENTS : • Monsieur le Maire, • Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Madame Kenniz, Monsieur Rastocle, Madame Noël, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Diop, Madame Pavilla, Monsieur Jouvenelle, Madame Othmani, Madame Ahamada, Monsieur Jacqueray, Monsieur Lahitte, Monsieur Aïd, Monsieur Loimon, Monsieur Potel, Madame Hachelaf, Monsieur Sales Salada, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétil Conseillers Municipaux. ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : • Madame Jean-Baptiste par Monsieur Carre • Monsieur Petrose par Madame Le Moal • Monsieur Marthely par Monsieur Jouvenelle • Madame Sefaihi par Monsieur Lahitte • Monsieur Muzzamil par Madame Othmani • Madame Haque par Madame Ahamada • Madame De Gelibert par Madame Pavilla • Madame Christy par Monsieur Aïd • Madame Younsi par Monsieur Potel ETAIENT ABSENTS : • Madame Miret Monsieur Christian Pernot a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Générales des Collectivités Territoriales. Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation. Le Maire, Conseiller départemental, Michel Fourcade

26/03/2022		Avis sur le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle 2022-2026 Plaine Commune-Grand Paris	Métropole du Grand Paris Monsieur Patrick OLLIER Président 15-19 avenue Pierre-Mendès France 75013 PARIS Objet : Avis sur le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle 2022-2026 Monsieur le Président, , Conformément à la directive européenne 2002/49/CE, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle 2022-2026 est soumis à consultation publique du 20 janvier au 22 mars 2022. Les élu.e.s de Plaine Commune et des villes du territoire se sont toujours mobilisé.e.s pour préserver la santé et le bien être des habitant.e.s, particulièrement soumis.e.s aux nuisances sonores et aux pollutions produites par les aéroports Paris Charles de Gaulle et Le Bourget. Les habitant.e.s de Pierrefitte-sur-Seine, de Stains ainsi que de d'Epinay-sur-Seine et de Villetaneuse sont exposé.e.s au bruit de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle. Par ce courrier, nous réaffirmons notre engagement et souhaitons saisir la Métropole du Grand Paris qui, au titre sa compétence « Lutte contre les nuisances sonores environnementales », doit émettre un avis sur le projet de PPBE présenté. Le document s'appuie sur les cartes stratégiques de bruit réactualisées sur la base d'hypothèses de trafic de court et de long terme, reprend les actions engagées ces 1O dernières années et présente les actions prévues pour les 5 années à venir visant à prévenir ou à réduire le bruit. Ce projet n'est pas conforme au regard de la définition règlementaire du PPBE. Il n'affiche aucun objectif de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites, élément constitutif d'un PPBE. Par ailleurs, nous dénonçons l'augmentation du nombre de personnes exposées. L'analyse des Cartes Stratégiques de Bruit montre qu'entre en 2013 et 2019, la population exposée à un dépassement de la valeur limite Lden55 a augmenté de 23 %, la population exposée à un dépassement de la valeur Lnight50 a augmenté de 78 %. Alors que les conséquences du trafic aérien sur la santé (bruit et pollution de l'air) et sur le changement climatique sont largement connues et documentées, les hypothèses de trafic des nouvelles Cartes Stratégiques de Bruit prévoient 680 000 mouvements par an à long terme (2035), contre 504 834 mouvements par an à court terme (2019), soit près de 180 000 mouvements supplémentaires à l'horizon 2035, dont 55 000 mouvements de nuit entre 22h et 6h. L'hypothèse de long terme s'appuie sur le Plan d'Exposition au Bruit en vigueur, arrêté le 3 avril 2007 et dépasse les prévisions hautes de trafic long terme présentés par ADP dans le dossier de concertation du Terminal4. La surface située dans le nouveau PPBE augmenterait de 17% et la surface impactée la nuit augmenterait de 29 %. Ce sont 6 000 personnes de plus qui seraient exposées à un dépassement des seuils réglementaires en Lden. Aussi nous sollicitons la MGP pour demander : d'inscrire des objectifs chiffrés de réduction des niveaux de bruit et du nombre des populations à l'horizon 2026 conformément à la directive européenne 2002/49/CE d'utiliser les nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS pour la réalisation des Cartes Stratégiques de Bruit, le Plan de Gêne Sonore et le Plan d'Exposition au Bruit de porter des mesures efficaces permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées notamment le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels et l'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h.

			Nos inquiétudes semblent être partagées par la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) qui a accueilli défavorablement le projet. Plaine Commune est résolument engagé au côté de la Métropole du Grand Paris pour améliorer la santé environnementale en Île-de-France (PPBEM, ZFE, feuille de route pour la qualité de l'air...) et contribuer aux objectifs de neutralité carbone de la Métropole du Grand Paris à travers un PCAET ambitieux labellisé Territoire engagé climat air énergie. Nous comptons sur l'engagement de la Métropole du Grand Paris, pour peser, par son avis, dans l'élaboration du PPBE Paris Charles de Gaulle 2022-2026, afin de protéger la santé et le bien-être des franciliens. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations. Mathieu Hanotin, Président, Maire de Saint-Denis

17/02/2022		VILLE DE SAINT-PRIX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2022 Date de convocation : 8 février 2022 Date d'affichage: 25 février 2022 Membres en exercice : 29 Membres présents : 18 Membres votants : 24 L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville. Etaient présents: Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER formant la majorité des membres en exercice. Procurations: Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN- JEANMET pouvoir à Mme LECLERC, M. ALLET pouvoir à M. ROCHER; Absents excusés: M. TOHME Absents excusés: Mme NGO DJOB, M. BEHETRE, M. RICHARD, Mme VOT Secrétaire de séance: M. BOURSE N• DEL-2022-014 OBJET: AVIS DE LA VILLE DE SAINT-PRIX DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION OU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire, VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, VU la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, VU sa transposition en droit français et notamment les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement, CONSIDERANT l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026,

			CONSIDERANT qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden 55 (journée) a augmenté de 23% (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight 50 (nuit) a augmenté de 78%, CONSIDERANT les réserves émises par le groupe G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022- 2026 de l'aéroport de Roissy, CONSIDERANT la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les Saint-Prissiens, exposées aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, CONSIDERANT les mesures proposées par le groupe G.A.R.E. et Ville et Aéroport, et notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ; L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Article 1er : DEMANDE l'inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ; La mise en place de trajectoires et procédures de décollage et atterrissage de moindre bruit (descente continue) ; L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'exposition au bruit); L'intégration d'une clause de revoyure à mi-parcours qui permettra d'apprécier la pertinence du plan d'action au regard de la réalité du trafic et l'adapter à son évolution (cartes stratégiques du bruit); La réalisation d'une étude d'impact environnemental de l'activité aéroportuaire sur la base de 2019 et des actions de réduction des nuisances figurant au PPBE (notamment les conséquences liées au bruit et à la pollution pour les riverains). Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

27/03/2022		Ville de Stains - Registre des délibérations du Conseil Municipal	Séance du 17 février 2022 Membres: Composant le Conseil 39 En exercice : 39 L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février deux mille vingt-deux à sept heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le onze février deux mille vingt-deux, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire. Étaient présents: M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. Mathieu DEFREL, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme lrouia SAÏD OUMA, M. Fodié SIDIBE, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Alfred ROCHEFORT, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Claude AGNOLY, Mme Fazya OULMI, Mme Nathalie LANCEZ, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAI, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiae MADJOUB,M. Sébastien CLÉMENT, M. Rabbani KHAN, Mme Sarah KEZZAS Absents ayant donné pouvoir M. Kassem IDIR qui a donné pouvoir à Mme Zaiha NEDJAR, M. Abdelhak ALI KHODJA qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI, M. Azyz. BOUYAHIA qui a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAI, Mme Jeannine LE BRAS qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL, M. Julien MUGERIN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU Sont sortis en cours de séance: M. Hamza Rabehi (affaires 3.4 à 7.1), Mme Aziza TAARKOUBTE (affaires 4.2 et 5.1), M. Mehdi MESSAI (affaires 4.2 à 5.2), M. Fodié SIDIBE (affaires 5.3 à 8.1), Mme Nabilla AKKOUCHE (affaire 5.3), Mme Najia AMZAL (affaire 6.5) A définitivement quitté la séance : Mme Nasteho ADEN (affaire 2.1) Etaient absents: M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG, M. Christopher DIBATHIA Secrétaire de séance : M. Alfred ROCHEFORT Délibération du Conseil municipal du 17 février 2022 Affaire n• 4.1 Objet : Avis de la commune de Stains dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour, et 1 non-participation au vote (Mme Fazya OULMI) Vu la Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, Vu la Directive 2020/367 de la Commission du 4 mars 2020 modifiant l'annexe Ill de la directive 2002/49/CE en ce qui concerne l'établissement de méthodes d'évaluation des effets nuisibles du bruit dans l'environnement,

			Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R.112-5, Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.572-1 à L.572-11, Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes du bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le Code de l'urbanisme, Considérant que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle est en cours d'élaboration pour la période 2022-2026 et est soumis à la consultation du public jusqu'au 22 mars 2022, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition lden55 (journée) a augmenté de 23%, et que la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78%, Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de réduire les niveaux de bruit moyens des avions au-dessous de 45 décibels (dB) et de les maintenir au dessous de 40 dB pour une exposition nocturne, Considérant que les stanoises et les stanois font partie des populations exposées au bruit lié au trafic aérien de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, avec notamment des dépassements de la limite lden55 au nord de la ville, et que cette exposition a des effets nuisibles importants sur la santé physique et psychologique, Considérant que l'amélioration de la santé environnementale est une priorité pour la municipalité de Stains et que la ville souhaite donc apporter une contribution volontaire à l'occasion de cette phase d'élaboration du PPBE, Vu le rapport de Monsieur le Maire, ARTICLE UNIQUE : DEMANDE l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026 permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : - le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels - l'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h - l'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus Ampliation de la présente délibération sera adressée : - à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, - aux services concernés.

			Tous les membres présents à la séance ont signé. Le Maire, Azzédine TAÏBI

28/03/2022		AVIS DE LA CA VAL PARISIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE	L'an deux mille vingt-deux Le 17 février, à 20 heures 00 Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 10 février 2022, s'est réuni à Beauchamp - 95 250 - Gymnase Pascal, avenue Pascal, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC. Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marle-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etiennette LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Aline ROGER, Éric BOSC, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier OUBOURG, Saliha DAHMANI, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires, Etaient absents et représentés : Florence PORTELLI par Xavier MELKI, Nathalie BAUDOIN - CUSSET par Yannick BOËDEC Fatima MOUSSI par Philippe ROULEAU, Stéphane LARTIGUE par Jacqueline HUCHIN, Pascal LAUGARO par Gilbert AH-YU, Frédéric PURGAL par Laurent GORZA, Youcef KHINACHE par Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL par Marie-Evelyne CHRISTIN, Lucie MICCOLI par Xavier MELKI, Darine BOUADIS par Nicole LANASPRE, Secrétaire de Séance : Xavier DUBOURG, Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 03 Nombre de membres en exercice : 87 Nombre de présents: 77 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de votants : 87 Le Conseil Communautaire,

			Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 572-1 à L. 572-11, Vu la Directive Européenne n° 2002-49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Considérant l'élaboration en cours du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour la période 2022-2026, Considérant qu'en 6 ans, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 journée) a augmenté de 23 % (aujourd'hui près de 309 000 personnes sont concernées), et que la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 78 %, Considérant que la surface située dans le nouveau projet de PPBE augmente de 17 % par rapport au précédent et que la surface impactée la nuit augmente de 29%, ces deux tendances présentant une ampleur très conséquente, Considérant qu'aucun objectif de réduction du bruit et du nombre d'habitants impactés n'est fixé dans le nouveau PPBE, ce qui est tout-à-fait invraisemblable, Considérant les réserves émises par le collectif G.A.R.E. (Groupement Associations Roissy Environnement) et par l'association nationale d'élus Ville et Aéroport quant au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Roissy, ainsi que leurs propositions, Considérant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des populations, dont les habitants du territoire de la CA Val Parisis, exposés aux nuisances engendrées par la circulation aérienne, avec des plaintes de plus en plus nombreuses, Vu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et tourisme du 26 janvier 2022, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er février 2022, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (1 abstention), SOLLICITE l'inscription de mesures, dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : La mise en place d'incitations financières aux transporteurs pour renouveler leur flotte, Le retrait des avions les plus bruyants, Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit). Fait et délibéré ce jour à Beauchamp. Pour extrait conforme, Par délégation du Président, Le Directeur Général des Services,